


AA 9617.12

HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

Imprimerie de

Jules Didot l'aîné,

RUE DU PONT-DE-LODI, N° 6.

HISTOIRE
D'ANGLETERRE

DEPUIS L'INVASION DE JULES-CÉSAR
JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1688,

PAR DAVID HUME;

ET DEPUIS 1688 JUSQU'A 1760
PAR SMOLLETT;

CONTINUÉE, DEPUIS CETTE ÉPOQUE JUSQU'EN 1783,
PAR ADOLPHUS;

Et terminée par un Précis des événements qui se sont passés sous le régne de Georges III, jusqu'en 1820, par AIKIN, et quelques autres historiens anglois;

TRADUITE DE L'ANGLOIS;

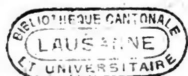
DEUXIÈME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE,

PRÉCÉDÉE D'UN ESSAI SUR LA VIE ET LES ÉCRITS DE DAVID HUME,
PAR M. CAMPENON,
DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

TOME DOUZIÈME.



A PARIS,
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° 55.
MDCCCXXX.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

GUILLAUME III.

SUITE DU LIVRE VI.

Adresses des deux chambres. — Guillaume est obligé de reconnoître le roi d'Espagne. — Le comte d'Orford et les lords Somers et Halifax sont accusés. — Disputes entre les deux chambres. — Les lords accusés sont acquittés. — Pétition de la province de Kent. — Situation des affaires en Europe. — Traité entre l'empereur et les puissances maritimes. — Louis XIV reconnoît le prétendu prince de Galles pour roi d'Angleterre. — Discours de Guillaume aux deux chambres. — Bill d'*abjuration*. — Affaires d'Écosse. — Le roi recommande la réunion des royaumes d'Angleterre et d'Écosse. — Guillaume fait une chute de cheval. — Mort de Guillaume, et portrait de ce prince.

1701. Adresses des deux chambres.

Le roi Guillaume ne s'attendoit sûrement pas que la France acceptât de telles propositions; mais il avoit l'espoir que le refus de cette puissance animeroit la nation angloise, et la feroit concourir à ses desseins. Il communiqua à la chambre les demandes qu'il avoit

1701. faites de concert avec les états-généraux, et lui dit qu'il lui feroit aussi rendre compte de temps en temps de la marche de la négociation. Les communes, soupçonnant que son intention étoit de les conduire plus loin qu'elles ne vouloient aller, et que son but étoit différent de celui qu'elles se proposoient, résolurent de faire connoître leurs sentiments dans leur réponse à ce message. Elles se firent représenter le traité de partage, et, en ayant pris lecture, elles votèrent une adresse de remerciements au roi pour la promesse qu'il leur avoit faite de les tenir au courant des progrès de la négociation; mais dans la même adresse elles désapprouvoient le traité de partage, scellé du grand sceau d'Angleterre, sans l'avis du parlement, qui se trouvoit alors assemblé, et très dangereux dans ses conséquences pour le royaume et pour la paix de l'Europe, en ce qu'il accordoit au roi de France une partie aussi importante et aussi considérable des états espagnols. Rien ne pouvoit être plus mortifiant pour le roi que de voir attaquer aussi ouvertement sa propre conduite. Toutefois il dissimula son ressentiment, et, sans rien répondre à ce que lui disoient les communes touchant le traité de partage, il les assura qu'il seroit toujours disposé à recevoir leurs avis sur la négociation qu'il avoit ouverte selon leur desir. Les débats qui eurent lieu dans la chambre des communes sur le traité de partage en vinrent à un tel degré de violence que divers membres, en déclamant contre ce traité, passèrent les bornes de la décence. Sir Édouard Seymour compara le démembrement qu'on étoit convenu de faire des territoires espagnols à un vol de grand chemin; et M. Howe ne craignit pas de dire que le traité étoit une félonie : ex-

pression qui blessa si vivement le roi, qu'il déclara que la distance de sa condition à celle de l'homme qui outrageoit ainsi son honneur avoit pu seule l'empêcher d'en demander personnellement raison avec son épée. Soit que les torys voulussent inspirer à la nation de l'éloignement pour toute alliance étrangère, soit qu'ils voulussent seulement se venger des derniers ministres, qu'ils haïssoient comme chefs du parti des whigs, ils élevèrent alors un cri unanime contre le traité de partage, qui fut non seulement condamné dans les pamphlets et dans les conversations, mais qui même fut présenté à la chambre des lords comme devant être l'objet d'une censure parlementaire. Dans le mois de mars, un chaud débat fut engagé sur cette matière par Sheffield, marquis de Normanby, et poussé avec beaucoup de véhémence par d'autres membres du même parti. Ils se récrièrent contre l'article qui ajoutoit tant de territoires à la couronne de France, se plaignirent que l'empereur eût été abandonné; que le traité n'eût été communiqué ni au conseil privé ni au ministère, mais eût été clandestinement conclu par les comtes de Portland et de Jersey; que la sanction du grand sceau eût été injustement et irrégulièrement appliquée d'abord à des blancs-seings, et ensuite au traité même. Les partisans de la cour répliquèrent que le roi s'étoit engagé dans un traité de partage suivant le desir de l'empereur, qui avoit acquiescé à chaque article, à l'exception de celui du duché de Milan, et qui avoit ensuite prié sa majesté de lui procurer les meilleures conditions qu'il pourroit obtenir, recommandant par-dessus tout le secret pour ne pas perdre son crédit en Espagne en paroissant consentir au traité; que les négociations

1701.

1701. étrangères étant confiées aux soins de la couronne, le roi n'étoit pas légalement tenu de communiquer de tels secrets d'état aux membres de son conseil, encore moins de suivre leurs avis; et que le garde du grand sceau ne pouvoit, sous aucun prétexte, refuser de l'apposer à aucuns pouvoirs ou traités que le roi jugeoit à propos d'accorder ou de conclure, à moins qu'ils ne fussent contraires aux lois, qui n'avoient rien prévu pour un pareil cas. Le comte de Portland, appréhendant que cet orage n'éclatât sur sa tête, déclara, le second jour du débat, qu'avant que le traité fût conclu, il l'avoit, par ordre du roi, communiqué aux comtes de Pembroke et de Marlborough, aux lords Lonsdale, Somers, Halifax, et au secrétaire d'état Vernon. Ceux-ci dirent qu'à la vérité ils avoient eu connoissance de la substance du traité; mais que, lorsqu'ils avoient témoigné le desir d'en voir retrancher certaines dispositions, on leur avoit représenté que le roi étoit fort avancé dans cette affaire, et qu'il ne lui avoit pas été possible d'obtenir de meilleures conditions; qu'ainsi assurés que chaque article étoit déja réglé, ils n'avoient pas insisté davantage, et avoient été d'avis que sa majesté évitât toute démarche qui pût occasioner une nouvelle guerre, lorsque la nation se ressentoit encore si vivement de la précédente. Après de longs débats, remarquables par la virulence des altercations, la chambre convint d'une adresse où elle désapprouvoit le traité de partage comme incompatible avec la paix et la sûreté de l'Europe, et préjudiciable aux intérêts de la Grande-Bretagne; elle s'y plaignoit que ni les instructions données aux plénipotentiaires, ni le plan du traité, n'eussent été mis sous les yeux du conseil de

sa majesté. Elle supplioit humblement le roi de vouloir bien à l'avenir, dans toutes les affaires importantes, requérir et admettre l'avis de ceux qui, étant ses sujets par leur naissance, inspiroient la confiance par une fortune et une probité connues; elle le prioit de se former un conseil composé de personnes auxquelles il pût communiquer toutes les affaires qui intéresseroient de quelque manière sa personne et ses états; elle observoit que l'amour si naturel de la patrie feroit pencher ces personnes pour toutes les mesures qui tendroient à la prospérité de leurs concitoyens; au lieu que des étrangers ne pouvoient être mus par les mêmes sentiments; que les naturels, connoissant mieux le royaume, devoient aussi en mieux connoître les véritables intérêts, et pouvoient par-là même ouvrir de meilleurs avis; qu'ils avoient donné assez de preuves de leur fidélité et de leurs bons sentiments pour que sa majesté fût convaincue de leur zéle à la bien servir, et qu'elle trouveroit toujours parmi eux des hommes propres aux affaires les plus secrètes et les plus épineuses. Les lords finissoient en disant qu'attendu que le roi de France paroissoit avoir violé le traité de partage ils engageroient sa majesté à user de précaution à l'avenir dans ses négociations avec ce prince. 1701.

Guillaume reçut cette sévère remontrance avec son flegme ordinaire; il répondit que plusieurs des choses contenues dans l'adresse étoient d'une grande importance, et qu'il ne perdroit jamais de vue dans ses traités l'honneur et la sûreté de l'Angleterre. Quelque sensible qu'il fût à cet affront, il ne voulut pas changer de conduite envers ses nouveaux ministres; mais il vit clairement que leur intention étoit de le traverser dans son

Guillaume est obligé de reconnoître le roi d'Espagne.

1701. projet favori, et de le faire dépendre de leur crédit dans le parlement. Le 31 mars, il fit part aux communes de la déclaration du monarque françois qu'il ne donneroit d'autre garantie que le renouvellement du traité de Ryswick; ce qui faisoit présumer la rupture de la négociation. Il leur communiqua aussi deux résolutions des états-généraux, avec un mémoire de leur envoyé en Angleterre touchant les vaisseaux qu'ils avoient équipés, dans la vue de les joindre à la flotte angloise, et les secours stipulés par le traité de 1677, secours qu'ils prioient le roi de leur envoyer avec toute la diligence convenable. Les communes votèrent à l'unanimité une adresse au roi, pour le prier de continuer la négociation de concert avec les états-généraux. Elles l'assurèrent en même temps qu'elles lui fourniroient les moyens de se conformer au traité qui obligeoit l'Angleterre à donner aux États un secours de dix mille hommes et de vingt vaisseaux de guerre, dans le cas où ils seroient attaqués. Quoique Guillaume fût mécontent de la partie de cette adresse où, en le bornant à un traité, la chambre sembloit désapprouver une confédération nouvelle, cependant il ne laissa paroître aucun signe de déplaisir; mais il remercia les communes de l'assurance qu'elles lui donnoient, et leur dit qu'il avoit expédié des ordres à son envoyé à La Haye, pour qu'il continuât les conférences avec les cours de France et d'Espagne. Le 19 avril, le marquis de Torcy remit au comte de Manchester, à Paris, une lettre du nouveau roi d'Espagne à sa majesté britannique, par laquelle il lui notifioit son élévation sur le trône, et lui témoignoit le desir d'entretenir avec la couronne d'Angleterre une amitié réciproque. Quelle que fût la répugnance de Guillaume à recon-

noître Philippe, le comte de Rochester et les nouveaux ministres l'importunèrent tellement pour qu'il fît cette démarche, qu'enfin il s'y détermina, et fit une réponse gracieuse à ce prince. Cet incident alarma beaucoup l'empereur, qui étoit prêt à entrer en guerre avec les deux couronnes de France et d'Espagne, et qui avoit pris le parti d'envoyer le prince Eugène avec une armée en Italie pour y prendre possession du duché de Milan, comme d'un fief de l'Empire. Le nouveau pape, Clément XI, élu depuis l'année précédente, étoit attaché aux intérêts de la France. Les Vénitiens favorisoient l'empereur. Mais ils refusèrent de se déclarer dans cette conjoncture. 1701.

Le roi de France consentit à renouer les négociations à La Haye; mais en même temps, il sollicita les députés hollandois pour les amener à un traité séparé. Les trouvant résolus d'agir de concert avec le roi d'Angleterre, il prolongea les conférences afin de gagner du temps, et, pendant qu'elles continuoient encore, il faisoit élever de nouvelles fortifications, et tirer des lignes sur les frontières de Hollande, travailloit à diviser les princes de l'Empire, et ne négligeoit rien pour mettre dans ses intérêts les états d'Italie. D'un autre côté, les Hollandois s'occupoient de pourvoir à leur sûreté. Ils renforçoient leurs garnisons, se procuroient des subsides, et sollicitoient le secours des potentats étrangers. Les États, dans une lettre au roi Guillaume, exposèrent à ce prince les dangers de leur situation, professant l'attachement le plus inviolable aux intérêts de l'Angleterre, et demandant qu'on leur envoyât de suite le nombre de troupes stipulé; les trois régiments écossois que Guillaume entretenoit à son propre compte, par

1701. autorisation du parlement d'Écosse, furent aussitôt rappelés de ce royaume. Il communiqua aux communes la lettre des états-généraux. La chambre la prit en considération, résolut d'aider Guillaume à soutenir ses alliés pour maintenir la liberté de l'Europe, et de pourvoir immédiatement aux secours réclamés par les états-généraux. La chambre des pairs, qui reçut aussi communication de la lettre, poussa le zèle plus loin. Elle présenta une adresse où elle demandoit à sa majesté non seulement de se conformer aux articles de tous les traités précédents avec les états-généraux, mais de former même avec eux une ligue offensive et défensive, pour la sûreté réciproque des deux nations, et de provoquer l'accession à cette ligue de tous les princes et états auxquels pouvoit s'étendre le danger manifeste qui dérivoit de l'union de la France et de l'Espagne. Les lords exhortoient aussi Guillaume à conclure avec l'empereur toutes les alliances qu'il jugeroit nécessaires pour remplir l'objet du traité de 1689. Ils l'assuroient de leur sincère assistance, ne doutant pas, disoient-ils, que le ciel ne protégeât sa personne sacrée dans une cause aussi légitime, et que le zèle, les richesses et le courage de ses sujets ne le fissent triompher honorablement de toutes les difficultés d'une juste guerre. Enfin ils prenoient la liberté de lui représenter que les dangers auxquels son royaume et ses alliés avoient été exposés étoient le fruit des conseils funestes qui l'avoient empêché d'assembler plus tôt le parlement.

Ces procédés des deux chambres ne pouvoient qu'être fort agréables au roi, qui leur en témoigna sa satisfaction dans sa réponse à chacune d'elles. Ils étoient d'autant plus remarquables, que le projet d'accuser l'ancien

1701.

ministère prenoit dans le même temps beaucoup de consistance dans la chambre des communes. Cette déviation de sa première conduite ne pouvoit avoir d'autre cause que la vue du danger de la nation, et un vif ressentiment contre la France, qui, même durant la négociation, avoit cherché secrètement à détacher de l'Angleterre les états-généraux. Les communes, après avoir faits connoître leurs sentiments à ce sujet, reprirent l'affaire du traité de partage. Elles avoient chargé un comité d'examiner les procès-verbaux de la chambre des lords, et de leur exposer les délibérations de cette chambre relatives au traité. Quand le rapport eut été fait par sir Édouard Seymour, les communes se formèrent en comité secret pour s'occuper de l'état de la nation. Les débats furent très animés. Enfin on décida que Guillaume, comte de Portland, en négociant et en concluant le traité de partage, s'étoit rendu coupable de haute malversation. On donna ordre à sir John Leveson Gower de l'accuser à la chambre des lords, et on nomma un comité pour préparer les articles d'accusation. Dans une conférence avec les lords, les communes demandèrent qu'on leur fît connoître ce qui s'étoit passé entre le comte de Portland et le secrétaire d'état Vernon, relativement au traité de partage, et que les lords leur fissent part des renseignements qu'ils avoient obtenus concernant les négociations ou traités pour le partage de la monarchie espagnole. Cette demande ayant été éludée, la chambre basse pria le roi de lui faire remettre des copies des deux traités de partage, ainsi que de toutes les instructions et de tous les pouvoirs donnés pour négocier. Ces copies furent produites, et les lords envoyèrent aux communes deux pièces contenant les

1701. pouvoirs donnés aux comtes de Portland et de Jersey, pour signer les deux traités. La chambre ordonna ensuite que le secrétaire d'état Vernon mît sous ses yeux toute sa correspondance avec le comte de Portland au sujet de ce traité, et il crut devoir se conformer à cet ordre. Rien ne pouvoit être plus scandaleusement partial que la conduite des communes en cette occasion. Elles résolurent de mettre à couvert le comte de Jersey, sir Joseph Williamson, et M. Vernon, qui n'avoient pas pris moins de part que les autres à cette affaire, et dirigèrent toute leur vengeance sur les comtes de Portland et d'Orford, et les lords Somers et Halifax. Quelques membres allèrent jusqu'à solliciter le capitaine Kidd, alors prisonnier à Newgate, d'accuser lord Somers de l'avoir encouragé dans sa piraterie. Il fut conduit à la barre de la chambre et interrogé. Mais il déclara qu'il n'avoit jamais parlé à lord Somers, et que le seul ordre qu'il avoit reçu de ceux qui avoient un intérêt pécuniaire dans son expédition étoit de poursuivre son voyage contre les pirates de Madagascar. Lorsque les ennemis de Somers virent que le prisonnier ne pouvoit servir leurs vues, ils abandonnèrent celui-ci au cours de la justice, et il fut pendu avec quelques uns de ses complices.

Le comte d'Orford et les lords Somers et Halifax sont accusés.

Lord Somers, apprenant qu'il étoit accusé à la chambre des communes, pour avoir consenti au traité de partage, demanda et obtint d'être entendu dans sa défense. Il dit aux communes que lorsqu'il avoit reçu la lettre du roi, relative au traité de partage, avec ordre d'expédier les pouvoirs nécessaires de la manière la plus secrète, il avoit pensé que ce seroit beaucoup trop prendre sur lui que de s'opposer à un

traité d'une telle importance, dans un moment où tout présageoit la fin très prochaine du roi d'Espagne, attendu que si ce prince fût venu à mourir avant que le traité eût été terminé, il ne pourroit se justifier d'avoir différé l'envoi des pouvoirs, la lettre du roi étant un véritable *warrant*. Il ajouta que néanmoins il avoit fait à sa majesté des objections sur quelques articles du traité, et en avoit proposé d'autres qui lui avoient paru plus conformes à l'intérêt de son pays; qu'il s'étoit cru obligé d'apposer le grand sceau au traité, lorsqu'il avoit été conclu; que, comme conseiller privé, il avoit donné son avis, et, comme chancelier, rempli sa fonction, ainsi que l'exigeoit son devoir. Après qu'il se fut retiré, ce qu'il venoit de dire occasiona de longs débats qui se terminèrent, à la majorité de sept voix, par la résolution que lord John Somers, en conseillant à sa majesté de conclure le traité de partage qui devoit livrer à la France de vastes portions de la monarchie espagnole, s'étoit rendu coupable de haute malversation. De pareils votes eurent lieu contre Édouard, comte d'Orford, et Charles, comte d'Halifax; et tous trois furent accusés à la barre de la chambre haute. Mais les communes, prévoyant que ces accusations n'auroient aucun effet dans cette chambre, où le parti opposé avoit le dessus, résolurent de procéder contre ces seigneurs par la voie la plus expéditive et la plus propre à flétrir leur réputation. Elles demandèrent au roi, par une adresse, de les exclure irrévocablement de sa présence et de ses conseils, comme lui ayant conseillé un traité si préjudiciable au commerce et à la prospérité de l'Angleterre. Elles terminèrent cette adresse par de nouvelles assurances que sa majesté les trouveroit tou- 1701.

1701. jours disposées à la soutenir de tout leur pouvoir contre tous ses ennemis étrangers et domestiques. Le roi, dans sa réponse, éluda la première partie de leur remontrance. Il les remercia des assurances qu'elles lui réitéroient, et leur dit qu'il n'emploieroit à son service que ceux qu'il croiroit les plus propres à entretenir entre lui et son peuple une confiance toujours nécessaire, mais particulièrement dans la conjoncture présente, où il s'agissoit de la sûreté de la nation et de celle de ses alliés.

Dispute entre les deux chambres.

Irrités de cette démarche des communes, qu'ils considéroient comme une insulte faite à leur tribunal et une violation du droit commun, les lords présentèrent au roi une adresse contraire à celle des communes, et dans laquelle ils le supplioient de s'abstenir de toute censure contre les lords accusés, jusqu'à ce qu'ils eussent statué sur l'accusation, et que le jugement eût été rendu suivant l'usage du parlement. Ces représentations opposées mirent Guillaume dans un tel embarras, qu'il ne savoit pas trop quelle marche suivre. Il ne fit point de réponse à l'adresse de la chambre haute; mais il laissa sur la liste du conseil les noms des lords accusés. Les communes ayant atteint leur but, qui étoit de flétrir ces seigneurs, et d'empêcher qu'ils fussent employés à l'avenir, négligèrent l'accusation, jusqu'à ce qu'ils demandassent eux-mêmes à être jugés. Le 5 mai, la chambre des pairs adressa un message aux communes, portant qu'il n'avoit encore été produit aucun article contre les lords qu'elles avoient accusés. Elles dressèrent aussitôt les charges contre le comte d'Orford : elles l'accusèrent d'avoir reçu de la couronne des dons exorbitants, d'être entré dans l'affaire du

1701.

pirate Kidd, d'avoir commis des abus dans l'administration et l'avitaillement de la flotte; enfin d'avoir conseillé le traité de partage. Le comte, dans sa défense, déclara qu'il n'avoit reçu d'autre don du roi qu'une réversion fort éloignée, et une gratification de dix mille livres sterling, après avoir défait les François à La Hogue; que, dans l'affaire de Kidd, il avoit agi conformément aux lois, et avec les meilleures intentions pour le bien public, quoiqu'à son propre détriment; que ses comptes concernant la flotte qu'il avoit commandée avoient été examinés et passés; que néanmoins il étoit prêt à se priver de cet avantage et à se justifier sur chaque point; il nia positivement qu'il eût donné aucun avis sur le traité de partage. Lord Somers fut accusé d'avoir apposé les sceaux aux pouvoirs, et ensuite aux traités; d'avoir accepté quelques dons, d'avoir été complice de Kidd, enfin de s'être rendu coupable d'actes de partialité dans ses fonctions de chancelier. Il répondit à chaque article; mais les communes ne lui firent aucune réplique, non plus qu'au comte d'Orford. Lorsqu'elles reçurent un nouveau message de la chambre des pairs, qui les pressoit de produire les charges contre le comte de Portland et lord Halifax, elles alléguèrent que leur respect pour la majesté royale les empêchoit d'exhiber les articles contre le premier. Mais, le 14 juin, les charges contre Halifax furent envoyées aux lords. On l'accusoit de posséder un don de la couronne en Irlande, sans avoir acquitté ce qu'exigeoient les dernières lois pour ces sortes de biens; de jouir d'une autre concession de même nature dans la forêt de Deane, au préjudice de la marine, qui en retiroit du bois de construction; d'avoir cumulé des places incom-

1701. patibles en exerçant à-la-fois les fonctions de commissaire de la trésorerie et de chancelier de l'échiquier, et d'avoir conseillé les deux traités de partage. Il répondit que le don qu'il avoit reçu en Irlande, consistant en sommes d'argent, ne se trouvoit point compris dans l'acte concernant les biens confisqués; que ce don ne s'élevoit pas à plus de quatre cents livres sterling; que, s'il étoit obligé de les rendre, une action pouvoit être intentée contre lui par les voies ordinaires; que le terrain qui lui avoit été donné dans la forêt de Deane n'étoit couvert que de bruyères; que ce don ne pouvoit par conséquent être préjudiciable à la marine; que la place d'*auditeur* avoit été remplie par un autre, jusqu'à ce qu'il eût obtenu du roi la permission de se retirer de la trésorerie; qu'il n'avoit jamais vu le premier traité de partage, et qu'on ne lui avoit point demandé son avis sur ce traité; que, quand au second, il n'en avoit entendu parler qu'une seule fois, avant qu'il fût conclu, et qu'alors il avoit librement émis son opinion. Les communes, qui vouloient maintenant éluder le jugement des lords accusés, auroient négligé cette réponse ainsi que les autres, si la chambre haute ne les avoit pressées, par des messages, d'expédier les articles. Les lords fixèrent même un jour pour le jugement du comte d'Orford, et signifièrent leur résolution aux communes. Elles demandèrent qu'on nommât un comité des deux chambres pour s'occuper des préliminaires, dont le premier étoit que le lord en jugement ne siégeroit pas comme pair; et l'autre, que les lords accusés pour le même sujet ne voteroient point dans le procès les uns des autres. Elles demandèrent aussi que lord Somers fût le premier jugé. Les lords ne firent aucune

objection à cette dernière demande; mais ils rejetèrent la proposition d'un comité des deux chambres, alléguant que les communes étoient parties, et n'avoient pas le droit de siéger sur la même ligne que les juges, ni de régler des matières relatives au procès; que ce qu'on demandoit étoit contraire aux lois et aux régles de la justice, et n'avoit jamais été pratiqué chez aucune nation. Les lords avoient pourtant agréé cet expédient, lors du complot formé par des papistes, parceque c'étoit un cas de trahison; qu'il s'agissoit de la vie du roi et de la sûreté du royaume; que le peuple étoit alors mécontent de la cour, et que tout le royaume étoit en fermentation. Mais, comme dans le cas présent la tranquillité régnoit par-tout dans l'intérieur, comme les charges ne s'élevoient qu'à la malversation, les lords ne crurent pas devoir déroger à leur juridiction. Ils ne voulurent pas non plus consentir aux préliminaires, et, le 12 juin, ils décidèrent qu'aucun pair accusé de haute malversation ne seroit privé du droit de se trouver à la barre pendant son procès, et qu'aucun pair, même accusé, ne pouvoit perdre, dans aucune occasion, excepté dans son propre procès, le droit de voter. Il y eut divers messages entre les deux chambres; les communes insistoient toujours sur la proposition qu'elles avoient faite. Enfin ce différent fut renvoyé à une conférence libre.

1701.

Les lords accusés sont acquittés.

Cependant le roi, s'étant rendu à la chambre des pairs, sanctionna le bill de *succession*. Il témoigna sa reconnoissance des assurances réitérées que lui avoient données les chambres; il observa que la saison étoit fort avancée, et que l'état des affaires rendoit indispensable sa présence sur le continent; il finit en recommandant

1701. qu'on s'occupât avec la plus grande diligence de ce qu'exigeoient les circonstances graves où se trouvoit la nation. Les communes le remercièrent, dans une adresse, d'avoir approuvé leur conduite, déclarant qu'elles le soutiendroient dans toutes les alliances qu'il croiroit devoir former pour garantir la paix de l'Europe, et diminuer la puissance exorbitante de la France. Elles reprirent ensuite leur différent avec la chambre haute. Dans la conférence indiquée, lord Haversham reprocha aux communes la partialité qu'elles montroient en accusant quelques lords, tandis qu'elles en épargnoient d'autres, coupables des mêmes malversations. Sir Christophe Musgrave et les autres commissaires de la chambre basse se retirèrent sur-le-champ, et rendirent compte d'une sortie aussi peu mesurée. La chambre déclara immédiatement que lord John Haversham s'étoit permis des reproches scandaleux et des expressions calomnieuses, qui attaquoient indignement l'honneur et l'équité des communes, et tendoient à troubler la bonne intelligence entre les deux chambres; qu'il seroit en conséquence accusé devant la chambre des lords; que ceux-ci seroient priés de procéder en justice contre lui et de lui infliger la punition qu'il méritoit. Les communes avoient maintenant un prétexte de justifier leurs retards; elles firent connoître qu'elles ne renoueroient pas la conférence avant d'avoir reçu satisfaction. Lord Haversham offrit de se soumettre à un jugement; mais il demanda qu'on prouvât d'abord que les mots qu'on lui prêtoit avoient été proférés. Lorsque cette demande fut portée aux communes, elles dirent que les lords auroient dû le censurer sommairement, et persistèrent à ne vouloir pas renouer la conférence. Les pairs, de

leur côté, arrêtèrent qu'il n'y auroit point de comité des deux chambres pour le procès des lords accusés. Ils décidèrent ensuite que lord Somers seroit jugé à la salle de Westminster le 17 juin, et signifièrent cette résolution à la chambre basse, en l'invitant de nouveau à produire les articles contre le comte de Portland. Les communes refusèrent de paroître, sous prétexte qu'elles étoient juges, et que les preuves n'étoient pas encore préparées. Elles envoyèrent à la chambre des lords les raisons de ce refus, et furent appuyées dans cette chambre par le nouveau ministère et tous les mécontents, ce qui donna lieu à de chauds débats. La majorité soutint la résolution par différents votes, contre lesquels il y eut des protestations très vives. Le jour fixé pour le jugement de Somers, les pairs envoyèrent un message aux communes pour qu'elles se transportassent à la salle de Westminster. Les autres lords accusés obtinrent la permission de se retirer. Les articles d'accusation contre lord Somers ayant été lus ainsi que ses réponses dans la salle de Westminster, et les communes ne paroissant pas pour le poursuivre, les lords s'ajournèrent à leur propre chambre, où il s'engagea des débats sur la manière de poser la question. Lorsqu'elle fut réglée, ils retournèrent à Westminster, et l'on posa la question suivante : *Lord John Somers doit-il être déchargé des articles d'accusation produits contre lui par la chambre des communes, et cette accusation doit-elle être déclarée nulle?* Il y eut pour l'affirmative une majorité de trente-cinq voix. Les communes, exaspérées de ces procédés, déclarèrent que les lords leur avoient refusé justice; qu'ils s'étoient efforcés de détruire le droit d'accusation qui leur étoit attribué par l'ancienne con- 1701.

1701. stitution du royaume; et que toutes les conséquences fâcheuses qu'entraîneroit le délai des subsides qu'elles devoient accorder pour la défense de la paix universelle et le soutien de la balance du pouvoir en Europe ne pourroient être imputées qu'à ceux qui, pour se procurer l'impunité de leurs crimes, avoient travaillé à mettre la discorde entre les deux chambres. Les lords firent connoître aux communes, par un message, qu'ils avoient acquitté lord Somers, et écarté l'accusation qui le concernoit, personne ne s'étant présenté pour la soutenir, et qu'ils avoient choisi le lundi suivant pour le jugement du comte d'Orford. Ils décidèrent ensuite que, si les charges contre lord Haversham n'étoient point soutenues par les communes avant la fin de la session, ils le déclareroient innocent; que les dernières résolutions des communes attaquoient sans fondement l'honneur de la chambre haute; qu'elles étoient imaginées pour couvrir leurs délais injustes et affectés dans la poursuite des lords accusés; qu'elles tendoient manifestement à détruire la juridiction des lords, à rendre les jugements sur accusation impraticables à l'avenir, et à renverser la constitution du gouvernement anglois; qu'ainsi les fâcheuses conséquences que pourroit entraîner le retard qu'éprouvoit le vote des subsides pour le service de cette année devroient être attribuées à la chambre des communes, qui sembloit vouloir prolonger une session déja si longue. Le 23 juin, les articles d'accusation contre Édouard, comte d'Orford, furent lus dans la salle de Westminster. Mais la chambre des communes ayant défendu qu'aucun de ses membres parût à ce prétendu procès, ces articles ne furent pas soutenus; en sorte que le comte d'Orford fut acquitté

1701.

et l'accusation écartée. Le lendemain, l'accusation contre le duc de Leeds, négligée depuis sept ans, ainsi que celle contre le comte de Portland, lord Halifax et lord Haversham, furent pareillement écartées, attendu qu'on ne les poursuivoit pas. Chacune des deux chambres fit publier un exposé de ses procédés, et l'animosité en étoit venue au point que toute réconciliation sembloit impossible. Il est incontestable que, dans tout le cours de cette affaire, les communes avoient agi par des motifs puisés dans un esprit de faction et de vengeance : rien de plus injuste, de plus frivole et de plus partial que les charges contenues dans les articles d'accusation, que leur adresse prématurée au souverain, et leurs délais affectés dans les poursuites. Leur conduite en cette occasion étoit si condamnable, qu'elle attira les regards du peuple, et choqua toute la nation. Les whigs ne manquèrent pas d'envenimer encore ce mécontentement en insinuant, entre autres calomnies, que la cour de Versailles avoit trouvé moyen de mettre dans ses intérêts la majorité des communes.

Pétition de la province de Kent.

Depuis le commencement de la session, ils n'avoient rien négligé pour exciter l'aversion du peuple contre les torys, qui dominoient dans le ministère et dans la chambre basse; et tel avoit été le succès de leurs efforts, qu'ils formèrent le projet d'obtenir des pétitions de différents comtés et de plusieurs communautés, afin de mettre la chambre dans la nécessité de changer de conduite en voyant quels étoient les sentiments de la nation. Le 18 mai, cinq personnes distinguées par leur rang et par leur fortune présentèrent une pétition revêtue des signatures des gouverneurs, de plus de vingt juges de paix, des grands jurés, et des francs tenan-

1701. ciers du comté de Kent. Les pétitionnaires recommandoient aux membres de la chambre des communes la bonne intelligence entre eux et la confiance dans sa majesté, qui, disoient-ils, avoit fait pour la nation tant de grandes choses qu'on ne pouvoit oublier sans la plus noire ingratitude. Ils les prioient de ne pas repousser la voix du peuple, qui leur demandoit de prendre des mesures plus efficaces pour sa sûreté et celle de sa religion; de répondre aux espérances qu'avoient fait naître leurs adresses au roi, en fournissant à ce prince les moyens de secourir puissamment ses alliés avant qu'il fût trop tard. La chambre fut si blessée d'une telle pétition, qu'elle la déclara insolente et séditieuse, et ordonna que ceux qui l'avoient présentée fussent arrêtés. On les transféra ensuite à Gate-House, où ils restèrent jusqu'à la prorogation du parlement. Mais ils ne durent pas regarder leur emprisonnement comme un malheur, puisqu'il les rendit l'objet de l'attention et de l'estime du public. Visités et caressés par les chefs du parti des whigs, ils furent considérés comme des martyrs de la liberté du peuple. Leur détention donna naissance à un écrit fort extraordinaire, intitulé *Mémoires des gentilshommes, francs tenanciers et habitants des comtés de. . . . . en faveur d'eux-mêmes et de plusieurs milliers de leurs concitoyens.* Il étoit signé *Légion*, et fut envoyé à l'orateur dans une lettre où il lui étoit ordonné au nom de deux cent mille Anglois de le remettre à la chambre des communes. Dans cette étrange pièce, on accusoit la chambre de pratiques odieuses et illégales, qu'on divisoit en quinze articles. Les droits qu'on réclamoit étoient rangés sous sept chefs, et les communes étoient averties de mieux remplir leurs

devoirs, tels qu'ils étoient spécifiés dans ce mémoire, sous peine d'encourir le ressentiment d'une nation offensée. On finissoit par ces mots : *Les Anglois ne doivent pas plus être esclaves des parlements que des rois ; notre nom est* Légion, *et notre nombre est immense.* Les communes furent également offensées et intimidées par ce libelle, qui étoit l'ouvrage de Daniel de Foé, écrivain de parti fort peu estimé. Elles ne daignèrent pourtant pas s'en occuper dans la chambre, mais elles chargèrent un comité de rédiger une adresse au roi, pour se plaindre des efforts qu'on faisoit dans la vue d'exciter du désordre et des séditions, et pour le supplier de pourvoir à la tranquillité publique. 1701.

Cependant la chambre, voyant bien qu'elle avoit encouru la haine de la nation, qui commençoit à demander hautement la guerre contre la France, crut devoir changer de conduite sous ce rapport, dans l'espoir d'éloigner le ressentiment du peuple. Ce fut alors qu'elle présenta l'adresse dont nous avons parlé, promettant de soutenir le roi dans toutes les alliances qu'il jugeroit à propos de contracter avec l'empereur et les autres états, pour opposer une digue à la puissance de la France. Elle s'occupa plus tard des subsides, et accorda deux millions sept cent mille livres sterling, pour subvenir aux dépenses de l'année suivante. Elle vota trente mille hommes de mer, et arrêta que dix mille hommes de troupes seroient transportés d'Irlande en Hollande à titre d'auxiliaires, conformément au traité de 1677, avec les états-généraux. La liste civile fut réduite à six cent mille livres sterling, attendu que le duc de Glocester étoit mort, et que la reine, épouse de Jacques, refusoit sa pension. Les communes passèrent ensuite

1701. un bill qui annuloit tous les priviléges dont jouissoient les membres du parlement dans les poursuites légales dirigées contre eux pendant la durée des prorogations. Elles eurent un dernier démêlé avec les lords, à l'occasion d'un bill pour nommer des commissaires chargés de l'examen des comptes publics. Ceux qui furent élus déplurent extrêmement à la majorité de la chambre haute, en ce qu'ils étoient tous au nombre des plus violents torys. Aussi lorsque le bill fut envoyé à cette chambre, on y fit quelques amendements que les communes rejetèrent. L'animosité commençoit à renaître, lorsque le roi ferma la session le 24 juin, après avoir remercié le parlement de son zéle pour le service public. Ce prince vit avec beaucoup de plaisir l'issue favorable d'une session qui s'étoit présentée d'abord sous un aspect sinistre. Sa santé déclinoit de jour en jour; mais il avoit soin d'en cacher le dépérissement, afin que les alliés ne fussent pas détournés d'entrer dans une confédération dont il étoit regardé comme le chef et le principal soutien. Il donna au comte de Marlborough le commandement des dix mille hommes destinés pour la Hollande, et le nomma en même temps son plénipotentiaire auprès des états-généraux. Un tel choix faisoit honneur à son discernement; car Marlborough, soit comme général, soit comme négociateur, surpassoit tous ses contemporains. Froid, pénétrant, intrépide, et doué de beaucoup de persévérance, il étoit de plus habile à persuader, insinuant, artificieux et dissimulé.

Succès du prince Eugène.

Guillaume, après avoir établi une régence, s'embarqua pour la Hollande au commencement de juillet. A son arrivée à La Haye, il assista à une assemblée des

1701.

états-généraux, qu'il harangua dans les termes les plus affectueux, et qui lui répondirent avec la même cordialité. Il visita ensuite les frontières pour examiner l'état des garnisons, et donna les ordres et les instructions qu'il jugea nécessaires pour la défense du pays. Cependant le ministre françois d'Avaux, ayant été rappelé de La Haye, remit en partant aux états-généraux une lettre de son souverain, qui se plaignoit qu'ils eussent souvent interrompu les conférences, dont on ne pouvoit plus espérer aucun fruit avantageux, et les assuroit néanmoins qu'il dépendoit entièrement d'eux de continuer à recevoir des marques de son ancienne amitié pour leur république. A cette lettre étoit joint un mémoire impératif, auquel les états firent une réponse très vive. Comme ils n'attendoient plus maintenant de la France que des hostilités, ils redoublèrent de diligence dans leurs préparatifs de défense; ils réparèrent leurs fortifications, augmentèrent leur armée, et prirent à leur service des troupes étrangères. Ils avoient déja conclu, ainsi que Guillaume, une alliance avec le roi de Danemarck, qui s'étoit engagé à fournir un certain nombre de troupes, moyennant des subsides; et ils s'efforcèrent, mais sans succès, de ménager la paix entre la Suède et la Pologne. La France avoit aussi offert sa médiation entre ces deux puissances, dans l'espoir d'attirer la Suède dans ses intérêts, et la cour de Vienne avoit essayé de gagner le roi de Pologne; mais celui-ci persista dans la résolution de poursuivre la guerre. Les Espagnols commençoient à se trouver mal à leur aise sous la domination de leur nouveau maître. Ils étoient choqués de l'insolence des François qu'il avoit avec lui, et encore plus des usages qu'ils

1701. introduisoient. Les grands trouvoient que le souverain avoit pour eux fort peu de considération, et se ressentoient de l'économie de ce prince, qui avoit voulu supprimer une partie des dépenses de la cour nécessaires pour soutenir leur magnificence. Le prince Eugène, à la tête de l'armée impériale, étoit entré en Italie par Vicence, et avoit passé l'Adige près de Carpi, où il avoit défait un corps de cinq mille François. Les ennemis étoient commandés par le duc de Savoie, assisté du maréchal de Catinat et du prince de Vaudemont, qui ne jugèrent pas à propos de hasarder un engagement; mais le maréchal de Villeroy étant arrivé à la fin d'août, avec ordre d'attaquer les Impériaux, Catinat se retira mécontent. Le nouveau général marcha aussitôt à Chiari, où étoit retranché le prince Eugène, dont il attaqua le camp; mais il fut si bien reçu, qu'il se vit contraint de se retirer, après avoir perdu cinq mille hommes. Vers la fin de la campagne, le prince s'empara de tout le Mantouan, à l'exception de Mantoue et de Goïto, dont il entreprit le blocus. Il réduisit toutes les places sur l'Oglio, et continua d'agir durant tout l'hiver, ne cessant de déployer le courage le plus invincible, la vigilance la plus infatigable, et la plus grande capacité. Au mois de janvier, il fut sur le point de surprendre Crémone, en introduisant des troupes par un vieil aqueduc. Elles forcèrent une des portes, par laquelle entra le prince. Éveillé par le bruit, Villeroy s'avança dans la rue, et ce fut là qu'on le fit prisonnier. La ville eût été prise infailliblement si le prince Eugène avoit été joint par un autre corps de troupes auquel il avoit donné ordre de venir du Parmesan et de s'assurer du pont. Ce corps n'étant point arrivé au

temps prescrit, un régiment irlandois, au service de la France, s'empara du pont, et le prince Eugène fut obligé de se retirer avec son prisonnier. 1701.

Situation des affaires en Europe.

Le roi de France, qu'alarmoient l'activité et le génie militaire du général des Impériaux, envoya du renfort à son armée d'Italie, avec le duc de Vendôme pour la commander. Il pressa en même temps le duc de Savoie de le soutenir efficacement; mais ce prince, ayant obtenu tout ce qu'il pouvoit attendre de la France, devint froid et lent. Sa seconde fille venoit d'épouser le nouveau roi d'Espagne, qui étoit venu la recevoir à Barcelonne, où il eut des démêlés avec les états de Catalogne. Ils refusoient de payer une taxe avant que leurs priviléges eussent été confirmés; et le roi fut obligé de les satisfaire. La guerre continuoit dans le nord avec beaucoup de chaleur. Le jeune roi de Suède mit les Saxons en déroute sur la rivière appelée Danu. De là il se porta en Courlande, et se rendit maître de Mittau sans opposition, pendant que le roi de Pologne se retiroit en Lithuanie. D'un autre côté les émissaires françois cherchoient à jeter en Hongrie les semences d'une nouvelle révolte. Ils s'agitoient sans relâche dans toutes les cours de la chrétienté. Ils avoient déja gagné l'électeur de Bavière et son frère l'électeur de Cologne, ainsi que les ducs de Wolfenbuttel et de Saxe-Gotha, qui, tout en affectant la neutralité, levoient des troupes et faisoient des préparatifs de guerre; d'où l'on tiroit la preuve qu'ils avoient reçu des subsides de Louis XIV. Ce prince avoit aussi comme extorqué un traité d'alliance avec le roi de Portugal, qui étoit personnellement attaché à la cause de l'Autriche, mais que sa foiblesse rendoit esclave de ses ministres, gagnés par les Fran-

1701. çois. Durant cet été, les côtes de France furent tenues en respect par les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande, sous le commandement de sir Georges Rooke, qui entra dans la Manche à la fin du mois d'août, et détacha le vice-amiral Benbow, avec une forte escadre, pour les Indes occidentales. Afin de tromper Louis XIV sur la destination de cette flotte, le roi Guillaume demanda le libre usage des ports d'Espagne, comme si son dessein eût été d'envoyer une escadre dans la Méditerranée; mais cet avantage lui fut refusé, tandis qu'il étoit accordé aux vaisseaux françois. A-peu-près vers ce temps, le roi révoqua les lettres patentes des commissaires de l'amirauté, et nomma le comte de Pembroke lord grand amiral d'Angleterre, pour éviter les factions et la diversité d'avis d'un conseil. Le comte ne fut pas plus tôt en possession de ce poste important, qu'il envoya le capitaine Loades avec trois frégates à Cadix pour ramener, avant que la guerre commençât, les équipages de mer et les autres effets que les Anglois avoient dans cette place. Le roi de France, ne voulant perdre aucun des avantages qui pouvoient être le fruit de son union avec l'Espagne, établit une compagnie pour ouvrir un commerce avec le Mexique et le Pérou, et conclut un nouveau traité pour fournir de nègres les colonies espagnoles. Il envoya en même temps une forte escadre dans le port de Cadix. L'habit françois fut introduit à la cour de Madrid, et, par un édit formel, les grands d'Espagne et les pairs de France furent mis sur la même ligne dans l'une et l'autre nation. Il n'y eut plus aucune vigueur dans les conseils d'Espagne. Les finances de ce royaume étoient épuisées, et sa première énergie sem-

bloit entièrement éteinte; la noblesse étoit misérable, et le peuple dans l'indigence. L'état de la France n'étoit pas beaucoup plus heureux : harassée par une longue guerre, elle alloit en soutenir une autre, qui, selon toute apparence, devoit mettre le comble à sa détresse. 1701.

Traité entre l'empereur et les puissances maritimes.

Ces circonstances n'étoient point ignorées de l'empereur et des puissances maritimes, et les animoient à former une autre grande alliance. On ouvrit les conférences à La Haye, et, le 7 septembre, un traité fut conclu entre sa majesté impériale, l'Angleterre et les états-généraux. Le but de ce traité étoit de procurer satisfaction à l'empereur quant à la succession d'Espagne, et de donner des garanties suffisantes aux états et au commerce des alliés. Ils s'engageoient à faire tous leurs efforts pour recouvrer les Pays-Bas espagnols, qui serviroient de barrière entre la Hollande et la France, et pour mettre l'empereur en possession du duché de Milan, de Naples et de la Sicile, ainsi que des terres et îles appartenant à l'Espagne sur la côte de Toscane. Ils convenoient que le roi d'Angleterre et les états-généraux garderoient en propre toutes les terres et villes qu'ils pourroient conquérir sur les Espagnols dans les Indes; que les confédérés se communiqueroient exactement leurs desseins réciproques; qu'aucun d'entre eux ne traiteroit de paix ou de trève que de concert avec les autres; qu'ils concourroient tous à empêcher l'union de la France et de l'Espagne sous le même gouvernement, et ne permettroient point que les François devinssent possesseurs des Indes espagnoles; que, lorsqu'on feroit la paix, ils pourvoiroient au maintien du commerce des puissances maritimes avec les états conquis sur les Espagnols, et garanti-

1701. roient la sûreté des états-généraux par une barrière; qu'ils maintiendroient la religion dans leurs nouvelles conquêtes; qu'ils se soutiendroient l'un l'autre de tous leurs moyens, dans le cas où, par suite de cette confédération, quelqu'un d'entre eux seroit attaqué par le roi de France ou tout autre potentat; qu'une alliance défensive subsisteroit entre eux, même après la paix; que tous rois, princes et états, auroient la liberté d'accéder à cette alliance. Ils arrêtèrent qu'ils emploieroient deux mois à tâcher d'obtenir à l'amiable la satisfaction et les garanties qu'ils demandoient, et stipulèrent que le traité seroit ratifié dans six semaines.

Mort du roi Jacques.

Le 16 septembre, le roi Jacques mourut à Saint-Germain, après une longue et pénible maladie. Ce prince infortuné, depuis la dernière et malheureuse tentative qu'il avoit faite pour recouvrer son trône, avoit rompu avec le monde, et tourné toute son attention vers le salut de son ame. Il ne pouvoit empêcher que le génie actif de sa femme ne formât de nouveaux plans de restauration; mais c'eût été pour lui une grande joie de la voir renoncer à ces projets chimériques. La chasse étoit son principal amusement; mais son occupation constante étoit la religion; rien de plus pur que la vie qu'il menoit : il s'imposoit d'ailleurs des pénitences et des mortifications peu communes, faisant de fréquentes visites aux pauvres moines de la Trappe, qu'il édifioit par sa piété et son humilité. Son orgueil et son penchant à l'arbitraire sembloient s'être évanouis avec sa grandeur. Il étoit devenu affable, doux et facile à tous ses inférieurs; et si sa dévotion paroissoit rétrécir les facultés de son esprit, elle exaltoit du moins les vertus de son ame. Dans ses derniers moments, il conjura son

fils de préférer sa religion à tous les avantages humains, et même de renoncer à l'espoir d'un trône, s'il ne pouvoit y monter sans faire violence à sa foi. Il lui recommanda de pratiquer la justice et la clémence chrétienne, déclarant lui-même qu'il pardonnoit au prince d'Orange, à l'empereur et à tous ses ennemis. Il donna en mourant des marques d'une piété extraordinaire, et fut enterré, suivant son desir, dans l'église des bénédictins anglois à Paris, sans aucune solennité. 1701.

Avant sa mort, Jacques fut visité par le roi de France, qui parut touché de son état, et déclara que, si l'on venoit à le perdre, il reconnoîtroit son fils pour roi d'Angleterre. La reine sa femme avoit déja tiré cette promesse de Louis XIV, par le crédit de madame de Maintenon et du dauphin. Le prétendu prince de Galles fut donc proclamé roi d'Angleterre, aussitôt après la mort de Jacques, et traité comme tel à la cour de Versailles. Le roi d'Espagne, le duc de Savoie et le pape le reconnurent aussi sous ce titre. Guillaume n'en fut pas plus tôt informé qu'il dépêcha un courrier au roi de Suède pour se plaindre de cette violation manifeste du traité de Ryswick, dont il étoit le garant. En même temps, il rappela de Paris le comte de Manchester, et lui ordonna de partir sans prendre congé. Le comte se retira sur-le-champ, après avoir notifié au marquis de Torcy l'ordre qu'il avoit reçu. Louis XIV, pour justifier sa conduite, fit répandre dans toutes les cours de l'Europe un manifeste où il affirmoit qu'en reconnoissant le prince de Galles pour roi d'Angleterre il n'avoit enfreint aucun article du traité de Ryswick. Il convenoit que, par le quatrième article, il avoit promis de ne point troubler le roi de la Grande-Bretagne dans la

Louis XIV reconnoît le prétendu prince de Galles pour roi d'Angleterre.

1701. possession de ses états; et il déclaroit que son intention étoit d'observer ponctuellement sa promesse; mais il observoit que la générosité lui faisoit un devoir de ne pas abandonner le prince de Galles et sa famille; qu'il ne pouvoit lui refuser un titre qui lui étoit dû par sa naissance; que c'étoit plutôt à lui à se plaindre du roi de la Grande-Bretagne et des états-généraux, dont les déclarations et les préparatifs en faveur de l'empereur devoient être regardés comme des contraventions réelles aux traités; enfin il tiroit de l'histoire plusieurs exemples de fils qui avoient conservé le titre de roi, quoique leurs pères eussent perdu leurs royaumes. Il est cependant probable que toutes ces raisons auroient difficilement porté le roi de France à une telle démarche, s'il n'eût jugé que la guerre avec l'Angleterre étoit inévitable, et qu'il lui seroit avantageux d'embrasser la cause du prétendant.

Le secrétaire de Tallard, Poussin, qui avoit été laissé en Angleterre comme agent de la cour de Versailles, publia à Londres la substance de ce manifeste. Il reçut ordre de quitter le royaume, dont les habitants s'indignoient que Louis XIV prétendît désigner leur souverain. La ville de Londres présenta aux lords justiciers une adresse où elle témoignoit le plus vif ressentiment de cette présomption du roi de France, et assuroit Guillaume que dans tous les temps elle seroit prête à tout faire pour défendre sa personne et ses justes droits contre tous ceux qui entreprendroient d'usurper sa couronne. De semblables adresses arrivèrent de toutes les parties du royaume, ce qui ne pouvoit manquer de plaire au roi. Ses mesures étant concertées pour agir avec vigueur contre la France, il voulut repasser dans

son royaume, après avoir considérablement avancé un traité d'alliance perpétuelle entre l'Angleterre et les états-généraux, qui fut achevé par son plénipotentiaire le comte de Marlborough. Le retour du roi fut différé pendant un mois par une grave indisposition. Le ministre espagnol Quiros fit faire une consultation par plusieurs médecins sur l'état et la nature de cette maladie. Ils lui déclarèrent que Guillaume n'avoit plus que quelques semaines à vivre; et cet avis fut envoyé à Madrid. Cependant le monarque trompa ce fâcheux pronostic, quoique d'ailleurs sa constitution eût éprouvé une si rude secousse qu'il sentit lui-même que sa fin ne pouvoit être éloignée. Il dit au comte de Portland que sa foiblesse étoit telle qu'il ne pouvoit espérer de vivre encore un été, mais en lui recommandant le plus profond secret. Malgré la perspective de sa fin prochaine, il agit avec une diligence et une force d'esprit étonnantes, en consolidant la confédération et en réglant le plan des opérations. Un traité subsidiaire fut conclu avec le roi de Prusse, qui s'engagea à fournir un certain nombre de troupes. L'empereur convint de mettre en campagne quatre-vingt-dix mille hommes contre la France. Le contingent des états-généraux fut limité à cent deux mille, et celui de l'Angleterre à quarante mille, qui devoient agir conjointement avec les alliés. 1701.

Le 4 novembre, Guillaume arriva en Angleterre, où il trouva une fermentation extraordinaire, produite par l'animosité mutuelle des deux factions. Elles s'entre-déchiroient dans les entretiens et dans les écrits, et se calomnioient avec toute la fureur de la haine et de la vengeance; elles sembloient s'accorder pour bannir

1701. du royaume la vérité, la candeur et la modération. Le roi reconnut qu'il s'étoit trompé dans le choix de ses nouveaux ministres, qui s'étoient opposés de tout leur pouvoir à ses mesures. Il étoit particulièrement dégoûté du comte de Rochester, dont l'humeur impérieuse et intraitable, loin de modérer la violence de son parti, ne faisoit que l'enflammer; Guillaume déclara que l'année durant laquelle il avoit dirigé ses conseils avoit été la plus difficile de toute sa vie; son mécontentement s'étoit manifesté par tant de froideur et de réserve, que Rochester lui avoit dit qu'il ne pouvoit le servir plus long-temps, puisqu'il avoit perdu sa confiance. Guillaume n'avoit fait aucune réponse; mais il avoit résolu de ne plus le revoir. Cependant, à la prière de M. Harley, Rochester étoit devenu plus pliant et plus docile; et, après le départ du roi pour la Hollande, il s'étoit rendu dans son gouvernement d'Irlande, où il se trouvoit maintenant, faisant tous ses efforts pour acquérir de la popularité. Guillaume, n'attendant que de l'opposition de la chambre des communes, prit en particulier quelques uns des membres les plus influents, dans la vue de les amener à des dispositions plus favorables; mais les trouvant déterminés à suivre leurs premiers principes, et à persister dans leurs accusations, il prit, suivant le conseil de ses amis, le parti de dissoudre le parlement; démarche d'autant plus naturelle que les communes s'étoient rendues extrêmement odieuses à la nation en général, qui ne respiroit rien tant que la guerre avec le monarque françois. Le parlement fut donc dissous par proclamation, et l'on en convoqua un autre pour le 13 décembre.

Jamais les deux partis ne s'étoient agités l'un contre

l'autre avec tant de violence que dans les nouvelles élections. La victoire demeura aux whigs, parcequ'ils prodiguèrent l'argent, moyen toujours efficace auprès des électeurs des bourgs. La corruption étoit devenue un commerce ouvert et avoué, et si une vénalité presque universelle n'eût étouffé tout sentiment de honte parmi le peuple, les vainqueurs auroient rougi de leurs succès. Quoique la majorité obtenue par ces voies indignes fût favorable à la cour, ce fut sur M. Harley que tomba le choix d'un orateur, contre l'inclination du roi, qui favorisoit sir Thomas Lyttleton; mais le discours de Guillaume fut reçu avec un applaudissement général. Il fut si admiré des partisans de la révolution, qu'ils le firent imprimer avec beaucoup de luxe en anglois, en hollandois et en françois. Il figura dans leurs maisons comme un ornement indispensable, et fut regardé comme une espèce de legs que le monarque faisoit de ses derniers sentiments à son peuple et à tous les peuples protestants. Dans cette célèbre harangue, Guillaume fit sentir l'outrage que le roi de France avoit fait à la nation en reconnoissant le prétendu prince de Galles, et les dangers auxquels elle étoit exposée par l'élévation du petit-fils de ce monarque sur le trône d'Espagne. Il dit aux deux chambres qu'encouragé par le parlement il avoit conclu plusieurs traités d'alliance, qui seroient mis sous leurs yeux avec d'autres traités encore en négociation; il leur représenta que toute l'Europe avoit les regards sur elles, et que toutes les affaires seroient en suspens jusqu'à ce que leurs résolutions fussent connues; qu'ainsi il n'y avoit point de temps à perdre; qu'elles avoient une nouvelle occasion d'assurer aux Anglois et à leur postérité la paisible

1701. Discours de Guillaume aux deux chambres.

1701. jouissance de leurs libertés et de leur religion ; qu'il falloit pour cela ne point se manquer à elles-mêmes, mais déployer l'ancienne vigueur de la nation angloise : il ajouta qu'à son avis, si elles négligeoient cette occasion, elles ne devoient point espérer de la retrouver. Il insista sur la nécessité où elles étoient d'entretenir de grandes forces navales, et des forces de terre proportionnées à celles des alliés de leur pays. Il pressa les communes de soutenir le crédit public, qui ne pouvoit être affermi qu'autant qu'on mettroit en honneur cette maxime sacrée, que rien de ce qui étoit garanti par le parlement ne pouvoit être perdu. Il déclara qu'il n'avoit jamais demandé sans regret des subsides à son peuple ; que ceux qu'il demandoit maintenant étoient nécessaires à l'honneur et à la sûreté de l'Angleterre, dans d'aussi critiques conjonctures, et seroient fidèlement appliqués suivant leur destination ; il exprima l'intention où il étoit que les comptes fussent soumis chaque année à l'inspection du parlement. Il recommanda aux chambres de mettre beaucoup de diligence dans leurs délibérations, et de s'occuper du soin de donner de l'emploi aux pauvres, d'encourager le commerce, et d'épurer les mœurs. Il témoigna l'espoir qu'il avoit conçu de les voir éviter de vaines disputes, et agir avec harmonie pour le succès de la cause commune, et dit qu'à ses yeux le plus grand bien qui pût arriver à l'Angleterre étoit qu'elles fussent aussi disposées à étouffer de fatales animosités, qu'il l'étoit lui-même à oublier les plus graves offenses commises contre sa personne, pour ne songer qu'à la sûreté et au bonheur de ses sujets. Il les conjura de tromper, par leur unanimité, les espérances des ennemis de l'état,

promettant qu'à l'avenir, comme il l'avoit fait par le passé, il chercheroit à prouver qu'il vouloit être le père de tous ses sujets, et formant le vœu qu'on pût bientôt ne plus distinguer parmi eux que deux partis, savoir, d'un côté les amis de la religion protestante et de l'ordre de choses établi, et de l'autre ceux qui desiroient un prince papiste et un gouvernement françois. Il finit en disant qu'on alloit voir, par l'usage que feroient les chambres de l'occasion qui se présentoit, si elles desiroient véritablement de voir l'Angleterre tenir la balance de l'Europe et marcher désormais à la tête de la cause protestante. 1701.

Les lords rédigèrent aussitôt une adresse remplie de témoignages d'attachement; ils exprimoient leur ressentiment de la conduite qu'avoit tenue le roi de France en reconnoissant le prétendu prince de Galles; ils assuroient sa majesté qu'ils la seconderoient de tout leur pouvoir contre tous ses ennemis, et que, lorsqu'il plairoit à Dieu de les priver de leur roi, ils soutiendroient avec vigueur, contre le prince de Galles et tout autre prétendant, toute personne qui, en vertu des actes du parlement pour établir et limiter la succession, auroit droit à la couronne d'Angleterre. Le 5 janvier, une adresse rédigée dans le même esprit fut présentée par les communes, et l'une et l'autre furent très gracieusement reçues de Guillaume. Les lords, pour preuve du zèle qui les animoit, ayant pris en considération les dangers qui menaçoient l'Europe par l'avénement du duc d'Anjou à la couronne d'Espagne, présentèrent une seconde adresse, où ils témoignoient combien ils sentoient ces dangers, qualifioient Louis XIV de violateur de traités, et manifestoient l'opinion où ils étoient 1702.

1702. que sa majesté, ses sujets et ses alliés ne seroient jamais en sûreté jusqu'à ce que la maison d'Autriche eût été rétablie dans ses droits, et que l'usurpateur du trône d'Espagne en fût descendu; ils assuroient Guillaume que de leur part rien ne seroit épargné pour répondre à la juste attente de leurs amis du dehors, et que tous leurs efforts tendroient à soutenir, dans une cause si belle et sous un si grand prince, la gloire du nom anglois.

Le roi, voulant gagner la confiance des communes, donna ordre au secrétaire d'état, M. Vernon, de mettre sous leurs yeux des copies des traités et conventions qu'il venoit de conclure. La chambre en fut si satisfaite, qu'elle vota les subsides à l'unanimité. Par un autre vote, elle autorisa l'échiquier à emprunter six cent mille livres sterling à six pour cent pour le service de la flotte, et cinquante mille livres sterling pour la subsistance des gardes et garnisons. Elle délibéra sur l'état de la marine et sur ce qui lui étoit dû, et vérifia l'estimation de ce qu'exigeroient les réparations extraordinaires. Elle demanda un compte de cette partie de la dette nationale, pour laquelle aucune disposition n'avoit encore été faite; elle ordonna à l'orateur d'écrire aux commissaires chargés de ce qui concernoit les biens confisqués en Irlande, pour qu'ils adressassent à la chambre une relation détaillée de ce qu'ils avoient fait en exécution de l'acte du parlement relatif à ces biens. Le 9 janvier, elle arrêta unanimement qu'on s'occuperoit d'un bill qui mît hors de toute atteinte la personne de sa majesté, et la succession à la couronne dans la ligne protestante, afin de détruire les espérances du soi-disant prince de Galles et de tout autre prétendant,

ainsi que de leurs partisans secrets ou déclarés; elle convint d'une adresse pour demander l'insertion dans tous les traités d'alliance d'un article portant qu'aucune paix ne seroit faite avec la France, jusqu'à ce que sa majesté et la nation eussent reçu réparation de l'outrage que leur avoit fait le roi de France, en reconnoissant et proclamant roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande le prétendu prince de Galles. Elle décida qu'on entretiendroit quarante mille hommes de mer et autant de troupes de terre, pour agir conjointement avec les forces des alliés, dans la proportion réglée par les parties contractantes.

1702.

Bill *d'abjuration.*

Les communes sembloient disputer avec les lords de zèle pour le gouvernement. Elles dressèrent un bill d'*attainder* contre le prétendu prince de Galles. Il fut adopté à la chambre haute avec une clause additionnelle contre la reine, qui agissoit comme régente pour le prétendant; cette clause ne passa qu'avec une grande opposition, et, quand le bill revint à la chambre des communes, elles l'écartèrent comme irrégulière, et proposèrent de proscrire la reine par un bill séparé; les lords agréèrent cette proposition, et le bill contre le prétendu prince de Galles passa. Les lords en rédigèrent un autre contre la reine; mais il fut mis de côté dans la chambre basse. Cependant les plus longs et les plus violents débats de cette session vinrent d'un bill que présentèrent les lords, à l'effet de prêter un serment par lequel on devoit tenir pour nuls les droits allégués par le prétendu prince de Galles, et reconnoître expressément le roi et ses héritiers pour souverains *légitimes*, suivant l'acte passé à ce sujet. On demanda que ce serment fût volontaire; que toute personne

1702. fût invitée à le prêter, et que, soit qu'elle y consentît, soit qu'elle s'y refusât, on en tînt également note, sans punir autrement le refus. Cet article fut combattu avec beaucoup de véhémence par le comte de Nottingham et autres lords du parti des torys. Ils observèrent que le gouvernement s'étoit d'abord établi avec un autre serment, lequel étoit comme un contrat primitif; qu'il ne pouvoit y avoir aucune raison d'en imposer un nouveau, et que les serments relatifs à l'opinion des hommes avoient toujours été regardés comme une obligation sévère. Durant cette discussion, sir Charles Hedges présenta à la chambre des communes un autre bill d'*abjuration* qui devoit être obligatoire pour toute personne possédant un emploi dans l'église ou dans l'état. Ce bill portoit aussi obligation de maintenir le gouvernement du roi, des lords et des communes, ainsi que l'église réformée d'Angleterre, avec la tolérance pour les non-conformistes. Un chaud débat s'éleva sur la question de savoir si le serment seroit imposé ou s'il seroit volontaire. Il fut décidé, à la majorité d'une seule voix, qu'il seroit imposé. On inséra une clause additionnelle, qui déclaroit tout complot contre la vie de la princesse Anne de Danemarck, aussi punissable que s'il étoit dirigé contre la vie d'un fils aîné et héritier du roi. Les torys s'opposèrent vigoureusement à cet acte dans la chambre des pairs; et, lorsqu'il passa enfin après de longs débats, le 20 février, il fut l'objet d'une protestation de dix lords, comme n'étant pas moins inutile que sévère.

La nation sembloit alors unanime dans ses cris de guerre contre la France. La chaleur des partis devenoit moins violente. Les factions de Londres étoient modérées par l'union des deux compagnies de com-

merce des Indes orientales, qui trouvèrent un intérêt mutuel à se réunir. Les torys, qui, dans la chambre des communes, s'étoient fortement conformés aux vœux du peuple, entreprirent de justifier, autant qu'il étoit en eux, la conduite de leur parti dans le parlement précédent. Ils se plaignirent de quelques pétitions qui avoient attaqué la conduite de la dernière chambre des communes, et particulièrement de la pétition de la province de Kent. Mais la majorité décida que c'étoit un droit indubitable du peuple anglois de présenter des pétitions ou des adresses au roi pour demander la convocation, la réunion ou la dissolution des parlements et la réforme des abus, et que tout sujet sous le poids d'une accusation avoit droit de réclamer un prompt jugement. La plainte de quelques membres qui prétendirent que les lords avoient refusé justice aux communes, lors des dernières accusations, occasiona une discussion très animée; il fut enfin déclaré, à une foible majorité, que cette plainte étoit sans fondement. Les torys eurent pourtant le dessus en quelques points. Dans l'affaire de Thomas Blisse et de Thomas Culpepper, qui se disputoient l'élection de Maidstone, la chambre décida que le premier étoit non seulement coupable comme s'étant permis des pratiques de corruption indirectes pour se faire élire député d'un bourg, mais même comme étant un des auteurs de l'insolente et séditieuse pétition, dite *de Kent*, à la dernière chambre des communes; qu'il avoit scandaleusement calomnié cette chambre, en accusant ses membres d'avoir reçu de l'argent de la France, ou d'être entrés dans les intérêts de cette puissance; et qu'en punition d'une telle conduite il seroit emprisonné à Newgate et poursuivi

1702.

1702. par le procureur général de sa majesté. Il fut aussi décidé qu'affirmer que les membres de la chambre basse n'étoient pas les seuls représentants des communes d'Angleterre, c'étoit attaquer les droits et priviléges de la chambre basse et la constitution fondamentale du royaume; que soutenir que la chambre des communes n'avoit le pouvoir de faire emprisonner que ses propres membres, c'étoit vouloir détruire la constitution de la chambre des communes; qu'imprimer ou publier quelque livre ou libelle attaquant la conduite de la chambre des communes, ou de quelqu'un de ses membres dans l'exercice de ses fonctions, c'étoit hautement violer les droits et priviléges de la chambre des communes. Ce zéle pour ses prérogatives ne détourna pas l'attention de la chambre des grands intérêts politiques. Elle pria le roi, par une adresse, de demander à ses alliés qu'ils augmentassent leur contingent de troupes de terre, afin de pouvoir mettre à bord des vaisseaux un nombre d'hommes proportionné à celui qu'il feroit lui-même embarquer. Après avoir réglé les sommes affectées aux différents usages de la guerre, elle supplia le roi, par une seconde adresse, de pourvoir à la demi-paie des officiers qui se trouvoient dans le cas d'être les premiers appelés pour les recrues et levées qu'on devoit faire. Guillaume l'assura que c'étoit son intention. Il se rendit à la chambre des pairs, et sanctionna un acte qui établissoit des commissaires chargés d'examiner et de régler les dettes envers l'armée et la marine, et celles qu'on avoit contractées pour le service de transport, ainsi que de vérifier le compte des prises faites pendant la guerre.

Les affaires d'Irlande étoient assez peu satisfaisantes,

1702. Affaires d'Irlande.

par la conduite des commissaires nommés pour exécuter l'acte sur les biens confisqués. Leur mission étoit extrêmement odieuse au peuple, aussi bien qu'à la cour, et leur manière d'agir étoit impérieuse et arbitraire. Plusieurs Irlandois, choqués d'un côté de l'insolence des commissaires, et encouragés de l'autre par les agents de la cour, cherchèrent, par une lettre circulaire, à exciter le grand jury d'Irlande contre l'acte dit de *résumption*. Des pétitions conçues en termes très vifs furent présentées au roi : on y affirmoit que cet acte étoit préjudiciable aux intérêts des protestants, et n'avoit été obtenu que par de fausses informations. Le roi ayant communiqué ces pétitions à la chambre, elles furent déclarées scandaleuses et sans fondement ; et les communes décidèrent qu'il n'y avoit pas lieu de se plaindre des commissaires. Néanmoins, ayant ensuite reçu plusieurs pétitions, par lesquelles on imploroit leur secours contre l'acte en question, elles se montrèrent favorables aux pétitionnaires.

Le roi recommande la réunion des royaumes d'Angleterre et d'Écosse.

En Écosse, les clameurs n'avoient point encore cessé. Lorsque le bill d'*abjuration* avoit été adopté par la chambre des pairs d'Angleterre, le comte de Nottingham avoit déclaré que, bien que son opinion différât sur quelques points de celle de la majorité, il applaudissoit cependant à l'objet de ce bill, et pensoit que, pour assurer la succession protestante, l'union de toute l'île étoit absolument nécessaire. En conséquence, il proposa de présenter une adresse au roi, pour qu'il voulût bien dissoudre le parlement d'Écosse, dont on pouvoit mettre en question la légalité, attendu qu'il avoit été dans l'origine une convention ; et en convoquer un nouveau, avec lequel on pût traiter de la réunion des deux royau-

1702. mes. Le roi avoit cette réunion tellement à cœur, que, ne pouvant se rendre au parlement, il écrivit à la chambre des communes une lettre où il exprimoit tout son desir de voir entamer un traité à cet effet, et recommandoit à la chambre de prendre cette affaire en considération. Cependant, comme il eût été très hasardeux de convoquer un nouveau parlement en Écosse, à cause de la fermentation qui régnoit dans ce royaume, le projet fut remis à un temps plus favorable.

Guillaume fait une chute de cheval.

Avant son retour de Hollande, Guillaume avoit concerté avec ses alliés les opérations de la campagne suivante. Il avoit ouvert une négociation avec le prince de Hesse-Darmstadt, qui l'avoit assuré que, s'il assiégeoit et prenoit Cadix, l'amiral de Castille et plusieurs autres grands d'Espagne se déclareroient pour la maison d'Autriche. Les alliés étoient aussi convenus de faire le siége de Keyserswaert, que l'électeur de Cologne avoit remis entre les mains de la France; l'électeur de Hanovre se faisoit fort de désarmer les princes de Wolfenbuttel; le roi des Romains et le prince Louis de Bade devoient investir Landau; et l'empereur avoit promis d'envoyer un puissant renfort au prince Eugène en Italie. Mais Guillaume ne vécut pas assez pour voir mettre ces projets en exécution. Sa constitution étoit alors entièrement ruinée; il s'efforçoit cependant toujours de cacher les effets de sa maladie, et de reprendre des forces au moyen de l'exercice. Le 21 février, comme il alloit de Kensington à Hampton-Court, son cheval s'abattit, et il fut lui-même renversé avec une telle violence, qu'il se rompit un os du cou. Les gens de sa suite le conduisirent dans cet état au palais de Hampton-Court, où il fut pansé par Ronjat, son chirurgien ordi-

naire. Le soir même, il retourna à Kensington dans son carrosse; et les deux parties de l'os fracturé ayant été désunies par le mouvement de la voiture furent replacées en présence de Bidloo son médecin. Il parut s'acheminer à une prompte guérison, jusqu'au premier mars, qu'une inflammation se manifesta au genou, avec beaucoup de douleur et de foiblesse. Le lendemain il donna à quelques pairs une commission sous le grand sceau pour sanctionner les bills qu'avoient adoptés les deux chambres, nommément l'acte d'*attainder* contre le prétendu prince de Galles, et un autre en faveur des quakers, portant que leurs affirmation et déclaration solennelles seroient reçues en place d'un serment dans la forme d'usage. 1702.

Mort de Guillaume. Portrait de ce prince.

Le 4 mars, il étoit si bien remis de sa chute, qu'il fit plusieurs tours dans la galerie de Kensington. Mais s'étant couché et endormi sur un lit de repos, il fut saisi d'un frisson qui fut suivi d'un accès de fièvre et d'une diarrhée. Il étoit entouré de sir Thomas Millington, de sir Richard Blackmore, de sir Théodore Colledon, du docteur Bidloo, et de plusieurs autres médecins du premier ordre; mais leurs soins furent sans effet. Le 6, il donna une autre commission pour sanctionner le bill de la taxe sur la drèche, et l'acte d'*abjuration;* et se trouvant si foible qu'il ne pouvoit écrire son nom, il appliqua, en présence du lord garde des sceaux et des secrétaires du parlement, une empreinte préparée à cet effet. Le comte d'Albemarle, arrivant de Hollande, l'entretint en particulier des affaires du continent; mais Guillaume reçut avec beaucoup de froideur les informations qu'il lui apportoit, et dit en françois, *Je tire vers ma fin.* Le soir, il remercia le docteur Bidloo de

1702. ses soins et de son affection, et lui adressa ces paroles : *Je sais que vous et vos savants confrères avez fait pour me sauver tout ce que pouvoit faire votre art ; mais je vois que tout est inutile, et je me soumets.* Il reçut les consolations spirituelles de l'archevêque Tennison, et de Burnet, évêque de Salisbury ; et, le samedi matin, le sacrement lui fut administré. Les lords du conseil privé et d'autres personnages de distinction étoient dans l'appartement voisin ; il en admit plusieurs auprès de lui, et leur parla en peu de mots. Il remercia lord Auverquerque de ses longs et fidèles services, remit à lord Albemarle la clef de son cabinet et de son secrétaire, en lui disant qu'il savoit bien quel usage il devoit en faire. Il demanda le comte de Portland ; mais comme il avoit perdu la parole quand ce seigneur arriva, il lui prit la main, qu'il mit sur son cœur, avec des signes de la plus tendre affection. Ce fut le 8 mars qu'il expira, dans la cinquante-deuxième année de son âge, après un régne de treize ans. Aussitôt que les lords Lexington et Scarborough, qui étoient présents, s'aperçurent qu'il n'étoit plus, ils ordonnèrent à Ronjat d'ôter de son bras gauche un ruban noir, auquel étoit attachée une bague qui contenoit des cheveux de la dernière reine Marie. Le corps, ayant été ouvert et embaumé, resta pendant quelque temps à Kensington, et fut déposé, le 12 avril, dans un caveau de la chapelle de Henri, à l'abbaye de Westminster. Au commencement de mai, un testament que Guillaume avoit confié à M. Schuylemberg fut ouvert à La Haye. Il y déclaroit son cousin, le prince Frison de Nassau, stathouder de Friesland, son seul et universel héritier, et nommoit les états-généraux exécuteurs du testament. Par un codicile qui s'y trou-

voit annexé, il léguoit au comte d'Albemarle la seigneurie de Breevert, avec deux cent mille florins. 1701.

Guillaume III étoit de moyenne stature, mince de corps, d'une constitution délicate, sujet à l'asthme, et affecté d'une toux continuelle depuis son enfance. Il avoit le nez aquilin, les yeux étincelants, le front large, l'air grave et réservé. Il parloit peu; sa conversation étoit sèche et ses manières rebutantes, hormis dans les batailles, où il portoit autant de liberté que de vivacité, et savoit parfaitement animer ses soldats. Il ne le cédoit point aux plus fameux guerriers de l'antiquité en courage, en valeur et en sang-froid; et sa sagacité naturelle corrigeoit les défauts de son éducation, qui n'avoit pas été très soignée. Religieux, tempérant, habituellement droit et sincère, étranger aux passions violentes, il auroit passé pour un des meilleurs princes de son époque, s'il n'étoit jamais monté sur le trône de la Grande-Bretagne. Mais le trait distinctif de son caractère fut l'ambition. Elle lui fit étouffer les sentiments de la nature et de l'honneur, en déposant son beau-père, qui étoit en même temps son oncle, et prodiguer le sang et les richesses de la nation qui l'avoit élevé au pouvoir suprême. Il aspiroit à la gloire d'être médiateur dans toutes les contestations politiques de l'Europe; et le second objet de son attention étoit la prospérité du pays qui lui avoit donné le jour. Soit qu'il pensât réellement que les intérêts du continent et ceux de la Grande-Bretagne fussent inséparables, soit qu'il ne voulût faire entrer l'Angleterre dans la confédération que comme alliée, il est trop vrai qu'il engagea ses états dans des querelles étrangères, où ils sembloient devoir trouver leur ruine. Pour mieux parvenir à ses fins, il ne

1702. se fit pas scrupule d'employer tous les moyens de corruption, ce qui pervertit entièrement les mœurs de ses sujets. Il se procura la sanction parlementaire pour l'entretien d'une armée permanente, circonstance qui semble être devenue maintenant une partie de la constitution. Il accumula sur la nation une dette toujours croissante, et mit en faveur un système de politique qui ne tend qu'au malheur et à la ruine des peuples. Enfin, pour résumer en peu de mots ce qui regarde son caractère, Guillaume fut fataliste en religion, infatigable dans la guerre, entreprenant en politique, étranger à toutes les émotions vives et généreuses du cœur humain, très peu aimable comme homme, impérieux comme souverain.

ANNE.

LIVRE VII.

Anne succède à Guillaume. — La reine accomplit les engagements de son prédécesseur envers les alliés. — Mémoire présenté par la France aux états-généraux. — Inclination de la reine pour les torys. — La guerre est déclarée à la France. — Prorogation du parlement. — Opposition au ministère dans le parlement d'Écosse. — Le parlement d'Écosse reconnoît l'autorité de la reine. — La reine nomme des commissaires pour traiter de la réunion de l'Angleterre et de l'Écosse. — État des affaires sur le continent. — Prise de Keiserwaert et de Landau. — Succès de Marlborough. — Les Impériaux sont défaits à Fridlingen. — Bataille de Luzara en Italie. — Le roi de Suède défait Auguste à Lissau. — Expédition infructueuse de Cadix. — Prise et destruction des galions d'Espagne. — Combat naval aux Indes occidentales. — Nouveau parlement. — Disputes entre les deux chambres. — Votes des communes. — Acte en faveur du prince George. — Marlborough est créé duc. — Prohibition de tout commerce entre la Hollande et les monarchies de France et d'Espagne. — Bill pour empêcher la conformité occasionelle. — Enquête sur les comptes publics. — Différents entre les deux chambres du synode. — État des partis en Écosse. — Animosités dans le parlement d'Écosse. — Le commissaire est abandonné des anti-révolutionnaires. — Le commissaire court un grand danger. — Parlement d'Irlande. — Acte contre les papistes. — L'électeur de Bavière s'empare de Ratisbonne. — Les alliés réduisent Bonn. — Bataille d'Eckeren. — Défaite

du prince de Hesse. — Traité entre l'empereur et le duc de Savoie. — Sir Cloudesley Shovel met à la voile avec une flotte. — Expédition de l'amiral Graydon. — Le roi Charles, second fils de l'empereur, arrive en Angleterre.

1702. Anne succède à Guillaume.

Guillaume fut remplacé comme souverain d'Angleterre par la princesse Anne de Danemarck, qui monta sur le trône dans la trente-huitième année de son âge, à la satisfaction générale de tous les partis. Les jacobites même virent avec plaisir son élévation, supposant, ce qui étoit très probable, qu'elle n'auroit point de postérité, et que les sentiments de la nature la porteroient à changer l'ordre de la succession en faveur de son frère. Elle avoit été élevée dans les principes des torys, qu'elle regardoit comme les amis de la monarchie et les vrais enfants de l'église; et, de leur côté, ils avoient toujours professé un inviolable attachement à sa personne et à ses intérêts. Mais sa conduite étoit entièrement influencée par la comtesse de Marlborough, femme d'un caractère impérieux et d'un esprit intrigant, qui étoit dans son intimité depuis la plus tendre enfance, et avoit acquis sur elle un singulier ascendant. Anne, par suite de l'expulsion de son père, avoit éprouvé d'étranges vicissitudes dans sa fortune, et s'étoit vue exposée à diverses mortifications sous le dernier régne, durant lequel elle s'étoit conduite avec tant de discrétion qu'elle n'avoit point ou presque point donné de prétexte à la censure et au ressentiment. Il est vrai qu'elle devoit en grande partie cet avantage à son tempérament et à la disposition naturelle de son esprit, qui se troubloit et s'enflammoit difficilement. Elle étoit toute dévouée à l'église anglicane, malgré les efforts que son père avoit

faits avant la révolution pour l'en détacher; elle vivoit dans la plus parfaite union avec son mari, auquel elle 1702.
avoit donné six enfants que la mort lui avoit tous enlevés. Guillaume n'eut pas plus tôt fermé les yeux, que le conseil privé se rendit en corps auprès de la nouvelle reine, qui, dans un discours de peu d'étendue, l'assura que rien ne lui coûteroit pour défendre et garantir la religion, les lois et les libertés de son pays, pour maintenir la succession protestante et le gouvernement de l'état et de l'église tel qu'il étoit établi par les lois. Elle déclara la résolution où elle étoit de poursuivre les préparatifs commencés pour s'opposer au pouvoir exorbitant de la France, et de prouver aux alliés qu'elle avoit à cœur de soutenir les vrais intérêts de l'Angleterre et les leurs, qui tous ensemble formoient la cause commune. Quand les membres du conseil privé eurent prêté serment, elle fit publier une proclamation, pour que toute personne qui occupoit un emploi ou exerçoit quelque autorité au décès du dernier roi, conservât son poste jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. En vertu d'un acte passé sous le dernier régne, le parlement continua de siéger, même après la mort du souverain. Les deux chambres s'étant aussitôt réunies, votèrent unanimement une adresse de condoléance et de congratulation à-la-fois, et, dans l'après-midi, la reine fut proclamée. Le lendemain les lords et les communes se rendirent séparément auprès d'elle, avec une adresse où ils la félicitoient de son avénement au trône, et l'assuroient de leur zéle à la soutenir contre tous ses ennemis quels qu'ils fussent. Les lords reconnoissoient dans la leur qu'ils ne pouvoient réparer la perte qu'ils venoient de faire qu'en secondant

1702. avec force sa majesté et ses alliés dans la poursuite des mesures déja concertées pour abaisser la puissance exorbitante de la France. Les communes déclaroient qu'elles maintiendroient la succession à la couronne dans la ligne protestante, et pourvoiroient aux moyens les plus efficaces de soutenir le crédit national. Ces deux adresses furent gracieusement reçues de la reine. Le 11 mars elle se rendit, avec la solennité d'usage, à la chambre des pairs, où, dans un discours aux deux chambres, elle exprima toute la satisfaction qu'elle éprouvoit à les voir penser, comme elle, qu'on ne pouvoit trop faire pour aider les alliés dans leur projet d'abaisser la France, et leur demanda de s'occuper des moyens les plus propres à obtenir la réunion de l'Angleterre et de l'Écosse. Elle dit aux communes que le revenu affecté aux dépenses du gouvernement civil étant expiré, elle attendoit de leur affection qu'elles y pourvoiroient de la manière la plus convenable à l'honneur et à la dignité de la couronne, promettant qu'elles trouveroient le prix de leur zéle et de leur fidélité dans son active et vigilante administration pour le bien de tous ses sujets. *Comme je me sens*, ajouta-t-elle, *un cœur tout-à-fait anglois, je puis vous assurer sincèrement qu'il n'y a rien de ce qui peut contribuer au bonheur de l'Angleterre que vous ne deviez attendre de moi, et vous me trouverez toujours religieuse observatrice de ma parole.* Ces assurances furent extrêmement agréables au parlement, et la reine en reçut les remerciements des deux chambres. Des adresses de félicitations furent présentées par l'évêque et le clergé de Londres, par les non-conformistes, par les comtés, les villes et communautés d'Angleterre. Anne déclara son attachement à l'église,

promit sa protection aux non-conformistes, et reçut les compliments de tous ses sujets avec une affabilité bien propre à lui garantir leur affection. 1702.

La mort de Guillaume ne fut pas plus tôt connue à La Haye, que la consternation se répandit dans toute la Hollande. Les états s'assemblèrent aussitôt; et les membres de cette assemblée furent quelque temps à se regarder les uns les autres dans un silence de crainte et d'étonnement. Ils soupiroient, pleuroient, s'embrassoient, juroient d'agir avec unanimité et de défendre leur pays jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Après ce premier mouvement ils écrivirent aux villes et aux provinces pour les informer du fatal événement qu'ils venoient d'apprendre, et les exhorter à l'union et à la persévérance. Le discours de la reine d'Angleterre à son conseil privé ayant été apporté par un exprès, fut traduit et publié pour ranimer les esprits abattus. Le lendemain le pensionnaire Fagel communiqua aux états de Hollande une lettre qu'il venoit de recevoir du comte de Marlborough, qui les assuroit, au nom de la reine, de l'amitié et de l'assistance de cette princesse. Quelques jours après la reine confirma ces assurances par une lettre en françois qu'elle écrivit aux états. Elle leur fut remise par M. Stanhope, qu'elle avoit confirmé dans sa qualité d'envoyé d'Angleterre. Ainsi encouragés, les états résolurent de prendre des mesures vigoureuses; ils furent animés dans cette résolution par l'arrivée du comte de Marlborough, que la reine honora de l'ordre de la jarretière, et qu'elle revêtit du caractère d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès des états-généraux. Elle le nomma aussi commandant général de ses troupes au-dedans et au-

La reine accomplit les engagements de son prédécesseur envers les alliés.

1702. dehors du royaume. Il assura les états que sa majesté britannique vouloit maintenir les alliances conclues par le dernier roi, et qu'elle étoit disposée à faire tout ce qu'exigeoit l'intérêt commun de l'Europe. Dickvelt, président de semaine, répondit au nom des états au comte de Marlborough, exprima leur reconnoissance envers la reine, et la résolution où ils étoient de concourir avec elle à la défense la plus vigoureuse de la cause commune.

Mémoire présenté par la France aux états-généraux.

Toute l'importance qu'on attachoit à la vie de Guillaume parut clairement par la joie que répandit en France la nouvelle de sa mort. Celui qui l'apporta le premier à Calais fut emprisonné par ordre du gouverneur, jusqu'à ce qu'elle fût confirmée. La cour de Versailles put à peine assez contenir ses transports de joie pour ne pas blesser la décence; le peuple de Paris se réjouit ouvertement. A Rome on ne s'astreignit pas même aux régles de la bienséance, et cet événement y produisit des éclats si indécents, que le cardinal Grimani, ministre de l'empereur, s'en plaignit au pape comme d'une insulte faite à son maître, ami et allié de Guillaume. Louis XIV expédia des lettres de créance à Barré, que le comte d'Avaux avoit laissé à La Haye pour y veiller aux intérêts de la France; il lui envoya en même temps les instructions nécessaires pour renouer la négociation avec les états, dans l'espoir de les détacher de l'alliance. Ce ministre présenta un mémoire, où, après des observations sévères sur le roi Guillaume et la conduite passée des Hollandois, on faisoit entendre que la cour de France espéroit qu'ayant recouvré leur liberté, ils consulteroient leurs intérêts véritables. Le comte de Goes, envoyé de l'empereur,

1702.

releva ces observations dans un autre mémoire; et les états publièrent une réponse où ils exprimoient à-la-fois tout le ressentiment que leur inspiroient d'aussi insolentes insinuations, et toute leur vénération pour la mémoire de leur dernier stathouder. Le comte de Marlborough réussit également dans toutes les parties de sa négociation. Il porta les Hollandois à déployer une grande vigueur, concerta les opérations de la campagne, convint avec les états-généraux et le ministre de l'empereur que la guerre contre la France seroit proclamée le même jour à Vienne, Londres et La Haye, et le 3 avril il s'embarqua pour l'Angleterre, après avoir obtenu l'entière confiance de ceux qui gouvernoient les Provinces-Unies.

Inclination de la reine pour les torys.

Cependant la chambre des communes en Angleterre avoit réglé la liste civile pour la vie de la reine. Lorsque le bill reçut la sanction royale, cette princesse assura la chambre que cent mille livres sterling de ce revenu seroient appliquées au service de l'année courante; en même temps elle sanctionna un autre bill pour l'examen des comptes publics. Une commission avoit été nommée pour cet objet sous le dernier régne; mais, outre qu'elle n'avoit jamais atteint son but naturel, qui étoit de découvrir et de punir ceux qui commettoient des déprédations envers l'état, on l'avoit discontinuée pendant quelques années. Les malversations étoient si compliquées, le vice si général, et les délinquants si bien défendus par leurs artifices et leur crédit, qu'ils trouvoient moyen d'éluder toute enquête. Le 24 mars le serment d'*abjuration* fut prêté par l'orateur et par les membres de la chambre des communes, conformément à un acte passé à l'effet de mettre hors de

1702. toute atteinte la personne de sa majesté, de garantir la succession protestante, et de confondre les espérances du prétendu prince de Galles. Le penchant de la reine pour les torys se manifesta dans le choix de ses ministres. Le docteur John Sharp, archevêque d'York, devint son directeur et son conseiller perpétuel dans les affaires ecclésiastiques; le comte de Rochester demeura vice-roi d'Irlande, et eût une grande part à la confiance de la reine. Le sceau privé fut confié au marquis de Normanby; le comte de Nottingham et sir Charles Hedges furent nommés secrétaires d'état; le comte d'Abingdon, le vicomte Weymouth, lord Dartmouth, sir Christophe Musgrave, Grenville, Howe, Gower et Harcourt, furent appelés au conseil privé avec sir Édouard Seymour, qui fut fait alors intendant de la maison de la reine. Lord Godolphin fit difficulté d'accepter la place de grand trésorier, et ne céda qu'aux instances du comte de Marlborough, dont la fille aînée avoit épousé son fils. Marlborough ne voulut accepter le commandement des troupes au-dehors, qu'à condition que la trésorerie seroit mise entre les mains de Godolphin; car il savoit combien il pouvoit compter sur sa ponctualité pour la remise des fonds. Georges, prince de Danemarck, reçut le titre de généralissime de toutes les forces de la reine, sur mer et sur terre, et fut ensuite nommé grand amiral, en remplacement du comte de Pembroke, auquel on offrit une forte pension qu'il refusa généreusement. Le prince Georges, en sa qualité d'amiral, fut assisté d'un conseil composé de sir Georges Rooke, de sir David Mitchel, de Georges Churchill et de Richard Hill. Quoique la légalité de ce conseil fût douteuse, le parlement avoit tant de res-

pect et de vénération pour la reine, qu'il le laissa agir sans contestation.

1702.

La guerre est déclarée à la France.

Une rivalité se manifestoit déja pour la faveur de la reine entre les comtes de Rochester et de Marlborough. Le premier, comme cousin germain de la reine et chef de la faction des torys, avoit une influence considérable dans le conseil; mais là même le crédit de son rival prévaloit souvent. Marlborough étoit non seulement meilleur courtisan, mais encore, par le moyen de sa femme, il dirigeoit la reine dans toutes ses résolutions. Rochester fut d'avis, dans le conseil, que les Anglois évitassent une déclaration de guerre avec la France, et se contentassent d'agir en qualité d'auxiliaires. Il fut appuyé par plusieurs autres membres; mais ce fut l'avis de Marlborough qui l'emporta. Ce dernier représenta que l'honneur de la nation étoit intéressé à ce qu'on remplît les engagements du dernier roi, et affirma qu'on ne parviendroit jamais à renfermer la France dans de justes bornes, si l'Angleterre ne se chargeoit dans cette grande querelle du rôle principal. Ces représentations furent soutenues par les ducs de Sommerset et de Devonshire, le comte de Pembroke, et la majorité du conseil. La reine étant résolue à déclarer la guerre à la France, fit part de son intention à la chambre des communes, qui l'approuva; et le 4 mai la déclaration fut solennellement proclamée. On reprochoit au roi de France, dans cette proclamation, d'avoir pris possession d'une partie considérable des états espagnols; de vouloir détruire les libertés de l'Europe, et comprimer la liberté de la navigation et du commerce; d'avoir fait à la reine et à sa couronne une insulte impardonnable, en prenant sur lui de déclarer le prétendu prince de

1702. Galles roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Les trois déclarations de l'empereur, de l'Angleterre et des états-généraux, qui furent publiées le même jour, ne pouvoient manquer de déconcerter et d'irriter Louis XIV. Lorsque son ministre Torcy les lut en sa présence, il parla de la reine Anne avec quelque aigreur. Quant aux états-généraux, il dit avec beaucoup d'émotion que *messieurs les marchands hollandois se repentiroient un jour de leur présomption et de leur insolence à déclarer la guerre à un puissant monarque.* Il ne donna cependant sa déclaration que le 3 juillet.

Prorogation du parlement.

La chambre des communes, afin de se conformer au desir de la reine, prépara un bill qui autorisoit sa majesté à nommer des commissaires pour traiter avec les Écossois de la réunion des deux royaumes. Ce bill fut vivement combattu par sir Édouard Seymour, et autres torys qui versèrent le blâme et le ridicule sur la nation écossoise; mais il paroissoit si nécessaire, dans cette conjoncture, pour assurer la succession protestante contre les pratiques de la France et les réclamations du prétendant, qu'il eut pour lui la majorité dans les deux chambres, et reçut le 6 mai la sanction royale, avec quelques autres bills de moindre importance. Les ennemis du dernier roi ne cessoient point d'attaquer sa mémoire. Ils allèrent jusqu'à l'accuser d'avoir formé le dessein d'exclure du trône la princesse Anne, et d'y faire monter immédiatement après lui l'électeur d'Hanovre. Ils mirent tant d'adresse à répandre ce bruit, qu'il s'accrédita dans tout le royaume. Plusieurs pairs prirent la défense du feu roi, et il fut proposé dans la chambre haute de faire une enquête sur ce qui pouvoit motiver une telle inculpation. La chambre invita

1702.

les lords qui avoient visité les papiers de Guillaume à dire s'ils y avoient rien trouvé de relatif à la succession de la maison d'Hanovre. Sur leur réponse négative, la chambre déclara les bruits répandus à ce sujet faux et scandaleux, déshonorants pour la mémoire du dernier roi, et tendant à desservir sa majesté, qui fut priée d'en faire poursuivre les auteurs par le procureur général. On censura de même quelques libelles qui étoient de nature à enflammer les factions du royaume, et à propager l'esprit d'irréligion. Le 21 mai les communes conseillèrent à la reine, par une adresse, d'engager l'empereur, les états-généraux, et ses autres alliés, à se joindre à elle pour prohiber toute communication avec la France et l'Espagne, et de concerter avec les états-généraux les moyens les plus efficaces de garantir le commerce de ses sujets et de ses alliés. Les lords présentèrent une autre adresse pour prier la reine d'encourager ses sujets à équiper des vaisseaux armés en course, attendu que l'ennemi sembloit faire les préparatifs d'une guerre de piraterie, dans la vue d'interrompre le commerce. Ils exhortèrent en même temps sa majesté à accorder des commissions ou des chartes à toutes les personnes qui voudroient faire dans les Indes des acquisitions qu'elle jugeroit avantageuses à ses royaumes. Le 25 mai la reine, ayant sanctionné différents bills, prorogea le parlement, après avoir remercié les membres de leur zèle, dans un discours de peu d'étendue, où elle leur recommandoit en même temps l'unanimité, et déclaroit qu'elle maintiendroit scrupuleusement l'acte de tolérance.

En Écosse un chaud différent s'éleva entre les partisans de la révolution et les membres de l'opposition,

1702. Opposition au ministère dans le parlement d'Écosse.

touchant l'existence du parlement actuel. La reine avoit signifié son avénement au trône par une lettre à son conseil privé d'Écosse, l'autorisant à continuer d'agir jusqu'à ce qu'elle eût expédié une nouvelle commission; elle l'autorisoit aussi à publier une proclamation qui enjoignît à tous les employés et fonctionnaires de l'état de se conformer en toutes choses aux instructions et commissions du dernier roi, jusqu'à ce qu'ils en reçussent de nouvelles; elle assuroit qu'elle étoit bien résolue à protéger les Écossois dans leur religion, leurs lois, leurs libertés, et dans le gouvernement de l'église établie. Elle avoit déja, en présence de douze conseillers d'Écosse, prêté le serment du couronnement pour ce royaume; mais les malveillants soutinrent que cette manière de procéder étoit irrégulière, et que le serment auroit dû être reçu par des personnes que le parlement ou le conseil privé du royaume auroit chargées de cette mission. Le ministère d'alors, composé du duc de Queensberry, des comtes de Marchmont, Melvil, Seafield, Hyndfort et Selkirk, étoit dévoué aux principes de la révolution. Il étoit d'avis que le parlement continuât, en vertu d'un acte passé à l'effet de continuer cette assemblée pendant six mois après le décès du roi. Le même acte portoit qu'il se réuniroit vingt jours après cet événement. La reine, par divers ajournements, avoit différé cette réunion près de trois mois depuis la mort de Guillaume; ce qui faisoit dire aux antagonistes de la révolution qu'il étoit dissous. A la tête de ce parti se trouvoit le duc d'Hamilton, qui demandoit à grands cris un nouveau parlement. Il se rendit à Londres avec le marquis de Tweedale, les comtes Marshal et Rothes, et plusieurs autres seigneurs, pour faire à la reine des

observations sur la continuation du parlement. Elle les admit en sa présence, et les écouta tranquillement; mais elle s'en tint à l'avis de son conseil privé d'Écosse, qui pensoit que la fermentation étoit trop grande dans ce royaume pour qu'un nouveau parlement pût être convoqué sans risque. Conformément au dernier ajournement, le 9 juin le parlement s'assembla à Édimbourg, le duc de Queensberry ayant été nommé grand commissaire. Avant qu'il eût été donné lecture de la commission de la reine, le duc d'Hamilton, pour lui-même et ses adhérents, déclara qu'ils ressentoient tous beaucoup de satisfaction de l'avénement de sa majesté, non seulement à cause du droit incontestable qu'elle avoit au trône par sa naissance, mais aussi à cause de ses vertus personnelles et de ses qualités royales. Il ajouta qu'ils étoient prêts à sacrifier leurs vies et leurs fortunes pour défendre les droits de la reine contre tous ses ennemis, quels qu'ils fussent; mais qu'ils se croyoient obligés en conscience d'exprimer l'opinion où ils étoient que les membres de l'assemblée n'étoient point légalement autorisés à siéger et à procéder comme parlement. Il lut ensuite une déclaration conçue en ces termes : « Par les lois fondamentales et la constitution « de ce royaume, tous les parlements sont dissous à la « mort du souverain : à la vérité il a été dérogé à cette « régle par un acte du dernier régne, portant que le « parlement qui existeroit lors du décès du souverain, « s'assembleroit et agiroit autant qu'il seroit nécessaire « pour la défense de la religion protestante, telle qu'elle « est établie par les lois pour le maintien de la succes- « sion à la couronne, telle qu'elle est réglée par la *récla- « mation des droits*, et pour la conservation et la sûreté

1702.

1702. « de la paix publique; mais ce but se trouvant atteint, « toutes ces choses étant garanties par la succession de « sa majesté au trône de la Grande-Bretagne, nous ne « pouvons plus nous regarder comme légalement auto- « risés à nous assembler, à siéger, et à agir, et en consé- « quence nous désavouons tout ce qui pourra être fait. » Quand le duc eut lu cette déclaration et protesté formellement contre tout ce qui se feroit dans le parlement, il se retira avec soixante-dix-neuf membres, aux acclamations du peuple.

Le parlement d'Écosse reconnoît l'autorité de la reine.

Malgré leur retraite le commissaire, qui restoit avec un beaucoup plus grand nombre de membres, produisit la lettre de la reine, qui signifioit sa résolution de maintenir et de protéger ses sujets dans la pleine possession de leurs lois, de leur religion, et de leurs libertés. Elle informoit le parlement qu'elle avoit déclaré la guerre à la France, l'exhortoit à fournir des subsides convenables à l'effet d'entretenir assez de forces pour déjouer les projets de l'ennemi et garantir le présent ordre de choses, si nécessaire au bonheur du pays; elle finissoit en lui recommandant de s'occuper de la réunion des deux royaumes. Le duc de Queensberry et le comte de Marchmont développèrent les différents articles de cette lettre. On nomma des comités pour veiller à la sûreté du royaume, vérifier les élections, et rédiger la réponse à la lettre de sa majesté. Cependant le duc d'Hamilton et ses adhérents envoyèrent lord Blantyre à Londres avec une adresse à la reine, qui refusa de la recevoir, et écrivit au parlement une seconde lettre pour l'assurer de la résolution où elle étoit de soutenir sa dignité et ses droits contre toute opposition. Dans sa réponse à la première, le parlement an-

nonçoit à la reine que la retraite de quelques membres, qui n'avoient eu aucune raison de prendre un tel parti, ne feroit qu'augmenter et fortifier son zéle pour le service de sa majesté. Alexander Bruce fut exclus de l'assemblée pour s'être permis quelques réflexions contre la religion presbytérienne. Le lord avocat poursuivit la faculté des avocats devant le parlement pour avoir donné en corps un vote à l'appui de la protestation et de l'adresse des membres opposants. La faculté fut sévèrement réprimandée; mais la nation entière parut lésée par cette poursuite. Le parlement passa un acte pour reconnoître l'autorité royale dans la personne de la reine Anne. Par un autre acte, il se déclara parlement légal, et fit défendre à toute personne de méconnoître et de contester son autorité, sous peine de haute trahison; il adopta un bill ayant pour objet la sûreté de la vraie religion protestante et du gouvernement presbytérien de l'église, régla la taxe sur les terres, et donna pouvoir à sa majesté de nommer des commissaires pour la réunion des deux royaumes. 1702.

La reine nomme des commissaires pour traiter de la réunion de l'Angleterre et de l'Écosse.

Le comte de Marchmont, de son propre mouvement, et même contre l'avis du grand-commissaire, présenta un bill d'*abjuration*, à l'effet de renier le prétendu prince de Galles; mais il ne fut point soutenu par le parti de la cour, le commissaire n'ayant point d'instructions sur la marche qu'il devoit suivre en pareille occasion. Le 30 juin, le commissaire ajourna le parlement, après l'avoir remercié de son zéle, et les chefs des partis opposés se hâtèrent de se rendre à Londres pour faire leurs diverses représentations à la reine et à son ministère. Cependant elle nomma des commissaires pour traiter de la réunion, et ils s'assemblèrent à Cock-

1702. pit le 22 octobre. Le 20 du mois suivant, ils arrêtèrent les préliminaires, portant que tout ce dont ils pourroient convenir entre eux n'auroit de force que moyennant la ratification de la reine et des parlements respectifs des deux nations, et que, jusqu'à ce qu'on eût agréé les clauses fondamentales du traité, aucun article particulier ne seroit obligatoire. La reine leur rendit visite au mois de décembre, afin de hâter leurs opérations. Ils convinrent que les deux royaumes seroient inséparablement unis en une seule monarchie, sous sa majesté, ses héritiers et successeurs, et avec les mêmes avantages, conformément aux actes dits d'*établissement*. Mais, quand les commissaires écossois proposèrent de maintenir les droits et priviléges de leur compagnie de commerce en Afrique et aux Indes, il s'éleva des difficultés qu'on ne put résoudre, et la commission se trouva arrêtée dans ses travaux. La tranquillité ne fut interrompue en Irlande par aucune nouvelle commotion. Ce royaume fut administré par les justiciers qu'avoit nommés le comte de Rochester, et les commissaires établis pour les biens confisqués maintinrent leur autorité.

État des affaires sur le continent.

Pendant que la Grande-Bretagne étoit occupée de ces affaires, ses alliés ne perdoient pas leur temps sur le continent. Le duc de Zell et son neveu l'électeur de Brunswick surprirent les ducs de Wolfenbuttel et de Saxe-Gotha, et les contraignirent de renoncer à leurs liaisons avec la France pour prendre part aux conseils généraux de l'Empire. Ainsi le nord de l'Allemagne se trouva réuni aux confédérés, et les princes auroient été en état de seconder puissamment la confédération si le voisinage de la guerre de Pologne ne les eût obligés à

retenir leurs troupes. L'Angleterre et les états-généraux s'efforcèrent en vain de ménager la paix entre les rois de Suéde et de Pologne. Charles XII étoit passionné pour la guerre, et aspiroit aux conquêtes. Il menaçoit d'envahir la Saxe en traversant les états de Prusse. Auguste se retira à Cracovie pendant que Charles pénétroit à Varsovie, où il alla jusqu'à ordonner au cardinal primat de convoquer une diéte pour élire un nouveau roi. La situation des affaires en cette conjoncture étoit loin d'être favorable aux alliés. La cour de Vienne avoit inutilement tenté de gagner l'électeur de Bavière, qui se prévalut de cette tentative auprès de Louis XIV. Son frère, l'électeur de Cologne, reçut des garnisons françoises dans Liége et dans toutes ses places sur le Rhin. L'électeur de Saxe étoit trop vivement pressé par le roi de Suéde, pour qu'il pût fournir tout son contingent de troupes aux alliés. Le roi de Prusse étoit retenu par le voisinage du conquérant suédois; le duc de Savoie avoit joint ses troupes à celles de la France et envahi tout le Milanois, et le pape, quoique affectant la neutralité, inclinoit évidemment pour la France. 1702.

La guerre commença, au nom de l'électeur palatin, par le siége de Keiserswaert, qu'investit au mois d'avril le prince de Nassau-Saarburgh, maréchal de camp de l'empereur. Les troupes hollandoises servoient sous ce général en qualité d'auxiliaires, la guerre n'ayant point encore été déclarée par les états-généraux. La garnison françoise fit une défense désespérée, battit les assiégeants dans plusieurs sorties, et conserva la place jusqu'à ce qu'elle ne fut plus qu'un monceau de cendres. Enfin les alliés firent une attaque générale à la contrescarpe et au ravelin, qu'ils n'emportèrent

Prise de Keiserswaert et de Landau.

1702. qu'après un combat acharné, et avec une perte de deux mille hommes. Alors la garnison capitula à des conditions honorables, et les fortifications furent rasées. Durant ce siége, qui se prolongea depuis le 18 avril jusqu'au milieu de juin, le comte de Tallard demeura posté sur la rive opposée du Rhin, d'où il fournissoit des secours à la ville, incommodant les assiégés par son artillerie; mais, voyant qu'il étoit impossible de sauver la place, il joignit la grande armée, commandée par le duc de Bourgogne, dans les Pays-Bas. Le siége de Keiserswaert fut couvert par un corps de troupes hollandoises, sous le commandement du comte d'Athlone, qui campoit dans le duché de Cléves. Dans le même temps, le général Cohorn, à la tête d'un autre détachement, entra en Flandre, détruisit les lignes françoises entre les forts de Donat et d'Isabelle, et mit à contribution la châtellenie de Bruges; mais un corps nombreux de François s'étant avancé sous le commandement du marquis de Bedmar et du comte de La Motte, il se retira sous le canon de Sluys. Le duc de Bourgogne, qui avoit pris le commandement de l'armée françoise, sous la direction de Boufflers, campa à Zenten, près de Cléves, et résolut de surprendre Nimégue; mais ce projet échoua par la vigilance et l'activité du comte d'Athlone, qui, pénétrant le dessein du duc, vint établir son camp sous le canon de la place. Au commencement de juin, Landau fut investi par le prince Louis de Bade. Le mois suivant, le roi des Romains arriva au camp des assiégeants avec une pompe et une magnificence qui épuisoient les trésors de son père. Le 9 septembre, la citadelle fut prise d'assaut, et la ville se rendit.

Quand le comte de Marlborough fut arrivé en Hol-

lande, le comte d'Athlone, en qualité de feld-maréchal, voulut avoir un commandement égal à celui du général anglois; mais les États l'obligèrent de se désister de cette prétention, et declarèrent Marlborough généralissime de toutes leurs forces. Cet habile capitaine se rendit, dans les premiers jours de juillet, au camp de Nimégue, où il eut bientôt assemblé une armée de soixante mille hommes, bien pourvue de toutes les choses nécessaires. Il convoqua alors un conseil d'officiers généraux pour concerter les opérations de la campagne. Le 16 du même mois, il passa la Meuse, et campa à Over-Asselt, à deux lieues et demie de l'ennemi, qui s'étoit retranché entre Goch et Gedap. Il repassa ensuite le fleuve au-dessous de Grave; et se porta à Gravenbroeck, où il fut joint par le train d'artillerie angloise venant de Hollande. Le 2 août, il s'avança jusqu'au Petit-Brugel, et les François se retirèrent devant lui, laissant la Gueldre espagnole à sa discrétion. Il avoit résolu de hasarder une action, et avoit donné ses ordres en conséquence; mais il fut retenu par les députés hollandois, qui craignoient pour leur pays, si la bataille eût été perdue. Le duc de Bourgogne, se voyant obligé à la retraite devant l'armée des alliés, aima mieux retourner à Versailles que de rester plus long-temps dans une position si mortifiante, et laissa le commandement à Boufflers, qui perdit la confiance de Louis XIV par le mauvais succès de cette campagne. Les députés des états-généraux ayant représenté au comte de Marlborough les avantages qu'il procureroit à la Hollande en chassant les ennemis des places qu'ils occupoient dans la Gueldre espagnole, où ils obstruoient la navigation de la Meuse, et tenoient comme

1702. Succès de Marlborough.

1702. bloquée l'importante ville de Maestricht, il résolut de délivrer les Hollandois de ces fâcheux voisins. Il détacha le général Schultz avec un corps de troupes pour réduire la ville et le château de Werk, qui se rendirent après une foible résistance. Au commencement de septembre, il entreprit le siége de Venlo, qui capitula le 25, après que le fort Saint-Michel eut été emporté par lord Cutts et les volontaires anglois, parmi lesquels le jeune comte de Huntingdon se signala par des traits d'une valeur extraordinaire. Le général investit alors Ruremonde, qu'il réduisit, malgré la défense la plus opiniâtre, ainsi que le fort de Stevensuaert, situé sur la même rivière. Boufflers, confondu des succès rapides de Marlborough, se retira vers Liége, dans le dessein de couvrir cette ville; mais, à l'approche des confédérés, il se porta précipitamment à Tongres, d'où il se dirigea vers le Brabant, avec l'intention de défendre des places que les alliés ne se proposoient nullement d'attaquer. Le comte de Marlborough, en arrivant à Liége, trouva le faubourg de Saint-Walbourgh livré aux flammes par la garnison françoise, qui s'étoit retirée dans la citadelle et aux Chartreux. Les alliés prirent immédiatement possession de la ville, et, quelques jours après, ouvrirent la tranchée contre la citadelle, qui fut emportée d'assaut. En cette occasion, le prince héréditaire de Hesse-Cassel chargea à la tête des grenadiers, et fut le premier qui monta sur la brèche. Le gouverneur Violani et le duc de Charost furent faits prisonniers. On trouva dans la citadelle trois cent mille florins en or et en argent, et pour un million de billets, tirés sur de riches marchands de Liége, qui les acquittèrent. Aussitôt après, la garnison des Chartreux capi-

tula à des conditions honorables, et fut conduite à Anvers. Les succès de cette campagne mirent le comte de Marlborough au-dessus de tout reproche et de toute critique, et confirmèrent les états-généraux dans la confiance qu'ils lui accordoient. Naguère ils avoient tremblé pour Nimègue, et maintenant ils voyoient l'ennemi repoussé jusque dans ses propres états. 1702.

Lorsque l'armée se sépara au mois de novembre, le général se rendit à Maestricht, d'où il se proposoit de retourner à La Haye par eau. Il s'embarqua sur un large bateau, avec vingt-cinq soldats commandés par un lieutenant. Le lendemain, Cohorn le joignit à Ruremonde, sur un plus grand bateau, avec soixante hommes, et ils furent aussi escortés par soixante cavaliers qui suivoient les bords du fleuve. Le grand bateau devança l'autre, et les cavaliers se trompèrent de route dans les ténèbres. Un partisan françois, avec trente-cinq hommes de Gueldre, cachés parmi les joncs pour trouver quelque occasion de faire du butin, saisirent la corde qui tiroit la barque de Marlborough, l'amenèrent au rivage, déchargèrent leurs armes, et, s'élançant dans la barque, s'assurèrent des soldats avant qu'ils eussent pu se mettre en défense. Marlborough étoit accompagné du général Opdam et d'un des députés hollandois, qui tous deux s'étoient munis de passe-ports. Le comte avoit négligé cette précaution; mais se souvenant qu'il avoit un vieux passe-port pour son frère le général Churchill, il le produisit sans émotion, et le partisan étoit dans une telle agitation qu'il ne remarqua point la date. Cependant il pilla le bagage, retint prisonniers les gardes, et permit au bateau de poursuivre sa route. Le gouverneur de Venlo, informé que Marl-

1702. borough avoit été surpris par un parti, et entendant même dire qu'il avoit été emmené à Gueldre, se mit en marche sur-le-champ, avec toute sa garnison, pour investir la place. Cette nouvelle, étant parvenue en Hollande, plongea tout le pays dans la consternation. Les États s'assemblèrent subitement et résolurent de faire marcher toutes leurs forces contre Gueldre, en menaçant la garnison des dernières extrémités, si elle ne rendoit aussitôt le général. Mais avant qu'on expédiât les ordres, on vit arriver le comte à La Haye, à la très grande joie du peuple, qui le regardoit comme son sauveur et son protecteur.

Les Impériaux sont défaits à Fridlingen.

Les armes françoises furent plus heureuses sur le Rhin qu'en Flandre. L'électeur de Bavière surprit la ville d'Ulm, en Souabe, par stratagème, et se déclara alors pour la France, qui avoit acquiescé à toutes ses demandes. La diète de l'Empire assemblée à Ratisbonne fut tellement irritée de la perfidie avec laquelle il s'étoit saisi de la ville d'Ulm, qu'elle présenta un mémoire à l'empereur, le priant de procéder contre l'électeur de Bavière, suivant les constitutions de l'Empire. Elle résolut, à la pluralité des voix, de déclarer la guerre au nom de l'Empire au roi de France et au duc d'Anjou, pour avoir envahi divers fiefs de l'Empire en Italie, l'archevêché de Cologne et le diocèse de Liége, et fit défense aux ministres de Bavière et de Cologne de paroître à la diète générale. Ces deux puissances protestèrent vainement contre ces décisions. La déclaration de guerre de l'Empire fut publiée et notifiée, au nom de la diète, au cardinal de Limberg, commissaire de l'empereur. Cependant les François se rendirent maîtres de Neuburgh, dans le cercle de Souabe, pendant que Louis,

1702.

prince de Bade, dont l'armée se trouvoit diminuée d'un assez grand nombre de troupes envoyées en détachements, étoit obligé de rester inactif dans son camp près de Fridlingen. L'armée françoise étoit divisée en deux corps, commandés par Villars et le comte de Guiscard; et le prince, se voyant en danger d'être enveloppé par l'ennemi, prit le parti de décamper. Villars se hata de passer le Rhin pour tomber sur lui dans sa retraite, et il s'engagea un combat opiniâtre, où les Impériaux furent vaincus par le nombre. Le prince Louis perdit deux mille hommes, abandonna le champ de bataille à l'ennemi, avec son bagage, son artillerie et ses munitions, et se retira vers Stauffen, sans être poursuivi. L'armée françoise, même après avoir gagné la bataille, fut saisie d'une telle terreur panique, que si le général de l'empereur eût fait volte-face seulement avec deux régiments, il auroit enlevé la victoire à Villars. Celui-ci fut en cette occasion salué maréchal de France par les soldats, et la ville de Fridlingen se rendit le lendemain. Le prince, ayant été joint par quelques troupes sous les ordres du général Thungen et par d'autres renforts, résolut de livrer bataille à l'ennemi. Mais Villars évita le combat, et repassa le Rhin. Vers la fin d'octobre, le comte de Tallard et le marquis de Lomarie, avec un corps de dix-huit mille hommes, réduisirent Triers et Traerbach. D'un autre côté, le prince de Hesse-Cassel, avec un détachement de l'armée des alliés qui étoit à Liége, reprit sur les François les villes de Zinch, Lintz, Brissac et Andernach.

Bataille de Luzara en Italie.

En Italie, le prince Eugène avoit beaucoup à souffrir de la négligence de la cour impériale à son égard. Ses ennemis, sous prétexte qu'il falloit songer avant

1702. tout à soutenir vigoureusement le roi des Romains dans sa première campagne, détournoient entièrement l'attention de l'empereur des affaires d'Italie; en sorte qu'il laissoit dépérir sa plus belle armée, faute de recrues et de renforts. Le prince, ainsi abandonné, ne put empêcher le duc de Vendôme de secourir Mantoue, et fut obligé de sacrifier quelques autres places qu'il avoit prises. Philippe, roi d'Espagne, animé du desir de terminer lui-même la guerre dans cette contrée, se rendit à Naples, où il reçut la visite du cardinal légat, qui le complimenta au nom du pape. Mais il ne put obtenir de sa sainteté l'investiture du royaume. L'empereur fut néanmoins si blessé de l'ambassade du pape à Philippe, qu'il ordonna à son ambassadeur à Rome de se retirer. Philippe passa de Naples à Final, sous l'escorte de la flotte françoise qui l'avoit transporté en Italie. Il eut une entrevue avec le duc de Savoie, qui commençoit de s'alarmer à l'idée de voir le roi de France maître du Milanois, et, dans une lettre au duc de Vendôme, il lui défendit d'engager aucune action avec le prince Eugène, avant qu'il fût lui-même arrivé au camp. Le prince Eugène, sur l'avis que les François se proposoient d'attaquer Luzara et Guastalla, traversa le Pô avec une armée presque de moitié moins nombreuse que celle de l'ennemi, et se posta derrière la chaussée de Zero de telle manière que les François ignoroient sa position. Il jugea qu'à leur arrivée sur le terrain qu'ils avoient choisi, leur cavalerie iroit au fourrage, pendant que le reste de l'armée seroit occupé à dresser des tentes et à pourvoir aux moyens de se rafraîchir. Son dessein étoit de profiter de cette occasion pour les attaquer; il comptoit remporter ainsi une victoire complète : mais il fut

1702.

déconcerté par un simple accident. Un adjudant, avec une garde avancée, eut la curiosité de monter sur la chaussée, afin de jeter un coup d'œil sur le pays : quel fut leur étonnement d'apercevoir l'infanterie impériale couchée ventre à terre, et derrière elle la cavalerie rangée en ordre de bataille! L'alarme se mit en un instant dans le camp des François, et comme le terrain qui séparoit les deux armées étoit couvert de haies qui obligeoient les assaillants à défiler, l'ennemi fut en état de défense avant que les Impériaux pussent commencer l'action. Néanmoins le prince attaqua les François avec beaucoup de vivacité, dans l'espoir de mettre en désordre leur ligne, qui plia en effet en plusieurs endroits. Mais la nuit étant survenue, il fut contraint de se retirer, et, en peu de jours, les François réduisirent Luzara et Guastalla. Le prince n'en conserva pas moins son poste, et Philippe retourna en Espagne, sans avoir obtenu aucun avantage considérable.

Le roi de Suède défait Auguste à Lissau.

Le roi de France cherchoit, par toutes sortes de moyens, à susciter de nouveaux ennemis aux confédérés. L'on prétend qu'il gagna à force d'argent le comte Mansfield, président du conseil de guerre à Vienne, pour qu'on laissât manquer de secours le prince Eugène en Italie. Il avoit déja persuadé au visir ottoman de rallumer la guerre contre l'empereur; mais le mufti et les autres grands officiers s'opposèrent à ce dessein, et le visir fut sacrifié à leur ressentiment. Louis XIV continuoit de fomenter des troubles en Pologne, en se servant du cardinal primat. Le jeune roi de Suède s'avança jusqu'à Lissau, où il défit Auguste. Il s'empara ensuite de Cracovie, et leva des contributions. Il ne put se déterminer à se retirer, quoique les Moscovites et

1702. les Lithuaniens eussent ravagé la Livonie, et fait même une irruption en Suède.

Expédition infructueuse à Cadix.

Les opérations des escadres combinées ne répondirent pas entièrement à l'attente publique. Le 12 mai, sir John Munden mit à la voile avec douze vaisseaux pour intercepter une escadre françoise chargée d'escorter un nouveau vice-roi du Mexique, depuis la Corogne jusqu'aux Indes occidentales. Le 28, il donna la chasse à quatorze bâtiments françois jusqu'à la Corogne. Il assembla alors un conseil de guerre, où l'on fut d'avis que, comme la place étoit très fortifiée et qu'il paroissoit d'ailleurs, par les avis qu'on avoit reçus, que dix-sept vaisseaux de guerre ennemis étoient à l'ancre dans le port, l'on n'avoit rien de mieux à faire que de suivre la dernière partie des instructions, d'après laquelle on devoit croiser dans les détroits pour la protection du commerce. En conséquence, l'escadre se retira, et bientôt après une détresse causée par le défaut de provisions l'obligea de rentrer dans le port, au mécontentement général de la nation. Pour la satisfaction du peuple, sir John Munden fut traduit devant une cour martiale, qui l'acquitta; mais comme le peu de succès de son expédition l'avoit entièrement décrédité, le prince Georges le renvoya du service. On a déja vu que le roi Guillaume avoit conçu le projet de réduire Cadix, avec l'intention d'agir ensuite contre les établissements espagnols dans les Indes occidentales. Ce dessein, la reine Anne résolut de l'exécuter. Sir Georges Rooke eut le commandement de la flotte, et le duc d'Ormond fut nommé général des troupes de terre destinées à cette expédition. Les escadres combinées formoient cinquante vaisseaux de ligne, sans compter les

frégates, les brûlots et les petits bâtiments; et le nombre des soldats qu'on fit embarquer s'élevoit à environ quatorze mille. A la fin de juin, la flotte mit à la voile de Sainte-Hélène; le 12 août, elle jeta l'ancre à deux lieues de Cadix. Le lendemain, le duc d'Ormond somma le duc de Brancaccio, qui en étoit gouverneur, de se soumettre à la maison d'Autriche; mais cet officier répondit que rien ne pourroit l'obliger à tromper la confiance que le roi avoit mise en lui. Le duc d'Ormond débarqua le 15, avec ses troupes, dans la baie de Bulls, couvert par le feu très actif de quelques frégates. Il repoussa un corps de cavalerie espagnole, et fit sommer alors le gouverneur du fort Sainte-Catherine de se rendre : la réponse fut que la garnison étoit préparée à le recevoir. On publia une déclaration, en langue espagnole, portant que les alliés n'étoient pas venus comme ennemis de l'Espagne, mais seulement pour la délivrer du joug de la France, et l'aider à s'établir sous le gouvernement de la maison d'Autriche. Cette déclaration fit très peu d'effet sur les Espagnols, qui étoient ou refroidis dans leur attachement à cette famille, ou irrités des excès commis par les soldats anglois. Ces derniers, ayant pris le fort Sainte-Catherine et le port Sainte-Marie, pillèrent les habitants, malgré les ordres rigoureux donnés par le duc d'Ormond; quelques officiers généraux prirent même part à ce pillage. Une batterie fut élevée contre le fort Montagorda; mais la tentative échoua, et les troupes se rembarquèrent.

1702.

Prise et destruction des galions d'Espagne.

Le capitaine Hardy, ayant été envoyé pour faire de l'eau dans la baie de Lagos, eut avis que les galions des Indes occidentales se trouvoient à Vigo, sous l'escorte d'une escadre françoise. Il se mit aussitôt à la recher-

1702. che de sir Georges Rooke, qui retournoit en Angleterre, le joignit le 6 octobre, et lui communiqua ce qu'il avoit appris. Rooke se hâta de convoquer un conseil de guerre, où l'on résolut de changer de route, et d'aller attaquer l'ennemi à Vigo. On envoya aussitôt quelques petits vaisseaux à la découverte, et l'on s'assura par ce moyen que les galions et l'escadre commandée par Château-Renaud étoient bien actuellement dans le port. On fit donc voile de ce côté, et, le 11 octobre, on parut devant la place. L'entrée du port étoit étroite, et défendue par des batteries, des forts, des parapets, et autres ouvrages habilement disposés. Comme les vaisseaux du premier et du second rang se trouvoient trop larges pour le passage, les amiraux transportèrent leurs pavillons sur les plus petits vaisseaux, et choisirent pour le service une division de vingt-cinq vaisseaux de ligne anglois et hollandois, avec leurs frégates, leurs brûlots et leurs kaïques. Afin de faciliter l'attaque, le duc d'Ormond débarqua avec deux mille cinq cents hommes, à la distance de six milles de Vigo, et prit d'assaut un fort et une plate-forme de quarante piéces de canon à l'entrée du port. Les enseignes angloises ne furent pas plus tôt arborées au haut de ce fort, que les vaisseaux s'avancèrent pour l'attaque. Le vice-amiral Hopson, qui montoit le Torbay, se précipita avec toutes ses voiles contre la barre du port, qui fut rompue du premier choc. Toute l'escadre entra alors à travers un feu terrible des vaisseaux et des batteries de l'ennemi. Ces batteries furent emportées par les grenadiers qu'on avoit mis à terre. Les grands vaisseaux canonnèrent les forts de chaque côté du port, et en firent bientôt cesser le feu. Cependant le vice-amiral Hopson ne se garantit

1702.

qu'avec beaucoup de peine d'un brûlot qui l'avoit abordé. Après une action très vive, les François se voyant hors d'état de tenir plus long-temps contre de tels adversaires, prirent le parti de détruire leurs vaisseaux et les galions, plutôt que de les laisser tomber entre les mains du vainqueur. Ils brûlèrent et firent échouer huit vaisseaux et autant de corvettes; mais ils ne purent empêcher qu'on ne leur prît dix bâtiments de guerre et onze galions. Quoiqu'ils eussent mis en sûreté la meilleure partie de l'argent et des marchandises avant l'arrivée de la flotte angloise, ils perdirent dans les flots pour quatorze millions de pièces de huit en argent et en effets précieux, et il en tomba pour environ sept millions entre les mains des vainqueurs. Aussitôt après cet exploit, sir Georges Rooke fut joint par sir Cloudesley Shovel, qui avoit été envoyé avec une escadre pour intercepter les galions. Cet officier resta pour démanteler les fortifications et emmener ensuite les prises, pendant que Rooke retournoit triomphant en Angleterre.

Combat naval aux Indes occidentales.

La gloire que les Anglois acquirent dans cette expédition fut ternie en quelque sorte par la conduite de plusieurs officiers aux Indes occidentales. L'amiral Benbow y avoit été envoyé, l'année précédente, avec une escadre de dix voiles. A la Jamaïque, il reçut avis que M. Ducasse se trouvoit dans le voisinage d'Hispaniola, et résolut d'aller l'y chercher. Il rencontra à Leogane un vaisseau françois de cinquante canons, que le capitaine fit échouer et sauter en l'air. Il prit plusieurs autres vaisseaux, donna l'alarme à Petit-Guavas, et apprenant que Ducasse avoit mis à la voile pour la côte de Carthagène, il se détermina à suivre la même

1702. route, et, le 19 août, il découvrit l'escadre ennemie près de Sainte-Marthe. Elle étoit composée de dix vaisseaux et longeoit le rivage. Benbow se mit en ligne, et engagea une action où il fut très mal secondé par quelques uns de ses capitaines. Le combat dura néanmoins toute la nuit, et il étoit résolu de le recommencer le lendemain, lorsqu'il aperçut derrière lui, à la distance de trois ou quatre milles, tous les vaisseaux, à l'exception du *Ruby*, commandé par le capitaine Georges Walton, qui le joignit aussitôt. Le 21, ces deux vaisseaux engagèrent de nouveau le combat avec l'escadre françoise, et le *Ruby* fut si endommagé que l'amiral fut forcé de l'envoyer à la Jamaïque. Le lendemain, le *Greenwich*, que commandoit le capitaine Wade, étoit en arrière d'environ cinq lieues, et le vent vint à changer à l'avantage de l'ennemi. L'amiral se battit de nouveau le 23, avec son seul navire, sans que le reste de l'escadre le soutînt un instant. Le 24, il eut la cuisse emportée; et, malgré cet accident, il continua l'action, couché dans un branle sur le tillac. Un des plus gros vaisseaux de l'ennemi étant sur le point de faire naufrage, quatre navires de l'escadre angloise lui lâchèrent leurs bordées, et coururent ensuite au vent, sans égard au signal du combat qui leur fut donné. Alors les François, tombant avec toutes leurs forces sur l'amiral, endommagèrent tellement son vaisseau, qu'il se vit contraint de revirer pour le radouber. Dans cet intervalle, il convoqua un conseil de ses capitaines, et se plaignit de leur conduite. Ils observèrent que l'ennemi étoit très fort, et conseillèrent à Benbow de se retirer. Il vit clairement qu'il étoit trahi, et, avec la plus grande répugnance, il retourna à la Jamaïque, ayant non seule-

ment perdu une cuisse, mais reçu deux blessures, l'une au visage et l'autre au bras, au moment où il abordoit en personne l'amiral françois. Exaspéré de la trahison de ses capitaines, il donna une commission au contre-amiral Whetstone et à plusieurs autres officiers, à l'effet de tenir une cour martiale, et de leur faire leur procès pour cause de lâcheté. Hudson, commandant du *Pendennis*, mourut avant le jugement; Kirby et Wade furent convaincus, et condamnés à être fusillés; Constable, commandant du *Windsor*, fut cassé et emprisonné; Vincent, officier du *Falmouth*, et Fogg, capitaine du *Breda*, vaisseau de l'amiral, furent convaincus d'avoir signé une promesse par écrit de ne point combattre sous le commandement de Benbow; mais comme ils s'étoient bien comportés dans l'action, la cour martiale ne leur infligea d'autre peine qu'une suspension provisoire. Le capitaine Walton étoit aussi d'abord entré dans cette conspiration, la tête échauffée par le vin; mais il n'avoit pas tardé à s'en détacher, et avoit combattu avec un courage admirable, jusqu'à ce que son vaisseau eût été désemparé. C'étoit le caractère violent de Benbow qui avoit donné lieu à cette espèce de complot. Benbow étoit un marin grossier, mais très brave, plein d'expérience, et d'ailleurs honnête homme. Il fut si sensible à ce qui venoit de lui arriver, qu'il en tomba dans une noire mélancolie, qui, jointe à la fièvre occasionée par ses blessures, eut bientôt terminé ses jours. Wade et Kirby furent envoyés en Angleterre sur le *Bristol*, et, à leur arrivée à Plymouth, ils furent fusillés à bord du vaisseau, en vertu d'un warrant de mort qu'on avoit fait depuis quelques jours afficher dans cette ville. On avoit pris la même précaution dans tous 1702.

1702. les ports de la côte occidentale, afin de prévenir toute sollicitation en leur faveur.

Nouveau parlement. Cependant la reine d'Angleterre paroissoit heureuse de l'amour de ses sujets. Quoique le parlement pût être continué six mois après la mort du roi, elle le déclara dissous par une proclamation, avant que ce terme fût expiré, et fit expédier des writs pour de nouvelles élections, où les torys eurent le dessus. Dans le cours de l'été, la reine donna audience au comte de Platens, envoyé extraordinaire de l'électeur d'Hanovre. Elle fit ensuite, avec son époux, un voyage à Oxford, à Bath et à Bristol, où elle reçut toutes les marques de la plus sincère affection. Ce fut le 20 octobre que s'assembla le nouveau parlement. M. Harley fut élu orateur. La reine dit aux chambres qu'elle les avoit convoquées pour l'aider à pousser vigoureusement la guerre juste et nécessaire où la nation étoit engagée; elle exhorta les communes à vérifier les comptes des recettes et des dépenses publiques, afin que, s'il s'étoit introduit quelques abus dans l'administration des finances, ils fussent découverts et punis, et leur apprit que les fonds assignés dans le dernier parlement n'avoient point produit les sommes accordées, et que le déficit n'avoit pu même être rempli par cent mille livres sterling qu'elle avoit distraites de son propre revenu pour le service public; elle exprima le chagrin qu'elle ressentoit du peu de succès de l'entreprise sur Cadix, aussi bien que des excès commis au port Sainte-Marie, et annonça qu'elle avoit donné des ordres pour qu'on recherchât toutes les circonstances de ces excès déplorables. Elle ajouta qu'elle espéroit que l'on trouveroit un moyen plus efficace d'empêcher l'exportation des laines, et

d'en faire prospérer les manufactures, qu'elle se proposoit d'encourager; elle se montra bien persuadée que l'affection de ses sujets étoit le gage le plus sûr de leur fidélité et de leur obéissance, promit de défendre et de maintenir l'église telle qu'elle étoit établie par les lois, et de protéger ses sujets dans la pleine jouissance de tous leurs droits et de toutes leurs libertés, témoigna la plus entière confiance dans leurs sentiments à son égard, et finit en disant que ses intérêts et les leurs étoient inséparables, et que ses efforts pour les rendre heureux n'auroient pas un moment de relâche. Les deux chambres lui présentèrent chacune une adresse, où elles félicitoient cette princesse du succès de ses armes et de celles de ses alliés sous le comte de Marlborough. L'adresse des communes se fit remarquer par un reproche adressé implicitement au dernier régne. Elles disoient à la reine que *les merveilleux progrès de ses armes sous le commandement du comte de Marlborough avoient rétabli l'ancien honneur et la gloire de la nation angloise*. Cette expression avoit donné lieu à de violents débats dans la chambre et à de vives attaques contre la mémoire du roi Guillaume. Enfin, l'on posa en question si le mot *rétabli* devoit être conservé, et cette question fut résolue affirmativement à la majorité de cent voix.

1702.

Différents entre les deux chambres.

La force des torys se manifesta sur-tout dans une enquête sur les élections contestées. Le bourg de Hindon, près Salisbury, fut convaincu de s'être laissé corrompre, et l'on dressa un bill à l'effet de lui ôter la franchise: cependant il ne fut rien voté contre la personne qui avoit exercé cette corruption, parcequ'elle appartenoit au parti des torys. M. Howe fut déclaré dûment élu pour le comté de Glocester, quoique la

1702. majorité des électeurs eût voté pour un autre candidat. Sir John Packington ayant élevé des plaintes contre l'évêque de Worcester et le fils de ce prélat, pour avoir tenté d'empêcher son élection, les communes prirent ces plaintes en considération, et déclarèrent que lord William, évêque de Worcester, et son fils, avoient tenu dans cette circonstance une conduite arbitraire et peu chrétienne, attentatoire aux libertés et aux priviléges des communes d'Angleterre. La chambre vota une adresse à la reine pour lui demander d'ôter au père la place de lord aumônier et de faire poursuivre le fils par le procureur général, après que son privilége comme membre du synode seroit expiré. Une adresse en sens contraire fut présentée par les lords, qui supplioient sa majesté de ne point priver l'évêque de sa place de lord aumônier, jusqu'à ce qu'il eût été reconnu coupable suivant le cours ordinaire de la justice, attendu que c'étoit un droit incontestable pour tout lord du parlement et pour tout sujet d'Angleterre de pouvoir produire ses défenses avant de subir aucune espéce de châtiment. La reine répondit qu'elle n'avoit point encore reçu de plainte contre l'évêque de Worcester, mais qu'elle regardoit elle-même comme son droit incontestable de continuer ou de déplacer à sa volonté quiconque occupoit un office auprès de sa personne. Les pairs déclarèrent unanimement alors, par un vote exprès, qu'aucun lord de leur chambre ne devoit essuyer aucune sorte de châtiment par suite de démarches faites par la chambre des communes, si ces démarches n'étoient point conformes aux régles et aux anciens usages du parlement. Quand les communes se rendirent auprès de la reine avec leur adresse contre

l'évêque, elle leur dit que l'évêque de Worcester cesseroit d'être son aumônier. Une telle réponse prouvoit évidemment sa partialité pour les torys, qui, de leur côté, sembloient justifier par leur condescendance l'attachement qu'elle leur portoit. 1702.

Vote des communes.

Dans leurs délibérations sur les subsides, les communes consentirent à toutes les demandes du ministère. Elles votèrent quarante mille hommes de mer et le même nombre de troupes de terre, pour agir conjointement avec celles des alliés. Elles accordèrent pour l'entretien des troupes de terre huit cent trente-trois mille huit cent vingt-six livres sterling, sans compter trois cent cinquante mille livres sterling pour les gardes et les garnisons, soixante-dix mille neuf cent soixante-treize livres sterling pour l'artillerie, et cinquante-un mille huit cent quarante-trois livres sterling pour les subsides des alliés. Lord Shannon étant arrivé avec la nouvelle des avantages obtenus à Vigo, la reine fixa un jour d'actions de graces pour les signalés succès de ses armes sous le comte de Marlborough, le duc d'Ormond et sir Georges Rooke; et, quand ce jour fut venu (c'étoit le 12 novembre), elle se transporta en grand cérémonial à l'église de Saint-Paul, accompagnée des deux chambres du parlement. Le lendemain, les pairs votèrent des remerciements au duc d'Ormond, pour les services qu'il avoit rendus à Vigo, et prièrent la reine d'ordonner à ce général et à sir Georges Rooke de mettre sous les yeux de la chambre l'exposé de ce qu'ils avoient fait; demande qui fut accueillie. L'un et l'autre reçurent aussi les remerciements de la chambre des communes. Le vice-amiral Hopson fut fait chevalier, et gratifié d'une pension considérable. Le duc

1702. d'Ormond, à son retour de l'expédition, se plaignit ouvertement de la conduite de Rooke, et parut déterminé à diriger contre lui une accusation publique; mais cet officier étoit si favorisé des communes, que la cour craignit qu'une information ne les indisposât, et se donna beaucoup de peine pour apaiser le ressentiment du duc. Ce dernier fut nommé vice-roi d'Irlande, et Rooke fut admis au conseil privé. On proposa cependant à la chambre des lords d'examiner les instructions et le journal de l'amiral, relatifs à la dernière expédition; un comité fut nommé à cet effet, et prépara un rapport défavorable; mais la majorité le rejeta, et déclara que sir Georges Rooke s'étoit conformé aux avis des conseils de guerre, et avoit rempli ses devoirs en brave officier, à l'honneur de la nation britannique.

Acte en faveur du prince Georges.

Le 21 novembre, la reine envoya le secrétaire d'état M. Hedges demander à la chambre des communes qu'on fixât d'une manière convenable les revenus du prince son époux, pour le cas où il viendroit à lui survivre. Ce message ayant été pris en considération, M. Howe proposa d'assigner une somme de cent mille livres sterl. pour être payée annuellement à ce prince, s'il arrivoit qu'il survécût à sa majesté. Cette motion n'éprouva aucun obstacle; mais des débats fort animés s'élevèrent sur une clause du bill qui exceptoit le prince de cette partie de l'acte de *succession* par laquelle tout étranger, même naturalisé, étoit rendu incapable d'occuper aucun emploi. Cette disposition regardoit seulement ceux qui seroient naturalisés sous un régne à venir, et étoit dirigée contre la maison d'Hanovre. Plusieurs membres combattirent la clause d'exception, parcequ'elle sembloit impliquer que les personnes déja

naturalisées seroient exclues des emplois sous le règne suivant, quoiqu'elles fussent déja en possession du droit de sujets nés dans le pays; conséquence évidemment contradictoire à l'esprit de l'acte. D'autres s'y opposèrent par une raison différente. Ils se fondoient sur ce que la chambre des pairs avoit décidé qu'elle n'adopteroit aucun bill envoyé des communes, auquel seroit jointe une clause étrangère au bill, et soutenoient que la clause en question étoit de cette nature, en ce qu'une incapacité de posséder des emplois étoit une circonstance entièrement distincte d'un acte destiné à régler des revenus. La reine avoit extrêmement à cœur de faire passer le bill, et la cour usa si bien de son crédit, qu'il fut adopté par les deux chambres. Ce ne fut pourtant pas sans une opposition obstinée, et il y eut même une protestation en forme de vingt-sept pairs. 1702.

Le comte de Marlborough arriva en Angleterre vers la fin de novembre. Il fut remercié par les communes de ses grands et signalés services, et la reine lui en témoigna sa reconnoissance en le créant duc, et en lui accordant une pension de cinq mille livres sterling sur le revenu des postes, sa vie durant. Par un message aux communes, elle exprima même le desir qu'on trouvât quelque moyen de transmettre cette pension à sa postérité masculine. Ce message produisit une vive discussion. Sir Christopher Musgrave entre autres dit que, sans méconnoître en rien les grands services du duc, on pouvoit les croire assez payés par les emplois avantageux dont il jouissoit, ainsi que son épouse. Le duc, instruit du mouvement que cette affaire excitoit à la chambre des communes, pria la reine de renoncer à la demande qu'elle avoit bien voulu faire en sa faveur. Marlborough est créé duc.

1702. Elle informa la chambre, par un autre message, de cette démarche du duc. Les communes en corps présentèrent une adresse où, tout en reconnoissant les services éminents de Marlborough, elles exprimoient leur crainte de donner l'exemple d'une aliénation des revenus de la couronne, qui n'avoient été que trop réduits par les dons exorbitants du dernier roi. La reine agréa leur justification; mais leur refus continua probablement à éloigner le duc des torys, avec lesquels il avoit jusqu'alors été lié.

1703. Prohibition de tout commerce entre la Hollande et les monarchies de France et d'Espagne.

Dans les premiers jours de janvier la reine fit savoir aux communes que les états-généraux la pressoient d'augmenter ses forces; ce qu'ils regardoient comme l'unique moyen de rendre inefficaces les prompts et grands préparatifs de l'ennemi. Les communes votèrent aussitôt une augmentation de dix mille hommes, pour agir conjointement avec les alliés; mais elles y mirent cette condition, que la Hollande cesseroit tout commerce et toute correspondance avec la France et l'Espagne. Les lords présentèrent sur le même sujet, et au même effet, une adresse à la reine, qui reconnut qu'une telle condition étoit nécessaire au succès de l'alliance. Même après la déclaration de guerre, les Hollandois avoient continué de trafiquer avec les François, et, dans cette conjoncture, il paroissoit impossible à Louis XIV de faire compter de l'argent à l'électeur de Bavière en Allemagne, et à ses troupes en Italie, autrement que par le moyen des marchands anglois, hollandois et génevois. Quoique choqués de la manière impérieuse avec laquelle le parlement d'Angleterre sembloit leur prescrire la conduite qu'ils devoient tenir, les états-généraux n'hésitèrent point à consentir à ce qui leur

étoit demandé, et publièrent une prohibition de tout commerce avec les sujets de France et d'Espagne.

1703.

Bill pour empêcher la *conformité occasionelle.*

La chambre des communes n'avoit rien plus à cœur que de s'occuper d'un bill contre la *conformité occasionelle.* Les torys affectoient de se regarder comme les seuls vrais amis de l'église et de la monarchie, et la haine qu'ils portoient aux non-conformistes étoit une haine à-la-fois religieuse et politique. Ils ne voyoient en eux qu'une secte d'intrus, formant une grande partie de cette faction des whigs qui, sous le dernier régne, avoit comme extorqué à la nation des sommes immenses, et l'avoit entraînée à de pernicieux engagements, dont il ne sembloit pas qu'elle pût être de long-temps délivrée. Ils les considéroient comme de schismatiques usurpateurs qui mettoient en péril la hiérarchie, et ils traitoient de chrétiens indifférents, de traîtres et d'apostats, ceux de leur propre communion qui recommandoient la modération. Ils résolurent de se montrer les zélés enfants de l'église en saisissant la première occasion de réduire aux abois les non-conformistes. Afin de préparer les voies à cette persécution, on prêcha des sermons et l'on publia des pamphlets destinés à noircir le caractère de cette secte, et à soulever contre elle le ressentiment du peuple. Le 4 novembre, MM. Bromley, Saint-John et Annesley furent chargés, par la chambre des communes, de préparer un bill pour empêcher la *conformité occasionelle.* Ils s'empressèrent de remplir cette mission. Dans le préambule, toute persécution qui violentoit les consciences étoit condamnée; le bill portoit néanmoins que tous ceux qui, ayant prêté le serment du test pour des places de confiance ou des magistratures de communautés, fréquenteroient en-

1703. suite des assemblées de non-conformistes, ne pourroient plus occuper leurs emplois, paieroient une amende de cent livres sterling, et de plus cinq livres sterling pour chacun des jours qu'ils auroient passés encore dans l'exercice de ces emplois, après s'être trouvés auxdites assemblées; qu'ils seroient incapables d'exercer aucune autre place, si ce n'est après une année entière de *conformité*, et qu'en cas de récidive les peines et le temps de l'exclusion seroient doublés. Les promoteurs du bill alléguoient qu'une religion établie et une église nationale étoient absolument nécessaires, lorsque tant d'hommes impies se prétendoient inspirés, et trompoient tant d'esprits parmi le peuple; que le moyen le plus efficace de conserver intacte cette église nationale étoit de maintenir le pouvoir civil entre les mains de ceux qui lui étoient attachés par principes, et prouvoient cet attachement par leur conduite; que, par l'acte de *communauté* et l'acte du *test*, le parlement avoit cru donner à la hiérarchie un soutien suffisant, et n'avoit pas imaginé qu'il pût s'élever une secte d'hommes dont les consciences fussent trop ombrageuses pour obéir aux lois; que comme le régne précédent avoit commencé par un acte en faveur des non-conformistes, de même les communes desiroient que le commencement du régne favorable de sa majesté fût marqué par un acte en faveur de l'église d'Angleterre; que ce bill ne retranchoit rien de l'acte de *tolérance*, qu'il n'ôtoit aux non-conformistes aucun des priviléges dont ils jouissoient par les lois, et n'ajoutoit rien aux droits légitimes de l'église d'Angleterre; que la *conformité occasionelle* étoit un moyen d'éluder les lois, à la faveur duquel les non-conformistes s'insinuoient dans

l'administration de toutes les communautés; que la tolérance étoit établie pour le soulagement des consciences ombrageuses, et non pour autoriser la *conformité occasionelle;* qu'être à-la-fois conformiste et non-conformiste étoit deux choses contradictoires, l'une ne pouvant être justifiée que par une persuasion intime que les termes requis pour la communion étoient criminels, et l'autre se trouvant pleinement condamnée par cette persuasion même. Les membres opposés au bill représentoient que les non-conformistes étoient généralement fort attachés à la constitution présente; qu'il pourroit être d'une dangereuse conséquence de les maltraiter et de donner lieu à des craintes et à des défiances dans une telle conjoncture; que la tolérance avoit beaucoup contribué à la sûreté et à la réputation de l'église, ce qui prouvoit manifestement que la liberté de conscience et les mesures de douceur étoient le moyen le plus efficace d'accroître le nombre des enfants de l'église, et de diminuer celui des non-conformistes; que les peines portées par le bill étoient plus sévères que celles que les lois imposoient aux papistes pour avoir assisté à l'acte le plus solennel de leur religion; en un mot que la tolérance et la douceur avoient toujours produit la paix et l'union, au lieu que la persécution n'avoit jamais manqué d'exciter des troubles et d'étendre la superstition. Des changements et des adoucissements furent proposés, mais sans effet. Dans le cours des débats, on s'exprima sur le compte des non-conformistes avec beaucoup d'aigreur et de mépris, et le bill passa dans la chambre basse à une grande majorité.

1703.

Les lords, appréhendant que les communes ne le

1703. joignissent à quelque bill de subsides, déclarèrent, par un vote exprès, qu'annexer quelque clause à un bill de subsides étoit contraire à la constitution du gouvernement anglois et aux usages du parlement. Le bill fut fortement combattu dans la chambre haute, où les whigs conservoient une grande partie de leur crédit. Ils crurent que l'intention de cet acte étoit de modifier les communautés de manière à écarter ceux qui, dans les élections, ne voteroient pas pour les torys. Quelques uns s'imaginèrent que c'étoit une démarche préliminaire pour arriver à la suppression de la tolérance; d'autres pensèrent que le dessein des promoteurs du bill étoit de faire discontinuer la guerre en excitant au-dedans assez de troubles pour décourager les alliés au-dehors. La plus grande partie des prélats, entre autres l'évêque Burnet, firent contre ce bill des objections fondées sur des principes de modération et des motifs de conscience. Néanmoins, comme il étoit soutenu de toute l'influence de la cour, il fut adopté par la chambre, mais avec des amendements que les communes rejetèrent. Elles prétendirent que les lords n'avoient le droit de rien changer aux amendes et aux peines pécuniaires fixées par elles dans les bills qu'elles leur envoyoient, et que tout ce qui étoit relatif à l'argent étoit du domaine particulier de la chambre basse. Les lords ayant fait faire des recherches dans tous les registres du parlement depuis le règne d'Henri VII, on trouva que, dans un grand nombre d'occasions, la chambre haute avoit la première dressé des clauses imposant des amendes et des peines pécuniaires; qu'elle avoit modifié les peines pécuniaires fixées par les communes, et même changé l'application des amendes. Mal-

1703.

gré ces exemples, les communes résolurent de soutenir leurs prétentions, sans s'engager dans aucune dispute sur cette matière. Après de violents débats et une conférence entre les deux chambres, les lords persistèrent dans leurs amendements, mais à la majorité d'une seule voix. Les communes s'obstinèrent à les rejeter; le bill demeura suspendu, et les deux chambres publièrent chacune un exposé de leurs procédés en forme d'appel à la nation. Il fut alors présenté à la chambre basse un bill qui accordoit un nouveau délai d'une année à ceux qui n'avoient pas encore prêté le serment d'*abjuration* à l'effet de renier le prétendu prince de Galles. Les pairs ajoutèrent trois clauses portant que toute personne qui prêteroit le serment dans le temps fixé pourroit rentrer dans ses bénéfices et ses emplois, à moins qu'ils ne fussent déja légalement occupés; que quiconque tenteroit de changer l'ordre de la succession à la couronne, tel qu'il étoit établi et limité par les lois, seroit considéré comme coupable de haute trahison; et que le serment d'*abjuration* seroit imposé aux sujets d'Irlande. Les communes apportèrent quelque opposition au premier de ces amendements; mais ils furent collectivement adoptés.

Enquête sur les comptes publics.

Aucune délibération n'employa plus de temps et ne donna lieu à de plus ardents débats qu'une enquête sur les comptes publics. Les commissaires qui en furent chargés prétendirent avoir fait de grandes découvertes. Ils taxèrent de malversation le comte de Ranelagh, payeur général de l'armée. Il se défendit de manière à se mettre à couvert des peines les plus sévères. Toutefois il fut exclu de la chambre comme coupable d'avoir mal appliqué diverses sommes des revenus publics, et

1703. crut devoir se démettre de sa place. Les communes présentèrent ensuite à la reine une longue adresse, où elles attribuoient la dette nationale à la mauvaise administration des fonds, se plaignant de ce qu'on s'éloignoit des anciens usages de l'échiquier, et de ce que des fraudes criantes avoient été commises par les commissaires des prises. Avant de faire cette démarche, la chambre, d'après le rapport du comité, avoit pris plusieurs résolutions sévères, particulièrement contre lord Charles Halifax, *auditeur* à la recette de l'échiquier. Elle supplia la reine d'enjoindre au procureur général de le poursuivre comme ayant négligé son devoir et s'étant rendu coupable d'un abus de confiance; et cette princesse promit d'avoir égard à cette requête. D'un autre côté, les lords nommèrent un comité pour examiner toutes les observations que les commissaires des comptes avoient présentées aux deux chambres. Ils attribuèrent la dette nationale aux non-valeurs des fonds; ils acquittèrent lord Halifax, les lords de la trésorerie et leurs officiers, que les communes avoient accusés, et, dans une adresse à la reine, exposèrent ces circonstances de leur conduite. Cette adresse fut ensuite imprimée avec des pièces justificatives pour chaque article. Une telle différence dans la manière de voir et d'agir fit naître une vive altercation entre les deux chambres, dont l'animosité réciproque se manifesta dans des discours, des votes, des résolutions et des conférences. Les communes soutenoient que quelque connoissance que les lords pussent prendre des comptes publics, ils ne seroient jamais en état de remplir les non-valeurs, ni de bien appliquer le surplus des revenus publics; qu'ils ne pouvoient acquitter ni con-

damner personne sur une enquête commencée dans la chambre basse, et que la tentative qu'ils avoient faite en acquittant lord Charles Halifax étoit contraire aux règles du parlement. Les lords insistèrent sur le droit qu'ils avoient de prendre de leur propre mouvement connoissance de tous les comptes publics; ils affirmèrent que, dans leurs résolutions touchant lord Halifax, ils avoient procédé suivant les régles de la justice. Ils convinrent cependant que leurs résolutions n'équivaloient point à un jugement ni à une décharge; mais ils ajoutèrent que, voyant un membre de leur chambre attaqué par un vote des communes, ils croyoient devoir manifester leur opinion en vertu de leur faculté législative. La reine intervint, en demandant aux lords, par un message, de terminer promptement les affaires qu'ils avoient entamées. La dispute ne laissa pas de continuer. Il y eut plusieurs conférences, jusqu'à ce qu'enfin de part et d'autre on désespérât d'un accommodement. La chambre haute fit imprimer un exposé de sa conduite; et cet exemple fut suivi par les communes. Le 27 février, la reine, ayant sanctionné tous les bills adoptés par les deux chambres, fit proroger le parlement par le lord garde des sceaux, après avoir prononcé le discours d'usage. Elle y remercioit les membres de leur zéle, de leur affection et de leur diligence, déclaroit qu'elle étoit bien résolue d'encourager et de maintenir l'église telle qu'elle étoit établie par les lois, exhortoit les chambres à prendre de nouvelles mesures contre la licence avec laquelle on publioit des pamphlets scandaleux, et assuroit que tout ce qui lui reviendroit des prises qu'on feroit pendant la guerre seroit appliqué au service public. Cependant le comte

1703.

1703. de Rochester étoit alors entièrement éloigné des conseils de la reine. Voyant son crédit surpassé par celui de Marlborough et de lord Godolphin, il étoit devenu sombre et intraitable, et, plutôt que de se retirer dans son gouvernement d'Irlande, il avoit pris le parti de se démettre de cette place, qu'on avoit, comme on l'a vu, conférée au duc d'Ormond, qui passoit pour un homme accompli, et qui avoit acquis une grande popularité par le succès de l'expédition de Vigo. Les partis se balançoient tellement dans la chambre haute, que la reine, afin d'assurer la majorité à son ministère dans la session suivante, créa quatre nouveaux pairs, qui s'étoient fait remarquer par la violence de leurs discours dans la chambre des communes.

Disputes entre les deux chambres du synode.

Les deux chambres du synode, qui avoient été convoquées en même temps que le parlement, eurent avec cette assemblée une conformité très sensible, par les différents intérêts qu'elles défendirent. La chambre basse, à l'imitation des communes, voulut critiquer le régne précédent, et ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'elle s'accorda avec les prélats sur les termes d'une adresse de félicitation à la reine. Quand cette adresse eut été présentée, les premières contestations reprirent le dessus. La chambre basse, dans un mémoire à l'archevêque de Canturbery et à ses suffragants, demanda que les questions agitées sur la manière de procéder dans les synodes, et sur le droit qu'elle réclamoit de tenir des assemblées intermédiaires, fussent promptement résolues. Les évêques proposèrent que, dans les intervalles des sessions, la chambre basse nommât des comités pour préparer les matières, et que, lorsque les affaires seroient portées régulièrement

devant eux, l'archevêque réglât les prorogations de telle sorte qu'ils pussent consacrer aux délibérations tout le temps nécessaire. La chambre basse ne fut point satisfaite de cette offre; elle fut même encouragée dans ses demandes par un vote des communes, qui, en ordonnant que M. Loyd, fils de l'évêque de Worcester, fût poursuivi après l'expiration de son privilége comme membre de l'assemblée du clergé, avoient déclaré qu'en toute occasion elles soutiendroient les justes droits et les priviléges de la chambre basse du synode. Les prélats s'obstinèrent à prétendre qu'on ne pouvoit contester à l'archevêque le droit de proroger toute l'assemblée, avec le consentement de ses suffragants. La chambre basse proposa de s'en référer sur ce point à la décision de la reine; mais les évêques déclinèrent cet expédient, comme incompatible avec l'autorité épiscopale et la présidence de l'archevêque. Une telle opposition aux prélats ayant fait accuser les membres de la chambre basse de favoriser la cause des presbytériens, ils consignèrent dans leur procès-verbal une déclaration, par laquelle ils reconnoissoient l'ordre des évêques comme supérieur aux prêtres, et comme étant une institution apostolique et divine. Ils demandèrent que les évêques concourussent à établir la doctrine du droit apostolique et divin de l'épiscopat, pour qu'elle devînt une des régles permanentes de l'église. Ils présentèrent aussi à la reine une pétition, où ils se plaignoient de ce que, dans le synode assemblé après une interruption de dix ans, plusieurs questions s'étant élevées sur les droits et les libertés de la chambre basse, les évêques avoient refusé une conférence verbale, et avoient ensuite décliné la proposition de s'en rapporter à sa ma- 1703.

jesté; ils réclamoient en conséquence la protection de
1703. la reine, et la supplioient de vouloir bien faire traiter la question devant elle. La reine promit d'avoir égard à cette demande, qui fut appuyée par le comte de Nottingham; elle donna des ordres pour qu'on examinât l'affaire. Mais soit que le rapport qu'on en fit ne fût pas favorable à la chambre basse, soit que la reine craignît d'encourager la division, il ne fut point fait d'autre réponse à la pétition. Les altercations duroient encore quand le parlement fut prorogé. La division s'étendit dans tout le corps du clergé, qui se trouva divisé en deux factions qu'on distingua par les noms de haute église et de basse église. La haute église se composoit de torys; l'autre d'ecclésiastiques qui avoient adopté les principes de la révolution, et qui recommandoient la modération à l'égard des non-conformistes. Les premiers reprochoient à leurs adversaires de s'asservir aux circonstances, et d'être des presbytériens déguisés, et ils étoient traités à leur tour d'amis de la tyrannie et de la persécution. Cependant les torys triomphoient dans l'église et dans l'état, par la faveur de leur souveraine. Le droit des parlements, la mémoire du dernier roi, et même l'acte qui limitoit la succession de la couronne, étoient livrés au ridicule. On flattoit la reine comme si elle eût possédé les prérogatives de l'ancienne monarchie. Ce fut alors qu'on publia pour la première fois l'histoire écrite par son grand-père le comte de Clarendon, afin d'inculquer les principes de l'obéissance, et d'inspirer au peuple de l'horreur pour toute opposition à une princesse qui avoit reçu l'onction royale. On faisoit remonter le droit héréditaire de la reine jusqu'à Édouard-le-Confesseur : on lui répétoit qu'elle étoit

héritière de sa sainteté et de sa vertu; et, à ce titre, elle se laissa persuader de toucher les personnes affligées des écrouelles, conformément à ce que portoit à ce sujet la liturgie. 1703.

État des partis en Écosse.

Le changement de ministère en Écosse parut favorable aux épiscopaux et aux antagonistes de la révolution. Les comtes de Marchmont, Melvil, Selkirk, Leven et Hyndford furent mis de côté; le comte de Seafield fut nommé chancelier; le duc de Queensberry et le lord vicomte Tarbat furent faits secrétaires d'état; le marquis d'Annandale fut fait président du conseil, et le comte de Tullibardin eut le sceau privé. Un nouveau parlement ayant été convoqué, le comte de Seafield employa son influence avec tant de succès, qu'un grand nombre d'antagonistes de la révolution furent réélus. Le duc d'Hamilton avoit obtenu de la reine une lettre au conseil privé d'Écosse, dans laquelle cette princesse exprimoit le desir de voir le clergé presbytérien vivre en communion et en bonne intelligence avec les ministres de la religion réformée, qui étoient en possession des bénéfices, et qui se comportoient avec décence et soumission aux lois. Encouragé par ces expressions qui étoient en sa faveur, le clergé épiscopal rédigea une adresse à la reine pour implorer sa protection, et lui demander que, dans les paroisses où les épiscopaux formoient la majorité des notables, les bénéfices fussent donnés à des ministres qui partageassent leurs principes. Cette pétition fut présentée par le docteur Skeen et le docteur Scot. La reine assura les pétitionnaires de sa protection, et les exhorta à vivre en paix, suivant l'esprit du christianisme, avec le clergé qui se trouvoit investi par les lois

1703. du gouvernement de l'église en Écosse. Une proclamation d'amnistie fut publiée au mois de mars : un grand nombre de jacobites en profitèrent pour revenir de France et d'autres pays, prétendirent avoir changé de sentiments, et prêtèrent les serments, afin de se rendre aptes à siéger au parlement. Ils furent un véritable renfort pour les antagonistes de la révolution et les épiscopaux, qui conçurent alors l'espoir de l'emporter en nombre et en crédit sur les presbytériens. Mais cette confédération étoit composée de parties trop discordantes pour qu'on pût en attendre aucune harmonie. Les presbytériens et les partisans de la révolution avoient à leur tête le duc d'Argyle. Le parti des mécontents, autrement appelé le *parti de la patrie*, prenoit sa source dans les regrets et le mécontentement qu'avoit excités le désastre de l'établissement de Darien, et agissoit sous les auspices du duc d'Hamilton et du marquis de Tweedale; les antagonistes de la révolution reconnoissoient pour chef le comte de Hume. La majorité du *parti de la patrie* se composoit d'amis de la révolution, et ne vouloit que la réforme des abus dont la nation avoit eu à se plaindre sous le dernier règne. Les ennemis de la révolution considéroient l'élévation sur le trône et le gouvernement du roi Guillaume comme un événement extraordinaire qu'ils vouloient oublier, persuadés que tous les partis étoient en sûreté par l'amnistie générale que venoit d'accorder la reine. Les jacobites se soumirent à cette princesse, comme à une tutrice du prince de Galles. Ils la croyoient disposée à l'établir sur le trône. Les whigs et leur chef le comte d'Argyle, alarmés de la ligue de tous leurs ennemis, résolurent de faire sanctionner la révolution par le parlement.

1703. Animosités dans le parlement d'Écoss

Le 6 mai, le duc de Queensberry, en qualité de commissaire, ouvrit le parlement à Édimbourg. On donna lecture de la lettre de la reine, qui demandoit des subsides pour l'entretien des troupes, conseilloit au parlement d'encourager le commerce, et l'exhortoit à procéder avec sagesse, prudence et unanimité. Le duc d'Hamilton présenta aussitôt un projet de bill à l'effet de reconnoître le droit et les titres incontestables de la reine à la couronne d'Écosse, conformément à la déclaration des états du royaume contenant la réclamation des droits. Ce bill fut immédiatement adopté, et, à la seconde lecture, un membre proposa d'insérer une clause additionnelle, qui portât peine de trahison contre toute personne qui mettroit en question le droit de sa majesté à la couronne, et l'exercice de son gouvernement depuis son avénement au trône. Après un long et chaud débat, cette proposition passa, grace au concours du parti opposé à la révolution. Alors un projet de bill pour les subsides fut présenté par le comte de Hume. A peine eut-il été lu que le marquis de Tweedale demanda qu'avant tout le parlement s'occupât d'établir des conditions de gouvernement et des régles sur quelques points de la constitution du royaume, pour être mises en vigueur après le décès de la reine et de sa postérité, autant qu'il seroit nécessaire au maintien de la religion et de la liberté de l'Écosse. Il fut décidé que cette proposition et le bill seroient déposés sur le bureau. Le commissaire se trouva dans la plus grande perplexité. Le duc d'Argyle, le marquis d'Annandale et le comte de Marchmont l'avertirent en particulier qu'ils étoient résolus de proposer un acte qui ratifiât la révolution, et un autre qui confirmât

1703. le gouvernement presbytérien; qu'ils se proposoient d'insister fortement pour que ces deux actes fussent discutés avant le bill des subsides, et qu'ils étoient certains de ne point échouer dans ce qu'ils avoient en vue. Le commissaire se vit alors réduit à une alternative vraiment fâcheuse. Il falloit ou renoncer à tout espoir de subsides, ou abandonner les anti-révolutionnaires, auxquels il étoit lié par des promesses de coopération. Les whigs étoient déterminés à repousser toute proposition de subsides qui viendroit des *cavaliers*, c'est-à-dire des ennemis de la révolution, et ceux-ci étoient décidés à mettre en œuvre tout leur pouvoir pour empêcher qu'on ne confirmât la révolution et la discipline presbytérienne. Le commissaire prévoyoit qu'à cette occasion le duc d'Hamilton et les siens se réuniroient aux whigs, qui auroient alors le dessus. Il voulut caresser les deux partis, mais ce fut sans succès. Il demanda qu'on s'occupât de l'acte pour les subsides, promettant qu'on auroit ensuite assez de temps pour délibérer sur les autres matières. Le marquis de Tweedale insista sur sa proposition, et la chambre, après des débats très animés, arrêta qu'avant de s'occuper des subsides ou de toute autre affaire on discuteroit les actes qui pouvoient être nécessaires à la sûreté de la religion, de la liberté et du commerce de l'Écosse. Le marquis d'Athol rédigea un acte pour la sûreté du royaume en cas de décès de la reine; mais avant qu'il en eût été donné lecture, le duc d'Argyle soumit au parlement un projet de loi destiné à ratifier la révolution et tous les actes qui en étoient la suite. Un bill pour limiter la succession après la mort de la reine et de sa

postérité directe fut produit par M. Fletcher de Saltoun. Le comte de Rothes en produisit un autre, portant qu'après le décès de sa majesté, en supposant qu'elle ne laissât pas d'enfants, toute personne qui parviendroit à la couronne d'Écosse, et seroit en même temps roi ou reine d'Angleterre, ne pourroit, comme roi ou reine d'Écosse, faire la paix et la guerre, sans le consentement du parlement. Le comte de Marchmont lut le projet d'un acte tendant à mettre hors de toute atteinte la religion protestante et le gouvernement presbytérien. Il fut ordonné que tous ces bills resteroient déposés sur le bureau. Alors le comte de Strathmore demanda que tous les protestants fussent tolérés dans l'exercice de leurs cultes religieux. Mais l'assemblée générale du clergé présenta contre cette mesure de violentes remontrances; et les promoteurs du bill, prévoyant qu'il éprouveroit la plus grande opposition, se désistèrent pour le moment. Le 3 juin, le parlement adopta l'acte ayant pour objet de mettre hors de toute atteinte la vraie religion réformée, et de confirmer le gouvernement presbytérien de l'église, comme conforme à la parole de Dieu, et comme étant le seul gouvernement de l'église de Jésus-Christ dans le royaume. Le même parti remporta une seconde victoire par le succès de l'acte qu' avoit présenté le duc d'Argyle, à l'effet de ratifier et de perpétuer le premier acte du parlement du roi Guillaume, de faire considérer comme coupable de haute trahison quiconque nieroit l'autorité de ce parlement, et quiconque changeroit la réclamation des droits ou aucun de ses articles. Cette dernière clause fut énergiquement combattue; mais le bill passa enfin,

1703.

1703. avec le concours de tout le ministère, à l'exception du marquis d'Athol et du vicomte de Tarbat, qui commencèrent dès-lors à se lier avec le parti opposé.

Le commissaire est abandonné des antirévolutionnaires.

Les *cavaliers* se regardant comme trahis par le duc de Queensberry, qui avoit donné son assentiment à tous ces actes, se plaignirent à lui-même de ce qu'il manquoit ainsi à sa parole, et abandonnèrent alors ses intérêts, résolus de se séparer de la cour, et de ne se déclarer que pour les mesures qui seroient conformes aux intérêts de leur parti. Mais de tous les bills présentés dans cette session remarquable, aucun ne produisit d'aussi vives altercations que l'acte *de sûreté*, combiné dans la vue de restreindre la prérogative de la couronne, de limiter le pouvoir du successeur, et d'augmenter celui du parlement. Il fut examiné article par article; on proposa des additions et des amendements, et il y en eut plusieurs d'adoptés; de violents discours furent prononcés; les partis se renvoyèrent l'un à l'autre des sarcasmes virulents. Enfin, en dépit de l'opposition la plus obstinée de la part du commissaire et des *cavaliers*, le bill passa à la majorité de cinquante-neuf voix. On pressa vivement le commissaire d'y donner la sanction royale; mais il évita de répondre à ces instances jusqu'au 10 septembre. Il informa ce jour-là le parlement que la reine lui avoit fait connoître sa volonté, et l'autorisoit à sanctionner tous les actes votés dans cette session, hormis l'acte pour la sûreté du royaume. La proposition qu'on fit de solliciter la sanction royale par une adresse à la reine fut rejetée par une foible majorité. Quelques jours auparavant, le comte de Marchmont avoit produit un bill à l'effet d'établir la succession dans la maison d'Hanovre. On ne connoissoit point

d'abord le contenu de ce projet de loi; mais lorsqu'en le lisant, le secrétaire nomma la princesse Sophie, à l'instant même toute la chambre fut en feu. Quelques uns proposèrent de faire brûler le bill, quelques autres d'envoyer le comte prisonnier au château d'Édimbourg, et un mécontentement général se manifesta dans l'assemblée. Ce n'est pas que la majorité du parlement fût opposée à ce que la maison d'Hanovre succédât à la couronne; mais elle vouloit éviter de rien spécifier quant à la succession, sans en stipuler les conditions, et déja, dans l'acte de *sûreté*, elle avoit déclaré coupable de haute trahison quiconque reconnoîtroit une personne, quelle qu'elle fût, pour roi ou reine d'Angleterre, après la mort de sa majesté, avant que cette personne eût prêté le serment du couronnement, et accepté les conditions de la réclamation des droits ainsi que toutes celles qui seroient déterminées dans le parlement actuel, ou dans l'un des suivants. 1703.

Le commissaire court un grand danger.

Andrew Fletcher, de Saltoun, homme d'un courage à toute épreuve et de l'intégrité la plus inflexible, qui professoit des principes républicains, et que la nature sembloit avoir formé pour quelque ancienne république de la Grèce, représenta que la nation ne pouvoit que tomber dans l'esclavage si elle se soumettoit au successeur de la reine d'Angleterre sans fixer des conditions de gouvernement qui pussent la garantir de l'influence d'un ministère anglois. Après ce préambule, il soumit au parlement un projet d'acte portant qu'après le décès de la reine, si elle ne laissoit point d'enfants, toute personne qui succéderoit à la couronne d'Angleterre ne pourroit succéder aussi à celle d'Écosse qu'en s'astreignant par le serment du couronnement et celui

1703. de *la réclamation des droits* aux limitations et conditions suivantes : que tous les offices et emplois civils et militaires, aussi bien que les pensions, seroient à l'avenir conférés par le parlement, qui seroit élu chaque année à la Saint-Michel, siégeroit à dater du premier novembre, et s'ajourneroit de temps à autre; que les membres choisiroient leur président; qu'ils éliroient, sans aucune distinction de fortune, un comité de trente-six d'entre eux, qui auroit, durant les intervalles du parlement, l'administration du royaume, sous le roi ou la reine, agiroit comme conseil du souverain, seroit comptable envers le parlement, et pourroit le convoquer dans les occasions extraordinaires. Il proposa que le successeur à la couronne fût nommé à la pluralité des voix, déclarant, quant à lui, qu'il aimeroit mieux concourir à nommer le plus rigide papiste avec ces conditions que le protestant le plus sincère sans ces mêmes conditions. Plusieurs membres soutinrent cette motion vigoureuse; elle fut mise de côté pour le moment en faveur d'un acte de commerce pris en considération par la chambre; mais elle fut ensuite reprise avec beaucoup de chaleur. En vain le lord trésorier représenta qu'on n'avoit point encore fixé de fonds pour l'armée, et demanda qu'on s'en occupât. Un membre observa que c'étoit prendre bien mal son temps que de proposer des subsides dans un moment où la chambre avoit tant à faire pour la sûreté de la nation; il ajouta que tout le royaume voyoit que ces subsides ne servoient à autre chose qu'à satisfaire la cupidité de quelques ministres insatiables. M. Fletcher s'étendit sur les avantages qui devoient résulter de l'acte qu'il avoit proposé. Le chancelier répondit qu'un acte de cette nature

étoit un vrai plan de république, et tendoit à changer la constitution de la monarchie. Le ministère proposa de décider si l'on commenceroit par l'acte de M. Fletcher ou par l'acte des subsides. *Le parti de la patrie* fut d'avis que la question se réduisoit à ces mots : *Les subsides doivent-ils passer avant la liberté, ou la liberté avant les subsides?* Fletcher retira sa proposition, plutôt que de s'exposer à voir l'effervescence populaire gâter, pour ainsi dire, un dessein louable. La chambre retentit du cri de *liberté ou subsides.* Les plus violentes invectives furent lancées contre le ministère. Un membre, entre autres, dit que les libertés étant détruites, le parlement étoit bien près de se voir enlever ses priviléges; mais qu'il étoit résolu, quant à lui, d'exposer sa vie pour la défense de ses droits, et qu'il aimoit mieux mourir libre que de vivre esclave. Quand on demanda à aller aux voix, le commissaire y mit obstacle, et le comte de Roxburgh déclara que s'il n'y avoit pas d'autre moyen d'obtenir un privilége si naturel et si incontestable du parlement, on le demanderoit l'épée à la main. Le commissaire, prévoyant les suites de cet esprit de liberté et de contradiction, avoit donné ordre aux gardes à pied de se tenir prêts, et avoit placé une forte garde à la porte orientale de la ville. Malgré ces précautions, il courut le risque d'être mis en pièces, et, dans cette crainte, il fit avertir la chambre par le chancelier que le parlement s'occuperoit dans sa première séance des propositions relatives à la liberté. Cette promesse calma la fermentation qui s'étoit élevée. Le lendemain, les membres préparèrent une proposition portant que les élections auroient lieu pour chaque parlement à la Saint-Michel; qu'il seroit tenu un parlement 1703.

1703. une fois au moins en deux ans; que les courts ajournements *de die in diem* seroient faits par les parlements eux-mêmes, comme en Angleterre, et qu'aucun officier de l'armée, des douanes et de l'accise, ni aucun individu pourvu de *sine-cures*, ne pourroit être élu membre du parlement. Le commissaire, informé de ce qui se passoit à la chambre, se hâta de revêtir de la sanction royale les actes auxquels il avoit pouvoir de la donner, et prorogea le parlement au 12 octobre. Telle fut l'issue de cette session remarquable, où le duc de Queensberry fut abandonné de la plus grande partie du ministère, et où prévalut un esprit d'opposition si violent et si exaspéré, que tout le royaume fut menacé de troubles et de guerre civile. La reine conféra des titres à ceux qui paroissoient avoir de l'influence sur la nation et de l'attachement pour son gouvernement, et fit revivre l'ordre du *Chardon*, qu'avoit aboli le dernier roi.

Parlement d'Irlande.

Le mécontentement régnoit en Irlande par la conduite des commissaires des biens confisqués. Le comte de Rochester avoit contribué aux troubles du royaume, en encourageant les factions qui s'y étoient comme transportées d'Angleterre. Le duc d'Ormond y fut reçu à bras ouverts, comme l'héritier des vertus de ses ancêtres, qui avoient été les plus puissants appuis de la cause protestante en Irlande. Ce fut le 21 septembre qu'il fit l'ouverture du parlement par un discours dans lequel il dit aux deux chambres que son inclination, son intérêt et les exemples de ses aïeux, lui faisoient une loi de rechercher en toute occasion l'avantage et la prospérité de son pays natal. Les communes, ayant choisi pour leur orateur Allen Broderick, procédèrent

à la rédaction d'une adresse à la reine et d'une autre au vice-roi. Dans toutes les deux elles protestoient de leur attachement; elles se plaignoient à la reine de ce que leurs ennemis les avoient faussement représentées comme desirant être indépendantes de la couronne d'Angleterre, et, pour détruire ces imputations, elles déclaroient et reconnoissoient que le royaume d'Irlande étoit annexé et uni à cette couronne. Voulant témoigner leur ressentiment contre les commissaïres, elles votèrent que tous les protestants irlandois francs-tenanciers avoient été représentés sous de fausses couleurs, calomniés et outragés dans un écrit intitulé : *Rapport des commissaires chargés d'informer sur les confiscations d'Irlande*. Comme il parut que Francis-Annesley, membre de la chambre, John Trenchard, Henri Langford et James Hamilton étoient les auteurs de cet écrit, on déclara, par un vote exprès, que ces individus avoient scandaleusement et malicieusement calomnié les propriétaires protestants, et qu'ils avoient cherché à faire naître la mésintelligence et la jalousie entre le peuple d'Angleterre et les protestants d'Irlande. Annesley fut exclus de la chambre; Hamilton étoit mort, et Trenchard étoit retourné en Angleterre. Ces commissaires avoient terminé leur enquête avant que le parlement s'assemblât; ils avoient vendu bien au-dessous de leur valeur les meilleurs d'entre les biens confisqués, à une compagnie de fourbisseurs d'Angleterre. Cette compagnie demanda, par une pétition au parlement d'Irlande, qu'on s'occupât d'un bill qui l'autorisât à recevoir cession de terres en Irlande; mais le parlement étoit trop peu disposé à confirmer les ventes des commissaires, et la pétition demeura négligée. La chambre

1703.

1703. expulsa Jonh Asgil, qui, en qualité d'agent de la compagnie des fourbisseurs, avoit offert de prêter de l'argent aux Irlandois, à condition que le parlement passeroit un acte confirmant l'achat que cette compagnie avoit fait des biens confisqués. Sa proposition fut désavouée par ses commettants, et, lorsqu'il fut sommé de comparoître devant la chambre pour répondre sur sa prévarication, il réclama son privilége comme membre du parlement d'Angleterre. Les communes, dans un exposé de l'état et des griefs de la nation, représentèrent à la reine que depuis quelque temps l'on avoit porté de graves atteintes à la constitution d'Irlande; qu'on avoit mis en question et soumis à un jugement les vies, les libertés et les propriétés des sujets de ce royaume, ce qui ne s'étoit jamais vu chez leurs ancêtres; que les dépenses qu'ils avoient faites pour défendre leurs justes droits contre les commissaires des biens confisqués avoient excédé la valeur de ce que le royaume contenoit d'argent en circulation; que leur commerce étoit entièrement déchu, leurs ressources pécuniaires épuisées, et qu'ils se trouvoient dans l'impuissance de soutenir leurs manufactures; que plusieurs familles protestantes avoient été forcées de quitter le royaume pour aller chercher ailleurs des moyens d'existence; que si des gens malintentionnés avoient opprimé les sujets, il falloit l'attribuer en grande partie à ce que les parlements étoient si peu fréquents en Irlande; que dans ce pays, tout appauvri qu'il étoit, plusieurs officiers civils avoient acquis de grandes fortunes par des voies de corruption et d'oppression; que d'autres, dont les emplois étoient importants, négligeoient de s'acquitter en personne de leurs devoirs, et résidoient dans

un autre royaume, pendant que leurs fonctions étoient remplies en leur absence au détriment du public, et au mépris de la justice. Les communes déclaroient que c'étoit uniquement de la gracieuse intervention de sa majesté qu'elles attendoient le redressement de leurs griefs et le soulagement des maux de l'Irlande. Elles votèrent ensuite les subsides nécessaires, et accordèrent cent cinquante mille livres sterling pour remplir le déficit que laisseroient les non-valeurs. 1703.

Un comité fut nommé pour l'examen des comptes publics. Il découvrit qu'on avoit faussement chargé la nation d'une dette de cent mille livers sterling. La chambre le remercia d'avoir sauvé cette somme, et il y eut ordre de rechercher les auteurs de cette malversation, qu'on attribuoit généralement à ceux qui agissoient sous le duc d'Ormond. Le duc étoit un homme plein d'honneur et de générosité, et très jaloux des applaudissements du peuple; mais il étoit entouré de gens intéressés et peu scrupuleux, qui s'étoient insinués dans sa confiance par la voie de l'adulation. Les communes votèrent des fonds pour la demi-paie des officiers, et abolirent pour dix-sept mille livres sterl. de pensions annuelles, qui leur parurent une branche inutile de dépense. Elles passèrent, à l'effet de régler la succession à la couronne, un acte rédigé sur le même plan que celui du parlement d'Angleterre; mais ce qui se fit de plus important dans cette session fut un bill très sévère ayant pour objet d'empêcher l'accroissement du papisme. Ce bill avoit beaucoup de conformité avec celui qu'on avoit passé en Angleterre trois ans auparavant. Il portoit, entre autres choses, que tous les biens des familles papistes seroient partagés également entre les

Acte contre les papistes.

1703. enfants, malgré toute disposition contraire, à moins que les personnes en faveur desquelles cette disposition auroit été faite n'eussent prêté les serments, et ne se fussent réunies à l'église d'Angleterre. Une telle mesure fut loin d'être agréable au ministère d'Angleterre. Il attendoit des présents considérables des papistes, qui avoient déja levé entre eux à cet effet une forte somme d'argent. Comme il ne croyoit pas pouvoir faire rejeter le bill pendant que le parlement anglois tenoit ses séances, il y ajouta une clause qu'il espéroit voir repousser par le parlement d'Irlande. Elle consistoit à déclarer incapable d'occuper aucun emploi et d'exercer dans les villes aucune espèce de magistrature quiconque n'auroit point reçu le sacrement, conformément à l'acte du test passé en Angleterre. Quelque dur que fût cet amendement pour les non-conformistes, le parlement irlandois sacrifia cette considération à la sûreté commune contre les catholiques romains, et accepta la clause sans hésiter. Quand cette affaire eut été discutée, les communes d'Irlande émirent un vote contre un livre intitulé : *Mémoires du dernier roi Jacques II.* Elles le qualifièrent de libelle séditieux, ordonnant qu'il fût brûlé par la main du bourreau, et qu'on poursuivît l'imprimeur et le libraire. Un membre informa ensuite la chambre que, dans le comté de Limerick, les papistes commençoient de se former en corps, de piller l'argent et d'enlever les armes des protestants, et d'entretenir correspondance avec les malveillants d'Angleterre. La chambre déclara immédiatement que les papistes du royaume conservoient toujours la coupable espérance de voir monter sur le trône le personnage connu, durant la vie du roi Jacques, sous le nom de prince de Galles,

et depuis sous le nom de Jacques III. Au beau milieu de ce zèle contre le papisme et le prétendant, le parlement fut tout-à-coup ajourné par le vice-roi, et emporta contre ce ministre une grande animosité. 1703.

L'électeur de Bavière s'empare de Ratisbonne.

Depuis quelque temps, les affaires du continent absorboient l'attention du ministère anglois. L'empereur convint avec les alliés que son fils l'archiduc Charles prendroit le titre de roi d'Espagne, demanderoit l'infante en mariage, et entreprendroit quelque chose d'important avec l'appui des puissances maritimes. M. Methuen, ministre anglois à Lisbonne, avoit déja entamé assez heureusement un traité avec sa majesté portugaise; et la cour de Vienne avoit promis de mettre en campagne une armée assez puissante pour chasser en peu de temps le duc de Bavière de ses états; mais cette cour fut si lente dans ses préparatifs, que le roi de France rompit toutes ses mesures, en envoyant des renforts considérables à l'électeur, dans l'habileté et l'attachement duquel il mettoit une entière confiance. Le maréchal de Villars, qui commandoit une armée de trente mille hommes à Strasbourg, passa le Rhin, et réduisit le fort de Kehl, dont la garnison fut conduite à Philisbourg. L'empereur, qu'alarmoit cet événement, donna ordre au comte Schlick d'entrer en Bavière du côté de Saltzbourg, avec un corps nombreux, et envoya le comte de Stirum avec un autre corps, pour faire une invasion dans le même électorat par Newmark, qui se rendit à lui, après qu'il eut mis en déroute un parti de Bavarois. La ville d'Amberg eut le même sort. Dans le même temps, le comte de Schlick défit un corps de milice qui défendoit les lignes de Saltzbourg, et se rendit maître de Riedt, et de plu-

1703. sieurs autres places. L'électeur, qui avoit rassemblé ses troupes près Brenau, fit courir le bruit que son dessein étoit d'assiéger Passau; et Schlick, avec la plus grande partie de son infanterie, s'avança pour couvrir cette place, laissant derrière lui sa cavalerie et son canon. L'électeur, ayant, par cette feinte, divisé les Impériaux, traversa le pont de Scardingen avec douze mille hommes, engagea une action qui fut très opiniâtre, et força les Impériaux à abandonner le champ de bataille. Il marcha ensuite contre les Saxons, qui gardoient l'artillerie, et les attaqua avec tant d'impétuosité, qu'il les défit complétement. Peu de jours après, il prit Newbourg sur l'Inn par capitulation. Il obtint un autre avantage près de Burgenfeldt, sur un poste avancé des Impériaux, commandé par le jeune prince de Brandebourg-Anspach, qui fut mortellement blessé dans l'action. Il s'avança jusqu'à Ratisbonne, où la diéte de l'Empire étoit assemblée, et demanda qu'on lui livrât sur-le-champ le pont et les portes de la ville. Les bourgeois prirent aussitôt les armes, et placèrent du canon sur leurs remparts; mais quand ils virent une batterie dressée contre eux, et l'électeur résolu de bombarder la place, ils se déterminèrent à capituler, et à le satisfaire. Il prit possession de la ville le 8 avril, et signa un acte par lequel il s'engageoit à retirer ses troupes aussitôt que l'empereur auroit ratifié la résolution de la diéte quant à la neutralité de Ratisbonne. Le maréchal de Villars, ayant reçu ordre de joindre l'électeur, à tout événement, et se trouvant renforcé par un corps de troupes sous le commandement du comte de Tallard, entreprit de forcer les lignes que le prince de Bade avoit faites à Stolhoffen. Ce dernier avoit été joint très heureu-

sement par huit bataillons hollandois; il reçut l'armée françoise, quoique bien supérieure en nombre, avec tant de résolution, que Villars fut obligé de se retirer avec une grande perte, et dirigea sa route vers Offingen. Le général françois parvint néanmoins, en traversant la forêt Noire, à opérer sa jonction avec l'électeur. Le comte de Stirum s'efforça d'opérer la sienne avec le prince Louis de Bade; mais attaqué près de Schwemmingen, il se retira sous le canon de Nortlingen. 1703.

Les alliés réduisent Bonn.

Les confédérés furent plus heureux sur le Bas-Rhin et dans les Pays-Bas. Le duc de Marlborough passa la mer dans les premiers jours d'avril, et rassemblant l'armée alliée fut d'avis de commencer la campagne par le siége de Bonn, qui fut en conséquence investi le 24 avril. Trois différentes attaques furent dirigées contre cette place, l'une par le prince héréditaire de Hesse, l'autre par le célèbre Cohorn, et la troisième par le lieutenant-général Fagel. La garnison se défendit vigoureusement jusqu'au 14 mai. Le fort ayant été alors emporté d'assaut, et la brèche se trouvant praticable, le marquis d'Alégre, gouverneur, demanda à parlementer; on se donna mutuellement des otages; la capitulation fut signée le 16, et en trois jours la garnison évacua la place pour être conduite à Luxembourg. Durant le siége de Bonn, les maréchaux de Boufflers et de Villeroi s'avancèrent avec une armée de quarante mille hommes vers Tongrès, et l'armée confédérée, que commandoit Auverquerque, fut obligée de se retirer sous le canon de Maëstricht. L'ennemi, ayant pris possession de Tongres, fit un mouvement contre les confédérés, qu'il trouva déja rangés en ordre de bataille, et

1703. postés si avantageusement, que, malgré sa supériorité numérique, il ne voulut point risquer une attaque, et retourna sur ses pas. Immédiatement après la réduction de Bonn, le duc de Marlborough, qui avoit assisté au siége, rejoignit dans les Pays-Bas l'armée des alliés. Elle s'éleva alors à cent trente escadrons, et cinquante-neuf bataillons. Le 25 mai, le duc passa la rivière du Jecker, afin de livrer bataille aux ennemis. Ceux-ci se portèrent précipitamment à Boekwern, et abandonnèrent Tongres, après en avoir fait sauter les murailles. Le duc continua de les suivre, et campa à Thys, pendant qu'ils se retiroient à Hannye, reculant à mesure qu'il avançoit. Il résolut alors de forcer leurs lignes; elles furent forcées en effet, à la pointe de Callo, par Cohorn, et dans le comté de Waes, près Stoken, par le baron Spaar. Marlborough avoit formé le dessein de réduire Anvers, que défendoit une garnison de troupes espagnoles sous le commandement du marquis de Bedmar. Se proposant d'attaquer, avec la grande armée, les lignes de l'ennemi du côté de Louvain et de Malines, il envoya Cohorn avec son camp-volant sur la droite de l'Escaut, vers la Flandre hollandoise, pour amuser de ce côté le marquis de Bedmar, et donna ordre au baron d'Opdam de prendre poste, avec douze mille hommes, entre Eckeren et Capelle, près d'Anvers, afin d'agir contre cette partie des lignes qui étoit gardée par les troupes espagnoles.

Bataille d'Eckeren.

Dans la vue de déjouer le projet de Marlborough, les généraux françois résolurent de couper la retraite à Opdam. Boufflers, avec un détachement de vingt mille hommes de l'armée de Villeroi, le surprit à Eckeren, où les Hollandois furent mis en désordre. Opdam,

croyant tout perdu, s'enfuit à Breda. Néanmoins les troupes s'étant ralliées sous le général Schlangenbourg conservèrent leur terrain avec une valeur obstinée jusqu'à la nuit, et l'ennemi fut obligé de se retirer, laissant la communication libre avec le fort Lillo, vers lequel les confédérés se dirigèrent sans être inquiétés, après avoir perdu environ quinze cents hommes dans l'action. La perte des François étoit plus considérable ; ils avoient manqué leur dessein et abandonné le champ de bataille. Louis XIV n'en fit pas moins chanter un *Te Deum* pour cette victoire. Cependant Boufflers fut blâmé de sa conduite dans cette occasion, et peu de temps après il fut entièrement disgracié. Opdam présenta aux états-généraux une justification de sa conduite; mais sa méprise dans cette circonstance lui fit perdre le fruit de ses longs services, quoiqu'il eût souvent donné des preuves de courage, de zèle et de capacité. Les états honorèrent Schlangenbourg d'une lettre de remerciements pour la valeur et l'habileté qu'il venoit de manifester ; mais, peu de temps après, il fut privé par eux de son emploi, pour avoir donné ombrage au duc de Marlborough, en lui reprochant d'avoir ainsi exposé un petit nombre de troupes. Villeroi, qui, durant cette action, étoit resté campé près Saint-Job, déclara qu'il vouloit aller à la rencontre du duc de Marlborough, qui s'avança aussitôt jusqu'à Hoogstraat, dans la vue de lui livrer bataille; mais à son approche le général françois mit le feu à son camp, et se retira au-dedans de ses lignes avec beaucoup de précipitation. Alors le duc investit Huy, dont la garnison, après une vigoureuse défense, se rendit prisonnière le 27 août. Dans un conseil de guerre qui se tint au camp 1703.

1703. des confédérés, Marlborough proposa d'attaquer les lignes ennemies entre la Mehaigne et Lewe, et cet avis fut appuyé par les généraux danois, hanovriens et hessois; mais il fut combattu par les officiers hollandois et les députés des états, qui soutinrent que le succès étoit douteux, et ne pouvoit d'ailleurs avoir des conséquences bien importantes. Ils conseillèrent le siége de Limbourg, dont la réduction mettroit en leurs mains une province entière, et leur donneroit le moyen de garantir leur pays, aussi bien que Juliers et Gueldre, des desseins de l'ennemi. On se rendit à ces représentations, et le siége de Limbourg fut entrepris. Le 25 septembre, on ouvrit la tranchée; la place se rendit au bout de deux jours, et les soldats de la garnison demeurèrent prisonniers de guerre. Par cette conquête, les alliés mirent le pays de Liége et l'électorat de Cologne à couvert des incursions de l'ennemi. Avant la fin de l'année, ils étoient maîtres de la Gueldre espagnole, graces à la prise de Gueldre, qui se rendit après un long siége, durant lequel cette ville fut presque réduite en cendres par le général prussien Lottum. Telle fut cette année la campagne des Pays-Bas, qui probablement eût été signalée par des événements d'une plus grande importance si le duc de Marlborough n'avoit été retenu par les députés des états-généraux, qui commençoient d'être influencés par les intrigues de la faction Louvestein, toujours opposée à un dictateur unique.

Défaite du prince de Hesse.

La France redoubloit d'efforts en Allemagne. Le duc de Vendôme avoit reçu ordre de passer du Milanès dans le Tyrol, et d'y joindre l'électeur de Bavière. Ce dernier s'étoit déja rendu maître d'Inspruck; mais les paysans ayant pris les armes le chassèrent de leur pays avant

qu'il pût être joint par le général françois, qui se trouva ainsi obligé de retourner dans le Milanès. Les Impériaux furent si mal secourus en Italie par la cour de Vienne, qu'ils ne purent agir offensivement. Les François investirent Ostiglia, qu'ils ne parvinrent pourtant pas à réduire; mais la forteresse de Barsillo, dans le duché de Reggio, ayant capitulé après un long blocus, ils s'emparèrent de tout le pays du duc de Modène. Cependant l'électeur de Bavière rejoignit Villars, et résolut avec lui d'attaquer le comte de Stirum, que le prince de Bade avoit détaché de son armée. Dans cette vue, ils passèrent le Danube à Donawert, et firent faire une décharge de six pièces de canon pour donner au marquis d'Usson, qu'ils avoient laissé dans le camp à Lavingen, le signal de tomber sur l'arrière-garde des Impériaux, pendant qu'ils les chargeroient en front. Stirum n'eut pas plus tôt remarqué ce signal, qu'il comprit l'intention de l'ennemi, et résolut sur-le-champ d'attaquer d'Usson avant que l'électeur et le maréchal se fussent avancés. A la tête de quelques escadrons d'élite, il chargea cet officier avec tant d'impétuosité, que la cavalerie françoise fut entièrement défaite, et toute l'infanterie auroit été prise ou tuée si l'électeur et Villars n'étoient arrivés à temps pour changer la fortune de cette journée. L'action continua depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Alors, accablé par un ennemi supérieur en nombre, Stirum fut obligé de se retirer à Nortlingen, avec perte de douze mille hommes, de tout son bagage et de toute son artillerie. Dans le même temps, le duc de Bourgogne, assisté de Tallard, entreprit le siége du Vieux-Brissac, avec un train prodigieux d'artillerie. La ville

1703

1703. étoit très forte; mais la garnison en étoit foible, et mal pourvue des choses nécessaires. Au bout de quatorze jours, le gouverneur rendit la place, et fut condamné à perdre la tête pour n'avoir pas fait une meilleure défense. Le duc de Bourgogne retourna en triomphe à Versailles, et Tallard reçut ordre d'investir Landau. Le prince de Hesse-Cassel, ayant été détaché de l'armée des Pays-Bas pour secourir cette ville, joignit le prince de Nassau-Weilbourg, général des troupes palatines, près de Spire, où ils se proposoient d'attaquer les François dans leurs lignes; mais M. de Pracontal venoit d'arriver avec dix mille hommes à l'armée de Tallard, ce qui avoit mis celui-ci en état de frapper un coup décisif. Il quitta tout-à-coup ses lignes, et surprit le prince à Spirebach. Les François y remportèrent une victoire compléte, après un engagement opiniâtre et meurtrier, où le prince de Hesse donna des marques d'un grand courage et d'une rare présence d'esprit. Il eut trois chevaux tués sous lui, et on le vit, de sa propre main, ôter la vie à un officier françois. Après des efforts incroyables, il se mit en retraite avec perte de plusieurs milliers d'hommes. Les François payèrent cher leur victoire, Pracontal périt dans l'action. Le siége fut repris, et la place capitula. La campagne se termina en Allemagne par la réduction d'Augsbourg, que le duc de Bavière prit dans le mois de décembre. Il consentit à ce que cette ville fût occupée par une garnison françoise.

Traité entre l'empereur et le duc de Savoie.

Les affaires de l'empereur ne s'offroient pas, dans cette conjoncture, sous un aspect trop favorable. Les Hongrois, pillés et cruellement opprimés par ceux qu'il avoit chargés du gouvernement de leur pays, furent

poussés par le désespoir à prendre les armes, sous les auspices du prince Ragotzki. Ils profitèrent du moment où les forces de l'empereur étoient divisées et ses conseils désunis, pour défendre leurs libertés; ils demandèrent le redressement de leurs griefs et le rétablissement de leurs priviléges. Les émissaires de la France et de la Bavière, qui avoient fomenté leur ressentiment, les encouragèrent, par des promesses réitérées de protection et d'assistance, à persévérer dans leur révolte. Cependant l'empereur ne tarda pas à voir ses affaires dans un meilleur état, graces à deux incidents d'une grande importance pour lui. Le duc de Savoie, prévoyant qu'il seroit presque à la merci du roi de France quand ce prince seroit maître du Milanez, s'engagea avec l'empereur dans une négociation secréte qui, malgré toutes ses précautions, fut découverte par la cour de Versailles. Louis XIV donna ordre aussitôt au duc de Vendôme de faire désarmer les troupes de Savoie, qui se trouvoient dans son armée au nombre de vingt-deux mille hommes, d'insister pour que le duc le mît en possession de quatre forteresses considérables, et de lui demander qu'il réduisît ses troupes à la quotité stipulée par le traité de 1696. Exaspéré de ces insultes, le duc fit arrêter l'ambassadeur françois et plusieurs officiers de la méme nation. Louis XIV s'efforça de l'intimider par une lettre menaçante, où il lui disoit que, puisque ni la religion, ni l'honneur, ni son intérêt, ni ses alliances, n'avoient eu aucune influence sur sa conduite, le duc de Vendôme lui feroit connoître les intentions du roi de France, et qu'on lui donneroit vingt-quatre heures pour délibérer sur ce qu'il auroit à faire. Le duc de Savoie répondit à cette lettre par un manifeste. Il con- 1703.

1703. clut en même temps un traité avec la cour de Vienne, reconnut roi d'Espagne l'archiduc Charles, et dépêcha des envoyés en Angleterre et en Hollande. La reine Anne, qui n'ignoroit pas de quelle importance il étoit pour les confédérés d'attirer ce prince dans leur parti, et combien ses dispositions étoient favorables, l'assura de son amitié et de son assistance. L'Angleterre et les états-généraux envoyèrent des ambassadeurs à Turin. Le duc fut joint aussitôt par un corps de cavalerie impériale sous la conduite de Visconti, et bientôt après par quinze mille hommes, sous les ordres du prince de Staremberg. Ce dernier s'étoit mis en marche du Modénois, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, à travers un pays ennemi, et par des chemins qui sembloient impraticables. Harcelé dans sa marche par les troupes françoises, enveloppé même en quelques endroits de la route, il triompha de tous ces obstacles avec un courage et une constance incroyables, et se réunit au duc à Canelli, afin de couvrir le Piémont. Le second incident dont l'empereur eut à se féliciter fut un traité par lequel le roi de Portugal accéda à la grande alliance. Les ministres de ce dernier prince sentoient qu'une fois l'Espagne unie à la couronne de France leur maître seroit mal en sûreté sur son trône. Ils étoient intimidés par les flottes combinées des puissances maritimes, qui étoient maîtresses de la mer. D'un autre côté, ils furent épris de l'éclat d'un mariage entre leur infante et l'archiduc Charles, auquel l'empereur et le roi des Romains transféroient tous leurs titres à la couronne d'Espagne. Dans ce traité, conclu à Lisbonne entre l'empereur, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Portugal et les états-généraux, il fut

stipulé que le roi Charles seroit transporté en Portugal par une puissante flotte, ayant à bord douze mille soldats, avec une grande quantité d'argent, d'armes et de munitions, et qu'il seroit joint, dès son arrivée, par une armée de vingt-huit mille Portugais. 1703.

Il ne résulta pour les confédérés que très peu d'avantages des expéditions navales de cet été. Sir Georges Rooke croisa dans la Manche, pour inquiéter les côtes de France et protéger le commerce anglois. Le premier juillet, sir Cloudesley Shovel mit à la voile de Sainte-Hélène avec les escadres combinées d'Angleterre et de Hollande. Il se dirigea vers la Méditerranée, et se trouvant dans un grand embarras par le manque d'eau, fit route pour Altea, sur la côte de Valence, où le brigadier Seymour mit à terre et campa avec deux mille cinq cents hommes. L'amiral publia un court manifeste, déclarant qu'il n'étoit pas venu pour troubler, mais pour protéger les sujets d'Espagne, qui voudroient se soumettre à leur prince légitime l'archiduc Charles, et secouer le joug de la France. Cette déclaration ne produisit point d'effet, et, la flotte ayant fait provision d'eau, sir Cloudesley mit à la voile pour Livourne. Cet armement étoit en partie destiné à secourir les habitants des Cevennes, qui, dans le cours de l'année précédente, s'étoient soulevés pour défendre leur religion, et avoient imploré l'assistance de l'Angleterre et des états-généraux. L'amiral envoya deux de ses vaisseaux dans le golfe de Narbonne, avec quelques réfugiés et quelques pilotes françois, qui étoient convenus de certains signaux avec les insurgés. Mais le maréchal de Montrevel eut avis de leur dessein, et prit si bien ses mesures, qu'il parvint à empêcher toute communica-

Sir Cloudesley Shovel met à la voile avec une flotte

1704. tion. Les capitaines anglois ayant inutilement répété les signaux convenus rejoignirent sir Cloudesley à Livourne. Celui-ci, après avoir renouvelé la paix avec les états barbaresques, retourna en Angleterre sans avoir rien fait qui pût nuire à l'ennemi. La nation murmura de cette expédition infructueuse, qui l'avoit entraînée dans des dépenses considérables. Les marchands se plaignirent que leurs vaisseaux eussent été mal protégés. Les bâtiments de guerre avoient été approvisionnés avec des vivres corrompus, et chaque partie de la marine se trouvant en assez mauvais état, le blâme tomboit sur ceux qui formoient le conseil du lord grand amiral.

Expédition de l'amiral Graydon.

L'Angleterre n'étoit pas plus heureuse dans une autre expédition navale aux Indes occidentales. L'année précédente, sir Georges Rooke avoit détaché pour les Iles-sous-le-Vent le capitaine Hovenden Walker, avec six vaisseaux de ligne et de transport chargés de quatre régiments. Ces troupes firent une descente dans l'île de la Guadeloupe, où elles rasèrent le fort, brûlèrent la ville et ravagèrent le pays. Mais, sur l'avis que les François avoient mis à terre neuf cents hommes de l'autre côté de l'île, elles se rembarquèrent avec précipitation et se retirèrent à Nevis, où elles auroient péri de famine, si, par un bonheur inespéré, elles n'avoient été secourues par l'amiral Graydon, qui faisoit route pour la Jamaïque. Cet officier avoit été envoyé avec trois vaisseaux pour remplacer Benbow, et il fut escorté l'espace de cent cinquante lieues par deux autres vaisseaux de ligne. Au bout de quelques jours de navigation, il rencontra une partie de l'escadre françoise

de Ducasse, qui revenoit des Indes occidentales, richement chargée. Cleland, capitaine du *Montagu*, attaqua l'arrière-garde; mais il fut rappelé par un signal de l'amiral, qui poursuivit son voyage sans vouloir s'engager plus avant contre l'ennemi. Arrivé à la Jamaïque, Graydon eut une querelle avec les principaux planteurs de l'île, et ses vaisseaux commençant à s'endommager, il se détermina à retourner en Angleterre, et mit à la voile. Il voulut, avant son retour, attaquer l'établissement des François à Terre-Neuve; mais un épais brouillard, qui dura trente jours, dispersa ses vaisseaux, et le conseil de guerre ayant ensuite été convoqué, fut d'avis qu'on ne pouvoit attaquer cet établissement avec aucune probabilité de succès. Quand l'amiral arriva en Angleterre, la chambre des lords, qui étoit alors assemblée, fit une enquête sur sa conduite, et ce fut à la demande de cette chambre que la reine lui ôta ses emplois. La seule entreprise maritime, vraiment nuisible à l'ennemi, fut celle qu'exécuta le contre-amiral Dilkes, qui, dans le mois de juillet, mit à la voile pour les côtes de France, et prit ou détruisit, dans le voisinage de Granville, environ quarante vaisseaux avec leur escorte. Encore ce dommage doit-il paroître peu considérable, si on le compare à celui que fit essuyer à la flotte angloise une tempête qui commença d'éclater le 27 novembre, avec des éclairs et des coups de tonnerre si épouvantables, que la consternation saisit tout le royaume. Les maisons de Londres en furent ébranlées jusque dans leurs fondements; quelques unes même s'écroulèrent et ensevelirent leurs habitants sous leurs ruines. Plusieurs rues furent horriblement inondées,

1704.

1703. et l'eau s'éleva à une hauteur considérable dans la chambre de Westminster. Le pont de Londres fut presque engorgé par les débris des vaisseaux qui périrent dans le fleuve. La perte qu'éprouva la capitale fut évaluée à un million sterling; celle qu'essuya la ville de Bristol fut prodigieuse; mais ce fut la marine de la nation qui souffrit le principal dommage. Treize vaisseaux de guerre périrent d'une manière déplorable, avec quinze cents hommes, y compris le contre-amiral Beaumont, qui avoit été chargé d'observer l'escadre de Dunkerque, et qui se trouvoit alors à l'ancre aux dunes, où son vaisseau coula à fond. Cependant, à la grande surprise de toute l'Europe, ce désastre immense fut réparé avec une diligence incroyable. La reine donna sur-le-champ des ordres pour construire un plus grand nombre de vaisseaux qu'on n'en avoit perdus. Les malheureux dont les navires avoient été submergés, et les veuves des marins qui avoient péri, éprouvèrent les effets de sa bonté, ce qui la rendit plus chère encore à ses sujets.

Le roi Charles, second fils de l'empereur, arrive en Angleterre.

L'empereur ayant déclaré roi d'Espagne Charles son second fils, ce jeune prince partit de Vienne pour la Hollande. Il reçut à Dusseldorf la visite du duc de Marlborough, qui, au nom de sa souveraine, le félicita de son avénement à la couronne d'Espagne. Charles fit à ce grand personnage l'accueil le plus obligeant; dans le cours de la conversation qu'il eut avec lui, il tira son épée, la lui présenta de la manière la plus gracieuse, et dit en françois : *Je veux que cette épée soit à l'usage de votre grace, et j'espère que vous ne la croirez pas déshonorée, parceque je l'ai portée un jour. Bien loin de là*,

1703.

répliqua le duc, *la vue de cette arme me rappellera toujours les justes droits de votre majesté, et l'obligation où je suis d'exposer mes jours pour faire de vous le plus grand prince de la chrétienté.* Après cette entrevue, Marlborough retourna en Angleterre, et le roi Charles s'embarquant pour le même royaume, sous l'escorte d'une escadre angloise et hollandoise, arriva à Spithead le 26 septembre. Il y fut reçu par les ducs de Somerset et de Marlborough, qui le conduisirent à Windsor, et, sur la route, il rencontra le prince Georges de Danemarck. Les procédés de la reine à son égard furent à-la-fois nobles et obligeants; de son côté, il témoigna la plus grande vénération pour cette illustre princesse. Il parloit peu; mais tout ce qu'il disoit étoit sensé. Sa politesse et son affabilité lui concilièrent l'affection de la noblesse angloise. Après avoir été magnifiquement traité pendant trois jours, il se rendit à Portsmouth, d'où il mit à la voile, le 4 janvier, pour le Portugal, avec une grande flotte commandée par sir Georges Rooke, et portant un corps de troupes de terre, sous les ordres du comte de Schomberg. L'amiral étoit sur le point d'atteindre le cap Finistère, lorsqu'il fut assailli d'une violente tempête qui le repoussa à Spithead, où il fut obligé de rester jusqu'au milieu de février. Alors, favorisé par le vent, il fit heureusement le voyage de Lisbonne, où le roi Charles fut reçu avec beaucoup de splendeur, quoique la cour de Portugal fût dans le deuil et dans la consternation par la mort de l'infante, que ce prince devoit épouser.

En Pologne, tout espoir de paix sembloit évanoui. A l'instigation du roi de Suède, dont l'armée campoit

1703. dans le voisinage de Dantzick, le cardinal-primat assembla à Varsovie une diète, qui déposa solennellement Auguste, et déclara le trône vacant. L'intention de cette assemblée étoit d'y appeler le fils du dernier roi de Pologne, le jeune Sobieski, qui résidoit à Breslau, en Silésie. Mais l'exécution de ce dessein fut prévenue par Auguste, qui se retira en toute hâte dans ses états de Saxe, et se saisit de Sobieski et de son frère, qu'il retint prisonniers à Dresde.

LIVRE VIII.

Bill contre la *conformité occasionelle.* — Conspiration de lord Lovat. — Remontrance à la reine. — Démêlés entre les deux chambres. — Bonté de la reine pour les ecclésiastiques pauvres. — Enquête sur les affaires navales. — Procès de Lindsay. — Parlement d'Écosse. — Violente opposition au ministère. — Adoption de l'acte de *sûreté.* — État des affaires de l'empereur. — Marlborough se porte en Allemagne avec l'armée des alliés. — Négociation sans succès avec l'électeur de Bavière. — Bataille d'Hochstet. — Siège de Landau. — Marlborough retourne en Angleterre. — État de la guerre en Europe. — Campagne de Portugal. — Sir George Rooke prend Gibraltar. — Session du parlement en Angleterre. — Acte d'*aliénation.* — Différents au sujet des constables d'Aylesbury. — Parlement d'Écosse. — Acte passé pour un traité de réunion. — Campagne sur la Moselle. — Marlborough visite la cour de Vienne. — État de la guerre sur le Haut-Rhin, en Hongrie, etc. — Désastre de la flotte françoise. — Réduction de Barcelone. — Succès du comte de Péterborough en Espagne. — Nouveau parlement en Angleterre. — Bill pour une régence en cas de la mort de la reine. — Prorogation du parlement. — Ouverture des conférences pour un traité de réunion avec l'Écosse. — Substance du traité.

1703.

Bill contre la *conformité occasionelle.*

En ouvrant le parlement au mois d'octobre, la reine parla de la déclaration du duc de Savoie et du traité conclu avec le Portugal comme de deux circonstances très avantageuses à la grande alliance. Elle informa les chambres que quoiqu'il n'eût été rien alloué pour l'expédition de Lisbonne et l'augmentation des troupes de

1703. terre, ces deux mesures n'avoient entraîné l'état dans aucune dette, tant le produit des prises faites sur mer avoit été considérable, et qu'elle-même avoit, sur ses propres revenus, fourni des subsides au cercle de Souabe, dont l'attachement inébranlable à la cause des alliés méritoit de sa part une telle assistance. Elle ajouta que le soulagement de son peuple étant le plus cher de ses vœux, elle éviteroit personnellement toute dépense qui ne seroit pas rigoureusement nécessaire. Ensuite elle recommanda au parlement de procéder avec diligence, et sur-tout de ne point encourager par de funestes dissentions les ennemis de l'église et de l'état. Malgré cette recommandation de la reine, et malgré les adresses des deux chambres, qui promirent d'éviter avec soin toute division, il fut proposé dans la chambre des communes de s'occuper de nouveau du bill contre la *conformité occasionelle*, et cet avis fut celui de la grande majorité. Toutefois, dans la nouvelle rédaction de ce bill, les peines pécuniaires furent diminuées, et l'on mitigea les clauses les plus sévères. Mais la cour ne s'intéressant plus à cette mesure, la chambre se trouva presque également partagée; de part et d'autre on mit dans les débats autant d'énergie que d'habileté. Enfin le bill passa, et fut envoyé à la chambre des lords, qui le discuta avec encore plus de sévérité. Il fut combattu par une bonne partie des évêques, et particulièrement par Burnet, qui le représenta comme suggéré par les papistes, et destiné à jeter la discorde dans l'église et parmi les protestants. Il fut aussi attaqué par le duc de Devonshire, le comte de Pembroke, les lords Haversham, Mohun, Ferrars et Wharton; le prince George de Danemarck crut devoir s'absenter de la chambre, et

lorsqu'on mit en question s'il en seroit donné une seconde lecture, la chambre se déclara pour la négative, malgré l'opposition du duc de Marlborough et du lord Godolphin, qui consignèrent dans le registre leur opinion contre le rejet, quoique le premier eût d'abord dit positivement qu'il trouvoit le bill intempestif. Les communes, ayant pris lecture du traité avec le Portugal, votèrent quarante mille hommes pour le service de mer de l'année suivante, et un pareil nombre de troupes de terre, destinées à agir conjointement avec les alliés, indépendamment des dix mille hommes ajoutés au contingent. Elles fixèrent à huit mille hommes le nombre des troupes qui devoient être employées en Portugal. De fortes sommes furent accordées pour l'entretien de ces grands armements, aussi bien que pour les subsides qu'on devoit fournir aux alliés de la Grande-Bretagne. Les communes assurèrent ensuite la reine, par une adresse, qu'elles pourvoiroient aux moyens de maintenir les alliances qu'elle avoit faites ou qu'elle pourroit faire avec le duc de Savoie. 1703.

A cette époque, la découverte d'un complot qu'on disoit tramé par les jacobites en Écosse vint jeter l'alarme dans la nation. Il paroît que cette conspiration dut son origine à Simon Fraser, lord Lovat, homme sans principes et profondément dissimulé, qui ayant dissipé toute sa fortune, formoit des entreprises de désespéré, et qui déja avoit été condamné par contumace, pour avoir enlevé une sœur du marquis d'Athol. Il se rendit à la cour de Saint-Germain, et s'engagea à rassembler un corps de douze mille montagnards pour agir en faveur du prétendant, si la cour de France vouloit lui fournir un petit renfort de troupes avec des

Conspiration de lord Lovat.

1703. officiers; des armes, des munitions et de l'argent. Le roi de France parut accueillir sa proposition, quoiqu'il ne pût s'empêcher de soupçonner la sincérité d'un homme si décrié. Fraser fut donc envoyé en Écosse avec deux autres personnes, chargées de s'assurer de la force et des sentiments des tribus, et de faire en sorte d'attirer quelques membres de la noblesse dans le projet d'une insurrection. Dès son arrivée, il découvrit tout au duc de Queensberry, et promit de le mettre au fait de toutes les intelligences du prétendant aveo les jacobites. Il se fit donner un passe-port qui pût le garantir de toute poursuite, et fit une tournée parmi les montagnards, pour sonder l'inclination des chefs. Avant de se mettre en route, il remit au duc une lettre de la reine douairière, veuve de Jacques, portant l'adresse du marquis d'Athol. Cette lettre étoit conçue en termes généraux, et l'adresse, évidemment écrite d'une main différente, étoit sans doute une invention de Fraser pour perdre le marquis d'Athol, qui l'avoit poursuivi en justice comme ravisseur. Il offrit, quelque temps après, de faire un second voyage en France, où il espéroit, disoit-il, faire des découvertes plus importantes; et le duc de Queensberry lui fit obtenir du comte de Nottingham un passe-port sous un nom emprunté, pour se rendre en Hollande. Le duc avoit fait part à la reine de ce qui lui avoit été révélé, mais sans nommer l'auteur de cette révélation, qui desiroit rester inconnu. La reine ajouta foi à ces particularités, qui lui furent confirmées par ses espions à Paris, aussi bien que par le témoignage de sir John Maclean, qui naguère, revenant de France dans une barque découverte, avoit été arrêté à Falkstone. Ce gentilhomme prétendit d'abord

que son intention avoit été de se rendre par l'Angleterre dans son pays natal, afin de profiter de l'amnistie accordée par la reine, et il est probable qu'il n'avoit pas d'autre dessein. Mais se voyant menacé d'être traité en Angleterre comme un traître, s'il ne faisoit des révélations importantes, il découvrit tout ce qu'il savoit de l'insurrection projetée. D'après cette déposition, le ministère donna des ordres pour qu'on se saisît d'un nommé Keith, dont l'oncle étoit revenu de France avec Fraser, et connoissoit toutes les intrigues de la cour de Saint-Germain. Cet homme déclara qu'il n'existoit pas d'autre dessein que de frayer au prétendant un chemin qui le conduisît au trône après la mort de la reine. Ferguson, ce vieux conspirateur, affirma que le duc de Queensberry s'étoit servi de Fraser pour attirer dans un complot quelques personnes qu'il haïssoit, afin d'avoir à-la-fois une occasion de les perdre et d'affermir son crédit ébranlé, en se donnant le mérite de la découverte. Peut-être cette imputation n'étoit-elle que trop fondée. Parmi ceux qu'on fit arrêter dans cette circonstance, étoit un gentilhomme appelé Lindsay, qui avoit été sous-secrétaire du comte de Middleton. Il avoit profité du pardon proclamé par la reine pour repasser de France en Écosse, et, sur la foi de ce pardon, il étoit venu sans crainte en Angleterre. Il protesta qu'il n'avoit connoissance d'aucun projet contre la reine et son gouvernement. Les lords, ayant reçu avis de la conspiration, décidèrent qu'il seroit nommé un comité pour en examiner les particularités, et que sir John Maclean seroit amené le lendemain à la chambre. La reine, à qui cette officieuse interposition ne plut nullement, leur fit dire qu'elle croyoit inconvenant de changer la forme d'examen 1703.

1703. qu'on avoit déja commencé de suivre, et qu'elle feroit bientôt rendre compte à la chambre de toute l'affaire. Le 17 décembre, la reine se rendit à la chambre des pairs, et, après avoir adopté le bill de la taxe sur les terres, adressa aux deux chambres un discours, où elle déclara qu'elle avoit reçu des informations qui ne lui permettoient plus de douter des pratiques et des desseins des émissaires de France en Écosse. Les lords persistèrent dans leur résolution de procéder eux-mêmes à une enquête, élurent un comité, et remercièrent la reine, dans une adresse, des renseignements qu'elle avoit bien voulu leur donner.

1704. Remontrance à la reine.

Les communes, convaincues que ces procédés de la chambre haute désobligeoient la reine, qui devoit naturellement y voir une insulte faite à son ministère, et peut-être à elle-même, lui présentèrent une adresse, où elles témoignoient leur surprise de voir que, lorsque des individus suspects de trahison étoient emprisonnés par ses agents, pour subir ensuite un interrogatoire, les lords venoient en quelque sorte les arracher de ses mains, et s'arrogeoient eux-mêmes le soin de les examiner, ce qui étoit contraire aux lois connues du pays. Les communes soutenoient que c'étoit entraver les perquisitions qu'il étoit indispensable de faire sur les manœuvres et les desseins des ennemis de sa majesté et de son gouvernement; elles exprimoient le desir que la reine ne laissât porter aucune atteinte à sa prérogative, et promettoient de la soutenir sur quelque objet qu'elle l'exerçât. Cette princesse remercia la chambre basse de sa sollicitude et de ses assurances; elle fut très satisfaite de l'esprit de cette adresse, quoiqu'au fond ce qu'on y disoit contre les pairs ne fût point stric-

tement vrai, puisqu'il y avoit plusieurs exemples de circonstances où ils avoient exercé le droit d'enquête. 1704.
La chambre haute conçut un vif ressentiment de cette accusation. Elle déclara que, d'après les lois connues et les usages du parlement, elle avoit le droit incontestable d'interroger et d'examiner des individus prévenus de délits en matière criminelle, soit que ces individus fussent en prison, soit qu'ils n'y eussent point encore été mis. Elle émit contre l'adresse des communes un vote portant que cette adresse étoit contraire aux règles du parlement, qu'elle étoit sans exemple, sans aucun fondement, hautement injurieuse pour la chambre des pairs; qu'elle tendoit à interrompre la bonne intelligence entre les deux chambres, à donner à sa majesté une opinion défavorable des lords : en un mot, qu'elle étoit d'une dangereuse conséquence pour les libertés du peuple, la constitution du royaume et les priviléges du parlement. Les lords présentèrent ensuite à la reine une longue remontrance. Ils y justifioient leur conduite et en rendoient raison, récriminoient contre les communes, et protestoient de leur attachement à leur devoir et de leur affection pour sa majesté. La reine fit une réponse remarquable par l'élégance, la précision et la propriété des termes; elle témoigna le chagrin qu'elle ressentoit de la mésintelligence survenue entre les deux chambres, remercia les lords des sentiments qu'ils venoient d'exprimer quant aux droits de la couronne; et assura qu'elle n'exerceroit jamais sa prérogative avec tant de joie, que lorsqu'elle pourroit la faire servir au bien de ses sujets et au maintien de leurs libertés.

Au nombre des individus qui furent arrêtés sur la

1704. côte de Sussex, à leur arrivée de France, se trouvoit un nommé Boucher, ex-aide-de-camp du duc de Berwick. Lorsqu'il fut interrogé, il nia qu'il eût connoissance d'aucune conspiration, et dit que, fatigué de vivre en pays étranger, après avoir fait plusieurs tentatives infructueuses pour obtenir un passe-port, il avoit mieux aimé venir se mettre à la merci de la reine que de rester plus long-temps exilé de la terre natale. Jugé et condamné pour haute trahison, il ne cessa point d'affirmer qu'il ignoroit toute espèce de complot. Il prouva que, dans la guerre d'Irlande, aussi bien qu'en Flandre, il avoit traité les prisonniers anglois avec beaucoup d'humanité. Les lords se désistèrent de la poursuite; il obtint un sursis, et mourut à Newgate. Le 29 janvier, le comte de Nottingham informa les lords que la reine lui avoit ordonné de mettre sous leurs yeux les papiers où se trouvoient contenues toutes les particularités qu'on avoit pu découvrir jusqu'alors de la conspiration d'Écosse; mais il fit observer en même temps qu'il y avoit une circonstance qui ne pouvoit être convenablement communiquée sans qu'on risquât d'empêcher par cette communication une découverte de la plus grande importance. La chambre demanda aussitôt, par une adresse, que toutes les pièces lui fussent soumises sans aucun délai. La reine témoigna sa surprise de se voir ainsi pressée immédiatement après la déclaration qu'elle avoit faite. Cependant au bout de quelques jours le comte de Nottingham remit à la chambre les papiers tout cachetés, et tous les lords furent invités à se trouver à la séance du 8 février pour assister à l'ouverture de ces pièces et en entendre la lecture. Nottingham fut soupçonné du dessein d'étouf-

fer cette conspiration. On se plaignit dans la chambre 1704.
des communes qu'il eût relâché un ancien officier du roi Jacques, qu'avoit fait arrêter le gouverneur de Berwick. Il y eut à ce sujet des débats très animés. La chambre décida enfin que le comte de Nottingham, l'un des principaux secrétaires d'état de la reine, par sa grande habileté et sa vigilance dans l'exercice de ses fonctions, par sa fidélité à la personne et au gouvernement de la reine, et par son inviolable attachement à l'église d'Angleterre, telle qu'elle étoit établie par les lois, méritoit toute la confiance de sa majesté. L'orateur fut chargé de présenter cette résolution à la reine, qui répondit qu'elle voyoit avec plaisir l'approbation qu'on donnoit à la conduite d'un homme auquel elle avoit confié un poste si important. L'interrogatoire des témoins ayant été mis sous les yeux des communes, elles en prirent lecture, sans émettre aucun jugement, sans donner aucun avis sur cette affaire; mais elles remercièrent la reine de l'attention qu'elle avoit eue de leur communiquer ces particularités, et du soin qu'elle prenoit des intérêts de son peuple. Quand les lords, avec un rare empressement, procédèrent à leur enquête, la chambre basse, dans une nouvelle adresse, renouvela ses plaintes contre la conduite des pairs, affirmant toujours qu'une telle conduite étoit sans exemple; mais ce n'étoit qu'un langage de faction irritée, langage qu'on employoit également dans les deux partis.

Le comité des lords poursuivit l'enquête, et fonda principalement son rapport sur les aveux de sir John Maclean, qui convenoit que la cour de Saint-Germain avoit accueilli la proposition de Lovat; qu'il avoit été

1704. tenu plusieurs conseils à la cour du prétendant sur les moyens d'opérer une invasion, et que des individus avoient été envoyés en Écosse pour sonder plusieurs des principaux membres de la noblesse écossoise; mais on ne put découvrir de quelle nature étoient la négociation et la correspondance particulière de ces individus. Keith mit tout en œuvre auprès de son oncle pour lui faire dévoiler tout le secret; et c'est cette circonstance que la reine différoit de communiquer aux lords, jusqu'à ce qu'elle connût le résultat des efforts de Keith, qui furent infructueux. L'oncle garda le silence, et le ministère ne mit pas beaucoup de vigueur dans l'information. La chambre des lords, ayant terminé ces recherches, déclara, après de très vifs débats, qu'il existoit des complots dangereux concertés entre quelques individus d'Écosse et les cours de France et de Saint-Germain; et que ce qui avoit encouragé les conspirateurs étoit de voir qu'on n'avoit point appelé la maison d'Hanovre à succéder à la couronne d'Écosse. Ces votes furent notifiés à la reine dans une adresse; les lords promirent que, lorsque la succession auroit été réglée de cette manière, ils s'efforceroient de tous leurs moyens d'opérer l'union des deux royaumes à des conditions justes et raisonnables. Ils rédigèrent ensuite une autre remontrance, en réponse à la seconde adresse des communes touchant leurs procédés. Ils accusoient la chambre basse d'avoir manqué de zèle pendant toute la durée de l'enquête. Ils prouvoient, par un grand nombre d'exemples, que leur conduite avoit été régulière, et conforme aux usages du parlement, et, à leur tour, ils taxoient les communes de partialité et d'injustice pour avoir annulé des élections légales. La reine

dit dans sa réponse qu'elle regardoit les dissentions entre les deux chambres comme un grand malheur pour le royaume, et qu'à l'avenir elle mettroit tous ses soins à prévenir, autant qu'il dépendroit d'elle, tout ce qui pourroit y donner lieu. 1704.

Démêlés entre les deux chambres.

La chambre des lords et celle des communes, animées par des principes si opposés, saisirent toutes les occasions de s'entraver mutuellement. Une action ayant été intentée par un nommé Matthew Ashby contre William White, et les autres constables d'Aylesbury, pour lui avoir refusé le privilége de donner sa voix dans les dernières élections, la cause fut jugée aux assises, et les constables furent condamnés avec dommage; mais la procédure fut annulée par un ordre de la cour du banc de la reine, attendu qu'il n'y avoit jamais eu d'action intentée en pareil cas. Cette affaire donna lieu, dans la chambre des lords, à de violents débats. Il y fut enfin décidé, à une grande majorité, que l'ordre de la cour du banc de la reine seroit considéré comme non-avenu, et le jugement des assises fut confirmé. Les communes regardèrent ces décisions des lords comme un empiétement sur leurs priviléges. Elles émirent un vote portant que les communes d'Angleterre, assemblées en parlement, avoient seules pouvoir d'examiner et de régler tout ce qui étoit relatif au droit d'élection des membres de leur chambre; et que Matthew Ashby étoit coupable d'une violation de privilége. Cette résolution fut affichée sur la porte de la salle de Westminster. De leur côté, les lords chargèrent un comité de dresser un exposé de l'affaire; et sur son rapport ils décidèrent que toute personne à qui on auroit opiniâtrément refusé son droit de voter aux élections

1704. pourroit intenter une action, à la cour du banc du roi, contre tout magistrat qui l'auroit empêché de donner sa voix; qu'une assertion contraire étoit destructive de la propriété des sujets, attentatoire à la liberté des élections, et tendoit manifestement à encourager la partialité et la corruption; que la résolution par laquelle les communes déclaroient Matthew Ashby coupable d'avoir violé leur privilége portoit atteinte à la juridiction du parlement, et tendoit à assujettir les lois de l'Angleterre aux votes de cette chambre. Ces décisions, jointes à l'exposé de l'affaire en question, furent envoyées par le lord garde des sceaux à tous les shérifs d'Angleterre, pour être répandues dans tous les bourgs de leurs comtés respectifs.

Bonté de la reine pour les ecclésiastiques pauvres.

Le 7 février, la reine fit informer la chambre des communes, par le secrétaire d'état Hedges, qu'elle avoit remis les arrérages des dîmes aux ecclésiastiques pauvres; qu'elle se proposoit de disposer en leur faveur de toute la partie de son revenu qui provenoit des annates et des dîmes, et qui ne seroit point destinée à acquitter des dettes; et que si la chambre pouvoit trouver quelque moyen de rendre plus efficaces ses intentions envers la classe indigente du clergé, elle rendroit au public un véritable service, et feroit en même temps une chose très agréable au souverain. Aussitôt les communes s'empressèrent de dresser un bill qui autorisoit la reine à aliéner cette branche de son revenu, et à créer, par une charte, une corporation chargée de l'appliquer à l'usage proposé. En même temps, elles annulèrent le statut d'amortissement, et donnèrent pouvoir à toutes personnes de contribuer par legs, ou par donations, à l'accroissement des bénéfices. Tout

le clergé d'Angleterre témoigna par des adresses sa reconnoissance de la bonté de la reine; mais on marqua peu de gratitude à l'évêque Burnet, quoique la reine eût déclaré qu'il étoit l'auteur du projet. Ce prélat étoit généralement haï, comme Écossois, comme intrigant, et mauvais ecclésiastique. 1704.

Enquête sur les affaires navales.

Au mois de mars, les pairs commencèrent une enquête sur l'état de la marine. Ils prièrent la reine de donner des ordres pour qu'on équipât, avec toute la diligence possible, un nombre de vaisseaux qui pût suffire au service de la nation. Ils décidèrent que l'amiral Graydon, en négligeant d'attaquer dans la Manche les quatre vaisseaux françois, avoit mal servi la reine et la nation; que la liberté qu'il s'étoit donnée de prendre des matelots de force dans la Jamaïque, et sa sévérité envers les maîtres des vaisseaux marchands et des bâtiments de transport, avoient sensiblement découragé les habitants de cette île, et par-là porté préjudice au service de la reine. En conséquence, les lords présentèrent contre lui une adresse qui le fit disgracier. Ils examinèrent ensuite les comptes du comte d'Orford, sur lequel il s'étoit élevé de fortes plaintes, et prirent connoissance des observations faites par les commissaires des comptes publics. Ils les trouvèrent sans fondement et sans importance. Les communes supplièrent la reine de faire poursuivre les abus qui s'étoient introduits dans l'administration du comte de Ranelagh; elles envoyèrent à la chambre des pairs un bill ayant pour objet de continuer la commission des comptes publics. La chambre haute y fit quelques amendements, qui portoient principalement sur la nomination des commissaires; mais ils furent rejetés par les communes.

1704. Les lords persistèrent dans leurs amendements, le bill ne fut point adopté, et la commission expira. Il ne fut passé dans cette session aucun autre bill de quelque importance, si ce n'est un acte à l'effet de lever des recrues, par lequel les juges de paix étoient autorisés à faire prendre de force les fainéants et les vagabonds, pour les faire entrer dans le service de terre ou de mer. Le 3 avril, la reine se rendit à la chambre des pairs, et prorogea le parlement au 4 juillet.

Procès de Lindsay.

Ce fut à-peu-près à cette époque que le comte de Nottingham, n'ayant pu obtenir de la reine qu'elle écartât du conseil les ducs de Sommerset et de Devonshire, résigna les sceaux. Le comte de Jersey et sir Édouard Seymour furent renvoyés; le comte de Kent fut nommé chambellan, Harley, secrétaire d'état, et Henri Saint-John, secrétaire de la guerre. A peine fut-on informé en France de la découverte de la conspiration d'Écosse, que Louis XIV donna ordre de mettre Fraser à la Bastille. En Angleterre, Lindsay ayant été condamné à mort pour avoir eu des intelligences avec la France, il lui fut déclaré qu'il ne devoit point espérer de grace, à moins qu'il ne révélât le complot. Il persista à nier qu'il eût connoissance d'aucune conspiration, et ne voulut pas sauver sa vie par de fausses dépositions. Afin de l'amener par la crainte à faire des aveux, on le fit conduire à Tyburn, où il continua de refuser la vie aux conditions proposées. Il fut alors renvoyé à Newgate, y resta quelques années, fut enfin banni, et mourut de misère en Hollande. Les ministres avoient mis tant de froideur et de lenteur dans les recherches sur la conspiration d'Écosse, que les whigs les traitoient hautement de jacobites déguisés, et al-

loient jusqu'à insinuer que la reine elle-même nourrissoit secrètement une certaine affection pour le prétendant. Ce qui parut propre à confirmer de tels soupçons, fut la disgrace du duc de Queensberry, qui avoit montré un zèle remarquable pour la découverte du complot; mais son renvoi dans cette conjoncture n'eut pas d'autre cause que l'affoiblissement de son crédit en Écosse. 1704.

Parlement d'Écosse.

Le dessein de la cour étoit d'amener le parlement d'Écosse à nommer enfin le successeur de la reine, et à voter des subsides pour l'entretien des troupes; car on a vu qu'il n'en avoit point été accordé dans la session précédente. Le secrétaire d'état Johnston, de concert avec le marquis de Tweedale, se fit fort d'obtenir du parlement ces deux votes, pour prix de la sanction royale qui seroit donnée à certaines limitations des prérogatives du successeur. Tweedale fut nommé commissaire. Ce fut le 6 juillet que le parlement s'assembla. La reine, dans sa lettre, exprima le chagrin qu'elle ressentoit des dissentions précédentes, qui encourageoient les ennemis de la nation à se servir de leurs émissaires pour débaucher les sujets fidèles; elle témoigna la disposition où elle étoit d'accorder, pour calmer les esprits, tout ce qui pouvoit être raisonnablement exigé, ajoutant qu'elle avoit autorisé le marquis de Tweedale à donner les preuves les moins équivoques des sentiments dont elle étoit animée, en consentant à toutes les lois qui seroient jugées nécessaires pour bien maintenir le gouvernement de l'église et de l'état, tel qu'il étoit établi par les lois, et pour prévenir désormais toute sorte d'empiètements. Elle exhortoit avec force le parlement à établir la succession dans la ligne protestante, mesure indispensable si l'on vouloit

1704. assurer la paix et le bonheur de l'Écosse, la sécurité de toute la Grande-Bretagne, la réputation des affaires du dehors, et le succès de la cause protestante dans toute l'Europe. Elle annonçoit qu'elle avoit donné pouvoir au commissaire de revêtir de la sanction royale tout ce qui seroit raisonnablement demandé, et qu'il dépendoit d'elle d'accorder dans l'intérêt des libertés du royaume. Le reste de la lettre portoit sur la nécessité de voter des subsides, de combattre le vice par les lois, et d'encourager le commerce. La reine y recommandoit enfin, suivant l'usage, la modération et l'unanimité.

Violente opposition au ministère.

Le duc d'Hamilton proposa de ne pas désigner le successeur de la reine à la couronne d'Écosse, avant que les Écossois eussent conclu avec l'Angleterre un traité relatif au commerce et à d'autres objets importants. Cette motion fit naître des débats très animés. Dans le cours de la discussion, Fletcher de Saltoun s'étendit sur les calamités qu'avoient éprouvées les Écossois depuis l'union des deux couronnes sous un même souverain, et sur l'impossibilité où ils étoient d'améliorer leur sort, s'ils n'avoient soin de prévenir tout acte qui pourroit tendre à perpétuer la cause de ces calamités. Le comte de Rhotes demanda que le parlement s'occupât d'abord de fixer des limitations et des conditions de gouvernement qui pourroient paroître propres à rectifier la constitution, et à bien assurer la souveraineté et l'indépendance de la nation, après quoi on s'occuperoit de la demande du duc d'Hamilton. Cette proposition fut appuyée par le parti de la cour. Le parlement décida qu'il ne procéderoit à aucune discussion relative à la succession jusqu'à ce que le traité préalable avec

l'Angleterre eût été discuté, et sans avoir auparavant réglé les limitations et conditions nécessaires de gouvernement. Cette décision fut prise à une grande majorité. On négligea néanmoins de s'occuper du traité avec l'Angleterre, et conséquemment de ce qui regardoit la succession. Le duc d'Athol ayant demandé qu'on priât la reine d'envoyer toutes les dépositions et tous les papiers relatifs à la conspiration, afin qu'on punît les coupables et qu'on acquittât ceux qui étoient injustement accusés, le commissaire déclara qu'il avoit déja écrit et qu'il écriroit encore à la reine à ce sujet. L'intention des *cavaliers* étoit de convaincre le duc de Queensberry de calomnie dans la poursuite de cette affaire. Ils vouloient ainsi se venger d'un homme qui les avoit abandonnés dans la session précédente, et qui, tout récemment encore, avoit agi à leur égard avec animosité. Toutefois le duc trouva moyen de persuader à la reine qu'une enquête sur sa conduite ne feroit que prolonger la session, que détourner le parlement de l'affaire de la succession, et donner naissance à la fermentation la plus dangereuse. Alarmée d'une telle perspective, la reine résolut d'empêcher l'examen proposé, et ne fit aucune réponse aux demandes réitérées que lui adressèrent sur ce point le parlement et les ministres. Cependant le duc de Queensberry sut apaiser ses ennemis en Écosse, en déterminant ses amis à se réunir à l'opposition.

1704.

Adoption de l'acte de *sûreté*.

Le duc d'Hamilton émit de nouveau le vœu que le parlement nommât des commissaires pour traiter avec l'Angleterre, et réglât les limitations, sans s'occuper préalablement d'autre chose que d'un acte pour une taxe de deux mois sur les terres, à l'effet de subvenir

1704. à la subsistance immédiate des troupes. Le comte de Marchmont proposa de passer un bill par lequel tout papiste seroit exclu de la succession à la couronne; mais Hamilton et son parti combattirent vigoureusement cette motion comme intempestive. Un bill de subsides ayant été présenté par le lord justicier Clerk, on revint à l'acte de *sûreté*, qui, dans la session précédente, n'avoit pu obtenir la sanction royale. La discussion qui s'engagea fut très vive. Ce ne fut bientôt plus que tumulte; une espèce de fureur parut s'emparer de la chambre. L'esprit d'indépendance qui animoit la nation avoit pris tous les caractères de l'enthousiasme le plus violent. Des hommes de toutes les classes parcouroient les rues, déclamant avec chaleur contre l'influence exercée par l'Angleterre, et menaçant de sacrifier, comme traître à sa patrie, quiconque soutiendroit des mesures qui sembloient favoriser des intérêts étrangers. Confondus, épouvantés, le commissaire et les autres ministres sentirent qu'il étoit impossible de résister au torrent. Ils écrivirent à la reine une lettre où ils lui représentoient la situation critique des affaires, et lui conseilloient d'adopter le bill. Lord Godolphin, sur les conseils duquel elle se reposoit principalement, se trouva dans la plus grande perplexité. Les torys avoient juré sa perte. Il prévoyoit que la concession de la reine aux Écossois, dans une affaire si importante, fourniroit à ses propres ennemis un prétexte plausible de le mettre en accusation pour sa conduite dans le ministère; mais il aima mieux courir ce danger que de voir l'armée se débander faute de subsides, et le royaume rester exposé à une invasion. Il appuya donc l'avis des ministres écossois, et la reine

autorisa le commissaire à sanctionner le bill. Cet acte portoit que, dans le cas où la reine viendroit à mourir sans enfants, le parlement s'assembleroit aussitôt, et désigneroit un successeur à la couronne autre que le prince ou la princesse qui seroit en possession du trône d'Angleterre, à moins qu'avant cette époque les droits et les libertés de la nation n'eussent été réglés dans le parlement, de manière à rendre l'Écosse indépendante des conseils d'Angleterre. Une autre clause donnoit pouvoir au parlement d'armer les sujets et de les former à la discipline militaire, afin de pouvoir les mettre en état de défense. Après avoir obtenu, par cette fermeté louable, l'*acte de sûreté*, le parlement d'Écosse ne différa plus d'accorder les subsides; mais n'étant point encore satisfait par ce sacrifice, il s'engagea dans des débats touchant la conspiration, et les procédés de la chambre des lords d'Angleterre. Il accusa cette chambre de s'entremettre officieusement dans ses affaires, et d'empiéter sur la souveraineté et l'indépendance de la nation. Il rédigea ensuite une adresse à la reine pour la prier de lui communiquer, dans la session prochaine, les dépositions et les piéces relatives au complot. Cependant le commissaire, redoutant les progrès de cette disposition des esprits, prorogea le parlement au 7 octobre. Aussitôt que l'*acte de sûreté* fut envoyé en Angleterre, il en fut répandu des copies par les ennemis de Godolphin, qui le représentèrent comme l'ouvrage de ce ministre. Des murmures s'élevèrent de toutes parts. On disoit ouvertement qu'il étoit désormais impossible de réunir les deux royaumes, tant ils étoient séparés par les lois. Le bruit courut qu'une grande quantité d'armes avoit été transportée en Écosse,

1704.

1704. et que les habitants faisoient des préparatifs pour une invasion en Angleterre. Tout le blâme étoit rejeté sur lord Godolphin. Les torys étoient résolus à l'attaquer, et l'autre parti se disposoit à le défendre de tous ses moyens; mais ce fut, selon toute apparence, aux succès de son ami Marlborough qu'il dut son principal soutien.

État des affaires de l'empereur.

La situation où se trouvoit l'empereur au commencement de la saison étoit des plus déplorables. Les mécontents de Hongrie s'étoient rendus formidables par leurs succès. Toutes les places sur le Danube, jusqu'à Passau, étoient au pouvoir de l'électeur de Bavière; Vienne étoit menacée par ce prince, et si les Bavarois et les Hongrois eussent agi de concert, l'on eût infailliblement perdu cette capitale. Sur l'avis du prince Eugène, l'empereur implora le secours de sa majesté britannique, et sa demande fut appuyée auprès de la reine par le duc de Marlborough, qui fit sentir fortement la nécessité d'un tel secours. Dès le mois de janvier, Marlborough avoit passé en Hollande, et concerté avec les députés des états-généraux le plan des opérations de la campagne suivante. On étoit convenu que le général Auverquerque resteroit sur la défensive avec un petit corps de troupes dans les Pays-Bas, pendant que la grande armée des alliés agiroit sur le Rhin, sous le commandement du duc de Marlborough. Mais ce plan n'étoit qu'un prétexte sous lequel ce grand capitaine cachoit un autre dessein, qu'il ne communiqua qu'à peu de personnes, dont il connoissoit la discrétion. Il reçut l'approbation du pensionnaire et de quelques chefs, qui garantirent à Marlborough celle des états-généraux, lorsqu'il seroit nécessaire de

dévoiler le secret à cette nombreuse assemblée. Le duc revint alors en Angleterre, et l'on commença des préparatifs comme pour porter la guerre sur les bords de la Moselle. 1704.

Marlborough se porte en Allemagne avec l'armée des alliés.

Au mois d'avril, le général anglois, accompagné de son frère le général Churchill, du lieutenant-général Lumley, du comte d'Orkney, et d'autres officiers de marque, s'embarqua de nouveau pour la Hollande, où il eut une longue conférence avec la députation des états sur le projet d'envoyer une puissante armée vers la Moselle. Les députés de Zélande s'opposèrent avec tant de vigueur à ce que leurs troupes fussent envoyées aussi loin, que le duc fut obligé de leur déclarer nettement qu'il avoit reçu ordre d'y marcher avec les troupes britanniques. Il rassembla donc son armée à Maestricht, et, le 8 mai, se mit en marche pour l'Allemagne. Les François s'imaginèrent que son intention étoit d'ouvrir la campagne par le siége de Traerbach, et de pénétrer dans leur pays en suivant les bords de la Moselle. Dans cette idée, ils envoyèrent un détachement sur cette rivière, et feignirent de vouloir investir Huy; mais cette feinte ne trompa point le duc. Il continua sa route par Bedbourg, Kerpenord, Kalsecken, visita les fortifications de Bonn, où il eut avis que les recrues et les renforts destinés à l'armée françoise de Bavière avoient joint l'électeur à Villengen. Redoublant alors de diligence, il passa le Necker le 3 juin, et fit halte à Ladenbourg. Il écrivit de là aux états-généraux qu'il avoit reçu des ordres de la reine pour marcher au secours de l'Empire, qu'il espéroit que ce dessein obtiendroit leur approbation, et qu'ils permettroient à leurs troupes de partager l'honneur de l'expédition. Il reçut au retour

1704. du courrier l'approbation formelle des états, avec un plein-pouvoir de commander leurs troupes. Il se porta alors à Mildenheim, où le prince Eugène lui rendit visite. Ces deux grands hommes, qui avoient entre eux des rapports si sensibles, contractèrent dès-lors l'amitié la plus étroite. Le lendemain, le prince Louis de Bade arriva au camp à Grand-Hippach. « *Vous êtes venu pour sauver l'Empire*, dit-il à Marlborough, *et pour me fournir à moi-même une occasion de réparer mon honneur.* — *Je viens*, répliqua le général anglois, *je viens apprendre de vous comment on sert l'Empire : car tout le monde sait que, lorsque votre santé vous l'a permis, vous en avez été le bouclier.* »

Ces trois célèbres capitaines convinrent entre eux que les deux armées se joindroient; que le duc de Marlborough et le prince Louis commanderoient alternativement, et que le prince Eugène auroit le commandement d'une armée séparée sur le Rhin. Ce dernier se mit en route pour Philisbourg; le prince Louis rejoignit son armée sur le Danube, et vint se réunir au duc à Wastertellen. Marlborough poursuivit alors sa marche par Elchingen, Gingen et Landthaussen. Le premier juillet, il fut en vue des retranchements de l'ennemi qui étoit à Dillingen, et fit camper sa droite à Amerdighem, et sa gauche à Onderingen. Informé que l'électeur de Bavière avoit détaché la meilleure partie de son infanterie pour renforcer le comte d'Arco, qui étoit posté derrière de fortes lignes à Schellenberg, près Donawert, il résolut d'attaquer sans délai ses retranchements. Le 2 juillet, il s'avança contre l'ennemi, et passa la rivière de Wermitz. L'infanterie angloise et hollandoise commença l'attaque vers cinq heures du soir,

soutenue par la cavalerie et les dragons. L'ennemi reçut ces troupes avec la plus grande vigueur; et déja même elles étoient obligées de plier, lorsque le prince Louis de Bade, marchant à la tête des Impériaux sur une autre partie des lignes, fit une diversion en leur faveur. Malgré la résistance la plus opiniâtre, les retranchements furent forcés, et la cavalerie, entrant avec l'infanterie, tomba avec tant de fureur sur l'ennemi déja en désordre, qu'il fut mis en déroute avec un grand carnage. Il s'enfuit à Donawert et vers le Danube, dans le trouble le plus complet, laissant six mille morts sur le champ de bataille. Les confédérés prirent seize piéces de canon et beaucoup de drapeaux avec toutes les tentes et tout le bagage; mais ils payèrent chèrement cette victoire. Six mille des leurs périrent dans l'attaque avec plusieurs officiers distingués, entre autres les généraux Goor et Beinheim; le comte Stirum fut mortellement blessé. Le lendemain, la garnison bavaroise abandonna Donawert, dont les confédérés prirent immédiatement possession, tandis que l'électeur traversoit le Danube, se dirigeant sur la rivière de Lech, de peur que les vainqueurs ne missent obstacle à sa retraite dans son pays. Les confédérés ayant traversé le Danube, un détachement fut envoyé pour passer le Lech, et prendre poste dans le pays de l'électeur, qui s'étoit mis à l'abri sous le canon d'Augsbourg. On s'empara de Neubourg, dont la garnison s'étoit retirée à Ingoldstadt, et l'on détacha le comte de Frise avec neuf bataillons et quinze escadrons pour investir la ville de Rain. Sur l'avis donné par le prince Eugène que les maréchaux de Villeroi et de Tallard avoient passé le Rhin au fort de Kehl, avec une armée de quarante-cinq mille hommes, dans le 1704.

1704. dessein de secourir l'électeur de Bavière, les généraux des alliés se hâtèrent de faire partir le prince Maximilien d'Hanovre, avec trente escadrons de cavalerie, pour aller renforcer le prince. Au bout de quelques jours, Rain se rendit, et l'on emporta d'assaut Aicha. A peine l'empereur eut-il reçu confirmation de la victoire de Schellenberg, qu'il écrivit au duc de Marlborough pour lui témoigner sa reconnoissance; il lui fit annoncer par le comte de Wratislau que son intention étoit de lui conférer le titre de prince de l'Empire, titre que le duc ne voulut accepter que lorsque la reine appuya de son intervention le desir de Léopold.

Négociation sans succès avec l'électeur de Bavière.

Les alliés s'approchèrent d'Augsbourg à la distance d'une lieue; ils trouvèrent l'électeur de Bavière trop avantageusement posté sous le canon de cette place, pour qu'ils pussent espérer de le déloger, ou de l'attaquer avec quelque succès; mais ils campèrent dans une position très favorable, ayant Friedberg à leur centre, et coupant ainsi toute communication entre l'électeur et ses états. Le duc de Marlborough profita de la situation difficile où il avoit réduit ce prince, pour lui proposer la paix à des conditions fort avantageuses, s'il vouloit se détacher de la France, et se réunir aux Impériaux en Italie. Les sujets de l'électeur, se voyant à la merci des alliés, le pressèrent d'accepter ces offres, plutôt que d'exposer son pays à une ruine affreuse. Une négociation fut entamée, et il paroissoit prêt à en signer les articles lorsqu'il apprit que le maréchal de Tallard avoit traversé la forêt Noire, pour le joindre avec un grand corps de troupes : alors il déclara que, puisque le roi de France faisoit de si puissants efforts pour le soutenir, il se croyoit obligé par honneur de rester ferme

dans son alliance. Furieux de se voir ainsi déconcertés, les généraux des alliés envoyèrent des détachements ravager le pays de l'électeur jusqu'à Munich. Plus de trois cents villes, villages et châteaux furent impitoyablement détruits, à la honte éternelle de ceux qui favorisèrent et dirigèrent de telles atrocités. L'électeur indigné demanda, par une lettre, au duc de Marlborough, d'empêcher des actes de violence si opposés à la véritable gloire. La réponse fut qu'il étoit en son pouvoir d'y mettre un terme par un prompt accommodement. Alors, enflammé de colère, il déclara que puisqu'il étoit obligé de tirer l'épée, il en jetteroit le fourreau. Le général anglois et le prince Louis, ne croyant pas pouvoir attaquer l'électeur dans un camp aussi fort que celui qu'il occupoit, prirent le parti de faire le siége d'Ingoldstadt, et, dans cette vue, ils passèrent le Paer, près la ville de Schrobbenhausen, où ils campèrent. Le 5 août, l'électeur de Bavière se porta à Biberach, et y fut joint par Tallard. Ces deux généraux résolurent de passer le Danube à Lawingen, pour attaquer le prince Eugène, qui avoit suivi l'armée françoise, et qui étoit campé à Hochstet. Le lendemain, le prince fit un mouvement qui déconcerta les ennemis. Ils n'en persistèrent pas moins dans leur dessein de traverser le Danube et de camper à Blenheim. Les alliés convinrent que le prince Louis entreprendroit le siége d'Ingoldstadt, pendant que le prince Eugène et le duc de Marlborough observeroient l'électeur de Bavière. Informé que l'ennemi venoit de passer le Danube à Lawingen, Marlborough joignit ses troupes, le 11 août, à celles du prince Eugène au camp de Munster. Le lendemain, ils observèrent la position de l'ennemi, qui

1704.

1704. étoit avantageusement posté sur une hauteur près d'Hochstet, sa droite étant couverte par le Danube et le village de Blenheim, sa gauche par le village de Lutzengen, et son front par un ruisseau, dont les bords étoient escarpés et le fond marécageux.

Bataille d'Hochstet.

Malgré ces difficultés, ils résolurent de l'attaquer immédiatement, plutôt que de rester dans l'inaction jusqu'à ce que leurs fourrages et leurs vivres fussent consumés. Ils apprirent d'ailleurs, par une lettre interceptée, que le maréchal de Villeroy avoit reçu ordre de ravager le pays de Wirtemberg, et de couper toute communication entre le Rhin et l'armée des alliés, et cette circonstance les confirma dans leur dessein. Toutes les dispositions ayant été faites pour l'attaquer, les troupes s'avancèrent dans la plaine le 13 août, et furent rangées en ordre de bataille. La canonnade commença vers neuf heures du matin, et continua des deux côtés jusqu'à une heure après midi. Les François et les Bavarois formoient ensemble une armée d'environ soixante mille hommes. Le maréchal de Tallard commandoit la droite; il posta vingt-sept bataillons avec douze escadrons dans le village de Blenheim, supposant que c'étoit là que porteroit le principal effort des alliés. La gauche étoit sous les ordres de l'électeur de Bavière, assisté de M. de Marsin, général françois, qui avoit de l'expérience et de la capacité. Le nombre des confédérés n'alloit pas au-delà de cinquante-cinq mille; le prince Eugène dirigeoit leur droite, et leur gauche étoit commandée par le duc de Marlborough. A midi, l'action fut engagée par un corps d'Anglois et de Hessois, sous la conduite du major-général Wilkes, qui, ayant passé le ruisseau avec beaucoup de peine, défila à gauche en

face de l'ennemi, et attaqua le village de Blenheim avec une grande vigueur; mais il fut repoussé après trois tentatives successives. Sur ces entrefaites, les troupes du centre et une partie de l'aile droite traversèrent le ruisseau en différents endroits sur des madriers, et se formèrent de l'autre côté sans opposition. Mais à la fin ces troupes furent chargées par la cavalerie françoise avec tant d'impétuosité, et le feu qu'elles essuyèrent en flanc de la part des bataillons postés à Blenheim fut si terrible, qu'elles furent repoussées en désordre, et qu'une partie repassa le ruisseau. Heureusement un détachement de dragons étant survenu, la cavalerie françoise fut rompue à son tour, et poussée jusqu'aux haies du village de Blenheim. L'aile gauche des confédérés, étroitement serrée, monta la hauteur en chargeant la cavalerie ennemie, qui ne put conserver son terrain, mais qui se rallioit toujours après avoir été forcée de lâcher pied. Tallard, déterminé à faire un vigoureux effort, donna ordre à dix bataillons de remplir les intervalles de sa cavalerie. Le duc, qui pénétra le dessein de ce général, envoya trois bataillons des troupes de Zell pour soutenir la sienne. Néanmoins la ligne fut dérangée par le feu prodigieux de l'infanterie françoise, et recula même de soixante pas. Mais les confédérés, s'avançant à la charge avec une nouvelle ardeur, mirent en déroute la cavalerie françoise, et les dix bataillons ainsi abandonnés furent taillés en pièces. Tallard, après avoir rallié sa cavalerie derrière quelques tentes qui étoient restées debout, résolut de tirer du village de Blenheim les troupes qu'il y avoit postées, et envoya un aide-de-camp à Marsin, qui étoit à la gauche avec l'électeur de Bavière, pour lui dire de faire

1704.

1704. face aux confédérés à la droite du village d'Oberklau, afin de les amuser et de favoriser ainsi la retraite du corps de Blenheim. Marsin répondit que, loin d'être en état de disposer de quelques troupes pour cet effet, il pouvoit à peine conserver son terrain. Le sort de la journée fut alors plus qu'à demi décidé. La cavalerie françoise, vigoureusement attaquée en flanc, fut entièrement défaite. Une partie chercha à gagner le pont qu'on avoit jeté sur le Danube, entre Hochstet et Blenheim; mais la poursuite fut si vive, que ceux qui échappèrent au carnage périrent dans la rivière. Tallard fut enveloppé et fait prisonnier près d'un moulin, derrière le village de Sonderen, ainsi que le marquis de Montperoux, général de cavalerie, les majors-généraux de Seppeville, de Silly, de La Vallière, et plusieurs autres officiers marquants. Tandis que ces événements se passoient à l'aile gauche, les quartiers de Marsin au village d'Oberklau furent attaqués par dix bataillons sous les ordres du prince de Holsteinbeck, qui passa le ruisseau avec beaucoup de résolution; mais avant qu'il pût former ses soldats sur l'autre bord, accablé par le nombre, il fut mortellement blessé et fait prisonnier. Soutenus par quelque cavalerie danoise et hanovrienne, ses bataillons revinrent à la charge et furent de nouveau repoussés. Enfin le duc de Marlborough, ayant amené en personne quelques escadrons du corps de réserve, força l'ennemi de se retirer. D'un autre côté, le prince Eugène, après avoir surmonté de nombreux obstacles, éprouvé la résistance la plus opiniâtre, et vu repousser jusqu'à trois fois sa cavalerie, qu'il regardoit comme sa principale force, avoit obligé l'aile gauche de l'ennemi à céder le terrain. Le duc de Marlborough n'eut pas

plus tôt défait l'aile droite, qu'il fit une disposition pour soutenir le prince; mais un aide-de-camp vint lui donner avis que ce général n'avoit pas besoin d'assistance, et que l'électeur, avec M. de Marsin, avoit abandonné Oberklau et Lutzengen. On les poursuivit jusqu'aux villages de Morselingen et Teissenhoven, d'où ils effectuèrent leur retraite sur Dillingen et Lawingen. Les confédérés, qui se trouvoient alors maîtres du champ de bataille, investirent le village de Blenheim, où étoient postés, comme on a déja vu, vingt-sept bataillons et douze escadrons. Ces troupes, voyant que toute communication étoit coupée entre elles et le reste de l'armée, et désespérant de s'ouvrir un chemin à travers les alliés, capitulèrent à huit heures du soir, remirent leurs armes et leurs drapeaux, et se rendirent prisonnières, sous la condition qu'il ne seroit rien enlevé à leurs officiers. Telle fut la victoire d'Hochstet, l'une des plus glorieuses et des plus complétes qui jamais aient été remportées. Dix mille hommes, François et Bavarois, restèrent sur le champ de bataille. De trente escadrons de cavalerie et de dragons, la plus grande partie périt dans le Danube; les confédérés firent treize mille prisonniers; ils prirent cent piéces de canon, vingt-quatre mortiers, cent vingt-neuf enseignes, cent soixante-onze étendards, dix-sept paires de timbales, trois mille six cents tentes, trente-quatre voitures, trois cents mulets chargés, deux ponts de bateaux, quinze barils, et huit tonneaux chargés d'argent. Du côté des alliés, il y eut quatre mille cinq cents hommes de tués, et au moins huit mille de pris ou blessés. On attribua la perte de la bataille à deux fautes capitales du maréchal de Tallard: on lui reprocha d'abord d'avoir affoibli son cen-

1704.

1704. tre en détachant un si grand nombre de troupes pour les poster au village de Blenheim, et en second lieu d'avoir laissé les confédérés passer le ruisseau, et se former ensuite sans opposition. Il est certain que ces circonstances contribuèrent au succès de Marlborough, qu'on vit constamment à cheval à travers le feu le plus vif, donnant ses ordres avec cette justesse et cette présence d'esprit qui le caractérisoient. Lorsqu'il visita le lendemain le maréchal prisonnier, il lui dit que, quoique ennemi, il compatissoit au malheur personnel d'un homme qui possédoit toute son estime. Tallard le félicita d'avoir vaincu les meilleures troupes qui fussent au monde; à quoi le duc répliqua que les meilleures troupes du monde devoient être les siennes propres, puisqu'elles avoient triomphé de celles que le maréchal qualifioit si honorablement.

Siége de Landau.

Après ce coup décisif, qui sauvoit la maison d'Autriche, et changeoit entièrement la face des affaires dans l'Empire, les généraux victorieux firent connoître au prince Louis de Bade l'opinion où ils étoient que, pour assurer le succès de la cause commune et chasser les François de l'Allemagne, il convenoit de réunir toutes leurs forces, plutôt que de perdre un temps précieux au siége d'Ingoldstadt, qui finiroit naturellement par se rendre. La conduite de la garnison françoise d'Augsbourg, qui abandonna la place le 16 août, vint à l'appui de ce sentiment. Les magistrats envoyèrent une députation au duc de Marlborough pour solliciter sa protection. Il donna ordre aussitôt à un détachement de prendre possession de cette ville importante. Après avoir envoyé le maréchal à Francfort, sous une escorte de dragons, et distribué les autres prisonniers de mar-

que dans les places adjacentes, il campa à Sefillingen, à la distance d'environ une lieue et demie de la ville d'Ulm. Il y eut une conférence avec le prince Eugène et le prince Louis : l'on convint que, l'ennemi s'étant retiré du côté du Rhin, l'armée confédérée suivroit la même route, et qu'on laisseroit seulement vingt-trois bataillons et quelques escadrons sous les ordres du général Thungen, pour faire le siége d'Ulm. On se mit en marche, par différentes routes, le 26 août; le rendez-vous général étoit à Bruschal, près Philisbourg. Il y fut décidé que le prince Louis de Bade entreprendroit le siége de Landau, afin de garantir le cercle de Souabe des incursions de la garnison. En songeant à la consternation qui régnoit dans toute la France, il étoit impossible de ne pas trouver fort impolitique une telle entreprise, qui donnoit à l'ennemi le temps de se reconnoître et de recruter ses troupes. Elle fut proposée par le prince de Bade, qui persista dans cet avis avec une rare obstination; il fut même soupçonné de s'être laissé corrompre. Jaloux de la gloire qu'avoit acquise le duc de Marlborough, il étoit en même temps papiste si outré, qu'il ne pouvoit voir sans peine les succès d'un général hérétique. Le 12 septembre, il marcha sur Landau avec les troupes destinées au siége, et le duc de Marlborough, avec le prince Eugène, campa à Croon-Weissembourg, pour couvrir les assiégeants. Ulm s'étoit déja rendu à Thungen, avant même l'ouverture de la tranchée. Villeroy s'avança avec son armée vers Landau, comme s'il eût été dans l'intention d'attaquer les confédérés; mais il se retira sans avoir fait aucune tentative pour secourir la place. Elle fut défendue avec la valeur la plus obstinée jusqu'au 23 novembre. Alors 1704.

1704. les assiégeants ayant fait un logement sur la contrescarpe, la brèche se trouvant praticable, et les dispositions étant faites pour un assaut général, la garnison capitula à des conditions honorables. Le roi des Romains venoit d'arriver au camp, pour se faire honneur de la prise de cette place. Il en donna le commandement au comte de Frise, qui l'avoit précédemment défendue avec autant de courage que d'habileté.

Marlborough retourne en Angleterre.

La seule entreprise que firent ensuite les confédérés fut le siége de Traerbach. Le prince héréditaire de Hesse-Cassel, chargé de diriger les attaques, investit le château au commencement de novembre. La place étoit forte et bien défendue; mais les assiégeants mirent dans leurs opérations tant de vigueur et d'activité, qu'au bout de six semaines elle se rendit à des conditions honorables. Dans l'intervalle, le duc de Marlborough fit un voyage à Berlin, où il négocia pour obtenir un renfort de huit mille Prussiens, qui furent destinés à servir sous les ordres du prince Eugène en Italie, dans la prochaine campagne. De là il alla visiter la cour d'Hanovre, qui lui fit l'accueil le plus honorable. Lorsqu'il arriva à La Haye, les états-généraux le complimentèrent sur ses victoires de Schellenberg et d'Hochstet, et la Hollande lui témoigna autant de considération que s'il eût été stathouder. Il avoit reçu de l'empereur une seconde lettre pleine d'expressions de reconnoissance; ce monarque le déclara prince de l'Empire. Au mois de décembre, il s'embarqua pour l'Angleterre; il y fut reçu au milieu des transports de joie, comme un héros qui avoit rétabli la gloire de la nation.

État de la guerre en Europe.

En Flandre, il ne fut rien exécuté d'important, si ce n'est le bombardement de Bruges et de Namur par le

baron Spaar, avec neuf mille hommes de troupes hollandoises. Auverquerque fit à la vérité deux tentatives contre la ligne des François, et parvint même à y pénétrer; mais il ne put conserver le terrain qu'il avoit gagné. L'électeur de Bavière, qui s'étoit retiré à Bruxelles après sa défaite, forma le projet de surprendre le général hollandois à la fin de la campagne, et rassembla toutes ses troupes à Tirlemont. La cour de France, appréhendant sa témérité, envoya Villeroy pour veiller sur sa conduite et l'empêcher de hasarder une action sans une grande apparence de succès. Le maréchal, qui le vit déterminé à livrer bataille à tout événement, lui représenta combien la victoire étoit difficile contre un ennemi si avantageusement posté, et combien la défaite seroit terrible par ses conséquences. Comme l'électeur fermoit l'oreille à ces représentations, le général françois déclara nettement qu'il ne marcheroit point, et produisit l'ordre du roi d'éviter un engagement. 1704.

En Italie, les François ne rencontrèrent pas d'opposition. Hors d'état de faire face à l'ennemi en pleine campagne, le duc de Savoie fut contraint de rester dans l'inaction. Il vit le duc de Vendôme réduire Verceil et Ivrée, et entreprendre ensuite le siége de Vérac, pendant que lui-même étoit posté avec sa petite armée de l'autre côté du Pô, à Crescentino, cherchant et trouvant quelquefois l'occasion de faire entrer dans la place des vivres et des troupes fraîches par un pont de communication. Les assiégés tinrent pendant cinq mois contre tous les efforts du général françois. Enfin, la communication étant coupée, le duc de Savoie se retira à Chivas. Il soutint ses infortunes avec une grande force d'ame, et dit au ministre anglois que, quoiqu'il fût

1704. abandonné des alliés, il ne s'abandonneroit jamais lui-même. L'empereur avoit ainsi négligé l'Italie, afin de pouvoir agir avec plus de vigueur contre Ragotski et les mécontents de Hongrie, sur lesquels il remporta plusieurs avantages, ce qui n'empêcha point qu'ils ne continuassent d'être formidables par leur nombre, leur bravoure et leur résolution. Les ministres des alliés pressoient Léopold d'entrer en négociation avec ces rebelles, et l'on ouvrit en effet des conférences. Mais il n'étoit point sincèrement disposé à un accommodement, et Ragotski, de son côté, aspiroit à la principauté de Transylvanie, que la cour de Vienne n'eût pas facilement cédée. La révolution qui arriva à la Porte-Ottomane causa de vives alarmes à l'empereur; elles furent dissipées par l'arrivée à Vienne d'un chiaoux, qui assura ce prince que le nouveau sultan ne donneroit aucun secours aux mécontents de Hongrie. En Pologne, le cardinal primat ayant assemblé la diète, Stanislas Leczinski, palatin de Posnanie, fut élu et proclamé roi, et reconnu par Charles XII, roi de Suède, qui entretenoit toujours son armée dans le pays, par les contributions qu'il en tiroit, plus attaché à la ruine d'Auguste qu'attentif à la sûreté de ses propres états, car il paroissoit ne point s'inquiéter des progrès des Moscovites, qui, après avoir ravagé la Livonie et réduit Narva, faisoient des incursions en Suède. Auguste se retira dans ses états de Saxe, qu'il épuisa, afin de lever une forte armée, avec laquelle il pût retourner en Pologne. Le pape épousa si vivement les intérêts de ce nouveau converti, qu'il manda le cardinal primat à Rome pour y rendre compte de la part qu'il avoit prise aux troubles de Pologne.

Les protestants des Cevennes, puisant leur courage dans le désespoir, donnèrent tant de peine au gouvernement de France, que Louis XIV fut obligé de les traiter avec douceur. Il envoya contre eux le maréchal de Villars avec de nouvelles troupes; mais il lui donna en même temps des instructions pour un accommodement. Cet officier entra aussitôt en négociation avec Cavalier, le chef des révoltés, et l'on conclut un traité dans les formes, par lequel ils obtinrent une amnistie, avec des passe-ports pour tous ceux qui vouloient sortir du royaume, et la liberté de vendre leurs biens; mais les articles de ce traité furent mal observés par le ministère françois. 1704.

Campagne de Portugal.

En Portugal, la cause du roi Charles ne prospéroit pas. Lorsqu'il arriva à Lisbonne, il ne trouva point de préparatifs faits pour ouvrir la campagne. Le ministère portugais favorisoit en secret la France; le peuple avoit en horreur les hérétiques; la mésintelligence régnoit entre le duc de Schomberg et le général hollandois Fagel; les troupes portugaises ne se composoient que de paysans indisciplinés; et comme l'ambassadeur de France avoit acheté les meilleurs chevaux du royaume, la cavalerie ne pouvoit être convenablement montée. Le roi de Portugal, qui avoit promis d'entrer en Espagne avec Charles, au milieu de mai, ne fut prêt qu'au commencement de juin; l'un et l'autre se portèrent alors à Santaren. Dans l'intervalle, ils avoient publié leurs manifestes respectifs. Charles, dans le sien, justifioit de ses titres à la couronne d'Espagne, et promettoit le pardon à tous ceux de ses sujets qui, dans l'espace de trois mois, se joindroient à son armée. Le roi de Portugal déclaroit qu'en prenant les armes, il n'avoit d'autre

1704. but que de rétablir la liberté de la nation espagnole, opprimée par le pouvoir de la France, et de soutenir les droits de Charles au trône de cette monarchie. Le possesseur actuel, que les deux princes désignoient sous le nom de duc d'Anjou, avoit prévenu leur invasion : le duc de Berwick, son général, étoit entré en Portugal, et y avoit pris la ville de Segura par stratagème. Le gouverneur de Salvaterra se rendit à discrétion ; Cebreros ne résista pas long-temps; Zebredo fut abandonné par les habitants, et la ville de Lhana-la-Viella fut emportée d'assaut. Le Portugal fut en même temps envahi de différents côtés par le marquis de Jeoffreville, le prince Tserclas de Tilly, et le marquis de Villadarias. Le duc de Berwick attaqua et fit prisonniers à Sodreira-Formosa deux bataillons hollandois ; il passa ensuite le Tage, et joignit le prince Tserclas. Le roi Philippe, étant arrivé à l'armée, investit Portalégre; et la garnison, dont faisoit partie un régiment d'infanterie angloise, commandé par le colonel Stanhope, tomba tout entière entre les mains de l'ennemi. Philippe fit aussi le siége de Castel-David, et s'en empara de même. Cependant le marquis Das Minas, afin d'opérer une diversion, pénétra en Espagne avec quinze mille hommes, prit d'assaut Fuente-Grimaldo en Castille, défit un corps de François et d'Espagnols, commandé par don Ronquillo, et se rendit maître de Manseinto. La chaleur étant devenue excessivement incommode, Philippe envoya ses troupes en quartiers de rafraîchissement, et son exemple fut suivi par les alliés. Le duc de Schomberg, piqué du peu d'égard que le ministère portugais avoit à ses avis, et ne voyant que très peu d'apparences de succès, demanda à se démettre du

commandement, et la reine le donna au comte de Galway, qui, avec un renfort de troupes angloises et hollandoises, arriva à Lisbonne le 30 juillet. Vers la fin de septembre, les deux rois se rendirent au camp, près d'Alméida, résolus d'envahir la Castille; mais ils trouvèrent la rivière d'Aguéda si bien gardée par le duc de Berwick, qu'ils n'osèrent point tenter le passage. Ils se retirèrent dans le territoire portugais, et l'armée fut mise en quartiers d'hiver. Les Espagnols ayant détaché des troupes pour Gibraltar, sous les ordres du marquis de Villadarias, furent par-là si affoiblis, que, durant le reste de la campagne, le duc de Berwick ne put exécuter aucune entreprise importante. 1704.

Sir Georges Rooke prend Gibraltar.

Les armes angloises ne furent pas moins heureuses sur mer qu'elles l'avoient été sur le Danube. Quand sir Georges Rooke eut débarqué le roi Charles à Lisbonne, il envoya une escadre pour croiser à la hauteur du cap Spartell, sous le commandement du contre-amiral Dilkes, qui, le 12 mars, attaqua et prit trois vaisseaux de guerre espagnols dans leur route de Saint-Sébastien à Cadix. Rooke reçut ordre de la reine d'aller secourir Nice et Villa-Franca, que le duc de Vendôme menaçoit d'un siége. En même temps, il fut pressé par le roi Charles de mettre à exécution un projet sur Barcelone, conçu par le prince de Hesse-Darmstadt, qui assuroit que les Catalans se déclareroient pour la maison d'Autriche, du moment qu'ils seroient assurés d'un secours suffisant et d'une protection vigoureuse. Le ministre anglois, informé que les François équipoient une puissante escadre à Brest, et la jugeant destinée à agir sur la Méditerranée, envoya sir Cloudesley Shovel avec une flotte considé-

1704. rable pour veiller sur ses mouvements, et lui donna des instructions sur ce qu'il auroit à faire, si cette escadre mettoit en effet à la voile du côté de la Méditerranée. Cependant sir Georges Rooke, cédant aux instances du roi Charles, se dirigea vers Barcelone avec les vaisseaux de transport sous son escorte, et, le 18 mai, il parut devant cette ville. Le lendemain, le prince de Hesse mit à terre les troupes au nombre de deux mille hommes, et les galiotes hollandoises bombardèrent la ville. Mais le gouverneur ayant mis les chefs du parti autrichien hors d'état de lui nuire, et le peuple ne laissant voir aucun attachement au roi Charles, le prince fit rembarquer ses soldats, de peur qu'ils ne fussent attaqués et accablés par un ennemi supérieur en nombre. Le 16 juin, sir Georges Rooke, que venoit de joindre sir Cloudesley Shovel, prit le parti d'aller chercher la flotte françoise, qui avoit mis à la voile de Brest pour la Méditerranée, et qu'il avoit découverte, le mois précédent, faisant route pour Toulon. Le 17 juillet, dans la rade de Tetuan, l'amiral assembla un conseil de guerre, où il fut résolu qu'on feroit une tentative sur Gibraltar, qui n'avoit qu'une assez foible garnison. On fit donc voile vers cette place, et, dès le 21, le prince de Hesse débarqua dans l'isthme avec dix-huit cents hommes de mer. Il somma le gouverneur de se rendre, et reçut pour réponse que la place seroit défendue jusqu'à la dernière extrémité. Le lendemain, l'amiral donna ordre de canonner la ville. Voyant que l'ennemi avoit abandonné les fortifications du môle avancé, il commanda le capitaine Whitaker pour donner l'assaut à cette partie avec toutes les barques armées. Les capi-

taines Hicks et Jumper, qui se trouvoient le plus près du môle, armèrent aussitôt leurs pinaces, et entrèrent dans les fortifications l'épée à la main. Les Espagnols firent jouer une mine, dont l'explosion tua ou blessa deux lieutenants et une centaine de soldats. Néanmoins les deux capitaines prirent possession d'une plate-forme, et conservèrent leur terrain jusqu'à ce qu'ils fussent soutenus par le capitaine Whitaker, et le reste des troupes de mer, qui emportèrent d'assaut une redoute entre le môle et la ville. Alors le gouverneur capitula, et le prince de Hesse entra dans la place, étonné du succès de cette entreprise, eu égard à l'état des fortifications, que cinquante hommes auroient pu défendre contre une nombreuse armée. 1704.

Une garnison suffisante ayant été laissée dans la place avec le prince de Hesse, l'amiral retourna à Tetuan pour faire du bois et de l'eau. Lorsqu'il mit à la voile, le 9 août, il découvrit la flotte françoise, et lui donna la chasse avec toutes les voiles qu'il put déployer. Il l'atteignit le 13, à la hauteur de Malaga, et la trouva rangée en ligne pour le recevoir. Elle étoit au nombre de cinquante-deux grands vaisseaux et de vingt-quatre galères, sous le commandement du comte de Toulouse. La flotte angloise consistoit en cinquante-trois vaisseaux de ligne, sans compter les frégates; mais elle étoit inférieure à celle des François, tant pour le nombre des hommes, que pour l'artillerie. Elle n'avoit point d'ailleurs de galères, tandis que l'ennemi tira des siennes un grand avantage durant l'action. Il étoit à-peu-près dix heures du matin lorsque la bataille commença avec une égale furie des deux côtés; elle continua de même avec un succès

1704. douteux jusqu'à deux heures après midi, que l'avant-garde des François effectua sa retraite. Le combat ne laissa pas de se soutenir jusqu'à la nuit. Avant le lendemain matin, les François gagnèrent l'avantage du vent; mais ils n'en profitèrent point. Pendant deux jours successifs, l'amiral anglois chercha à renouveler l'engagement. Le comte de Toulouse l'évita constamment, et finit par se retirer. La perte fut à-peu-près égale des deux côtés; il n'y eut pas un seul vaisseau de pris ou de détruit. Mais l'honneur de la journée demeura incontestablement aux Anglois, quoique le roi de France le réclamât pour les siens. Après la bataille, sir Georges Rooke se rendit à Gibraltar pour radouber ses vaisseaux, et y laissant une escadre sous les ordres de sir John Leake, mit à la voile pour l'Angleterre le 24 août. Il y arriva en septembre, et fut reçu par le ministère et le peuple en général avec toutes les marques d'estime et de vénération qu'on devoit à ses longs services et à ses signalés succès. Mais l'envie et la calomnie ne cessèrent point de le persécuter. Philippe, roi d'Espagne, alarmé de la réduction de Gibraltar, envoya le marquis de Villadarias avec une armée pour reprendre cette place. Le siége dura quatre mois; le prince de Hesse y donna des preuves multipliées de courage et d'habileté. La ville fut pourvue d'hommes et de munitions par des convois de Lisbonne, jusqu'à ce que M. de Pointis entra dans la baie avec une forte escadre, et fit par-là cesser cette communication. Il fut cependant obligé de se retirer aux approches de sir John Leake et de l'amiral Vanderdussen; et le marquis de Villadarias n'ayant fait que peu

ou point de progrès du côté de terre, crut devoir abandonner l'entreprise. 1704.

Session du parlement en Angleterre.

Quand le parlement d'Angleterre s'assembla le 29 octobre, la reine, dans son discours, entretint les chambres de la joie que répandoient dans tout le royaume les succès remarquables que le ciel avoit accordés à ses armes. Elle dit qu'en sachant tirer parti de ces avantages on pouvoit établir sur un fondement durable la sûreté de l'Angleterre, et affermir pour long-temps la liberté de l'Europe; elle déclara l'intention où elle étoit d'user envers tous ses sujets des voies de douceur et d'indulgence. Les deux chambres présentèrent à la reine des adresses de félicitation. L'une et l'autre l'assuroient de leur fidélité et de leur attachement à sa personne; mais la différence de l'esprit qui les dominoit se manifestoit dans leurs adresses. Les lords, tout en félicitant la reine des grands et glorieux succès de ses armes sous le comte de Marlborough, ne daignoient pas seulement faire mention de sir Georges Rooke, qui avoit défait les François sur mer, et ajouté aux conquêtes de la Grande-Bretagne l'importante forteresse de Gibraltar: les communes affectoient de parler de la bataille d'Hochstet et de la victoire navale de Rooke comme de deux événements égaux en gloire et en importance; mais, tout en obéissant à des préjugés contre des individus, on ne voulut point que la guerre languît faute de subsides. Les communes, ayant pris en considération les services rendus par l'armée et par la flotte, décidèrent que la reine seroit priée de faire éprouver sa bonté aux troupes de terre et de mer, qui s'étoient comportées avec tant de valeur. Elles délibérèrent en-

1704. suite sur les différents articles des dépenses nationales, et accordèrent quatre millions six cent soixante-dix mille neuf cent trente-une livres sterling pour les besoins de l'année suivante, somme qui devoit être levée par une taxe sur les terres, par le moyen des annuités, et autres expédients. Ces mesures furent prises avec tant de célérité, que la taxe sur les terres reçut la sanction royale le 9 décembre. La reine remercia les communes de leur diligence, qu'elle considéroit, disoit-elle, comme une véritable preuve de leur affection.

Acte d'aliénation. Le parti de la haute église saisit cette occasion de faire revivre le bill contre la *conformité occasionelle*. Il fut présenté à la chambre des communes sur un nouveau plan, par M. William Bromley, qui proposa de le joindre au bill de la taxe sur les terres, et de l'envoyer ainsi à la chambre des lords; mais, comme la cour ne favorisa plus cette mesure, le parti des intolérants fut affoibli par de nombreuses défections. Après de longs débats, la proposition de M. Bromley fut rejetée. Le bill passa néanmoins à la chambre des communes, et fut envoyé aux lords le 14 décembre. Il auroit à peine excité parmi eux quelques altercations, sans la présence de la reine, qui eut le desir d'entendre tout ce qu'on pouvoit dire pour et contre sur cette matière. Afin de la satisfaire et de l'éclairer, on discuta la question; et quand tous les arguments eurent été répétés, on rejeta le bill à la majorité de vingt-une voix. Le premier objet sur lequel se porta ensuite l'attention de la chambre des lords fut la conduite tenue en dernier lieu par le parlement d'Écosse. Lord Haversham soutint que les principales causes qui avoient fait différer en Écosse la désignation du successeur à la couronne

étoient la foiblesse et la division du ministère, et l'opinion généralement répandue que ceux qui dirigeoient les affaires de ce pays dans le conseil du cabinet ne desiroient point sincèrement de voir régler la succession. Il s'étendit sur les conséquences fâcheuses qu'auroit l'*acte de sûreté*, qu'il traita de bill d'exclusion, et signala particulièrement la clause qui ordonnoit aux villes et aux bourgs d'exercer chaque mois au maniement des armes tous les habitants en état de les porter. Il dit que les nobles d'Écosse étoient aussi instruits et aussi braves que ceux d'aucune autre nation de l'Europe, et qu'en général ils étoient mécontents; que le petit peuple étoit nombreux, vaillant et très pauvre, et qu'on ne pouvoit répondre de ce qu'une telle multitude, ainsi armée et disciplinée, feroit sous de pareils chefs, s'il se présentoit des occasions favorables à leurs vues. Il recommanda vivement toutes ces circonstances à l'attention de la chambre. Les lords en fixèrent l'examen au 29 novembre. Ce jour arrivé, la reine revint à la chambre des pairs pour entendre la discussion, et modérer par sa présence l'ardeur des deux partis. Le comte de Nottingham attaqua avec si peu de mesure la mémoire du roi Guillaume, qu'il eût été envoyé à la Tour, si, par respect pour la reine, les lords n'eussent décliné la motion qu'on vouloit faire à cet égard. Après beaucoup de déclamations sur l'acte de *sûreté*, le grand comité des pairs décida, sur l'avis de lord Wharton, que la reine seroit autorisée, par acte du parlement, à nommer des commissaires anglois qui traiteroient de la réunion avec l'Écosse, pourvu que de son côté le parlement d'Écosse nommât le premier des commissaires pour le même objet; qu'aucun Écossois, s'il

1704.

1704. n'étoit établi en Angleterre, en Irlande ou dans les colonies, ou s'il n'étoit au service, soit de terre, soit de mer, ne pourroit jouir des priviléges d'un Anglois, avant que la réunion fût opérée, et la succession réglée comme en Angleterre; que le trafic des bestiaux seroit interdit jusque-là entre l'Écosse et l'Angleterre; que le lord amiral seroit tenu de donner des ordres pour qu'on se saisît de tous les vaisseaux qui seroient trouvés commerçant d'Écosse en France, ou dans les ports de quelqu'un des ennemis de la reine, et qu'on pourvoiroit à ce qu'il ne se fît aucune exportation de laines angloises en Écosse. D'après ces résolutions, un bill fut rédigé pour l'entière réunion des deux royaumes, et fut adopté par la chambre le 20 décembre. Les lords exposèrent à la reine, par une adresse, qu'après avoir mûrement examiné les dangereux effets que pouvoient produire les divers actes passés en dernier lieu par le parlement d'Écosse, ils étoient d'avis que la sûreté du royaume exigeoit qu'il fût promptement donné des ordres pour mettre Newcastle en état de défense, pour garantir le port de Tinmouth, et réparer les fortifications de Hull et de Carlisle. Ils conseilloient à la reine d'ordonner aussi qu'on disciplinât la milice des quatre comtés du nord, qu'on pourvût ces comtés d'armes et de munitions, qu'on entretînt un nombre suffisant de troupes régulières sur les frontières septentrionales de l'Angleterre, ainsi que dans le nord de l'Irlande, et qu'on mît à exécution les lois contre les papistes. La reine leur promit de faire dresser et mettre sous les yeux du parlement un état des places en question, et de donner les ordres nécessaires quant aux autres articles de leur adresse. Les communes parurent s'accorder avec les

lords dans leurs sentiments touchant l'acte de *sûreté* des Écossois. Elles arrêtèrent qu'il seroit dressé un bill à l'effet de garantir le royaume des dangers qui sembloient devoir résulter des actes précédemment adoptés dans le parlement d'Écosse; ce bill eut à-peu-près pour bases les mêmes résolutions qui avoient été prises par la chambre haute. Les communes décidèrent qu'il auroit son effet à dater de Noël, à moins qu'avant ce temps les Écossois n'eussent réglé la succession. Lorsqu'il fut présenté aux lords, il passa sans amendement, contre l'attente et même contre l'espérance de quelques membres, qui n'étoient point partisans de la maison d'Hanovre, et qui avoient compté que les lords traiteroient ce bill avec le même mépris que les communes avoient manifesté pour celui de la chambre haute, qu'elles avoient laissé sur le bureau. 1704.

La première fois que le duc de Marlborough parut à la chambre, après son retour en Angleterre, il fut honoré d'un éloge extraordinaire, prononcé par le lord garde des sceaux, au nom des pairs d'Angleterre; il reçut les mêmes honneurs d'un comité de la chambre des communes. Le docteur Delaune, vice-chancelier d'Oxford, accompagné des principaux membres de cette université, remit à la reine une adresse de félicitation sur les succès obtenus par ses armées de terre et de mer, graces à la bravoure et à l'habileté de Marlborough et de sir Georges Rooke. La reine fit une réponse pleine d'affabilité, quoiqu'elle ne vît point avec plaisir sir Georges Rooke assimilé au duc de Marlborough, dont les grandes victoires avoient si bien affermi son gouvernement, et dont l'épouse l'avoit aliénée des torys. Les communes, voyant à quelle hauteur ce grand capitaine 1705.

1705. étoit placé dans l'estime de la reine, prirent ses services en considération, et prièrent sa majesté d'aviser aux moyens d'en perpétuer la mémoire. Quelques jours après, cette princesse les informa, par un message, qu'elle penchoit à donner au duc de Marlborough et à ses héritiers ce que la couronne possédoit à Woodstock et à Wooton, avec le titre de ces possessions. Il fut aussitôt rédigé un bill qui autorisoit la reine à faire ces dons au comte de Marlborough. Anne chargea de plus le contrôleur de ses bâtiments de faire bâtir dans le parc de Woodstock un magnifique palais pour le duc. Dans le même temps, sir Georges Rooke fut mis de côté, et le commandement de la flotte fut conféré à sir Cloudesley Shovel, qu'on nomma vice-amiral d'Angleterre. Le maréchal de Tallard et les autres généraux françois faits prisonniers à Hochstet, arrivèrent dans la Tamise le 16 décembre, et furent aussitôt conduits à Nottingham et à Litchfield, sous l'escorte d'un détachement du régiment royal des gardes à cheval. On eut pour eux les plus grands égards, et il leur fut permis d'aller à cheval jusqu'à une distance de dix milles du lieu qui leur étoit assigné.

Différents au sujet des constables d'Aylesbury.

La chambre des communes remercia la reine du traité que le duc de Marlborough avoit conclu avec la Prusse concernant les troupes qui devoient être envoyées au duc de Savoie, et la pria d'employer son crédit auprès des alliés pour les amener à fournir complétement, l'année suivante, leurs contingents de troupes de terre et de mer. Les lords examinèrent en même temps la manière dont s'étoit fait le service de mer, et se firent mettre sous les yeux toutes les instructions de l'amirauté. Ils présentèrent à la reine une adresse sur

tous les abus que cet examen put leur faire découvrir. 1705.
Anne promit d'avoir égard à leurs observations, et de donner les ordres nécessaires pour faire disparoître les abus dont ils se plaignoient. Le reste de la session se passa en différents et en altercations entre les deux chambres, au sujet des constables d'Aylesbury, que cinq autres habitants poursuivoient pour leur avoir interdit le droit de voter aux élections. Ces cinq individus furent emprisonnés à Newgate par ordre de la chambre des communes. Ils réclamèrent auprès des lords, qui émirent différents votes contre la conduite des communes dans cette affaire, et firent à cet égard des représentations à la reine. Les esprits s'échauffèrent, et la dispute étoit devenue très vive lorsque la reine se rendit, le 14 mars, à la chambre des pairs, et donna sa sanction aux bills qui étoient en état de la recevoir. Elle remercia le parlement de la diligence qu'il avoit mise dans ses opérations les plus importantes, l'exhorta fortement à éviter de funestes dissentions, et enjoignit au garde des sceaux de le proroger au jeudi premier mai; mais le 5 avril il fut dissous par une proclamation, et la reine en convoqua un autre de la même manière. Cette princesse, accompagnée du prince de Danemarck, fit un voyage à Newmarket, dîna ensuite à l'université de Cambridge, et créa chevaliers le docteur Ellis, vice-chancelier de cette université, et le célèbre Isaac Newton, qui y professoit les mathématiques. La mésintelligence continuoit de régner entre les deux chambres de l'assemblée générale du clergé. La chambre basse fit des représentations très virulentes, et l'archevêque, président de la chambre haute, y répondit par une réprimande verbale. Le crédit des torys étoit alors bien

1705. affoibli. Le sceau privé fut ôté au duc de Buckingham, et confié au duc de Newcastle, l'un des membres les plus influents du parti des whigs. Le comte de Montague fut fait marquis de Mounthermer et duc de Montague; le comte de Peterborough et lord Cholmondeley entrèrent au conseil privé; et lord Cutts fut envoyé en Irlande pour y commander les troupes sous le duc d'Ormond.

Parlement d'Écosse.

Il y eut à cette époque un changement complet dans le ministère d'Écosse. Le marquis de Tweedale et Johnston, ayant été trouvés peu propres aux fonctions éminentes qu'ils remplissoient, furent renvoyés. Le duc de Queensberry reprit l'administration des affaires dans ce royaume, sous le titre de lord du sceau privé, et la place de commissaire fut conférée au jeune duc d'Argyle, qui succéda au crédit de son père parmi les presbytériens. Les talents remarquables que ce jeune seigneur avoit reçus de la nature avoient été cultivés avec soin. Plein de candeur et de sincérité, il étoit brave, ardent, et hardi dans ses entreprises. Il fut chargé, dans cette conjoncture, d'obtenir du parlement d'Écosse un acte qui réglât la succession en l'établissant dans la ligne protestante, et de le disposer à la conclusion d'un traité pour la réunion des deux royaumes. A l'ouverture de la session, au mois de juin, les membres se trouvèrent divisés en trois partis, les *cavaliers* ou jacobites, les partisans de la révolution, et l'*escadron volant*, dont le chef étoit le marquis de Tweedale, qui rejetoit les deux autres factions, et prétendoit ne se conduire que par l'impulsion de sa conscience. Le parlement fut ajourné au 3 juillet. Ce jour arrivé, l'on donna lecture de la lettre de la reine, qui recommandoit vivement à

cette assemblée de fixer la succession dans la ligne protestante, et de former une commission pour traiter de la réunion des deux royaumes. Le marquis d'Annandale proposa qu'on s'occupât de régler les limitations et conditions de gouvernement, et qu'on nommât un comité pour examiner l'état de la monnoie en circulation, et du commerce de la nation. Le comte de Mar fut d'avis que la chambre devoit, préférablement à toute autre affaire, délibérer sur les moyens de former un traité avec l'Angleterre. Après un long débat, on arrêta qu'on s'occuperoit de la monnoie et du commerce. Divers plans pour mettre en circulation dans le royaume du papier de crédit furent présentés par le docteur Hugh Chamberlayne, et John Law, mais rejetés par la chambre, qui déclara cet expédient dangereux; elle nomma ensuite un conseil chargé de mettre à exécution les lois relatives au commerce. Le duc d'Hamilton demanda que le parlement ne procédât à la désignation du successeur à la couronne que lorsque le traité avec l'Angleterre auroit été discuté, et les limitations réglées. Cette proposition ayant été adoptée, le marquis de Tweedale présenta un projet de réponse à la lettre de la reine. Le comte de Mar et le marquis de Lothian soumirent chacun à la chambre le plan d'un acte pour le traité avec l'Angleterre; d'autres projets de loi furent produits concernant l'élection des officiers d'état et les réglements nécessaires au commerce.

1705.

Acte passé pour un traité de réunion.

Les *cavaliers* avoient pour but principal d'empêcher l'établissement de la succession; et c'est dans cette vue qu'ils pressèrent le bill des limitations, auquel ils savoient que la cour ne donneroit jamais son consentement. Lorsqu'on proposa de faire la première lecture

1705. d'un acte relatif au traité avec l'Angleterre, le duc d'Hamilton insista pour les limitations, et cet avis prévalut. Le 22 août, on convint d'un acte à ce sujet, et le lendemain il en fut présenté un pour les parlements triennaux, que le parti de la cour eut le crédit de faire rejeter. On adopta en même temps un acte portant que lorsque le souverain auroit occasion de traiter avec des princes et des états étrangers, les ambassadeurs écossois représentant l'Écosse seroient présents, et devroient rendre compte au parlement de ce royaume de ce qui se seroit passé. Fletcher de Saltoun présenta un projet de limitations fortement empreint de principes républicains. Il s'étendit ensuite sur chacun des articles, et entreprit de démontrer qu'ils étoient d'une absolue nécessité pour prévenir les conséquences funestes de l'influence angloise, pour détourner les ministres d'état de donner à leur souverain des conseils pernicieux, pour mettre la nation en état de défendre ses droits et ses libertés, pour garantir de la corruption les cours de judicature, et prémunir le peuple contre l'oppression et la tyrannie. Le comte de Stair ayant combattu ces limitations, *Je ne m'étonne pas*, répliqua Fletcher, *que M. le comte s'oppose au projet, puisque si un acte de cette nature eût existé plus tôt, sa seigneurie auroit été pendue pour les mauvais conseils qu'elle a donnés au roi Jacques, pour la part qu'elle a eue au massacre de Glencoé, et la manière dont elle s'est conduite depuis la révolution*. La délibération suivante fut relative à la conspiration. Le chancelier remit au secrétaire de la chambre les pièces de cette affaire, pour qu'elles fussent examinées par les membres; mais, comme ce n'étoient que des copies, et que les dépositions originales étoient

restées à Londres, on ne poussa pas plus loin cette affaire. Seulement le duc de Queensberry fut énergiquement accusé par le duc d'Athol d'avoir voulu tromper la reine par de fausses insinuations contre ses fidèles sujets. Lorsqu'on s'occupa de l'acte pour un traité avec l'Angleterre, un projet présenté à ce sujet par le comte de Mar fut comparé avec l'acte du parlement anglois, portant que la reine nommeroit non seulement les commissaires de l'Angleterre, mais aussi ceux de l'Écosse. Fletcher ne manqua pas de s'élever contre la conduite impérieuse du parlement anglois dans cette circonstance. Il exhorta la chambre à en témoigner son ressentiment, et produisit sur ce point un modèle d'adresse à la reine, que la chambre rejeta. Le duc d'Hamilton proposa d'ajouter à l'acte une clause d'après laquelle le traité de réunion ne pourroit en rien déroger aux lois fondamentales, aux anciens priviléges, aux droits, aux libertés et aux dignités de la nation écossoise. Cette motion occasiona de longs débats, et finit par être écartée. Un autre article fut proposé pour que les commissaires écossois ne commençassent de traiter que lorsque le parlement d'Angleterre auroit retranché la clause de son acte portant que les sujets d'Écosse seroient considérés et traités comme étrangers, à partir du 25 décembre. Le parti de la cour, voyant les dispositions de la chambre, n'osa point s'opposer directement à cette mesure; mais il proposa d'en faire l'objet d'un acte séparé, et l'on approuva cet expédient. Malgré la vigoureuse protestation du duc d'Athol, à laquelle adhérèrent la plus grande partie des *cavaliers* et tout l'*escadron volant*, comprenant vingt-quatre pairs, trente-sept barons, et dix-huit députés des 1705.

1705. bourgs, l'acte pour le traité de réunion fut enfin terminé, après des altercations très vives : cet acte important, en donnant pouvoir à des commissaires de s'assembler pour négocier la réunion des deux royaumes, leur défendoit de traiter d'aucun changement dans le gouvernement de l'église tel qu'il étoit établi par les lois. Pendant la discussion, le duc d'Hamilton, à la grande surprise de tout son parti, demanda qu'on laissât à la reine la nomination des commissaires. A cette demande, quatorze ou quinze d'entre les *cavaliers* sortirent de la chambre dans un transport d'indignation, en s'écriant qu'ils étoient abandonnés et bassement trahis par le duc. Il s'éleva des débats fort animés, durant lesquels ceux qu'il avoit dirigés jusqu'alors le traitèrent fort durement; mais enfin sa proposition fut adoptée, quoiqu'à une majorité très foible. Il desiroit être l'un des commissaires, et le duc d'Argyle lui promit qu'il seroit nommé. Cependant la reine lui ayant refusé cette marque de distinction, Argyle lui-même ne voulut point l'accepter, et menaça de s'opposer à la réunion; mais on trouva moyen d'apaiser son ressentiment.

Cette grande et importante affaire étant enfin heureusement terminée, le parlement accorda un subside de cinquante mille livres sterling, après quoi il fut ajourné au 20 décembre. Alors la reine nomma le comte de Mar secrétaire d'état, à la place du marquis d'Annandale, qui fut fait lord président du conseil.

Le parlement d'Irlande s'assembla à Dublin le 5 mars, et vota cent cinquante mille livres sterl. : au mois de juin, il fut prorogé pour un an. Le duc d'Ormond s'embarqua alors pour l'Angleterre, laissant l'administration entre les mains de sir Richard Cox, lord chance-

lier, et de lord Cutts, commandant en chef des troupes de la reine : l'un et l'autre furent nommés lords justiciers pour tout le temps que dureroit l'absence du duc. 1705.

Campagne sur la Moselle.

Pendant que ces choses se passoient dans la Grande-Bretagne, les alliés n'avoient pas, à beaucoup près, négligé les préparatifs de la campagne suivante. Le duc de Marlborough avoit choisi la Moselle pour théâtre de la guerre. Des magasins de toute espèce furent établis à Trèves. Le 13 mars, le duc s'embarqua pour la Hollande, où il détermina les états-généraux à contribuer de leurs troupes à l'exécution de son projet. Lorsqu'il eut concerté avec les députés des états et les généraux hollandois les mesures nécessaires pour ouvrir la campagne, il se rendit à Maëstricht, afin d'y rassembler son armée. Le 5 mai, l'empereur Léopold mourut à Vienne, et eut pour successeur sur le trône impérial son fils aîné Joseph, roi des Romains, prince d'un caractère aussi foible, d'un esprit aussi étroit, et d'une dévotion aussi servile que son père. Le 15 juin, les troupes angloises passèrent la Meuse, et poursuivirent leur marche vers la Moselle, sous le commandement du général Churchill. Marlborough se transporta à Creutznach pour y conférer avec le prince Louis de Bade, qui prétexta une grave indisposition. Le duc lui rendit visite à Rastadt. Ces deux généraux convinrent qu'un nombre suffisant de troupes allemandes seroit laissé, pour la sûreté des lignes de Lauterbourg et de Stolhoffen, sous les ordres du général Thungen, et que le prince Louis de Bade marcheroit avec un fort détachement vers la Sare, pour agir de concert avec le duc de Marlborough. L'armée confédérée passa la Moselle et la Sare au commencement de juin, et campa à Elft,

1705. à la vue de l'ennemi, qui se retira avec beaucoup de précipitation, et se retrancha dans le voisinage de Coningsmacheren. Le dessein du duc étoit d'assiéger Sar-Louis; mais le prince Louis manqua à ses engagements; il feignit une maladie, et se rendit aux eaux de Schlangenbade, laissant sous le commandement du comte de Frize le petit nombre de troupes impériales qu'il avoit conduit jusqu'à Creutznach. On le soupçonna de trahison; mais il est plus naturel d'attribuer sa conduite à la jalousie qu'il avoit conçue de la réputation militaire du duc.

Pendant que, sur la Moselle, le duc de Marlborough se trouvoit déconcerté d'une manière si mortifiante, les François ne manquoient point de tirer avantage de leur supériorité dans les Pays-Bas, où le général Auverquerque fut obligé de se tenir sur la défensive. Ils investirent Huy, et mirent tant de vigueur dans leurs opérations, qu'en peu de jours les soldats de la garnison furent contraints de se rendre prisonniers de guerre: alors Villeroi entreprit de réduire Liége, et commença de travailler à ses ouvrages devant la citadelle. Marlborough ne fut pas plus tôt informé des progrès de l'ennemi, qu'il se porta à Tréves, où il fut convenu, dans un conseil de guerre, que l'armée retourneroit aux Pays-Bas. Les troupes se mirent en marche le 19 juin, et leur diligence fut si grande, qu'elles traversèrent la Meuse dès le premier juillet. Au premier avis de l'approche du duc, Villeroi abandonna son entreprise, se retira à Tongres, et de là dans ses lignes, qui s'étendoient depuis Marche-aux-Dames sur la Meuse, le long de la Mehaigne, jusqu'à Lenuive. Marlborough, ayant joint Auverquerque, envoya le général Scholten avec un dé-

tachement pour investir Huy, dont la garnison se rendit à discrétion au bout de quelques jours. Le général anglois, résolu de frapper quelque grand coup, pour réparer le contre-temps qu'il avoit éprouvé sur la Moselle, envoya le général Hompesch proposer aux états l'attaque des lignes françoises, et fut autorisé par eux à faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour le bien de la cause commune. Il exposa son plan dans deux conseils de guerre successifs, et finit par le faire adopter, malgré l'opposition de quelques généraux hollandois. Les ennemis étoient postés le long des lignes, au nombre de cent bataillons et de cent quarante-six escadrons. L'armée des alliés n'étoit pas beaucoup plus nombreuse. Afin de diviser les François, Auverquerque fit un mouvement simulé et passa la Mehaigne, comme s'il eût voulu attaquer les lignes du côté de Messelin. Le stratagème fut heureux. Les François affoiblirent les autres parties des lignes pour fortifier celle qui occupoit les bords de la Gerbise vers Namur. Le duc de Marlborough ayant fait ses dispositions, l'armée se mit en marche dans la nuit du 17 au 18 juillet, pour forcer le passage des lignes françoises à Heylesem, au château de Wauge, et aux villages de Wauge, Neerhespen et Oostmalen. Ces postes furent enlevés sans beaucoup de peine; mais avant l'arrivée de l'infanterie, l'ennemi s'avança avec cinquante escadrons et vingt bataillons, et fit jouer huit pièces de canon à triple bouche, qui firent beaucoup d'effet. Le duc, remarquant que les François recevoient continuellement des renforts des autres parties des lignes, donna ordre à sa cavalerie de charger la leur, qui fut bientôt rompue et mise en déroute; mais s'étant ralliée derrière l'infanterie, elle

1705.

1705. entremêla ses rangs de troupes à pied, et fut jointe par des escadrons de troupes fraîches, avec lesquels elle s'avança de nouveau sur les alliés, qui, soutenus alors par leur infanterie, s'avancèrent eux-mêmes pour renouveler la charge. Après un court mais très vif engagement, la cavalerie ennemie fut défaite avec un grand carnage. L'infanterie, réduite alors à ses propres forces, se retira dans un grand désordre entre les villages de Heylesem et de Golsteven, où elle fut jointe par le reste de l'armée; et tous ensemble se formèrent de nouveau en ordre de bataille. Cependant le duc de Marlborough fit entrer toutes ses troupes dans les lignes, et étendit sa droite vers la Grande-Geete, devant Tirlemont, où l'ennemi avoit laissé le bataillon de Montluc, qui se rendit à discrétion. Les confédérés firent prisonniers dans cette action le marquis d'Alégre et le comte de Horne, lieutenants généraux, un major général, deux brigadiers généraux, plusieurs autres officiers, et un grand nombre de soldats. Ils prirent aussi un assez grand nombre d'étendards, une paire de timbales, et dix pièces de canon. Au fort du combat, comme le duc de Marlborough marchoit à la charge à la tête de plusieurs escadrons, un officier bavarois accourut sur lui l'épée à la main; mais en voulant s'élever sur ses étriers pour frapper avec plus d'avantage, il tomba de cheval et fut aussitôt tué.

Le corps de troupes commandé par M. d'Alégre ayant ainsi été défait, avec peu de perte de la part des alliés, l'électeur et le maréchal de Villeroi se hâtèrent de passer la Grande-Geete et la Dyle, et prirent une position très forte à Parck, leur gauche s'étendant à Rooselaer et leur droite à Wineselen, contre la hauteur de Lou-

vain. Le lendemain, le duc de Marlborough traversa la plaine de Parck, et prit douze cents ennemis, qui n'avoient pu suivre le reste des troupes françoises; le soir, il campa avec la droite à l'abbaye de Vliersbeck, et posta la gauche devant Bierbeck, sous le canon de Louvain. Il détacha le lieutenant général Henkelum, le duc de Wirtemberg et le comte Oxenstiern, avec un corps considérable de troupes, pour attaquer quelques postes sur la Dyle, qui étoient foiblement gardés. Leur garde avancée passa donc la rivière, et repoussa l'ennemi; mais, faute d'être soutenue à temps, elle fut obligée de se retirer. Le 3 août, le baron de Spaar, avec un corps de Hollandois, se dirigea vers Raboth, sur le canal de Bruges, força les lignes françoises à Lovendegen, et s'empara de quatre forts qui les défendoient; mais, sur l'avis que l'ennemi étoit en marche contre lui, il se retira à Mildegem. Le 15, le duc se porta de Mildert à Corbais; le lendemain, il continua sa marche jusqu'à Genap, d'où il s'avança jusqu'à Fischermont. Le 17, le général Auverquerque prit poste à Waterloo; et le lendemain l'armée confédérée se rangea en ordre de bataille devant les ennemis, qui s'étendoient d'Overysche, près le bois de Soignies, à Neerysche, ayant à leur front la petite rivière d'Ysche, de manière à couvrir Bruxelles et Louvain. Le duc de Marlborough proposa de les attaquer sur-le-champ, avant qu'ils eussent eu le temps de revenir de leur consternation, et ce fut aussi l'avis d'Auverquerque; mais le général Schlangenbourg et d'autres officiers hollandois s'y opposèrent, et présentèrent ce projet aux députés des états sous un jour si défavorable, qu'ils refusèrent de concourir à l'exécution. Obligé de renoncer à son dessein, le

1705.

1705. duc écrivit aux états-généraux pour se plaindre de ce qu'ils lui avoient retiré la confiance qu'ils avoient mise en lui lorsqu'il agissoit en Allemagne. Sa lettre ayant été publiée à La Haye, excita les murmures du peuple, et la nation angloise fut fort irritée de la présomption des députés. Ceux-ci écrivirent plusieurs fois pour leur justification aux états-généraux; mais leurs lettres ne firent aucun effet sur la populace, tant étoit grand son respect pour le duc, sentiment qu'elle portoit jusqu'à l'adoration. Les états-généraux, informés qu'un vif ressentiment s'étoit emparé de toute l'Angleterre, et que le comte de Pembroke devoit arriver en Hollande en qualité d'envoyé extraordinaire, avec ordre de demander satisfaction, crurent devoir prévenir son voyage en faisant des soumissions au duc, et en ôtant le commandement à Schlangenbourg. L'armée confédérée retourna à Corbais, et se transporta de là à Perwitz, où elle établit son camp. La petite ville de Sout-Leeuwe, qui étoit située au milieu d'un marais, et qui faisoit la principale défense des lignes ennemies, ayant été prise par un détachement que commandoit le lieutenant général Dedem, le duc fit détruire les lignes depuis cette place jusqu'à Wasseigne, et démanteler la ville de Tirlemont. Alors passant le Demer, il campa le 19 septembre à Aerschot. Vers la fin du mois, il se dirigea vers Heventhals, et de là se rendit à La Haye, où il eût plusieurs conférences avec le pensionnaire. Il regagna quelques jours après son armée, qui décampa d'Heventhals et se porta à Clampthout. Le 24 octobre, le comte de Noyelles investit Santvliet, qui se rendit avant que le mois fût terminé.

A-peu-près vers ce temps, le duc de Marlborough,

cédant aux invitations pressantes et réitérées de l'empereur, partit pour Vienne, dans le dessein d'y concerter les opérations de la campagne suivante, et quelques autres mesures fort importantes. Sur sa route, il fut magnifiquement traité par l'électeur palatin et celui de Tréves; les magistrats de Francfort le complimentèrent, et il eut dans leur ville une conférence avec le prince Louis de Bade. Le 12 novembre, il arriva à Vienne, où leurs majestés impériales le reçurent avec tous les témoignages de la plus haute distinction et de l'amitié la plus franche. Son gendre, le comte de Sunderland, l'avoit devancé dans cette capitale, en qualité d'envoyé extraordinaire. Ils conférèrent ensemble avec l'empereur et ses ministres. On résolut de redoubler de vigueur dans la poursuite de la guerre. Les traités furent renouvelés, et l'on prit des mesures pour la sûreté du duc de Savoie. L'empereur, voulant récompenser les éminents services que Marlborough avoit rendus à la maison d'Autriche, lui fit don de la seigneurie de Mindelheim en Souabe, qui fut à cette occasion érigée en principauté de l'empire romain. A son retour, le général anglois visita avec le comte de Sunderland les cours de Berlin et d'Hanovre, où il reçut l'accueil qui lui étoit dû; et, le 14 décembre, il fut de retour à La Haye. Il y régla avec les états-généraux les opérations de la campagne suivante, et les fit consentir à se joindre à l'Angleterre pour entretenir un corps supplémentaire de dix mille hommes, destiné à renforcer l'armée du prince Eugène en Italie. Pendant que les alliés étoient occupés au siége de Santvliet, l'électeur de Bavière envoya un détachement sous le commandement de don Marcello de Grimaldi, avec ordre d'in-

1705. Marlborough visite la cour de Vienne.

1705. vestir Diest, dont la garnison fut faite prisonnière de guerre.

État de la guerre sur le Haut-Rhin, en Hongrie, etc.

Sur le Haut-Rhin, le maréchal de Villars assiégea et prit Hombourg, et passa le fleuve à Strasbourg le 6 août. Le prince Louis de Bade étant arrivé dans le camp des Impériaux à Stolhoffen, non seulement l'obligea de se retirer, mais, après avoir passé le Rhin, força les lignes françoises à Haguenau, et réduisit cette ville, ainsi que Drusenheim. Il ne fit cependant aucune entreprise qui fût en rapport avec le nombre de son armée, quoique l'empereur lui eût fait des reproches sévères sur sa conduite, et qu'il eût alors une occasion favorable d'égaler sa gloire à celle de Marlborough, qu'il voyoit d'un œil d'envie. En Italie, il y eut, à Casano, entre le prince Eugène et le duc de Vendôme une bataille qui ne fut pas à l'avantage du premier. Le duc de La Feuillade réduisit Chivas, et investit Nice, qui, après une défense opiniâtre, se rendit au mois de décembre. Toutes les places considérables appartenant au duc de Savoie étoient alors au pouvoir de l'ennemi, à l'exception de Coni et de Turin, et la petite armée de ce prince étoit réduite à douze mille hommes, qu'il avoit peine à entretenir. La duchesse son épouse, son clergé, et ses sujets en général, le pressoient de se soumettre à la nécessité; mais il demeura attaché à l'alliance avec un rare courage. Il ferma l'oreille aux importunités de la duchesse, exclut de ses conseils tous les évêques et les autres ecclésiastiques, et, toutes les fois qu'il eut besoin d'un confesseur, il le prit au hasard parmi les dominicains ou les franciscains. En Portugal, la campagne s'ouvrit sous d'heureux auspices. Les alliés pé-

nétrèrent en Espagne par les frontières de Beyra et d'Alentejo. Leur armée, commandée par le comte das Galveas, entreprit, au mois de mai, le siége de Valença-d'Alcantara, qu'elle emporta d'assaut; Albuquerque capitula, et les troupes furent ensuite mises en quartiers de rafraîchissement. Le marquis de las Minas, qui commandoit les Portugais dans la province de Beyra, se rendit maître de Salva-Terra, pilla et brûla Sarca; mais l'approche de l'ennemi le contraignit de se retirer à Panamacos. Vers la fin de septembre, les confédérés s'étant rassemblés, investirent Badajoz, de l'avis du comte de Galway, qui, dans cette occasion, eut la main droite emportée par un boulet de canon : cet accident fit remettre la conduite du siége au général Fagel. Il étoit déja très avancé, lorsque le marquis de Tessé trouva moyen d'introduire dans la place un puissant renfort, et les confédérés abandonnèrent alors l'entreprise. La guerre continuoit en Hongrie avec des succès variés. Ragotski, quoique souvent battu, reparoissoit toujours, et ravageoit le pays, qui devint un théâtre de misère et de désolation. En Pologne, le vieux cardinal-primat reconnut Stanislas, mais il mourut avant le couronnement, qui fut fait par l'évêque de Cujavie. Au commencement de l'hiver, le roi Auguste avoit, à la faveur d'un déguisement, traversé la Pologne pour se rendre à l'armée moscovite, dont le commandement lui fut confié en Lithuanie. La campagne se prolongea durant toute cette saison, malgré la rigueur du froid dans ces climats septentrionaux. Au printemps, le général suédois Reinchild remporta une victoire complète sur l'armée saxonne; une partie de cette armée 1705.

1705. fut taillée en pièces, le reste fut pris avec le camp, le bagage et l'artillerie. Un tel succès ne termina pourtant pas la guerre. Le roi de Suède repoussa obstinément toutes les propositions de paix, et se montra aussi bizarre dans ses procédés que brutal dans sa vengeance.

Désastre de la flotte françoise.

Sur mer, les armes des alliés furent généralement heureuses. Le roi Philippe, s'opiniâtrant à vouloir reprendre Gibraltar, envoya le maréchal de Tessé faire de nouveau le siége de cette place, pendant que M. de Pointis eut ordre de la bloquer par mer avec son escadre. Ces deux officiers françois poussèrent le siége avec tant d'activité, que le prince de Hesse dépêcha un exprès à Lisbonne, avec une lettre par laquelle il conjuroit sir John Leake de mettre aussitôt à la voile pour voler à son secours. Leake ayant reçu d'Angleterre un renfort de cinq vaisseaux de ligne et d'un corps de troupes, sous les ordres de sir Thomas Dilkes, se hâta de mettre à la voile, et, le 10 mars, il découvrit cinq vaisseaux de guerre, que commandoit Pointis en personne; il leur donna la chasse. L'un de ces vaisseaux amena après quelque résistance, et les autres furent poussés à terre à l'ouest de Marbelle, où ils furent détruits. Le reste de la flotte françoise coupa ses câbles, et se dirigea vers Toulon. Le maréchal de Tessé changea pour lors le siége de Gibraltar en blocus, et retira la plus grande partie de ses troupes. Pendant que sir Georges Leake étoit occupé à cette expédition, sir Georges Byng, qui avoit eu ordre de croiser dans les détroits, afin de protéger le commerce, prit à l'ennemi un vaisseau de quarante canons, ainsi que douze vaisseaux d'armateurs, et sept

bâtiments qui revenoient des Indes occidentales richement chargés. 1705.

Mais de tous les événements maritimes de cette année, le plus remarquable fut la réduction de Barcelone par le célèbre comte de Peterborough et sir Cloudesley Shovel, qui mirent à la voile à Sainte-Hélène, vers la fin de mai, avec la flotte angloise, chargée d'un corps de cinq mille hommes de troupes de terre. Le 12 juin, ils arrivèrent à Lisbonne, où ils furent joints par sir John Leake et l'amiral hollandois Allemonde. On décida dans un conseil de guerre qu'on mettroit en mer quarante-huit vaisseaux de ligne, qui seroient stationnés entre le cap Spartel et la baie de Cadix, afin d'empêcher la jonction des escadres de Toulon et de Brest. Le prince de Hesse-Darmstadt, arrivant de Gibraltar, assura le roi Charles que la Catalogne et le royaume de Valence étoient attachés à sa cause; et Charles, qui étoit las de rester en Portugal, prit le parti d'accompagner le comte de Peterborough dans l'entreprise contre Barcelone. Il s'embarqua donc avec lui à bord du Ranelagh; et la flotte, renforcée de deux régiments de dragons anglois que commandoit le comte de Galway, mit à la voile le 28 juillet. A Gibraltar, elle prit à bord les gardes angloises, et trois vieux régiments, et laissa, pour les remplacer, deux bataillons de nouvelles recrues. Le 7 août, elle jeta l'ancre dans la baie d'Altea. Les habitants de cette place, ceux des villages voisins et des montagnes adjacentes, excités par un manifeste que le comte de Peterborough publia en langue espagnole, reconnurent le roi Charles pour leur souverain légitime. On s'empara ensuite, au nom de ce prince, de la ville de

Réduction de Barcelone.

1705. Denia, où il envoya une garnison de quatre cents hommes, sous les ordres du major général Ramos. Le 22, la flotte arriva dans la baie de Barcelone; les troupes furent débarquées à l'est de la ville; elles campèrent dans une situation très forte, et furent bien reçues du peuple des campagnes. Le roi Charles mit à terre au milieu des acclamations d'une immense multitude accourue des environs, qui se jetoit à ses pieds avec les marques de la joie la plus vive, et aux cris de *Vive le roi!* Les habitants de Barcelone étoient bien disposés en faveur de la maison d'Autriche; mais ils étoient contenus par une garnison de cinq mille hommes, sous les ordres du duc de Popoli, de Velasco, et d'autres officiers dévoués à la cause du roi Philippe. Eu égard à la force d'une telle garnison, et au petit nombre des troupes angloises et hollandoises, rien ne pouvoit paroître plus hasardeux que le dessein d'assiéger cette place, et ce dessein sembloit ne pouvoir être inspiré que par le désespoir. Ce fut celui que forma le prince de Hesse-Darmstadt, qui servoit dans l'expédition en qualité de volontaire. La proposition qu'il en fit fut fortement appuyée par le roi Charles, et adoptée par le comte de Peterborough et sir Cloudesley Shovel. On investit donc la ville d'un côté; mais, pour en préparer la réduction, on jugea nécessaire d'attaquer le fort de Montjuic, que sa situation sur une hauteur qui commandoit la ville rendoit très redoutable. Les ouvrages extérieurs furent emportés d'assaut : malheureusement on paya cet avantage de la mort du brave prince de Hesse, qui, frappé au milieu du corps, expira en quelques heures. Alors le comte de Peterborough fit bombarder le fort;

une bombe fit sauter le magasin à poudre, avec le gouverneur et quelques uns des meilleurs officiers, et la terreur dont cet événement pénétra la garnison fut si profonde, qu'elle se rendit sans résister plus long-temps. 1705.

Succès du comte de Peterborough en Espagne.

Après ce premier succès, qui étoit d'un si heureux augure, le général anglois dressa ses batteries contre la ville. Le feu des galiotes à bombes produisit tant d'effet, qu'au bout de quelques jours le gouverneur se détermina à capituler, et, le 4 octobre, le roi Charles fit son entrée en triomphe. Toutes les autres places de la Catalogne se déclarèrent pour lui, à l'exception de Roses : ainsi une armée qui n'étoit guère que le double de la garnison de Barcelone fit la conquête de la province la plus riche et la plus étendue de toute l'Espagne. Le roi Charles écrivit à la reine d'Angleterre, de sa propre main, une lettre où il lui exposoit en détail l'état de ses affaires, lui témoignoit sa reconnoissance dans les termes les plus forts, et s'exprimoit avec les plus grands éloges sur les sujets de cette princesse, et particulièrement sur le comte de Peterborough. Il fut décidé dans un conseil de guerre, que le roi et le comte resteroient en Catalogne avec les troupes de terre; que sir Cloudesley Shovel retourneroit en Angleterre; que vingt-cinq vaisseaux anglois et quinze vaisseaux hollandois hiverneroient à Lisbonne, sous le commandement de sir John Leake et du contre-amiral hollandois Wassenaer, et que quatre frégates angloises et deux hollandoises demeureroient à Barcelone. Don Francisco de Velasco fut transporté à Malaga, avec à-peu-près un millier d'hommes de sa garnison; le reste s'engagea volontairement au ser-

vice du roi Charles, et six autres régiments furent
1705. levés par les états de Catalogne. Le comte de Cifuentes; à la tête des Miquelets et des Catalans attachés à la maison d'Autriche, mit à couvert Tarragone, Tortose, Lerida, San-Mattheo, Gironne et autres places. Don Raphaël Nevat, s'étant révolté contre Philippe avec tout son régiment de cavalerie, joignit le général Ramos à Denia, et l'un et l'autre s'emparèrent de plusieurs places importantes dans le royaume de Valence. Enhardis par ces succès inespérés, ils pénétrèrent jusqu'à la capitale du même nom, où ils surprirent le marquis de Villa-Garcia, le vice-roi et l'archevêque. Ces avantages ne furent pas soutenus comme ils pouvoient l'être. Les factions divisoient la cour de Charles, et l'on perdit tant de temps en disputes, que l'ennemi put envoyer un corps de six mille hommes dans le royaume de Valence, sous le commandement du comte de las Torres, qui investit aussitôt San-Mattheo, que défendoit le colonel Jones à la tête de cinq cents Miquelets. Comme la situation de cette place la rendoit fort importante, le comte de Peterborough y marcha avec mille hommes d'infanterie et deux cents dragons; et au moyen des faux avis qu'il fit donner au comte, il réussit à lui faire abandonner précipitamment le siége, dans la crainte d'être tout-à-coup attaqué par une armée considérable. Peterborough, après avoir pris possession de Nules, acheta des chevaux à Castillon de la Plana, et commença de former un corps de cavalerie, qui fut dans la suite fort utile. Ayant rassemblé une petite armée composée de dix escadrons et de quatre bataillons de troupes régulières, avec environ trois mille hommes

de milice, il marcha sur Molviedro, que rendit le brigadier Mahoni, qui en étoit gouverneur. Peterborough, graces à certains artifices que la guerre même n'excuse pas entièrement, sut exciter tant de méfiance entre cet officier et le général espagnol duc d'Arcos, que celui-ci s'occupa plus d'éviter la trahison supposée de Mahoni que d'interrompre la marche du comte pour Valence, dont les habitants firent éclater à son arrivée la joie la plus vive. Vers le même temps, un combat très opiniâtre eut lieu à Saint-Istevan de Litera, où le chevalier d'Asfeldt, avec neuf escadrons de cavalerie, et autant de bataillons d'infanterie françoise, attaqua le colonel Wils, qui étoit à la tête d'un petit détachement. Mais ce dernier, soutenu par le lieutenant général Cunningham, qui fut mortellement blessé dans l'action, repoussa l'ennemi quoique trois fois plus nombreux, et lui tua quatre cents hommes. Les troupes combattirent de part et d'autre avec la valeur la plus désespérée, et se chargèrent à la pointe de la baïonnette. Le seul revers qu'éprouvèrent les armes angloises dans le cours de cette année fut la prise de la flotte de la Baltique, qui revenoit chargée, sous l'escorte de trois vaisseaux de guerre, et qui tomba au pouvoir de l'escadre de Dunkerque, apres un engagement où périt le comte de Saint-Paul, commandant de cette escadre. Lorsqu'on rendit compte de cet avantage au roi de France, *Je voudrois*, dit-il en soupirant, *que les vaisseaux anglois fussent en sûreté dans quelque port de leur nation, et que le comte de Saint-Paul pût être rendu à la vie.* Depuis la mort du fameux Jean Bart, cet officier étoit regardé comme le meilleur marin qu'eût la France. 1705.

1705. Nouveau parlement en Angleterre.

Tous les yeux étoient alors tournés en Angleterre sur les élections qui se faisoient pour le nouveau parlement. Les torys mettoient en œuvre toutes leurs ressources, s'écriant que l'église étoit en danger, ce que les jacobites ne cessoient de répéter avec eux; mais malgré tous leurs efforts et tous leurs écrits, les whigs obtinrent la majorité, et lord Godolphin, qui jusque-là étoit demeuré neutre, favorisa dès-lors ouvertement cette faction. Par son crédit et par celui de la duchesse de Marlborough, le grand sceau fut ôté à sir Nathan Wright, et confié à sir William Cowper, avec le titre de lord garde des sceaux. Cowper étoit un homme supérieur par ses talents, agréable par ses manières engageantes, et très distingué dans sa profession de jurisconsulte. Ses principes étoient ceux des whigs, et, depuis plusieurs années, il passoit pour un de leurs meilleurs orateurs dans la chambre des communes. Quand le nouveau parlement s'assembla le 25 octobre, une violente contestation s'éleva sur le choix de l'orateur. Les torys portoient M. Bromley, et les whigs M. John Smith, qui fut élu à la majorité de quarante-trois voix. La reine, dans son discours, fit sentir la nécessité d'agir vigoureusement contre la France, qu'elle représenta comme l'ennemi commun des libertés de l'Europe; elle recommanda aux chambres le duc de Savoie, dont le courage et la constance étoient, dit-elle, sans exemple; elle annonça l'intention où elle étoit de nommer une commission pour traiter de la réunion avec l'Écosse. Elle exhorta les esprits à la bonne intelligence, rappela que quelques personnes avoient cherché à fomenter des animosités, et avoient même suggéré, dans des écrits livrés à l'impression,

que l'église établie étoit en péril; elle déclara que de tels hommes étoient ses ennemis et ceux de son gouvernement, et ne vouloient, en répandant des méfiances et des craintes sans fondement, que couvrir des desseins qu'ils n'osoient publiquement avouer: elle assura qu'elle étoit toujours bien résolue de soutenir de tout son pouvoir l'église d'Angleterre telle qu'elle étoit établie par les lois, à maintenir inviolablement la tolérance, à faire fleurir la religion et la vertu, à encourager le commerce, et à faire en un mot tout ce qui pouvoit contribuer à la prospérité de son peuple. 1705.

Bill pour une régence en cas de mort de la reine.

La majorité dans les deux chambres professoit alors des principes uniformes, et se trouvoit très disposée à seconder la reine dans tous ses desseins. Les adresses d'usage furent présentées; les témoignages d'attachement et de fidélité n'y étoient point épargnés. La chambre des communes en présenta une seconde, où elle promettoit à cette princesse de l'aider de tous ses moyens à obtenir l'heureuse conclusion du traité de réunion. Elle demanda qu'on mît sous ses yeux un exposé de tout ce qui s'étoit fait dans la dernière session du parlement, concernant la réunion et la succession. Les lords avoient déja formé la même demande, et la reine promit d'y accéder. La chambre basse, après avoir entendu et décidé quelques affaires touchant des élections contestées, n'hésita pas à voter les subsides jugés nécessaires pour le service de l'année suivante. La reine assista à une séance de la chambre des lords, où lord Haversham, à la fin d'un long discours en partie dirigé contre la conduite du duc de Marlborough sur la Moselle et dans le Brabant, proposa de présenter une adresse à sa majesté pour qu'elle invitât l'héritier pré-

1705. somptif de la couronne d'Angleterre à venir résider dans le royaume. Le duc de Buckingham, les comtes de Rochester, de Nottingham et d'Anglesea appuyèrent avec force cette motion. Ils dirent que la succession ne pouvoit être bien assurée, si le successeur ne se trouvoit sur les lieux, prêt à soutenir ses droits contre tout prétendant, et citèrent l'exemple des derniers siècles, où, lorsque le trône d'Angleterre avoit été vacant, le premier qui s'étoit présenté avoit toujours réussi dans ses prétentions. La proposition fut vivement combattue par les whigs, qui n'ignoroient point qu'elle n'étoit pas agréable à la reine, et qui ne vouloient pas s'exposer à désobliger cette princesse. Ils objectèrent qu'une rivalité entre les deux cours pouvoit produire des dissensions dont les suites seroient funestes, et se prévalurent de ce que la princesse Sophie avoit témoigné qu'elle se reposoit entièrement sur les assurances que la reine lui avoit données de maintenir son titre. On alla aux voix, et la proposition fut rejetée à une grande majorité. Le dessein des torys en l'appuyant étoit de décréditer le parti opposé, soit auprès de la reine, soit auprès du peuple. Les whigs ne pouvoient l'adopter sans donner de l'ombrage à leur souveraine; et, d'un autre côté, ils risquoient, en s'y opposant, d'encourir la haine publique, comme ennemis de la succession protestante; mais la nation ne se méprit point sur le but des torys, et le seul effet qu'eut cette motion fut d'exciter le ressentiment de la reine contre tout leur parti. Burnet, évêque de Sarum, proposa de pourvoir à ce que la tranquillité publique ne fût point troublée dans l'intervalle du décès de la reine à l'arrivée de son successeur. Cet avis fut soutenu par le lord trésorier,

et l'on dressa un bill à l'effet d'établir pour le cas prévu une régence, composée des sept personnes qui occuperoient les offices d'archevêque de Canturbery, de lord chancelier, ou de lord garde des sceaux, de lord trésorier, de lord président, de lord du sceau privé, de lord grand amiral, et de lord chef de justice de la cour du banc du roi. Elles devoient proclamer le successeur dans tout le royaume d'Angleterre, et agir conjointement avec un certain nombre d'individus que le successeur nommeroit régents en trois listes qui seroient scellées et déposées entre les mains de l'archevêque de Canturbery, du lord garde des sceaux, et du ministre résident d'Hanovre. Ces régents conjoints devoient avoir l'administration des affaires, et le dernier parlement, même dans le cas où il auroit été dissous, devoit se rassembler, et continuer de siéger pendant six mois après le décès de sa majesté. Le bill essuya une violente opposition de la part des torys, et, lorsqu'il fut adopté à la chambre haute, il y eut une protestation de plusieurs membres. Il rencontra de plus grands obstacles encore dans la chambre des communes, même de la part de quelques whigs, qui assuroient que la princesse Sophie avoit témoigné de l'inclination à résider en Angleterre. On fit des objections contre la clause du bill, qui portoit que le dernier parlement se rassembleroit. On soutint qu'elle étoit incompatible avec une partie de l'acte destiné à régler la succession, puisque, entre autres limitations, le parlement avoit décidé que, lorsque la couronne passeroit à la maison d'Hanovre, toute personne ayant un emploi ou une pension, seroit inhabile à siéger à la chambre des communes. Après des altercations aussi vives que fastidieuses, on convint de

1705.

1705. borner cette exclusion à un certain nombre d'emplois et d'offices qu'on désigna. Cette clause ainsi modifiée et plusieurs autres amendements donnèrent lieu à des conférences entre les deux chambres, et le bill passa enfin d'un consentement réciproque. Lord Haversham proposa de faire une enquête sur certaines circonstances de la dernière campagne, espérant trouver quelque motif de censurer la conduite du duc de Marlborough; mais on rejeta cette proposition comme inspirée par l'envie, et les deux chambres présentèrent une adresse à la reine pour lui demander d'entretenir la bonne intelligence parmi tous les confédérés. Elles s'accordèrent pour annuler l'acte qui avoit aliéné les Écossois et jeté l'alarme dans les comtés septentrionaux, par l'appréhension d'une rupture entre les deux nations. Lord Shannon et le brigadier Stanhope étant arrivés avec une relation de l'expédition de Catalogne, la reine fit part de vive voix aux deux chambres des bonnes nouvelles qu'elle venoit de recevoir, et dit qu'elle espéroit qu'on la mettroit en état de poursuivre les avantages remportés par ses armes. Cette communication fit tant de plaisir aux communes, qu'elles accordèrent sur-le-champ deux cent cinquante mille livres sterling, comme contingent de la reine d'Angleterre dans les dépenses qu'exigeoit la poursuite des succès que le roi Charles avoit déja obtenus. Le 15 novembre, la reine sanctionna un acte portant qu'il seroit dressé un bill pour naturaliser la princesse Sophie et sa postérité.

Après avoir pris ces mesures, on fixa le 6 décembre pour faire une enquête sur les dangers auxquels les torys prétendoient que l'église étoit exposée. La reine voulut être témoin d'une aussi intéressante discussion,

et se rendit à la séance. Le comte de Rochester compara certaines expressions émanées du trône, lors de l'ouverture de la session, à une loi rendue sous le règne de Charles II, laquelle déclaroit coupable de trahison quiconque qualifieroit le roi de papiste, ce qui, dit-il, avoit fait penser que Charles l'étoit en effet. Il assigna, comme les causes du danger de l'église, l'*acte de sûreté* du parlement d'Écosse, l'absence du successeur de la reine, et la *conformité occasionelle.* Il fut réfuté par lord Halifax, qui employa avec habileté les formes de récrimination. Compton, évêque de Londres, soutint que l'église étoit en danger par la corruption des mœurs, l'irréligion, et l'abus de la presse. Burnet, tout en convenant que la licence et l'irréligion désoloient toujours l'église, affirma que ces désordres étoient moindres depuis quelque temps; il dit qu'à ses yeux la société formée à Londres et dans d'autres villes pour la réforme des mœurs, avoit beaucoup contribué à décréditer le vice; qu'on ne pouvoit nier que la corporation établie pour la propagation de l'évangile n'eût considérablement étendu l'instruction religieuse, par le don d'une grande quantité de livres de théologie pratique, l'établissement de bibliothéques dans les paroisses rurales, l'envoi de pieux ecclésiastiques dans les colonies, et la fondation d'écoles destinées à élever l'enfance dans la connoissance de la religion. Il observa en passant que ceux qui témoignoient maintenant tant de zéle pour l'église, avoient pris peu de part à toutes ces dépenses. L'archevêque d'York parla des dangers qui devoient, selon lui, résulter de l'accroissement des non-conformistes, et de l'établissement parmi eux de plusieurs académies. Il fut d'avis de consulter les juges sur les lois qui étoient

1705.

1705. en force contre ces sortes de séminaires, et sur les moyens de les supprimer. Lord Wharton demanda que, si l'on adoptoit la proposition de l'archevêque, les juges fussent aussi consultés sur les moyens de supprimer les écoles et les séminaires tenus par les non-assermentés, établissements dangereux, dans l'un desquels avoient été formés les fils d'un noble lord de cette chambre. L'archevêque répondit à ce sarcasme qu'il étoit vrai que ses enfants avoient suivi les leçons de M. Ellis, homme très respectable par sa vertu, mais qu'ils avoient été retirés d'entre ses mains, le jour où il avoit refusé le serment d'*abjuration*. Lord Wharton reprit en disant qu'il avoit lu très attentivement un écrit intitulé *le Mémoire*, qu'on disoit contenir une démonstration du danger de l'église; mais que tout ce qu'il y avoit appris étoit que le duc de Buckingham, les comtes de Rochester et de Nottingham n'étoient plus en place. Patrick, évêque d'Ély, se plaignit de la conduite indocile du clergé envers les évêques, et fut secondé par Hough, évêque de Litchfield et Coventry, qui ajouta que le clergé inférieur calomnioit indignement ses évêques, comme s'il avoit formé un complot pour détruire l'église. Hooper, évêque de Bath et Wells, s'éleva contre l'odieuse distinction renfermée dans les termes de *haute église* et de *basse église*. Le duc de Leeds prétendit que l'église ne pouvoit être en sûreté, sans un acte contre la *conformité occasionelle*. Lord Somers récapitula tous les arguments dont on s'étoit servi de part et d'autre, et déclara que son opinion étoit que la nation angloise se trouvoit heureuse sous une administration à-la-fois équitable et sage, et que ceux qui élevoient des craintes sans fondement dans cette conjoncture ne vouloient

que troubler les affaires au-dedans, et entraver les glorieux desseins des alliés au-dehors. Quand les débats furent terminés, on posa cette question : *L'Église d'Angleterre est-elle en danger?* La chambre se prononça pour la négative, à une grande majorité. Elle décida que l'église d'Angleterre, telle qu'elle étoit établie par les lois, après avoir été sauvée du plus grand danger par le roi Guillaume III de glorieuse mémoire, se trouvoit maintenant, sous le règne heureux de sa majesté, dans l'état le plus florissant, et que quiconque tentoit d'insinuer qu'elle étoit en péril ne pouvoit être qu'un ennemi de la reine, de l'église, et du royaume. Le lendemain, les communes souscrivirent à cette décision, et se joignirent aux lords dans une adresse qui fut présentée à la reine. On y faisoit part à cette princesse du vote qui venoit d'être émis, et on la supplioit de prendre les mesures les plus efficaces pour le rendre public, ainsi que pour punir les auteurs des bruits séditieux répandus sur le prétendu danger de l'église. Anne fit publier en conséquence une proclamation contenant la résolution des deux chambres, et l'offre d'une récompense à ceux qui découvriroient l'auteur du *Mémoire de l'église d'Angleterre*, ou qui se saisiroient de la personne de David Edwards, papiste avéré, prévenu d'avoir imprimé et publié ce libelle. 1705.

Prorogation du parlement.

Après un court ajournement du parlement, un comité de la chambre basse présenta au duc de Marlborough les remerciements des communes, pour les grands services qu'il avoit rendus à la reine et à la nation dans la dernière campagne, et pour ses prudentes négociations avec les alliés de l'Angleterre. Tel étoit le crédit de ce grand capitaine parmi le peuple, que lors-

1706. qu'il proposa de prêter cinq cent mille livres sterling à l'empereur, sur une branche du revenu de ce prince en Silésie, les marchands de Londres avancèrent sur-le-champ cette somme. L'abondance régnoit dans le royaume; la reine étoit universellement aimée; le peuple en général montroit beaucoup de zéle pour la poursuite de la guerre; les troupes étoient bien payées; la trésorerie étoit d'une grande exactitude; à la vérité, il avoit été exporté une quantité fort considérable d'argent pour l'entretien de la guerre; mais le papier en circulation suppléoit si bien à ce déficit, qu'on n'entendoit pas le moindre murmure, et que le crédit public étoit florissant, tant au-dedans qu'au-dehors du royaume. Tous les fonds sur lesquels devoient être levés les subsides ayant été fixés, et tous les bills ayant reçu le consentement royal, la reine se rendit à la chambre des pairs le 19 mars, remercia les deux chambres des témoignages réitérés d'affection qu'elles lui avoient donnés, et prorogea le parlement au 21 mai suivant.

Ouverture des conférences pour un traité de réunion avec l'Écosse.

Les yeux de la Grande Bretagne étoient alors tournés sur une affaire de la plus grande importance pour toute l'île, je veux dire le traité qui devoit réunir les deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse. La reine nomma les commissaires de l'un et de l'autre; ce fut le 16 avril qu'ils s'assemblèrent dans la chambre du conseil de Cockpit, près Whitehall, lieu désigné pour les conférences. Lorsque leurs commissions eurent été ouvertes et lues par les secrétaires respectifs, et que le lord garde des sceaux d'Angleterre et le lord chancelier d'Écosse eurent prononcé les discours d'ouverture, ils convinrent de certains articles préliminaires portant :

que toutes les propositions seroient faites par écrit, et que chaque article, dès qu'il auroit été consenti, seroit déposé sur le papier; qu'aucun article ne seroit obligatoire jusqu'à ce que toutes les matières eussent été réglées de manière à pouvoir être présentées à l'approbation de la reine et des deux parlements; que chaque commission nommeroit un comité chargé de réviser les minutes de tout ce qui auroit été fait, avant que le procès-verbal en fût inséré dans les registres par les secrétaires respectifs; enfin, que tout ce qui auroit lieu durant la négociation seroit tenu secret. Les Écossois penchoient pour une union fédérale, pareille à celle des Provinces-Unies; mais les Anglois vouloient une incorporation telle que le parlement d'Écosse n'eût jamais le pouvoir d'annuler les articles du traité. Le lord garde des sceaux proposa que les deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse fussent pour toujours réunis en un seul, sous le nom de *Grande-Bretagne;* que ce royaume unique fût représenté par un seul et même parlement, et que la succession au trône de cette monarchie, à défaut de postérité de la reine, fût réglée conformément aux limitations énoncées dans l'acte du parlement, passé durant le régne de Guillaume III, sous le titre d'*acte pour mieux limiter les prérogatives de la couronne, et pour mieux assurer les droits et les libertés des sujets.* Les commissaires écossois, afin de se conformer en quelque chose aux vœux que manifestoit leur nation, présentèrent une proposition portant qu'on appelleroit à la succession de la couronne d'Écosse les mêmes personnes qui étoient mentionnées dans l'acte passé sous le régne de Guillaume; que les sujets d'Écosse jouiroient désormais de tous les droits et priviléges des

1706.

1706. sujets naturels de l'Angleterre et des états en dépendant; et que les sujets d'Angleterre jouiroient à leur tour des mêmes droits et priviléges en Écosse; qu'il y auroit entre les deux royaumes et leurs plantations ou colonies communication libre de commerce et de navigation; et que toutes les lois et statuts de l'un et de l'autre pays, contraires aux termes de ces dispositions, seroient abrogés. Les commissaires anglois se refusèrent à toute délibération sur ces demandes, se déclarant bien convaincus qu'il n'y avoit qu'une entière réunion qui pût établir entre les deux royaumes une parfaite et durable amitié. Cette déclaration satisfit les commissaires d'Écosse, et les uns et les autres travaillèrent au traité, sans qu'il intervînt d'autre différent. Ils reçurent deux visites de la reine, qui les exhorta à accélérer la rédaction d'un traité qui devoit être si avantageux aux deux pays. Enfin, le 22 juillet, les articles furent terminés et signés, et le lendemain ils furent présentés à la reine, au palais de Saint-James, par le lord garde des sceaux au nom des commissaires anglois. Le lord chancelier d'Écosse lui remit en même temps une copie scellée de l'acte. De part et d'autre, cette présentation fut accompagnée d'un petit discours, auquel elle fit la réponse la plus gracieuse. Le même jour, elle publia un ordre de poursuivre, selon toute la rigueur des lois, quiconque se permettroit des discours, des libelles, ou même des paris touchant la réunion.

Substance du traité. Dans ce fameux traité, il étoit stipulé que la succession à la couronne du royaume uni de la Grande-Bretagne étoit dévolue à la princesse Sophie et à ses héritiers, conformément aux actes déja passés dans le parlement d'Angleterre; que les royaumes réunis se-

roient représentés par un seul et même parlement; que tous les sujets de la Grande-Bretagne jouiroient de privilèges et d'avantages communs; qu'ils seroient assujettis aux mêmes prohibitions, restrictions et règlements concernant le commerce et les droits de douane; que l'Écosse ne pourroit être soumise à des droits temporaires sur certaines marchandises; qu'il seroit accordé aux Écossois trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-cinq livres sterling, pour équivalent de la part de droits et d'accise imposée à ce royaume, en conséquence de la réunion, laquelle part devoit être appliquée au paiement des dettes de l'Angleterre, suivant la proportion des droits et de l'accise d'Écosse avec les droits de l'accise d'Angleterre; que, si les revenus de l'Écosse augmentoient, l'équivalent seroit augmenté en proportion de ce surcroît, qui seroit également applicable au paiement des dettes de l'Angleterre; que la somme à payer présentement et toutes celles qui proviendroient des futurs équivalents, seroient employées à réduire la monnoie d'Écosse au titre et à la valeur de celle d'Angleterre; à acquitter les capitaux et intérêts dûs aux actionnaires de la compagnie d'Afrique, qui seroit immédiatement dissoute; à dégager le royaume de toute dette publique; à protéger et encourager les manufactures et pêches, sous la direction de commissaires que nommeroit la reine et qui seroient comptables envers le parlement de la Grande-Bretagne; que les lois concernant le droit public, la police et le gouvernement civil, seroient les mêmes dans tout le royaume uni; mais qu'il ne seroit fait aucun changement dans les lois concernant le droit privé, à moins que l'utilité évidente des sujets d'Écosse ne l'exigeât; que la cour

1706.

1706. de session et toutes les autres cours de judicature, en Écosse, resteroient constituées telles qu'elles l'étoient par les lois de ce pays, avec la même autorité et les mêmes privilèges qu'avant la réunion, quoique d'ailleurs sujettes à tous les réglements qui seroient faits par le parlement de la Grande-Bretagne; que tous les offices héréditaires, toutes les juridictions aussi héréditaires, tous les offices à vie et toutes les juridictions également à vie, demeureroient à ceux qui en étoient possesseurs, comme droits et propriété, de la même manière dont ils en jouissoient par les lois d'Écosse; que les droits et priviléges des bourgs royaux, en Écosse, resteroient les mêmes après la réunion; que l'Écosse seroit représentée dans le parlement de la Grande-Bretagne par seize pairs, et quarante-cinq membres de la chambre des communes, qui seroient élus de la manière et suivant les formes que détermineroit le présent parlement d'Écosse; qu'à dater de la réunion et après la réunion tous les pairs d'Écosse et ceux qui succéderoient à leurs honneurs et dignités seroient pairs de la Grande-Bretagne, et auroient rang immédiatement après les pairs d'Angleterre de même ordre et degré antérieurs à la réunion, et avant tous les pairs de la Grande-Bretagne de même ordre et degré, qui seroient créés après la réunion; qu'en cas de procès, ils seroient jugés comme pairs de la Grande-Bretagne, et jouiroient de tous les priviléges de pairs, aussi pleinement qu'en jouissoient les pairs d'Angleterre, excepté du droit et privilége de siéger dans la chambre des lords, et des priviléges en dépendant, et particulièrement du droit d'avoir séance au procès des pairs; que la couronne, le sceptre et l'épée d'état, les mémoires du parlement

et tous autres mémoires, rôles et registres quelconques resteroient tels qu'ils se trouvoient dans la partie du royaume uni connue sous le nom d'Écosse; que toutes les lois et statuts de l'un et de l'autre royaume, en ce qu'ils auroient d'incompatible avec les termes de ces articles, seroient abrogés et déclarés nuls par les parlements respectifs des deux pays. 1706.

Telle est la substance de ce traité de réunion que le ministère anglois avoit tant à cœur, mais qui fut loin de plaire à la majorité de la nation écossoise.

LIVRE IX.

Défaite des François à Ramillies. — On fait lever le siége de Barcelone. — Victoire complète du prince Eugène sur les François. — Sir Cloudesley Shovel met à la voile avec un renfort destiné au roi Charles. — Affaires de Pologne. — Le roi de France demande des conférences pour la paix. — Parlement d'Écosse. — Opposition violente à la réunion. — Délibérations du parlement d'Angleterre. — Les communes approuvent les articles du traité de réunion. — Parlement renouvelé par une proclamation. — La reine donne audience à un ambassadeur moscovite. — La France menacée d'une ruine complète. — Défaite des alliés en Espagne. — Entreprise sur Toulon. — Naufrage de sir Cloudesley Shovel. — Entrevue entre le roi de Suède et Marlborough. — Campagne des Pays-Bas. — Intrigues à la cour. — Assemblée du premier parlement britannique. — Enquête sur l'état de la guerre en Espagne. — Le prétendant s'embarque à Dunkerque pour l'Écosse. — État de la nation à cette époque. — Les François surprennent Gand et Bruges. — Les alliés investissent Lille. — Lille se rend, Gand est pris, et Bruges abandonné. — Conquête de Minorque. — Rupture entre le pape et l'empereur. — Mort du prince George. — Le nouveau parlement s'assemble. — Bill de *naturalisation.* — Acte de grace. — L'ambassadeur moscovite obtient réparation d'une insulte.

1706.

Défaite des François à Ramillies.

PENDANT qu'on travailloit en Angleterre à ce traité, les armes des alliés prospéroient singulièrement dans les Pays-Bas, en Espagne et en Piémont. Le roi de France avoit résolu de faire les plus puissants efforts dans ces différents pays, et en effet, au commencement du

printemps, ses armées étoient vraiment formidables; il espéroit, par la réduction de Turin et de Barcelone, éteindre la guerre en Italie et en Catalogne. Sachant que le prince de Bade ne pouvoit rassembler sur le Rhin autant de troupes que lui, il prit le parti de renforcer son armée en Flandre, pour la mettre en état d'agir offensivement contre le duc de Marlborough. Ce dernier se rendit en Hollande vers la fin d'avril, et conféra avec les états-généraux. Il rassembla l'armée entre Borschloen et Groes-Waren, et la trouva forte de soixante-quatorze bataillons d'infanterie, et de cent vingt-trois escadrons. La cour de France, instruite que les troupes danoises et prussiennes n'étoient point encore arrivées au camp des confédérés, donna ordre à l'électeur de Bavière et au maréchal de Villeroi d'attaquer ceux-ci avant que la jonction eût pu être effectuée. En conséquence, ils passèrent la Dyle le 19 mai, et se postèrent à Tirlemont, supérieurs en nombre aux alliés. Ils y furent joints par la cavalerie de l'armée, commandée par le maréchal de Marsin, qui étoit campé entre Tirlemont et Judoigne. Le jour de la Pentecôte, de grand matin, le duc de Marlborough, qui venoit au moment même d'être renforcé par les Danois, fit avancer son armée sur huit colonnes vers le village de Ramillies, et eut avis que l'ennemi étoit en marche pour lui livrer bataille. Le lendemain, les généraux françois, voyant les confédérés si près d'eux, prirent une position très forte; leur droite s'étendoit à la tombe de Hautemont, du côté de la Mehaigne, leur gauche à Anderkirk, et ils avoient près de leur centre le village de Ramillies. L'armée confédérée fut rangée en ordre de bataille, la droite près de Foltz, sur le ruisseau 1706.

1706. d'Yause, et la gauche près le village de Franquenies, que l'ennemi occupoit. Le duc chargea le lieutenant général Schultz de commencer l'action, avec douze bataillons et vingt pièces de canon, par l'attaque de Ramillies, que défendoit une forte artillerie. En même temps, à la gauche, le feld-maréchal Auverquerque commanda le colonel Wertmuller, avec quatre bataillons et deux pièces de canon, pour déloger la partie de l'infanterie ennemie qui étoit postée parmi les haies de Franquenies. Ces différents ordres furent exécutés avec succès : la cavalerie danoise et hollandoise de l'aile gauche chargea avec beaucoup d'ardeur et d'intrépidité; mais elle fut reçue si vigoureusement par les troupes de la maison du roi de France, qu'elle commençoit à se rompre, lorsque le duc de Marlborough vint la soutenir avec le corps de réserve et vingt escadrons tirés de la droite, où un marais les empêchoit d'agir. En même temps, il se mit à rallier en personne quelques uns des escadrons rompus, afin de les ramener à la charge. Tout-à-coup son cheval s'abattit, et il fut en un instant entouré d'ennemis, qui l'auroient infailliblement tué ou fait prisonnier si un corps d'infanterie n'étoit venu fort à propos à son secours. Au moment où il remontoit à cheval, le colonel Brienfield, son écuyer, qui lui tenoit l'étrier, eut la tête emportée par un boulet de canon. Avant l'arrivée du renfort, la meilleure partie des mousquetaires françois fut taillée en pièces; on tua ou prit toutes les troupes postées à Ramillies. Le reste de l'infanterie ennemie commença d'effectuer sa retraite en assez bon ordre, couvert par la cavalerie de l'aile gauche, qui se forma en trois lignes entre Ossuz et Anderkirk; mais la cavalerie angloise,

ayant trouvé moyen de passer le ruisseau qui la séparoit de l'ennemi, tomba sur elle avec tant d'impétuosité, qu'elle fut contrainte d'abandonner l'infanterie, et qu'on en fit un horrible carnage dans le village d'Anderkirk ; alors les ennemis se débandèrent de tous côtés. La cavalerie s'enfuit par trois routes différentes ; mais on la poursuivit si chaudement qu'il ne s'en échappa qu'une foible partie. L'électeur de Bavière et le maréchal de Villeroi eurent beaucoup de peine à se sauver. Plusieurs chariots de leur armée, s'étant rompus dans un passage étroit, obstruèrent tellement le chemin, que leur bagage et leur artillerie ne purent avancer, et que les troupes ne purent défiler en ordre. Informée de cet accident, la cavalerie victorieuse pressa ces troupes avec tant de vigueur, qu'un grand nombre jeta les armes et se rendit. On poursuivit les fuyards jusqu'à deux heures du matin, à une distance de cinq lieues du champ de bataille et de deux lieues de Louvain. En un mot, la victoire des confédérés fut complète ; ils prirent le bagage et l'artillerie de l'ennemi, environ cent vingt drapeaux, six cents officiers, et six mille soldats ; ils tuèrent ou blessèrent près de huit mille hommes. Le prince Maximilien et le prince de Montbason perdirent la vie ; les majors généraux Palavicini et Mézières furent faits prisonniers avec les marquis de Bar et de Nonant, M. de Montmorenci, neveu du duc de Luxembourg, le marquis de La Baume, fils du maréchal de Tallard, et plusieurs autres personnes de marque. La perte des alliés ne s'éleva guère qu'à trois mille hommes, parmi lesquels il faut compter le prince Louis de Hesse et M. Bentinck, qui périrent dans l'engagement. Pendant que les généraux françois se retiroient

1706.

1706. avec précipitation à Bruxelles, les alliés s'emparèrent de Louvain, et campèrent le lendemain à Bethlem. La victoire de Ramillies fut suivie de la conquête immédiate de tout le Brabant. Les villes de Malines, Bruxelles, Anvers, Gand et Bruges se soumirent sans résistance et reconnurent le roi Charles. Ostende, quoique occupée par une forte garnison, se rendit après dix jours de siége. Il en fut de même de Menin, que défendoient six mille hommes, et qu'on regardoit comme la place la mieux fortifiée des Pays-Bas. Les garnisons de Dendermonde et d'Ath se rendirent prisonnières. Le découragement s'empara des troupes françoises; la consternation régnoit à Paris. A la cour de Louis XIV, on gardoit le silence sur les affaires militaires.

On fait lever le siége de Barcelone.

Si en Catalogne l'issue de la campagne avoit été telle que les commencements sembloient la présager, le roi de France auroit pu se consoler un peu de ses revers dans les Pays-Bas. Le 6 avril, Philippe, à la tête d'une nombreuse armée, entreprit le siége de Barcelone, tandis que le comte de Toulouse en faisoit le blocus avec une puissante escadre. Animés par la présence du roi Charles, les habitants firent une vigoureuse défense, et la garnison fut renforcée de quelques troupes tirées de Gironne et autres villes; mais après que l'ennemi se fut emparé du fort de Montjuic, la place fut si vivement pressée, que le comte de Peterborough, qui étoit venu à son secours de Valence avec deux mille hommes, ne trouva pas moyen d'y pénétrer, et que Charles courut ainsi le plus grand risque de tomber entre les mains des François. Toutefois Peterborough conserva son poste sur les hauteurs, et à force de courage et d'activité, tint les assiégeants dans une alarme conti-

nuelle. A la fin, sir John Leake mit à la voile de Lisbonne avec trente vaisseaux de ligne, et arriva le 8 mai à la vue de Barcelone. Au premier avis de son approche, l'amiral françois regagna Toulon. Trois jours après son départ, le roi Philippe abandonna le siége et se retira en désordre, laissant derrière lui ses tentes avec les malades et les blessés. Du côté du Portugal, le duc de Berwick n'eut point un nombre de troupes suffisant pour défendre les frontières. Le comte de Galway, à la tête d'une armée de vingt mille hommes, entreprit le siége d'Alcantara, et au bout de trois jours la garnison, qui consistoit en quatre mille hommes, fut faite prisonnière. Le comte se porta à Placentia, et s'avança jusqu'au pont d'Almaris; mais les Portugais ne voulurent pas pénétrer plus avant jusqu'à ce qu'ils fussent informés du sort de Barcelone. Instruits que le siége avoit été levé, ils consentirent à marcher sur Madrid. Philippe, qui comprit leur dessein, se transporta dans cette capitale, et envoya la reine avec ses effets à Burgos, où il ne tarda pas lui-même à la suivre, après avoir détruit tout ce qu'il ne put emporter. Vers la fin de juin, le comte de Galway entra dans Madrid sans trouver aucune résistance. Les Espagnols cependant furent extrêmement mortifiés de voir une armée portugaise, commandée par un hérétique, en possession de la première ville du royaume. Le roi Charles perdit son temps à Barcelone. Son compétiteur eut le loisir de se reconnoître, et reçut des renforts considérables qui le mirent en état de retourner à Madrid avec une armée aussi forte que celle du comte de Galway. Ce dernier fit un mouvement vers l'Aragon, afin de faciliter sa jonction avec le roi Charles, qui s'étoit mis en marche par la 1706.

1706. route de Sarragosse, où il fut reconnu pour souverain d'Aragon et de Valence. Au commencement d'août, ce prince arriva au camp des Portugais avec un petit renfort, et le comte de Peterborough le suivit de près à la tête de cinq cents dragons. Les deux armées étoient à-peu-près égales en nombre; mais comme elles attendoient chacune d'autres renforts, elles ne voulurent point risquer un engagement. Le comte de Peterborough, qui aspiroit au commandement en chef, et qui haïssoit le comte Lichtenstein, auquel le roi Charles accordoit toute sa confiance, se retira mécontent, et s'embarqua pour Gênes à bord d'un vaisseau de guerre anglois. La flotte angloise ne quitta point la Méditerranée de tout l'été; elle mit à couvert Carthagène, qui s'étoit déclarée pour Charles, et prit d'assaut la ville d'Alicante, dont le château capitula. Alors elle fit voile pour les détroits; deux escadres furent détachées, l'une pour les Indes occidentales, l'autre pour Lisbonne, et le reste regagna l'Angleterre.

Victoire complète du prince Eugène sur les François.

Les François n'eurent pas plus à se louer de la fortune en Italie qu'en Flandre. Le duc de Vendôme ayant été rappelé pour prendre le commandement des troupes dans les Pays-Bas après la bataille de Ramillies, le duc d'Orléans eut celui de l'armée de Piémont, sous la direction du maréchal de Marsin. Au mois de mai, ils investirent Turin, qu'ils avoient ordre d'assiéger, et les opérations se prolongèrent jusqu'au mois de septembre. On avoit fait pour ce siége de grands préparatifs; cependant on ne l'entreprit que lorsque le duc de Savoie eut rejeté toutes les offres du roi de France; offres avantageuses, qui eussent pu ébranler un prince moins ferme et moins intrépide. Le duc de La Feuillade, après

avoir achevé les lignes de circonvallation et de contre-vallation, envoya un de ses officiers avec un trompette offrir à la duchesse et à ses enfants un passe-port et une escorte pour quitter la ville. Le duc de Savoie répondit qu'il ne vouloit point éloigner sa famille, quoi qu'il pût arriver, et que le maréchal pouvoit, sans plus tarder, mettre à exécution les ordres de son maître; mais lorsque les François commencèrent le siége avec une fureur inexprimable, et qu'ils jetèrent des boulets rouges dans la place, les deux duchesses, le jeune prince et ses sœurs en sortirent pour se retirer à Quierasco, d'où on les conduisit, à travers beaucoup de dangers, sur le territoire de Gênes. Le duc lui-même quitta sa capitale pour se mettre à la tête de sa cavalerie, et fut poursuivi de place en place par quarante-cinq escadrons que commandoit le comte d'Aubeterre. Malgré la belle défense de la garnison de Turin, qui, durant le cours du siége, détruisit quatorze mille ennemis, les fortifications étoient presque ruinées, les munitions commençoient à manquer, et les assiégés n'avoient d'espoir que dans le prince Eugène, qui lui-même avoit beaucoup d'obstacles à surmonter pour les secourir. Le duc de Vendôme, avant de sortir de l'Italie, avoit eu soin de s'assurer des gués du Mincio, de l'Adige et de l'Oglio, et avoit formé des lignes et des retranchements qui sembloient devoir empêcher le général des Impériaux d'arriver à temps au secours de Turin; mais le prince surmonta toute opposition, passa quatre grandes rivières en dépit de l'ennemi, et atteignit ainsi, le 13 août, le voisinage de Turin. Il y fut joint par le duc de Savoie, et l'un et l'autre passèrent le Pô, entre Montcallier et Carignan. Le 5 septembre, ils prirent un

1706.

1706. convoi de huit cents mulets chargés; le lendemain, ils passèrent la Doria, et firent camper leur droite au bord de cette rivière, près de Pianessa, et la gauche sur la Stura, devant la Veneria. Les ennemis étoient retranchés, ayant à leur droite la Stura, à leur gauche la Doria, et à leur centre le couvent des capucins, appelé Notre-Dame de la Campagne. Quand le prince Eugène approcha de Turin, le duc d'Orléans proposa de sortir des retranchements et de livrer bataille, et cette proposition fut appuyée par tous les officiers généraux, à l'exception de Marsin, qui, voyant le duc déterminé à prendre ce parti, produisit un ordre du roi de suivre ses avis. La cour de Versailles redoutoit un combat contre ceux qui avoient si souvent défait ses armées, et Marsin avoit à cet égard des instructions secrètes. Le 7 septembre, les confédérés marchèrent sur huit colonnes contre les retranchements des François, à travers un feu terrible de quarante pièces d'artillerie, et se formèrent en ordre de bataille, à une demi-portée de canon de l'ennemi. Ils s'avancèrent alors avec beaucoup de résolution pour l'attaquer; mais la défense fut si vive, qu'ils ne purent faire aucun progrès. Le prince Eugène, voyant ce désavantage, tire son épée, se met lui-même à la tête des bataillons de la gauche, et force les retranchements à la première charge. Le duc de Savoie eut le même succès au centre et à la droite, près Lucingo. La cavalerie s'avança à travers les intervalles de l'infanterie, ménagés à cet effet, et, se précipitant sur les François avec la plus grande impétuosité, acheva de les mettre en désordre. Ils se retirèrent en toute hâte de l'autre côté du Pô, tandis que le duc de Savoie entroit en triomphe dans sa capitale. Le duc

d'Orléans donna les preuves les plus éclatantes de courage et d'intrépidité, et reçut plusieurs blessures dans l'action. Le maréchal de Marsin tomba entre les mains des vainqueurs, la cuisse fracassée d'un coup de balle, et mourut quelques heures après l'amputation. Les François laissèrent cinq mille morts sur le champ de bataille. On leur prit beaucoup d'officiers, plus de sept mille soldats, deux cent cinquante-cinq piéces de canon, cent huit mortiers, une énorme quantité de munitions, toutes les tentes et le bagage, cinq mille bêtes de somme, dix mille chevaux qui appartenoient à treize régiments de dragons, et les mules du commissaire général, si richement chargées, qu'on évalua cette seule partie du butin à trois millions de France. La perte des confédérés n'alla guère au-delà de trois mille hommes, auxquels il faut en ajouter trois autres mille que la garnison de Turin avoit perdus depuis le commencement du siége. Rien ne pouvoit être plus fatal aux affaires de Louis XIV qu'une telle défaite. Le chagrin qu'il en ressentit fut un peu adouci par une victoire remportée à-peu-près vers ce temps par le comte de Medavi-Grancey, qui commandoit un corps de troupes dans le Mantouan. Ce général surprit le prince de Hesse dans le voisinage de Castiglione, et l'obligea à se retirer sur l'Adige, avec perte de deux mille hommes; mais les François tirèrent peu de fruit de cet avantage. Le duc d'Orléans effectua sa retraite dans le Dauphiné, pendant que les garnisons françoises évacuoient toutes les places qu'elles occupoient en Piémont et en Italie, à l'exception de Crémone, de Valence et du château de Milan, qui furent bloqués par les confédérés. 1706.

1706.
Sir Cloudesley Shovel met à la voile avec un renfort destiné au roi Charles.

Aux alarmes que ces désastres répandirent parmi les François il faut joindre celles que leur fit éprouver le projet d'une invasion des Anglois, formé par le comte de Guiscard, à qui des chagrins domestiques avoient fait abandonner sa patrie. Comme il avoit embrassé la cause des confédérés, il fut nommé lieutenant général des armées de l'empereur. Il passa à Londres après avoir établi une correspondance avec les mécontents des parties méridionales de la France, et s'insinua dans l'amitié d'Henri Saint-John, secrétaire de la guerre, et de plusieurs autres personnages importants. Le ministère anglois approuva son plan d'une invasion en France, et on lui donna le commandement d'un régiment de dragons destiné à cette expédition. On fit embarquer environ onze mille hommes sous la conduite du comte Rivers, avec un train considérable d'artillerie; et les escadres combinées, sous les ordres de sir Cloudesley Shovel, mirent à la voile à Plymouth le 13 août. Le lendemain les vents contraires les ayant forcées de relâcher à Torbay, on y tint un conseil de guerre pour concerter les opérations, et il fut reconnu que le plan de Guiscard étoit, sinon entièrement chimérique, du moins fondé sur des assurances et des conjectures si foibles, que rien ne pourroit justifier les tentatives qu'on feroit pour l'exécuter. Le résultat de cette délibération fut aussitôt envoyé à l'amirauté, et en même temps la cour reçut des lettres du comte de Galway, qui, après sa retraite de Madrid à Valence, demandoit instamment du secours. L'expédition de France fut en conséquence ajournée, et sir Cloudesley Shovel eut ordre de se diriger aussitôt vers Lisbonne pour y prendre les mesures que pouvoit exiger l'état

de la guerre en Espagne. Guiscard et ses officiers ayant été débarqués, la flotte profita, pour mettre à la voile, du premier vent favorable, et arriva vers la fin d'octobre à Lisbonne. Le roi de Portugal mourut le 28 du mois suivant; et son fils aîné, qui lui succéda à peine âgé de dix-huit ans, fut encore plus que lui influencé par un ministère lié secrètement avec la cour de Versailles. Cependant sir Cloudesley Shovel et le comte de Rivers, pressés par les lettres du roi Charles et du comte de Galway, mirent à la voile au commencement de janvier pour aller à leur secours, et arrivèrent le 28 à Alicante, d'où le comte de Rivers se rendit par terre à Valence pour assister à un conseil de guerre général. Les opérations de la campagne suivante ayant été concertées, et l'armée ayant été jointe par le renfort d'Angleterre, le comte de Rivers, qui ne pouvoit supporter le séjour de ce pays, retourna avec l'amiral à Lisbonne. 1706.

Affaires de Pologne.

La Pologne fut enfin délivrée de la présence du roi de Suède, qui, dans les premiers jours de septembre, se porta tout-à-coup en Saxe en traversant la Lusace, et mit tout l'électorat à contribution. Auguste, se trouvant ainsi dénué de toute ressource, se détermina à se soumettre aux conditions de la Suède, et s'engagea dans une négociation secrète. Dans le même temps les Polonois et les Moscovites attaquèrent les troupes suédoises à Kalish dans la grande Pologne, et, grace à leur nombre, les mirent en déroute avec un grand carnage. Cet événement n'empêcha pas Auguste de signer le traité, par lequel il reconnut Stanislas pour roi légitime, se réservant seulement le vain titre de souverain. Ce ne fut pas pour les confédérés un mince sujet

1706. d'alarmes de voir Charles au cœur de l'Allemagne, et la cour de France ne manqua pas de rechercher son alliance; mais il éluda toutes ses sollicitations; et, comme elle imploroit sa médiation pour la paix, il répondit qu'il interposeroit ses bons offices dès qu'il auroit l'assurance qu'ils seroient agréables aux puissances engagées dans la grande alliance.

Le roi de France demande des conférences pour la paix.

L'orgueil de Louis XIV étoit alors bien cruellement humilié. Ce prince fit écrire en son nom, par l'électeur de Bavière, au duc de Marlborough et aux états-généraux, des lettres qui contenoient des propositions pour l'ouverture d'un congrès. Il avoit déja fait présenter un mémoire aux Hollandois par le marquis d'Alégre, et il pria aussi le pape de s'intéresser en sa faveur. Il offroit de céder au roi Charles soit l'Espagne et les Indes occidentales, soit Milan, Naples et la Sicile, de donner aux Hollandois une barrière dans les Pays-Bas, et d'indemniser le duc de Savoie des ravages exercés dans ses états. Quoique la paix fût son but réel, il ne désespéroit pas d'exciter parmi les alliés assez de défiances et de jalousies pour renverser les bases de leur union. Cet espoir ne fut pas entièrement trompé. La cour de Vienne fut tellement alarmée des offres que faisoit ce prince et des bruits que répandoient ses émissaires, que l'empereur voulut devenir maître de Naples avant que les alliés eussent pu accepter les propositions de la France. Ce fut le vrai motif qui lui fit conclure avec Louis XIV, l'hiver suivant, un traité qui fut suivi de l'entière évacuation du Milanois, et grace auquel Louis XIV put disposer d'un plus grand nombre de troupes contre les confédérés en Espagne et dans les Pays-Bas. Les Hollandois étoient enivrés de

leurs succès. Leur grand pensionnaire Heinsius se laissoit diriger par le comte de Marlborough, et ce dernier trouvoit son avantage à la continuation de la guerre, qui contentoit à-la-fois son ambition et son avarice; car toutes ses grandes qualités étoient obscurcies par une sordide cupidité. Les alliés n'avoient point encore eu, depuis le commencement de la guerre, une occasion aussi favorable de mettre un frein à la puissance de la France, et d'assurer la liberté de l'Empire; et s'ils ne vouloient en effet qu'établir une balance égale entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, ils ne pouvoient mieux atteindre ce but qu'en partageant entre elles la monarchie espagnole. La concession de l'Espagne, avec toutes ses dépendances, à l'une ou à l'autre, ne pouvoit que détruire cet équilibre auquel ils attachoient tant d'importance; mais d'autres motifs contribuoient à leur faire continuer la guerre. Ils étoient animés de l'ambition des conquêtes; et l'Angleterre en particulier vouloit être indemnisée des énormes dépenses qu'elle avoit faites. Écartant toute autre considération, la reine Anne et les états-généraux rejetèrent les offres de la France, et déclarèrent qu'ils n'entreroient dans aucune négociation pour la paix que de concert avec leurs alliés. 1706.

Parlement d'Écosse.

Les torys d'Angleterre méditoient déja des plans d'opposition contre le duc de Marlborough. Ils le regardoient comme un homme insatiable qui sacrifioit les intérêts de la nation à son intérêt personnel, en prolongeant une guerre ruineuse. Ils voyoient leur pays opprimé par des taxes toujours croissantes; ils appréhendoient qu'elles ne devinssent bientôt des fardeaux insupportables, et ils étoient persuadés que,

1706. dans l'état où se trouvoient alors les affaires, on pouvoit obtenir des conditions qui rempliroient le grand but de la confédération. Cette opinion étoit celle de tous les hommes sages qui n'étoient point particulièrement intéressés à la poursuite de la guerre, soit par quelques liaisons avec le général, soit par quelque emploi dans l'administration des finances. L'esprit de parti ne contribuoit pas moins que ces considérations à la haine des torys contre Marlborough, qui, par le moyen de sa femme, possédoit toute la confiance de la reine, et protégeoit ouvertement la faction des whigs. Mais l'attention étoit alors généralement tournée sur le parlement d'Écosse, qui prit en considération le traité de réunion récemment conclu entre les commissaires des deux royaumes. Le 3 octobre, le duc de Queensberry, en qualité de grand commissaire, produisit la lettre de la reine.

Cette princesse exprimoit l'espoir qu'elle avoit conçu de voir le parlement d'Écosse agréer les articles du traité. Elle disoit qu'une entière et parfaite réunion étoit le fondement le plus solide d'une paix durable; qu'en mettant en sûreté la religion, la liberté et la propriété de ses sujets d'Écosse, cet acte important feroit cesser les animosités qui les divisoient entre eux, et les rivalités qui existoient entre les deux nations; entraîneroit l'accroissement de leurs forces, de leur richesse et de leur commerce, et mettroit la Grande-Bretagne en état de résister à tous ses ennemis, de soutenir la cause protestante, et de maintenir les libertés de l'Europe. Elle renouveloit aux membres du parlement l'assurance de conserver intact le gouvernement de l'église, ajoutant qu'ils avoient maintenant

une occasion de prendre toutes les mesures qui leur paroîtroient convenables pour sa sûreté après la réunion. Elle demandoit les subsides nécessaires; elle faisoit envisager une paix prochaine comme devant couronner les succès que le ciel avoit accordés à ses armes, assuroit que le parlement d'Angleterre feroit de son côté tout ce qu'il faudroit pour confirmer la réunion, et finissoit en recommandant aux membres le calme et l'harmonie dans leur délibération sur une affaire d'un si grand intérêt pour toute l'île de la Grande-Bretagne. 1706.

Jusqu'alors on avoit eu soin de cacher au peuple les articles de la réunion. Mais le traité ayant été lu dans le parlement, et le contenu en ayant été divulgué, toute la nation fut aussitôt saisie d'une effervescence telle qu'on n'en avoit point vu de semblable depuis la restauration. Les *cavaliers* ou jacobites avoient toujours prévu que cette réunion leur enlèveroit tout espoir d'une révolution en faveur du prétendant. Avec son droit de séance au parlement, la noblesse croyoit perdre toute sa dignité et toute son influence. La partie commerçante de la nation trembloit de voir son commerce accablé de droits et de restrictions, et regardoit le privilége de trafiquer dans les colonies angloises comme un avantage précaire et incertain. Les barons ou gentilshommes étoient exaspérés d'une réunion qui leur ôtoit leur crédit et leur parlement. Le peuple écossois en général s'écrioit que son indépendance étoit victime de la trahison et de la corruption, et que, quelque spécieuses que fussent les conditions offertes, on ne pouvoit s'attendre à les voir observer par un parlement où l'Angleterre auroit une si grande

Opposition violente à la réunion.

1706. majorité. On exagéroit les dangers auxquels la constitution de l'église d'Écosse seroit exposée de la part d'un parlement où siégeoient un grand nombre d'évêques, et qui étoit composé d'épiscopaux. Les alarmes des ministres presbytériens furent si vives, qu'ils employèrent tout leur pouvoir et tout leur crédit à soulever le ressentiment de leurs auditeurs contre le traité. On vit même les plus rigides puritains se joindre aux *cavaliers* dans leurs sorties contre la réunion. Mettant de côté leurs animosités réciproques, ils promirent d'unir leurs efforts pour s'opposer à une mesure à-la-fois si honteuse et si préjudiciable à leur pays. Dans le parlement, l'opposition avoit à sa tête les ducs d'Hamilton et d'Athol et le marquis d'Annandale. Le premier avoit tellement varié dans sa conduite qu'il n'est pas facile de savoir au juste quels étoient ses principes politiques. On le soupçonnoit généralement de favoriser la cause du prétendant. Mais il craignoit de s'y engager trop avant, et il évita tout procédé violent dans la discussion du traité, de peur d'encourir le ressentiment du parlement d'Angleterre, et de perdre les biens qu'il possédoit dans ce royaume. Athol étoit plus ouvert dans son attachement à la cour de Saint-Germain; mais il avoit moins d'habileté, et son zèle paroissoit sur-tout enflammé par un vif ressentiment contre le ministère. Les débats qui eurent lieu sur les différents articles du traité furent très animés. Cet acte d'incorporation fut combattu par des arguments fort adroits. Un membre soutint qu'il aplaniroit les voies à tout prince qui entreprendroit de détruire la liberté de la Grande-Bretagne; que si le parlement d'Écosse pouvoit ainsi changer ou

plutôt sacrifier entièrement sa constitution, le parlement de la Grande-Bretagne seroit conduit par cet exemple à s'arroger le même pouvoir; que la pauvreté des représentants de l'Écosse les mettroit dans la dépendance de ceux qui possédoient les moyens de corruption, et qu'après avoir témoigné si peu de zèle et d'intérêt pour leur propre constitution, ils n'en montreroient pas davantage pour tout autre. « Quoi! « s'écria le duc d'Hamilton, abandonnerons-nous en « une demi-heure ce que nos ancêtres ont maintenu « durant tant de siècles au prix de leurs vies et de « leurs fortunes? N'y auroit-il donc ici aucun descen- « dant de ces généreux citoyens qui défendirent la « liberté de leur patrie contre quiconque voulut l'en- « vahir, qui aidèrent si puissamment le grand Robert « Bruce à rétablir la constitution, à tirer vengeance « des fourberies de l'Angleterre et de l'usurpation de « Baliol? Où sont les Douglas et les Campbell? où « sont ces pairs, ces barons, boulevards de la nation « écossoise? Sacrifierons-nous la souveraineté et l'in- « dépendance de notre pays, lorsque ceux que nous « représentons nous crient de leur garder ce pré- « cieux dépôt, et promettent de soutenir tous les ef- « forts que nous ferons pour le conserver? » Le duc d'Athol protesta contre l'union par incorporation, qu'il représenta comme étant contraire à l'honneur, à l'intérêt, aux lois fondamentales et à la constitution du royaume d'Écosse, au droit de naissance des pairs, aux droits et privilèges des barons et des bourgs, à la propriété et à la liberté des sujets. Dix-neuf pairs et quarante-six députés des communes adhérèrent à cette protestation. Le comte maréchal en émit une autre

1706.

1706. portant que tout successeur de la couronne d'Angleterre seroit inhabile à succéder à celle d'Écosse, s'il ne s'astreignoit aux limitations préalables qui seroient jugées nécessaires pour assurer l'honneur et la souveraineté de la couronne et du royaume d'Écosse, la fréquence et le pouvoir des parlements, la religion, la liberté et le commerce de la nation, contre toute influence angloise et étrangère. Il fut appuyé par quarante-six membres. Lorsqu'on discuta l'article par lequel il étoit stipulé qu'un seul et même parlement représenteroit les deux royaumes, le parti dit *de la patrie* fit observer qu'en consentant à cette mesure les Écossois renversoient eux-mêmes leur constitution, tandis que celle de l'Angleterre demeuroit intacte; que chaque nation avoit ses principes fondamentaux qui ne pouvoient être détruits par aucun pouvoir; que les droits et priviléges du parlement étant du nombre de ces principes en Écosse, aucun parlement ni aucune autre puissance ne pouvoit légalement prohiber la réunion des parlements, et priver un seul des trois ordres du droit de siéger et de voter dans ces assemblées; que, malgré ces vérités, le parlement d'Écosse étoit entièrement abrogé, ses droits et ses priviléges sacrifiés, et ceux du parlement anglois substitués à la place. On ajoutoit que, quoique le pouvoir législatif fût réglé et déterminé dans le parlement à la majorité des voix, toutefois la constitution, les droits et les priviléges de la nation, étant fondés sur la propriété, n'étoient point sujets au suffrage et ne pouvoient être légalement abandonnés sans le consentement de chaque personne qui avoit droit d'élire et d'être représentée en parlement. On prétendoit que l'obliga-

tion où seroient les membres écossois de résider long-temps à Londres pour y assister au parlement britannique ne manqueroit point de les appauvrir, absorberoit tout l'argent de leur patrie, et les exposeroit à la tentation de se laisser corrompre. Il y eut aussi une protestation du marquis d'Annandale et de cinquante-deux autres membres contre l'incorporation, qu'ils déclarèrent odieuse au peuple, subversive de la constitution, de la souveraineté et des droits de l'Écosse, et très dangereuse pour l'église légalement établie. Il n'y eut presque point d'article qui ne donnât lieu aux plus vives altercations. Lord Belhaven énuméra les fâcheuses conséquences qui suivroient la réunion, dans un discours pathétique qui arracha des larmes aux auditeurs, et que, depuis ce jour, la plus grande partie de la nation écossoise a regardé comme une prophétie. Des adresses contre le traité furent présentées au parlement par la convention des bourgs, les commissaires de l'assemblée générale, la compagnie de commerce d'Afrique et des Indes, et par un grand nombre de comtés, bourgs, villes et paroisses des différentes parties du royaume, sans distinction de whigs ou de torys, d'épiscopaux ou de presbytériens. Le comte de Buchan pour les pairs, Lockhart de Carnwarth pour les barons, sir Walter Stuart au nom des pairs, barons et bourgs, les comtes d'Errol et le comte maréchal pour eux-mêmes, protestèrent avec force contre le traité de réunion. 1706.

Pendant que cette violente opposition éclatoit dans l'enceinte du parlement, le ressentiment du peuple au-dehors alloit jusqu'aux transports de la fureur et de la vengeance. Les presbytériens les plus rigides, connus sous le nom de caméroniens, se choisirent des

1706. officiers, se formèrent en régiments, et, pourvus de chevaux, d'armes et de munitions, se portèrent à Dumfries, y brûlèrent les articles du traité de réunion au milieu de la place du marché, et publièrent ensuite une déclaration pour se justifier. Ils témoignèrent beaucoup d'attachement au duc d'Hamilton, qui les encourageoit en secret, se réconcilièrent avec les épiscopaux et les *cavaliers*, résolurent de prendre la route d'Édimbourg, et de dissoudre le parlement, tandis que le duc d'Athol s'efforceroit avec ses montagnards de s'assurer du pas de Stirling, afin d'ouvrir la communication entre les parties orientales et septentrionales du royaume. Sept ou huit mille hommes étoient déja prêts à paroître en armes dans la ville d'Hamilton, et à marcher droit à Édimbourg, sous le commandement du duc, lorsque celui-ci changea d'avis, et dépêcha des courriers dans tout le pays, pour inviter le peuple à différer de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Les plus violents d'entre les *cavaliers* l'accusèrent de trahison; mais tout porte à croire qu'il étoit dirigé par des motifs de prudence. Il allégua pour excuse que la nation n'étoit point en mesure de soutenir une telle entreprise, attendu que les Anglois avoient déja envoyé des troupes sur les frontières, et qu'il devoit leur arriver dans peu de jours un renfort considérable de Hollande. Durant tous ces mouvements des caméroniens, le trouble régnoit dans les villes d'Édimbourg et de Glascow. Sir Patrick Johnston, prevôt d'Édimbourg, qui avoit été l'un des commissaires pour la réunion, fut assiégé dans sa propre maison par la populace, qui l'eût infailliblement mis en pièces, si les gardes ne l'eussent dispersée. Le conseil privé publia une proclamation qui enjoignoit

à toute personne d'évacuer les rues au premier son du tambour, ordonnoit aux gardes de faire feu sur quiconque ne se conformeroit point à ce commandement, et les exemptoit de toute poursuite dans le cas où ils viendroient à tuer ou à blesser quelqu'un. Ces gardes furent disposés autour du bâtiment où étoient assemblés les pairs et les communes; et les membres du conseil reçurent les remerciements du parlement pour avoir ainsi pourvu à sa sûreté. Toutes ces précautions du gouvernement n'empêchèrent point que le commissaire ne fût assailli des imprécations du peuple, par-tout où il passoit. On tiroit sur les gardes; à ses côtés mêmes, dans son carrosse, plusieurs personnes furent blessées de coups de pierres, en sorte qu'il ne pouvoit plus traverser les rues qu'au grand galop. 1706.

Les ducs de Queensberry et d'Argyle, les comtes de Montrose, de Seafield, et de Stair, et les autres nobles partisans de la réunion, opposèrent à cette espèce de fureur nationale autant de prudence que de résolution. Ils répondirent avec vigueur aux objections qu'on élevoit dans la chambre contre le traité. Ils firent ressortir les avantages qui devoient résulter pour le royaume du privilége de commercer dans les colonies angloises, de la protection qu'accorderoit à son commerce une puissante marine, et enfin de l'exclusion d'un prétendant papiste qu'ils savoient être odieux à la nation en général. Ils trouvèrent moyen, par promesses et par corruption, de gagner les comtes de Roxburgh et de Marchmont, avec tout l'*escadron volant*, qui jusqu'alors ne s'étoit pas montré favorable à la cour. Ils désarmèrent le ressentiment du clergé, en présentant, pour être inséré dans le traité de réunion comme article fondamen-

1706. tal, un acte qui déclaroit la discipline presbytérienne l'unique et inaltérable gouvernement de l'église d'Écosse. Ils séduisirent la compagnie d'Afrique par l'espoir d'être indemnisée des pertes qu'elle avoit éprouvées; ils employèrent leurs émissaires à calmer la fermentation qui régnoit parmi les caméroniens, et à les séparer des *cavaliers*, en montrant tout ce qu'il y avoit à-la-fois de ridicule et de dangereux dans leur coalition. Une somme de vingt mille livres sterling, que la reine prêta secrétement à la trésorerie d'Écosse, vint à l'appui de ces remontrances. Le ministère la distribua de manière à faciliter le succès du traité. Par toutes ces manœuvres, s'il ne put apaiser les clameurs du peuple, il les affoiblit du moins, et il obtint dans le parlement une majorité considérable. Toutefois le duc de Queensberry avoit d'abord désespéré de réussir. Craignant à chaque instant pour sa propre vie, il avoit exprimé le desir d'ajourner le parlement, jusqu'à ce que le temps et la prudence eussent écarté des difficultés qui sembloient pour lors insurmontables; mais le lord trésorier Godolphin, qui appréhendoit qu'en voulant temporiser on n'échouât entièrement, et qui d'ailleurs n'étoit pas témoin des obstacles, avoit insisté pour qu'on poursuivît cette grande affaire. C'étoit à cette époque qu'il avoit envoyé la somme dont il a été question. Des ordres avoient été donnés en même temps pour qu'il y eût en Angleterre et en Irlande des troupes prêtes à marcher au premier signal. Enfin le parlement d'Écosse approuva et ratifia tous les articles du traité de réunion, avec quelques légers amendements. Il prépara ensuite un acte pour régler l'élection des seize pairs et des quarante-cinq députés des communes, qui devoient repré-

senter l'Écosse dans le parlement britannique. Quand cet acte eut reçu la sanction royale, les trois ordres procédèrent à l'élection de leurs représentants. Le reste de la session se passa à faire des réglements concernant la monnoie, à examiner les comptes de la compagnie d'Afrique, et à réparer les abus qui s'étoient glissés dans l'application de la somme accordée à titre d'équivalent. Le 25 mars, le commissaire ajourna le parlement, après l'avoir félicité de l'immortel honneur qu'il s'étoit acquis en terminant une affaire d'une si haute importance pour la nation écossoise. Ayant ainsi fait réussir le grand projet de la cour, il partit pour Londres. Plus de quarante seigneurs en voiture et environ quatre cents gentilshommes à cheval vinrent le recevoir aux environs de la ville. Le lendemain, il se rendit à Kensington auprès de la reine, qui lui fit l'accueil le plus gracieux. Peut-être ne trouveroit-on pas dans l'histoire un autre exemple d'un ministère remportant un avantage aussi éminent, en dépit d'une opposition si violente, et malgré l'inclination et le sentiment général de tout un peuple exaspéré. Les Écossois étoient persuadés que le résultat de la réunion avec l'Angleterre seroit la chute de leur commerce, l'oppression et la ruine de leur pays; et cette opinion n'étoit pas, à beaucoup près, sans motifs plausibles. La majorité des deux nations ne doutoit point que le traité ne produisît des convulsions violentes, ou même qu'il ne fût sans effet. Cependant nous voyons qu'il ne fut suivi d'aucune de ces calamités qu'on pronostiquoit, qu'il fut tranquillement mis à exécution, et qu'il répondit pleinement aux vues de ses promoteurs. C'est ainsi que de terribles obstacles sont quelquefois surmontés, par cela

1706.

1706. même qu'ils n'ont point été aperçus de ceux qui dirigent l'exécution d'un grand projet.

Délibérations du parlement d'Angleterre.

Le parlement d'Angleterre s'étoit assemblé le 3 décembre. La reine, dans son discours aux deux chambres, les félicita du glorieux succès des armes angloises. Elle demanda aux communes des subsides qui la missent en état de soutenir les avantages d'une aussi heureuse campagne. Elle leur dit que le traité de réunion conclu par les commissaires des deux royaumes étoit alors sous la délibération du parlement d'Écosse, et leur recommanda de procéder avec diligence dans leurs travaux législatifs, afin de convaincre à-la-fois leurs amis et leurs ennemis de leur vigueur et de leur fermeté. Le parlement étoit très disposé à satisfaire à toutes les demandes de la reine. Les deux chambres, après avoir présenté les adresses d'usage, s'occupèrent des subsides; les propositions furent examinées en moins d'une semaine, et l'on vota près de six millions sterling pour le service de l'année suivante. Toutefois l'examen des comptes donna lieu à quelques objections. On trouva que les dépenses extraordinaires faites pour soutenir la cause du roi Charles dépassoient de huit cent mille livres sterling la somme accordée à cet effet par le parlement. Quelques membres représentèrent qu'il étoit d'une funeste conséquence que le ministère pût ainsi engager la nation dans une dette, et se reposer sur les deux chambres du soin de l'acquitter. Les partisans de la cour répondirent que si quelque somme avoit été levée sans nécessité ou mal appliquée, il étoit raisonnable que ceux qui avoient commis la faute fussent punis; mais que la dépense en question n'ayant été faite qu'afin de poursuivre certains avantages, et

lorsque les circonstances qui la rendoient nécessaire ne pouvoient être exposées au parlement, le ministère devoit plutôt être félicité que blâmé de sa conduite. On alla aux voix, et la majorité décida que les sommes dont il s'agissoit avoient été dépensées pour la préservation du duc de Savoie, pour le soutien de la cause du roi Charles contre l'ennemi commun; enfin, pour la sûreté et l'honneur de la nation. En présentant les bills de subsides, l'orateur dit à la reine que si l'on avoit été surpris de voir le duc de Marlborough remporter une glorieuse victoire, alors même qu'on ne supposoit pas encore les armées en campagne, on ne le seroit pas moins de voir les communes accorder des subsides à sa majesté, avant que l'ennemi pût savoir que le parlement étoit assemblé. Le général fut honoré de nouveau des remerciements des deux chambres. Les lords, dans une adresse, prièrent la reine de transmettre à sa postérité les honneurs dont il jouissoit. Il y eut un acte passé à cet effet, et, en conséquence d'une autre adresse des communes, il fut fait à ce grand capitaine une pension de cinq mille livres sterling sur les postes, réversible à ses descendants. Les deux chambres s'étant ajournées d'elles-mêmes au dernier décembre, la reine termina l'année par des fêtes triomphales. Les drapeaux pris à la bataille de Ramillies furent solennellement déposés à Guildhall, de même qu'on avoit placé dans la salle de Westminster ceux qu'on avoit gagnés à Hochstet. A-peu-près à cette époque, les comtes de Kent, Lindsey, et Kingston furent élevés au rang de marquis. Les lords Wharton, Paulet, Godolphin, et Cholmondeley furent créés comtes. Lord Walden, fils et héritier présomptif du comte de Suffolk, obtint le

1706.

1707. titre de comte de Bindon; le lord garde des sceaux Cowper et sir Thomas Pelham furent faits barons.

Les communes approuvent les articles du traité de réunion.

Quand le parlement se rassembla après cette courte interruption, le comte de Nottingham fit la proposition d'une adresse à la reine, pour demander qu'elle fît mettre sous les yeux de la chambre un exposé des opérations des commissaires, ainsi que de celles du parlement écossois, concernant la réunion. Il fut appuyé par le duc de Buckingham et le comte de Rochester, et combattu par le comte de Godolphin, qui lui dit qu'on ne pouvoit douter que la reine ne fît faire cette communication aussitôt que le parlement d'Écosse auroit fini de discuter cet important sujet. Les lords Wharton, Somers, et Halifax représentèrent que l'honneur de la nation exigeoit que le traité fût d'abord ratifié par le parlement d'Écosse, et qu'alors seulement il seroit temps pour les lords de le prendre en considération. Le 28 janvier, la reine vint elle-même informer les deux chambres que le parlement écossois avoit ratifié le traité de réunion en y faisant quelques additions et amendements; qu'elle avoit donné des ordres pour qu'il fût mis sous leurs yeux, et qu'elle espéroit qu'il recevroit aussi leur approbation. Elle demanda aux communes de pourvoir au paiement de l'équivalent, dans le cas où le traité seroit approuvé. Elle ajouta que les deux chambres avoient maintenant une belle occasion de mettre la dernière main à l'union des deux royaumes, et qu'elle regarderoit comme un bonheur tout particulier pour elle que ce grand ouvrage, entrepris si souvent et avec aussi peu de succès, pût être achevé sous son régne. Lorsque les communes se formèrent en comité de toute la chambre pour délibérer sur les articles du

traité et sur la ratification du parlement d'Écosse, le parti des torys, qui étoit en très foible minorité dans cette assemblée, se mit à élever quelques objections. Sir John Packington désapprouva l'incorporation des deux royaumes, en l'assimilant à un mariage contracté avec une femme sans son consentement. Il dit qu'en Écosse cette mesure n'avoit été obtenue que par des moyens de corruption dans le parlement, de contrainte et de violence au-dehors; que ses promoteurs avoient bassement trahi la confiance de leurs commettants en abandonnant leur constitution indépendante, et qu'il laissoit à juger à la chambre si de pareils hommes étoient dignes d'être admis dans son sein. Il fit observer que la reine, par le serment du couronnement, étoit obligée à maintenir l'église d'Angleterre telle qu'elle étoit établie par les lois, et que le même serment l'astreignoit aussi à défendre l'église presbytérienne d'Écosse dans un seul et même royaume. « Mais, dit-il, quand la réunion va être dans toute sa force, qui recevra le serment de sa majesté? Ce ne seront point les Écossois, qui n'en ont pas le pouvoir, et qui sont ennemis de l'église d'Angleterre. Cette fonction n'appartient donc qu'aux évêques; et doit-on supposer que ces vénérables prélats puissent faire une chose aussi contraire à leur ordre et à leur institution, que d'encourager l'établissement du gouvernement presbytérien de l'église dans le royaume uni? » Il ajouta que l'église d'Angleterre étant établie *jure divino*, et les Écossois prétendant que leur église étoit aussi établie *jure divino*, il ne concevoit pas que deux nations qui différoient sur un point si essentiel pussent être unies, et qu'il croyoit nécessaire de consulter sur ce point 1707.

1707. critique l'assemblée générale du clergé. On proposa d'ajourner le premier article du traité qui impliquoit un consentement péremptoire à l'union par incorporation, et de procéder à l'examen des termes des autres articles. Cette proposition ayant été rejetée, quelques torys quittèrent la chambre, et tous les articles furent examinés et approuvés sans plus trouver d'opposition. Les whigs étoient si impatients de terminer cette affaire, qu'ils procédèrent d'une manière tout-à-fait superficielle, et avec tant de précipitation, que leurs ennemis eurent un prétexte plausible de dire qu'ils n'avoient point examiné le traité avec le calme et l'attention qu'exigeoit une mesure aussi importante.

Avant d'entrer dans la discussion des articles, les lords, sur la demande de l'archevêque de Canturbery, dressèrent, pour être inséré dans le traité comme partie essentielle et fondamentale, un bill destiné à préserver de toute atteinte l'église d'Angleterre. Adopté sans opposition dans les deux chambres, ce bill reçut la sanction royale. Le 15 février, les débats concernant la réunion commencèrent à la chambre des lords en présence de la reine, l'évêque de Sarum ayant la présidence du comité. Les comtes de Rochester, Anglesey, et Nottingham, ainsi que l'évêque de Bath et Wells, attaquèrent la réunion. Lord Haversham, dans un discours préparé, dit que la question étoit de savoir si deux nations indépendantes dans leurs souverainetés, deux nations qui avoient des lois distinctes, des intérêts égalements distincts, et qui différoient dans les formes de leur culte et le gouvernement de leur église, seroient réunies en un seul royaume. Il soutint que si l'on parvenoit jamais à réunir tant de parties discordantes,

tant d'éléments qui se repoussoient, il faudroit que le pouvoir veillât sans cesse, que la force fût toujours sur pied pour les empêcher de se séparer. Il attaqua la réunion dans l'intérêt de la vieille et inappréciable constitution de l'Angleterre, craignant qu'elle ne souffrît quelque altération fâcheuse par l'addition de soixante-un membres écossois au parlement. Il fit remarquer que plus de cent pairs écossois et autant de députés des communes seroient exclus du privilége de siéger et de voter dans le parlement, quoiqu'ils y eussent autant de droit par leur naissance qu'un pair d'Angleterre en avoit de siéger au parlement d'Angleterre. Il témoigna combien un tel exemple lui paroissoit dangereux, et demanda quelle garantie un pair d'Angleterre pouvoit avoir de son droit et privilége de pairie, que n'eussent pas les lords en question. Il affirma que si les évêques affoiblissoient leur propre cause jusqu'à céder sur les deux points importants de l'ordination et de la confirmation épiscopale, s'ils approuvoient et ratifioient l'acte par lequel il étoit pourvu à la sûreté du gouvernement presbytérien de l'église, comme étant la vraie religion protestante et le culte dans toute sa pureté, ils abandonnoient ce qui depuis trente ans étoit un objet continuel de discussions entre eux et les presbytériens, ce qu'avoient défendu les plus grands hommes, les savants les plus profonds dont s'honorât l'église d'Angleterre. Il représenta que la réunion étoit contraire au sentiment de la nation écossoise; que les murmures du peuple avoient retenti d'un bout du royaume à l'autre, qu'ils avoient percé l'enceinte même du parlement, que ce parlement avoit cru devoir suspendre sa clause favorite de l'acte *de sûreté*, d'après laquelle le peuple

1707.

1707. devoit être exercé au maniement des armes; que le gouvernement s'étoit cru obligé de publier une proclamation qui exemptoit de toute poursuite les gardes qui tueroient ou blesseroient quelqu'un pour cause de tumulte. De toutes ces circonstances, il conclut que la nation écossoise étoit opposée à l'incorporation, et que les deux peuples devoient éviter de faire l'épreuve d'une mesure qui présentoit tant de dangers. Lord North et Grey se plaignit de ce que la part de taxe foncière imposée aux Écossois étoit dans une proportion trop foible et trop inégale. Le comte de Nottingham dit qu'il étoit contre toute raison que les Écossois, qui, par le traité, étoient admis dans toutes les branches du commerce anglois, et contribuoient si foiblement aux dépenses du gouvernement, fussent encore gratifiés d'une somme aussi considérable en forme d'équivalent. Les mêmes arguments furent développés par les lords North et Grey, Guernsey, Granville, Stawell, et Abingdon. Nottingham, après avoir combattu chaque article séparément, termina son discours en ces mots : « On n'a « point oublié qu'à l'époque de la révolution sir John « Maynard adressa ces paroles au dernier roi : *J'ai sur-« vécu à tous mes contemporains dans la chambre de « Westminster, et si votre majesté n'étoit venue dans cette « conjoncture critique, tout me faisoit craindre de survivre « encore aux lois de mon pays.* De même je puis dire que « si l'acte de réunion passe, comme j'ai trop lieu de le « croire, j'aurai survécu à toutes les lois et à la véri-« table constitution de l'Angleterre. »

Toutes ces objections furent réfutées par le lord trésorier Godolphin, les comtes de Sunderland et de Wharton, les lords Townshend, Halifax, et Somers, les

1707.

évêques d'Oxford, de Norwich, et de Sarum. Ils répondirent qu'une mesure aussi importante devoit naturellement entraîner quelques inconvénients, mais qu'ils étoient bien rachetés par des avantages inappréciables; que les principaux dangers auxquels l'église étoit exposée lui venoient de la France et de la religion romaine, et que la réunion des deux royaumes étoit ce qui pouvoit le plus l'en préserver; que l'Écosse étoit située du côté le plus foible de l'Angleterre, lequel ne pouvoit être garanti que par une armée coûteuse; que si la guerre venoit à éclater entre les deux nations, et que l'Écosse fût conquise, dans ce cas-là même il seroit encore nécessaire de la contenir au moyen d'une armée permanente, armée qu'un prince ambitieux et entreprenant pourroit faire servir à ses projets contre les libertés de l'Angleterre; que la réunion, si elle avoit lieu après une semblable conquête, seroit l'effet de la contrainte, et ne pourroit par conséquent être de longue durée, au lieu qu'elle étoit maintenant volontaire, ce qui étoit une raison pour qu'elle fût durable. Quant aux affaires ecclésiastiques, ajoutoient-ils, on ne pouvoit douter qu'une administration sage et modérée ne triomphât de toutes les animosités. Les défenseurs du traité citoient ensuite l'exemple des cantons suisses, qui, quoique professant des religions opposées, étoient unis en un même corps, et celui de la diète germanique, composée de princes et d'états qui appartenoient à trois religions diverses, preuve manifeste que deux disciplines différentes pouvoient exister sous une seule législation. Ils faisoient enfin observer que s'il devoit y avoir quelque danger pour l'un des deux royaumes, ce seroit plutôt pour l'Écosse que pour l'Angleterre, puis-

1707. que cinq cent treize membres pouvoient évidemment beaucoup plus que quarante-cinq dans la chambre des communes, et que, dans celle des lords, vingt-six évêques l'emporteroient toujours sur seize pairs écossois. En dépit de toute l'opposition des lords du parti des torys, chaque article fut approuvé à une grande majorité, non toutefois sans un assez bon nombre de protestations; et, dans la chambre basse, sir Simon Harcourt, solliciteur général, prépara un bill de ratification avec assez d'art pour prévenir tout débat. On y exposoit en forme de préambule la manière dont tous les articles avoient passé dans le parlement d'Écosse, et après cet exposé venoient les actes adoptés par les deux parlements pour la sûreté de leurs églises respectives. Il y avoit à la fin une clause qui ratifioit le tout, et lui donnoit le caractère de loi. Par ce moyen, on arrêtoit ceux qui auroient voulu élever de nouvelles difficultés. Ils ne pouvoient s'opposer au dispositif, qui ne contenoit que des faits, et ils n'étoient pas assez forts pour s'opposer avec succès à la clause générale. Les whigs soutinrent le bill avec tant de zèle, qu'il passa à la majorité de cent quatorze voix, avant que les autres membres fussent revenus de la surprise que leur causoit sa rédaction. Les lords l'adoptèrent avec la même promptitude, et, lorsqu'il reçut la sanction royale, la reine témoigna la plus grande satisfaction, disant qu'à l'avenir on ne parleroit jamais de cet acte important, sans rendre l'hommage le plus honorable à ceux qui en avoient assuré le succès. Elle exprima le vœu que ses sujets de l'un et de l'autre royaume missent dans leurs relations tant d'égards et de bienveillance, que l'Europe

entière restât bien convaincue de leur disposition sincère à ne plus former qu'un seul peuple. 1707.

Parlement renouvelé par une proclamation.

Le 24 avril, la reine proroġea le parlement, après avoir annoncé aux membres qu'en vertu des pouvoirs que lui attribuoient les actes de ratification de l'un et de l'autre royaume, elle les continueroit, par une proclamation, pour représenter l'Angleterre dans le premier parlement britannique. En conséquence, une proclamation renouvela le parlement, et il en fut publié une autre, convoquant pour le 23 octobre le parlement de la Grande-Bretagne. Les Écossois se rendirent à Londres, où ils furent très bien accueillis de la reine, qui donna le titre de duc aux comtes de Roxburgh et de Montrose. Pour ne pas effaroucher leur nation par un changement trop subit de ses usages, elle forma en Écosse un nouveau conseil privé, qui devoit agir jusqu'à la première session du parlement. On fixa le premier mai pour de publiques actions de graces, et des adresses de félicitation arrivèrent de toutes les parties de l'Angleterre; mais l'université d'Oxford ne fit point de compliment, et les Écossois gardèrent dans cette occasion un profond silence.

La reine donne audience à un ambassadeur moscovite.

Dans le cours de cette session, les communes avoient demandé à la reine, par une adresse expresse, de faire réparer aux Indes occidentales les établissements des îles de Saint-Christophe et de Nevis, que l'ennemi avoit ravagées. Elles avoient voté une autre adresse à l'effet de supplier sa majesté d'aviser aux mesures nécessaires pour détruire un corps de pirates, qui avoit fait un établissement dans l'île de Madagascar, ainsi que pour recouvrer et garantir les anciennes possessions, le

1707. commerce et les pêches de l'Angleterre à Terre-Neuve. Les réfugiés françois avoient dans le même temps présenté une pétition à la reine. Ils y rappeloient tous les bienfaits que les protestants persécutés en France avoient reçus de ses ancêtres, reconnoissoient le bonheur qu'ils avoient de vivre sous un gouvernement comme le sien, chez un peuple qui, lors de leur expulsion de leur pays natal, les avoit si généreusement accueillis, et finissoient en implorant l'intervention et les bons offices de la reine en faveur de leurs frères victimes d'une persécution cruelle au-dehors. Anne reçut cette requête avec beaucoup de bienveillance, déclarant qu'elle étoit toujours touchée d'une vive compassion pour la situation malheureuse des protestants en France, qu'elle feroit part à ses alliés de ses idées à cet égard, et qu'elle espéroit qu'il seroit pris des mesures efficaces qui répondroient à l'objet de la pétition. Dans le mois de mai, la reine donna audience à un ambassadeur extraordinaire du czar de Moscovie, qui lui remit une lettre de son souverain. Cette lettre contenoit des plaintes sur la conduite du roi Auguste, qui avoit maltraité les troupes russes envoyées à son secours, avoit conclu avec le roi de Suède, sans l'aveu de ses alliés, une paix déshonorante, et lui avoit livré comme déserteur le comte Patkul, ministre moscovite, contre le droit des nations, et même contre ce qui se pratiquoit chez les peuples barbares. Le czar prioit en conséquence sa majesté britannique d'employer ses bons offices pour faire mettre en liberté le comte avec les autres prisonniers russes détenus à Stockholm, et lui demandoit de prendre sous sa protection ce qui restoit des Russes auxiliaires sur le Rhin, pour qu'ils pussent entrer au service

des alliés, ou retourner en sûreté dans leur pays. La reine intercéda en faveur de Patkul; mais ce fut inutilement, et ce malheureux ministre fut mis à mort avec tous les raffinements de la plus odieuse barbarie. Comme il paroissoit depuis quelque temps des écrits très virulents, où les whigs et le ministère étoient outragés, et où l'on s'exprimoit avec peu de ménagement sur la personne même de la reine, le gouvernement se détermina à faire un exemple sur les auteurs et distributeurs de ces productions licencieuses. Le docteur Joseph Browne fut deux fois mis au pilori pour des vers intitulés, *Avis d'un curé de campagne au lord garde des sceaux*, et pour une lettre qu'il écrivit ensuite au secrétaire d'état Harley. William Stevens, curé de Sutton en Surrey, fut condamné à la même peine comme auteur d'un pamphlet ayant pour titre : *Lettre à l'auteur du Mémoire de l'église d'Angleterre*. On punit de l'amende et du pilori Édouard Ward, qui avoit composé sur les affaires du temps un poëme burlesque qu'il avoit intitulé : *Hudibras Redivivus*. Pareil châtiment fut infligé à William Pittes, auteur d'un autre écrit relatif au *Mémoire de l'église d'Angleterre*. 1707.

Vers cette époque, le comte de Sunderland fut nommé l'un des secrétaires d'état, à la place de sir Charles Hedges. Ce changement ne s'opéra point sans une vive opposition de la part de Harley, qui haïssoit le duc de Marlborough et tous ses adhérents, et qui travailloit, non sans succès, à miner par de secrètes intrigues le crédit de la duchesse.

La fortune, autrefois si fidèle au roi de France, sembloit alors l'avoir entièrement abandonné. Il avoit essuyé tant de défaites successives, que la population de

La France menacée d'une ruine complète

1707. son royaume en étoit sensiblement diminuée, et son trésor presque épuisé. Il essaya de soutenir le crédit de son gouvernement, en mettant en circulation des effets publics, à l'imitation des billets de banque d'Angleterre; mais en dépit de toutes ses précautions, ils perdirent cinquante-trois pour cent. Les terres demeuroient sans culture; les manufactures ne pouvoient plus être entretenues, et la famine exerçoit d'horribles ravages. Au contraire, tout sembloit prospérer aux alliés. La bataille de Ramillies les avoit rendus maîtres de la plus grande partie des Pays-Bas; l'armée du roi Charles étoit considérablement renforcée. Les troupes de l'empereur et du duc de Savoie devoient entreprendre la conquête de Toulon, aidées par une forte somme qu'avoit envoyée la reine Anne, et secondées par les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande, sous le commandement de sir Cloudesley Shovel. En un mot, la France étoit menacée d'une ruine complète, et sembloit ne pouvoir être sauvée que par les fautes ou la désunion des confédérés. Louis XIV, grace à la capitulation qu'il avoit conclue avec l'empereur pour l'Italie, fut en état d'envoyer en Espagne de puissants renforts, qui changèrent dans ce pays la face de la guerre. D'ailleurs, la dissidence d'avis qui régnoit dans le conseil du roi Charles ne permit pas aux alliés d'agir avec cette unité d'efforts sans laquelle il n'y a point de succès à espérer. Le comte de Peterborough se déclara contre la guerre offensive, à cause des difficultés qu'il y avoit de trouver des subsistances en Castille, et conseilla à Charles de mettre sa principale confiance dans l'expédition contre Toulon. Il envoya ce conseil de l'Italie, où il s'étoit retiré.

Charles cependant se laissa persuader de pénétrer encore une fois jusqu'à Madrid, et de livrer bataille aux ennemis, en quelque endroit qu'ils se montrassent. Le 13 mars, l'armée s'assembla à Caudela, forte de vingt-cinq mille hommes, commandés par le comte das Minas, et, sous lui, par le comte de Galway. Ces deux généraux se mirent en marche vers Yecla, et entreprirent le siége de Villena; mais ayant eu avis que le duc de Berwick se trouvoit dans le voisinage, ils s'avancèrent, le 14 avril, sur quatre colonnes, vers la ville d'Almanza, où l'ennemi, supérieur en nombre aux confédérés, étoit rangé en ordre de bataille. Le combat commença à deux heures après midi, et tout le front de l'une et de l'autre armée fut complétement engagé. Les escadrons anglois et hollandois de la gauche, soutenus par la cavalerie portugaise de la seconde ligne, furent enfoncés après une vive résistance. Le centre, qui se composoit principalement de bataillons de la Grande-Bretagne et de Hollande, fit plier les ennemis, et renversa leur première ligne sur la seconde; mais la cavalerie portugaise de la droite ayant été rompue à la première charge, l'infanterie de cette aile se mit elle-même à fuir; en sorte que les troupes angloises et hollandoises, dont les flancs restoient par là découverts, furent enveloppées et attaquées de chaque côté. Dans cette terrible situation, elles se formèrent en carré et se retirèrent du champ de bataille. Cependant les soldats étoient harassés de fatigue, toutes leurs munitions étoient épuisées; abandonnés de leur cavalerie, manquant de provisions, ne connoissant point le pays, il ne leur restoit aucun espoir d'être secourus. Ces tristes considérations les déterminèrent à capituler : ils se

1707. Défaite des alliés en Espagne.

1707. rendirent prisonniers de guerre, au nombre de treize bataillons. La cavalerie portugaise, une partie de celle des Anglois, et l'infanterie commise à la garde du bagage, effectuèrent leur retraite à Alcira, où le comte de Galway les joignit avec environ deux mille cinq cents dragons qu'il avoit ramenés du champ de bataille. Dans ce combat, il resta sur la place trois mille hommes de l'armée des alliés, parmi lesquels il faut compter le brigadier Killigrew et plusieurs officiers de marque. Le comte de Galway, qui chargea en personne à la tête des dragons de Guiscard, reçut deux blessures profondes au visage. Le marquis das Minas eut le bras percé, et vit tuer à ses côtés sa concubine, qui combattoit en habit d'Amazone. Les lords Tyrawley, Mark-Ker, et le colonel Glayton furent blessés. Toute l'artillerie fut prise, avec environ dix mille hommes et cent vingt drapeaux. On voit que la victoire ne pouvoit être plus complète. Elle coûta à l'ennemi deux mille hommes, y compris quelques officiers. La conduite que tint avant et après l'action le duc de Berwick, qui commandoit les troupes du roi Philippe, ajouta beaucoup à la réputation de ce grand capitaine; mais il fut obligé de céder le commandement en chef au duc d'Orléans, qui arriva à l'armée immédiatement après la bataille. On eût dit que ce prince avoit quelques vues particulières; car il ne chercha point assez à profiter de la victoire. Il ouvrit avec le comte de Galway une négociation privée, durant laquelle les deux armées demeurèrent dans l'inaction sur les bords de la Cinca, et il termina la campagne par le siége de Lérida, qui se rendit par capitulation le 2 novembre. Alors, de part et d'autre, on mit les troupes en quartiers d'hiver. Le comte de

Galway et le marquis das Minas s'embarquèrent à Barcelone pour Lisbonne, et le général Carpenter fut chargé du commandement des troupes angloises en quartier dans la Catalogne, la seule partie de l'Espagne qui restât alors au roi Charles. 1707.

Entreprise sur Toulon.

L'entreprise sur Toulon par le duc de Savoie et le prince Eugène auroit vraisemblablement réussi si l'empereur, malgré les remontrances réitérées des puissances maritimes, n'avoit divisé son armée d'Italie en faisant diriger sur Naples un corps considérable de cette armée, qui s'en empara sans difficulté. D'un autre côté, ce prince, redoutant le roi de Suède, qui étoit toujours en Saxe, et qui ne paroissoit pas très bien disposé à son égard, retint en Allemagne dix mille hommes de recrues destinés aux troupes impériales d'Italie. Secondés des flottes angloise et hollandoise, le duc de Savoie et le prince Eugène passèrent le Var, le 11 juillet, à la tête d'une armée de trente mille hommes, et marchèrent droit à Toulon, l'artillerie et les munitions étant à bord des escadres combinées. Le roi de France fut extrêmement alarmé de cette tentative, en songeant qu'une partie de sa flotte, cinq cents pièces de canon et de vastes magasins se trouvoient dans le port de Toulon, et couroient le plus grand risque d'être pris ou détruits. La consternation se répandit dans toute la France à la nouvelle de cette invasion. Le monarque résolut de tout faire pour secourir la place, et ses sujets s'agitèrent en tous les sens pour la sauver. La noblesse des provinces adjacentes arma toutes les personnes qui étoient à son service, et courut à leur tête se jeter dans la ville ; chacun convertit en monnoie sa vaisselle d'argent, et se défit de ses pierreries, afin de pouvoir payer les

1707. ouvriers employés aux fortifications. En un mot, on agit avec tant de zéle et d'industrie, qu'en peu de jours la ville et le port, qui avoit été extrêmement négligé, furent dans le meilleur état de défense. Les alliés prirent possession des éminences qui commandoient la ville, et l'artillerie ayant été débarquée, ils élevèrent leurs batteries. Alors ils commencèrent à canonner et à bombarder la ville, pendant que la flotte attaquoit et réduisoit deux forts à l'entrée du môle, et secondoit les assiégeants par son artillerie et ses galiotes à bombes. La garnison étoit nombreuse; elle défendit la place avec la plus grande vigueur. Deux vaisseaux des alliés furent coulés à fond à l'entrée du môle. Le feu des remparts étoit terrible. Les assiégés firent plusieurs sorties en désespérés, enlevèrent même un des postes des assiégeants, et leur tuèrent en cette rencontre beaucoup de monde. Cependant le roi de France faisoit diriger des troupes vers Toulon de toutes les parties du royaume. Il contremanda celles qui étoient en route pour aider les vainqueurs d'Almanza à poursuivre leurs avantages. Une bonne partie de l'armée que Villars commandoit sur le Rhin fut détachée pour la Provence, et la cour de Versailles déclara que le duc de Bourgogne alloit marcher avec une forte armée au secours de Toulon. Le duc de Savoie, informé de tous ces préparatifs, n'entrevoyant aucun espoir de réduire la place, et craignant qu'on ne lui coupât le passage, prit le parti d'abandonner son entreprise. On rembarqua l'artillerie avec les malades et les blessés; le duc décampa dans la nuit, à la faveur d'un bombardement et d'une canonnade terrible de la flotte angloise, et se retira dans son pays sans être inquiété. Il entreprit alors

de soumettre Suze, dont la garnison se rendit à discrétion. Par cette conquête, il mettoit non seulement en ses mains la clef de ses états, mais il s'ouvroit aussi un passage pour entrer en Dauphiné. 1707.

Sir Cloudesley Shovel, ayant laissé une escadre à sir Thomas Dilkes pour le service de la Méditerranée, mit à la voile pour l'Angleterre avec le reste de la flotte. Le 22 octobre il étoit arrivé dans les détroits. Vers huit heures du soir, le vaisseau qu'il montoit, appelé l'*Association*, heurta contre les rochers de Scilly, et périt avec toutes les personnes qui étoient à bord. Ce fut aussi le sort de l'*Aigle* et du *Romney*. Le *Firebrand* fut entièrement brisé sur les rocs; mais le capitaine et vingt-quatre hommes parvinrent à se sauver sur la chaloupe; le *Phénix* fut jeté contre la terre; le *Royal-Anne* ne dut son salut qu'à la présence d'esprit et à la rare dextérité de sir Georges Byng et de ses officiers. Le *Saint-Georges*, que commandoit lord Dursley, donna contre les écueils; mais une vague le remit à flot. Le corps de l'amiral, ayant été poussé sur le rivage, fut dépouillé et enterré dans le sable. On le découvrit bientôt après; il fut transporté à Plymouth, et de là à Londres, pour être enseveli dans l'abbaye de Westminster. Sir Cloudesley Shovel étoit né de parents obscurs dans le comté de Suffolk; mais son habileté, sa valeur, sa sagesse et son intégrité l'avoient élevé jusqu'au premier commandement maritime. Ce malheur n'étoit pas le premier que les Anglois éprouvoient cette année sur mer. Trois vaisseaux de guerre de cette nation, escortant une flotte marchande, furent rencontrés par l'escadre de Dunkerque que commandoit M. de Forbin. Après une action meurtrière, le nombre l'em-

Naufrage de sir Cloudesley Shovel.

1707. porta : deux de ces vaisseaux furent pris, et l'autre eut beaucoup de peine à se sauver. Vingt-un navires marchands de la plus grande valeur tombèrent en même temps entre les mains des François. Au mois de septembre, Forbin et le célèbre Duguay-Trouin ayant réuni leurs escadres, attaquèrent cinq vaisseaux de ligne anglois, qui servoient d'escorte à la flotte marchande du Portugal. Malgré la résistance la plus courageuse et la plus opiniâtre, ils en prirent deux et en détruisirent un autre; un quatrième sauta, et celui qui restoit s'ouvrit un passage à travers les ennemis. La flotte de Lisbonne parvint à se sauver en poursuivant sa route durant le combat.

Sur le Haut-Rhin, les alliés ne furent pas heureux. Le prince de Bade étoit mort, et l'armée allemande se trouvoit si foible qu'elle ne put défendre les lignes de Buhl contre le maréchal de Villars, qui rompit ces ouvrages, regardés comme le meilleur rempart de l'Allemagne, réduisit Rastadt, défit un corps de cavalerie, mit à contribution le duché de Wirtemberg, prit Stutgard et Schorndorff, et dissipa trois mille Allemands retranchés à Lorch, sous le commandement du général Janus, qui fut fait prisonnier. Il est vraisemblable qu'un général si actif seroit parvenu à rétablir l'électeur de Bavière, s'il n'avoit été arrêté au milieu de ses progrès par l'ordre qu'il reçut d'envoyer en Provence une partie de ses troupes. L'armée impériale se retira vers Hailbron, et l'électeur d'Hanovre en prit le commandement à la demande de l'empereur et des alliés. Il ramena la discipline militaire, et agit avec une rare prudence; mais il n'avoit point assez de forces pour entreprendre rien d'important.

Au mois d'avril, le duc de Marlborough partit de La Haye pour Leipsick, avec une lettre de la reine Anne au roi de Suède Charles XII, dont les desseins étoient toujours si mystérieux que les confédérés ne pouvoient, sans être alarmés, le voir au cœur de l'Allemagne. On avoit fait choix du duc, comme de l'ambassadeur le plus propre à flatter sa vanité et à pénétrer ses vraies intentions. Il vit en lui un personnage singulièrement original, simple à l'excès, ou plutôt sordide dans son extérieur et sa façon de vivre, presque sauvage dans ses manières et ses procédés, entièrement privé de lettres, féroce même, implacable et très réservé. Cet homme extraordinaire n'étoit accessible que par la vanité : ce fut aussi par cet endroit que le général anglois le saisit. « Sire, lui dit-il, je pré« sente à votre majesté une lettre qui ne vient pas de la « chancellerie, mais du cœur de la reine ma maîtresse, « et qui est écrite de sa propre main. Elle eût passé la « mer pour voir un prince que tout l'univers admire, si « son sexe ne lui eût interdit un si long voyage. Je « m'estime heureux de pouvoir moi-même assurer votre « majesté de tout mon respect, et je me croirois plus « heureux encore, si mes affaires me permettoient « d'apprendre, sous un aussi grand maître, ce qui me « manque pour posséder à fond l'art de la guerre. » Charles fut sensible à ce compliment outré, qui sembloit ne pouvoir être adressé qu'à un prince ignorant et barbare. Il témoigna une estime particulière pour la reine Anne, ainsi que pour son ambassadeur, et déclara qu'il ne feroit aucune démarche qui pût être préjudiciable à la grande alliance. On a mis en doute la sincérité de cette déclaration; on a prétendu que la cour de France avoit

1707. Entrevue entre le roi de Suède et Marlborough.

1707. attiré dans ses intérêts le comte Piper, ministre du héros suédois. Il est certain que Charles XII chercha toutes les occasions de quereller l'empereur, et le traita avec beaucoup d'insolence, jusqu'à ce que ce prince se fût soumis à toutes ses demandes. Le traité ayant été conclu aux conditions qu'il lui plut d'imposer, il n'eut plus aucun prétexte de disputer avec la cour de Vienne, et se mit en marche pour la Pologne, que le czar de Moscovie venoit d'envahir.

Campagne des Pays-Bas.

A son retour de Saxe, le duc de Marlborough rassembla l'armée alliée à Anderlach, près Bruxelles, vers le milieu de mai. Apprenant que l'électeur de Bavière et le duc de Vendôme, qui commandoient les troupes françoises, avoient quitté leurs lignes, il s'avança vers Soignies, dans le dessein d'engager une action dans les plaines de Fleurus; mais, sur l'avis que l'ennemi, renforcé de troupes tirées de toutes les garnisons, étoit très supérieur en nombre, il rétrograda sur Bruxelles, et se posta à Mildert, pendant que les François se portoient à Gemblours. Les deux armées restèrent dans l'inaction jusqu'à ce que l'ennemi détachât un corps considérable pour la Provence. Alors le duc de Marlborough et le général Auverquerque résolurent de l'attaquer dans son camp fortifié à Gemblours; mais il se retira si rapidement d'un poste à un autre, qu'on ne put l'atteindre que lorsqu'il fut campé avec avantage, ayant sa droite à Pont-à-Tresin, sa gauche sous le canon d'une place forte, et se trouvant couvert par l'Escaut et par de bons retranchements. Les alliés établirent leur camp à Helchin, et fourragèrent sous le canon de Tournai, à une lieue de l'ennemi; mais il ne leur fut pas possible de l'attirer à un engagement, et

les deux armées entrèrent en quartiers d'hiver à la fin d'octobre. Le duc de Marlborough se rendit à Francfort, où il eut, avec les électeurs de Mayence et d'Hanovre et l'électeur palatin, des conférences sur la campagne suivante. Il retourna ensuite à La Haye, et, après avoir concerté les mesures nécessaires avec les députés des états-généraux, il s'embarqua pour l'Angleterre au commencement de novembre. 1707.

Intrigues à la cour.

Cependant la faveur particulière de la reine s'étoit portée sur un nouvel objet. La duchesse de Marlborough avoit été supplantée par sa propre cousine mistriss Masham, qu'elle avoit tirée de l'indigence et de l'obscurité. Cette favorite acquit sur sa souveraine autant d'ascendant qu'en avoit jamais eu la duchesse. Elle étoit moins fière, plus souple et plus complaisante que son ancienne protectrice, qui avoit affecté une sorte de tyrannie, et n'avoit pas craint de contrarier la reine dans ses plus chères maximes. La prévention d'Anne en faveur des torys et de la haute église n'étoit plus ni condamnée impérieusement, ni combattue avec violence. La nouvelle confidente sut se conformer à tous les préjugés de cette princesse, encourager et approuver tous ses desseins. Elle devint dans les intrigues politiques l'associée ou plutôt l'auxiliaire du secrétaire d'état M. Harley. Ce dernier s'étoit lui-même insinué dans les bonnes graces de la reine, et ne négligeoit rien de ce qui pouvoit saper le crédit du duc de Marlborough et du comte de Godolphin. Son but étoit de réunir sous ses auspices tout le parti des torys, et d'enlever aux whigs tous les avantages qu'ils possédoient dans le gouvernement. Il avoit pour principal coadjuteur dans cette entreprise Henri Saint-John, depuis

1707. lord Bolingbroke, homme doué d'une imagination ardente, d'un goût exquis, et d'une rare éloquence, esprit ambitieux et entreprenant, dont les talents avoient plus d'éclat que de solidité, et dont les principes étoient ou licencieux ou variables. Il se contenta d'abord d'un rôle subalterne, et servit les desseins du secrétaire d'état; mais, lorsqu'il connut toute l'étendue de sa capacité et de son crédit, il voulut éclipser ce ministre, et de son instrument il devint son rival. Ces deux hommes, secondés de sir Simon Harcourt, collégue dont le crédit égaloit l'habileté, mirent tout en œuvre pour rallier les torys désunis, leur assurant que la reine ne pouvoit plus souffrir la tyrannie des whigs; qu'elle avoit toujours eu au fond du cœur un véritable attachement pour le parti des torys et de la haute église, qu'elle étoit maintenant disposée à ne plus suivre que ce sentiment. Quelques actes de la reine vinrent confirmer ces assurances. Elle donna les évêchés de Chester et d'Exeter à sir William Dawes et au docteur Blackall, qui avoient ouvertement condamné la révolution, mais qui étoient d'ailleurs d'un caractère irréprochable.

Le peuple en général commençoit à se lasser du ministère des whigs, qu'il avoit d'abord favorisé. Il attribuoit à ce ministère les fardeaux sous lesquels il gémissoit, fardeaux que l'éclat des triomphes et les succès non interrompus de la nation lui avoient fait supporter jusqu'alors. Il étoit maintenant découragé par la bataille d'Almanza, le mauvais succès de l'expédition contre Toulon, le désastre de sir Cloudesley Shovel, et la perte de quatre vaisseaux de ligne, détruits ou pris par Forbin et Duguay-Trouin, deux des officiers de mer les plus entreprenants qu'eussent les François.

Aucun nouvel avantage n'avoit été obtenu dans les Pays-Bas; loin de succomber sous le poids de la confédération, la France sembloit se relever de chaque chute avec une vigueur nouvelle; les commerçants anglois venoient d'essuyer pertes sur pertes, faute d'escortes convenables; la monnoie avoit souffert une diminution sensible, et le crédit public commençoit à décliner. Les torys ne manquèrent point d'exploiter et d'exagérer ces causes de mécontentement, et le ministère mit trop de lenteur dans les mesures qui pouvoient satisfaire le peuple. Au lieu de flatter par une administration équitable et bienveillante ces fiers Écossois, qui avoient montré tant de répugnance pour la réunion, on les traitoit de manière à les exaspérer. On arrêta leur commerce pendant deux mois, avant de lui ouvrir les nouvelles routes que lui assuroit le traité; l'équivalent convenu ne fut payé qu'au bout de trois mois, et l'application en fut faite avec la plus criante partialité. On fit saisir avec une affectation révoltante de sévérité et de mépris des vins et d'autres marchandises exportés d'Écosse dans les parties septentrionales de l'Angleterre. En un mot, on fit si bien que la majorité de la nation écossoise éleva des cris violents contre la réunion et contre le gouvernement. Il y avoit de nouveaux mouvements parmi les jacobites : ils tenoient des conférences, ils entretenoient une correspondance avec la cour de Saint-Germain; un grand nombre des plus rigides d'entre les whigs ne craignoient pas de se joindre à eux sur plusieurs points, dans l'idée qu'une révolution étoit nécessaire pour sauver les libertés, l'indépendance et le commerce de leur pays. L'anniversaire de la naissance du prétendant fut publiquement

1707.

1707. célébré dans plusieurs parties du royaume : tout sembloit présager une révolte générale. L'Irlande continuoit d'être tranquille sous l'administration du comte de Pembroke, que la reine avoit nommé lord lieutenant de ce royaume. Le parlement s'assembla à Dublin au mois de juillet, et présenta à la reine des adresses de félicitation sur la réunion des deux royaumes. Les communes, ayant examiné les comptes publics, déclarèrent que les commissaires des biens confisqués avoient fait supporter à la nation des charges excessives, en réclamant des arrérages de rentes fort considérables, indépendamment de la confiscation des biens; qu'une telle conduite étoit injuste et vexatoire, et que d'humbles représentations seroient faites à cet égard à la reine. Le parlement prit ensuite une résolution en faveur des manufactures irlandoises, accorda les subsides nécessaires, et, après avoir adopté différents bills, fut prorogé au 29 octobre.

Assemblée du premier parlement britannique.

Ce fut le 23 du même mois que s'assembla à Westminster le premier parlement britannique. La reine, dans le discours qu'elle adressa aux deux chambres, s'efforça de pallier le mauvais succès des confédérés en Espagne et en Provence; elle représenta fortement la nécessité de faire de nouveaux et plus grands efforts contre l'ennemi commun, et exhorta les membres à se tenir en garde contre ceux qui cherchoient à semer la division parmi eux. Les communes, dans leur adresse, assurèrent la reine que le zèle et le dévouement qu'elles lui avoient déja témoignés ne se démentiroient point; mais, à la chambre des lords, le comte de Wharton s'étendit sur la rareté de l'argent, la décadence du commerce, et la mauvaise administration de la marine. Il

fut secondé par lord Somers et les chefs du parti des torys, qui demandèrent que, préalablement à toute mesure, on procédât à un examen de l'état de la nation. Le dessein de Wharton et de Somers étoit de porter encore une fois le comte d'Orford à la tête de l'amirauté, et les torys, qui n'apercevoient point leur but, espéroient, dans le cours de l'enquête, faire tomber tout le blâme sur les ministres du parti des whigs. Lorsqu'on eut fixé le jour pour l'examen en question, la chambre reçut une pétition des marchands de Londres, qui se plaignoient des grandes pertes qu'ils avoient éprouvées sur mer, faute d'escortes suffisantes, et de vaisseaux qui nettoyassent les détroits. Le rapport fait sur cette pétition fut envoyé au lord amiral, qui répondit séparément à tous les articles. Alors les torys firent la proposition d'une adresse où toutes les pertes et tous les événements désastreux devoient être imputés au ministère et au conseil du cabinet; mais cette motion ne fut point accueillie. L'on se borna à présenter à la reine un simple exposé des faits, en la priant de prendre les mesures les plus propres à prévenir désormais de pareils malheurs. Une enquête de la même nature fut entamée à la chambre des communes, qui dressèrent un bill pour la plus grande sûreté du commerce de la nation. Elles accordèrent sans difficulté les subsides pour le service de l'année suivante. Elles préparèrent un bill à l'effet d'annuler l'acte de *sûreté* des Écossois, qui avoit excité à un si haut degré la jalousie de l'Angleterre. Elles décidèrent qu'il n'y auroit qu'un seul conseil privé dans le royaume de la Grande-Bretagne; que la milice d'Écosse seroit établie sur le même pied que celle d'Angleterre; que les pouvoirs des juges

1707.

1707. de paix seroient les mêmes dans toute l'île; que les lords justiciers en Écosse feroient deux tournées par an; que les writs pour l'élection des membres écossois de la chambre des communes seroient expédiés, et les renvois faits de la même manière que cela se pratiquoit en Angleterre. Après avoir dressé un acte pour toutes ces résolutions, on rédigea un bill ayant pour objet de mettre à l'abri de toute atteinte le commerce avec le Portugal. L'on prit ensuite en considération l'état de la guerre en Espagne.

Enquête sur l'état de la guerre en Espagne.

La reine, en adoptant ces bills, recommanda aux chambres l'augmentation des troupes auxiliaires et des subsides qu'on accordoit au roi d'Espagne et au duc de Savoie. Cette demande donna lieu dans la chambre des lords à un débat sur les affaires d'Espagne. Le comte de Rochester et lord Haversham, en exaltant les services du comte de Peterborough, lancèrent quelques traits détournés au comte de Galway. Plusieurs lords insistèrent sur la nécessité de pousser vigoureusement la guerre jusqu'à ce que le roi Charles fût définitivement établi sur le trône d'Espagne. Le comte de Peterborough dit que plutôt que de faire la paix à une autre condition, il faudroit se résoudre à contribuer de neuf schellings par livre au soutien de la guerre, déclarant, quant à lui, qu'il étoit prêt à retourner en Espagne, et même à servir sous le comte de Galway. Le comte de Rochester répéta la maxime du vieux duc de Schomberg, qu'attaquer la France dans les Pays-Bas c'étoit prendre un taureau par les cornes. Il fut d'avis que les alliés se tinssent sur la défensive en Flandre, et détachassent de leur armée quinze ou vingt mille hommes pour la Catalogne. Cette opinion, ap-

puyée par le comte de Nottingham, fut vivement combattue par le duc de Marlborough. Ce dernier représenta que les grandes villes qu'il avoit conquises dans le Brabant ne pouvoient être conservées sans une quantité considérable de troupes, et que si la supériorité du nombre faisoit obtenir aux François quelque avantage en Flandre, le parti des mécontents en Hollande, parti nombreux et qui supportoit impatiemment le fardeau de la guerre, ne manqueroit pas de réclamer la paix à grands cris. Le comte de Rochester lui ayant alors demandé où l'on trouveroit des troupes pour le service d'Italie et d'Espagne, il assura la chambre que des mesures étoient concertées avec l'empereur pour former une armée de quarante mille hommes sous le commandement du duc de Savoie, et pour envoyer de puissants secours au roi Charles. Cette déclaration termina le débat, qui fut suivi d'une adresse à la reine, conçue en termes dont cette princesse ne pouvoit qu'être flattée. Les lords déclarèrent que l'Angleterre et les alliés ne pouvoient conclure avec la France une paix sûre et honorable, si l'Espagne et la partie espagnole des Indes occidentales étoient laissées au pouvoir de la maison de Bourbon. Ils présentèrent une adresse à la reine pour qu'elle pressât l'empereur d'envoyer de puissants et prompts secours en Espagne, sous le commandement du prince Eugène, de remplir avec toute la diligence possible ses engagements avec le duc de Savoie, et de fortifier l'armée du Rhin, qu'on avoit heureusement confiée au sage et vaillant électeur d'Hanovre. Les communes se joignirent aux lords dans cette circonstance, et la reine, se conformant à leurs vœux, demanda à l'empereur d'envoyer le prince Eugène commander en

1707.

Espagne. La cour de Vienne n'accéda point à cette de-
1707. mande; mais elle fit partir pour l'Espagne le comte de Staremberg, celui de tous les généraux allemands qui approchoit le plus du prince en réputation militaire. Les communes procédèrent ensuite à l'examen des *voies et moyens*, et fixèrent des fonds pour la levée des subsides, qui s'élevèrent à la somme énorme de six millions sterling.

Ce fut à-peu-près à cette époque que la réputation de M. Harley fut mise en péril par la trahison de William Gregg, l'un des employés inférieurs de ses bureaux, qui fut surpris en correspondance avec M. de Chamillard, ministre du roi de France. Cet homme se voyant découvert, avoua toutes ses pratiques, et fut condamné à mort comme coupable de haute trahison. En même temps, Jean Bara et Alexandre Vallière furent emprisonnés à Newgate, pour avoir eu des intelligences avec l'ennemi; et Claude Baud, secrétaire du ministre de Savoie, fut arrêté, à la demande du duc, son maître, pour des manœuvres de trahison contre la reine et son gouvernement. Un comité de sept lords, nommé pour interroger les coupables, fit à la chambre un rapport qui fut communiqué à la reine dans une adresse portant que Gregg avoit révélé au ministre françois des secrets d'état; qu'Alexandre Vallière et Jean Bara avoient entretenu une correspondance avec les gouverneurs et commissaires de Calais et de Boulogne, et que probablement ils avoient fait connoître à l'ennemi les stations des vaisseaux, la force des escortes, et le temps où les vaisseaux marchands se mettoient en route; que tous les papiers des bureaux du secrétaire d'état Harley avoient été long-temps exposés aux regards des moin-

dres commis, et que Gregg, homme d'une réputation très équivoque, et connu pour son extrême indigence, avoit particulièrement été chargé de prendre lecture de toutes les lettres adressées aux prisonniers françois, ou écrites par eux. La reine accorda un répit à ce misérable, dans l'espoir de tirer de lui quelque importante révélation; mais il ne savoit réellement rien qui fût d'un grand intérêt pour l'état. C'étoit un Écossois indigent qui avoit été employé comme espion dans son pays, et qui depuis peu avoit offert ses services à Chamillard, comptant bien être récompensé de sa trahison; mais il n'en avoit encore recueilli aucun fruit, lorsqu'elle fut découverte. Comme il n'avoit aucun secret important à révéler, il fut exécuté à Tyburn, après avoir déclaré que M. Harley ignoroit entièrement toutes ses relations criminelles. On avoit cependant cherché à lui persuader d'accuser ce ministre. 1707.

La reine avoit refusé d'admettre en sa présence le comte de Peterborough avant qu'il eût justifié sa conduite, dont le roi Charles s'étoit plaint dans plusieurs lettres. Le comte demandoit avec instance qu'on en fît l'objet d'une enquête parlementaire. Les deux chambres soumirent donc à un examen ses opérations militaires, ses négociations, et l'emploi qu'il avoit fait des fonds qui lui avoient été remis. Il produisit un si grand nombre de témoignages et de piéces originales à l'appui de chaque circonstance de sa conduite, que sa réputation sortit triomphante de cette enquête. L'on prit ensuite connoissance de l'état des affaires en Espagne, et l'on trouva que les troupes angloises avoient été loin d'être au complet à la bataille d'Almanza. On reçut sur ce point des explications si satisfaisantes, qu'on vota

1707. une adresse à la reine pour la remercier d'avoir pris les mesures les plus propres à rétablir les affaires en Espagne. Le bill ayant pour objet de rendre la réunion plus complète éprouva une forte opposition dans la chambre haute de la part du parti de la cour, à raison d'une clause portant qu'après le premier mai il n'y auroit plus qu'un seul conseil privé dans le royaume de la Grande-Bretagne. Le ministère, voyant cette clause soutenue avec énergie par tous les torys et un nombre considérable de whigs, crut terminer le différent en proposant de continuer le conseil d'Écosse jusqu'au premier octobre. Il avoit imaginé cet expédient afin de pouvoir influencer les élections suivantes; mais son intention étoit trop visible : aussi la proposition fut-elle rejetée, et le bill reçut la sanction royale. Une cour de l'échiquier fut pourtant établie en Écosse sur le modèle de celle d'Angleterre. Les aveux de Gregg, et l'interrogatoire de Vallière et de Bara, qui avoient fait la contrebande sur les côtes de France, sous la protection de Harley, auquel ils s'étoient chargés de transmettre des avis, nuisirent beaucoup au crédit de ce ministre, qui fut violemment décrié par les émissaires du parti des whigs. Le duc de Marlborough et le comte de Godolphin, informés des intrigues qu'il ourdissoit de concert avec mistriss Masham, écrivirent à la reine qu'ils ne pouvoient la servir plus long-temps s'il restoit secrétaire d'état. Mandés au conseil du cabinet, ils se transportèrent directement auprès de la reine, et lui renouvelèrent cette déclaration. Elle employa tous les moyens de persuasion pour apaiser leur ressentiment; mais ce fut en vain; et dès qu'ils furent sortis de la cour, elle se rendit au conseil, qui se trouvoit assemblé. M. Har-

ley commençoit d'expliquer aux membres le motif de leur convocation, qui étoit je ne sais quelle circonstance relative aux affaires étrangères. Le duc de Sommerset dit qu'il ne voyoit pas qu'on pût délibérer sur un pareil sujet, le général et le trésorier étant absents; les autres membres observèrent un morne silence; le conseil se sépara brusquement, et la reine se vit en danger d'être abandonnée par ses ministres. Le lendemain, Anne fit venir le duc de Marlborough, lui annonça que M. Harley résignoit sa place, et qu'elle la donnoit à M. Henri Boyle, chancelier de l'échiquier; mais elle conserva un vif ressentiment des procédés du duc, et lui retira toute sa confiance. La disgrace de M. Harley entraîna la démission de sir Simon Harcourt, procureur général, de sir Thomas Mansel, intendant de la maison de la reine, et celle de M. Saint-John. 1708.

Le prétendant s'embarque à Dunkerque pour l'Écosse.

Le royaume fut à cette époque menacé d'une invasion des François. La cour de Saint-Germain avoit envoyé le colonel Hook avec des lettres de créance en Écosse, pour s'instruire de la situation, du nombre et du degré d'habileté des amis du prétendant dans ce pays. Ce délégué, par sa mauvaise conduite, opéra une division parmi les Écossois jacobites. Créature du duc de Perth, il s'attacha entièrement au duc d'Athol et aux autres zélés partisans du prétendant, qui vouloient recevoir ce prince sans conditions, et négligea le duc d'Hamilton, le comte Maréchal, et les autres adhérents de cette maison, plus modérés dans leurs principes. A son retour en France, il fit un rapport si favorable des dispositions et des moyens de la nation écossoise, que Louis XIV résolut d'équiper un arme-

1708. ment et d'envoyer le prétendant en Écosse. Le prétexte de cette entreprise étoit le rétablissement de ce prince; mais elle avoit pour but réel de faire une diversion aux affaires des Pays-Bas, et d'exciter dans la Grande-Bretagne une révolte qui empêchât la reine Anne d'agir contre la France sur le continent. Les préparatifs se firent à Dunkerque; une escadre y fut rassemblée sous le commandement du chevalier de Forbin, et l'on embarqua un corps de troupes de terre commandé par M. de Grace, connu depuis sous le nom de maréchal de Matignon. Le prétendant, qui avoit pris le nom de chevalier de Saint-Georges, fut abondamment pourvu de services d'or et d'argent, de tentes somptueuses, de riches uniformes pour ses gardes-du-corps, de magnifiques livrées, et de toutes sortes de choses nécessaires à un prince. A son départ, Louis XIV lui fit présent d'une épée enrichie de diamants d'un très haut prix, et lui dit, comme autrefois à son père dans la même circonstance, *qu'il espéroit ne jamais le revoir.* Le pape contribua aux frais de cette expédition, et fournit au prince différentes devises religieuses, qui furent brodées sur ses drapeaux. Informée de ces préparatifs et des desseins du roi de France, la reine Anne fit part aux deux chambres des avis qu'elle avoit reçus de Hollande et des Pays-Bas sur la destination de l'armement de Dunkerque. Les membres l'assurèrent de concert, par une adresse, qu'ils la soutiendroient de leurs vies et de leurs fortunes contre le prétendu prince de Galles et contre tous ses autres ennemis. Ils passèrent ensuite un bill, portant que toute personne seroit invitée à prêter le serment d'*abjuration*, et que ceux qui s'y refuseroient seroient dans le cas des *récusants convaincus.*

Par un autre bill, l'acte d'*habeas corpus* fut suspendu jusqu'au mois d'octobre pour tout individu que le gouvernement feroit arrêter comme soupçonné de trahison. Le prétendant et ses adhérents furent déclarés traîtres et rebelles; et l'on passa un acte qui affranchissoit les tribus d'Écosse de tout vasselage envers les chefs qui prendroient les armes contre la reine. Des vaisseaux de transport furent pris à louage pour ramener d'Ostende dix bataillons anglois; une flotte considérable, équipée avec une incroyable diligence, se dirigea vers Dunkerque, sous la conduite de sir John Leake, de sir Georges Byng, et de lord Dursley. Les François croyoient que Leake avoit mis à la voile pour Lisbonne, et que la Grande-Bretagne étoit dégarnie de vaisseaux de guerre: aussi furent-ils confondus lorsque cette flotte parut à la hauteur de Mardyke. Ils suspendirent aussitôt l'embarquement de leurs troupes; on envoya à Paris courriers sur courriers; Forbin représenta à Louis XIV combien cette entreprise offroit peu de chances de succès, et de combien de dangers elle étoit accompagnée; mais il reçut l'ordre positif d'embarquer les troupes, et de mettre à la voile au premier vent favorable. 1708.

La flotte angloise ayant été forcée par le mauvais temps d'abandonner le poste qu'elle occupoit le 14 mars, l'escadre françoise mit à la voile le 17, à la rade de Dunkerque; mais le vent étant tombé, elle jeta l'ancre à Newport-Pits, où elle resta jusqu'au 19 au soir, qu'elle mit de nouveau à la voile par un temps favorable, et fit route pour l'Écosse. Sir Georges Byng, ayant reçu avis de son départ, par un vaisseau que le major général Cadogan avoit envoyé exprès d'Ostende, donna la chasse

1708. à l'ennemi, après avoir détaché une escadre sous le commandement de l'amiral Baker, à l'effet d'escorter les troupes embarquées à Ostende pour l'Angleterre. Cependant la reine se rendit à la chambre des pairs, où, dans un discours aux deux chambres, elle annonça que la flotte françoise avoit mis à la voile, que sir Georges Byng étoit à sa poursuite, et que dix bataillons anglois étoient attendus d'un jour à l'autre en Angleterre. De nouvelles adresses lui furent aussitôt présentées par les lords et les membres de la chambre des communes, qui lui réitérèrent dans les termes les plus énergiques l'assurance de leur dévouement, l'exhortant à continuer d'être le soutien de la cause commune, en dépit de cette tentative qu'on faisoit pour troubler ses états, et s'élevant avec force contre ceux qui cherchoient à fomenter des défiances entre elle et ses plus fidèles serviteurs. Il arriva aussi à cette occasion des adresses des différentes parties du royaume; et la reine, ainsi encouragée de toutes parts, parut regarder avec mépris les desseins de l'ennemi. Plusieurs régiments d'infanterie et quelques escadrons de cavalerie se mirent en marche pour l'Écosse. Le comte de Leven, commandant en chef des troupes de ce pays, et gouverneur du château d'Édinbourg, se hâta de se rendre à son poste afin de mettre cette forteresse en état de défense, et de faire les dispositions convenables pour s'opposer au prétendant à son débarquement; mais la vigilance de sir Georges Byng rendit toutes ces précautions inutiles. Il fit voile directement pour le golfe d'Édimbourg, où il arriva presque aussitôt que les ennemis, qui profitèrent d'un vent de terre pour se retirer, déployant le plus de voile qu'il leur fut possible. L'a-

miral anglois leur donna la chasse, et le *Salisbury*, un de leurs vaisseaux, fut pris à l'abordage. Dans la nuit, M. de Forbin changea de route; ensorte que le lendemain il étoit hors de la vue de l'escadre angloise. Le prétendant desiroit qu'il se dirigeât vers le nord, afin de le débarquer à Inverness, et Forbin paroissoit disposé à le satisfaire; mais le vent, qui changea, étant devenu très violent, il lui représenta le danger de poursuivre le voyage, et, avec son consentement, il retourna à Dunkerque, après avoir été en butte un mois entier au temps le plus orageux. Cependant sir Georges Byng gagna la rade de Leith, où il reçut des lettres de franchise de la ville d'Édimbourg dans une boîte d'or, comme un témoignage de la reconnoissance des habitants. 1708.

Le prétendant ne pouvoit d'ailleurs choisir une occasion plus favorable pour faire une descente en Écosse. Le peuple en général avoit de l'aversion pour le gouvernement, à cause de la réunion. Les troupes régulières que commandoit Leven n'alloient pas au-delà de deux mille cinq cents hommes : encore étoit-il probable qu'une grande partie auroit passé sous les drapeaux du prétendant : le château d'Édimbourg étoit dépourvu de munitions, et se seroit rendu, selon toute apparence, à la première sommation; dans ce cas, l'argent de l'*équivalent*, qui étoit déposé dans cette forteresse, seroit tombé au pouvoir des jacobites. Un bon nombre de vaisseaux hollandois chargés de canons, d'armes, de munitions, et d'une somme considérable, avoient été poussés sur le rivage, où les amis du prétendant n'eussent pas manqué de s'en saisir, si les troupes françoises eussent débarqué; enfin tous les adhérents de

État de la nation à cette époque.

1708. ce prince étoient prêts à se montrer en armes. En Angleterre, ceux qui favorisoient l'invasion et ceux qui craignoient une révolution firent également une si forte demande sur la banque, que le crédit public parut être en danger. Les communes déclarèrent, par un vote exprès, que quiconque s'efforçoit de détruire ou d'affoiblir le crédit public, dans un temps sur-tout où le royaume étoit menacé d'une invasion, étoit coupable de haute malversation, et devoit être considéré comme ennemi de la reine et de l'état. Le lord trésorier signifia aux directeurs de la banque que, par ordre de la reine, il étoit alloué pour six mois à leurs billets un intérêt de six pour cent, ce qui étoit le double de l'intérêt ordinaire; et ce ministre leur offrit en son propre nom des avances considérables, ainsi que les ducs de Marlborough, de Newcastle, et de Sommerset. Les marchands françois, hollandois et juifs, dont les intérêts étoient particulièrement liés à ceux de la banque, ne négligèrent rien pour la soutenir, et les directeurs ayant retiré vingt pour cent de leurs capitaux furent en état de répondre à toutes les demandes des gens alarmés, comme à toutes celles des malveillants. En Écosse, toutes les personnes de marque soupçonnées d'attachement à la cour de Saint-Germain furent arrêtées et emprisonnées dans le château d'Édimbourg, ou conduites à Londres pour être confinées soit à la Tour, soit à Newgate. De ce nombre fut le duc d'Hamilton, qui trouva pourtant moyen de faire sa paix avec les ministres whigs. Au bout de quelque temps, les autres prisonniers furent admis à donner caution.

Le parlement est dissous.

Le premier avril le parlement fut prorogé, et ensuite dissous par proclamation. Des *writs* furent expédiés

pour de nouvelles élections, et l'on publia en même temps une autre proclamation, qui enjoignoit à tous les pairs de la Grande-Bretagne septentrionale de s'assembler le 17 juin à Édimbourg, dans le palais d'Holyrood-House, à l'effet d'élire seize pairs pour les représenter dans le futur parlement britannique, conformément au vingt-deuxième article du traité de réunion. Après la dissolution du parlement, les lords Griffin et Clermont, fils du comte de Middleton, et plusieurs officiers écossois et irlandois, qui avoient été faits prisonniers à bord du *Salisbury*, furent conduits à Londres et emprisonnés à la Tour ou à Newgate. Lord Griffin, qui avoit été condamné par contumace pour crime de haute trahison commis sous le règne de Guillaume, fut amené à la barre de la cour du banc du roi, et il fut dressé un arrêt pour son exécution; mais elle fut ajournée de mois en mois, jusqu'à ce qu'il mourut en prison de mort naturelle. Le conseil privé d'Écosse fut dissous. Le duc de Queensberry fut créé pair de la Grande-Bretagne avec les titres de baron de Rippon, de marquis de Beverley, et de duc de Douvres; et la place de secrétaire d'état de la guerre, vacante par la démission d'Henri Saint-John, fut confiée à Robert Walpole, qui étoit devenu un personnage important dans la chambre des communes; et dont nous aurons dans la suite occasion de faire connoître la conduite plus en détail. Vers le même temps, on régla par une proclamation la distribution des prises entre les différents officiers et gens de mer de la marine royale, et c'est ce réglement qu'on observe encore aujourd'hui.

1708.

Le roi de France, que le mauvais succès de l'invasion projetée n'avoit pu décourager entièrement, ré-

Les François surprennent

1708. Gand et Bruges.

solut de poursuivre les avantages qu'il avoit remportés sur le continent durant la dernière campagne, et fit des efforts qui doivent paroître incroyables, eu égard à l'état d'épuisement de ses finances. Il fit rassembler une armée formidable dans les Pays-Bas, sous le commandement du duc de Bourgogne assisté de Vendôme, et accompagné du duc de Berry et du chevalier de Saint-Georges, c'est-à-dire du prétendant. L'électeur de Bavière fut destiné à commander les troupes sur le Rhin, où il fut secondé par le duc de Berwick; et le maréchal de Villeroi fut mis à la tête des troupes du Dauphiné. Vers la fin de mars, le duc de Marlborough se rendit à La Haye, où le prince Eugène vint le joindre. Ces deux grands capitaines conférèrent avec le pensionnaire Heinsius et les députés des états-généraux. Ils firent ensuite un voyage dans le pays d'Hanovre, et obtinrent de l'électeur qu'il se contenteroit de garder la défensive dans son commandement sur le Rhin, et se priveroit d'une partie de ses forces, pour mettre les confédérés en état de faire de vigoureux efforts dans les Pays-Bas. Le prince poussa jusqu'à Vienne, et le duc retourna immédiatement en Flandre, où il rassembla l'armée vers la fin de mai. Le 25 du même mois, le duc de Vendôme se mit en marche vers Soignies, et se posta à trois lieues des confédérés, qui étoient campés à Halle et à Billinghen. Le duc de Marlborough, ayant eu avis que l'ennemi se portoit, par Bois-Seigneur-Isaac, sur Braine-la-Leuwe, conjectura que son intention étoit de prendre poste sur les bords de la Dyle, pour empêcher les alliés de passer cette rivière, et pour s'emparer de Louvain. En conséquence, il fit marcher son armée

toute la nuit, et, le 3 juin, il campa à Terbank, le général Auverquerque ayant ses quartiers dans les faubourgs de Louvain quand les François n'étoient encore qu'à Genap et à Braine-la-Leuwe. Comme ils étoient plus nombreux que les confédérés et conduits par un prince du sang, les généraux des alliés s'attendirent d'abord à une bataille. Mais le projet des ennemis étoit de recouvrer par stratagème les places qu'ils avoient perdues en Flandre. L'électeur de Bavière s'étoit rendu extrêmement populaire dans les grandes villes de cette contrée. Le comte de Bergeyck, qui y jouissoit d'un grand crédit, étoit dévoué à la maison de Bourbon. Les habitants de ces villes, naturellement inconstants et mutins, avoient une aversion particulière pour le gouvernement hollandois. Les généraux françois entreprirent de tirer parti de ces circonstances. Un détachement de leurs troupes surprit Gand, qui n'avoit point de garnison, et en même temps le comte de La Mothe, avec un corps nombreux, parut devant Bruges, qui se rendit sans résistance. Il fit ensuite une tentative infructueuse sur Damme, et marcha contre le petit fort de Plassendahl, qu'il emporta d'assaut. Le duc de Marlborough n'eut pas plus tôt appris que l'ennemi avoit envoyé un fort détachement vers Tabize, qu'il quitta Terbank, passa le canal, et campa à Anderlech. Les François traversèrent la Senne à Halle et à Tabize, et les alliés résolurent de les attaquer dès le lendemain matin. Mais l'ennemi se hâta de passer la Dendre dans la nuit; le duc de Marlborough campa le lendemain à Asche, et fut joint le même jour par le prince Eugène, qui arrivoit de la Moselle avec un renfort considérable d'Allemands. Au premier

1708.

1708. avis que ce général étoit en marche, l'ennemi avoit entrepris de réduire Oudenarde, le seul passage sur l'Escaut qu'eussent les confédérés. Il avoit investi cette place le 9 juillet, espérant s'en rendre maître avant que les alliés fussent renforcés. Le duc de Marlborough s'étoit mis aussitôt en mouvement, et avoit fait une marche incroyable depuis Asche jusqu'à Herselingen, où il avoit opéré sa jonction avec le renfort. Il prit alors possession d'un camp très avantageux à Lessines, que les François avoient dessein d'occuper pour couvrir le siége d'Oudenarde.

Ainsi déconcertés, les généraux françois changèrent de résolution, renoncèrent à s'emparer d'Oudenarde, et commencèrent à passer l'Escaut à Gavre. Les deux chefs des confédérés vouloient engager une action : Cadogan fut envoyé avec seize bataillons et huit escadrons pour réparer les chemins, et jeter des ponts sur l'Escaut au-dessous d'Oudenarde. Dès huit heures du matin, l'armée étoit en mouvement; elle marcha avec tant de diligence, qu'à deux heures après midi la cavalerie avoit atteint les ponts sur lesquels passoient Cadogan et son détachement. L'ennemi avoit posté sept bataillons dans le village d'Heynem, situé sur les bords du fleuve, et les troupes de la maison du roi s'étoient rangées en ordre de bataille dans une plaine adjacente, en face d'un corps de confédérés sous les ordres du général Rantzaw, placé derrière un ruisseau qui se jetoit dans l'Escaut. Le duc de Vendôme étoit d'avis d'attaquer les confédérés lorsque la moitié de leur armée auroit traversé le fleuve; mais cet avis n'étoit point celui du duc de Bourgogne, qui parut embarrassé et irrésolu. Ce prince avoit donné ordre aux troupes de

faire halte à Gavre, comme s'il n'eût eu aucun projet arrêté; il rappela même les escadrons de la plaine, déterminé à éviter le combat. Vendôme lui fit à cet égard de fortes remontrances, et la discussion continua jusqu'à trois heures après midi, que la plus grande partie des alliés avoit passé l'Escaut sans opposition. Alors le duc de Bourgogne se déclara pour la bataille, et Vendôme se soumit à son opinion avec beaucoup de répugnance, attendu que l'occasion étoit manquée, et que l'armée n'étoit point formée. Le major général Grimaldi eut ordre d'attaquer Rantzaw avec la cavalerie de la maison du roi, qui, trouvant le ruisseau trop marécageux, refusa de charger, et se retira à la droite : cependant Cadogan attaqua le village d'Heynem, qu'il prit avec trois des bataillons qui l'occupoient. Rantzaw passant le ruisseau, s'avança dans la plaine, et poussa devant lui plusieurs escadrons de l'ennemi. Dans cette attaque, le prince électoral d'Hanovre, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Georges II, chargea à la tête des dragons de Bulau avec la plus grande intrépidité. Son cheval fut tué sous lui, et le colonel Laschky tomba mort à ses côtés. Plusieurs régiments françois furent entièrement rompus; un nombre considérable d'officiers et d'étendards restèrent entre les mains des Hanovriens. Les confédérés continuoient toujours de passer l'Escaut; mais la meilleure partie de l'infanterie étoit encore en arrière. A cinq heures, le duc d'Argyle arriva à la tête de vingt bataillons, qui eurent aussitôt à soutenir une attaque très vive. Les François s'étoient rangés en bataille, et les alliés se formant de même à mesure qu'ils passoient, les deux armées se trouvèrent engagées dans toute l'étendue de leurs lignes vers sept heures du soir.

1708.

1708. Il y avoit long-temps qu'on n'avoit vu en Europe des armées aussi belles. On y distinguoit plus de cent officiers généraux, et deux cent cinquante colonels combattoient à la tête de leurs régiments respectifs. Les François étoient un peu plus nombreux que les alliés; mais leurs généraux étoient divisés, leurs troupes mal disposées, et découragées par les succès non interrompus de leurs ennemis. Dès le commencement, ils parurent avoir de la répugnance pour le combat, et agirent avec une sorte de trouble. Néanmoins l'action se soutint jusqu'à ce que le général Auverquerque et le comte de Tilly, qui commandoient à la gauche des alliés, obligèrent la droite de l'ennemi à céder le terrain, et que le prince d'Orange et le comte Oxenstiern l'attaquèrent en flanc à la tête de l'infanterie hollandoise. Alors il lâcha pied, et se retira dans un grand désordre. Le duc de Vendôme saute aussitôt de son cheval, rallie les bataillons rompus, appelle les officiers par leurs noms, les conjure de sauver l'honneur de leur pays, et anime les soldats de la voix et de l'exemple. Tout est inutile : on pousse les François à travers les enclos, on taille en pièces quelques régiments, d'autres demandent à capituler, et si les ténèbres n'étoient venues bien à propos à leur secours, c'en étoit fait d'une si belle armée; mais la nuit ne permettant plus de distinguer les amis des ennemis, les deux généraux des confédérés ordonnèrent à leurs troupes de cesser le feu, et l'ennemi profita de cette occasion pour s'échapper par la route d'Oudenarde à Gand. Le duc de Vendôme voyant ses troupes effrayées précipiter leur fuite, forma une arrière-garde de vingt-cinq escadrons et d'autant de bataillons pour protéger la retraite. Cette precaution fut le salut de

l'armée. Ce fut en vain qu'au point du jour le duc de Marlborough envoya un nombreux détachement de cavalerie et d'infanterie, sous les ordres des lieutenants généraux Bulau et Lumley, pour poursuivre les fuyards: les haies et les fossés qui bordoient la route étoient si habilement garnis de grenadiers françois, que la cavalerie ne put se former, et qu'on fut obligé de cesser la poursuite. Les François atteignirent Gand vers huit heures du matin, et, traversant la ville, allèrent camper à Lovendegen, sur le canal. Là, ils formèrent des retranchements sur lesquels ils élevèrent l'artillerie, qu'ils avoient laissée à Gavre avec leur gros bagage. Il restoit à-peu-près trois mille ennemis sur le champ de bataille; deux mille désertèrent, et l'on en prit environ sept mille, parmi lesquels beaucoup d'officiers. Dix piéces de canon, plus de cent drapeaux, et quatre mille chevaux demeurèrent au pouvoir des confédérés. Ceux-ci ne perdirent pas plus de deux mille hommes, et aucun officier de marque ne périt de leur côté dans le cours de l'action. Les alliés ayant passé deux jours sur le champ de bataille, un détachement eut ordre de détruire les lignes des François entre Ypres et la Lys; un autre fut envoyé pour mettre le pays à contribution jusqu'à Arras; il dévasta les campagnes, et la terreur gagna jusqu'à Paris. Pendant qu'on ravageoit la Picardie, un détachement de l'armée françoise, commandé par le chevalier de Rozen, fit une irruption dans la Flandre hollandoise, rompit les lignes de Bervilet, qu'on avoit laissées sans défense, et fit une descente dans l'île de Cadsan, qu'il mit à contribution. 1708.

Les généraux des alliés formèrent alors une entreprise que les généraux françois regardèrent comme le Les alliés investissent Lille.

1708. comble de la présomption et de la témérité : je veux parler du siége de Lille, la plus forte place de Flandre, bien pourvue de munitions de toute espèce, et défendue par une garnison renforcée de vingt-un bataillons des meilleures troupes de France, sous le commandement du maréchal de Boufflers; mais ce n'étoient point encore là les plus grands obstacles que les alliés eussent à surmonter. L'ennemi avoit coupé toute communication entre eux et leurs magasins d'Anvers et du Sas-de-Gand; en sorte qu'ils étoient réduits à tirer leurs convois d'Ostende par une chaussée fort étroite, exposés aux attaques d'une armée plus nombreuse que celle qu'ils avoient devant Lille. Ce fut le 13 août que la place fut investie d'un côté par le prince Eugène, et de l'autre par le prince d'Orange-Nassau, stathouder de Frise, pendant que le duc de Marlborough étoit campé à Helchin pour couvrir le siége. La tranchée fut ouverte le 22 août, et poussée avec cette ardeur qu'inspirent d'ordinaire les succès récents. Les ducs de Bourgogne et de Vendôme, ayant été joints par le duc de Berwick, résolurent, s'il étoit possible, de secourir la place, et firent plusieurs marches et contre-marches dans ce dessein. Informé de leur intention, le duc de Marlborough sortit de ses lignes pour leur livrer bataille : il étoit renforcé d'un corps considérable des troupes du siége, et le roi de Pologne, Auguste, ainsi que l'électeur de Hesse, l'accompagnoient en qualité de volontaires; mais l'ennemi évita le combat, et les alliés rentrèrent dans leur camp, qu'ils fortifièrent par des retranchements. Le 7 septembre, les assiégeants prirent d'assaut la contre-escarpe, après un engagement opiniâtre, où ils perdirent mille hommes. Les

généraux françois continuèrent à menacer le camp des confédérés, qu'ils canonnèrent; et le duc de Marlborough rangea de nouveau son armée en ordre de bataille; mais ils ne vouloient que harceler sans cesse les alliés, et interrompre les opérations du siége. Ils tentèrent de surprendre la ville d'Ath au moyen d'intelligences secrètes avec les habitants; mais la conspiration fut découverte. Alors ils coupèrent la communication entre les alliés et l'Escaut, dont ils munirent les bords de forts retranchements et d'une quantité prodigieuse d'artillerie; de manière que les munitions ne purent plus arriver que d'Ostende au camp des confédérés. Le 21 septembre, le prince Eugène, qui se trouvoit à la tranchée, voyant ses troupes chassées par les ennemis d'un logement qu'elles avoient fait sur la contre-escarpe de la Tenaille, les rallia et les ramena lui-même à la charge : malheureusement un coup de mousquet, qu'il reçut à l'œil gauche, l'obligea de se retirer, et pendant quelques jours le duc de Marlborough eut à soutenir à-la-fois le commandement du siége et celui de l'armée qui le couvroit. Le 23, on emporta d'assaut la Tenaille; et l'on fit un logement sur le chemin couvert. Le maréchal de Boufflers, ayant trouvé moyen d'informer Vendôme que ses munitions étoient presque épuisées, ce général détacha le chevalier de Luxembourg avec un corps de cavaliers, dont chacun portoit en croupe un sac de poudre de quarante livres pour approvisionner la place. Ils furent découverts lorsqu'ils traversoient le camp des alliés, et poursuivis jusqu'aux barrières de la ville; il en entra néanmoins un grand nombre; mais beaucoup d'autres furent tués par les confédérés, ou périrent misérable- 1708.

1708. ment par l'explosion de la poudre dont ils étoient chargés.

Les généraux françois tentèrent ensuite d'intercepter un convoi d'Ostende. Le comte de La Mothe partit de Gand avec environ vingt-deux mille hommes pour attaquer ce convoi, que gardoient six mille alliés, commandés par le major général Webb. Ce dernier fit de si admirables dispositions dans le bois de Wynendale, et reçut les ennemis avec un feu si serré, qu'après un combat très vif, qui ne dura pas moins de deux heures, ils se retirèrent dans le plus grand désordre, malgré la grande supériorité du nombre, laissant six mille morts sur le champ de bataille. De tous les exploits de cette guerre, ce fut le plus honorable, et l'un des plus importants pour les alliés, puisque si le convoi eût été pris, ils auroient été forcés de lever le siége. Le duc de Vendôme fit rompre les digues entre Bruges et Newport, afin d'inonder tout le pays, espérant par là détruire la communication entre Ostende et les confédérés. Il s'empara du colonel Caulfield et d'un corps de troupes britanniques posté dans le village de Leffinghen, par où les convois étoient arrivés au duc de Marlborough. Le 22 octobre, le maréchal de Boufflers demanda à capituler pour la ville : le lendemain les articles furent signés; le 25, les alliés prirent possession de la place, et le maréchal se retira dans la citadelle avec le reste de sa garnison, qui de douze mille hommes se trouvoit réduite à moins de six mille. Une négociation fut entamée pour la reddition de la citadelle; mais Boufflers fit des demandes si outrées, qu'on les rejeta avec dédain. Les hostilités recommencèrent le 29 du mois; et le comte de Stair fut détaché pour

amener du blé des districts de Furnes et de Dixmude. 1708.
Cependant le feld-maréchal Auverquerque mourut à Rousselaer, dans la soixante-septième année de son âge, après avoir, dans plus de trente campagnes, donné d'innombrables preuves de courage, d'habileté, et de modération. Le duc de Vendôme ne désespéroit point d'obliger les confédérés d'abandonner l'entreprise. Les ministres françois à Rome et à Venise déclarèrent publiquement que l'armée des alliés étoit coupée de telle manière qu'il falloit ou qu'elle levât le siége, ou qu'elle pérît de famine. L'électeur de Bavière, avec un détachement de dix mille hommes, marcha sur Bruxelles, et attaqua la contre-escarpe avec furie; mais repoussé par la garnison que commandoit le général Paschal, il se retira avec précipitation, sur l'avis que le duc de Marlborough étoit en mouvement pour secourir la place. Le général anglois et le prince Eugène, à la première nouvelle du danger de Bruxelles, s'étoient mis en marche avec l'armée qui couvroit le siége. Ils passèrent l'Escaut sur des pontons, sans aucune opposition, malgré les formidables ouvrages que les François avoient élevés sur ces bords. Ces ouvrages furent alors abandonnés à la hâte, à la grande surprise des confédérés, qui s'attendoient à perdre un millier d'hommes en les attaquant. Ils marchèrent vers Oudenarde, où ils eurent avis que l'électeur s'étoit retiré. Alors le prince Eugène retourna à Lille, et le duc de Marlborough continua sa route jusqu'à Bruxelles, où il fut reçu aux acclamations de joie. Il se posta ensuite à Oudenarde, de manière à maintenir sa communication avec le prince Eugène.

Les assiégeants ayant fait des logements et élevé des

1708. Lille se rend, Gand est pris, et Bruges abandonné.

batteries sur la seconde contre-escarpe de la citadelle, envoyèrent un message à Boufflers pour lui signifier que, s'il vouloit rendre cette forteresse avant qu'on fit jouer les batteries, il le pouvoit à des conditions honorables, sans quoi il seroit fait prisonnier de guerre ainsi que sa garnison. Il se détermina à capituler; les otages furent échangés le 8 décembre, et les articles signés le 10. Le maréchal et ses troupes sortirent alors avec les honneurs de la guerre, et furent conduits à Douai. Dans cette grande entreprise, les alliés se lavèrent, à force de persévérance et de courage, du reproche d'imprudence qu'ils ne méritoient que trop: cependant on doit convenir qu'ils durent en grande partie leurs succès à l'imprévoyance et aux fautes des assiégés.

Les généraux françois, considérant que la saison étoit avancée, et n'imaginant pas que les alliés pussent entreprendre rien d'important après la réduction de Lille, retournèrent à Paris, après avoir distribué leur armée en quartiers d'hiver; mais leurs infatigables adversaires étoient résolus à ne point se séparer sans frapper quelque autre grand coup. Le 20 décembre, ils investirent Gand de tous côtés, et, le 30, leurs batteries se trouvant prêtes, le comte de La Mothe, qui commandoit la garnison, demanda à capituler. Le 3 janvier 1708, il sortit de la ville avec trente bataillons et seize escadrons, qui furent conduits à Tournay, pendant que le duc d'Argyle, à la tête de six bataillons anglois, prenoit possession de la ville et de la citadelle. Alors l'ennemi abandonna Bruges, Plassendahl et Leffengen; et les généraux des alliés, ayant arrêté le plan des quartiers d'hiver, se rendirent en Hollande, laissant leurs troupes sous le commandement du comte de

Tilly. Le roi de France fut confondu de toutes ces conquêtes de ses ennemis dans les Pays-Bas. Ses affaires ne prospéroient pas non plus du côté du Dauphiné. Toute la vigilance et toute l'activité de Villars ne purent empêcher le duc de Savoie de se rendre maître des importantes forteresses d'Exilles, de la Pérouse, de la vallée de Saint-Martin, et de Fenestrelle. Le duc fit si bien, en un mot, qu'à la fin de la campagne il s'étoit fait une barrière pour les frontières de ses états, et s'étoit ouvert une entrée dans les provinces françoises, après avoir fait une diversion en faveur du roi Charles, en obligeant l'ennemi à envoyer du Roussillon un fort détachement au secours de Villars. 1708.

La campagne en Catalogne fut féconde en grands événements. Le comte Guido de Staremberg arriva à Barcelone le 30 avril; mais les troupes impériales, que sir John Leake amenoit d'Italie, ne débarquèrent pas à temps pour secourir Tortose, que le duc d'Orléans assiégea et prit, ainsi que Denia, et dont la garnison fut faite prisonnière de guerre, contre les articles de la capitulation. Les alliés furent amplement dédommagés de ces pertes par la conquête de la Sardaigne et de Minorque. Sir John Leake, ayant pris à bord une poignée de troupes sous la conduite du marquis d'Alconzel, fit voile pour Cagliari, et somma le vice-roi de se rendre. Comme ce dernier ne se pressoit point de répondre, l'amiral commença à bombarder la ville : alors les habitants forcèrent le vice-roi de se rendre à discrétion : la plus grande partie de la garnison s'enrôla au service du roi Charles. Les députés des états, assemblés par le marquis d'Alconzel, reconnurent ce prince pour leur souverain, et fournirent à ses troupes trente mille sacs

Conquête de Minorque.

1708. de blé, qui furent aussitôt transportés en Catalogne, où le besoin de provisions se faisoit vivement sentir. Le major général Stanhope, ayant formé un plan pour la conquête de Minorque, et concerté avec l'amiral les mesures nécessaires pour le mettre à exécution, obtint du comte de Staremberg quelques bataillons espagnols, italiens, et portugais. Il s'embarqua à leur tête à Barcelone avec un train considérable d'artillerie angloise, accompagné du brigadier Wade et du colonel Petit, ingénieur de grande réputation. Ils mirent à terre dans l'île, le 26 août, à dix milles du fort Saint-Philippe, avec environ trois mille hommes. Le lendemain, ils commencèrent à dresser leurs batteries. Le général Stanhope fit lancer dans la ville une certaine quantité de flèches, auxquelles étoient attachés des papiers contenant des déclarations en espagnol et en françois. On y menaçoit la garnison de l'envoyer tout entière aux mines, si elle ne se rendoit avant que le travail des batteries fût terminé. Cette garnison se composoit de mille Espagnols et de six cents marins françois, commandés par le colonel La Jonquière, qui s'imagina que le nombre des assiégeants s'élevoit au moins à dix mille hommes, tant ils avoient su s'étendre à la vue de l'ennemi. Le feu des batteries commença, et eut bientôt démoli quatre tours, qui étoient comme les ouvrages avancés du fort. L'on fit ensuite une brèche au mur extérieur, et ce fut par là que le brigadier Wade, à la tête des grenadiers, emporta d'assaut une redoute avec une valeur si extraordinaire, que la consternation s'empara des assiégés. Dès le troisième jour, ils crurent devoir entrer en pourparler, et capitulèrent, à condition qu'ils sortiroient avec les honneurs de la

guerre, que les Espagnols seroient transportés à Murcie, et les François à Toulon. Néanmoins on retint ces derniers, par représailles de la conduite que leurs compatriotes avoient tenue envers la garnison de Denia. Le gouverneur espagnol fut si mortifié lorsqu'il connut le petit nombre des assiégeants, qu'à son arrivée à Murcie il se jeta par la fenêtre de désespoir, et mourut sur la place. La Jonquière fut emprisonné pour toute sa vie, et tous les autres officiers françois disgraciés. Le fort Saint-Philippe étant ainsi réduit, au grand étonnement de toute l'Europe, et la garnison du fort Fornelles s'étant rendue prisonnière aux amiraux Leake et Whitaker, les habitants se soumirent au gouvernement anglois avec d'autant plus de joie, que le roi Philippe les avoit opprimés, et leur avoit ôté leurs priviléges. Le général Stanhope nomma le colonel Petit gouverneur du fort Saint-Philippe, et lieutenant de toute l'île. Après cette importante conquête, il retourna à l'armée d'Espagne, où une entreprise infructueuse pour surprendre Tortose termina les opérations de la campagne. 1708.

Rupture entre le pape et l'empereur.

La flotte angloise contribua non seulement à la prise de Minorque, mais elle contint aussi le pape, qui s'étoit efforcé de former une ligue des princes d'Italie contre l'empereur. Ce pontife avoit montré tant de partialité pour la maison de Bourbon, que l'empereur donna ordre à M. de Bonneval de marcher avec les troupes qui se trouvoient en Italie, renforcées de celles du duc de Modène, et d'envahir le duché de Ferrare. Bonneval prit en conséquence possession de Comachio et de quelques autres places, prétendant que c'étoient des terres allodiales appartenant au duc de Modène,

1708. et des fiefs de l'empereur sur lesquels le saint-siége n'avoit aucun droit. Le vice-roi de Naples eut défense d'envoyer aucun argent à Rome, et le conseil du royaume rédigea un long mémoire contenant les prétentions du roi Charles, qui attaquoient jusqu'aux fondements de la puissance temporelle du pape. Celui-ci adressa une longue remontrance à l'empereur sur l'injustice de ces procédés, déclarant qu'il étoit déterminé à soutenir cette cause, dût-il perdre la vie dans la querelle. Il commença aussitôt à lever une armée, et fit revivre le plan d'une ligue entre les princes d'Italie pour leur défense mutuelle. Sir John Leake avoit reçu ordre de bombarder Civita-Vecchia, pour punir le pape d'avoir favorisé l'expédition du prétendant contre la Grande-Bretagne; mais, comme l'empereur et le duc de Savoie espéroient amener la cour de Rome à un accommodement, ils obtinrent de l'amiral anglois qu'il suspendroit les hostilités jusqu'à ce qu'ils eussent essayé la voie de la négociation. Le marquis de Prie, seigneur piémontois, fut envoyé à Rome comme ambassadeur; mais le pape refusa de le recevoir en cette qualité. Enflé des promesses de la France, il crut pouvoir braver l'empereur, et ses troupes ayant surpris un corps d'Impériaux, furent assez barbares pour le tailler en piéces. Dès que le duc de Savoie eut terminé la campagne, les troupes de l'empereur, qui servoient sous ce prince, eurent ordre d'entrer sur le territoire du pape, et chassèrent devant elles celles de sa sainteté, sans égard au nombre. Bologne capitula, et Rome trembla d'être encore une fois saccagée par une armée allemande. Alors le pape perdit courage : il fut trop heureux de recevoir le marquis de Prie comme envoyé de l'empereur. Il

1708.

consentit à licencier ses nouvelles levées, à laisser prendre aux troupes impériales des quartiers d'hiver dans son territoire, à accorder au roi Charles l'investiture de Naples, et à donner en tout temps aux Impériaux un passage à travers ses états.

Sur le Haut-Rhin, les électeurs de Bavière et d'Hanovre étoient si affoiblis, qu'ils ne purent entreprendre rien d'important l'un contre l'autre. En Hongrie, les démêlés de l'empereur et des mécontents ne cessoient point. La Pologne fut enfin délivrée de l'oppression exercée par le roi de Suède, qui marcha en Ukraine contre le czar de Moscovie, malgré les soumissions auxquelles ce monarque s'abaissoit pour l'apaiser. Dans le cours de cette année, les marchands anglois n'essuyèrent pas de grandes pertes sur mer; le commerce fut régulièrement protégé par des escortes. Dans les Indes occidentales, le chef d'escadre Wager détruisit le vaisseau amiral de la flotte des galions, et prit le contre-amiral sur la côte de Carthagène; et si les officiers de son escadre avoient fait leur devoir, la plus grande partie de la flotte seroit tombée entre ses mains. A son retour à la Jamaïque, deux de ses capitaines furent jugés par une cour martiale, et renvoyés du service.

Mort du prince Georges.

A-peu-près à cette époque, la cour d'Angleterre eut beaucoup d'inquiétude sur les suites d'un outrage commis envers le comte de Matueof, ambassadeur moscovite. Il fut publiquement arrêté à la poursuite d'un passementier, et maltraité par les sergents, qui le jetèrent en prison, où il resta jusqu'à ce qu'il fut cautionné par le comte de Feversham. Furieux de cette insulte, il en demanda réparation au gouvernement, et fut secondé

1708. dans ses remontrances par les ministres de l'empereur, du roi de Prusse, et de plusieurs autres princes étrangers. La reine fit éclater la plus vive indignation contre les auteurs d'une telle violence. Ils furent aussitôt saisis, et l'on donna des ordres pour les poursuivre selon toute la rigueur des lois. Matueof réitéra ses plaintes avec beaucoup d'aigreur : le secrétaire d'état Boyle l'assura, au nom de la reine, qu'il auroit une ample satisfaction. Malgré cette assurance, il demanda un passe-port pour lui et sa famille, refusa les présents ordinaires à son départ, et se retira en Hollande. Il transmit de là à la reine un memoire avec une lettre du czar son maître, qui insistoit pour que cette princesse punît de mort tous ceux qui avoient concouru à violer la loi des nations dans la personne de son ambassadeur. Une semblable punition étant incompatible avec les lois angloises, la reine et ses ministres se trouvèrent dans un extrême embarras, et tinrent plusieurs conseils pour délibérer sur les mesures à prendre dans cette circonstance. Le 28 octobre, le prince Georges de Danemarck mourut d'un asthme et d'une hydropisie dont il étoit depuis long-temps affecté. C'étoit un prince d'un caractère plus aimable que brillant, brave, modeste, et humain, qui n'avoit d'ailleurs ni grands talents ni ambition. Il avoit toujours vécu dans le plus parfait accord avec la reine, qui, pendant tout le temps de leur union, et particulièrement dans sa dernière maladie, lui donna beaucoup de preuves de tendresse. A sa mort, le comte de Pembroke fut fait lord grand amiral; le comte de Wharton fut promu au gouvernement de l'Irlande, et lord Somers fut nommé président du conseil. Malgré ces promotions, qui étoient favora-

bles aux whigs, le crédit du duc de Marlborough auprès de la reine déclinoit de plus en plus. Elle consultoit en secret M. Harley, et c'étoit sur-tout en lui qu'elle mettoit sa confiance, quoiqu'il n'eût en apparence aucune part à l'administration. 1709.

Assemblée du nouveau parlement

Le nouveau parlement, où les whigs eurent la majorité, s'assembla le 16 novembre. L'archevêque de Canterbury, le chancelier, le lord trésorier, le lord grand maître de la maison de la reine, et le grand écuyer, furent chargés par une commission scellée du grand sceau d'y représenter la personne de sa majesté, à qui la décence ne permettoit point de paroître dans la chambre si peu de temps après la mort de son époux. Sir Richard Onslow ayant été élu orateur de la chambre basse avec l'approbation de la reine, le chancelier, dans un discours aux deux chambres, leur recommanda de fournir les moyens de poursuivre la guerre avec vigueur et de soutenir les avantages que les alliés avoient obtenus dans les Pays-Bas. Il leur dit que la reine desiroit qu'elles préparassent des bills propres à confirmer et à rendre efficace la réunion des deux royaumes, ajoutant qu'elle se feroit un plaisir de sanctionner tout ce qu'elles pourroient faire pour les progrès du commerce et des manufactures. Les deux chambres présentèrent des adresses de condoléance sur la mort du prince Georges et de félicitation sur le succès des armes de la reine dans la dernière campagne. Les communes examinèrent ensuite les élections contestées, examen qui se fit avec une honteuse partialité pour la faction des whigs. Elles s'occupèrent alors des différentes branches de subsides, accordèrent une augmentation de dix mille hommes de troupes, et votèrent plus de sept millions

1709. sterling pour le service de l'année suivante. La banque consentit à mettre en circulation deux millions cinq cent mille livres sterling en billets de l'échiquier, à condition qu'on reculeroit de 21 ans le terme de sa durée, et que son capital de deux millions deux cent un mille cent soixante-onze livres sterling seroit doublé par une nouvelle souscription.

Bill de *naturalisation.*

De grands débats s'étant élevés sur les élections d'Écosse, la chambre prit en considération plusieurs pétitions, où l'on soutenoit que les fils aînés de pairs écossois exclus du droit de siéger dans le parlement de la Grande-Bretagne étoient inhabiles à faire partie de la chambre des communes. Le conseil des parties ayant été entendu, l'on confirma la doctrine professée dans les pétitions, et de nouveaux *writs* furent expédiés à l'effet d'élire deux nouveaux membres pour les comtés d'Aberdeen et de Linlithgow, à la place de lord William Haddo et de lord James Johnstown. Quelques pairs écossois présentèrent des pétitions à la chambre des lords touchant le droit qu'ils prétendoient avoir de voter aux élections. Après des débats fort animés, il fut décidé qu'un lord écossois créé pair de la Grande-Bretagne ne pouvoit conserver le droit de suffrage en Écosse, et que les seigneurs qui occupoient le château d'Édimbourg avoient droit de donner leur voix, après avoir prêté les serments au gouvernement. Les Écossois de la chambre des lords et ceux de la chambre des communes dans le parlement britannique étoient divisés en deux factions. Le duc de Queensberry étoit en grande faveur auprès de la reine et du lord trésorier, par le moyen duquel il fut nommé sécrétaire d'état pour l'Écosse. Son influence étoit telle que tous les

emplois en Écosse furent donnés aux personnes qu'il recommanda. Il eut pour adversaires les ducs d'Hamilton, de Montrose, et de Roxburgh, qu'appuyèrent le comte de Sunderland et lord Somers. Un bill ayant pour objet la naturalisation générale de tous les protestants fut présenté, et passa en loi, malgré la violente opposition des torys dans l'une et l'autre chambre. 1709.

Une enquête ayant été entamée dans les deux chambres concernant la dernière invasion que les François avoient voulu faire en Écosse, lord Haversham et les autres membres du parti des torys cherchèrent à prouver que le ministère n'avoit pas pris les précautions convenables pour la sûreté de ce royaume, même après avoir reçu avis du dessein du prétendant; ils affirmèrent que depuis que la tentative avoit échoué, plusieurs personnes de qualité avoient été arrêtées et traitées avec rigueur par le gouvernement, sur un prétendu soupçon de trahison; quoique probablement en faisant emprisonner ces individus le ministère ne voulût que les empêcher de s'opposer à la cour dans les élections suivantes. On cita des faits et l'on employa des arguments très vigoureux; mais la majorité étoit si peu disposée à trouver le ministère en faute, qu'elle termina l'enquête en déclarant, dans une adresse à la reine, que des mesures efficaces avoient été prises en temps convenable pour déjouer les desseins des ennemis de sa majesté tant au-dedans qu'au-dehors. On présenta à la chambre des lords un bill relatif aux procès de haute trahison en Écosse, et appliquant à ce royaume, avec quelques légers changements, le mode suivi en Angleterre dans les procès de cette nature. Les membres écossois combattirent cet acte comme un empiétement sur les formes

Acte de *grace.*

1709. de leur législation. Ils furent appuyés par ceux qui s'étoient fait une maxime de s'opposer à toutes les mesures de la cour. Le bill passa cependant dans les deux chambres, et reçut la sanction royale. Afin de prévenir les plaintes que cet acte pouvoit exciter, la reine consentit à un acte de grace, par lequel tous les crimes de trabison étoient pardonnés, excepté ceux qui avoient été commis dans la *haute-mer* : cette exception portoit sur les individus qui s'étoient embarqués avec le prétendant. Le major général Webb, à qui l'on n'avoit pas rendu justice dans un exposé très partial de la bataille de Wynendale, transmis par Cardonnel, secrétaire du duc de Marlborough, reçut les remerciements de la chambre pour les services éminents qu'il avoit rendus dans ce combat. Ce fut à la demande des torys que la chambre fit cette démarche : les whigs, de leur côté, ne manquèrent point de faire complimenter pareillement le duc de Marlborough, même avant son retour en Angleterre. Lorsque la nouvelle de la prise de Gand arriva à Londres, les lords et les communes félicitèrent la reine de cet avantage qui couronnoit dignement une si glorieuse campagne; et le duc, à son arrivée, fut remercié au nom des pairs par le lord chancelier. Comme on le supposoit chargé de propositions de paix, les deux chambres demandèrent à la reine, dans une adresse, d'insister pour la démolition de Dunkerque, ce repaire de pirates qui infestoient l'Océan et faisoient un mal incalculable au commerce anglòis. La reine promit de se conformer à ce vœu du parlement; mais elle ne fut pas peu surprise d'une seconde adresse, où les chambres la supplioient d'avoir quelque égard au desir de ses sujets en songeant à un nouveau mariage. Elle ré-

pondit que les mesures qu'elle avoit prises pour la succession protestante prouvoient assez combien elle avoit à cœur la félicité à venir du royaume, mais que l'objet de l'adresse étoit d'une telle nature, qu'elle étoit persuadée qu'on n'attendoit pas d'elle une réponse positive. 1709.

L'ambassadeur moscovite obtient réparation d'une insulte.

L'insuffisance des lois ne permettant point de punir de la peine capitale les auteurs de l'insulte commise envers l'ambassadeur moscovite, il fut présenté à la chambre des communes un bill pour garantir les priviléges des ambassadeurs et autres ministres étrangers. Les deux chambres l'adoptèrent, ainsi qu'un autre, pour empêcher les paris sur les affaires publiques, manie qui étoit alors portée à l'excès et qui avoit causé la ruine de beaucoup d'imprudents, au profit de quelques adroits aventuriers. Le 14 mars, les communes votèrent la somme de cent trois mille deux cent trois livres sterling, pour secourir les habitans de Nevis et de Saint-Christophe, qui avoient beaucoup souffert par la dernière invasion. Le 21 avril, le parlement fut prorogé. L'ambassadeur moscovite continuoit d'écrire des lettres pressantes au secrétaire d'état Boyle, qui à la fin déclara que les lois du royaume ne permettoient point d'infliger la peine qu'on demandoit. Une information fut faite au nom de la reine à la cour du banc du roi contre Thomas Morton, passementier, et treize autres personnes, qu'on trouva coupables d'avoir participé à l'insulte. Cependant la reine, afin de satisfaire le czar, voulut bien condescendre à faire des excuses solennelles par son ambassadeur; elle rétablit l'honneur de Matueof par une lettre expresse, et l'indemnisa de tous ses frais et dommages: alors seulement le czar et l'ambassadeur déclarèrent qu'ils étoient satisfaits.

LIVRE X.

Négociation pour la paix. — Prise de Tournay par les alliés. — Défaite des François à Malplaquet. — Reddition de Mons. — Campagne en Espagne. — Les états-généraux rejettent les propositions de paix de Louis XIV. — Affaire du docteur Sacheverel. — Conférences à Gertruydenberg. — Insolence et obstination des Hollandois. — Les confédérés prennent plusieurs places fortes. — Victoire du roi Charles à Sarragosse, et entrée de ce prince à Madrid. — Bataille de Villaviciosa. — Disgrace du ministère au profit des torys. — Le duc de Marlborough insulté. — Enquête sur la conduite de la guerre en Espagne. — Harley assassiné. — Mort de l'empereur. — Le duc de Marlborough continue de commander l'armée des alliés. — Prise de Bouchain. — Le duc d'Argyle commande les troupes britanniques en Espagne. — Expédition au Canada. — Négociation entre les cours de France et d'Angleterre. — Arrivée de Ménager en Angleterre. — Les propositions du roi de France ne sont pas goûtées des alliés. — Le duc de Marlborough dépouillé de tous ses emplois. — Le prince Eugène arrive en Angleterre. — Walpole expulsé de la chambre des communes. — Votes contre les Hollandois. — Actes défavorables aux presbytériens.

1709. Négociation pour la paix.

Le roi de France avoit éprouvé de grandes pertes dans la dernière campagne : un hiver rigoureux vint mettre le comble à la misère de ses sujets. Dans cette situation déplorable, il fit céder son ambition et son orgueil au desir d'une paix devenue si nécessaire, et il résolut de sacrifier aux besoins de ses peuples les intérêts de son petit-fils. Il dépêcha secrètement en Hollande le président

Rouillé avec des propositions générales de paix, et le chargea d'offrir une forte barrière aux états-généraux, qu'il espéroit toujours détacher de la confédération. Ce ministre conféra en particulier à Mardick avec Buys et Vanderdussen, pensionnaires d'Amsterdam et de Gouda; il lui fut ensuite permis de se rendre à Woerden, entre Leyde et Utrecht. Les États s'empressèrent de communiquer ses propositions aux cours de Vienne et de Londres. Le prince Eugène et le duc de Marlborough arrivèrent à La Haye au mois d'avril, et eurent des conférences avec le grand pensionnaire Heinsius, ainsi qu'avec Buys et Vanderdussen, touchant les propositions de la France, qui ne furent pas trouvées satisfaisantes. Rouillé dépêcha aussitôt un courrier à Paris pour demander de plus amples instructions, et le duc de Marlborough retourna en Angleterre pour rendre compte à la reine des progrès de la négociation. Louis XIV, afin de convaincre les États de sa sincérité, envoya à La Haye le marquis de Torcy, secrétaire d'état pour les affaires étrangères, avec des offres auxquelles les états-généraux ne voulurent faire aucune réponse jusqu'à ce qu'ils connussent les sentiments de la reine de la Grande-Bretagne. Le duc de Marlborough passa de nouveau la mer, accompagné de lord vicomte Townshend, nommé ambassadeur extraordinaire, et plénipotentiaire adjoint. Le prince Eugène se trouvant aussi à La Haye, les conférences s'ouvrirent. Le ministre françois déclara que son maître consentiroit à la démolition de Dunkerque, qu'il abandonneroit le prétendant et l'obligeroit à quitter ses états, qu'il renonceroit à toute prétention sur la monarchie espagnole, et céderoit dans les Pays-Bas les places que les états-généraux

1709.

1709. demandoient pour se former une barrière ; qu'il traiteroit avec l'empereur en prenant pour base les articles de la paix de Ryswick, et qu'il démoliroit même les fortifications de Strasbourg. Les ministres des alliés, que le succès avoit rendus difficiles et arrogants, et qui se croyoient d'ailleurs personnellement intéressés à la continuation de la guerre, exigèrent que la France restituât à l'Empire la haute et la basse Alsace, rendît Strasbourg dans l'état où cette ville se trouvoit alors, cédât la ville et la châtellenie de Lille, fît démolir Dunkerque, le Neuf-Brissac, le Fort-Louis et Huningue. En un mot, leurs demandes étoient si insolentes, que Louis XIV n'eût jamais souffert qu'on les lui exposât, s'il n'eût été réduit au dernier degré de détresse. Lorsqu'on songe à ces demandes, on a peine à se défendre d'un sentiment de compassion pour le prince qui avoit donné des lois à l'Europe, et à qui la victoire avoit été si long-temps fidèle. Malgré ce que le président Rouillé lui avoit écrit de Hollande après ses conférences avec les députés, il ne pouvoit se persuader que les Hollandois méconnussent assez leurs vrais intérêts pour refuser les concessions qu'il vouloit leur faire. Il ne pouvoit concevoir qu'ils aimassent mieux poursuivre une guerre dont les événements étoient incertains et qui occasionoit pour eux les impôts les plus accablants, que de jouir en paix des avantages qu'il offroit à leur commerce. Il se flattoit que les alliés n'avoient point assez abandonné leur premier projet d'équilibre politique, pour jeter dans la balance un poids aussi énorme en faveur de la maison d'Autriche, constamment dirigée par les plus dangereuses maximes de l'ambition et de l'arbitraire, sans avoir aucun de ces sentiments gé-

néreux, particuliers à la maison de Bourbon. La condescendance de Louis XIV augmentoit en proportion de l'insolence des ministres alliés. Son secrétaire d'état, le marquis de Torcy, se rendit en poste en Hollande à la faveur d'un déguisement et avec un simple passeport en blanc. Il trouva les États sous l'influence absolue du prince Eugène et du duc de Marlborough, qui se montrèrent superbes et intraitables. Il attaqua particulièrement le duc de Marlborough par son côté le plus foible, en lui offrant une forte somme d'argent, s'il vouloit faire conclure la paix à certaines conditions; cette offre fut rejetée: le duc voyoit le nombre de ses ennemis s'augmenter chaque jour en Angleterre, et son crédit s'évanouir à la cour; il sentoit que la continuation de la guerre et de nouvelles victoires pourroient seules soutenir son influence dans sa patrie. Torcy, de son côté, savoit à quel point la France étoit épuisée, et combien son maître redoutoit l'ouverture de la campagne : c'est ce qui le fit consentir aux articles qu'on demandoit pour préliminaires. Le roi de France fut confondu à ces propositions : elles lui inspirèrent un sentiment composé de douleur et d'indignation. Il rejeta avec mépris de pareils préliminaires. Il ne dédaigna point de prendre ses sujets pour juges : ses offres furent publiées avec les demandes des alliés. Le peuple françois prit à cœur la gloire de son roi; il se récria contre l'insolence cruelle de ses ennemis. Appauvri par la guerre, en proie à la famine, il résolut de sacrifier, s'il le falloit, pour le soutenir, tout ce que la guerre et la famine lui avoient laissé; il se montra bien déterminé à combattre sans solde, plutôt que de l'abandonner à la nécessité d'accepter des conditions si déshonorantes. Ce géné-

1709.

1709. reux enthousiasme fit faire aux François des efforts qui étonnèrent l'Europe. Les préliminaires ayant été rejetés par le roi de France, Rouillé eut ordre de quitter la Hollande en vingt-quatre heures, et les généraux des alliés résolurent d'ouvrir la campagne sans attendre plus long-temps.

Prise de Tournay par les alliés.

Le prince Eugène et le duc de Marlborough se portèrent en Flandre, et, vers la fin de juin, l'armée des alliés campa dans la plaine de Lille, au nombre de cent dix mille hommes effectifs. En même temps, le maréchal de Villars, l'un des meilleurs et des plus heureux généraux qu'ait eus la France, assembla les troupes françoises dans la plaine de Lens, où il commença à former des retranchements. Les généraux des confédérés ayant observé sa situation, et voyant qu'il étoit difficile de l'attaquer avec avantage, se déterminèrent à entreprendre le siége de Tournay, dont Villars avoit affoibli la garnison. Ils feignirent un mouvement sur Ypres, afin de tromper l'ennemi et de tourner toute son attention de ce côté; et cependant ils investirent Tournay le 27 juin. Quoique la garnison fût peu nombreuse, la place étoit si forte, grace à l'art et à la nature, et le lieutenant général de Surville, gouverneur, étoit un homme si habile, que le siége traîna en longueur, contre l'attente des alliés, et leur coûta un grand nombre d'hommes, malgré toutes les précautions qu'ils purent prendre pour leur sûreté. Comme les assiégeants employoient la sappe, leurs mineurs se rencontroient souvent sous terre avec ceux de l'ennemi, et se battoient à la baïonnette et au pistolet. De part et d'autre, il se présentoit des volontaires à ces combats souterrains, au milieu des mines et des contre-mines prêtes à éclater. Quelque-

fois elles prenoient feu par accident; quelquefois aussi on les allumoit à dessein : beaucoup de ces braves furent misérablement étouffés; des bataillons entiers sautèrent en l'air, ou furent ensevelis sous les décombres. Le 28 juillet, les assiégeants ayant ouvert une brèche praticable, et toutes les dispositions étant faites pour un assaut général, l'ennemi offrit de capituler : la ville fut rendue à certaines conditions, et la garnison se retira dans la citadelle. Surville entra aussi en négociation pour cette forteresse. Les articles furent envoyés à Versailles; mais Louis XIV refusa de les ratifier, à moins que les alliés ne consentissent à une suspension d'armes générale dans les Pays-Bas, jusqu'au 5 septembre Le 8 août, les hostilités recommencèrent, et on les poursuivit avec beaucoup d'ardeur et d'animosité. Le 13, Surville fit des propositions que le duc de Marlborough rejeta, en lui faisant entendre qu'il n'avoit d'autre condition à espérer que de se rendre à discrétion. Enfin, ses provisions étant épuisées, il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre avec ses soldats. On leur permit néanmoins de regagner la France, sur leur parole qu'ils ne rentreroient en campagne que lorsqu'un nombre égal de prisonniers alliés auroit été relâché.

1709.

Défaite des François à Malplaquet.

Les alliés tournèrent ensuite leur attention vers la ville de Mons, qu'ils étoient résolus d'assiéger avec toute la diligence possible. Ils passèrent l'Escaut le 3 septembre, et détachèrent le prince de Hesse pour attaquer les lignes françoises depuis la Haîne jusqu'à la Sambre. A son approche, ces lignes furent abandonnées. Le 7 septembre, le maréchal de Boufflers arriva au camp des François à Quievrain, n'hésitant point à servir sous Villars, quoique plus ancien que lui dans le

1709. commandement. Le duc de Marlborough ayant reçu avis que les François étoient en marche pour attaquer le corps avancé qui étoit sous les ordres du prince de Hesse, décampa aussitôt de Havre dans le dessein de le soutenir. Le 9, les alliés firent un mouvement à gauche qui rapprocha tellement les deux armées, que la canonnade commença de part et d'autre. L'armée françoise, forte de cent vingt mille hommes, étoit postée derrière les bois de la Merte et de Tanières, dans le voisinage de Malplaquet. Les confédérés, à-peu-près égaux en nombre, avoient leur droite campée près de Sart et de Bleron, et leur gauche le long du bois de Lagnière; leur quartier général étoit à Blaregnies. L'ennemi, au lieu d'attaquer les alliés, se mit à fortifier son camp, naturellement très avantageux, par de triples retranchements. Il y fut bientôt tellement couvert par des lignes, des haies, des retranchements, des pièces de canon, et des arbres mis en travers, qu'il sembloit entièrement inaccessible. Si les confédérés avoient attaqué les François le 9, la bataille n'eût point été aussi meurtrière, et la victoire eût été plus décisive, puisqu'alors ils n'avoient point encore commencé à fortifier leur camp; mais le duc de Marlborough différa l'action jusqu'à ce que l'armée eût été renforcée par dix-huit bataillons qu'on avoit employés au siége de Tournay; et, dans l'intervalle, les François se fortifièrent avec une incroyable célérité. Le 11 septembre, dès le grand matin, les confédérés, favorisés d'un épais brouillard, élevèrent des batteries à chaque aile et au centre, et, vers huit heures, le temps s'éclaircissant, l'attaque commença. Quatre-vingt-six bataillons de la droite, commandés par le général Schuylembourg, le duc

d'Argyle et autres généraux, et soutenus par vingt-deux bataillons sous les ordres du comte de Lottum, attaquèrent la gauche de l'ennemi avec tant de vigueur que, malgré ses lignes et ses barricades, il fut en moins d'une heure poussé de ses retranchements dans les bois de Sart et de Tanières. Le prince d'Orange et le baron Fagel, avec trente-six bataillons hollandois, s'avancèrent contre la droite des François, postée dans le bois de la Merte, et couverte par trois retranchements. Là on combattit de part et d'autre avec le courage le plus désespéré. Les Hollandois délogèrent l'ennemi du premier retranchement, mais ils furent repoussés du second avec un horrible carnage. Le prince d'Orange agit avec une persévérance et une intrépidité admirables, même après que la plupart de ses officiers eurent été tués ou mis hors de combat. Les François se battirent avec une fureur opiniâtre jusqu'à ce que voyant leurs lignes forcées, leur aile gauche et le centre réduits à céder le terrain, et leur général Villars dangereusement blessé, ils firent la plus belle retraite sous la conduite de Boufflers, et prirent poste entre le Quesnoy et Valenciennes. Ils abandonnèrent le champ de bataille aux confédérés avec une quarantaine de drapeaux, seize pièces d'artillerie, et un bon nombre de prisonniers; mais de toutes les victoires des alliés ce fut celle qui leur coûta le plus. Vingt mille de leurs meilleures troupes périrent dans l'engagement, tandis que l'ennemi ne perdit pas la moitié de ce nombre, et se retira tranquillement, bien revenu de la crainte que lui inspiroient depuis quelques années les succès de ses adversaires. Du côté des confédérés, le comte de Lottum, le général Tettau, le comte d'Oxenstiern, le marquis de Tullibar- 1709.

dine, et beaucoup d'autres officiers de marque furent tués.
1709. Le prince Eugène fut légèrement blessé à la tête; le lieutenant général Webb reçut une balle dans l'aîne. Le duc d'Argyle, qui fit éclater une valeur extraordinaire, ne fut pas atteint, mais son chapeau, sa perruque et ses habits furent traversés de plusieurs balles. Dans l'armée françoise, le chevalier de Saint-Georges chargea à douze reprises à la tête de la maison du roi, et à la dernière il fut blessé d'un coup d'épée dans le bras. Le maréchal de Villars ne craignit point d'assurer que s'il n'avoit pas été lui-même hors de combat, les confédérés auroient été défaits.

Reddition de Mons.

Si l'on songe à la position des François, au nombre de leurs troupes, et à la manière dont ils étoient fortifiés, rien ne doit paroître plus imprudent qu'une attaque qui coûta la vie à tant de braves, avec si peu de fruit pour les vainqueurs. Peut-être le duc de Marlborough se persuada-t-il qu'une victoire étoit absolument nécessaire pour relever son crédit à la cour de la Grande-Bretagne. Son intention étoit de livrer bataille avant que l'ennemi se fût retranché; mais le prince Eugène voulut qu'on attendît l'arrivée du renfort de Tournay. L'on regarda comme une des causes du carnage extraordinaire de cette journée l'impétuosité du prince d'Orange, qui se proposa constamment dans toute cette guerre de s'acquérir de la considération auprès des états-généraux par des exploits signalés. Les François s'étant retirés à Valenciennes, rien ne s'opposoit plus à ce que les alliés assiégeassent Mons : cette ville capitula à la fin d'octobre; après quoi les deux armées entrèrent en quartiers d'hiver. La campagne sur le Rhin n'eut rien de remarquable, si ce n'est un combat

entre un détachement de l'armée françoise, commandé par le comte du Bourg, et un corps de troupes sous les ordres du comte de Merci, qui avoit passé le Rhin afin de pénétrer dans la Franche-Comté. Les Impériaux furent battus dans cette rencontre, où ils perdirent deux mille hommes. Ils furent obligés de repasser le fleuve et de se retirer à Fribourg. En Piémont, le feld-maréchal Thaun commanda les confédérés, à la place du duc de Savoie, qui refusa de se mettre en campagne jusqu'à ce que quelques différents survenus entre lui et l'empereur fussent terminés. L'intention de Thaun étoit d'assiéger Briançon ; mais le duc de Berwick parvint à paralyser ce dessein, quoiqu'une partie de ses troupes fût employée à réprimer une insurrection des camisards et d'autres mécontents dans le Vivarais. Ces insurgés furent complétement défaits dans une bataille sanglante. Abraham, un de leurs chefs, ayant été pris, fut rompu vif; on en pendit vingt-trois, et les autres prisonniers furent envoyés aux galères. Le pape différa, sous divers prétextes, de reconnoître le roi Charles, espérant que la campagne seroit favorable à la maison de Bourbon. A la fin, l'empereur l'ayant menacé de faire prendre des quartiers d'hiver à son armée dans les états ecclésiastiques, il reconnut solennellement le prince Charles comme roi d'Espagne, de Naples et de Sicile.

1709.

Campagne en Espagne.

En Espagne et en Portugal, les opérations militaires ne furent point à l'avantage des alliés. Le 7 mai, les Espagnols, sous les ordres du général de Bay, défirent à Caya les Portugais et les Anglois; le château d'Alicante, défendu par deux régiments anglois, avoit été assiégé et avoit tenu tout l'hiver. Enfin le chevalier

d'Asfeldt fit miner le roc, et placer dans la mine deux 1709. cents barils de poudre; alors il fit engager le gouverneur à envoyer deux de ses officiers pour voir à quel point en étoient les ouvrages. Cette offre ayant été acceptée, Asfeldt accompagna lui-même les deux officiers à la mine. Il leur dit qu'il ne pouvoit supporter l'idée de voir tant de braves gens périr sous les ruines d'une place qu'ils avoient si bien défendue, et il donna aux assiégés vingt-quatre heures pour délibérer sur le parti qu'ils avoient à prendre. Le gouverneur Syburg ferma l'oreille à ses représentations, et, avec une opiniâtreté qui tient plus de la stupidité que de la valeur, il se détermina à attendre l'explosion. Lorsque les sentinelles postées sur la hauteur l'avertirent, par un signal convenu, qu'on venoit de mettre le feu à la mine, il donna ordre aux gardes de se retirer, et vint, par bravade, se promener à cet endroit même, accompagné de plusieurs officiers. La mine étant venue à sauter, le roc s'ouvrit sous leurs pieds, et ils furent misérablement engloutis. Malgré cet horrible accident, le colonel d'Albon, qui succéda au gouverneur, résolut de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. Sir Édouard Whitaker mit à la voile à Barcelone pour aller à son secours; mais des ouvrages élevés par l'ennemi empêchèrent les troupes de débarquer. Le général Stanhope, qui les commandoit, capitula pour la garnison : elle sortit avec les honneurs de la guerre, et on la conduisit à Minorque, où les soldats furent mis en quartiers de rafraîchissement. Sur les frontières de la Catalogne, le général Staremberg conserva son terrain, et inquiéta même l'ennemi. Il passa la égre, et réduisit Balaguer. Il y laissa une forte garnison, repassa la rivière, et en-

voya ses troupes en quartiers d'hiver. L'événement le plus remarquable de cet été fut la fameuse bataille de Pultawa, où le roi de Suéde fut complétement défait par le czar de Moscovie. Il se réfugia à Bender, ville de Moldavie, appartenant aux Turcs. Auguste marcha aussitôt en Pologne contre Stanislas, et rétracta son abdication comme extorquée par la force. Ce prince, le roi de Danemarck et celui de Prusse, s'entendirent pour attaquer les états du monarque suédois par trois différents côtés; mais l'empereur et les puissances maritimes prévinrent l'exécution de ce projet, en s'engageant mutuellement à maintenir la paix de l'Empire. Néanmoins le roi de Danemarck déclara la guerre à la Suéde, et fit transporter une armée, par le Sund, dans la province de Scanie. Attaquée et défaite par les Suédois, cette armée fut contrainte de se rembarquer avec la plus grande précipitation. La Hongrie étoit toujours en proie aux fureurs de la guerre; les révoltés y essuyèrent plusieurs désavantages. 1709.

Les états-généraux rejettent les propositions de paix de Louis XIV.

Quoique les événements de cet été eussent été moins désavantageux à la France qu'on ne s'y attendoit, Louis XIV sentoit vivement le besoin de la paix. Seulement il crut pouvoir mettre dans ses négociations plus de liberté et de dignité. Son ministre Torcy entretenoit une correspondance avec M. Petkum, résident du duc de Holstein à La Haye. Il proposa à ce ministre de renouer la négociation, et demanda des passeports au moyen desquels les plénipotentiaires françois pussent se rendre en Hollande. En même temps, Louis XIV retira ses troupes d'Espagne, comme pour se montrer disposé à donner satisfaction aux alliés; mais c'étoit au fond la nécessité qui l'obligeoit à rappeler ces troupes

1709. pour la défense de son propre royaume. Les états-généraux refusèrent les passe ports demandés; mais ils permirent à Petkum de faire un voyage à Versailles. Sur ces entrefaites, le roi Philippe publia un manifeste où il protestoit contre tout ce qui se feroit à La Haye à son préjudice. Loin de céder l'Espagne et les Indes à son compétiteur, il déclara l'intention où il étoit de le chasser de toutes les places qui se trouvoient en son pouvoir. Il nomma le duc d'Albe et le comte Bergheyck pour ses plénipotentiaires, et leur ordonna de notifier leurs lettres de créance aux puissances maritimes; mais on n'y eut aucun égard. Philippe s'efforça aussi de gagner le duc de Marlborough; et le marquis de Torcy renouvela ses tentatives auprès de ce général; mais tous ses efforts furent inutiles. Petkum rapporta de Versailles une espèce de mémoire portant que les motifs qui avoient dirigé le roi de France avant l'ouverture de la campagne n'existoient plus; que la saison de l'hiver nécessitoit une suspension d'armes, durant laquelle il traiteroit d'une paix générale à des conditions raisonnables, sans se restreindre à la lettre des préliminaires que les alliés avoient prétendu imposer; que néaumoins il étoit toujours disposé à prendre pour bases les conditions auxquelles il avoit consenti, et qu'il enverroit des plénipotentiaires pour ouvrir les conférences avec ceux des alliés le premier janvier. Les états-généraux affectèrent de voir dans ce mémoire une preuve du peu de sincérité du roi de France, quoique ce prince eût incontestablement le droit de rétracter des offres qu'ils avoient une fois rejetées. Ils déclarèrent qu'il étoit indispensable de poursuivre la guerre avec vigueur, et

ils écrivirent à ce sujet les lettres les plus pressantes à leurs alliés. 1709.

Affaire du docteur Sacheverel.

Ce fut le 15 novembre que s'assembla le parlement de la Grande-Bretagne. La reine, en ouvrant la session, dit aux chambres que l'ennemi, afin d'exciter des défiances et des ombrages entre les alliés, avoit feint de desirer la paix; que néanmoins cette paix lui étoit devenue nécessaire, depuis qu'une victoire éclatante et d'autres succès remarquables laissoient la France ouverte aux armes des alliés. Elle fit sentir combien il importoit de poursuivre vivement les avantages obtenus, et d'abaisser de plus en plus cette puissance qui avoit si long-temps menacé les libertés de l'Europe. Le parlement montra plus de condescendance que jamais. Il présenta des adresses de félicitation; il remercia le duc de Marlborough de ses signalés services, tandis qu'une grande partie de la nation lui reprochoit d'avoir sacrifié la vie d'une foule de braves à son intérêt personnel. En moins d'un mois, les communes accordèrent plus de six millions sterling, pour le service de l'année suivante; et afin qu'on pût réaliser cet énorme subside, elles établirent une loterie et prirent diverses mesures. Le procès du docteur Sacheverel, recteur de Saint-Sauveur, en Southwark, fut ce qui occupa le plus les chambres. Sacheverel étoit un ecclésiastique d'un esprit étroit et d'une imagination exaltée. Il avoit acquis quelque popularité parmi les partisans de ce qu'on appeloit la *haute-église*, et il ne laissoit échapper aucune occasion de montrer son animosité contre les non-conformistes. Les communes l'accusèrent auprès de la chambre des lords d'avoir prêché et publié deux ser-

mons qui contenoient les doctrines et les assertions les
1709. plus condamnables. Il y déclamoit avec la plus grande violence contre la tolérance et contre les non-conformistes; il y attaquoit la révolution, soutenoit la doctrine de la *non-résistance*, et proclamoit l'église en danger. Ces deux sermons, répandus dans tout le royaume, y avoient excité l'effervescence la plus fâcheuse. Amené à la barre des communes, il s'en étoit avoué l'auteur, et avoit été mis en prison par ordre de la chambre. Lorsque les articles d'accusation furent produits, les lords, sur sa requête, le firent mettre en liberté sous caution, et fixèrent le 27 février pour traiter cette affaire dans la salle de Westminster.

1710. Tous les yeux étoient tournés vers ce procès extraordinaire, qui dura trois semaines. La reine assista régulièrement aux séances comme simple spectatrice. Chaque jour une immense multitude accompagnoit le docteur, lorsqu'il sortoit de la salle de Westminster, et forçoit les passants à lever le chapeau; c'étoit à qui lui baiseroit les mains; on prioit pour sa délivrance; en un mot, on sembloit le considérer comme un martyr et un confesseur de la foi. Dans sa brutale exaltation, cette multitude commit de grands désordres contre les non-conformistes, pilla les maisons de quelques uns d'entre eux, menaça du même sort celles de leurs plus éminents protecteurs, et parut même disposée à attaquer la banque. On fut obligé d'employer les troupes contre elles; les communes présentèrent une adresse pour demander qu'on sévît contre les instigateurs de ces troubles. On arrêta plusieurs individus, qui furent mis en jugement pour haute trahison. Deux furent condamnés à mort; mais l'exécution n'eut pas lieu.

Quand le conseil du docteur eut terminé ses défenses, il prononça lui-même un discours où il soutint une partie des doctrines qu'on lui reprochoit, en s'abstenant toutefois d'attaquer la révolution. Les lords furent ensuite ajournés à leur propre chambre, pour y délibérer sur la validité des preuves fournies par les communes à l'appui de l'accusation. Les débats furent très vifs. Les whigs parlèrent avec force contre les doctrines prêchées par Sacheverel, et contre ses assertions touchant le danger de l'église. Les torys, et particulièrement ceux qui faisoient partie du clergé, le défendirent avec la même chaleur. Ils accusèrent hautement leurs antagonistes d'avoir formé le dessein de renverser l'église, et de préluder à l'exécution d'un si coupable projet par leurs poursuites contre un des plus zélés ecclésiastiques. Les grandes questions de la *non résistance*, de la révolution et de la tolérance furent de nouveau agitées de part et d'autre sous les yeux de la reine, qui se trouvoit incognito dans la chambre. Enfin, après les plus virulentes et les plus opiniâtres altercations, Sacheverel fut déclaré coupable à la majorité de dix-sept voix; trente-quatre pairs firent une protestation en forme contre cette décision. Défense fut faite au docteur de prêcher pendant trois ans; on condamna ses deux sermons à être brûlés par la main du bourreau, en présence du lord maire et des deux shérifs de Londres et de Middlesex. La même sentence fut portée contre le fameux édit émis par l'assemblée de l'université d'Oxford en faveur du pouvoir absolu et du droit irrévocable des princes. La douceur de la sentence contre Sacheverel étoit due en grande partie à la crainte du ressentiment populaire; elle fut regardée

1710.

1710. par les partisans de cet homme comme une victoire remportée sur la faction des whigs, et ils célébrèrent leur triomphe par des feux de joie et des illuminations. Le 5 avril, la reine prorogea le parlement, après avoir adressé aux deux chambres un discours où elle les assura de nouveau que l'église avoit toujours été, comme elle le seroit toujours, l'objet de ses soins les plus chers, et se plaignit de ceux qui prétendoient qu'elle étoit en danger sous son gouvernement.

Conférences à Gertruydenberg. Le roi de France, voyant augmenter chaque jour la misère de ses peuples, et sentant ses ressources épuisées, fut forcé de s'humilier de nouveau devant les alliés, et, par le moyen de Petkum, qui correspondoit toujours avec ses ministres, il sollicita vivement les états-généraux de renouer la négociation. Pour les y faire consentir plus aisément, il envoya un nouveau projet de pacification, dans lequel il promettoit d'abandonner la cause de son petit-fils, et d'accéder à toutes les autres demandes, sous la condition que les électeurs de Bavière et de Cologne seroient rétablis dans leurs états. Ces ouvertures ayant été rejetées, il proposa un autre plan, qui fut communiqué aux plénipotentiaires de l'empereur et de la reine d'Angleterre. Alors Petkum fit savoir à Torcy que les alliés exigeoient que Louis XIV déclarât en termes précis qu'il consentoit à tous les préliminaires, à l'exception de l'article trente-sept, qui stipuloit une suspension d'armes, dans le cas où la monarchie espagnole seroit remise au roi Charles dans l'espace de deux mois. Petkum annonçoit en même temps que les alliés enverroient des passeports aux ministres françois pour qu'ils vinssent traiter d'un article équivalent. Louis XIV fut obligé de céder

1710.

à des demandes si dures. Il signifia son consentement, et nomma pour ses plénipotentiaires le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac. On ne voulut pourtant pas leur permettre d'entrer en Hollande; mais les députés Buys et Vanderdussen allèrent les joindre à Gertruydenberg. Les états prièrent la reine Anne d'envoyer le duc de Marlborough pour les assister dans ces conférences. Les deux chambres appuyèrent ce vœu dans une adresse à la reine, qui leur répondit qu'elle avoit déja donné des instructions pour le départ du duc, et qu'elle les voyoit avec plaisir partager sa reconnoissance pour les éminents services qu'il avoit rendus. La lettre des états-généraux et l'adresse des deux chambres avoient été secrétement suggérées par Marlborough lui-même, qui vouloit par-là faire voir à la reine combien son crédit étoit grand au-dedans et au-dehors; mais ces expédients ne firent qu'augmenter encore l'éloignement qu'elle avoit conçu pour lui.

Insolence et obstination des Hollandois.

Confinés en quelque sorte dans une petite ville fortifiée, où toute leur conduite étoit attentivement surveillée, les ministres françois furent exposés à des mortifications de toute espéce. Ils n'étoient point logés convenablement; on ouvroit leurs lettres, et chaque jour ils étoient insultés dans des libelles. Les députés hollandois ne voulurent se prêter à aucun expédient pour lever les difficultés qui retardoient si malheureusement la négociation. Ce fut en vain que les ministres françois représentèrent que l'honneur, la décence, défendoient impérieusement à leur maître de faire la guerre à son petit-fils: les députés insistèrent pour qu'il fît effectuer la cession de l'Espagne et des Indes à la maison d'Autriche, et qu'il se soumît à tous les

autres articles spécifiés dans les préliminaires. De plus
1710. ils se réservèrent la faculté de faire des demandes ultérieures après que les préliminaires seroient convenus. Louis XIV proposa de faire au duc d'Anjou quelque légère concession, afin qu'il abandonnât l'Espagne plus facilement. Il désigna le royaume d'Aragon; mais les alliés ayant mal accueilli cette proposition, il demanda Naples et la Sicile. Comme on objectoit que Naples étoit déjà en la possession de la maison d'Autriche, il se restreignit à la Sicile et à la Sardaigne. Il offrit de remettre aux confédérés quatre villes de Flandre à titre de caution et de garantie pour l'évacuation de l'Espagne par son petit-fils, et il poussa la condescendance jusqu'à promettre de leur fournir par mois une somme d'argent, afin de les indemniser des dépenses qu'ils auroient à faire pour chasser ce prince de l'Espagne, s'il refusoit de céder cette monarchie à l'amiable. La substance de toutes les conférences fut communiquée à lord Townshend et au comte de Zinzendorf, plénipotentiaire impérial; mais les députés étoient dirigés par le grand pensionnaire Heinsius, qui lui-même étoit à la dévotion du prince Eugène et du duc de Marlborough, plus éloignés que jamais d'une pacification. La négociation dura depuis le 19 mars jusqu'au 25 juillet. Dans cet espace de temps, les conférences furent plusieurs fois interrompues, et il arriva de Versailles un grand nombre de dépêches et de propositions nouvelles. Enfin les plénipotentiaires de Louis XIV regagnèrent la France, après avoir écrit au grand pensionnaire une lettre où, en se plaignant de l'indigne traitement qu'ils avoient essuyé, ils déclaroient que ce qu'avoient proposé les députés étoit injuste et impraticable. Le mo-

narque françois se détermina à hasarder une autre campagne, dans l'espoir que quelque succès, joint à la révolution qu'il savoit devoir s'opérer dans le ministère anglois, lui feroit obtenir des conditions plus favorables. Les états-généraux déclarèrent que l'ennemi s'étoit écarté des bases sur lesquelles la négociation avoit commencé; qu'il avoit cherché des prétextes pour éluder l'exécution des points capitaux, tels que la restitution de l'Espagne et des Indes; qu'en un mot il n'avoit d'autre vue que de semer la défiance et la division parmi les alliés. Lord Townshend assura les états, dans un mémoire, que la reine approuvoit beaucoup cette déclaration, ainsi que tout ce qu'ils avoient fait dans le cours de la négociation; et qu'elle étoit bien résolue à poursuivre la guerre avec toute la vigueur possible, jusqu'à ce que l'ennemi acceptât des conditions de paix capables de garantir la tranquillité du monde chrétien.

1710.

Les confédérés prennent plusieurs places fortes.

Les conférences ne retardèrent point les opérations de la campagne. Le prince Eugène et le duc de Marlborough partirent de La Haye le 15 mars pour Tournai, afin de rassembler les troupes qui étoient en quartiers sur la Meuse, en Flandre et en Brabant. Le 20 avril, ils s'avancèrent subitement jusqu'à Pont-à-Vendin, dans l'intention d'attaquer les lignes auxquelles les François avoient travaillé tout l'hiver, et qui étoient destinées à couvrir Douai et autres villes frontières, que menaçoient les confédérés. Les troupes commises à la défense de ces lignes se retirèrent sans faire de résistance. Des ponts ayant été jetés sur la Scarpe, le duc de Marlborough avec sa division passa cette rivière, et campa à Vitri. Le prince Eugène resta de l'autre

1710. côté, et investit Douai, tandis que l'ennemi se retiroit vers Cambrai. Le maréchal de Villars commandoit toujours l'armée françoise, qui étoit fort considérable et très bien équipée, eu égard à l'état de détresse du royaume. Cette détresse même avoit servi à augmenter le nombre des troupes, plusieurs milliers d'hommes s'étant trouvés forcés de prendre du service pour échapper à la famine. Dès que le maréchal eut rassemblé toutes ses forces, il passa l'Escaut, et campa à Bouchain, résolu, disoit-il, de livrer combat. Les confédérés changèrent aussitôt leurs dispositions, et s'apprêtèrent à le bien recevoir. Il s'avança en ordre de bataille; mais, ayant reconnu la position des alliés, il se porta sur les hauteurs de Saint-Laurent, où il établit son camp. Son dessein étoit d'interrompre, par de continuelles alarmes, le siége de Douai, que défendoit vigoureusement une garnison nombreuse sous le commandement d'Albergotti. Elle fit plusieurs sorties fort heureuses, qui firent perdre beaucoup de monde aux assiégeants. Ceux-ci furent de plus repoussés dans plusieurs assauts. Ils n'en continuèrent pas moins leurs attaques avec une valeur infatigable, jusqu'à ce qu'enfin les assiégés, se trouvant réduits à la dernière extrémité, furent obligés de capituler le 26 juin, après cinquante jours de tranchée ouverte. Les généraux alliés, voyant qu'il n'étoit pas possible d'attaquer l'ennemi, qui étoit posté derrière de fortes lignes, depuis Arras jusqu'à Miramont, résolurent d'assiéger Béthune. Ils investirent cette place le 15 juillet. Villars sortit de ses retranchements pour faire lever le siége; mais il ne crut pas devoir risquer une action: seulement il y eut quelques vives escarmouches entre les fourrageurs

des deux armées. Après la réduction de Béthune, qui se rendit le 29 août, les alliés assiégèrent à-la-fois les villes d'Aire et de Saint-Venant, qu'ils prirent sans beaucoup de difficulté. Alors les armées se séparèrent et entrèrent en quartiers d'hiver. 1710.

Victoire du roi Charles à Sarragosse, et entrée de ce prince à Madrid.

Il n'y eut sur le Rhin aucun événement militaire, et rien d'important ne se passa non plus en Piémont. Le duc de Savoie étant mal disposé et de mauvaise humeur, le commandement des troupes demeura entre les mains du comte de Thaun. Ce général tenta de passer les Alpes, et de pénétrer dans le Dauphiné; mais le duc de Berwick avoit formé des retranchements dans les montagnes, et prit pour les garder de si bonnes précautions, que toutes les tentatives des Impériaux furent infructueuses. En Espagne, la campagne fut beaucoup plus féconde en événements. La cavalerie et les dragons de l'armée du roi Charles, sous les ordres du général Stanhope, attaquèrent à Almenara toute la cavalerie de l'ennemi. Stanhope chargea en personne, et, de sa propre main, il tua le général Amessaga, qui commandoit les gardes de Philippe. La cavalerie espagnole fut complétement mise en déroute, ainsi que neuf bataillons qui échappèrent à la faveur des ténèbres; et le corps de l'armée se retira précipitamment à Lérida. Le général Staremberg poursuivit les ennemis jusqu'à Sarragosse, où il les trouva rangés en bataille. Ils furent entièrement défaits le 9 août; on leur tua cinq mille hommes, on fit sept mille prisonniers, et toute l'artillerie resta au pouvoir des vainqueurs avec un grand nombre de drapeaux. Le roi Charles fit son entrée à Sarragosse en triomphe, pendant que Philippe, avec le reste de son armée, effectuoit sa retraite

1710. sur Madrid. Après avoir envoyé sa femme et son fils à Vittoria, Philippe se retira à Valladolid, dans la vue de réunir ses forces dispersées pour former une nouvelle armée. La bonne fortune de Charles ne fut pas de longue durée. Stanhope lui proposa de s'assurer immédiatement de Pampelune, le seul passage par où les François pussent faire entrer des troupes en Espagne: cet avis salutaire fut rejeté. Charles s'avança jusqu'à Madrid; il trouva cette capitale abandonnée de tous les grands, et il eut le chagrin de voir que les Castillans étoient généralement attachés à son compétiteur.

Bataille de Villa-viciosa.

Cependant le roi de France, à la demande de Philippe, envoya le duc de Vendôme pour prendre le commandement de l'armée espagnole, que renforcèrent en même temps plusieurs détachements de troupes françoises. Telle étoit la réputation de Vendôme, tel étoit l'amour des soldats pour lui, que sa présence valoit presque une armée. Un grand nombre de volontaires se réunirent aussitôt, impatients de se signaler sous les yeux d'un général si renommé. Les Castillans se sentirent animés d'un nouveau courage; ils firent de si prodigieux efforts en faveur de leur souverain, qu'en moins de trois mois après sa défaite à Sarragosse, il fut en état d'aller à la rencontre de son rival. D'un autre côté, Charles fut extrêmement négligé par les cours de Vienne et de la Grande-Bretagne, qui ne lui fournirent aucun moyen de réparer ses pertes et de poursuivre les avantages qu'il avoit obtenus. Au commencement de novembre, son armée rétrograda sur Sarragosse, et fut cantonnée dans le voisinage de Cifuentes, où Staremberg établit son quartier-général.

Le général Stanhope, avec les troupes angloises, se cantonna dans la petite ville de Brihuega, où, le 20 du mois, il fut tout-à-coup investi par toute l'armée espagnole. Comme la place n'étoit pas tenable, il fut obligé, après une courte mais vigoureuse résistance, de capituler, et de se rendre prisonnier de guerre avec toutes ses troupes, au nombre de deux mille hommes, parmi lesquels se trouvoient trois lieutenants-généraux, un major-général, un brigadier et autres officiers. Il fut amèrement blâmé de s'être ainsi laissé surprendre, attendu que s'il avoit placé une garde avancée sur les hauteurs voisines, comme l'avoit conseillé le général Carpenter, il auroit été averti de l'approche de l'ennemi assez à temps pour se retirer à Cifuentes. A la vue de l'armée espagnole, il avoit dépêché un aide-de-camp dans cette place, pour informer Staremberg de sa situation. Celui-ci rassembla aussitôt ses troupes. A onze heures du matin, il se mit en marche vers Brihuega; mais les chemins étoient si mauvais, que la nuit le surprit avant qu'il pût gagner les hauteurs qui environnent la ville. On prétend aussi qu'il perdit du temps à dessein, par un sentiment de jalousie contre le général anglois, qui fut forcé de se rendre avant son arrivée. Les troupes restèrent toute la nuit sous les armes près de Villaviciosa, et le 29 elles furent attaquées. L'aile gauche fut complétement défaite; toute l'infanterie dont elle étoit composée fut prise ou taillée en pièces; mais les vainqueurs, au lieu de poursuivre les fuyards, s'étant mis à piller le bagage, Staremberg, à la tête de sa droite, tomba sur leur gauche, et la combattit avec une valeur et une persévérance admirables jusqu'à la nuit. Alors il céda le terrain, après avoir en- 1710.

1710. cloué son canon et celui qu'il avoit pris. La perte des ennemis étoit peu considérable en comparaison de celle des alliés. Ces derniers laissoient près de quatre mille hommes sur le champ de bataille, et six mille des leurs restèrent prisonniers. Staremberg se porta à Sarragosse, d'où il se retira en Catalogne. Il y fut poursuivi par le duc de Vendôme, qui se rendit maître de Balaguer, où il avoit laissé une garnison, et le contraignit de se mettre à couvert sous les murs de Barcelonne. Dans le même temps, le duc de Noailles investit Gironne, dont il s'empara malgré la rigueur de la saison. C'est ainsi que Philippe, de fugitif qu'il étoit, devint en trois mois maître absolu de toute la monarchie espagnole, à l'exception de la province de Catalogne, qui même restoit ouverte à ses incursions. Il ne se passa rien d'important du côté du Portugal, d'où le comte de Galway retourna en Angleterre avec la permission de la reine. Les opérations de la flotte britannique dans le cours de cet été n'eurent rien de remarquable. Sir John Norris, qui avoit le commandement sur la Méditerranée, dans la vue de soutenir les insurgés des Cévennes, fit voile vers le port de Cette, distant d'une lieue de Montpellier, et de quinze du pays des camisards. La place se rendit sans résistance à sept cents hommes qui débarquèrent sous le commandement du major-général Suissan, natif du Languedoc. Il se rendit aussi maître de la ville et du château d'Agde; mais le duc de Noailles s'étant avancé à la tête d'un corps de troupes pour joindre le duc de Roquelaure, qui commandoit dans ces contrées, les Anglois abandonnèrent leurs conquêtes, et se rembarquèrent avec précipitation. Après la bataille de Pultawa, le czar

de Moscovie réduisit toute la Livonie; mais ce prince et le roi Auguste consentirent à la neutralité pour la Poméranie. Le roi de Suède demeura à Bender, et le grand-seigneur prit ses intérêts au point de déclarer la guerre à l'empereur de Russie. Les mécontents de Hongrie essuyèrent pertes sur pertes durant l'été; toutefois la rupture survenue entre la Porte-Ottomane et la Russie les encourageoit à continuer la guerre; ils se flattoient d'être secourus par les Turcs, et ils attendoient de France des ingénieurs et de l'argent.

1710.

Disgrace du ministère au profit des torys.

En Angleterre, on apercevoit déja les effets des intrigues ourdies contre les ministres whigs. Le procès de Sacheverel avoit soulevé la haine du peuple contre ceux qui favorisoient les non-conformistes. De toutes les parties du royaume, il parvint à la reine des adresses où l'on attaquoit la doctrine de la *résistance* comme une doctrine rebelle, fondée sur des principes anti-monarchiques et républicains. De leur côté, les whigs présentèrent des adresses contraires, exaltant la révolution et comblant d'éloges la conduite du parlement actuel. La reine commença de témoigner son attachement aux torys, en mortifiant le duc de Marlborough. A la mort du comte d'Essex, elle lui écrivit que son intention étoit que le régiment qu'avoit commandé d'Essex fût donné à M. Hill, frère de mistriss Masham, qui, comme on l'a vu, avoit supplanté auprès de la reine la duchesse de Marlborough, et qui étoit, à vrai dire, la cause de cette révolution politique. Le duc représenta de vive voix à la reine l'inconvénient qu'il y auroit à mettre un si jeune officier à la tête de tant de vieux soldats. Il se plaignit à sa souveraine de cette étrange marque de partialité pour le

1710. frère d'une femme qui s'étoit conduite envers sa famille avec tant de méchanceté et d'ingratitude; et il déclara qu'il ne pourroit s'empêcher de regarder un tel procédé comme un acte d'hostilité contre lui. A cette remontrance la reine ne répondit autre chose, sinon qu'il feroit bien de consulter ses amis. Le comte de Godolphin appuya les représentations du duc; mais ce fut inutilement; et Marlborough se retira mécontent à Windsor. La reine présida le conseil, sans paroître faire la moindre attention à son absence, ce qui n'alarma pas peu la faction des whigs. Plusieurs éminents personnages se hasardèrent à représenter à cette princesse combien il étoit contraire à ses vrais intérêts, comme à ceux de l'état, de désobliger un homme qui avoit rendu de si grands services à la nation. Elle répondit que ces services étoient toujours présents à son esprit, et qu'elle conservoit pour lui la même amitié. Cependant, informée que le peuple murmuroit, et que la chambre des communes étoit disposée à émettre des votes qui ne lui seroient nullement agréables, non plus qu'à ses nouveaux conseillers, elle fit écrire au duc, par le comte de Godolphin, de disposer du régiment comme bon lui sembleroit, et de revenir immédiatement à Londres. Avant d'avoir reçu cette lettre, il en avoit adressé une à la reine pour lui demander la permission de se retirer des affaires. Dans la réponse qu'elle fit à cette demande, Anne l'assura que ses soupçons étoient sans fondement, et le pressa de reparoître au conseil. La duchesse se fit accorder une audience, sous prétexte de se justifier de quelques calomnies. Elle espéroit pouvoir réveiller la tendresse de la reine, et recouvrer l'influence qu'elle avoit per-

due. Elle fit des raisonnements, protesta, pleura, supplia; mais la reine étoit trop satisfaite d'être affranchie de son amitié tyrannique, pour se réconcilier avec elle. La duchesse, en s'humiliant ainsi, ne fit que se rendre plus méprisable. Anne l'écouta sans donner le moindre signe d'émotion, et se borna à prononcer plusieurs fois ces mots : *Vous ne voulez point de réponse, et vous n'en aurez point;* faisant allusion à une expression dont la duchesse s'étoit servie dans une lettre qu'elle lui avoit écrite. Le ministère eut bientôt après un nouveau sujet d'alarmes et de chagrin : la reine ôta au duc de Kent la place de lord chambellan, pour la donner au duc de Shrewsbury, qui avoit voté en dernier lieu avec les torys, et qui entretenoit des relations fort étroites avec M. Harley. Le crédit de Marlborough ne fut pas même suffisant pour empêcher le renvoi de son propre gendre, le comte de Sunderland, qui fut remplacé comme secrétaire d'état par lord Darmouth. 1710.

La reine fut généralement applaudie d'avoir ainsi fait respecter sa prérogative, et de s'être enfin soustraite à la dépendance où l'avoit tenue si long-temps une cabale impérieuse. Le duc de Beaufort étant venu à la cour à cette occasion lui dit qu'il étoit ravi de pouvoir maintenant présenter ses hommages à une reine véritable. Tout le parti des whigs fut justement alarmé. Les directeurs de la banque représentèrent à leur souveraine qu'un changement de ministère ne pouvoit qu'être préjudiciable au crédit public. L'empereur et les états-généraux s'interposèrent dans cette révolution domestique. Leurs ministres à Londres présentèrent des mémoires où ils s'efforçoient de démontrer que les affaires étrangères devoient nécessairement en souffrir.

La reine les assura que, quelques changements qui
1710. s'opérassent, le duc de Marlborough seroit maintenu dans ses emplois. Au mois d'août, la trésorerie fut ôtée au comte de Godolphin, et confiée à une commission, sous la direction de Harley, nommé chancelier de l'échiquier et sous-trésorier. Le comte de Rochester devint président du conseil, à la place de lord Somers. L'emploi de lord intendant passa des mains du duc de Devonshire dans celles du duc de Buckingham; et M. Boyle cessa d'être secrétaire d'état, pour faire place à M. Henri Saint-John. Le grand sceau, que résigna le lord chancelier, fut d'abord mis en commission, et donné ensuite à sir Simon Harcourt. Le duc d'Ormond fut nommé lord lieutenant (vice-roi) d'Irlande, en remplacement du comte de Wharton; le comte d'Orford se retira de l'amirauté, et M. Georges Granville succéda à M. Robert Walpole dans l'emploi de secrétaire de la guerre. On confia le commandement des troupes en Portugal au comte de Portmore; le duc d'Hamilton fut créé lord lieutenant du comté palatin de Lancaster. Enfin il ne resta pas un seul whig dans les grands emplois de l'état, si ce n'est le duc de Marlborough, qui auroit renoncé à son commandement, si ses amis particuliers ne l'eussent dissuadé, à force de sollicitations, de prendre un parti qui pouvoit être si préjudiciable aux intérêts de l'Angleterre. Pour qu'il ne manquât rien au triomphe des torys, la reine se détermina à dissoudre le parlement, après qu'on eut pris toutes les précautions qui pouvoient rendre les nouvelles élections favorables au ministère.

Rien ne contribua tant à assurer la majorité aux torys que le procès de Sacheverel, dont on se servit

comme d'un instrument pour exciter et diriger les passions du peuple. Ayant été pourvu d'un bénéfice dans le nord du pays de Galles, Sacheverel se rendit dans cette contrée avec toute la pompe et toute la magnificence d'un souverain. Son voyage fut une sorte de procession triomphale : il fut somptueusement traité par l'université d'Oxford, et par plusieurs seigneurs qui, tout en le célébrant comme l'idole de leur parti, ne pouvoient s'empêcher de mépriser en secret l'objet de leur adoration. Il fut reçu dans certaines villes par les magistrats des corporations en habits de cérémonie, et il n'étoit pas rare de le voir accompagné d'un corps de mille chevaux. A Bridgenorth, M. Creswell vint au-devant de lui à la tête de quatre mille chevaux, et d'un pareil nombre de personnes à pied, ayant toutes à leurs chapeaux trois feuilles de laurier dorées. Les chemins étoient bordés de guirlandes jusqu'à la distance de deux milles; le peuple étoit rangé sur deux lignes, et tous les clochers étoient ornés de banderoles et d'étendards. On n'entendoit que le cri de *Vivent l'église et le docteur Sacheverel!* L'enthousiasme qui avoit saisi le clergé sembloit se communiquer, par une contagion rapide, à toutes les classes de sujets, et cet état des esprits eut une telle influence sur les élections pour le nouveau parlement, qu'il n'y eut guère de réélus que ceux des membres qui s'étoient signalés par leur zéle contre l'administration des whigs. La reine avoit maintenant la satisfaction de voir les charges importantes de l'état, la *lieutenance* de Londres, l'administration des corporations, et la direction des deux chambres, entre les mains des torys. Lorsque le parlement s'assembla, les communes choisirent M. Bromley pour leur orateur;

1710.

1710. choix qui n'éprouva aucune opposition. La reine, dans son discours d'ouverture, recommanda aux chambres de la mettre en état de poursuivre vigoureusement la guerre, particulièrement en Espagne; elle déclara, comme aux sessions précédentes, qu'elle étoit fermement résolue de soutenir l'église d'Angleterre, de préserver de toute atteinte la constitution britannique en se conformant à l'acte de *réunion*, de maintenir la tolérance que les lois accordoient aux consciences scrupuleuses, et de n'employer personne qui ne fût partisan sincère de la succession protestante, telle qu'elle étoit réglée en faveur de la maison d'Hanovre. Les lords, dans leur adresse, promirent de concourir à toutes les mesures raisonnables qui auroient pour objet la conclusion d'une paix honorable et solide. L'adresse des communes fut plus vive et plus énergique. Elles exhortèrent la reine à repousser tous les principes et toutes les mesures qui, naguère encore, menaçoient son trône, et qui ne pouvoient prévaloir sans que la constitution de l'état, comme celle de l'église, fût exposée à périr. Après cette véhémente déclaration, elles examinèrent le tableau des dépenses présumées, et accordèrent pour l'année suivante des subsides fort considérables, dont une partie devoit être levée au moyen de deux loteries. Dans la chambre des pairs, le comte de Scarborough proposa d'adresser de nouveaux remerciements au duc de Marlborough. Le comte d'Argyle combattit cette proposition, et les amis du général, prévoyant ce qui arriveroit si on la mettoit aux voix, firent différer la prise en considération jusqu'à ce que le duc fût de retour du continent. Le comte de Peterborough fut fait ambassadeur extraordinaire à la cour de Vienne;

le comte de Rivers fut envoyé en la même qualité à la cour d'Hanovre; on nomma M. Richard Hill envoyé extraordinaire aux Provinces-Unies, et auprès du conseil d'état chargé du gouvernement des Pays-Bas espagnols. Enfin on priva de leurs régiments Meredith, Macartney et Honeywood, parceque, en buvant à la santé du duc de Marlborough, ils avoient formé le souhait de voir ses ennemis confondus. 1710.

Le duc de Marlborough insulté.

Marlborong arriva en Angleterre vers la fin de décembre. Il eut avec la reine un entretien particulier d'une demi-heure, et, le lendemain matin, il assista à un comité du conseil privé. Anne lui fit entendre qu'il ne devoit point compter sur les remerciements des chambres comme auparavant; elle lui dit qu'elle espéroit qu'il vivroit dans de bons rapports avec ses ministres. Il ne témoigna aucun ressentiment pour les changements qui s'étoient opérés; mais il résolut de se conformer au desir de la reine en gardant le commandement de l'armée. Le 2 janvier, Anne informa les deux 1711.
chambres par un message qu'il y avoit eu une bataille en Espagne au désavantage des confédérés; que les troupes angloises avoient particulièrement souffert; qu'elle avoit donné ses ordres pour qu'on leur envoyât des renforts capables de réparer leurs pertes, et qu'elle avoit la confiance que le parlement approuveroit sa conduite. Les deux chambres saisirent cette occasion d'exhaler leur bile contre l'ancien ministère. Il est pénible pour un historien ami de son pays d'avoir sans cesse à retracer les excès de deux factions turbulentes, qui tour-à-tour s'arrachent l'administration et le pouvoir législatif. L'esprit du parlement étoit entièrement changé. On conçoit à peine qu'avec le moindre senti-

1711. ment de raison et de bienséance, on ait pu émettre sur le même sujet des votes si opposés. Marlborough, qui, peu de mois auparavant, avoit été élevé si haut par les deux chambres, se voyoit maintenant en butte à la haine et à la censure du parlement; et cependant rien n'avoit changé ni dans sa conduite, ni dans ses succès. L'homme qui avoit rétabli la gloire des armes angloises, gagné tant de batailles, soumis tant de villes, humilié l'orgueil et confondu l'ambition de la France, garanti la liberté de l'Europe, et, comme enchaîné la victoire à son char, cet homme, au bout de quelques semaines, se trouva n'être plus qu'un objet de mépris et de dérision. Dans les libelles, dans les conversations, on l'injurioit, on le ridiculisoit à l'envi. Il n'étoit question que de son avarice, de ses fraudes, de ses extorsions, de son insolence, de son ambition, de sa cruauté. Il n'y eut pas jusqu'à son courage et à ses talents qu'on ne révoquât en doute, et ce guerrier consommé fut représenté comme le dernier des hommes: tant est peu stable la popularité au milieu de deux factions contraires!

Enquête sur la conduite de la guerre en Espagne.

Les lords, dans leur réponse au message de la reine, déclarèrent que les revers éprouvés en Espagne ayant sans doute été occasionés par quelques fautes antérieures dans la conduite des affaires, ils feroient tous leurs efforts pour découvrir ces fautes, afin d'en prévenir le retour. Ils entreprirent une enquête sur les affaires d'Espagne; et le comte de Peterborough, ayant comparu devant le comité chargé de cette information, imputa tous les malheurs essuyés dans le cours de cette guerre au comte de Galway et au général Stanhope. Malgré la défense de Galway, qui fut claire et convain-

cante, la chambre déclara que le comte de Peterborough avoit rendu un compte fidèle et honorable des délibérations des conseils de guerre tenus dans le royaume de Valence; que le comte de Galway, lord Tyrawley, et le général Stanhope, en conseillant la guerre offensive, avoient malheureusement été l'occasion de la bataille d'Almanza, source de tous les malheurs des Anglois en Espagne, et l'une des principales causes du mauvais succès de l'expédition contre Toulon. On déclara aussi que les derniers ministres, en approuvant et en soutenant le parti de l'offensive, avoient contribué à tous les revers des armes britanniques en Espagne, et au mauvais succès de l'expédition contre Toulon; que le comte de Peterborough, durant son commandement en Espagne, avoit rendu d'éminents services; et que si son avis eût été suivi, l'on n'auroit point de grands désastres à déplorer. Alors le duc de Buckingham demanda que la chambre rendît au comte des actions de graces pour ses importants services; et cette demande ayant été accueillie, Peterborough fut remercié, au nom de la chambre haute, par le lord garde des sceaux Harcourt, qui prit occasion de là pour lancer des traits détournés contre le duc de Marlborough, et faire allusion à sa cupidité. Les lords, poursuivant l'enquête, émirent un autre vote, portant que le dernier ministère avoit mis dans la direction de la guerre d'Espagne une négligence qu'on ne pouvoit trop condamner, à raison du préjudice qui en étoit résulté pour la nation. Remarquant ensuite que les troupes portugaises avoient été placées à la droite des Anglois à la bataille d'Almanza, ils décidèrent que le comte de Galway étoit blâmable d'avoir consenti à cette disposition, et avoit

1711.

1711. agi en cela contre l'honneur de la couronne. On consigna ces diverses résolutions dans une adresse à la reine, qui avoit été présente aux débats, lesquels avoient été si violents, qu'une protestation énergique fut jointe à chaque vote. De tels procédés, une telle adresse, étoient moins l'expression de la justice nationale que de l'animosité d'un parti contre l'autre.

Pendant que cette enquête occupoit les lords, les communes examinoient certains abus qui s'étoient introduits dans l'administration de la marine; et, à la suite de cet examen, elles censurèrent la conduite de quelques personnes, chargées par contrat de la fourniture des vivres pour les gens de mer. Elles passèrent ensuite un bill pour annuler l'acte qui naturalisoit tous les protestants; mais ce bill fut rejeté à la chambre des lords. On en présenta un autre, portant que nul ne pourroit représenter un comté au parlement, s'il ne possédoit un bien-fonds du revenu de six cents livres sterling; et que la moitié de ce revenu seroit nécessaire pour représenter un bourg. Ce bill, qui passa en loi, avoit pour but d'exclure de la chambre des communes la classe commerçante, et de concentrer le pouvoir législatif dans la classe des propriétaires fonciers.

Harley assassiné. Un grand nombre de membres, qui formoient un parti violent dans la chambre des communes, commençoient à regarder M. Harley comme un froid tory, parcequ'il ne vouloit pas entrer précipitamment dans toutes leurs mesures factieuses. Déja même ils soupçonnoient ses principes, lorsqu'un singulier accident vint rétablir son crédit. Guiscard, ce partisan françois dont nous avons déja parlé, trouvoit ses services mal récompensés par une pension de quatre cents livres

sterling que lui faisoit la reine. Saint-John, l'ancien compagnon de ses plaisirs, s'étoit entièrement éloigné de lui : il avoit inutilement cherché à obtenir une audience de la reine, dans la vue de lui demander des appointements plus considérables : Harley étoit son ennemi, et tout accès auprès de la souveraine lui fut interdit. Furieux de se voir ainsi déconcerté, il entreprit de faire sa paix avec la cour de France, et il lui offrit ses services dans une lettre qu'il adressa à un banquier de Paris nommé Moreau, et qu'il voulut faire passer en France par la voie du Portugal. Cette lettre fut interceptée, et il y eut ordre de l'arrêter comme prévenu de haute trahison. Lorsqu'on le désarma dans le parc de Saint-James, il donna les plus grandes marques de confusion et de désespoir, et supplia l'huissier de le tuer sur la place. Ayant été conduit à Cockpit dans un état de frénésie, il aperçut un canif sur une table, et s'en saisit sans être vu de ceux qui le gardoient. Un comité du conseil venoit à l'instant même d'être convoqué, et l'on y amena Guiscard pour être interrogé. Voyant qu'on avoit découvert sa correspondance avec Moreau, il demanda à parler en particulier au secrétaire d'état Saint-John, que probablement il avoit résolu d'assassiner. Sa demande fut rejetée : *Que cela est dur!* dit-il ; *quoi! pas un mot!* Saint-John se trouvant hors de sa portée, il s'élança sur Harley en s'écriant : *A toi donc!* et en même temps il le frappa à la poitrine avec le canif qu'il avoit caché. L'instrument meurtrier se rompit sur l'os, sans avoir pénétré dans la cavité; mais Guiscard se hâta de porter un nouveau coup, et ce fut avec tant de force, que le ministre tomba cette fois à terre. *Le traître a tué M. Harley!* s'écria alors Saint-

1711.

1711. John en tirant son épée; divers membres tirent aussi la leur, et font à l'assassin plusieurs blessures. Il se défendit en désespéré, jusqu'à ce qu'enfin, accablé par le nombre des huissiers et des domestiques, il fut entraîné hors de la chambre du conseil, qu'il avoit remplie de terreur et de tumulte. Ses blessures, quoique dangereuses, n'étoient point mortelles; mais il mourut de la gangrène, occasionée par les meurtrissures qu'il avoit reçues. Cet attentat commis sur la personne du ministre, par un homme qui avoit voulu trahir l'Angleterre, désabusa complétement ceux qui commençoient d'élever des doutes sur sa sincérité. Les deux chambres, dans une adresse, déclarèrent que la fidélité de M. Harley et son zéle pour le service de sa souveraine avoient attiré sur lui la haine de tous ceux qui favorisoient le papisme. Elles supplièrent la reine de prendre tout le soin possible de sa personne sacrée, et de donner des ordres pour que tous les papistes fussent éloignés des villes de Londres et de Westminster. Une proclamation fut publiée, pour que les lois contre les catholiques reçussent l'exécution la plus stricte. Lorsque M. Harley parut à la chambre après sa guérison, il fut félicité par l'orateur dans un discours très soigné. On passa un acte, d'après lequel tout attentat sur la vie d'un conseiller privé seroit considéré comme félonie. Le comte de Rochester étant mort, Harley, devenu premier ministre, fut créé baron de Wigmore, et comte d'Oxford et de Mortimer, l'un des titres les plus nobles et les plus anciens. Pour qu'il ne manquât rien à sa prospérité, il fut nommé lord trésorier, et revêtu de la suprême administration des affaires.

Les communes donnèrent pouvoir à certaines per-

sonnes d'examiner tous les dons faits par le roi Guillaume, et de leur présenter un rapport sur la valeur des biens concédés, ainsi que sur les motifs de chaque donation. Un bill fut dressé d'après ce rapport, et adopté par la chambre; mais les lords le rejetèrent à la première lecture. On procéda ensuite à l'examen des comptes publics, dans l'espoir de trouver quelque occasion d'attaquer le comte de Godolphin. La chambre déclara, par un vote exprès, qu'on n'avoit point justifié de l'emploi de trente-cinq millions accordés par le parlement. La moitié de cette somme, dans laquelle étoient comprises fort mal-à-propos certaines dépenses faites et justifiées sous les règnes de Charles II et de Guillaume III, fut mise à la charge du payeur Bridges, qui venoit de rendre ses comptes pour tout l'argent qu'il avoit reçu, excepté pour trois millions. Les communes s'occupèrent ensuite des dettes de la marine, qui alloient au-delà de cinq millions sterling. On les joignit à plusieurs autres dettes, ce qui se trouva former un capital de neuf millions quatre cent soixante-onze mille trois cent vingt-cinq livres sterling. Il fut fait des fonds pour le paiement d'un intérêt ou annuité de six pour cent, jusqu'à ce que le principal eût été acquitté; et en même temps on accorda le monopole d'un commerce projeté sur la mer du Sud aux propriétaires de billets de la marine, de billets dits *debentur*, et d'autres effets publics. Telle fut l'origine de la compagnie de la mer du Sud, fondée sur la supposition chimérique qu'il seroit permis aux Anglois de commercer sur la côte du Pérou, dans les Indes occidentales. Peut-être le nouveau ministère espéroit-il qu'en consentant à abandonner la cause du roi Charles, il obtiendroit de

1711. Mort de l'empereur.

1711. l'Espagne cette permission. Ce fut à-peu-près à cette époque que l'empereur Joseph mourut de la petite-vérole. Comme il ne laissoit point d'enfants mâles, son frère entreprit de lui succéder sur le trône impérial. La reine fit informer les deux chambres de cet événement le 20 avril. Elle leur fit annoncer en même temps que les états-généraux avoient formé de concert avec elle la résolution de soutenir la maison d'Autriche, et que des mesures étoient déja prises pour assurer l'élection de Charles, comme chef de l'Empire.

La chambre des communes, voulant prouver son attachement à l'église, prit en considération une adresse de la chambre basse du synode, ainsi qu'un message de la reine, et passa un bill pour qu'il fût construit cinquante nouvelles églises dans les faubourgs de Londres et de Westminster. Elle affecta à cette dépense les droits sur les charbons, qui avoient été accordés pour la construction de l'église de Saint-Paul, alors terminée. Cet impôt fut continué jusqu'à ce qu'il eût produit la somme de trois cent cinquante mille livres sterling. A la fin de la session, les communes présentèrent à la reine une remontrance assez remarquable. Elles lui faisoient observer qu'elles avoient non seulement accordé les subsides nécessaires, mais encore déchargé la nation de la dette onéreuse qui avoit été si long-temps et si justement le sujet de ses plaintes. Elles disoient qu'en recherchant les causes de cette dette, elles avoient découvert qu'il y avoit eu des fraudes, et qu'une partie des deniers publics avoit été ou dissipée ou mal appliquée; que ceux qui, dans les dernières années, avoient eu l'administration du trésor, étoient coupables envers la nation d'abus de confiance, en ce qu'ils n'avoient

point rendu compte de l'emploi de plus de trente millions; omission qui sembloit calculée pour cacher la dissipation ou le mauvais emploi de ces fonds. La chambre prioit sa majesté de donner immédiatement des ordres pour que tous les comptables fussent forcés à rendre leurs comptes sans délai. Elle exprimoit l'espoir qu'elle avoit conçu que les deniers publics ne seroient pas confiés plus long-temps à ceux d'entre les comptables qui ne seroient pas trouvés en régle. Elle affirmoit que ces mauvaises pratiques, ces desseins pernicieux de quelques personnes qui, par de trompeuses démonstrations, avoient surpris la confiance de la reine, auroient eu pour le public les suites les plus funestes, si, dans sa haute sagesse, sa majesté ne se fût aperçue à temps de la dangereuse tendance de leurs mesures, et n'eût éloigné de l'administration des hommes qui avoient si mal répondu à la bonne opinion qu'ils lui avoient d'abord inspirée. Elle finissoit en disant à la reine que ses sujets auroient souffert plus patiemment les maux qui résultoient pour eux des fraudes et des déprédations de ces indignes ministres, s'ils n'avoient vu leur souveraine traitée par ces mêmes hommes avec une sorte de mépris. Cette remontrance, qu'on répandit dans tout le royaume, produisit l'effet qu'on en attendoit : elle enflamma les esprits contre le dernier ministère. De tels expédients étoient devenus nécessaires pour l'exécution du projet qu'avoit formé le comte d'Oxford de mettre promptement un terme à la guerre la plus ruineuse qui fut jamais. La nation, saisie d'une sorte de fureur belliqueuse, se repaissoit des idées de gloire et de conquête : les nouveaux ministres étoient comme obligés, pour dissiper ces fatales chi- 1711.

1711. mères, de prendre les mesures les plus capables d'exciter son mépris et son indignation contre ceux qui avoient allumé ou entretenu en elle cet enthousiasme, et qui avoient été ses idoles. Le 12 juin, la reine, ayant donné sa sanction aux bills généraux et particuliers, adressa aux deux chambres un discours fort affectueux. Elle remercia les communes, dans les termes les plus expressifs, de leurs votes relatifs aux subsides et à la dette nationale. Elle témoigna l'attachement le plus sincère pour l'acte qui appeloit la maison d'Hanovre à la succession, et finit, comme à l'ordinaire, en déclarant qu'elle soutiendroit et encourageroit toujours l'église d'Angleterre telle qu'elle étoit établie par les lois. Le parlement fut ensuite prorogé.

Le duc de Marlborough continue de commander l'armée des alliés.

Le nouveau ministère ne s'étoit point encore déterminé à remplacer le duc de Marlborough dans le commandement de l'armée: il craignoit, avec raison, qu'une telle mesure ne donnât de l'ombrage aux Hollandois et aux autres alliés. Le duc partit donc pour la Hollande au mois de février, après avoir reçu de la reine l'assurance expresse que les paiements seroient effectués avec la plus grande ponctualité. Ayant conféré avec les députés des États sur les opérations de la campagne, il rassembla l'armée, vers le milieu d'avril, à Orchies, entre Lille et Douai, pendant que le maréchal de Villars réunissoit de son côté les troupes françoises dans le voisinage de Cambrai et d'Arras. Louis XIV avoit eu beau appauvrir et dépeupler son royaume, ses sujets n'en accouroient pas moins sous ses étendards avec une ardeur et un patriotisme qu'on ne peut assez admirer. Livrés à l'excès de la misère, on ne les entendoit pas proférer une seule plainte contre leur souverain. Déja

1711.

surchargés d'impôts, ils consentirent encore à payer le dixième de ce qu'ils possédoient; mais tous leurs efforts eussent été insuffisants, si les négociants de ce royaume n'eussent, avec la permission de Philippe, entrepris des voyages multipliés dans la mer du Sud, d'où ils rapportèrent des trésors immenses. Les alliés ne tentèrent pas même d'intercepter des secours aussi importants, quoique rien ne fût plus facile aux Anglois que d'enlever à l'ennemi cette ressource, et de la tourner à leur profit. Il eût suffi d'employer annuellement une escadre à cette entreprise: on eût alors affamé les sujets de France et d'Espagne, et Louis XIV eût été contraint de se soumettre à toutes les conditions qu'il eût plu aux alliés de lui imposer. Villars étoit parvenu à former une armée très nombreuse, avec laquelle il campa derrière la rivière de Sanset, dans une position si avantageuse qu'on ne pouvoit l'attaquer sans un grand danger. Cependant le duc de Marlborough passa la Scarpe, et établit son camp entre Douai et Bouchain, où il fut joint par le prince Eugène le 23 mai. Ce dernier ne resta pas long-temps dans les Pays-Bas. Informé que des troupes avoient été détachées de l'armée de Villars pour être envoyées sur le Rhin, et que l'électeur de Bavière avoit dessein d'agir dans l'Empire, il se mit en marche, par ordre de la cour de Vienne, vers le Haut-Rhin, avec les troupes impériales et celles du Palatinat, pour garantir l'Allemagne. Le duc de Marlborough, repassant la Scarpe, campa dans les plaines de Lens, d'où il s'avança vers Aire, comme s'il avoit l'intention d'attaquer les lignes françoises dans ce quartier. Ces lignes, qui commençoient à Bouchain, sur l'Escaut, furent continuées le long du Sanset et de la Scarpe jusqu'à

1711. Arras, et depuis Arras le long de la haute Scarpe, jusqu'à Canché. Elles étoient si bien défendues par des redoutes et d'autres ouvrages, que Villars les jugeoit imprenables, et les appeloit le *nec plus ultrà* de Marlborough.

Le général anglois, s'étant avancé à deux lieues des lignes françoises, fit faire un grand nombre de fascines, déclarant qu'il les attaqueroit dès le lendemain matin; en sorte que Villars, dans l'attente d'un engagement, porta toutes ses forces de ce côté. Le duc, dans la supposition que le passage du Sanset par Arleux ne seroit point gardé, avoit donné ordre aux généraux Cadogan et Hompesch de tirer vingt bataillons et dix-sept escadrons de Douai et des garnisons voisines, pour se porter à Arleux, où ils s'efforceroient de passer le Sauset. Le brigadier Sutton fut détaché avec l'artillerie et les pontons pour jeter des ponts sur le canal près de Goulezen, et sur la Scarpe à Vitry. A neuf heures du soir, le duc se mit en marche pour le même endroit, à la tête de toute l'armée confédérée. Sa diligence fut telle, qu'à cinq heures du matin il passa la rivière à Vitry. Il y reçut avis que Hompesch avoit pris possession des passages sur le Sanset et l'Escaut, sans trouver d'opposition, les ennemis en ayant retiré leurs détachements, comme il l'avoit prévu. Lui-même, avec son avant-garde de cinquante escadrons, hâta sa marche vers Arleux, et, avant huit heures du matin, il arriva à Bacabachuel, où il fut joint au bout de deux heures par la tête de son infanterie, qu'il avoit divisée en colonnes. Villars, instruit de son dessein, décampa à deux heures du matin avec toute son armée, et, se mettant à la tête des troupes de la maison du roi, il marcha le reste de la nuit avec tant

de célérité, qu'à onze heures du matin il étoit en vue du duc de Marlborough, qui venoit de joindre Hompesch. Le général françois se replia aussitôt sur le gros de son armée, qui s'étoit avancée par le grand chemin entre Arras et Cambrai; et cependant les alliés campèrent sur l'Escaut, entre Oisy et Estrun, après une marche de dix lieues sans faire halte. Par ce plan, si heureusement exécuté, le duc de Marlborough entra, sans perdre un seul homme, dans les lignes que Villars avoit déclarées impénétrables. Cette habile manœuvre du général anglois fut vantée alors comme un modèle de science militaire. Les députés des états-généraux lui proposèrent de livrer bataille à l'ennemi, qui venoit de passer l'Escaut, dans la vue de couvrir Bouchain; mais le duc, songeant combien les troupes étoient fatiguées par une si longue marche, et combien pourroit être funeste un échec essuyé dans les lignes françoises, ne voulut point risquer une action. Son dessein étoit d'assiéger Bouchain; entreprise qui sembloit impraticable: car outre que la place étoit située dans un marais, très bien fortifiée, et défendue par une garnison nombreuse, elle avoit dans son voisinage une armée supérieure en nombre à celle des alliés. Malgré ces désavantages, et malgré les raisonnements de ses amis, il résolut d'entreprendre le siége, et en même temps il dépêcha le brigadier Sutton en Angleterre, avec une relation de ce qu'il avoit fait pour franchir les lignes françoises, relation qui ne fut pas fort agréable à ses ennemis. Ils n'avoient pas craint de prédire qu'il ne seroit rien fait dans cette campagne, et ils commençoient d'insinuer que le duc étoit incapable de rien exécuter d'important sans le secours du prince Eugène. Ils s'efforcèrent main-

1711.

1711. tenant d'atténuer la gloire de ses succès, l'accusant d'avoir quitté un camp avantageux pour une position où ses troupes étoient en danger d'être affamées. On est révolté de cette malveillance implacable envers un homme qui avoit couvert la nation de gloire, et qui en ce moment même exposoit sa vie au service de son pays.

Prise de Bouchain.

Ce fut le 10 août qu'on investit Bouchain. Le duc de Marlborough, connoissant toutes les difficultés de l'entreprise, et n'ignorant point qu'il y alloit de sa réputation, s'étoit fortement pénétré du besoin de mettre en œuvre dans cette conjoncture toutes les ressources de son talent militaire. Une extrême vigilance lui étoit sur-tout nécessaire. Villars avoit pris toutes les précautions qu'avoient pu lui suggérer son expérience et sa capacité pour faire échouer les efforts du général anglois. Il avoit renforcé la garnison, qui maintenant se trouvoit forte de six mille hommes de troupes d'élite, commandés par des officiers d'un courage et d'une habileté bien éprouvés. Il fit quelques tentatives pour faire lever le siége; mais elles furent rendues infructueuses par la prudence consommée et la grande activité de Marlborough. Il essaya pour lors de surprendre Douai, en quoi il ne réussit pas mieux. Si l'on songe que le général anglois étoit obligé, pour l'exécution de son plan, de former des lignes, d'élever des forts réguliers, de disposer des batteries, de jeter des ponts sur une rivière, de construire une chaussée au travers d'un marais profond, de pourvoir à la sûreté des convois contre une armée nombreuse d'une part, et contre les garnisons de Condé et de Valenciennes de l'autre, on conviendra sans doute aisément que c'étoit bien la plus

hardie entreprise de toute cette guerre, une entreprise qui exigeoit tout le courage, toute l'habileté et toute la résolution d'un grand capitaine, toute la valeur et toute l'intrépidité d'une armée telle que celle des confédérés. Aussi cette armée enchérit-elle dans cette circonstance sur toutes les preuves de courage qu'elle avoit données en tant d'occasions. Vingt jours après l'ouverture de la tranchée, la garnison fut contrainte de se rendre prisonnière; et cette conquête fut le dernier exploit militaire du duc de Marlborough. A peine eut-on réparé les brèches de la place, que les deux armées se séparèrent. Les troupes confédérées furent mises en quartier dans les places frontières, pour être en état d'entrer en campagne dès le commencement du printemps. Les alliés se trouvoient maintenant en possession de l'Escaut depuis Tournay, de la Meuse presque jusqu'à la Sambre, et de toute la partie navigable de la Lys. Ils avoient réduit la Gueldre espagnole, le duché de Limbourg, le Brabant, la Flandre, et la plus grande partie du Hainaut. Ils étoient maîtres de la Scarpe, et, par la conquête de Bouchain, ils s'étoient ouvert une entrée jusque dans le cœur de la France. Toutes ces acquisitions importantes étoient dues à la valeur et à l'habileté du duc de Marlborough; ce général retourna pour lors à La Haye, et arriva en Angleterre vers le milieu de novembre. 1711.

Le duc d'Argyle commande les troupes britanniques en Espagne.

La reine avoit confié le commandement de ses troupes d'Espagne au duc d'Argyle, rappelé du service de Flandre. Il avoit été long-temps brouillé avec le duc de Marlborough; circonstance qui étoit pour lui une excellente recommandation auprès du ministère. Il mit à terre à Barcelone le 29 mai, et trouva les troupes bri-

1711. tanniques dans la plus grande détresse, faute de vivres et de paye. Le trésorier avoit promis de lui faire toucher régulièrement les fonds, et les communes avoient accordé un million cinq cent mille livres sterling pour le service d'Espagne. On avoit fondé de grandes espérances sur cette campagne : l'armée du duc de Vendôme étoit en effet dans un si mauvais état, que si Staremberg avoit été suffisamment soutenu par les alliés, il eût pu obtenir d'importants avantages. Le duc d'Argyle, ayant vainement attendu les fonds, fut forcé d'emprunter en son propre nom, avant que les troupes britanniques pussent entrer en campagne. A la fin, Staremberg s'avança vers les ennemis, qui l'attaquèrent au passage de Prato-del-Rey, et furent repoussés avec perte. Après ce combat, le duc d'Argyle fut attaqué d'une fièvre violente, et l'on fut obligé de le transporter à Barcelone. Vendôme investit le château de Cardona, qui se défendit vigoureusement jusqu'à la fin de décembre, époque où un détachement venu au secours de la place défit les assiégeants, leur tua deux mille hommes, et s'empara de leurs munitions, de leur bagage, et de toute leur artillerie. Staremberg se trouva malheureusement hors d'état de poursuivre cet avantage; le duc d'Argyle écrivit au ministère les lettres les plus pressantes, se plaignant avec amertume d'être si mal soutenu; mais toutes ses remontrances furent inutiles: les fonds n'arrivèrent point, et il retourna en Angleterre sans avoir pu rien entreprendre d'important. En septembre, le roi Charles, laissant sa femme à Barcelone, mit à la voile pour l'Italie. A Milan, il eut avec le duc de Savoie une entrevue qui termina tous les différents. Le duc avoit franchi la Savoie, et pénétré

jusqu'au Rhin; mais il s'étoit tout-à-coup arrêté au milieu de sa carrière, et, après une courte campagne, il avoit repassé les monts. Le prince Eugène, à la tête des forces de l'Allemagne, protégea contre les desseins de l'ennemi les électeurs assemblés à Francfort. Charles fut élu empereur à l'unanimité, les électeurs de Cologne et de Bavière ayant été exclus du droit de voter, parce-qu'ils étoient au ban de l'Empire. La guerre entre la Porte-Ottomane et les Moscovites ne fut pas de longue durée. Le czar s'étoit tellement enfoncé dans la Moldavie, qu'on lui coupa toute espèce de secours; en sorte qu'il se vit entièrement au pouvoir de l'ennemi. Dans cette situation critique, il trouva moyen de corrompre en secret le grand visir, et les articles de paix qu'il proposoit publiquement furent acceptés. Le roi de Suéde, qui étoit dans l'armée des Turcs, accusa le visir de trahison, ce qui fit disgracier ce ministre. Le grand-seigneur menaça de renouveler la guerre; mais le czar l'apaisa en lui rendant Asoph. 1711.

Le ministère avoit conçu de grandes espérances d'une expédition contre Québec et Placentia dans l'Amérique septentrionale, expédition dont le plan avoit été formé par le colonel Nicholson, qui s'étoit emparé de la Nouvelle Écosse, et avoit mis garnison à Port-Royal, en donnant à cette ville le nom d'Anapolis. Il avoit amené en Angleterre quatre chefs indiens, et représenté vivement les avantages qui résulteroient pour le commerce de l'expulsion des François de l'Amérique septentrionale. Les ministres avoient accueilli cette proposition. Un corps de cinq mille hommes fut embarqué dans des bâtiments de transport, sous le commandement du brigadier Hill, frère de mistriss Masham. Ce corps mit à

Expédition au Canada.

1711. la voile à Plymouth au commencement de mai, avec une forte escadre, sous les ordres de sir Hovenden Walker. A Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, les troupes de l'expédition furent jointes par des renforts considérables d'Américains, qui eurent ordre de se rendre par terre dans le Canada, pendant que la flotte remonteroit la rivière de ce nom. Le 21 août, elle fut assaillie d'une violente tempête, qui la poussa parmi des rocs, où huit bâtiments de transport périrent avec environ huit cents hommes. L'amiral se hâta de gagner la baie la plus voisine. On y décida, dans un conseil de guerre, que la flotte et les troupes n'ayant de provisions que pour dix semaines, et ne pouvant en attendre de la Nouvelle-Angleterre, on retourneroit en Europe sans faire aucune autre entreprise. Telle fut l'issue de cette expédition imprudemment confiée à la direction d'un officier sans talent et sans expérience.

Dans le parlement qui se tint cet été en Irlande, le duc d'Ormond et la majorité des pairs soutinrent la cause des torys, tandis que les communes montrèrent le plus vif attachement aux principes de la révolution. Les deux chambres s'attaquèrent mutuellement par différents votes, et firent l'une contre l'autre les représentations les plus énergiques. Après la session, le chancelier sir Constantin Philippe et le général Ingoldsby furent nommés justiciers en l'absence du duc d'Ormond, qui retourna en Angleterre au mois de novembre. En Écosse, il n'y eut rien de remarquable que l'audace avec laquelle les jacobites professèrent leur attachement pour le prétendant.

Négociations en — Depuis quelque temps, il s'étoit ouvert une négociation pour la paix entre la cour de France et les nou-

veaux ministres, qui agissoient en cela par deux motifs. Ils vouloient mortifier les whigs et les Hollandois qu'ils haïssoient, et délivrer leur pays d'une guerre ruineuse, qui sembloit devenir comme une partie de la constitution. Ils prévoyoient à quel danger les exposeroient de telles mesures, si la faction opposée reprenoit jamais le dessus. Ils savoient que les whigs emploieroient tout leur art et toute leur influence, qui étoit grande, à s'opposer à la paix, et à exciter les clameurs du peuple contre le traité; mais tous ces dangers, toutes ces difficultés, ne pouvoient balancer les raisons puissantes qu'ils avoient de conclure la paix. Ils espéroient obtenir assez de concessions en faveur du commerce anglois, pour réduire au silence les malveillants. Ils ne doutoient point qu'ils ne fussent assez forts pour conserver la majorité dans le parlement; et peut-être quelques uns d'entre eux étoient-ils favorables au prétendant, et desiroient-ils qu'il succédât à la reine; événement qui eût établi leur domination sur le parti opposé. Le comte de Jersey, qui agissoit de concert avec Oxford, informa la cour de France, par un message particulier, que les vœux les plus ardents de la reine étoient pour la paix; mais qu'il étoit impossible d'arriver à ce but si desiré par une négociation particulière, le ministère étant obligé de se conduire avec la plus grande circonspection; qu'en conséquence il étoit à souhaiter que Louis XIV proposât aux Hollandois de renouveler les conférences; et que dans ce cas les instructions des plénipotentiaires anglois seroient telles que les états-généraux ne pourroient s'opposer à la conclusion du traité. Cet avis, qui fut remis par un prêtre obscur nommé Gualtier, ami du comte de Jersey, causa le plus

1711.
tre les cours de France et d'Angleterre.

1711. grand plaisir à la cour de Versailles. Le messager retourna à Londres avec une lettre de compliment du marquis de Torcy au comte de Jersey. Dans cette lettre, le ministre françois assuroit le comte de la sincère inclination que son maître avoit pour la paix, quoiqu'il répugnât à renouveler les conférences avec les états-généraux. Gualtier écrivit à la cour de Versailles pour demander, au nom du gouvernement britannique, que sa majesté très chrétienne communiquât aux ministres anglois ses propositions pour une paix générale, propositions qui seroient communiquées par eux aux états-généraux, afin que l'Angleterre pût négocier de concert avec ses alliés. Une réponse générale ayant été faite à cette demande, Gualtier fit un second voyage à Versailles, et en rapporta un mémoire qui fut immédiatement transmis aux Provinces-Unies. Cependant le grand pensionnaire cherchoit à renouveler les conférences en Hollande. Petkum écrivit au ministère françois que si Louis XIV vouloit reprendre la négociation, de concert avec la reine de la Grande-Bretagne, il auroit certainement lieu d'être satisfait de la conduite des députés hollandois. Louis XIV déclina cette proposition, suivant le desir des ministres anglois.

Les états-généraux, ayant examiné le mémoire, assurèrent la reine Anne qu'ils étoient prêts à se joindre à elle, et à contribuer à la conclusion d'une paix durable; mais ils exprimèrent le desir que le roi de France communiquât un plan plus circonstancié pour donner des garanties aux puissances alliées, et pour établir la paix de l'Europe. Gualtier fut encore une fois envoyé à Versailles, accompagné de Prior, qui avoit déja résidé en France comme secrétaire d'ambassade des comtes

de Portland et de Jersey. Prior s'étoit acquis quelque réputation par ses talents poétiques; c'étoit d'ailleurs un homme habile, insinuant, et tout dévoué aux torys. On le chargea de communiquer les demandes préliminaires de l'Angleterre, de recevoir la réponse du roi de France, et de savoir si le roi Philippe avoit ou non donné pouvoir à son aïeul de traiter. Il arriva incognito à Fontainebleau, et présenta un mémoire par lequel la reine demandoit une barrière pour les Hollandois dans les Pays-Bas, une autre sur le Rhin pour l'Empire, une garantie pour le commerce des Hollandois, et une satisfaction générale à tous ses alliés. Elle demandoit en même temps que les places fortes prises au duc de Savoie lui fussent rendues, et que ce prince pût posséder en Italie les villes et districts qui lui avoient été cédés par les traités conclus entre lui et ses alliés; que Louis XIV reconnût la reine Anne et la succession protestante; fît démolir les fortifications de Dunkerque, et consentît à un nouveau traité de commerce; que Gibraltar et Port-Mahon fussent cédés à la couronne d'Angleterre; que le commerce des nègres en Amérique, commerce que faisoient alors les François, fût également cédé à l'Angleterre, avec quelques villes d'Amérique où l'on feroit rafraîchir les esclaves; que tous les sujets anglois trafiquant en Espagne jouissent de tous les avantages accordés par cette puissance à la nation la plus favorisée; que l'Angleterre fût mise en possession de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson, soit à titre de restitution, soit en forme de cession; et que les deux nations continuassent à jouir de tous les territoires qu'elles se trouveroient posséder dans l'Amérique septentrionale à la ratification du traité. La reine

1711.

1711. exigeoit aussi qu'il fût garanti que les couronnes de France et d'Espagne ne pourroient jamais être réunies sur la même tête; mais elle ne persistoit point à exiger que Philippe fût chassé du trône d'Espagne par les armes de son grand-père. Elle s'apercevoit que la puissance exorbitante de la maison d'Autriche pourroit être aussi dangereuse pour la liberté de l'Europe, que l'avoit jamais été celle de la maison de Bourbon au plus haut point de sa gloire : elle songeoit au pouvoir excessif, à l'insolence et à l'ambition de Charles-Quint et de Philippe II, qui avoient opprimé tant de pays et troublé toute l'Europe; elle desiroit sincèrement la paix, par des motifs d'humanité et de compassion pour ses propres sujets et pour les hommes en général; elle étoit impatiente de procurer à son peuple d'assez grands avantages pour le mettre en état de se décharger d'une dette accablante, et le dédommager en quelque manière du sang et des trésors que lui avoit coûté la poursuite de la guerre. Tels étoient les sentiments d'une princesse chrétienne, qui prenoit une part réelle aux peines de ses sujets, et se regardoit comme leur mère. Elle se croyoit d'autant plus fondée à insister sur ces avantages, qu'ils avoient déja été accordés à la nation dans un traité particulier avec le roi Charles.

Arrivée de Ménager en Angleterre.

Comme les pouvoirs de Prior étoient trop limités pour qu'il pût négocier, M. Ménager, député de la ville de Rouen à la chambre du commerce, accompagna le ministre anglois à Londres avec un plein pouvoir pour régler les préliminaires du traité. A son arrivée dans cette capitale, la reine forma une commission qu'elle chargea de traiter avec lui. Cette commission fut composée du duc de Shrewsbury, des comtes de Jersey, de

Dartmouth et d'Oxford, et de M. Saint-John. Les conférences s'ouvrirent immédiatement. Après de longues discussions, on convint de certains articles préliminaires, qui, le 8 octobre, furent signés par le ministre françois, et par les deux secrétaires d'état, en vertu d'un ordre écrit de la reine. Alors Ménager fut secrètement admis auprès de cette princesse à Windsor. Elle lui dit qu'elle avoit beaucoup d'éloignement pour la guerre; qu'elle vouloit employer tous ses moyens à la prompte conclusion de la paix; qu'elle goûteroit une véritable satisfaction du moment qu'elle pourroit vivre en bonne intelligence avec le roi de France, auquel elle tenoit de si près par les liens du sang : elle ajouta qu'elle espéroit voir s'établir, entre les deux nations, après la paix, toutes les relations d'une amitié sincère. Le comte de Strafford, qui venoit d'être rappelé de La Haye, où il résidoit comme ambassadeur, fut alors envoyé de nouveau en Hollande, avec ordre de communiquer au pensionnaire les propositions de paix qu'avoit faites la France, de lui signifier l'approbation qu'y donnoit la reine, et d'indiquer un lieu où s'assembleroient les plénipotentiaires. Les ministres anglois entretinrent alors une étroite correspondance avec la cour de Versailles. Le maréchal de Tallard, qui étoit prisonnier à Nottingham, eut la permission de retourner dans sa patrie sur sa parole. Après le départ de M. Ménager, les préliminaires furent communiqués au comte de Gallas, ministre de l'empereur, qui, pour enflammer les esprits parmi le peuple, les fit traduire et insérer dans un des journaux. Ce procédé irrita si vivement la reine, qu'elle fit dire au comte qu'il devoit s'abstenir de paroître à la cour, et qu'il pouvoit quitter

1711.

1711. le royaume quand il voudroit. Il entendit ce langage, et se retira ; mais la reine prévint l'empereur qu'elle admettroit sans hésiter tout autre ministre qu'il jugeroit à propos d'envoyer.

Les propositions du roi de France ne sont pas goûtées des alliés.

Alarmés des préliminaires, les états de Hollande dépêchèrent Buys auprès de la reine, en qualité d'envoyé extraordinaire, pour la supplier de changer ses résolutions; mais elle y persista; et le comte de Strafford demanda le concours immédiat des états, déclarant, au nom de la reine, qu'elle regarderoit tout délai de leur part comme un refus d'accéder à ses propositions. Cette déclaration les ayant intimidés, ils consentirent à ce que les conférences générales s'ouvrissent à Utrecht le premier janvier. Ils accordèrent des passe-ports aux ministres françois, et la reine nomma le comte de Strafford et Robinson, évêque de Bristol, ses plénipotentiaires au congrès. Le nouvel empereur Charles, qui se trouvoit à Milan lorsqu'il reçut une copie des préliminaires, écrivit des lettres circulaires aux électeurs et aux princes de l'Empire pour les exhorter à persister dans leurs engagements, et à demeurer fidèles à la grande alliance. Il pria aussi les états-généraux de se joindre à lui pour persuader à la reine d'Angleterre de rejeter les propositions de la France et de poursuivre la guerre, ou au moins de négocier sur la base des premiers préliminaires, qui avoient été signés par le marquis de Torcy. Il écrivit dans ce sens à la reine Anne, qui reçut ses conseils avec la plus mortifiante indifférence. On ne sera point surpris de le voir se déclarer avec tant d'ardeur pour la continuation de la guerre, si l'on songe que jusqu'alors la Grande-Bretagne et les Hollandois en avoient supporté presque tous les

frais. Les nouveaux préliminaires furent vivement attaqués par les whigs, qui, dans leurs discours et dans leurs écrits, versèrent le blâme et le ridicule sur le ministère. Chaque jour voyoit éclore des pamphlets et des satires en sens divers. Ce qu'une faction imprimoit la veille, l'autre le réfutoit le lendemain. Les insinuations perfides, les reproches amers, les expressions de mépris, les récriminations violentes, abondoient dans ces écrits. Au milieu de cette lutte de partis, la reine dépêcha le comte de Rivers dans l'électorat d'Hanovre, pour assurer l'électeur que son droit de succession à la couronne seroit garanti dans le traité. Le comte rapporta une réponse écrite; mais en même temps son altesse électorale chargea le baron de Bothmar, son envoyé en Angleterre, de remettre à la reine un mémoire sur les graves inconvénients qu'il y auroit à laisser Philippe en possession de l'Espagne et des Indes occidentales. Le baron publia cette remontrance en forme d'appel au peuple, et les whigs la vantèrent outre mesure; mais la reine et ses ministres furent blessés de cette démarche, qu'ils regardèrent comme une intervention beaucoup trop officieuse et propre seulement à enflammer les esprits.

1711.

Les propositions de paix du roi de France déplurent même à quelques membres du parti des torys; et certains pairs, qui jusqu'alors avoient voté avec ce parti, convinrent avec les whigs de faire une remontrance contre les articles préliminaires. La cour, instruite de leur intention, prorogea le parlement au 7 décembre, dans l'attente que l'arrivée des pairs écossois feroit pencher la balance en faveur du ministère. En ouvrant la session, la reine dit aux chambres que, malgré les

1711. artifices de ceux pour qui la guerre avoit tant d'attraits, le lieu et l'époque d'un congrès étoient déja fixés, et que les états-généraux avoient témoigné une entière confiance dans sa conduite. Elle déclara que le principal objet de ses soins seroit de garantir la succession de la couronne à la maison d'Hanovre, de procurer à ses loyaux et fidèles sujets tous les avantages qui pouvoient répondre au desir qu'elle avoit toujours eu d'assurer leur bonheur, et enfin d'obtenir satisfaction pour tous ses alliés. Elle représenta que le moyen le plus efficace de conclure une paix avantageuse étoit de faire des préparatifs pour continuer la guerre avec vigueur. Elle recommanda aux membres l'union et l'harmonie dans leurs délibérations, et pria Dieu de les diriger. Dans la chambre des lords, le comte de Nottingham, qui venoit de s'associer aux whigs, attaqua les préliminaires comme captieux et insuffisants, et proposa d'insérer dans l'adresse de remerciements une clause où l'on représenteroit à la reine que, dans l'opinion de la chambre, il ne pouvoit y avoir, pour la Grande-Bretagne et pour l'Europe, de paix sûre et honorable, si l'on accordoit l'Espagne et les Indes occidentales à une branche de la maison de Bourbon. Cette motion fut suivie d'un violent débat, dans le cours duquel le comte d'Anglesey appuya sur la nécessité de soulager la nation des charges occasionées par une guerre dispendieuse. Il affirma qu'immédiatement après la bataille de Ramillies, on eût pu conclure une paix solide et avantageuse, si quelques personnes influentes n'avoient mieux aimé prolonger la guerre dans leur intérêt individuel. Cette insinuation avoit trait au duc de Marlborough, qui fit un long discours pour sa justification.

Se tournant vers l'endroit de la salle où la reine se trouvoit incognito, il lui demanda si, pendant tout le temps qu'il avoit eu l'honneur de la servir soit comme général, soit comme plénipotentiaire, il ne l'avoit point régulièrement informée, ainsi que son conseil, de toutes les propositions de paix qui avoient été faites, et ne l'avoit point priée de lui donner des instructions sur la conduite qu'il devoit tenir. « Je déclare, dit-il, sur ma « conscience, et en présence de l'Être-Suprême, devant « qui je ne tarderai point à paroître, que j'ai toujours « desiré une paix sûre, honorable et durable, et que « je n'ai jamais eu la pensée, que me prêtent mes enne- « mis, de prolonger la guerre pour mon avantage par- « ticulier. » Enfin l'on mit aux voix la clause proposée par le comte de Nottingham pour être insérée dans l'adresse; elle fut adoptée à une foible majorité. L'adresse fut alors présentée, et la reine dit, dans sa réponse, qu'elle seroit fâchée qu'on ne la crût point disposée à faire ce qui dépendroit d'elle pour retirer l'Espagne et les Indes occidentales des mains de la maison de Bourbon. Plusieurs pairs protestèrent contre cet avis donné à la souveraine, parcequ'il n'y avoit point d'exemple d'une clause d'avis insérée dans une adresse de remerciements, et parcequ'ils y voyoient un empiètement sur la prérogative royale. Il n'y eut aucun article de cette nature dans l'adresse des communes : aussi la reine y fit-elle une réponse affectueuse et cordiale. 1711.

Le duc d'Hamilton ayant réclamé le droit de siéger dans la chambre des pairs, en qualité de duc de Brandon, titre dont il venoit d'être revêtu, cette réclamation fut combattue par les membres opposés à la cour,

1711. qui prétendirent qu'on ne pouvoit, sans un grand danger pour la constitution, admettre dans la chambre un plus grand nombre de pairs écossois que ne portoit l'acte de réunion. Les défenseurs du duc répondirent que c'étoit attaquer la prérogative de la reine, et que, comme elle avoit le droit de conférer les honneurs, de même tous les sujets du royaume-uni étoient aptes à les recevoir. La chambre des lords avoit déja paru décider la question en admettant le duc de Queensberry, lorsqu'il avoit été créé duc de Douvres. Les débats furent soutenus de part et d'autre avec beaucoup d'habileté. Les pairs écossois se réunirent en faveur de la réclamation du duc, et la cour l'appuya de toute son influence. Néanmoins, lorsqu'on mit aux voix la question de savoir si des pairs écossois, créés pairs de la Grande-Bretagne depuis la réunion, avoient droit de siéger dans cette chambre, une majorité de cinq voix se déclara pour la négative, et la minorité protesta contre cette décision. Les pairs écossois sur-tout en furent si indignés, qu'ils s'en plaignirent à la reine comme d'une atteinte portée à la réunion, et d'une injure faite à toute la pairie écossoise. Le bill contre la *conformité occasionelle* fut présenté de nouveau par le comte de Nottingham, mais en termes plus modérés; et cette fois il fut adopté dans les deux chambres, parceque les whigs consentirent à l'appuyer, sur la promesse que leur fit le comte que, s'ils vouloient favoriser cette mesure, il porteroit ses amis à se joindre à eux dans des affaires d'une plus haute importance. Le 22 décembre, la reine, se trouvant indisposée, délégua le lord garde des sceaux, et quelques autres pairs, pour donner la sanction royale à ce bill, ainsi

qu'à un autre acte concernant la taxe sur les terres. Le duc de Devonshire obtint la permission de préparer un bill pour que le prince électoral d'Hanovre eût la préséance sur tous les pairs, en qualité de duc de Cambridge. On pria la reine, par une adresse, de donner des instructions à ses plénipotentiaires, pour qu'avant l'ouverture du congrès ils se concertassent avec les ministres des alliés en Hollande sur les moyens de procéder avec unanimité dans cette grande circonstance. 1711.

Le duc de Marlborough dépouillé de tous ses emplois.

Les commissaires chargés de l'examen des comptes publics ayant découvert que le duc de Marlborough avoit reçu des fournisseurs de l'armée pour le pain un présent annuel de cinq à six mille livres sterling, la reine déclara en plein conseil qu'elle croyoit devoir le priver de tous ses emplois, afin que cette affaire pût être examinée avec impartialité. Elle lui signifia cette résolution par une lettre de sa main, où elle prenoit occasion de se plaindre de la manière dont elle avoit été traitée. Elle faisoit probablement allusion à l'insolence de la duchesse, à l'état de sujétion où l'avoit tenue le dernier ministère, et aux manœuvres par lesquelles les whigs s'étoient efforcés en dernier lieu de déprécier sa conduite, et de traverser ses mesures relativement à la paix. Le duc chercha, dans sa réponse, à se justifier de l'accusation élevée contre lui. Ses deux filles, la comtesse de Sunderland et lady Railton, résignèrent leurs places de dames de la chambre. Le ministère, afin de s'assurer la majorité dans la chambre des lords, fit prendre à la reine une mesure que la nécessité seule pouvoit excuser. Elle créa douze nouveaux pairs, qui, le 2 janvier, furent introduits dans la chambre haute sans opposition. Le lord garde des sceaux remit à la

1711. chambre un message par lequel la reine l'invitoit à s'ajourner au 14 du mois. Les membres opposés à la cour prétendirent que la reine ne pouvoit envoyer un message d'ajournement à une chambre en particulier, et qu'elle auroit dû l'adresser aux deux chambres. Cette objection occasiona des débats, qui se terminèrent en faveur de la cour, grace aux voix des douze nouveaux pairs.

1712. Le prince Eugène arrive en Angleterre.

Ce fut à cette époque que le prince Eugène arriva en Angleterre, avec une lettre de l'empereur à la reine. Il étoit chargé de proposer un nouveau plan pour la continuation de la guerre. Sa mission fut loin d'être agréable au ministère; et l'on soupçonna qu'elle avoit pour but réel de fomenter et de diriger les intrigues dans le parti des mécontents, qui étoit opposé à la paix. Néanmoins on le traita avec tout le respect qu'on devoit à ses talents éminents et au caractère dont il étoit revêtu. Les ministres, la noblesse, et les officiers de marque, lui rendirent visite à son arrivée. Il fut admis à l'audience de la reine, qui lui fit l'accueil le plus bienveillant. Ayant pris lecture de la lettre qu'il lui apportoit, elle exprima le regret que sa santé ne lui permît point de s'entretenir avec son altesse aussi souvent qu'elle l'eût desiré; mais elle ajouta qu'elle avoit donné ordre au trésorier et au secrétaire d'état Saint-John de recevoir ses propositions, et de conférer avec lui aussi souvent qu'il le jugeroit convenable. Il témoigna un respect extraordinaire pour le duc de Marlborough, malgré sa disgrace. La première fois qu'il dîna chez le lord trésorier, ce ministre le complimenta comme *le plus grand capitaine du siècle. — Si je le suis, c'est à votre seigneurie que je le dois.* Telle est, dit-on, la ré-

ponse que lui fit le prince, faisant allusion à la disgrace de Marlborough, que les intrigues du comte avoient privé de tout commandement militaire. Un jour que l'évêque Burnet s'entretenoit avec lui des libelles scandaleux publiés chaque jour contre le duc, et qu'il lui citoit particulièrement un passage où l'auteur avouoit que ce général avoit été une fois heureux, le prince fit observer que c'étoit le plus grand éloge qu'on pût faire de lui, puisque c'étoit convenir implicitement que tous ses autres succès étoient dus à son courage et à sa conduite. La noblesse des deux partis fêtoit à l'envi cet illustre étranger; il étoit l'idole des whigs, et l'objet de l'admiration la plus enthousiaste de la part du peuple, qui accouroit en foule par tout où il se montroit. Cependant, au milieu de toutes ces caresses, des gens de parti furent excités à insulter sa personne, et l'on inséra dans l'un des papiers publics quelques détails scandaleux sur sa mère. La reine lui donna les témoignages les plus éclatants de considération; et, à l'anniversaire de sa naissance, elle lui fit présent d'une épée estimée cinq mille livres sterling. Elle le regardoit d'ailleurs comme le protecteur et l'ami de cette faction turbulente qui lui causoit tant d'inquiétudes. Elle savoit qu'il avoit été pressé de venir en Angleterre par plusieurs des principaux whigs, qui avoient cru que sa présence enflammeroit le peuple, et le porteroit à quelque entreprise désespérée contre le nouveau ministère. Elle n'ignoroit point enfin qu'il avoit des conférences secrètes avec le duc de Marlborough, le comte de Sunderland, les lords Somers, Halifax, et tous les chefs de ce parti; et qu'il entretenoit d'étroites relations avec le marquis de Bothmar, en-

1712.

1712. voyé d'Hanovre, qui s'étoit montré si ardent à exciter l'effervescence du peuple.

Walpole expulsé de la chambre des communes.

La reine, depuis quelque temps affligée de la goutte, envoya un message aux deux chambres, le 17 janvier, pour les informer que les plénipotentiaires étoient arrivés à Utrecht, et qu'elle s'occupoit des préparatifs nécessaires pour ouvrir promptement la campagne. Le lord trésorier, afin de prouver combien il étoit partisan de la succession protestante, présenta un bill qui avoit été préparé par le duc de Devonshire, à l'effet de donner la préséance à toute la famille électorale; et quand ce bill eut été adopté, il l'envoya à Hanovre par M. Thomas Harley. On détermina, à force de promesses, les seize pairs écossois à reprendre séance dans la chambre haute, d'où ils s'étoient absentés depuis que la réclamation du duc d'Hamilton y avoit été rejetée. Serviles créatures de la cour, ils en obtinrent des récompenses pécuniaires considérables; mais ils ne purent obtenir satisfaction du parlement. Les communes, auxquelles M. Walpole donnoit beaucoup d'embarras par ses talents, son activité, et son zéle ardent pour les intérêts des whigs, parvinrent à découvrir quelques pratiques clandestines auxquelles il avoit pris part lorsqu'il étoit secrétaire d'état pour la guerre. La compagnie ayant l'entreprise des fourrages en Écosse, plutôt que de recevoir dans son sein une personne qu'il lui avoit vivement recommandée, avoit préféré faire à cette personne un présent de cinq cents livres sterling. Elle avoit adressé son billet à M. Walpole, qui l'avoit endossé, et le client de ce ministre avoit touché l'argent. Cette transaction fut considérée par les communes comme un acte de corruption. En conséquence,

M. Walpole fut exclus de la chambre et emprisonné à la Tour. Le bourg de Lynn-Regis, qu'il avoit représenté, l'élut de nouveau; mais une pétition fut adressée contre lui aux communes, qui le déclarèrent incapable d'être élu pour le présent parlement. 1712.

Après Walpole, le duc de Marlborough fut l'objet d'une attaque violente. L'on trouva qu'il avoit accepté une somme annuelle d'un juif nommé Salomon Médina, l'un des entrepreneurs pour la fourniture du pain à l'armée; qu'il avoit reçu de la reine une somme de dix mille livres sterling par an, pour entretenir des intelligences parmi les ennemis, et qu'il avoit déduit, à son profit, deux et demi pour cent de la paie affectée aux troupes étrangères à la solde de l'Angleterre. Il fut allégué pour sa justification que la somme qu'il avoit acceptée des juifs étoit un présent d'usage que le général de l'armée hollandoise avoit toujours été en possession de recevoir; que la déduction de deux et demi pour cent avoit été autorisée par un *warrant* exprès de la reine; que toutes les sommes mises à sa charge ne s'élevoient pas au-dessus de trente mille livres sterling, somme bien inférieure à celle qui avoit été allouée au roi Guillaume pour les dépenses accidentelles; que le duc avoit employé cet argent à entretenir des intelligences parmi les ennemis, et à se procurer des avis si utiles et si exacts qu'il n'avoit jamais été surpris, et qu'aucun de ses partis n'avoit jamais été coupé ni intercepté; en sorte qu'on pouvoit regarder cette dépense faite avec discernement comme une des causes de ses succès. Malgré cette justification, la majorité décida que les pratiques du duc avoient été illégales et sans excuse. Cette décision fut communiquée à la reine,

1712. qui donna ordre au procureur général de poursuivre Marlborough pour la déduction de deux et demi pour cent, qu'il n'avoit faite cependant qu'avec son autorisation. On ne peut nier que ces circonstances de la conduite du duc ne fussent propres à ternir sa gloire. Il est affligeant de voir tant de cupidité réunie à tant de qualités éclatantes.

Votes contre les Hollandois.

Le ressentiment des communes se tourna ensuite contre les Hollandois, qui avoient fait tous leurs efforts pour accabler le nouveau ministère, et retarder les négociations de la paix. Ils entretenoient la plus intime correspondance avec les whigs d'Angleterre; ils faisoient répandre les bruits les plus injurieux contre le comte d'Oxford et le secrétaire d'état Saint-John. Buys, leur envoyé à Londres, jouoit le rôle d'un incendiaire, en suggérant des mesures violentes aux mécontents, et en cabalant contre le gouvernement. Les ministres, comme par représailles, portèrent la chambre des communes à émettre quelques votes bien véhéments contre les états-généraux. Ils alléguèrent que jamais, dans le cours de la guerre, les états-généraux n'avoient fourni tout leur contingent de troupes en Espagne et dans les Pays-Bas; et que la reine avoit payé pour plus de trente millions d'écus au-delà de ce que ses engagements l'obligeoient à fournir. Ils attaquèrent le *traité de barrière*, qui avoit été conclu avec les états-généraux par lord Townshend, après les conférences de Gertruydenberg. Par cette convention, l'Angleterre garantissoit aux Hollandois une barrière dans les Pays-Bas, et les États s'engageoient à maintenir de tout leur pouvoir le titre de la reine et la succession protestante. Les torys prétendirent qu'on avoit mal servi les intérêts de

l'Angleterre en engageant un autre état à défendre une succession que la nation pouvoit avoir lieu de changer; que par ce traité les états-généraux étoient autorisés à s'interposer dans les conseils de la Grande-Bretagne; enfin qu'étant mis en possession de tant de places fortes, ils empêcheroient les Anglois d'y commercer, ce qui nuiroit beaucoup aux manufactures de la Grande-Bretagne. La chambre des communes déclara que le *traité de barrière*, contenant plusieurs articles destructifs du commerce, et contraires aux intérêts de la Grande-Bretagne, devoit être regardé comme déshonorant pour la reine; que lord vicomte Townshend avoit conclu sans autorisation plusieurs articles de ce traité; que tous ceux qui avoient conseillé de le ratifier étoient, ainsi que lui, les ennemis de la reine et du royaume. Tous ces votes furent présentés à la reine dans une longue remontrance, où la chambre certifioit que, durant la guerre, l'Angleterre avoit été surchargée de dix-neuf millions sterling; circonstance qui devoit faire penser qu'il y avoit eu malversation ou fraude dans l'administration du dernier ministère. Alarmés de ces résolutions, les États écrivirent à la reine une lettre respectueuse, où ils lui représentoient la nécessité d'une barrière pour la sûreté mutuelle de l'Angleterre et des Provinces-Unies. Ils rédigèrent ensuite un mémoire fort étendu pour justifier leurs procédés dans le cours de la guerre; mémoire qui fut publié dans un des journaux anglois. Les communes déclarèrent aussitôt que les allégations contenues dans cet écrit étoient fausses, scandaleuses, et injurieuses pour la chambre. En conséquence l'imprimeur et le distributeur furent arrêtés et mis en prison.

1712.

1712. Actes défavorables aux presbytériens d'Écosse.

La chambre annula ensuite l'*acte de naturalisation*. Elle passa un bill pour que le clergé épiscopal d'Écosse fût toléré. Plusieurs autres bills défavorables aux presbytériens furent également adoptés. Le prince Eugène ayant présenté à la reine un mémoire contenant des propositions relatives aux affaires d'Espagne, la reine le communiqua aux communes qui le traitèrent avec la plus dédaigneuse négligence. Elles déterminèrent ensuite par quelles voies on leveroit les six millions sterling de subsides qu'elles avoient votés pour le service de l'année.

LIVRE XI.

Ouverture des conférences à Utrecht. — Les alliés traversent les mesures de la reine. — Mort du dauphin et de son fils. — Difficultés qu'éprouve la reine de la part des états-généraux. — Le duc d'Ormond prend le commandement des troupes britanniques. — Philippe promet de renoncer à la couronne de France. — La reine communique le plan de paix au parlement. — Irruption du général Grovestein en France. — Les troupes étrangères à la solde de l'Angleterre refusent de marcher avec le duc d'Ormond. — Défaite des alliés à Denain. — Progrès des conférences à Utrecht. — Mort du duc d'Hamilton et de Godolphin. — Les états-généraux signent le traité de barrière. — Traité avec la France. — Les lords écossois proposent un bill pour dissoudre la réunion. — Violence des partis en Angleterre. — Parlement d'Irlande. — Nouveau parlement en Angleterre. — Traité de Rastadt entre l'empereur et la France. — Les lords prennent connoissance d'un libelle contre les Écossois. — Steele expulsé de la chambre des communes. — Précautions des whigs pour assurer la succession protestante. — Démarche indiscrète du prince électoral d'Hanovre. — Prorogation du parlement. — Précautions prises pour assurer la paix du royaume. — Mort de la reine Anne. — Portrait de cette princesse.

1712.

Ouverture des conférences à Utrecht.

Au mois de janvier, les conférences pour la paix s'ouvrirent à Utrecht. Le comte de Jersey auroit été nommé plénipotentiaire pour la Grande-Bretagne; mais il étoit mort après avoir établi une correspondance de l'Angleterre avec la France. La reine confia cette mission importante à Robinson, évêque de Bristol, lord

1712. du sceau privé, et au comte de Strafford. Les chefs des députés de la Hollande au congrès étoient Buys et Vanderdussen; le roi de France donna ses pouvoirs au maréchal d'Uxelles, à l'abbé depuis cardinal de Polignac, et à Ménager, le même qui en dernier lieu s'étoit rendu en Angleterre. Les ministres de l'empereur et du duc de Savoie assistèrent aux conférences; l'Empire et les autres alliés y envoyèrent aussi leurs plénipotentiaires, non sans beaucoup de répugnance. Comme toutes ces puissances, la France exceptée, n'avoient pas, à beaucoup près, les mêmes sentiments que la reine d'Angleterre, les conférences parurent d'abord plutôt destinées à retarder qu'à hâter une pacification. Anne avoit prévu toutes ces difficultés, et pourvu aux moyens de les surmonter. Son but étoit de délivrer ses sujets des maux qu'entraînoit une guerre sans fruit, et de rétablir la paix de l'Europe. Pour obtenir ce grand résultat, il n'y avoit point d'opposition qu'elle ne fût résolue de repousser. Elle vouloit aussi procurer des conditions raisonnables à ses alliés, sans cependant continuer de prodiguer le sang et les trésors de son peuple, pour soutenir leurs demandes extravagantes. L'empereur s'obstinoit dans ses prétentions sur toute la monarchie espagnole, et les Hollandois insistoient sur les anciens préliminaires que Louis XIV avoit rejetés. La reine étoit convaincue que les libertés de l'Europe seroient exposées à un plus grand danger par la réunion de la couronne d'Espagne et de la couronne impériale sur la tête de la maison d'Autriche, qu'elles ne pourroient jamais l'être, quand même une seule branche de la maison de Bourbon viendroit à régner à-la-fois sur la France et sur l'Es-

pagne. L'expérience lui avoit appris combien il étoit difficile de détrôner Philippe, soutenu comme il l'étoit par l'affection d'un peuple brave et loyal; et elle sentoit qu'en s'opiniâtrant à poursuivre ce dessein, on ne feroit que prolonger inutilement la guerre, et aggraver les maux qui pesoient sur la nation britannique. Bien informée de la détresse de la France, elle y voyoit un gage de la sincérité de Louis XIV. Elle ne songeoit nullement à la ruine totale de cette nation, déja réduite au désespoir. Les régles de la vraie politique la dissuadoient de contribuer à de nouvelles conquêtes sur ce royaume, conquêtes qui deviendroient une source de différents parmi les alliés, abaisseroient la maison de Bourbon au-dessous du degré d'importance qu'elle devoit avoir pour maintenir la balance de l'Europe, et agrandiroient les états-généraux aux dépens de l'Angleterre. Comme elle avoit porté le plus grand poids de la guerre, elle avoit droit de s'attribuer le premier rôle dans le congrès, et de dicter en quelque sorte le plan de pacification; elle avoit droit du moins de consulter par-dessus tout le bonheur de son propre royaume, en délivrant, par une paix séparée, ses sujets des charges énormes qu'ils ne pouvoient supporter plus long-temps; et elle connoissoit assez l'importance de sa position pour croire qu'elle pouvoit obtenir des conditions avantageuses.

1712.

Les alliés traversent les mesures de la reine.

Tels étoient les sentiments de la reine, et tels paroissent avoir été les principes de ses ministres, quoique peut-être l'esprit de parti contribuât à les diriger dans cette conjoncture. Les alliés s'entendirent pour s'opposer de tout leur pouvoir à tout traité qui ne répondroit point à leurs différentes vues d'ambition,

1712. d'intérêt et d'avarice. Ils eurent recours à mille petits artifices pour intimider la reine, exciter contre elle la défiance de Louis XIV, flétrir la réputation des ministres de cette princesse, et faire naître ou entretenir parmi le peuple une fermentation dangereuse, qui mit en danger sa vie et son gouvernement. Tant de manœuvres ne pouvoient manquer de la jeter dans un grand embarras, et de rendre difficile l'accomplissement de son dessein. Ses ministres sentoient tout ce que leur situation avoit de critique: la santé de la reine étoit fort altérée, et son successeur présomptif favorisoit la faction opposée. Dans le cas où ils viendroient à perdre leur souveraine, ils ne devoient s'attendre qu'à des poursuites terribles pour s'être conformés à ses ordres. Ils ne pouvoient espérer de sûreté qu'en sacrifiant leurs principes, et en se soumettant à leurs adversaires, ou bien en se hâtant de prendre, avant que la mort leur enlevât la protection de la reine, des mesures capables à-la-fois d'accélérer la pacification, d'apaiser les troubles du royaume, et de satisfaire le peuple. Ils s'arrêtèrent à ce dernier parti. Ils conseillèrent à la reine de concerter secrétement avec Louis XIV un plan de paix dans lequel seroient stipulées certaines conditions à l'avantage de ses sujets, et d'inspirer à ce prince assez de confiance pour prévenir toute transaction clandestine à son préjudice, et se mettre en état de prescrire en quelque manière les conditions à ses alliés. Le plan étoit judicieusement conçu; mais il fut exécuté avec trop de précipitation. Les avantages qu'on stipula pour les sujets de la Grande-Bretagne ne furent point tels qu'on avoit droit de les exiger, et sans doute on en eût obtenu de plus grands,

si l'obstination des alliés au-dehors, et la conduite violente des whigs au-dedans n'eussent obligé les ministres à se relâcher sur quelques points essentiels, pour hâter la conclusion du traité. 1712.

Mort du dauphin et de son fils.

Les articles ayant été secrétement réglés entre les cours de Londres et de Versailles, les plénipotentiaires anglois furent pourvus d'instructions générales. On leur laissoit ignorer l'accommodement que la reine avoit fait avec le roi de France touchant la monarchie espagnole, accommodement qui étoit la base du traité. Cependant ce plan secret de négociation fut sur le point d'être dérangé par quelques événements doublement affligeants pour Louis XIV. Le dauphin étoit mort de la petite-vérole dans le cours de l'année précédente, et son titre étoit passé à son fils, le duc de Bourgogne, qui mourut cette année à la fin de février, six jours après la mort de sa femme, Marie-Adélaïde de Savoie. Leur fils aîné, le duc de Bretagne, qui étoit dans la sixième année de son âge, les suivit de près; en sorte que des enfants du duc de Bourgogne, il ne restoit plus que le duc d'Anjou, dont la complexion étoit alors extrêmement débile. Une telle succession de calamités ne pouvoit manquer d'abattre Louis XIV dans sa vieillesse, et d'alarmer beaucoup la reine d'Angleterre, qui voyoit que la séparation des monarchies de France et d'Espagne ne tenoit plus qu'à la vie chancelante d'un prince enfant. Elle résolut d'empêcher par tous les moyens possibles la réunion de ces deux états. Dans cette vue, elle envoya de nouveau l'abbé Gualtier à Paris, avec un mémoire, où, après avoir représenté fortement le danger auquel la liberté de l'Europe seroit exposée si Philippe

1712. montoit sur le trône de France, elle demandoit qu'il fît une renonciation pure, simple et volontaire, en vertu de laquelle son titre seroit transféré au duc de Berry, son frère.

Difficultés qu'éprouve la reine de la part des états-généraux.

Cependant on obtint des plénipotentiaires françois à Utrecht qu'ils remissent leurs propositions par écrit, sous le titre d'offres spécifiques, offres que les alliés reçurent avec indignation. Elles furent traitées en Angleterre avec un mépris universel. Lord Halifax, dans la chambre des pairs, les qualifia d'arrogantes et d'injurieuses pour la Grande-Bretagne et ses alliés. Cette chambre témoigna à la reine, par une adresse, le ressentiment qu'elle éprouvoit de l'insolence de la France, et lui promit de l'aider de tout son pouvoir à poursuivre la guerre, jusqu'à ce qu'on pût obtenir une paix sûre et honorable. Les plénipotentiaires des alliés ne furent pas moins extravagants dans leurs demandes spécifiques, que les François n'avoient été arrogants dans leurs offres. En un mot, les divers ministres sembloient s'être assemblés à Utrecht plutôt pour faire naître de nouvelles difficultés que pour concerter un plan de pacification. Ils s'abusoient les uns les autres par des conférences sans fruit; et cependant la reine d'Angleterre ne négligeoit rien pour faire entrer les états-généraux dans ses vues, afin de traiter avec la France à des conditions modérées, et de donner la loi au reste des alliés. Elle se départit même de quelques unes de ses prétentions, pour leur faire céder quelques villes de Flandre; elle consentit à les faire participer à certains avantages de commerce. Mais les trouvant toujours attachés avec la même opiniâtreté à leurs chimériques préliminaires, que la

France avoit rejetés avec tant de raison, elle leur signifia que toutes les offres qu'elle avoit faites pour concilier les différents étoient fondées sur la condition expresse qu'ils entreroient dans ses mesures et coopèreroient avec elle ouvertement et sans détour; mais qu'ils avoient si mal répondu à sa condescendance pour eux, qu'elle se regardoit comme affranchie de ses engagements. Les ministres des alliés avoient exigé une réponse écrite à leurs demandes spécifiques; et cette réponse, les plénipotentiaires françois la déclinèrent jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de nouvelles instructions de leur maître. Tel fut le prétexte de la suspension qu'éprouvèrent les conférences. Mais le motif réel qui différa la conclusion d'un accommodement définitif entre l'Angleterre et la France fut le retard que mit Philippe à envoyer la renonciation qu'on lui avoit demandée. 1712.

Le duc d'Ormond prend le commandement des troupes britanniques.

Le duc d'Ormond, à qui l'on avoit confié le commandement en chef des forces britanniques, reçut un ordre particulier de ne point hasarder d'action. Louis XIV s'étoit chargé d'amener son petit-fils au sacrifice qu'on jugeoit nécessaire. Songeant à son âge avancé, il souffroit à l'idée de laisser le royaume engagé dans une guerre funeste, qui deviendroit plus désastreuse encore sous un prince mineur. La reine d'Angleterre, connoissant ses motifs, ne pouvoit révoquer en doute la sincérité de ses protestations. Elle résolut donc d'éviter une bataille, dont l'issue pouvoit considérablement changer la situation des affaires, et retarder ainsi la conclusion du traité. Les préparatifs avoient été faits, comme on a vu, pour ouvrir promptement la campagne. Au commencement de mars, le comte d'Albemarle ayant ras-

1712. semblé un corps de trente-six bataillons, marcha sur Arras, qu'il réduisit presqu'en un monceau de cendres par une canonnade et un bombardement des plus terribles. Au mois de mai, le duc d'Ormond conféra avec les députés des états-généraux à La Haye, et les assura qu'il avoit des ordres pour agir vigoureusement. Il joignit le prince Eugène à Tournay; et, le 26 mai, l'armée alliée passant l'Escaut, campa à Haspre et à Solemnes. Le général des Impériaux proposa d'attaquer l'armée françoise, qui étoit toujours sous les ordres de Villars; mais c'étoit le moment où le duc venoit de recevoir l'ordre de ne risquer ni siége ni bataille; circonstance bien connue de Villars, qui se relâcha dès-lors de sa vigilance accoutumée. Cet ordre ne put rester long-temps ignoré du prince Eugène et des députés hollandois, qui s'empressèrent de dépêcher à ce sujet des courriers à leurs gouvernements, et remirent ensuite au duc un mémoire, où ils lui représentoient combien il seroit injurieux et préjudiciable à la grande alliance qu'il obéît à un pareil ordre. Il parut extrêmement embarrassé de sa situation, et, dans une lettre au secrétaire-d'état Saint-John, il exprima le desir que la reine lui permît de retourner en Angleterre.

Nonobstant l'ordre de la reine, qu'Ormond n'avoit point encore formellement déclaré, le prince Eugène investit le Quesnoy, et le duc lui fournit pour cette entreprise sept bataillons et neuf escadrons de troupes étrangères à la solde de la Grande-Bretagne. Les députés hollandois à Utrecht s'étant plaints à l'évêque de Bristol du refus que faisoit le duc d'agir contre l'ennemi, ce prélat leur dit qu'il avoit reçu dernièrement de sa souveraine une lettre, où elle déclaroit que les

états-généraux n'ayant point répondu à ses avances, ils ne devoient point être surpris si elle se croyoit libre de prendre séparément ses mesures pour obtenir une paix à sa convenance particulière. Lorsque les députés représentèrent qu'une telle conduite étoit en contradiction avec toutes les alliances qui subsistoient entre la reine et les états-généraux, l'évêque les prévint que ses dernières instructions portoient que, vu la conduite des états à l'égard de la reine, cette princesse se regardoit comme dégagée de toutes les alliances et de toutes les obligations qu'elle avoit pu contracter avec eux. Cette déclaration confondit les états et les ministres des alliés. L'électeur d'Hanovre, le landgrave de Hesse-Cassel, et quelques autres princes de l'Empire concertèrent entre eux les mesures à prendre au sujet de celles de leurs troupes qui étoient à la solde de la Grande-Bretagne. Les états-généraux écrivirent une longue lettre à la reine, et ordonnèrent à leur envoyé à Londres de la lui remettre en main propre. Le comte Zinzendorf, plénipotentiaire de l'empereur, dépêcha des courriers à son maître, au prince Eugène, et à l'ambassadeur de sa majesté impériale à Londres. La reine tint un conseil à Kensington, sur ce qui faisoit l'objet de la lettre, et de nouvelles instructions furent expédiées au duc d'Ormond, pour qu'il coopérât avec le général des alliés à l'entreprise d'un siége. 1712.

Le 28 mai, lord Halifax, dans la chambre des pairs, développa les funestes conséquences que devoit avoir, selon lui, le refus du duc de coopérer avec le prince Eugène, et proposa de demander à sa majesté, par une adresse, qu'elle voulût bien enjoindre au général d'agir offensivement de concert avec les alliés. Quand le comte

1712. d'Oxford déclara que le duc d'Ormond avoit reçu ordre de se réunir aux alliés pour un siége, le duc de Marlborough affirma qu'il étoit impossible de se livrer aux travaux d'un siége sans être prêt à hasarder une bataille, dans le cas où l'ennemi tenteroit de secourir la place; qu'autrement il faudroit abandonner honteusement l'entreprise. Le duc d'Argyle, après avoir exprimé l'opinion où il étoit que, depuis Jules-César, il n'avoit pas paru un plus grand capitaine que le prince Eugène, fit observer qu'eu égard à la différence qui existoit entre les intérêts de la maison d'Autriche et ceux de la Grande-Bretagne, il étoit contre la prudence de lui confier la direction de la guerre, parcequ'une bataille gagnée ou perdue romproit entièrement la négociation d'une paix qui, selon toutes les apparences, étoit près d'être conclue. Il ajouta que, deux années auparavant, les confédérés auroient pu prendre Arras et Cambrai, s'ils ne s'étoient point amusés aux conquêtes insignifiantes d'Aire, de Béthune et de Saint-Venant. Le duc de Devonshire dit que, parent du duc d'Ormond, il s'intéressoit plus qu'un autre à sa réputation, et qu'à ce titre il ne pouvoit s'empêcher de témoigner sa surprise qu'on lui fît jouer un rôle si peu digne d'un homme de son rang et de son mérite. Le comte d'Oxford assura la chambre qu'on n'avoit jamais songé à faire une paix séparée; qu'il y auroit autant de honte que de bassesse à tenir une pareille conduite, et que tous ceux qui servoient la reine savoient qu'ils en répondroient sur leur tête à la nation. Il déclara que la paix qu'on vouloit conclure seroit plus honorable et plus avantageuse à l'état que les premiers préliminaires sur lesquels les alliés insistoient. On mit ensuite aux voix si l'on s'ajourneroit,

question qui fut résolue affirmativement, malgré une très vive opposition. Quand la chambre reprit ses séances, le comte de Strafford, qui étoit de retour de Hollande, proposa qu'on examinât les négociations de La Haye et de Gertruydenberg, avant de prendre en considération celles d'Utrecht. Il fit remarquer que, dans les premières, les ministres françois n'avoient conféré qu'avec le pensionnaire, qui n'avoit communiqué aux ministres des alliés que ce qu'il avoit voulu; en sorte que les Hollandois avoient été maîtres absolus du secret. Il affirma que les états-généraux avoient consenti à céder Naples et la Sicile au roi Philippe; circonstance qui prouvoit assez qu'on regardoit comme impossible de tirer de ses mains toute la monarchie espagnole. Il conclut par la proposition d'une adresse à la reine, à l'effet de lui demander que les pièces relatives aux négociations de La Haye et de Gertruydenberg fussent mises sous les yeux de la chambre. Cette proposition passa à l'unanimité. 1712.

Dans la chambre des communes, M. Pulteney demanda qu'on représentât à la reine, par une adresse, que ses fidèles communes étoient justement alarmées de l'avis qu'elles avoient reçu du continent que son général en Flandre avoit refusé d'agir offensivement contre la France, de concert avec ses alliés; et qu'en conséquence elles supplioient sa majesté de lui expédier de promptes instructions, pour qu'il poursuivît la guerre avec la plus grande vigueur. Cette motion fut rejetée à une grande majorité. Un membre ayant insinué que la négociation d'Utrecht avoit jusqu'alors été conduite d'une manière clandestine et qui ressembloit assez à la trahison, le secrétaire d'état Saint-John dit qu'il

1712. espéroit qu'agir pour le bien et l'avantage de la Grande-Bretagne ne seroit point considéré comme une trahison; qu'il se glorifioit, quant à lui, du peu de part qu'il pouvoit prendre à cette grande œuvre, et que, quelque censure qu'il essuyât, la satisfaction de n'avoir pas été étranger à une pacification qui assuroit la gloire et le bonheur de son pays, suffiroit à sa récompense, et seroit sa consolation pendant tout le reste de ses jours. La chambre déclara, par un vote exprès, que les communes avoient une entière confiance dans la promesse de la reine de communiquer à son parlement les conditions de la paix avant qu'elle fût conclue; et qu'elles soutiendroient sa majesté contre quiconque, soit au-dedans, soit au-dehors, s'efforceroit de mettre obstacle à la pacification. La reine les remercia affectueusement de cette résolution, qui, disoit-elle, lui étoit aussi agréable qu'elle étoit honorable pour leur pays, et qui sur-tout avoit le mérite de l'à-propos dans un temps où tant d'artifices étoient mis en usage pour empêcher la conclusion de la paix, ou pour en faire conclure une qui fût désavantageuse à la Grande-Bretagne. Les communes présentèrent aussi une adresse pour qu'il leur fût rendu compte des négociations de La Haye et de Gertruydenberg, et qu'on leur fît connoître les personnes qui avoient été employées à l'une et à l'autre comme plénipotentiaires de la reine.

Philippe promet de renoncer à la couronne de France.

Le ministère, prévoyant que Philippe ne renonceroit pas aisément à l'espoir de succéder à la couronne de France, proposa que, dans le cas où il préfèreroit l'expectative de cette couronne à la possession de l'Espagne, ce dernier royaume, avec les Indes, fût aussitôt cédé au duc de Savoie; qu'en même temps Philippe fût

mis en possession des états héréditaires du duc et du royaume de Sicile, ainsi que du Montferrat et du Mantouan; tous territoires qui, à l'avénement de Philippe au trône de France, seroient annexés à cette monarchie, à l'exception de la Sicile, qui retourneroit à la maison d'Autriche. Cet expédient parut convenir à Louis XIV; mais il ne convint pas de même à Philippe, qui aima mieux faire la renonciation que d'abandonner le trône sur lequel il étoit établi. La reine demanda d'abord qu'on fît ratifier de la manière la plus solennelle cette renonciation par les états-généraux de France; mais ayant acquis la certitude qu'elle seroit enregistrée dans les différents parlements, Anne ne crut pas devoir insister. De telles formalités sont toujours de foibles garanties contre la puissance, l'ambition et l'intérêt des princes. Le marquis de Torcy avoua franchement que la renonciation de Philippe étoit nulle en elle-même, comme étant contraire aux lois fondamentales et à la constitution de la monarchie françoise; mais qu'il la jugeoit nécessaire pour la satisfaction du peuple anglois. Tous les articles essentiels, particulièrement ceux qui étoient relatifs au roi d'Espagne, au commerce de la Grande-Bretagne, et à la ville de Dunkerque, se trouvant alors arrêtés entre les deux cours, une suspension d'armes eut lieu dans les Pays-Bas, et le duc d'Ormond agit de concert avec le maréchal de Villars. 1712.

La reine communique le plan de paix au parlement.

La reine s'étant rendue le 6 juin à la chambre des pairs, donna, suivant sa promesse, communication du plan de paix au parlement. Elle partit du principe que faire la paix et la guerre étoient des prérogatives incontestables de la couronne, et donna une idée des difficultés sans nombre qu'on avoit rencontrées dans la

1712. nature de l'affaire, ou qu'avoient suscitées les ennemis de la paix. Elle fit ensuite l'énumération des principaux articles dont les deux couronnes étoient convenues, sans cependant conclure le traité. Elle dit aux chambres qu'elle avoit assuré la succession protestante, qui étoit reconnue par la France dans les termes les plus positifs; et que le prétendant seroit éloigné des états de cette puissance; que le duc d'Anjou renonceroit pour lui-même et pour ses descendants à toute prétention au trône de France; qu'ainsi les deux monarchies seroient pour jamais séparées. Elle fit observer que ce dernier article étoit de nature à porter avec lui son exécution : qu'il seroit dans l'intérêt de l'Espagne de soutenir la renonciation, et qu'en France les personnes ayant titre à la succession de la couronne à la mort du dauphin, étoient assez puissantes pour défendre et maintenir leur droit. Elle annonça qu'un traité de commerce entre l'Angleterre et la France étoit entamé, quoique non encore arrêté; mais qu'on étoit convenu provisoirement que l'Angleterre jouiroit des mêmes priviléges que la France accordoit à la nation la plus favorisée; que le roi de France avoit consenti à faire une cession absolue de l'île de Saint-Christophe, qui jusqu'ici avoit été partagée entre les deux nations; qu'il avoit également consenti à rendre toute la baie et les détroits d'Hudson, à remettre l'île de Terre-Neuve avec Placentia, à céder Annapolis avec le reste de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, à faire démolir les fortifications de Dunkerque, à laisser l'Angleterre en possession de Gibraltar, de Port-Mahon, et de toute l'île de Minorque; enfin, à ne point s'opposer à ce que le commerce de l'Espagne dans les Indes occidentales fût établi sur

le même pied que durant le règne du dernier roi catholique. Elle ajouta qu'elle avoit obtenu en faveur de ses sujets l'*assiento*, ou privilége pour fournir de négres, pendant trente ans, la partie espagnole des Indes occidentales; privilége dont ils jouiroient de la même manière qu'en avoient joui les François. Pour ce qui concernoit les alliés, elle déclara que la France offroit de reconnoître le Rhin pour barrière de l'Empire, de céder Brissac, le fort de Khel et Landau, et de raser toutes les forteresses qui étoient de l'autre côté du Rhin ou dans les îles de ce fleuve; que les affaires des protestants en Allemagne seroient réglées sur le pied du traité de Westphalie; que les Pays-Bas espagnols, les royaumes de Naples et de Sardaigne, le duché de Milan, et les places appartenant à l'Espagne sur la côte de Toscane, seroient cédés à sa majesté impériale; mais qu'il n'y avoit encore rien d'arrêté quant à la Sicile; que les demandes des états-généraux, relatives au commerce et à la barrière qu'ils vouloient se former dans les Pays-Bas, leur seroient accordées, à quelques exceptions près, dont ils seroient dédommagés par d'autres expédients; qu'on étoit encore peu avancé dans l'examen des prétentions du Portugal; mais que celles de la Prusse seroient admises par la France sans beaucoup de difficulté; qu'il n'existoit pas une grande différence entre la barrière demandée par le duc de Savoie en l'année 1709, et celle que la France offroit maintenant; que l'électeur palatin seroit maintenu dans son rang actuel parmi les électeurs, et que la France reconnoîtroit la dignité électorale dans la maison d'Hanovre. Telles étoient les conditions que la reine jugeoit propres à donner à ses sujets quelque dédommagement des charges énormes 1712.

1712. qu'ils avoient supportées durant tout le cours de la guerre. Elle finit en disant qu'elle ne doutoit point qu'ils ne fussent bien persuadés que rien ne seroit négligé de sa part pour amener la négociation à un heureux et prompt résultat, et qu'elle comptoit également sur l'entière confiance et le concours zélé de son parlement.

Une adresse de remerciements et d'approbation fut immédiatement votée, rédigée, et présentée à la reine par les communes en corps. Lorsque la chambre des lords prit en considération le discours émané du trône, le duc de Marlborough prétendit que les mesures prises depuis un an étoient directement contraires aux engagements de la reine avec les alliés, qu'elles ternissoient les triomphes et la gloire de son régne, et qu'elles tendoient à rendre le nom anglois odieux à toutes les nations. Le comte de Strafford dit que plusieurs des alliés n'auroient point apporté des empêchements à la paix, s'ils n'avoient été encouragés à poursuivre la guerre par un membre de cette assemblée, qui entretenoit avec eux une secréte correspondance, et leur faisoit espérer d'être soutenus par un puissant parti en Angleterre. C'étoit une insinuation contre Marlborough. Lord Cowper répliqua qu'on ne pouvoit jamais faire un crime au dernier des sujets, et à plus forte raison à un membre de cette auguste assemblée, d'être en correspondance avec les alliés de la nation, spécialement avec des alliés dont les intérêts étoient inséparables de ceux de la reine, comme cette princesse l'avoit déclaré dans son discours d'ouverture. Il ajouta qu'il ne seroit point aussi facile de justifier et de concilier avec les lois, ou avec les régles de l'honneur et de la justice, la conduite de ceux qui traitoient clandestinement avec

l'ennemi commun, sans la participation des alliés. Jamais argument ne fut plus futile. Une correspondance avec qui que ce soit devient criminelle, du moment qu'elle tend à fomenter les divisions dans un pays, et à soulever le peuple contre sa souveraine. Si l'Angleterre ne pouvoit pas, sans enfreindre les lois de la justice et de l'honneur, se retirer d'une confédération qui lui occasionoit des charges insupportables, et traiter de la paix en son propre nom, certes elle étoit moins alors l'associée des alliés que l'esclave de l'alliance. Le comte de Godolphin affirma que le commerce de l'Espagne étoit si peu de chose, qu'il ne méritoit aucune considération; qu'encore diminueroit-il continuellement jusqu'à ce qu'il eût été entièrement envahi par les marchands françois. En dépit de toutes ces remontrances contre le plan de la paix, la majorité adopta une adresse où, en remerciant la reine de ce qu'elle avoit bien voulu communiquer les conditions au parlement, on témoignoit une satisfaction complète de sa conduite.

1712.

Dans la chambre des communes, il y eut une plainte portée contre l'évêque Fleetwood, qui, dans la préface d'un recueil de sermons qu'il avoit publié, prenoit occasion d'élever bien haut le dernier ministère, aux dépens de l'administration actuelle. Cet écrit fut déclaré factieux, et tendant à exciter parmi les sujets de la reine des discordes et des séditions; en conséquence, on le condamna à être brûlé par la main du bourreau. Les communes présentèrent ensuite à la reine une adresse où, après l'avoir assurée du juste ressentiment qu'elles éprouvoient de l'insulte faite à sa personne par l'impression et la publication d'une lettre des états-

1712. généraux à sa majesté, elles la prioient de ne faire à l'avenir aucune réponse aux lettres ou mémoires qu'on se permettroit de faire ainsi répandre, comme des appels à la nation. M. Hampden fit la proposition d'une nouvelle adresse, dans laquelle la reine seroit suppliée de donner des instructions particulières à ses plénipotentiaires, pour que, dans le traité, les divers états alliés de l'Angleterre se rendissent garants de la succession protestante en faveur de l'illustre maison d'Hanovre. Cette proposition ayant été mise aux voix, fut rejetée. La chambre déclara que les assurances réitérées de la reine ne permettoient point de douter qu'elle ne prît les mesures convenables pour garantir à ses états la succession protestante telle qu'elle étoit établie par les lois; que les communes soutiendroient sa majesté contre les factieux au-dedans, et contre ses ennemis au-dehors, et qu'elles la supplioient humblement de ne rien négliger pour déjouer les efforts de tous ceux qui voudroient exciter des sentiments de défiance entre elle et ses sujets, en affectant de méconnoître ses bonnes intentions. Cette déclaration fit le plus grand plaisir à la reine; lorsqu'elle lui fut présentée, elle dit aux membres de la chambre qu'elle reconnoissoit là les vrais soutiens de la monarchie, les zélés défenseurs de la constitution, et les amis sincères de la religion protestante. Le 21 juin, elle termina la session par un discours, où, après avoir exprimé toute sa satisfaction des adresses et des votes du parlement, elle fit observer que, si le traité étoit rompu, les charges dont se plaignoit l'Angleterre seroient, sinon augmentées, du moins continuées; que la Grande-Bretagne perdroit l'occasion de développer et d'affermir son commerce,

et qu'en supposant que quelques états gagnassent à la continuation de la guerre, les autres en souffriroient comme d'une calamité commune. Quoique la fermentation du peuple fût toujours très vive, et eût même pris un caractère dangereux, la ville de Londres et toutes les corporations du royaume qui avoient embrassé le parti des torys, présentèrent des adresses à l'effet d'approuver la conduite de la reine. Tels étoient dans cette conjoncture les envahissements de l'esprit de parti, que nulle part la neutralité n'étoit observée, et qu'il ne restoit pas même une seule trace de modération. 1712.

Tandis que les passions s'agitoient ainsi dans l'intérieur de l'Angleterre, les alliés ouvroient la tranchée devant le Quesnoy. Le siége fut poussé avec beaucoup de vigueur, et couvert par les troupes que commandoit le duc d'Ormond: cependant ce général ayant reçu, avec de nouvelles instructions de la reine, une copie des articles signés par le marquis de Torcy, signifia au prince Eugène et aux députés hollandois que le roi de France avoit consenti aux divers articles proposés par la reine, comme bases d'un armistice, et qu'un de ces articles portoit que les troupes angloises seroient mises immédiatement en possession de Dunkerque; qu'en conséquence, il ne pouvoit plus long-temps couvrir le siége du Quesnoy, étant obligé, par les instructions de la reine, de se mettre en marche avec les troupes britanniques et celles qui étoient à la solde de l'Angleterre, et de proclamer une suspension d'armes aussitôt qu'il seroit entré dans Dunkerque. Il leur témoigna l'espoir qu'il avoit conçu qu'ils acquiesceroient à ces instructions, persuadés, comme ils devoient l'être, que plus les alliés agiroient de concert avec la reine, plus

1712. cette princesse prendroit soin de leurs intérêts au congrès. En même temps, il s'efforça de leur démontrer que Dunkerque, comme ville de garantie, étoit d'une plus grande importance pour les alliés que le Quesnoy. Les députés lui demandèrent de différer son départ de cinq jours, afin qu'ils eussent le temps de consulter leur gouvernement, et il accorda trois jours sans hésiter. Le prince Eugène représenta que, s'il se retiroit avec les troupes angloises, et les étrangers à la solde de la reine, il laisseroit les alliés à la merci de l'ennemi; mais il ajouta qu'il espéroit que les étrangers n'obéiroient point aux ordres du duc. Secondé des députés, il avoit déja gagné les principaux officiers de ces troupes, qui refusèrent absolument d'obéir au général anglois, donnant pour raison qu'ils ne pouvoient se séparer de la confédération sans un ordre exprès de leurs maîtres, auxquels ils avoient dépêché des courriers. Une assemblée extraordinaire des états fut aussitôt convoquée à La Haye. Les ministres des alliés furent invités à des conférences. Enfin, les princes auxquels appartenoient les troupes à la solde d'Angleterre, assurèrent qu'elles passeroient sous le commandement du prince Eugène, qu'elles seroient à leurs frais pendant un mois, et qu'ensuite ils supporteroient la moitié de la dépense, pourvu que l'empereur et les états-généraux se chargeassent de l'autre moitié.

Irruption du général Grovestein en France.

L'évêque de Bristol fit part aux autres plénipotentiaires à Utrecht des concessions que la France consentoit à faire aux alliés, et proposa une suspension d'armes pour deux mois, afin qu'on pût traiter d'une manière amicale, et concilier les demandes de tous les confédérés. Ils ne répondirent autre chose à cette pro-

position, sinon qu'ils n'avoient point d'instruction à cet égard. Le comte Zinzendorf, premier plénipotentiaire impérial, représenta aux états-généraux dans un mémoire, le danger qui résulteroit pour la cause commune d'une suspension d'armes, et les exhorta à persévérer dans leurs généreuses et énergiques résolutions. Il proposa de renouveler l'alliance pour mettre la maison d'Autriche en possession de la monarchie espagnole, et présenta un nouveau plan pour continuer la guerre avec plus de vigueur que jamais. Le prince Eugène, afin d'éblouir les confédérés par quelque entreprise hardie, détacha le major général Grovestein avec quinze cents chevaux pour pénétrer dans le cœur de la France. Cet officier s'avança vers la Champagne, au milieu de juin, passa l'Aisne, la Meuse, la Moselle et la Sarre, leva des contributions jusqu'aux portes de Metz, ravagea le pays, réduisit en cendres un grand nombre de villages, et même quelques villes, et se retira ensuite à Traerbach, avec un riche butin et une multitude d'otages. La consternation que produisit cette irruption inattendue gagna jusqu'à Paris; le roi de France ne se crut point en sûreté à Versailles avec sa garde ordinaire; toutes les troupes qui étoient dans le voisinage de la capitale furent rassemblées autour du château. Villars n'avoit pas plus tôt été informé du projet de Grovestein, qu'il avoit envoyé un détachement pour le suivre et l'arrêter; mais les Impériaux avoient gagné un jour de marche sur les troupes françoises, qui, dans leur poursuite, avoient la mortification de trouver encore en flammes les villages que Grovestein venoit de traverser. Comme par représailles, le major général Pasteur, partisan françois, fit une excursion au-delà de Berg-op-Zoom,

1712.

et ravagea l'île de Tortola appartenant à la Zélande.

1712.

Les troupes étrangères à la solde de l'Angleterre refusent de marcher avec le duc d'Ormond.

Le comte de Strafford, étant retourné en Hollande, proposa une suspension d'armes aux états-généraux, qui rejetèrent cette sage mesure. Il partit alors pour l'armée du duc d'Ormond, où il arriva peu de jours après la réduction du Quesnoy, dont la garnison avoit été faite prisonnière de guerre le 4 juillet. Les officiers des troupes étrangères avoient une seconde fois refusé d'obéir à un ordre écrit du duc, et telle étoit l'animosité qui commençoit à s'élever entre les Anglois et les alliés, qu'il devint indispensable d'effectuer une prompte séparation. Le prince Eugène résolut d'entreprendre le siége de Landrecies. On prétend que les généraux allemands eurent un moment le dessein de se saisir de la personne du duc, sous prétexte qu'il leur étoit dû des arrérages considérables, et de désarmer les troupes britanniques, de peur qu'elles ne se joignissent à l'armée françoise: cependant une correspondance par lettres s'établit entre le général anglois et le maréchal de Villars. La France ayant consenti à remettre Dunkerque, un corps de troupes transporté d'Angleterre, sous les ordres du brigadier Hill, prit possession de cette place le 7 juillet, et la garnison françoise se retira à Berg-Saint-Vinox. Le 16 du même mois, le prince Eugène se porta à Haspre, où tous les auxiliaires à la solde de l'Angleterre le suivirent, à l'exception des troupes de Holstein-Gottorp, et d'un régiment de dragons appartenant à l'état de Liége.

Landrecies fut immédiatement investi, pendant que le duc d'Ormond, avec les troupes angloises, se retiroit de Cateau-Cambresis, d'où il alla camper à Avesne-le-Sec, faisant proclamer à son de trompe une suspension

d'armes de deux mois. Le même jour, l'armistice fut également proclamé dans l'armée françoise. La retraite des forces britanniques exaspéra tellement les Hollandois, que l'entrée de Bouchain fut refusée au comte de Strafford, et que le gouverneur de Douai ne voulut point donner passage à l'armée angloise, quoiqu'elle eût laissé dans cette place une grande quantité de munitions et son hôpital général. Le prince Eugène et les députés hollandois, apprenant que le duc d'Ormond se dirigeoit vers Gand, conçurent quelque inquiétude pour cette ville, et envoyèrent au duc le comte de Nassau Woodenbourg, avec un mémoire justificatif, dans lequel ils condamnoient et désavouoient la conduite des gouverneurs de Bouchain et de Douai; mais nonobstant ces excuses, les troupes angloises essuyèrent le même refus de la part des commandants de Tournay, d'Oudenarde et de Lille: insulte que ressentit vivement toute la nation britannique. Le duc cependant poursuivit sa marche, et prit possession de Gand et de Bruges pour la reine d'Angleterre. Alors il renforça la garnison de Dunkerque, qu'il pourvut aussi d'artillerie et de munitions. Sa conduite ne causa pas moins de plaisir à sa souveraine que de dépit aux Hollandois, qui n'avoient jamais songé à laisser Gand et Bruges entre les mains des Anglois, et qui se trouvoient ainsi prévenus et déconcertés par les mouvements et la diligence du général.

1712.

Défaite des alliés à Denain.

L'armée des alliés ne tarda pas à se ressentir de la perte des troupes britanniques. Villars attaqua un corps séparé, campé à Denain, sous le commandement du comte d'Albemarle; il força les retranchements, et tua ou prit dix-sept bataillons. Albemarle lui-même et tous

1712. les officiers qui n'avoient pas péri furent faits prisonniers; cinq cents chariots chargés de pain, douze piéces de canon de cuivre, une immense quantité de munitions et de provisions, un grand nombre de chevaux et un butin considérable, tombèrent entre les mains de l'ennemi. Villars remporta cet avantage à la vue du prince Eugène, qui s'étoit avancé de l'autre côté de l'Escaut pour soutenir Albemarle, mais qui n'avoit pas osé attaquer la redoute élevée pour défendre le passage du pont. Le général françois investit aussitôt Marchiennes, où les alliés avoient leur principal magasin. La place se rendit le 31 juillet, et la garnison, composée de cinq mille hommes, fut conduite prisonnière à Valenciennes. Il entreprit ensuite le siége de Douai, entreprise dont le prince Eugène fut tellement alarmé, qu'il abandonna son dessein sur Landrecies, et marcha contre les François, dans l'intention de livrer bataille. Les états cependant ne voulurent point en courir le risque, et le prince eut le chagrin de voir l'ennemi se rendre maître de Douai. Il ne put même l'empêcher de reprendre le Quesnoy et Bouchain. Les alliés furent bien foiblement dédommagés de tant de grandes pertes par la conquête du fort Knocque, que surprit un de leurs partisans.

Progrès des conférences à Utrecht.

Les ministres anglois au congrès continuoient de presser les Hollandois et les autres alliés de prendre part à l'armistice; mais ils trouvoient toujours en eux la même opiniâtreté, et, malgré toutes leurs instances, on concertoit des mesures pour continuer la guerre avec vigueur. Alors le comte de Strafford insista pour qu'on admît au congrès les plénipotentiaires du roi Philippe; cette demande ne fut pas mieux accueillie. Au

commencement d'août, le secrétaire d'état Saint-John, nouvellement créé lord vicomte Bolingbroke, fut envoyé incognito à la cour de Versailles, pour lever tout obstacle au traité entre l'Angleterre et la France. On lui donna pour l'accompagner Prior et l'abbé Gualtier; il fut traité à la cour de France avec la plus grande distinction, caressé par Louis XIV et le marquis de Torcy, avec lequel il régla les principaux intérêts du duc de Savoie et de l'électeur de Bavière; il signa ensuite une suspension d'armes de quatre mois, sur mer et sur terre, entre les couronnes de France et d'Angleterre; suspension qui fut aussitôt proclamée à Paris et à Londres. La négociation ayant été terminée en peu de jours, Bolingbroke retourna en Angleterre, et Prior resta comme résident à la cour de France. Les états-généraux ne respiroient que la guerre. Le grand pensionnaire Heinsius prononça dans cette assemblée un discours dont l'objet étoit de prouver qu'il étoit impossible de conclure la paix sans perdre le fruit de tout le sang et de tous les trésors que les Hollandois avoient répandus. Les conférences furent interrompues à Utrecht par une querelle entre les domestiques de Ménager et ceux du comte de Rechteren, l'un des plénipotentiaires des Provinces-Unies. La populace insulta le comte de Strafford et le marquis del Borgo, ministre de Savoie, dont le maître avoit, disoit-on, accédé à l'armistice. Cependant les conférences ne tardèrent pas à se renouer, et les plénipotentiaires anglois mirent tout en œuvre pour faire entrer les alliés dans les vues de la reine. Enfin l'on amena le duc de Savoie à consentir aux offres de la France. M. Thomas Harley, qui avoit été envoyé en ambassade auprès de l'électeur d'Hanovre, s'efforça

1712.

1712. de lui persuader qu'il étoit de son intérêt d'agir de concert avec la reine d'Angleterre; mais ce prince avoit déja pris son parti. « En quelque temps, dit-il, qu'il « plaise à Dieu de m'appeler au trône de la Grande-« Bretagne, j'espère ne jamais rien faire qui ne soit à « l'avantage de mon peuple; mais en attendant, parlez-« moi comme à un électeur allemand et à un prince de « l'Empire. » Anne ne fut pas plus heureuse dans les efforts qu'elle fit pour faire partager ses sentiments au roi de Prusse. A-peu-près vers ce temps, lord Lexington fut nommé ambassadeur à Madrid, où le roi Philippe jura solennellement d'observer la renonciation, qui fut approuvée et confirmée par les cortès. Les princes françois firent une renonciation semblable à la couronne d'Espagne, et Philippe fut déclaré inhabile à succéder à la couronne de France. La cour de Portugal tint ferme contre les remontrances de la reine Anne, jusqu'à ce que le marquis de Bay fit une invasion dans ce royaume, à la tête de vingt mille hommes. Alors les Portugais, voyant qu'il n'y avoit plus aucun secours à attendre de l'Angleterre, adhérèrent à la suspension d'armes. Elle fut signée à Utrecht, le 7 novembre, par le ministre de cette nation, qui s'excusa auprès des alliés de cette démarche, en la représentant comme un pur effet de la nécessité. Les troupes angloises en Espagne eurent ordre de se séparer de l'armée du comte de Staremberg, et se portèrent à Barcelone, où elles s'embarquèrent sur une escadre britannique, qui les transporta à Minorque.

Mort du duc d'Hamilton et de Godolphin.

La campagne étant terminée dans les Pays-Bas, le duc d'Ormond retourna en Angleterre, où les partis s'agitoient l'un contre l'autre avec plus de violence que

jamais. A Londres, les whigs affectèrent de célébrer l'anniversaire de la naissance du dernier roi. La populace fut salariée par les deux factions pour former des assemblées tumultueuses, et il y eut des émeutes qui répandirent le trouble dans toute la ville. Le duc d'Hamilton ayant été nommé ambassadeur extraordinaire à la cour de France, les whigs en conçurent quelques alarmes, parcequ'ils supposoient que cet habile personnage favorisoit le prétendant; mais au moment de partir pour sa destination, le duc eut avec lord Mohun une altercation qui fut suivie d'un duel où l'un et l'autre perdirent la vie. Le duc de Marlborough, qui s'entendoit accuser d'être l'auteur des rixes de parti, et qui voyoit ses ennemis devenir de jour en jour plus implacables, crut devoir se retirer sur le continent, où il fut suivi de sa femme. Son ami Godolphin étoit mort au mois de septembre, laissant une réputation honorable : c'étoit un ministre habile, froid et sans passions, qui s'étoit rendu nécessaire à quatre souverains successifs, et avoit administré les finances avec autant de talent que d'intégrité. Le duc de Shrewsbury fut fait ambassadeur à la cour de Versailles, en remplacement du duc d'Hamilton. Le duc d'Aumont arriva de France à Londres en la même qualité; et, vers le même temps, la reine accorda une audience au marquis de Monteleone, que Philippe avoit nommé l'un de ses plénipotentiaires au congrès.

1712.

Les états-généraux signent le traité de barrière.

Jusqu'alors c'étoit en vain que les ministres de l'Angleterre en Hollande avoient tour-à-tour employé, pour vaincre l'obstination des états-généraux, les raisonnements, les promesses et les menaces; c'étoit en vain qu'ils avoient représenté que la confédération contre la

France ne pouvoit se soutenir plus long-temps avec
1712. quelque apparence de succès; que le but de la reine avoit toujours été de procurer des concessions raisonnables à ses alliés; mais que leur opposition à ses mesures l'empêchoit d'obtenir des conditions telles qu'elle auroit eu droit de les demander en leur faveur, s'ils avoient voulu s'entendre. Au mois de novembre, le comte de Strafford présenta un nouveau plan de paix, dans lequel la reine promettoit d'insister auprès de la France pour que cette puissance cédât aux États la ville de Tournay et quelques autres places qu'ils ne pouvoient espérer de jamais obtenir, si l'Angleterre se déterminoit à conclure un traité séparé. Ils commencèrent alors à ouvrir les yeux. Les premiers transports de leur ressentiment étant apaisés, ils comprirent que la continuation de la guerre étoit pour eux un fardeau qu'ils ne pourroient supporter, sur-tout depuis que le duc de Savoie et le roi de Portugal s'étoient détachés de l'alliance. D'ailleurs ils étoient séduits par la perspective d'une nouvelle barrière, beaucoup plus avantageuse que celle que la France avoit offerte au commencement des conférences. Un autre motif ne fut pas sans influence sur leur détermination : ils avoient lieu de craindre qu'il ne survînt à l'Empire de nouveaux embarras de la part du roi de Suède, dont les affaires sembloient prendre un tour favorable à la Porte ottomane, grace à l'intercession de la France. Le czar et le roi Auguste avoient pénétré en Poméranie; le roi de Danemarck s'étoit rendu maître de Stade et de Brême, et avoit mis Hambourg à contribution; mais le comte Steenbock, général suédois, avoit défait l'armée danoise dans le Mecklenbourg, livré le Holstein aux dé-

vastations les plus barbares, et réduit en cendres la ville d'Altona. Le grand-seigneur menaça le czar de la guerre, sous prétexte qu'il ne s'étoit point conformé à quelques articles essentiels du dernier traité; mais le motif réel de cette menace étoit l'inclination qu'avoit le grand-seigneur à soutenir le roi de Suède. Comme il y avoit à la cour de Constantinople un parti puissant qui vouloit la paix, ce prince changea de résolution, et la guerre ne fut point déclarée. Charles XII, qui résidoit toujours à Bender, fut invité à retourner dans ses états, et on lui offrit de lui procurer un sûr passage. Il traita avec beaucoup d'insolence celui qui lui apporta cette invitation, rejeta l'offre de la Porte, et fortifia sa maison, résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Attaqué par un corps considérable de troupes turques, il se battit, ainsi que ses gens, avec une valeur incroyable. Ils tuèrent plusieurs centaines d'assaillants; mais à la fin les Turcs mirent le feu à la maison : en sorte que cette poignée d'assiégés fut obligée de se rendre; la plupart furent vendus comme esclaves. Charles lui-même fut conduit sous une forte escorte à Andrinople : cependant le czar débarqua avec une armée dans la Finlande, qu'il soumit entièrement. Steenbock se maintint à Tonningen, jusqu'à ce qu'enfin, tout secours lui ayant été coupé, il se trouva forcé de se rendre prisonnier de guerre avec ses soldats; mais les Hollandois étoient loin de prévoir tous ces revers, lorsqu'ils appréhendoient une rupture entre la Porte et les Moscovites. On leur faisoit craindre alors que les Turcs n'excitassent de nouveaux troubles en Hongrie. Ils savoient que dans ce cas l'empereur rappelleroit une grande partie de ses troupes des Pays-Bas, où tout le 1712.

1712. fardeau de la guerre pèseroit sur eux. Après plusieurs délibérations dans leurs différentes assemblées, ils entrèrent enfin dans les vues de la reine, et signèrent le traité de barrière.

Alors les plénipotentiaires des quatre cercles réunis présentèrent aux ministres anglois à Utrecht un mémoire dans lequel ils imploroient l'intervention de la reine en leur faveur, afin qu'ils ne restassent point dans l'état de foiblesse et de misère où les avoient mis les traités précédents. On leur répondit que s'ils n'obtenoient point tout ce qu'ils demandoient, ils ne devroient s'en prendre qu'à eux-mêmes; qu'ils n'avoient fourni qu'une partie de leur contingent de troupes et de munitions, et avoient laissé tout le fardeau de la guerre dans les Pays-Bas à l'Angleterre et aux états-généraux; que lorsqu'une suspension d'armes avoit été jugée nécessaire, ils avoient abandonné la reine pour suivre les projets chimériques du prince Eugène; que tant que cette princesse avoit poursuivi la guerre avec vigueur, ils avoient agi avec froideur et indifférence; et que ce n'étoit que lorsqu'elle avoit incliné à la paix qu'ils avoient montré de l'ardeur pour la continuation des hostilités; que néanmoins elle n'abandonneroit point leurs intérêts, et s'efforceroit de leur procurer des conditions aussi favorables que leur étrange conduite le permettoit. Même les plénipotentiaires de l'empereur commencèrent à parler sur un ton plus modéré. Zinzendorf déclara que son maître étoit très disposé à se prêter à une paix générale, et n'insistoit plus sur la cession de la monarchie espagnole à la maison d'Autriche. Les ministres de Philippe, ainsi que ceux de Bavière et de Cologne, fu-

rent admis au congrès, et les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne agirent dès-lors comme médiateurs pour le reste des alliés. 1713.

La pacification entre la France et l'Angleterre fut cependant retardée par quelques difficultés imprévues qu'on rencontra en réglant le commerce et les limites des pays que possédoient les deux nations dans l'Amérique septentrionale. Ces difficultés occasionèrent une longue dispute; le duc de Shrewsbury et Prior eurent un grand nombre de conférences avec le ministère françois. Le différent se termina enfin à l'amiable, quoique d'une manière assez peu avantageuse pour la Grande-Bretagne, et les plénipotentiaires anglois reçurent ordre de signer un traité séparé. Ils déclarèrent aux ministres des autres puissances qu'eux et quelques autres plénipotentiaires étoient prêts pour signer leurs traités respectifs le 11 avril. Le comte de Zinzendorf mit tout en œuvre pour les porter à différer cette démarche jusqu'à ce qu'il eût reçu de Vienne de nouvelles instructions. Il chercha même à intimider les états-généraux en leur disant que s'ils signoient la paix contre son desir, l'empereur retireroit aussitôt ses troupes des Pays-Bas. Les ministres de la Grande-Bretagne convinrent avec ceux de France que sa majesté impériale auroit jusqu'au premier de juin pour examiner si elle devoit ou non accepter les propositions; mais ils ne voulurent point consentir à ce qu'il y eût une suspension d'armes durant cet intervalle. Cependant les différents traités de paix avec la France furent signés par les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, de la Savoie, de la Prusse, du Portugal et des états-généraux. Le 14 du mois, les plénipoten-

1713. tiaires anglois remirent au comte de Zinzendorf une pièce intitulée : *Offres et demandes de la France pour faire la paix avec la maison d'Autriche et l'Empire.* Le comte et les ministres des princes allemands se récrièrent contre l'insolence de la France, qui n'avoit pas même donné le titre d'empereur à Joseph, et qui prétendoit leur imposer des conditions touchant les électeurs de Bavière et de Cologne.

Les traités de paix et de commerce entre l'Angleterre et la France ayant été ratifiés par la reine de la Grande-Bretagne, le parlement s'assembla le 9 avril. La reine annonça aux chambres que le traité étoit signé, et que dans peu de jours les ratifications seroient échangées. Elle dit que ce qu'elle avoit fait pour la succession protestante, joint à la parfaite amitié qui subsistoit entre elle et la maison d'Hanovre, devoit pleinement rassurer ceux qui desiroient le repos et la sûreté de leur pays. Elle laissa entièrement à la chambre des communes à déterminer quelles forces étoient nécessaires pour préserver de toute atteinte le commerce maritime, et quel devoit être le nombre des gardes et des garnisons en temps de paix. « Mettez, « dit-elle, en sûreté la nation que vous représentez. « Après la protection de la divine Providence, c'est « dans la fidélité et dans l'affection de mon peuple que « je place toute ma confiance. Il ne me faut point « d'autre garantie. » Elle recommanda ensuite aux chambres tous ces braves qui avoient exposé leur vie pour le service de leur pays, et qui maintenant ne pouvoient plus être employés. Elle les engagea à concerter les mesures qui pouvoient le mieux faciliter le

commerce étranger du royaume, assurer les progrès des manufactures et des pêches, et occuper les bras inutiles. Elle leur témoigna le chagrin que lui avoient fait éprouver les séditieux et scandaleux libelles qui avoient été publiés depuis quelque temps, les exhortant à préparer de nouvelles lois pour réprimer cette licence, ainsi que pour détruire l'usage impie des duels. Elle les conjura enfin de ne rien négliger de ce qui étoit en leur pouvoir pour calmer les esprits, faire fleurir les arts de la paix, et empêcher que les animosités et les défiances injustes fomentées par l'esprit de parti ne fissent un jour ce que n'avoient pu faire les ennemis étrangers. Tel étoit le langage d'une princesse pieuse, pleine de candeur et de bienveillance, et qui aimoit véritablement ses sujets. Ce discours fit beaucoup d'impression sur le parlement. Les deux chambres présentèrent chacune une adresse de remerciement et de félicitation conçue dans les termes les plus affectueux. Elles y témoignoient particulièrement leur attachement inviolable à la succession protestante, telle qu'elle étoit réglée en faveur de l'illustre maison d'Hanovre. Les ratifications du traité ayant été échangées, la paix fut proclamée le 5 mai avec les cérémonies d'usage, à l'inexprimable satisfaction de la nation en général. Ce fut-à-peu près à cette époque que le chevalier de Saint-Georges, c'est-à-dire le prétendant, adressa aux plénipotentiaires à Utrecht une remontrance imprimée, dans laquelle il protestoit solennellement contre tout ce qui pouvoit être stipulé à son préjudice. Les communes, dans une seconde adresse, avoient prié la reine de communiquer à la

1713.

1713. chambre en temps convenable les traités de paix et de commerce avec la France; ils furent alors produits par M. Benson, chancelier de l'échiquier.

Traité avec la France.

Dans le traité de paix, le roi de France s'obligeoit à abandonner le prétendant, et à reconnoître le titre de la reine et la succession protestante; il s'engageoit à faire raser les fortifications de Dunkerque dans un temps limité, sous la condition qu'il recevroit un équivalent; il cédoit à l'Angleterre Terre-Neuve, la baie d'Hudson et Saint-Christophe; mais on laissoit la France en possession du cap Breton, et en liberté de faire sécher ses pêches à Terre-Neuve. Par le traité de commerce, il étoit établi un commerce libre, conformément au tarif de l'année 1664. Seulement on exceptoit quelques marchandises qui avoient été assujetties à de nouveaux réglements en 1699. On convenoit qu'il ne seroit point mis sur les productions de France importées en Angleterre d'autres droits que ceux qui étoient imposés sur les marchandises de même nature venant des autres pays, et que des commissaires se réuniroient à Londres pour régler toutes les affaires relatives au commerce. Quant au tarif du commerce avec l'Espagne, il n'étoit point encore terminé. Il étoit stipulé que l'empereur posséderoit le royaume de Naples, le duché de Milan, et les Pays-Bas espagnols; que le duc de Savoie auroit la Sicile avec le titre de roi; que le même titre, avec l'île de Sardaigne, seroit accordé à l'électeur de Bavière, en forme d'indemnité pour les pertes qu'il avoit éprouvées; que les états-généraux rendroient Lille et ses dépendances; que Namur, Charleroi, Luxembourg, Ypres et Newport seroient ajoutés aux autres places qu'ils possédoient

déja en Flandre; et que le roi de Prusse auroit la Haute-Gueldre, au lieu de la principauté d'Orange et des autres territoires appartenant à cette famille dans la Franche-Comté. On donnoit satisfaction au roi de Portugal, et le premier juin étoit fixé comme le terme du délai accordé à l'empereur pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire. 1713.

Les communes ayant pris jour pour examiner le traité de commerce, il fut fait de fortes objections contre les huitième et neuvième articles, portant que la Grande-Bretagne et la France jouiroient mutuellement dans leur commerce de tous les priviléges que l'une et l'autre accordoient à la nation la plus favorisée; et que les marchandises importées de France en Angleterre ne paieroient point des droits plus élevés que les productions de même nature venant de tout autre pays. La balance du commerce ayant longtemps penché du côté de la France, il avoit été imposé sur toutes les productions et marchandises provenant de ce royaume des droits exorbitants, qui équivaloient presque à une prohibition absolue. Quelques membres firent observer que, par le traité entre l'Angleterre et le Portugal, les vins de ce dernier pays étoient assujettis à des droits moindres que ceux qui étoient imposés sur les vins de France; que si ceux-ci ne continuoient pas d'être assujettis à des droits plus élevés, la différence du transport étoit si grande qu'ils deviendroient moins chers que les autres, et que comme ils étoient en général plus agréables au goût de la nation, il n'y auroit plus de débit pour les vins de Portugal en Angleterre; que dans ce cas les Anglois perdroient leur commerce avec le Portugal, le plus

1713. avantageux qu'ils fissent maintenant, puisqu'il consommoit une grande quantité des produits de leurs manufactures, et rendoit annuellement une somme de six cent mille livres sterling en or. M. Nathaniel Gould, qui avoit été directeur de la banque, affirma que comme la France avoit, depuis la révolution, encouragé les manufactures de laine, et fabriqué elle-même diverses marchandises qu'auparavant elle tiroit d'Angleterre, de même les Anglois avoient appris à faire des étoffes de soie, du papier, et toute sorte de bijoux, objets qui auparavant étoient exportés de France; que par-là ils occupoient un nombre infini d'ouvriers, et s'épargnoient tous les ans une somme immense; mais que ces ouvriers alloient être réduits à la mendicité, et cette somme de nouveau perdue pour la nation, si les étoffes de soie, le papier et les bijoux venant de France ne payoient que les droits ordinaires, par la raison que la main d'œuvre étoit beaucoup moins chère en France qu'en Angleterre. Il prétendit que dans ce cas la chute des manufactures angloises seroit presque inévitable. Il ajouta que la ruine des manufactures de soie seroit suivie d'un autre désavantage ; qu'une grande quantité de draps étoit vendue en Italie et en Turquie, en échange des soies écrues que les marchands anglois prenoient dans ces contrées ; et que si les manufactures de soie venoient à tomber en Angleterre, les marchandises de la Grande-Bretagne perdroient ce débouché. D'autres alléguèrent que si les articles du traité de commerce avoient été réglés avant que les troupes angloises se séparassent des confédérés, ils auroient été beaucoup plus favorables, parceque le roi de France n'auroit point osé

1713.

insister, et se seroit trouvé trop heureux d'accéder à des conditions plus modérées. Sir William Wyndham reprocha à l'ancien ministère d'avoir négligé de faire une paix avantageuse, lorsqu'il en avoit le moyen. Il dit que du reste le Portugal auroit toujours besoin des étoffes de laine et du grain de l'Angleterre, et seroit obligé de les acheter à tout événement. Après un violent débat, la chambre décida à une grande majorité qu'il seroit dressé un bill pour approuver les huitième et neuvième articles du traité de commerce avec la France. Cependant le ministre de Portugal présenta contre ces articles un mémoire où il déclaroit que si les droits sur les vins de France étoient au même taux que ceux qui étoient imposés sur les vins de Portugal, son maître renouvelleroit la prohibition des étoffes de laine et des autres produits de la Grande-Bretagne. A dire vrai, toute la partie commerçante de la nation se récria contre le traité de commerce, qui paroît avoir été conclu à la hâte, avant que les ministres eussent suffisamment approfondi cette matière. On doit attribuer cette précipitation à la crainte où ils étoient que les intrigues des whigs et l'opposition obstinée des confédérés ne fissent échouer leurs efforts pour la paix.

Les lords écossois proposent un bill pour dissoudre la réunion.

Les communes, ayant accordé un impôt de deux schellings par livre sterling, renouvelèrent le droit sur la drèche pour une année, et étendirent cette taxe à toute l'île, malgré les vives remontrances des membres écossois, qui la représentèrent comme un fardeau que leur pays ne pourroit supporter. Ils s'appuyoient sur un article du traité de réunion, par lequel il étoit expressément stipulé qu'il ne seroit mis aucun droit sur la drèche en Écosse durant la guerre : or ils soutenoient

1713. que la guerre ne devoit pas encore être considérée comme finie, puisque la paix avec l'Espagne n'avoit pas encore été proclamée. Le parlement ayant été ajourné à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les Écossois de l'une et de l'autre chambre, laissant de côté toute distinction de parti, profitèrent de cet intervalle pour se réunir et délibérer sur ce sujet. Ils députèrent le duc d'Argyle, M. Lockhart et M. Cockburn auprès de la reine, pour lui exposer leurs griefs. Ils représentèrent que leurs compatriotes supportoient déja très impatiemment la violation de quelques articles du traité de réunion, et qu'il étoit vraisemblable que l'imposition d'une charge aussi onéreuse que la taxe sur la drèche les porteroit à déclarer la réunion dissoute. La reine, alarmée de ces représentations, répondit qu'elle souhaitoit qu'ils n'eussent pas lieu de se repentir d'une résolution aussi précipitée; mais qu'elle s'efforceroit de lever les difficultés. Le premier juin, le comte de Findlater, dans la chambre haute, fit observer que la nation écossoise avoit plusieurs motifs de plainte; qu'on lui avoit ôté son conseil privé; qu'on l'avoit assujettie aux lois angloises pour les cas de haute trahison; qu'on avoit rendu les nobles de cette nation inhabiles à être créés pairs britanniques, et que maintenant on l'accabloit d'une charge insupportable, lorsqu'elle s'attendoit à trouver quelque dédommagement dans les avantages de la paix. En conséquence, il demanda la permission de présenter un bill pour dissoudre la réunion, et assurer la succession protestante à la maison d'Hanovre. Lord North et Grey affirma que les plaintes des Écossois étoient sans fondement; que la dissolution de la réunion étoit impossible; et il se permit même

quelques sarcasmes sur la pauvreté de cette nation. Le comte d'Églinton répondit qu'en effet les Écossois étoient pauvres, et que c'étoit pour cela qu'ils ne pourroient pas supporter la taxe sur la drèche. Le comte de Hay, entre autres observations judicieuses, dit qu'en se prêtant au traité les Écossois avoient dû supposer que le parlement de la Grande-Bretagne ne les chargeroit jamais d'aucune imposition qu'ils pussent regarder comme vexatoire. Le comte de Peterborough invectiva contre les Écossois, prétendant que rien ne pourroit jamais les satisfaire, et qu'ils vouloient jouir de tous les avantages résultant de la réunion sans prendre part aux dépenses communes, quoiqu'ils eussent reçu plus d'argent de l'Angleterre que n'en valoient tous leurs biens ensemble. Le duc d'Argyle, qui lui répondit, entra dans une comparaison de la drèche d'Écosse à celle d'Angleterre, pour faire sentir combien il étoit injuste d'imposer le même droit sur l'une et sur l'autre. Il en conclut qu'il faudroit un régiment de dragons pour lever cette taxe en Écosse. Il dit qu'il avoit eu beaucoup de part à la réunion, dans la vue d'assurer la succession protestante; mais qu'il voyoit maintenant que ce vœu seroit également rempli quand même la réunion seroit dissoute; et que si elle ne l'étoit pas, il craignoit de n'avoir bientôt plus ni propriété en Écosse ni liberté en Angleterre. Tous les whigs de la chambre votèrent pour la dissolution de ce même traité dont ils avoient été les ardents promoteurs; tandis que les torys, qui s'y étoient opposés avec tant de véhémence, le soutinrent cette fois avec la plus grande énergie. Dans le cours du débat, le lord trésorier fit observer que quoique la taxe sur la drèche fût imposée, elle

1713.

1713. pourroit être ensuite remise par la couronne. Le comte de Sunderland témoigna son étonnement d'entendre un ministre professer une doctrine qui ne tendoit à rien moins qu'à l'établissement d'un gouvernement despotique et arbitraire. Enfin la proposition du comte de Findlater, ayant été mise aux voix, fut rejetée à une foible majorité, et le bill sur la drèche passa ensuite, non sans beaucoup de difficultés.

Un autre bill, ayant pour objet de faire immédiatement effectuer le traité de commerce, fut présenté à la chambre des communes; mais il fut attaqué par tant de pétitions, et les marchands, consultés sur cette matière, le combattirent par des arguments si solides, que même un grand nombre de torys se montrèrent bien convaincus des fâcheuses conséquences qui en résulteroient pour le commerce, et votèrent à cette occasion contre le ministère; en sorte que le bill fut rejeté à la majorité de neuf voix; mais en même temps la chambre prépara une adresse à la reine, pour la remercier du soin qu'elle avoit pris, dans le traité, de la sûreté et de l'honneur du royaume, aussi bien que des intérêts commerciaux de son peuple. On la prioit en même temps de nommer des commissaires qui réglassent avec ceux de la France tout ce qui étoit relatif au commerce, afin que le traité fût expliqué et perfectionné pour le bien de la nation. La reine considéra cette adresse comme une pleine approbation des traités de paix et de commerce, et témoigna à la chambre toute sa satisfaction et toute sa reconnoissance. Les communes demandèrent ensuite qu'on leur fît connoître l'équivalent qui seroit donné au roi de France pour la démolition de Dunkerque; et la reine les in-

1713.

forma que cet équivalent étoit déja entre les mains de sa majesté très chrétienne. Alors elles la supplièrent d'attendre pour remettre les villes de Flandre qui étoient en sa possession, que le gouvernement des Pays-Bas espagnols eût souscrit à une convention en vertu de laquelle les sujets de la Grande-Bretagne jouiroient dans leur commerce avec cette contrée des mêmes avantages que ceux de tout autre état. La reine fit une réponse favorable à toutes leurs suppliques. Telles furent les mesures que le parlement prit, dans cette session, relativement au fameux traité d'Utrecht, contre lequel les whigs se recrièrent avec tant de violence, que beaucoup de gens se persuadèrent qu'il seroit suivi de la ruine immédiate du royaume. Nous voyons cependant qu'à l'ombre de ce traité, la Grande-Bretagne jouit d'un long période de paix et de tranquillité.

Violence des partis en Angleterre.

Le 25 juin, la reine informa, par un message, la chambre des communes, que la liste civile étoit chargée de quelques dettes, occasionées par plusieurs dépenses extraordinaires, et qu'elle espéroit qu'on lui donneroit pouvoir de lever sur les fonds affectés à cette liste une somme suffisante pour acquitter ces dettes, qui s'élevoient à cinq cent mille livres sterling. Il fut aussitôt dressé, conformément à la demande de la reine, un bill que les deux chambres adoptèrent. Elles présentèrent ensuite une adresse concernant le chevalier de Saint-Georges, qui s'étoit retiré en Lorraine. Elles y prioient la reine de presser le duc de Lorraine, et tous les princes et états dont elle étoit l'alliée, de l'exclure de leur territoire. On fixa un jour de solennelles actions de graces pour le retour de la paix ; et ce jour

1713. fut célébré avec la plus grande pompe. La reine ferma la session le 16 juillet par un discours qui ne plut nullement aux whigs, parcequ'il ne s'y trouvoit pas un seul mot sur le prétendant, ni sur la succession protestante. Ils en conclurent qu'un mouvement naturel la faisoit pencher pour le chevalier de Saint-Georges. Cependant, quelques sentiments de tendresse et de compassion qu'elle conservât pour ce malheureux exilé, fils reconnu de son propre père, il ne paroît pas qu'elle ait jamais eu l'idée de changer l'ordre de succession établi par la loi. On a vu que la prédication avoit été interdite pour trois ans au docteur Sacheverel. Le terme de cette interdiction étant arrivé, il y eut à cette occasion des réjouissances extraordinaires. Les communes témoignèrent au docteur le desir de l'entendre; il prêcha devant cette chambre, qui l'en remercia; et la reine le pourvut du riche bénéfice de Saint-Andrew. D'un autre côté, le duc d'Aumont, ambassadeur de France, fut insulté par la populace. On publia contre lui des vers satiriques en anglois et en françois. Il reçut plusieurs lettres anonymes, où on le menaçoit de mettre le feu à sa maison. Elle fut en effet brûlée jusqu'aux fondements; mais sans qu'il pût s'assurer si c'étoit l'effet d'un accident ou d'un dessein formé. Les magistrats de Dunkerque envoyèrent vers le même temps une députation à la reine, avec un mémoire dans lequel ils la supplioient d'épargner le port de cette ville, qui pouvoit servir à ses propres sujets. Ce mémoire fut imprimé et répandu; mais Addison, Steele et Maynwaring réfutèrent les arguments qu'il contenoit. Des commissaires furent envoyés à Dunkerque pour être présents à la démolition des fortifications. Elles furent rasées de fond en com-

ble; le port fut comblé, et le duc d'Aumont retourna à Paris au mois de novembre. La reine, par ses représentations à la cour de Versailles, avoit obtenu l'élargissement de cent trente-six protestants mis aux galères: ayant appris qu'un plus grand nombre encore étoient détenus pour le même motif, elle sollicita si vivement en leur faveur auprès du ministère françois, qu'ils furent aussi relâchés. Elle nomma alors le général Ross son envoyé extraordinaire à la cour de France. 1713.

Le duc de Shrewsbury, ayant été nommé lord lieutenant d'Irlande, assembla le parlement de ce royaume le 25 novembre, et trouva les deux chambres toujours peu d'accord entre elles, parceque les whigs formoient la majorité dans l'une, et les torys dans l'autre. Allan Broderick fut nommé orateur des communes, qui firent préparer un bill de proscription contre le prétendant et ses adhérents. Elles poursuivirent Édouard Lloyd, pour avoir publié un livre intitulé : *Mémoires du chevalier de Saint-Georges*, et elles convinrent de demander à la reine, par une adresse, le renvoi du chancelier sir Constantin Phipps, qui avoit favorisé les torys d'Irlande. Les lords au contraire décidèrent que Phipps s'étoit acquitté avec honneur et intégrité des divers emplois qu'il avoit occupés. Le duc de Shrewsbury reçut ordre de proroger ce parlement, où il régnoit si peu d'harmonie, et qui ne faisoit présager que des troubles domestiques. Alors, avec la permission de la reine, le lord lieutenant retourna en Angleterre, laissant pour justiciers du royaume le chancelier et l'archevêque d'Armagh et Tuam. Parlement d'Irlande.

Le parlement d'Angleterre avoit été dissous; et les élections furent dirigées de manière à laisser le pouvoir Nouveau parle-

1713. ment en Angleterre.

législatif entre les mains des torys; mais l'ouverture du nouveau parlement fut différée, de prorogations en prorogations, jusqu'au 10 décembre; retard qui avoit pour cause la mauvaise santé de la reine, et les contestations survenues entre ses ministres. Oxford et Bolingbroke, qui avoient une égale réputation d'habileté, étoient devenus rivaux. Les talents du premier sembloient plus solides, ceux du second étoient plus brillants; mais l'un et l'autre étoient intrigants et ambitieux. Le trésorier, qui, depuis la dernière révolution ministérielle, avoit occupé le premier rang dans l'administration, vouloit s'y maintenir; son rival, qui croyoit le surpasser en génie, et l'égaler en importance, dédaignoit de jouer un rôle subalterne. Ils commençoient à former des cabales séparées, à suivre des principes différents. Bolingbroke s'insinua dans la confiance de lady Masham, à laquelle Oxford avoit donné quelque sujet de mécontentement. Graces à cette favorite, il fit de nouveaux progrès dans l'esprit de la reine, et le trésorier déchut en proportion. Ainsi celle qui avoit été l'auteur de l'élévation de M. Harley, étoit maintenant l'instrument de sa disgrace. Sensiblement affectée de ces dissensions, la reine interposa, pour les apaiser, tantôt ses conseils, tantôt son autorité; mais l'animosité mutuelle des deux compétiteurs n'en subsista pas moins sous une apparence d'accommodement. Bolingbroke étoit puissamment soutenu par le chancelier sir Simon Harcourt, par sir William Wyndham, et par le secrétaire d'état Bromley. Oxford, voyant le déclin de son crédit, commença de songer sérieusement à se retirer. Ce fut à cette époque que le duc de Peterborough fut nommé ambassadeur auprès du roi

de Sicile, et partit pour Turin. La reine se retira à Windsor, où elle fut attaquée d'une fiévre inflammatoire fort dangereuse. Les espérances des jacobites en redoublèrent; les fonds publics éprouvèrent aussitôt une baisse effrayante; la banque reçut une forte secousse, et ses directeurs tombèrent dans une consternation que n'augmenta pas peu le bruit d'un armement équipé dans les ports de France. Ils envoyèrent au trésorier un de leurs membres pour appeler son attention sur le danger qui menaçoit le crédit public. Informée de toutes ces circonstances, la reine, dans une lettre signée de sa main, et adressée au lord maire de Londres, déclara qu'elle relevoit de son indisposition, qu'elle se disposoit à retourner au lieu de sa résidence habituelle, et qu'elle ouvriroit le parlement le 16 février. Elle donnoit, disoit-elle, cet avis à ses fidéles sujets de la cité de Londres, pour que chacun d'entre eux contribuât, suivant les moyens que lui donnoit sa position, à décréditer ces bruits perfides que la malveillance répandoit au préjudice du crédit public, et qui mettoient en danger la paix et la tranquillité du royaume. Le rétablissement de la reine, joint à la certitude qu'on eut bientôt que le prétendu armement n'étoit qu'un vain fantôme dont se servoient les malveillants, et que le chevalier de Saint-Georges étoit toujours en Lorraine, assoupirent la fermentation nationale, que les écrivains de parti avoient eu soin d'entretenir. Richard Steele publia un écrit intitulé *la Crise*, dans lequel il prenoit la défense de la révolution, et de la succession protestante, et prouvoit combien il seroit dangereux que la reine eût pour successeur un prince catholique. D'un autre côté, il parut, en faveur du droit 1713.

1714.

d'hérédité à la couronne, un gros livre qu'on jugea n'avoir été écrit que dans la vue de préparer les voies au prétendant. Un nommé Bedford, convaincu d'avoir publié cet ouvrage, fut puni très sévèrement.

Traité de Rastadt entre l'empereur et la France.

Tandis que l'Angleterre étoit livrée à ces troubles intestins, l'empereur, rejetant les conditions de paix proposées par la France, résolut de poursuivre la guerre à ses frais, avec le secours de l'Empire. Ses troupes du Rhin, sous les ordres du prince Eugène, étoient si inférieures en nombre à celles des François, que commandoit Villars, qu'elles ne purent les empêcher de réduire les deux importantes forteresses de Landau et de Fribourg. Sa majesté impériale espéroit que la mort de la reine Anne, ou celle de Louis XIV, produiroient en Europe des changements qui lui seroient favorables; et, quant aux événements de la guerre, il comptoit sur les talents et la fortune du prince Eugène; mais se voyant frustré dans toutes ses espérances, et absolument hors d'état de soutenir les frais d'une autre campagne, il prêta l'oreille aux ouvertures de paix qui furent faites par l'électeur de Cologne et l'électeur palatin. Des conférences s'ouvrirent le 26 novembre entre le prince Eugène et le maréchal de Villars, au château de Rastadt. Au commencement de février, ces deux grands personnages se séparèrent sans paroître avoir rien conclu; mais tous les articles étant réglés entre les cours de Vienne et de Versailles, ils se réunirent de nouveau à la fin du même mois. Le traité fut signé le 3 mars, et des ordres furent expédiés de part et d'autre aux gouverneurs et commandants de places fortes, pour que toute hostilité cessât. Par ce traité, le roi de France cédoit à l'empereur le Vieux-Brissac avec toutes ses

dépendances, Fribourg, les forts du Brisgaw et de la Forêt-Noire, et le fort de Kehl. Il s'engageoit à faire démolir une partie des fortifications d'Huningue, le fort de Sellingen, et tous ceux qui se trouvoient entre ce dernier fort et le Fort-Louis. De son côté, l'empereur cédoit au roi de France la ville et la forteresse de Landau. Les électeurs de Bavière et de Cologne étoient rétablis dans tous leurs états et dignités. La France reconnoissoit l'électeur d'Hanovre. L'empereur étoit mis immédiatement en possession des Pays-Bas espagnols; et on laissoit au roi de Prusse le haut quartier de la Gueldre. Enfin les parties contractantes convenoient qu'il seroit ouvert un congrès le premier mai à Bade en Suisse, pour terminer tous les différents; et elles nommoient le prince Eugène et le maréchal de Villars leurs premiers plénipotentiaires. 1714.

Les ratifications du traité entre la Grande-Bretagne et l'Espagne ayant été échangées, la paix fut proclamée à Londres le premier mars, et les articles ne déplurent point à la nation angloise. On déclaroit les royaumes de France et d'Espagne séparés pour jamais. Philippe reconnoissoit la succession protestante, et abandonnoit la cause du prétendant. Il consentoit à un renouvellement du traité de navigation et de commerce conclu en l'année 1667. Il accordoit aux Anglois un privilége exclusif pour fournir de nègres la partie espagnole des Indes occidentales. Il cédoit Gibraltar à l'Angleterre, ainsi que l'île de Minorque, sous la condition que les habitants espagnols conserveroient leurs biens et leur religion. Il s'obligeoit à accorder un pardon absolu aux Catalans, à les laisser en possession de tous leurs biens, honneurs et priviléges, et à céder le royaume de Sicile au

1714. duc de Savoie. Le nouveau parlement s'ouvrit au mois de février, et sir Thomas Hanmer fut élu orateur des communes. Le 2 mars, la reine s'étant fait porter en chaise à la chambre des lords, dit aux deux chambres qu'elle avoit obtenu une paix honorable et avantageuse pour son peuple et pour la plus grande partie de ses alliés, et qu'elle se flattoit que son interposition ne seroit point sans influence pour terminer la paix de l'Europe. Elle fit observer que quelques personnes avoient été assez perfides pour insinuer que la succession protestante, réglée en faveur de la maison d'Hanovre, étoit en danger sous son gouvernement; mais que ceux qui cherchoient à effrayer les esprits de dangers imaginaires ne recueilloient d'autre fruit de leurs manœuvres que de troubler la tranquillité publique. Elle ajouta qu'après tout ce qu'elle avoit fait pour mettre à l'abri de toute atteinte la religion et les libertés de ses sujets, elle étoit excusable de s'exprimer avec quelque vivacité sur le compte des malveillants; et qu'elle espéroit que son parlement conviendroit avec elle que faire des tentatives pour affoiblir son autorité et entraver l'exercice du pouvoir royal, étoit bien mal servir la cause sacrée de la succession protestante. Les lords, les communes et l'assemblée générale du clergé présentèrent à la reine des adresses remplies de témoignages d'affection; mais l'animosité des partis étoit loin d'être assoupie: chaque jour au contraire elle étoit enflammée par de nouveaux pamphlets. Steele, secondé d'Addison et d'Halifax, étoit à la tête de ceux qui consacroient leurs plumes à défendre les principes des whigs, et Swift étoit le champion du ministère.

Le comte de Wharton signala dans la chambre des

lords un libelle intitulé : *l'Esprit des whigs mis à découvert dans les encouragements par eux donnés à l'auteur de la Crise.* C'étoit une diatribe contre les whigs, attribuée à lord Bolingbroke et à Swift. Elle étoit semée de traits amers contre la réunion, contre la nation écossoise, et en particulier contre le duc d'Argyle. Le lord trésorier déclara qu'il ignoroit l'auteur de cet écrit, et il concourut à faire donner un ordre pour emprisonner John Morphew, qui l'avoit publié, et John Barber, imprimeur de la Gazette. C'étoit de chez ce dernier que les exemplaires avoient été portés chez Morphew. Le comte de Wharton dit que l'honneur de cette auguste assemblée étoit intéressé à découvrir l'auteur de ce scandaleux libelle, afin qu'on pût faire justice à la nation écossoise. Il fut d'avis qu'on interrogeât Barber et les gens de sa maison ; mais le lendemain le comte de Mar, l'un des secrétaires d'état, déclara que, par le commandement exprès de la reine, il avoit ordonné des poursuites contre John Barber. Malgré cette intervention, qui étoit destinée à mettre les coupables à couvert, les lords présentèrent une adresse, où ils prioient la reine de publier une proclamation qui promît une récompense à quiconque feroit connoître l'auteur du libelle, qu'ils qualifioient d'écrit factieux et imposteur, plus injurieux encore pour sa majesté que pour ses sujets d'Écosse, et tendant à la ruine de la constitution. Conformément à cette requête, une récompense de trois cents livres sterling fut offerte, mais sans qu'on pût découvrir l'auteur.

1714. Les lords prennent connoissance d'un libelle contre les Écossois.

Après avoir voté les subsides, les communes firent dresser un bill à l'effet d'assurer la liberté des parlements, en limitant le nombre des fonctionnaires publics dans la chambre basse. Ce bill fut adopté par les deux

Steele expulsé de la chambre des communes.

1714. chambres sans beaucoup de difficulté. Au mois de mars, il fut porté plainte contre plusieurs écrits nouvellement publiés sous le nom de Richard Steele, écuyer, membre de la chambre. Sir William Wyndham fit observer que quelques uns des ouvrages de cet écrivain étoient dictés par un esprit de rebellion, et contenoient des observations injurieuses sur la reine elle-même. Steele eut ordre d'écouter de sa place; on donna lecture de quelques passages de ses écrits, et il répondit avec une indifférence affectée. Un jour fut fixé pour son jugement. Ce jour arrivé, il se reconnut l'auteur des écrits en question, et entra dans une justification plus circonstanciée. Attaqué par sir William Wyndham, par M. Foley, et par le procureur général, il eut pour défenseurs Addison, le général Stanhope et M. Walpole. Tout ce qu'on put dire en sa faveur fit peu d'impression sur la majorité de la chambre, qui déclara scandaleux et séditieux le pamphlet intitulé *la Crise*, et celui qui avoit pour titre *l'Anglois*. On décida en même temps que Richard Steele, écuyer, auteur de l'un et de l'autre, seroit chassé de la chambre des communes.

Précautions des whigs pour assurer la succession protestante.

Les lords, prénant en considération l'état de la nation, convinrent de demander à la reine, par une adresse, qu'elle voulût bien leur faire connoître les mesures qui avoient été prises pour éloigner le prétendant des états du duc de Lorraine, et qu'elle leur fît remettre un exposé détaillé des négociations pour la paix, ainsi que de toutes les démarches qui avoient été faites en faveur des Catalans, avec un état de l'emploi des sommes accordées par le parlement depuis l'année 1710, à l'effet de pourvoir aux frais de la guerre en Espagne et en Portugal. Ils votèrent ensuite d'autres adresses pour

demander qu'on mît sous leurs yeux le tableau des dettes de la marine, et la liste de tous les individus qui, nonobstant les sentences d'*attainder* prononcées contre eux, avoient obtenu, depuis la révolution, la permission de rentrer dans la Grande-Bretagne, ou dans les autres états de sa majesté. Après avoir décidé qu'il seroit présenté une supplique à la reine en faveur des malheureux Catalans, la chambre s'ajourna au 31 mars. 1714.
Comme les faux bruits qu'on avoit artificieusement répandus sur les desseins de la France, en faveur du prétendant, avoient irrité les esprits, l'ambassadeur de cette puissance à La Haye les désavoua dans un papier public, par l'ordre exprès de sa majesté très chrétienne. Cependant les soupçons que les whigs avoient su faire concevoir à beaucoup de gens étoient trop enracinés pour être détruits par cette déclaration ou par toute autre; ces soupçons augmentèrent encore, lorsqu'on vit le gouvernement éloigner tout ce qui restoit de whigs dans les emplois civils et militaires, et mettre à leur place des torys déclarés, dont quelques uns étoient même attachés au prétendant, comme à l'héritier naturel du trône. Dans un moment où les intentions de la reine étoient astucieusement interprétées, où la marche de son gouvernement étoit entravée, et ses serviteurs menacés de proscription par une faction puissante, turbulente et implacable, il n'étoit pas étonnant qu'elle se déterminât à exclure du service public les partisans de cette faction, et à donner leurs places à ceux qui s'étoient fait remarquer par leur attachement à la maison de Stuart, et par leur respect pour l'autorité royale. Sa sagacité naturelle lui auroit suggéré cette mesure, quand même ses ministres ne la lui auroient

1714. pas conseillée comme nécessaire à leur propre maintien. La plus vive agitation se manifesta parmi les whigs, soit qu'ils craignissent réellement, soit qu'ils affectassent de craindre qu'il n'y eût un dessein formé pour assurer au prétendant la succession au trône de la Grande-Bretagne. Leurs chefs tenoient secrètement des conciliabules avec le baron Schutz, résident d'Hanovre; ils communiquoient leurs observations à l'électeur; ils recevoient ses instructions; ils entretenoient une correspondance active avec le duc de Marlborough, et concertoient des mesures pour repousser tous les efforts qui seroient faits contre la succession protestante à la mort de la reine, dont la santé étoit alors tellement chancelante, que sa fin paroissoit peu éloignée. Cette conduite des whigs eût été louable, si leur zèle s'étoit renfermé dans les bornes de la modération et de la vérité; mais ils travailloient, par toute sorte de moyens, à exciter des craintes et des défiances parmi le peuple.

La chambre des lords retentit de débats sur les Catalans, le chevalier de Saint-Georges, et le prétendu danger qui menaçoit la succession protestante. Pour ce qui concernoit les Catalans, on représenta que la Grande-Bretagne les avoit amenés à se déclarer pour la maison d'Autriche, en leur promettant de les soutenir; et que cet engagement auroit dû être rempli. Lord Bolingbroke affirma que la reine avoit fait en leur faveur tout ce qui dépendoit d'elle, et que les engagements pris avec eux n'avoient subsisté que tant que le roi Charles avoit résidé en Espagne. On convint cependant de présenter à la reine une adresse où, en la remerciant de ce qu'elle avoit déja fait pour les Catalans, on la prieroit de continuer à s'entremettre en leur fa-

veur. Quant au prétendant, les lords du parti des whigs manifestèrent contre ce malheureux prince un esprit de persécution et de haine bien peu digne de l'esprit de christianisme qui devoit animer les membres de cette assemblée. Non contents de le chasser d'un pays à l'autre, ils sembloient vouloir lui disputer le dernier coin de terre, comme si c'eût été pour lui un crime d'être né. Le comte de Sunderland déclara qu'il résultoit du témoignage même du ministre de Lorraine, que, malgré la demande adressée à sa majesté par les deux chambres dans la session dernière, aucune démarche n'avoit été faite auprès du duc de Lorraine pour qu'il éloignât le prétendant de ses états. Lord Bolingbroke répondit que lui-même, au nom de la reine, avoit fait cette démarche auprès du ministre du duc avant son départ d'Angleterre. Le comte de Wharton proposa la question suivante: *La succession protestante est-elle en danger sous l'administration actuelle?* Cette question donna lieu à des débats fort animés, où l'archevêque d'York et le comte d'Anglesey se réunirent à l'opposition. Le comte prétendit avoir été convaincu par les arguments des whigs dans le cours des débats. Il avoua qu'il avoit donné son assentiment à la suspension d'armes, ajoutant qu'il en rougissoit, et en demandoit pardon à Dieu et à son pays. Il affirma que l'honneur de sa souveraine et le bien de la patrie étoient les règles de sa conduite, et que, sans aucune distinction de personnes, si sa conscience le lui ordonnoit, il poursuivroit un mauvais ministre du cabinet de la reine à la Tour, et de la Tour à l'échafaud; mais tels n'étoient point les vrais motifs de sa conversion. Persuadé que le ministère, divisé comme il l'étoit, ne pouvoit subsister

1714.

1714. long-temps, et que la succession protestante étoit à l'abri de toute atteinte, il se hâtoit d'abandonner une administration chancelante, pour ne pas être enveloppé dans sa ruine. Le duc d'Argyle reprocha aux ministres de mal administrer les affaires de l'état tant au-dedans qu'au-dehors; il offrit de prouver que le lord trésorier avoit annuellement fait remettre une somme aux tribus des montagnards d'Écosse, qu'on savoit être entièrement dévoués au prétendant. Il soutint que le ministère, en réorganisant l'armée, en licenciant quelques régiments avant que leur tour fût venu, et en éloignant du service un grand nombre d'officiers, parcequ'ils étoient attachés à la maison d'Hanovre, n'avoit que trop dévoilé ses intentions; et qu'il étoit honteux pour la nation britannique que des hommes qui n'avoient jamais vu l'ennemi en face, occupassent la place de tant de braves officiers, qui, après avoir souvent exposé leurs jours pour la patrie, languissoient maintenant en prison pour les dettes qu'on les avoit forcés de contracter en retenant leur paie. Le trésorier, mettant la main sur la poitrine, dit qu'il avoit donné tant de preuves signalées de son attachement à la succession protestante, qu'il étoit sûr qu'aucun des membres de cette auguste assemblée ne doutoit de ses sentiments à cet égard. Il convint que, pendant deux ou trois ans, il avoit fait remettre de trois à quatre mille francs aux tribus des montagnards; mais en même temps il exprima le desir que la chambre lui fournît une occasion d'expliquer cette circonstance de sa conduite. Quant aux officiers réformés, il déclara qu'il avoit donné des ordres pour qu'ils fussent payés sans aucun délai. La

chambre décida, à une foible majorité, que la succession protestante n'étoit point en danger. 1714.

Lord Halifax proposa d'engager la reine, par une adresse, à renouveler ses démarches pour que le prétendant sortît promptement des états du duc de Lorraine, et à vouloir bien former avec les états-généraux une association dont l'objet seroit de garantir la succession protestante. Le comte de Wharton demanda qu'on présentât aussi une adresse à la reine, pour la prier de publier une proclamation dans laquelle il seroit promis une récompense à quiconque saisiroit le prétendant mort ou vif. Il fut secondé par le duc de Bolton, et la chambre convint de présenter une adresse. Quand le comité chargé de cette adresse fit son rapport, lord North et Grey s'éleva fortement contre la barbarie qu'il y avoit à mettre un prix à la tête d'un homme; il prouva que c'étoit encourager le meurtre et l'assassinat; qu'une telle mesure étoit contraire aux préceptes du christianisme, à la loi de la nature et des nations, incompatible avec la dignité d'une si auguste assemblée, et avec l'honneur du peuple anglois, renommé pour sa douceur et son humanité. Lord Trevor appuya ces représentations, et fut d'avis que la récompense ne fût promise qu'à ceux qui arrêteroient et remettroient entre les mains de la justice le chevalier de Saint-Georges, dans le cas où il débarqueroit ou tenteroit de débarquer dans la Grande-Bretagne. La première rédaction fut soutenue avec beaucoup d'ardeur par les lords Cowper et Halifax; mais le comte d'Anglesey et quelques autres, qui d'abord avoient abandonné le ministère, ayant été ramenés à leurs premiers principes par la promesse d'emplois

1714. avantageux, l'amendement de Trevor fut adopté à la majorité de dix voix. Cette adresse fut remise à la reine par le chancelier et par les lords whigs seulement. Anne répondit en ces termes : « Mylords, ce « seroit affermir réellement la succession protestante, « et faciliter la marche de mon gouvernement, que de « mettre fin à ces craintes et à ces défiances manifes- « tées avec tant d'artifice. Je ne vois rien, en ce mo- « ment, qui exige une semblable proclamation. Si ja- « mais cette mesure me paroît nécessaire, je donnerai « mes ordres en conséquence. » La reine fut aussi importunée par une autre adresse où on lui demandoit de faire publier une proclamation contre les jésuites, les prêtres et évêques catholiques, et contre tous les individus qui avoient été condamnés par contumace pour s'être montrés adhérents du roi Jacques et du prétendant. La chambre décida que toute personne qui n'étoit point comprise dans le traité de Limerick, et qui avoit porté les armes en France et en Espagne, seroit inhabile à occuper aucun emploi civil ou militaire; et que, dans aucun cas, un individu né sujet de la reine ne pourroit remplir les fonctions d'envoyé public d'un prince étranger. Ces votes étoient dirigés contre sir Patrick Lawless, papiste irlandois, qui étoit arrivé en Angleterre avec des lettres de créance du roi Philippe. Il crut alors devoir quitter le royaume.

Démarche indiscrète du prince électoral d'Hanovre.

Les lords du parti de l'opposition attaquèrent le trésorier au sujet de la somme qu'il avoit fait remettre aux montagnards; mais Oxford les réduisit au silence en disant qu'il n'avoit fait en cela que suivre l'exemple du roi Guillaume, qui, après avoir soumis cette indocile population, avoit jugé à propos de faire des pen-

sions annuelles aux chefs des tribus, pour qu'ils se tinssent tranquilles. Lord North et Grey proposa ensuite de prendre un jour pour examiner l'état de la nation relativement aux traités de paix et de commerce. Cette motion fut appuyée par le comté de Clarendon, et l'on indiqua le 13 avril. Cependant le prince électoral d'Hanovre fit demander au chancelier un *writ* pour siéger dans la chambre des pairs en qualité de duc de Cambridge, déclarant que son intention étoit de résider en Angleterre. Le *writ* fut accordé avec peine; et le dessein du prince de se rendre en Angleterre déplut tellement à la reine qu'elle le désapprouva expressément dans une lettre qu'elle écrivit à la princesse Sophie. Elle fit observer qu'une telle démarche n'étoit pas sans de grands inconvénients pour la succession protestante, qui ne pouvoit être en sûreté qu'autant que le souverain actuellement en possession du trône maintiendroit toute son autorité et toutes ses prérogatives. Elle ajouta qu'une bonne partie du peuple en Angleterre étoit disposée à la sédition; qu'elle laissoit à juger à son altesse jusqu'où s'éléveroient les troubles, si tant de malveillants avoient un prétexte de remuer; que du reste elle ne doutoit point que sa tante ne refusât de consentir à tout ce qui pouvoit troubler son repos et celui de ses sujets. Elle écrivit en même temps au prince électoral pour se plaindre qu'il eût formé une semblable résolution avant de connoître ses sentiments à cet égard, et pour lui déclarer que rien ne pouvoit être plus funeste à la tranquillité de son royaume, plus préjudiciable aux droits de la maison d'Hanovre, et plus contraire à ses intentions personnelles, qu'une telle conduite dans cette 1714.

1714. conjoncture. Une troisième lettre fut écrite à l'électeur, père du jeune prince; et le trésorier profita de cette occasion pour l'assurer de son inviolable attachement à la maison d'Hanovre.

Les lords whigs furent mécontents de la réponse de la reine à leur adresse touchant le prétendant. Ils en votèrent une nouvelle pour le même objet; mais elle ne fut jamais présentée. La chambre prit en considération les traités de paix et de commerce. L'un et l'autre essuyèrent de vives attaques; dans la chaleur des débats, les deux partis s'accablèrent de sarcasmes; mais enfin la majorité adopta une adresse à l'effet de reconnoître les droits que la reine avoit acquis à la reconnoissance de la nation, en la délivrant, par une paix sûre, honorable et avantageuse, d'une guerre ruineuse dont elle portoit le plus grand poids, et qui avoit fini par devenir impossible à soutenir. La chambre des communes concourut à cette adresse, après avoir voté que la succession protestante étoit hors de danger; mais ces résolutions ne furent pas prises sans une violente opposition de la part de beaucoup de membres, parmi lesquels se distinguèrent le général Stanhope, M. Lechmere et M. Walpole. Les lettres que la reine avoit écrites à la famille électorale d'Hanovre furent imprimées et publiées en Angleterre, afin que les amis de cette famille connussent les raisons qui empêchoient le duc de Cambridge d'effectuer le dessein qu'il avoit formé de résider dans la Grande-Bretagne. La reine fut personnellement offensée de cette publication; elle n'y vit qu'une tentative pour lui nuire dans l'esprit de ses sujets, et fit emprisonner celui qui s'étoit permis de publier de pareilles lettres. Ce fut à cette époque que la

princesse Sophie termina sa carrière, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Sa mort fut notifiée à la reine par le baron de Bothmar, qui arriva en Angleterre avec le titre d'envoyé extraordinaire de l'électeur d'Hanovre. Cette princesse étoit la quatrième et dernière fille de Frédéric, électeur palatin, roi de Bohême, et d'Élisabeth, fille de Jacques I, roi d'Angleterre. La nature l'avoit douée d'excellentes dispositions, qu'on avoit cultivées avec soin; et sous quelque rapport qu'on la considère, elle fut une des princesses les plus accomplies de son siécle. La cour d'Angleterre prit le deuil à sa mort, et dès-lors on pria nommément pour l'électeur de Brunswick dans la liturgie de l'église d'Angleterre. Le 12 mai, sir William Wyndham fit la proposition d'un bill pour prévenir la propagation du schisme, et pour mettre de plus en plus en sûreté l'église d'Angleterre telle qu'elle étoit établie par les lois. L'objet de ce bill étoit d'empêcher les non conformistes d'enseigner dans les écoles et dans les académies. Combattu dans l'une et l'autre chambre comme une espèce de persécution, il ne laissa pas d'être adopté, et reçut la sanction royale; mais il resta sans effet, parceque la reine mourut avant qu'il pût être promulgué.

1714.

La santé de cette princesse étoit entièrement ruinée; les accès de maladie se succédoient continuellement; et ce qui mit le comble à ses maux fut l'inquiétude d'esprit que lui causèrent d'une part les mécontentements que fomentoient les ennemis de son administration, de l'autre les violents démêlés de ses ministres, démêlés qui en étoient venus au point d'être insupportables. La chambre du conseil étoit devenue une espéce d'arène, où Bolingbroke et Oxford se livroient des com-

1714. bats acharnés. En présence même de la reine, ces deux ministres s'accabloient de reproches. Oxford conseilloit les mesures modérées, et l'on prétend qu'il fit des avances aux chefs du parti des whigs. Prévoyant que ce seroit bientôt leur tour de dominer, il croyoit devoir ces précautions à sa sûreté. Bolingbroke affectoit de braver les whigs, et professoit le zèle le plus ardent pour l'église. Il flattoit avec le soin le plus assidu les inclinations de la reine. Il lui insinuoit, de concert avec sa protectrice lady Masham, que le trésorier protégeoit les non conformistes, et qu'il étoit l'espion de la maison d'Hanovre. Au milieu de ces différents et de ces agitations, les jacobites ne perdoient pas leur temps. Ils se persuadoient que la reine favorisoit en secret les prétentions de son frère, et ils comptoient sur l'attachement de Bolingbroke à la même cause. Ils s'imaginoient que ces sentiments étoient ceux de la majorité de la nation. Dans toute la Grande-Bretagne, ils tenoient des assemblées particulières, et concertoient des mesures pour faire tourner au profit de leur parti les dissensions qui troubloient le royaume. Ils poussèrent l'audace jusqu'à enrôler des hommes pour le service du prétendant. Quelques unes de leurs pratiques furent découvertes par le comte de Wharton, qui ne manqua pas de sonner l'alarme. Il fut aussitôt publié une proclamation dans laquelle on promettoit une récompense de cinq mille livres sterling à quiconque se saisiroit du prétendant, s'il débarquoit ou tentoit de débarquer dans la Grande-Bretagne. Les communes votèrent une adresse de remerciements à la reine pour cette proclamation, et l'assurèrent qu'elles étoient prêtes à la seconder, en accordant, indépendamment de la récompense pro-

mise, une somme de cent mille livres sterling à celui qui rendroit un si grand service à sa majesté et à son royaume. Les lords présentèrent une adresse dans le même sens. Lord Bolingbroke proposa un bill qui décrétoit la peine de haute trahison contre quiconque enrôleroit ou seroit enrôlé pour le service du prétendant. Cette proposition fut adoptée, et l'on étendit la peine à tous ceux qui enrôleroient ou seroient enrôlés pour le service d'un prince étranger quelconque, sans une permission signée de la main de la reine, ou de ses héritiers et successeurs. 1714.

Le 2 juillet, les lords prirent en considération le traité de commerce avec l'Espagne. Un grand nombre de marchands ayant été interrogés à la barre de la chambre, déclarèrent que si l'explication des troisième, cinquième et huitième articles, telle qu'elle avoit été réglée à Madrid, étoit maintenue, ils ne pourroient continuer leur commerce sans perdre vingt-cinq pour cent. Après un long débat, la chambre demanda à la reine, par une adresse, toutes les pièces relatives à la négociation du traité de commerce avec l'Espagne, ainsi que les noms des personnes qui lui avoient conseillé ce traité. Elle répondit que s'étant assurée que les articles explicatifs ne portoient aucun préjudice au commerce de ses sujets, elle avoit cru devoir consentir à ce qu'ils fussent ratifiés avec le traité. Le comte de Wharton dit alors que si l'on avoit si peu d'égard aux adresses de cette auguste assemblée, les membres n'avoient que faire de se réunir. Il proposa d'exposer à la reine, dans une remontrance, les difficultés insurmontables que le traité suscitoit à la nation dans son commerce avec l'Espagne. Cette motion fut

Prorogation du parlement.

1714. agréée. Un autre membre fut d'avis qu'on insistât auprès de la reine pour qu'elle nommât ceux qui lui avoient conseillé les articles explicatifs. Cette proposition étoit une attaque dirigée contre Arthur Moore, membre de la chambre basse, que lord Bolingbroke avoit consulté pour le traité. Il fut mis à couvert par la majorité dans le parlement; mais la compagnie de la mer du Sud, réunie en assemblée générale, décida, sur la plainte du capitaine Johnson, qu'Arthur Moore, pendant qu'il étoit directeur, avoit, contre son serment, et au mépris de la confiance qu'on avoit mise en lui, favorisé le funeste projet d'un commerce clandestin; qu'en conséquence, il seroit désormais inhabile à être directeur, et à remplir aucun emploi dans la compagnie. La reine, qui s'étoit réservé un quart dans le privilége de l'assiento, céda alors cette action à la compagnie, et elle reçut à ce sujet les remerciements de la chambre haute; mais elle ne voulut point désigner ceux qui lui avoient conseillé de ratifier les articles explicatifs. Le 9 juillet, elle jugea à propos de terminer la session du parlement. Dans le discours qu'elle prononça à cette occasion, elle assura les membres que son but principal étoit toujours d'affermir de plus en plus la religion protestante, la liberté de ses sujets et la tranquillité de l'état. « Mais, « leur dit-elle en finissant, je ne dois point vous dissi« muler qu'il seroit impossible d'atteindre ce but si « desirable, si vous n'étiez point de votre côté dans les « mêmes dispositions, si vous ne rejetiez toutes ces « défiances sans fondement, qui sont parmi vous une « source de divisions, et si vous n'aviez pour ma pré« rogative et mon gouvernement le même respect que

« j'ai toujours montré pour les droits de mon peuple. » 1714.

Quand la paix eut ainsi reçu la sanction du parlement, les ministres, qui n'étoient plus retenus par le lien d'un danger commun, lâchèrent la bride à leur mutuelle animosité. Oxford, dans une lettre qu'il adressa à la reine sur l'état des affaires publiques, s'efforça de justifier sa conduite, et de dévoiler l'esprit turbulent et ambitieux de son rival. De son côté, Bolingbroke accusa le trésorier d'avoir invité le duc de Marlborough à revenir de son exil volontaire, et d'avoir entretenu une correspondance secréte avec la maison d'Hanovre. Le duc de Shrewsbury se plaignit aussi de ce qu'Oxford avoit osé lui envoyer des ordres en Irlande, sans que la reine ni le conseil privé en eussent connoissance. Selon toutes les apparences, le plus grand crime de ce ministre étoit d'avoir donné de l'ombrage à la favorite, lady Masham. Ce qui est certain, c'est que le 27 juillet, en présence de la reine, il y eut une dispute très vive entre cette femme, le chancelier et le trésorier. Celui-ci affirma qu'il avoit été abusé par des impostures; mais il menaça de se venger, déclarant qu'il mettroit certaines personnes aussi bas qu'il les avoit trouvées, lorsqu'elles avoient pour la première fois attiré son attention. Il fut privé de sa place, et Bolingbroke parut triompher de cette victoire, qui alloit, selon toutes les apparences, l'élever au rang de premier ministre. On prétend qu'il avoit formé le dessein de s'unir avec le duc de Marlborough, qui à cette époque s'embarqua à Ostende pour l'Angleterre. Il paroît qu'Oxford avoit eu le même projet, mais qu'il avoit éprouvé un refus de la part du duc, refus qu'il attribuoit à l'implacable

1714. ressentiment que nourrissoit contre lui la duchesse de Marlborough.

Précautions prises pour assurer la paix du royaume.

Quelques projets qu'on eût formés, la chute du trésorier étoit si subite, qu'il n'y avoit aucun plan d'arrêté pour son remplacement. La plus grande confusion régnoit à la cour, par suite de cet événement. Il se tint un conseil de cabinet qui se prolongea bien au-delà du temps ordinaire, et la fatigue qu'en éprouva la reine acheva d'abattre ses esprits, au point qu'elle déclara qu'elle n'y survivroit point. En effet, elle fut aussitôt saisie d'une affection léthargique, et en dépit de tous les remèdes que prescrivirent les médecins, la maladie fit des progrès si rapides, que, dès le lendemain 30 juillet, ils désespérèrent de sa vie. Alors le comité du conseil assemblé à Cockpit se transporta à Kensington, pour y continuer ses séances. Les ducs de Somerset et d'Argyle, informés de l'état désespéré où se trouvoit la reine, se rendirent au palais, et, sans être convoqués, entrèrent dans la chambre du conseil. Les membres furent surpris de les voir; mais le duc de Shrewsbury les remercia de leur empressement à venir au secours de leurs collègues dans une conjoncture si critique, et les engagea à prendre leurs places. Les médecins ayant déclaré que la reine avoit encore l'usage de ses sens, le conseil convint à l'unanimité de lui recommander le duc de Shrewsbury comme l'homme le plus propre à remplir la place de lord trésorier. Elle dit qu'on ne pouvoit lui proposer un choix qui lui convînt mieux. En conséquence, elle remit au duc de Shrewsbury la baguette blanche, en lui recommandant de ne s'en servir que pour le bien de son peuple. Il voulut rendre le bâton de lord chambellan; mais

1714.

elle desira qu'il gardât l'un et l'autre; en sorte qu'il se trouva en possession des trois plus grandes dignités de l'état, sous les titres de lord trésorier, de lord chambellan, et de lord lieutenant d'Irlande. Personne en Angleterre ne méritoit plus que lui d'aussi éclatantes faveurs. Modeste, probe, désintéressé, il aimoit ardemment son pays. L'ambition de Bolingbroke fut déconcertée par la vigueur que les ducs de Somerset et d'Argyle déployèrent en cette occasion. Ils proposèrent de convoquer, sans aucune distinction de parti, tous les conseillers privés, tant ceux qui résidoient à Londres que ceux qui étoient absents. Cette proposition ayant été adoptée, lord Somers se rendit à Kensington avec un grand nombre d'autres conseillers du parti des whigs. Le conseil, se trouvant ainsi au complet, commença à pourvoir à la sûreté du royaume. Des ordres furent immédiatement expédiés à quatre régiments de cavalerie cantonnés dans des provinces éloignées, pour qu'ils se portassent dans le voisinage de Londres et de Westminster. Des dix bataillons britanniques qui étoient demeurés dans les Pays-Bas, sept furent rappelés en Angleterre. On mit un embargo sur tous les bâtiments de guerre, et l'on avisa aux moyens de faire promptement équiper tous les vaisseaux qui étoient en état de service. En prévenant, par une lettre, l'électeur de Brunswick que les médecins désespéroient de la vie de la reine, on l'informa des mesures qu'on venoit de prendre, et on l'engagea à se rendre, avec toute la diligence convenable, en Hollande, où il trouveroit une escadre britannique qui le transporteroit en Angleterre, en cas de mort de la reine. En même temps, on dépêcha des

1714. instructions au comte de Strafford, pour qu'il invitât les états-généraux à se mettre en mesure d'agir, au besoin, comme garants de la succession protestante. Les hérauts d'armes se tinrent prêts, avec une troupe de gardes à cheval, à proclamer le nouveau roi aussitôt que le trône seroit devenu vacant. On pourvut à la sûreté des ports de mer; des précautions furent prises pour contenir les jacobites en Écosse, et le commandement de la flotte fut confié au comte de Berkeley.

Mort de la reine Anne. Portrait de cette princesse.

L'état d'insensibilité léthargique où étoit tombée la reine eut à peine quelques intervalles, et le premier août au matin, elle cessa de vivre dans la cinquantième année de son âge, et la treizième de son régne. Anne Stuart étoit de taille moyenne et bien proportionnée. Elle avoit les cheveux d'un brun foncé, le teint coloré, les traits réguliers, le visage plutôt rond qu'ovale; l'ensemble de sa personne avoit plus d'agrément que de majesté. Sa voix étoit claire et mélodieuse, et son air engageant. Quant aux avantages de l'esprit, elle n'avoit point à se plaindre de la nature; mais ses heureuses dispositions avoient été foiblement cultivées, et si elle ne montra point un génie extraordinaire, on n'eut du moins à lui reprocher aucune ambition personnelle. Il est trop vrai qu'elle manquoit de cette vigueur d'esprit qui fait conserver aux princes leur indépendance, et les dérobe aux piéges des flatteurs et des favoris. Mais quelle que fût sa foiblesse sur ce point essentiel, jamais on ne lui contesta les qualités du cœur. Vrai modèle de tendresse et de fidélité conjugale, excellente mère, amie zélée, maîtresse indulgente et protectrice libérale, elle donna l'exemple de

la douceur et de la clémence dans l'usage du pouvoir suprême, et il n'y eut point sous son régne de sang répandu pour cause de trahison. Son attachement à l'église d'Angleterre ne se démentit jamais, parcequ'il avoit sa source dans la conviction. Juste, charitable et compatissante, elle eut des sentiments de mère pour ses sujets, qui de leur côté l'aimèrent avec une affection que ne purent jamais altérer les préjugés de parti. En un mot, elle doit être comptée, sinon parmi les plus grands, du moins parmi les meilleurs souverains qui aient occupé le trône d'Angleterre, et l'on peut dire que l'épithète de *Bonne*, que lui donna le peuple, ne fut jamais mieux appliquée. 1714.

GEORGES I.

LIVRE XII.

État des partis dans la Grande-Bretagne. — Le roi Georges est proclamé. — Le prince électoral est créé prince de Galles. — Georges I arrive en Angleterre. — Les torys exclus de la faveur du roi. — Manifeste du prétendant. — Nouveau parlement. — Premier discours du roi. — Lord Bolingbroke se retire en France. — Comité secret. — Envoi d'une flotte dans la mer Baltique. — Mécontentement de la nation. — Rapport du comité secret. — Le comte d'Oxford est mis à la Tour. — Le roi déclare à la chambre des menaces d'invasion. — Acte d'*attainder* contre le duc d'Ormond et lord Bolingbroke. — Intrigues des jacobites. — Mort de Louis XIV. — Le comte de Mar lève l'étendard de la révolte en Écosse. — Plusieurs membres de la chambre des communes sont arrêtés. — Le prétendant est proclamé dans le nord de l'Angleterre. — Les insurgés sont attaqués à Preston, et se rendent à discrétion. — Bataille de Dumblaine. — Le prétendant arrive en Écosse. — Le comte de Derwentwater et lord Kenmuir sont décapités. — Le prétendant repasse en France. — Parlement d'Irlande. — Les lords rebelles sont accusés. — Procès des rebelles. — Acte pour étendre à sept ans la durée des parlements. — Disgrace du duc d'Argyle. — Triple alliance. — Le comte de Gyllembourg est arrêté. — La ville d'Oxford est troublée. — Division dans le ministère. — Les communes passent l'acte de la mer du Sud, l'acte de la banque, etc. — Procès du comte d'Oxford. — Acte d'indemnité. — Livres de Hoadley, évêque de Bangor.

1714. État des partis

Il ne sera pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur l'état des partis dans cette importante conjonc-

ture. Les jacobites s'étoient flattés de voir l'ordre de la succession au trône changé par les plans du comte d'Oxford; et ce ministre avoit eu ses vues en les berçant mystérieusement de cette attente. Il vouloit empêcher qu'ils ne prissent des mesures violentes et que son administration n'en fût embarrassée. Peut-être avoit-il eu d'autres projets; mais il y renonça long-temps avant sa disgrace, probablement effrayé des périls qu'il envisageoit; il chercha même à se faire un mérite de son zèle pour la maison d'Hanovre: mais sa conduite parut si peu franche, si peu suivie, qu'il se ruina dans l'opinion d'un parti, sans acquérir la confiance de l'autre.

1714. dans la Grande-Bretagne.

Le ministère de Bolingbroke renouvela les espérances des amis du prétendant. Bolingbroke ne s'étoit jamais expliqué; mais on le supposoit favorable à l'héritier du sang; et de plus il étoit connu pour un implacable ennemi des whigs, zélés partisans de la succession protestante. Les jacobites, en comptant sur son affection, se promirent encore plus de ses ressentiments, et se persuadèrent que la majorité des torys s'uniroit avec eux. Le duc de Shrewsbury fut nommé grand trésorier; ce qui renversa tous les projets de l'ambition de Bolingbroke: les espérances fondées sur sa faveur personnelle échouèrent par la mort de la reine. La détermination des ducs de Somerset et d'Argyle, la diligence et l'activité du conseil, où l'intérêt des whigs prévalut, déconcertèrent entièrement la faction des torys, qui se trouva sans chef, et dans un état de désunion, de flottement et d'irrésolution. Ils furent forcés de prendre le parti du silence, et de se soumettre à des mesures auxquelles ils n'eussent opposé qu'une résistance inutile.

1714. Ils trembloient de voir les whigs prédominer encore; c'étoit leur seule objection contre la maison d'Hanovre; et néanmoins ils n'étoient pas sans l'espérance que leur nouveau souverain, dont on connoissoit l'expérience et la sagacité, ne se conciliât et ne cultivât l'amitié des torys. Les torys, possesseurs de toutes les terres, étoient en effet les propriétaires du royaume; le prince aimeroit-il mieux se déclarer pour une faction soutenue par les ennemis de l'église et de la monarchie, par des hommes qu'enrichissoient la banque, ou les affaires, la corruption, et l'usure?

Les whigs étoient fiers et triomphants; les torys, humiliés, abattus; les jacobites, inquiets, impatients, alarmés.

Le roi Georges est proclamé.

La reine n'eut pas plus tôt les yeux fermés, que le conseil privé s'assembla. L'archevêque de Canterbury, le lord chancelier, et le résident d'Hanovre Kreyenberg produisirent trois actes par lesquels l'électeur de Brunswick nommoit ceux qui devoient être adjoints, en qualité de lords justiciers(1), aux sept grands officiers du royaume. Des ordres furent donnés immédiatement pour proclamer le roi Georges en Angleterre, en Écosse, en Irlande; et le comte de Dorset partit pour Hanover, chargé par la régence d'aller faire part à sa majesté de son accession au trône et de l'accompagner dans son voyage en Angleterre. Les officiers généraux sur lesquels on pouvoit compter furent envoyés à leur poste: on doubla la garnison de Portsmouth : on nomma

(1) Ce furent les ducs de Shrewsbury, Somerset, Bolton, Devonshire, Kent, Argyle, Montrose, Roxburgh; les comtes de Pomfret, Anglesey, Carlisle, Nottingham; Abingdon, Scarborough, Orford, lord vicomte Townshend, et les lords Halifax et Cowper.

M. Addison secrétaire du conseil des régents; nomination qui fit essuyer à Bolingbroke de grandes mortifications, puisqu'il fut obligé de rester à la porte du conseil, avec ses papiers et ses portefeuilles. Enfin le roi Georges monta sur le trône de la Grande-Bretagne, dans la cinquante-cinquième année de son âge, sans que cet événement causât le moindre tumulte, sans que le peuple donnât le moindre signe de mécontentement. La partie de la nation qui jugeoit sainement des choses demeura pleinement convaincue qu'un prétendu plan, entre la reine et son ministre, en faveur du prétendant, n'étoit qu'une chimère. Toutefois le maire d'Oxford reçut une lettre, portant injonction de proclamer le prétendant. Il en donna communication au vice-chancelier, lequel en fit transmettre une copie au secrétaire Bromley, membre du parlement pour l'université; et le vice-chancelier promit une récompense de cent livres sterling à quiconque en découvriroit l'auteur. On regarda cette lettre comme la production d'un cerveau blessé. C'étoit peut-être une tentative impuissante pour attirer la haine publique sur un corps respectable. 1714.

Le parlement s'assembla, le 5 août, conformément à l'acte pour régler la succession; et le lord chancelier fit, au nom de la régence, une barangue aux deux chambres. Il leur dit que le conseil privé, nommé par l'électeur de Brunswick, avoit proclamé ce prince sous le nom du *roi Georges*, comme le légitime souverain de ces royaumes; et que ce conseil avoit pris toutes les mesures propres à maintenir la tranquillité publique. En leur faisant observer que plusieurs branches de revenu se trouvoient retranchées par la mort de la reine, il pressa les communes d'accorder tout ce qui seroit

1714. nécessaire pour soutenir l'honneur et la dignité de la couronne. « Il espéroit, ajouta-t-il, qu'elles ne négli« geroient rien de tout ce qui pourroit fonder le crédit « public et lui donner un prompt accroissement. » Les deux chambres, par un même élan, présentèrent des adresses remplies d'assurances d'affection et de fidélité pour leur nouveau souverain; et Georges fit des réponses qui furent très agréables au parlement. En même temps, un bill passa dans la chambre des communes pour que sa majesté jouît d'une liste civile égale à celle de la feue reine. Une clause additionnelle portoit en outre qu'on paieroit aux troupes hanovriennes que l'Angleterre avoit eues à son service, une solde arriérée qui leur étoit due; qu'en outre une somme de cent mille livres sterling seroit comptée par le trésorier à qui s'empareroit du prétendant, soit qu'il débarquât sur quelque point du territoire britannique, soit qu'il en fît la tentative.

M. Craggs avoit été dépêché à Hanovre avant la mort de la reine. Il en revint, le 30 du mois d'août, porteur de lettres du roi pour la régence. Il se rendit à la chambre des pairs; et le chancelier, dans une autre harangue, fit connoître aux deux chambres combien sa majesté paroissoit satisfaite des sentiments que la nation manifestoit au sujet de son avénement. D'autres adresses furent votées à cette occasion. Les communes terminèrent le bill relatif à la liste civile; elles en amendèrent un autre concernant une loterie d'état. Ces deux actes reçurent la sanction royale, par l'organe des lords justiciers; après quoi le parlement fut prorogé.

M. Prior ayant notifié le décès de la reine à la cour

de Versailles, Louis XIV déclara qu'il maintiendroit le traité d'Utrecht, et particulièrement la disposition qui faisoit passer la couronne d'Angleterre dans la maison d'Hanovre. Le comte de Strafford informa les états de Hollande de cet événement; et le résident de Hanovre leur présenta le même jour une lettre par laquelle son maître réclamoit l'accomplissement de leur garantie. Les états résolurent de remplir leurs engagements. Ils félicitèrent son altesse électorale sur son accession au trône de la Grande-Bretagne, et l'invitèrent à passer par la Hollande, en lui donnant l'assurance que ses intérêts leur étoient aussi chers que les leurs.

1714. Le prince électoral est créé prince de Galles.

Aussitôt que le chevalier de Saint-Georges eut appris la mort de la reine d'Angleterre, il se rendit en toute hâte à Versailles. On lui fit entendre que le roi desiroit qu'il quittât la France sans délai. Ce desir étoit un ordre; il fallut s'y soumettre et retourner en Lorraine.

Cependant on sut par M. Murray, qui revenoit de Hanovre, que le départ du roi seroit différé de quelques jours. Il apportoit à la régence l'ordre de préparer une patente pour la nomination du prince de Galles, et de destituer lord Bolingbroke de la place de secrétaire d'état.

Les sceaux furent retirés à ce ministre par le duc de Shrewsbury, le duc de Somerset, et par lord Cowper; et les scellés furent apposés sur les portes de son bureau.

Georges I arrive en Angleterre.

Le roi Georges pourvut au gouvernement de ses états d'Allemagne en créant un conseil, à la tête duquel il mit le prince Ernest son frère, et partit, le dernier jour du mois d'août, accompagné du prince électoral. On l'attendoit à La Haye. Il y conféra très amicalement avec

1714. les états-généraux. Le 16 septembre, il s'embarqua sous l'escorte de plusieurs vaisseaux, les uns anglois, les autres hollandois, commandés par le comte de Berkeley. Il arriva le 17 à l'embouchure de la Tamise. Dans l'après midi, l'yacht remonta la rivière, et sa majesté débarqua le soir à Greenwich, à six heures. Elle y fut reçue par le duc de Northumberland, capitaine des gardes, et par les lords de la régence. De Greenwich, il se rendit à pied à son palais du parc, au milieu d'une foule de gens considérables, qui se disputoient l'honneur de lui baiser la main.

Lorsque le roi se fut retiré dans son intérieur, il fit appeler les lords qui s'étoient le plus ouvertement dévoués à ses intérêts : le duc d'Ormond, le lord chancelier et lord Trevor ne furent pas mandés. Le lendemain matin, le comte d'Oxford se présenta d'un air de confiance, et comme s'il eût compté sur des marques particulières de la faveur de sa majesté ; mais il eut le chagrin de rester long-temps confondu dans la foule ; et quand il fut admis à baiser la main de sa majesté, le roi ne lui témoigna rien de plus qu'aux autres courtisans ; tandis que le duc de Marlborough, qui venoit d'arriver en Angleterre, et les autres chefs du parti des whigs furent accueillis avec l'empressement le plus marqué.

Les torys exclus de la faveur du roi.

Ce prince s'étoit laissé fortement prévenir contre les torys, c'est-à-dire contre une grande partie de ses sujets ; et cette partialité ne pouvoit qu'être contraire au bien public. Les torys furent exclus de tous les emplois, que leurs ennemis envahirent ; et l'aversion que Georges avoit conçue pour eux, et qu'il ne prit aucun soin de déguiser, aliéna de sa personne et de son gouverne-

ment des hommes qui l'auroient servi fidèlement, s'il eût su les ménager. Le duc d'Ormond perdit son commandement. En le rendant au duc de Marlborough, le roi le fit à-la-fois colonel du premier régiment des gardes à pied, et grand maître de l'artillerie. Lord Cowper eut le grand sceau de l'état; le comte de Wharton, le sceau privé; le comte de Sunderland, le gouvernement d'Irlande. Le duc de Devonshire fut nommé grand maître de la maison du roi; lord Townshend et M. Stanhope, secrétaires d'état; le duc de Montrose obtint la place de secrétaire d'état pour l'Écosse, et le duc de Somerset, le commandement de la cavalerie. Le duc de Saint-Albans fut créé capitaine de la bande des pensionnaires, et le duc d'Argyle commanda toutes les forces de l'Écosse. M. Pulteney devint secrétaire pour la guerre; et M. Walpole, qui s'étoit chargé d'agir auprès de la chambre des communes, fut récompensé de ses bons offices par deux places : celle de trésorier général de l'armée et celle de trésorier de l'hôpital de Chelsea. On établit un nouveau conseil privé, que le comte de Nottingham présida; mais toutes les affaires importantes se traitoient au conseil du cabinet, composé du duc de Marlborough, des comtes de Nottingham, de Sunderland, des lords Halifax, Townshend, Somers, et du général Stanhope. La régence avoit déja remplacé sir Constantin Phipps et l'archevêque d'Armagh, en qualité de lords justiciers d'Irlande, par le comte de Kildare et l'archevêque de Dublin. Allan Broderick fut nommé chancelier pour le royaume; et le duc d'Ormond entra dans un autre conseil privé qui fut formé. On mit en commission la trésorerie et l'amirauté; on donna tous les gouvernements aux créatures

1714.

1714. du parti qui régnoit, et la nation fut livrée tout entière à la faction des whigs. En même temps, le prince royal, déclaré prince de Galles, prit place au conseil.

Le roi reçut des adresses de félicitation des deux universités, et de toutes les cités et corporations du royaume. Il fit connoître que son intention étoit de maintenir les églises d'Angleterre et d'Écosse, telles qu'elles étoient établies par les lois; qu'il se flattoit d'y réussir, sans porter atteinte à la tolérance dont jouissoient les protestants non conformistes; tolérance si nécessaire à la prospérité du commerce. Il ajouta qu'il s'occuperoit sur-tout d'assurer la propriété, ce droit précieux dont les avantages ne se faisoient sentir nulle part aussi bien qu'en Angleterre. Avant son couronnement il créa de nouveaux pairs, et d'autres furent promus à des titres plus élevés (1).

Georges I fut couronné, le 20 octobre, à Westminster, avec les solennités accoutumées. Le comte d'Oxford et lord Bolingbroke assistèrent à cette cérémonie.

Dans le courant du même mois, la princesse de Galles et ses deux filles arrivèrent en Angleterre.

Cependant la démolition de Dunkerque n'avançoit pas; et comme on pensa que le roi de France éludoit ses engagements à cet égard, M. Prior reçut ordre de présenter un mémoire pour en faire accélérer les travaux et pour s'opposer à l'achèvement du canal de Mardyk.

La cour de France ayant répondu par des tergiversations, M. Prior fut remplacé dans cette cour par

(1) James, lord Chandos, fut fait comte de Caernavon; Lewis, lord Rockingham, comte du même nom; Charles, lord Ossulton, comte de Tankerville, etc., etc.

lord Stair, qui poursuivit la démolition avec plus de vigueur et d'activité. Vers le même temps, le général Cadogan partit pour Anvers, afin d'intervenir, en qualité de plénipotentiaire, au traité de barrière qui se négocioit entre l'empereur et les états-généraux. 1714.

Le nombre des mécontents s'accroissoit de jour en jour, et l'attachement du roi pour les whigs en étoit la cause. On revit l'église en péril, et les clameurs se renouveloient. La jalousie fermenta : des libelles séditieux circulèrent; le feu de la mutinerie gagna plusieurs parties du royaume. De grands troubles s'élevèrent à Birmingham, à Chippenham, à Bristol. Le cri de ralliement fut par-tout : *Bas les whigs! Sacheverel pour toujours!* Des whigs furent maltraités, et la populace insulta des magistrats dans l'exercice de leurs places. Le prétendant profita de cette occasion pour faire passer aux ducs d'Argyle, de Shrewsbury, de Marlborough, ainsi qu'à d'autres seigneurs, des copies d'un manifeste imprimé. Dans ce manifeste, il parloit des bonnes intentions que sa sœur avoit eues, et dont la mort de cette princesse avoit empêché l'effet. Il se plaignoit de l'accession d'un prince étranger contre la loi fondamentale, incontestable du droit héréditaire, loi qu'aucun acte n'avoit eu le pouvoir d'abroger, et que le peuple anglois n'avoit pu violer qu'en oubliant ce qu'il lui devoit, et ce qu'il se devoit à lui-même.

Manifeste du prétendant.

Cette déclaration ayant été remise aux secrétaires d'état, le roi refusa de donner audience au marquis de Lamberti, ministre du duc de Lorraine, parcequ'il supposa que cette pièce n'avoit été ni préparée, ni transmise, sans la participation de son maître, ou du moins sans qu'il en eût connoissance; ce que ce prince nia

1714. très positivement. Il ajouta que le chevalier de Saint-Georges ne s'étoit réfugié dans ses états que sur le desir du roi de France; que les lui fermer c'eût été provoquer le ressentiment de Louis XIV et s'exposer au risque d'une invasion.

Cette justification fut inutile. On fit entendre au marquis de Lamberti qu'il ne seroit point admis à l'audience de sa majesté que le prétendant ne fût sorti des états du duc de Lorraine. D'après cette détermination, le ministre de ce prince quitta l'Angleterre sans insister davantage.

La religion fut mêlée dans les dissensions politiques. La haute église, en se plaignant des progrès de l'hérésie, de l'impiété, de la licence, attribua tous les désordres à la coupable négligence des prélats whigs; elle ne leur épargna même pas quelques soupçons de connivence.

Avant la mort de la reine, la chambre basse avoit déclaré qu'un livre publié par le docteur Samuel Clarke, sous ce titre: *la Doctrine de l'Écriture sur la Trinité*, contenoit des assertions contraires à la foi catholique. La chambre en envoya des extraits aux évêques, et le docteur répondit aux objections par écrit. De plus, il suivit le conseil qu'on lui donna d'écrire une apologie, pour la présenter à la chambre haute; mais, craignant les fausses interprétations, il remit à l'évêque de Londres une explication de sa doctrine. Les prélats furent satisfaits; mais la chambre déclara que Clarke n'avoit pas rétracté ses propositions hérétiques.

Les disputes sur la trinité s'aigrissant de jour en jour, injonction fut faite aux prélats de faire tout ce qui dépendroit d'eux pour maintenir l'unité dans l'église, la

pureté de la foi sur la sainte Trinité, la paix et la tranquillité que troubloient ces débats. Il fut défendu, par la même ordonnance, à tout prédicateur, d'annoncer d'autres doctrines sur la sainte Trinité, que celles qui sont contenues dans la sainte Écriture, et de s'immiscer, en aucune façon, dans les affaires du gouvernement. 1714.

1715. Nouveau parlement.

Un nouveau parlement fut convoqué par une proclamation qui s'éloignoit tout-à-fait des formes ordinaires. Le roi, dans cette proclamation, signala les mauvais desseins de quelques hommes contraires à l'ordre de succession qui l'appeloit au trône; il se plaignit de la manière dont on interprétoit sa conduite et ses principes. Il présenta la situation inquiétante des affaires publiques, l'interruption du commerce, la dette qui pesoit sur l'Angleterre. « Il espéroit, ajouta-t-il, « que ses affectionnés sujets n'enverroient au parlement « que des hommes capables de réprimer tous ces dés« ordres; et que, dans les choix à faire, ils auroient « sur-tout égard à ceux qui s'étoient distingués par un « ferme attachement à la succession protestante, lors« qu'elle étoit en danger. » Jamais ce danger n'avoit été réel; mais on crut voir que l'intention du monarque étoit d'entretenir la division entre les deux partis, et d'animer les whigs à déployer toute leur influence dans les élections pour écarter les torys. Il sembla même que le discours du roi laissoit présager les rigueurs qui furent exercées, peu de temps après, contre les derniers ministres. Lorsque le comte de Strafford revint de Hollande, tous ses papiers furent saisis par un ordre émané du bureau de la secrétairerie. M. Prior fut rappelé de France, et promit de découvrir tout ce qu'il

1715. savoit de relatif à la conduite du comte d'Oxford pendant son administration.

Les élections se firent, et chacun des deux partis ne négligea rien pour les diriger dans son sens; mais, grace à l'esprit de cupidité qui s'étoit emparé de toutes les corporations du royaume, et sur-tout aux moyens du ministère, qui disposera toujours d'électeurs livrés à la vénalité, les whigs l'emportèrent de beaucoup parmi les membres nommés tant en Angleterre qu'en Écosse.

Premier discours du roi.

Le nouveau parlement s'assembla, le 17 mars, à Westminster, et M. Compton fut choisi pour orateur des communes. Le roi parut à la chambre des lords et remit au chancelier une harangue écrite, dont la lecture fut faite en présence des deux chambres. Après des remerciements à ses fidèles sujets de leur zèle à soutenir la succession protestante, il leur dit que quelques unes des conditions de la paix, essentielles au commerce de la Grande-Bretagne, ainsi qu'à son repos, n'étoient pas encore pleinement remplies; et qu'au reste l'accomplissement de toutes ces conditions seroit toujours précaire, tant qu'on n'auroit pas formé des alliances défensives pour la garantie des traités. Il parla du prétendant, qui se flattoit d'améliorer sa position au moyen des secours qu'il espéroit en Angleterre. Sa majesté déplora l'état du commerce, et celui de la nation, accablée d'une dette dont la masse s'étoit accrue, même depuis la fatale cessation des hostilités. Elle fit entendre aux communes que les branches de revenu affectées aux dépenses du gouvernement étoient tellement appauvries, que le restant de leur produit devenoit insuffisant pour maintenir la dignité de la cou-

ronne. « Quel seroit son bonheur et celui de son peuple, « qu'un prince de Galles pût lui succéder, et de lui voir « plusieurs enfants! qu'il en résulteroit des dépenses « nécessaires, que la nation ne supportoit pas depuis « plusieurs années; mais qu'il attendoit cette preuve « de l'affection de ses sujets. » 1715.

Le roi finit en leur témoignant combien il desiroit que les querelles de parti ne les détournassent point de s'occuper des intérêts communs de la patrie. Il déclara que la constitution établie dans l'église et dans l'état seroit la régle de son gouvernement; et qu'il ne se proposoit qu'un but, la prospérité du royaume et le bonheur de ses sujets.

Des harangues suggérées par un ministère vindicatif, firent du roi le chef d'une faction irritée, plutôt que le souverain d'un peuple divisé. D'après ce dernier discours, il étoit aisé de prévoir des mesures qu'il eût été de l'intérêt du trône d'éviter; mais elles s'accordoient avec l'esprit des deux chambres, qui ne respiroient que la destruction de leurs adversaires politiques. Les lords, dans leur adresse de remerciement, dirent au roi « qu'ils ne doutoient point qu'assistée de son parle« ment sa majesté ne rétablît bientôt la considération « du peuple anglois dans les pays étrangers, et ne « prouvât à l'Europe que les atteintes qu'elle avoit re« çues ne devoient pas être attribuées à la nation en « général. » Les torys ne virent qu'un projet d'abuser et d'échauffer le peuple dans cette phrase, d'autant plus déplacée, qu'elle étoit mensongère. La réputation du royaume, bien loin d'être entamée, n'avoit jamais été plus brillante. Les communes parurent s'étonner de ce que plusieurs conditions de la dernière paix étoient

1715. restées sans exécution, et de ce que le gouvernement ne s'étoit pas mis en peine de former des alliances pour garantir cette paix et la rendre solide. Elles annoncèrent la résolution de rechercher les ministres à qui la nation reprochoit d'aussi coupables négligences, de s'assurer des secrets desseins sur lesquels reposoient les espérances du prétendant, et d'en punir les auteurs avec sévérité.

Ces adresses ne passèrent pas sans opposition. Dans la chambre des lords, les ducs de Buckingham et de Shrewsbury, le comte d'Anglesey, l'archevêque d'York, et plusieurs autres pairs, tant séculiers qu'ecclésiastiques, représentèrent que cette adresse étoit injurieuse à la mémoire de la feue reine, et qu'elle n'auroit d'autre effet que d'accroître les troubles qui désoloient l'Angleterre. Dans la chambre basse, sir William Wyndham, MM. Bromley, Shippen, Ross, et d'autres membres, s'élevèrent fortement contre plusieurs passages de l'adresse des communes. MM. Walpole, Pulteney, Stanhope, leur répondirent, en déclarant que, malgré la soustraction frauduleuse de plusieurs papiers, qui mettoient trop à découvert la conduite du dernier ministère, le gouvernement étoit en état de prouver qu'aucun ministère n'avoit été plus corrompu : que bientôt la chambre auroit sous les yeux des pièces d'où résulteroit, avec évidence, la preuve qu'un certain général anglois avoit agi de concert avec le maréchal de Villars, et peut-être même qu'il en avoit reçu des ordres. Jusqu'à ce jour la contenance de lord Bolingbroke avoit été la même; il avoit parlé plusieurs fois à la chambre des pairs avec confiance et liberté; mais, à la marche des choses, il jugea qu'il étoit temps de

songer à sa sûreté personnelle. Il se retira sur le continent, en laissant, pour sa justification, une lettre qui fut imprimée quelque temps après. « Il avoit su, disoit-« il dans cette lettre, par des avis sûrs et répétés, que « le projet de ses ennemis étoit de le faire périr sur « l'échafaud, après avoir été jugé, sans être entendu, « par les deux chambres du parlement : s'il eût pu se « flatter de l'être en public, et par un tribunal équi-« table, il eût bravé l'examen le plus sévère. Il défioit « ses ennemis les plus invétérés de produire contre lui « la preuve d'aucune correspondance criminelle, ou la « trace d'une ombre même de corruption dans une « seule des parties de l'administration à laquelle il avoit « concouru. Dans la chaleur de son zèle pour la reine « et pour la dignité du trône, il avoit pu se permettre « quelques expressions peu mesurées; mais il espéroit « qu'elles seroient interprétées avec indulgence. Il avoit « servi fidèlement, et s'étoit attaché sur-tout à remplir « le vœu le plus pressant du cœur de sa majesté; celui « de voir son peuple délivré d'une guerre sanglante et « ruineuse; et certes il étoit trop bon Anglois pour « sacrifier son pays à l'intérêt d'une autre puissance. »

1715. Lord Boling-broke se retire en France.

Au milieu de toutes ces violences contre les derniers ministres, leurs amis embrassèrent leur défense en face de l'opposition, et plusieurs adresses furent présentées au roi pour justifier leur conduite. On osa même attaquer l'administration actuelle. Une motion fut faite à la chambre des communes pour examiner la proclamation royale qui convoquoit un nouveau parlement. Sir William Whitelock et sir William Wyndham déclarèrent hardiment que la proclamation étoit insoutenable, sans exemple, et même d'une conséquence

1715. dangereuse pour la constitution du parlement. Sommé de prouver ce qu'il avançoit, Wyndham dit que chaque membre étoit maître d'exprimer sa pensée. *A la Tour! à la Tour!* s'écria-t-on. Après un débat très animé, Wyndham eut ordre de sortir. Cent vingt-neuf membres l'accompagnèrent, et le reste décida qu'il seroit réprimandé par l'orateur comme ayant abusé de la liberté de parler accordée par sa majesté. Wyndham répondit qu'il acquiesçoit à la décision de la chambre, mais qu'il ne se reprochoit rien dont le roi pût être offensé.

Comité secret.

Le 9 avril, le général Stanhope remit à la chambre des communes quatorze recueils de tous les papiers relatifs aux dernières négociations de paix et de commerce, ainsi qu'à la cessation des hostilités. Il proposa la formation d'un comité de vingt membres, qui se chargeroient du dépouillement de ces pièces, et qui feroient ensuite leur rapport à la chambre. Les membres du comité furent élus au scrutin, et le même soir ils se réunirent. M. Robert Walpole, qui le présidoit, ayant été surpris par une indisposition subite, M. Stanhope le remplaça. Il parut nécessaire de partager le comité secret en trois bureaux, à chacun desquels on remit une partie de ces papiers; et les recherches furent poussées avec activité.

Le comité de la chambre basse, s'étant occupé de la liste civile, examina diverses piéces qui concernoient cet objet. Les torys observèrent que, depuis les sept cent mille livres accordées annuellement au roi Guillaume, on avoit attribué la somme de cinquante mille livres à la dernière reine, alors princesse de Danemarck, celle de vingt mille livres au duc de Glocester, et quarante

mille livres, par forme de douaire, à la veuve du roi Jacques : que deux cent mille livres à-peu-près avoient été déduites tous les ans du revenu de la feue reine, pour être appliquées à d'autres destinations ; que, nonobstant cette diminution, elle avoit pourvu d'une manière honorable à toutes ses dépenses, et soutenu la dignité de la couronne. 1715.

On convint qu'il seroit accordé, pour la liste civile, une somme nette de sept cent mille livres, pendant la vie de sa majesté. Le projet d'une adresse contre les pensions fut rejeté.

Envoi d'une flotte dans la mer Baltique.

Au mois de mai, sir John Norris mit à la voile, avec une forte escadre, pour protéger le commerce anglois dans la Baltique. Il avoit eu beaucoup à souffrir du gouvernement suédois, et tous les vaisseaux qui commerçoient dans ces parages avoient été saisis et confisqués. Le roi de Suède, ayant rejeté le traité de neutralité conclu par les alliés pour la sûreté de l'Empire, regardoit les Anglois et les Hollandois comme ses ennemis. Les ministres de ces deux puissances remirent des mémoires à la régence de Suède ; et l'inutilité de ces réclamations les força de recourir à la voie des armes.

Le général suédois Steenboch et son armée furent faits prisonniers. Le comte Wellen conclut, avec l'administrateur de Holstein-Gottorp, un traité par lequel les villes de Stettin et de Wismar resteroient séquestrées entre les mains du roi de Prusse. L'administrateur prit l'engagement de défendre ces places, ainsi que tout le reste de la Poméranie suédoise, contre les Polonois et les Moscovites ; mais le gouverneur de la Poméranie refusa d'accéder au traité. Ce ne fut que lorsque les

1715. alliés eurent contraint Stettin de se rendre qu'il consentit au séquestre.

Le roi de Suède (Charles XII) sortoit de sa captivité de Bender, respirant la vengeance. Loin de donner les mains au traité des séquestres, il exigea la restitution de Stettin sans rachat.

Comme ce monarque menaçoit de faire une invasion dans la Saxe, et d'aller châtier des amis dont il avoit éprouvé l'infidélité, le roi Georges, pour garantir ses états d'Allemagne, conclut un traité particulier avec le roi de Danemarck. En vertu de ce traité, les duchés de Brême et de Verden, pris sur les Suédois, furent cédés à sa majesté britannique, sous la condition qu'elle déclareroit immédiatement la guerre aux Suédois. Georges prit possession de ces duchés, publia dans ses états d'Allemagne une déclaration de guerre contre la Suède, et détacha six mille Hanovriens pour rejoindre l'armée danoise et prussienne en Poméranie. Ces alliés réduisirent Uledom et Rugen; ils attaquèrent Wismar et Stralsund. Charles XII se trouvoit dans cette dernière place : il fut obligé d'en sortir et de se retirer en Scanie. Il se hâta d'assembler quelques troupes, avec lesquelles il se proposoit de passer le détroit sur la glace et de se présenter devant Copenhague. Un dégel subit fit échouer son projet. Cependant il ne voulut point retourner à Stockholm, quoique depuis seize ans il n'eût point paru dans cette capitale, et se tint à Carlscroon pour être plus à portée d'envoyer sa flotte au secours de Wismar.

Mécontente- L'esprit de mécontentement et de *désaffection* faisoit des progrès alarmants en Angleterre. Des proclama-

tions nombreuses, et toutes les précautions des officiers de justice, pour maintenir la tranquillité publique, n'empêchoient pas des rassemblements séditieux à Londres et à Westminster.

1715.
ment de
la nation.

La populace insulta tous ceux qui célébroient, avec un air d'alégresse, l'anniversaire de la naissance du roi. Le lendemain de ce jour étoit l'anniversaire de la restauration. Toute la ville fut éclairée d'illuminations et retentit des éclats d'une joie tumultueuse. Le peuple obligea même les gardes qui parcouroient les rues, de se joindre à lui pour crier : *La haute église et le duc d'Ormond!* A Smithfield, on brûla l'effigie du roi Guillaume.

Trente personnes furent emprisonnées comme ayant pris part à ces désordres. Un maître d'école s'étoit permis de dire que le roi Georges n'avoit pas de droits à la couronne. Il fut mis en justice, condamné, promené dans toute la ville, et fouetté si cruellement, que, peu de jours après, il en mourut. Un incident assez léger accrut encore la fermentation populaire. Les chemises destinées au premier régiment des gardes, commandé par le duc de Marlborough, étoient d'une toile si grossière, qu'à peine put-on persuader aux soldats de les porter. Quelques unes furent jetées dans le jardin du palais du roi, dans l'hôtel du duc de Marlborough; et même un détachement qui traversoit la ville les fit voir aux artisans, aux passants : *Voilà*, disoit-il, *des chemises d'Hanovre.*

La cour, informée de l'objet de ces clameurs, ordonna que les chemises fussent brûlées; mais ce sacrifice, et l'avis que le duc publia pour sa justification, ne détournèrent pas le soupçon trop répandu, qu'il ne dédaignoit pas ces honteux bénéfices.

1715.

Une récompense de cinquante livres sterling fut promise à qui découvriroit un capitaine Wight, homme très mal intentionné pour le roi; ce dont le gouvernement s'étoit assuré par une lettre interceptée.

A Dublin, on arrêta M. Georges Jefferies, porteur d'un paquet à l'adresse du docteur Jonathan Swift, doyen de Saint-Patrice. Ce paquet contenoit des papiers suspects, qui furent envoyés en Angleterre. Jefferies donna caution, et Swift crut prudent de disparoître.

Rapport du comité secret.

M. Walpole, président du comité secret, annonça que le rapport étoit prêt, et demanda qu'avant tout un ordre (*warrant*) fût donné par M. l'orateur, pour faire arrêter M. Mathieu Prior et M. Harley. L'un et l'autre étoient à la chambre; ils furent conduits à la Tour. Alors, M. Walpole fit lecture du rapport attendu. Voici quels étoient les différents chefs d'accusation sur lesquels il portoit: négociation clandestine avec M. Ménager; mesures extraordinaires pour former le congrès d'Utrecht; ruses des ministres françois, favorisés par le ministère britannique; intrigues pour la renonciation à la couronne d'Espagne; suspension d'armes et ses funestes effets; occupation de Gand et de Bruges, pour servir les François aux dépens des alliés; intelligence de duc d'Ormond avec le général françois; voyage de lord Bolingbroke en France, afin d'y faire une paix séparée; négociation, en France, de M. Prior et du duc de Shrewsbury; conclusion précipitée de la paix d'Utrecht. Tel fut le rapport du comité secret.

M. Thomas Hanmer proposa de fixer un jour pour l'examiner; en même temps, il demanda l'impression et la communication à tous les membres. Il fut appuyé

par les torys; mais, après un débat assez vif, la motion fut rejetée à une grande majorité. 1715.

Ce premier avantage enhardissant M. Walpole, il accusa lord vicomte Bolingbroke de haute trahison. M. Hungerford répondit que le rapport ne présentoit aucune allégation qui fît tomber le soupçon du crime de haute trahison sur lord Bolingbroke; et le général Ross fut du même sentiment. Lord Coningsby se leva : « Le président, dit-il, vient d'accuser la main, et « moi j'accuse la tête. Il accuse l'écolier, et moi le maî-« tre. J'accuse Robert, comte d'Oxford et comte de « Mortimer, de haute trahison, et de plusieurs autres « crimes et manœuvres coupables. » L'auditeur, M. Harley, frère du comte, prit la parole pour le défendre. Il affirma que ce ministre n'avoit rien fait que par l'ordre de la reine. Il représenta que la paix d'Utrecht étoit avantageuse; et, comme telle, que deux parlements l'avoient approuvée. « Si la sanction du parlement, « ajouta-t-il, ne suffit pas pour soustraire un ministre « à la vengeance de ses ennemis, quel est celui qui ne « tremblera pas, s'il parvient un jour au ministère? »

Ces raisons ne désarmèrent point les communes, et l'accusation fut portée.

Le lendemain, lorsque le comte parut à la chambre haute, tous les pairs, ses collègues, l'évitèrent, comme s'il eût été frappé d'un mal contagieux. Il se retira plein de confusion et de douleur. Des membres du comité, juges de paix pour le comté de Middlesex, avoient examiné M. Prior et M. Harley. M. Walpole informa la chambre que les recherches sur la conduite de M. Prior offroient des résultats d'une telle importance, qu'ils le déterminoient à demander que M. Prior fût

1715. emprisonné très étroitement, et que toute communication lui fût interdite.

Bientôt après, le secrétaire M. Stanhope, accusa Jacques, duc d'Ormond, de haute trahison et de plusieurs autres actions criminelles. M. Archibald Hutchinson, un des commissaires du commerce, éleva la voix en faveur de l'accusé. Il s'étendit sur la noblesse de son origine et sur ses qualités personnelles; il rappela les services de ses ancêtres et les siens : il soutint qu'en toute occasion le duc d'Ormond n'avoit fait qu'obéir à la reine, et que, de toutes les charges portées contre lui, ne pouvoit sortir, avec quelque ombre de justice, une accusation de haute trahison. M. le général Lumley parla dans le même sens. Il fit valoir les preuves de courage que le duc avoit données et son dévouement à son pays. Sa magnificence chez l'étranger avoit épuisé sa fortune; mais elle avoit pour but d'honorer la nation qu'il représentoit. Sir Joseph Jekyll, quoique whig, se montra parmi les défenseurs du duc. « Le statut d'Édouard III, sur lequel on fonde la charge « de haute trahison contre le duc d'Ormond, dit sir « Joseph Jekyll, ayant été mitigé par des actes posté- « rieurs, n'est point applicable à cet accusé. La chambre « ne peut que lui reprocher des malversations et des « crimes. »

Le général Ross, William Wyndham et les orateurs du même parti n'abandonnèrent pas le duc dans cette situation périlleuse; mais leur éloquence et la solidité de leurs raisons ne purent rien sur la faction opposée, qui les accabla par le nombre. Le duc d'Ormond fut mis en accusation, et prit le parti que lui conseilloit la prudence. Persuadé que l'esprit de faction et de vengeance

étoit un obstacle puissant et peut-être invincible à ce qu'il obtînt un jugement équitable, il quitta l'Angleterre. 1715.

Le comte de Strafford fut accusé, pour avoir conseillé la fatale suspension d'armes, pour s'être emparé de Gand et de Bruges, et pour s'être exprimé sur la maison d'Hanovre avec un insolent mépris. Les amis du comte prirent aussi sa défense, mais ses ennemis l'emportèrent.

Le comte d'Oxford est mis à la Tour.

Lorsqu'on lut à la chambre les inculpations dirigées contre le comte d'Oxford, un de ces articles excita de grands débats. On accusoit Oxford d'avoir indiqué par quels moyens le roi de France pouvoit enlever Tournay à la Hollande. Étoit-ce un crime de haute trahison? Sir Robert Raymond opina pour la négative, et fut soutenu par les torys, par Wyndham, et par Joseph Jekyll. Ce vertueux patriote déclara que son principe étoit d'être juste pour tous; que l'honnête homme se faisoit un devoir d'échapper aux influences de l'esprit de parti; qu'il se flattoit d'avoir quelque connoissance des lois du royaume, et qu'il prononçoit hautement que le fait dont il s'agissoit ne pouvoit être qualifié de crime de haute trahison. M. Walpole répondit avec chaleur que plusieurs personnes, membres ou non du comité, qui ne le cédoient point à M. Jekyll en sentiments, et qui connoissoient mieux les lois, rangeoient l'accusation spécifiée dans l'article onzième, parmi les crimes de haute trahison. Ce point fut décidé contre le comte; et la chambre ayant été d'un même avis sur le reste de l'accusation, lord Coningsby, suivi des autres membres whigs, accusa le comte d'Oxford à la barre de la chambre des lords, et demanda qu'il fût

1715. privé du droit de siéger, et qu'on lui donnât des gardes. Le comte parla lui-même. Toutes ces charges, dit-il, pouvoient se réduire à la paix conclue par ses négociations; mais cette paix n'avoit-elle pas été desirée? Les conditions en étoient aussi favorables que l'avoit permis la résistance des alliés à se prêter aux mesures de la reine. Cette paix avoit obtenu l'approbation de deux parlements. Quant à l'affaire de Tournay, elle lui étoit absolument étrangère; et pour ce qui le concernoit, il n'avoit agi que par les ordres de la reine, et jamais contre les lois. Justifié par sa conscience, il étoit tranquille. A son âge, le sacrifice de sa vie n'étoit pas difficile; il s'y résignoit. Mais si des ministres d'état devenoient responsables pour avoir obéi, tous les membres de l'assemblée pourroient être exposés aux mêmes recherches. Il supplioit la chambre d'accorder à sa défense une attention impartiale. Il espéroit lui prouver avec évidence qu'il méritoit non seulement l'indulgence, mais encore la faveur du gouvernement. « Mylords, « ajouta-t-il, je vais prendre congé de vous, peut-être « pour toujours. Je mourrai sans regret, pour une « cause que favorisoit ma chère maîtresse, notre der« nière souveraine. Quand je considère que je dois être « jugé par l'honneur, la justice et la vertu de nos pairs, « j'acquiesce d'avance à leur décision. La volonté de « Dieu soit faite! »

Le duc de Shrewsbury fit observer à la chambre que le comte étoit fort incommodé de la gravelle, et demanda qu'il pût demeurer dans sa maison sous la garde d'un huissier de la verge noire. Il s'y rendit, accompagné d'un peuple nombreux qui crioit : *La haute église! Oxford, Ormond pour toujours!*

Le lendemain il reparut à la barre. On lui remit une copie de l'acte d'accusation, en lui donnant un mois pour répondre. Le docteur Mead assura que sa vie seroit en danger s'il étoit conduit à la Tour; mais cette déclaration fut inutile. 1715.

Dans le cours des débats, le comte d'Anglesey ne dissimula point que la nation étoit mécontente de toutes ces accusations, et qu'il étoit à craindre que de pareilles mesures n'ébranlassent l'autorité royale. Ces mots produisirent l'agitation la plus violente. Toute la chambre fut en feu. Quelques membres crièrent, « à la Tour! » D'autres, « à l'ordre! » Le comte de Sunderland demanda qu'Anglesey s'expliquât. Celui-ci, craignant le ressentiment de la chambre, lui donna, sans hésiter, une explication dont elle se contenta.

Le comte d'Oxford fut conduit à la Tour au milieu d'un concours de peuple qui maudissoit hautement ses persécuteurs. Des attroupements tumultueux se répétèrent dans le comté de Strafford. Ils accusoient le parti des whigs de l'abaissement des amis de l'église et des troubles qui régnoient dans toute l'Angleterre. La chambre des communes fit une adresse, pour demander au roi l'exécution sévère des lois contre les séditieux, et s'occupa d'une proclamation portant que si douze personnes, illégalement assemblées, refusoient de se séparer après l'injonction qui leur en auroit été faite, et la lecture de la loi, elles seroient jugées coupables de félonie, sans qu'aucune d'elles pût invoquer les priviléges du clergé.

Le roi se rendit à la chambre des pairs pour sanctionner ce bill et quelques autres.

Il informa les deux chambres que la rebellion com

1715. Le roi déclare à la chambre des menaces d'invasion.

mençoit à se manifester dans la Grande-Bretagne, et que la nation étoit menacée d'une invasion des ennemis du dehors. Il espéroit que les communes ne laisseroient pas la patrie sans défense, mais qu'on le mettroit à portée de prendre les mesures nécessaires à la sûreté du royaume.

Des adresses lui furent présentées aussitôt dans la forme accoutumée, par le parlement, le commun conseil, la lieutenance de Londres, et les deux universités. Celle d'Oxford ne fut reçue qu'avec mépris. On la traita de *déloyale*, à l'occasion d'une querelle entre des officiers qui faisoient des recrues et quelques écoliers de cette université. On accueillit bien différemment les adresses de l'église d'Écosse et des non conformistes de Londres et de Westminster. Le parlement se hâta de passer un acte, pour donner pouvoir au roi de s'assurer des personnes suspectes et pour suspendre la loi d'*habeas corpus*, ainsi que l'exigeoit le péril de l'état. Une récompense de cent mille livres sterling fut promise à qui s'empareroit du prétendant, mort ou vif. Georges Byng prit le commandement de la flotte. Le général Earle se rendit à son gouvernement de Portsmouth. Les gardes campèrent à Hyde-Park. Lord Irwin remplaça le brigadier Sutton dans le gouvernement de Hull. Sutton, lord Windsor, les officiers généraux Ross, Webb, et Stuart, furent congédiés du service.

On ordonna la levée de treize régiments de dragons et de huit régiments d'infanterie; les vieilles troupes furent destinées à contenir les mutins.

Pendant qu'on faisoit toutes ces dispositions, les communes ajoutèrent six articles aux charges portées contre Oxford. M. Walpole accusa lord Bolingbroke

1715.

à la barre de la chambre des pairs. On dressa des bills, pour sommer lord Bolingbroke et le duc d'Ormond de se présenter le 10 septembre; faute de comparoître au temps prescrit, ils seroient atteints l'un et l'autre du crime de haute trahison.

Les communes étant d'accord sur les griefs reprochés au comte de Strafford, ils furent présentés à la chambre des pairs. L'accusé s'y défendit avec force. Il se plaignit que ses papiers avoient été soustraits d'une manière inouie jusqu'alors : il dit que si, dans ses discours ou dans sa correspondance, il avoit pu manquer de mesure envers quelques ministres étrangers, lorsqu'il avoit l'honneur de représenter la nation, il espéroit qu'on ne lui feroit pas un crime de cette inconvenance, dans une chambre des pairs britanniques. En même temps, il demanda qu'un délai suffisant lui fût donné pour répondre, et qu'on lui remît une copie des papiers placés sous les yeux du comité secret, afin de connoître et de pouvoir repousser les inductions qu'on en tiroit contre lui. Cette demande éprouva d'abord une opposition très violente; mais le comte d'Ilay représenta que, chez toutes les nations civilisées, il n'étoit pas un tribunal, l'inquisition exceptée, qui refusât aux accusés des moyens nécessaires à leur justification, et que la chambre des pairs de la Grande-Bretagne ne devoit rien faire qui démentît la haute considération dont elle jouissoit dans toute l'Europe. Cette observation eut un favorable effet, et la chambre consentit à la demande de l'accusé.

Acte d'*attainder* contre le duc d'Or-

Le comte d'Oxford envoya sa réponse à la chambre des lords, et ceux-ci la transmirent à la chambre des communes. M. Walpole, après qu'il en eut entendu la

1715. mond et lord Bolingbroke.

lecture, dit que cette défense n'étoit qu'une répétition de quelques pamphlets publiés en faveur du dernier ministère. Il l'appela même un *libelle malicieux*, dont l'auteur rejetoit sur sa royale maîtresse les mesures désastreuses qu'elle n'avoit prises que d'après ses conseils, contre sa propre gloire, et contre l'intérêt du royaume. M. Walpole ajouta que cette réponse étoit également injurieuse pour la chambre des communes, puisqu'elle essayoit de justifier des hommes qui s'étoient avoués coupables en fuyant.

La chambre arrêta que la défense du comte d'Oxford seroit remise au comité chargé de préparer les preuves contre les lords accusés, et que le comité répondroit à cette apologie. Ce comité déclara que M. Prior avoit été de mauvaise foi dans son interrogatoire, et qu'il s'étoit conduit avec un grand mépris pour l'autorité des communes. Le duc d'Ormond et lord Bolingbroke n'ayant pas comparu, le grand maréchal d'Angleterre reçut l'ordre, après l'expiration du terme fatal, d'effacer du registre des pairs leurs noms et leurs armoiries. On dressa l'inventaire de leurs biens, et l'écusson du duc fut enlevé de la chapelle de Saint-Georges, à Windsor (1).

On ne peut voir sans une sorte d'indignation et sans douleur, périr la noble famille d'Ormond, dans la personne d'un homme plein d'honneur, de courage et d'humanité, dont le seul crime étoit d'avoir obéi. Le ministère n'étoit pas tranquille sur les dispositions de l'Écosse. L'acte qui suit eut pour but d'y faire des par-

(1) C'étoit comme chevalier de l'ordre de la Jarretière qu'il jouissoit de cet honneur.

tisans au gouvernement. Par cette loi, le tenancier qui restoit fidèle pendant que son seigneur prenoit les armes pour le prétendant, devenoit propriétaire des terres qu'il tenoit à rente : et d'autre part, il fut décrété que les terres acquises par tel homme qui se rendroit coupable de haute trahison, retourneroient au possesseur primitif et rentreroient dans ses biens. Le même acte annuloit et cassoit toutes substitutions, tous arrangements faits au profit d'enfants, depuis le mois d'août de cette année, dans l'intention frauduleuse d'éluder la punition portée par les lois contre les crimes de haute trahison. Il prescrivoit, par une clause particulière, aux personnes tenues pour suspectes, de donner des cautions rassurantes, sous peine d'être dénoncées et traitées en rebelles.

1715.

Intrigues des jacobites.

Ces précautions n'étoient pas inutiles, car la rebellion commençoit en Écosse. Les dissensions que l'union avoit occasionées dans ce pays n'étoient qu'assoupies; et même, depuis la mort de la reine, des adresses avoient été préparées pour réclamer contre cette union qu'on regardoit comme une calamité nationale. Les jacobites entretenoient cette aversion; et quoique la vigilante activité des révolutionnaires, sûrs de la majorité des whigs au parlement, leur ôtât toute espérance de rompre ce traité, ils ne perdoient pas de vue le projet d'entreprendre quelque chose de décisif en faveur du prétendant. Ils correspondoient avec les mécontents d'Angleterre, qui se multiplioient. La crainte, les rigueurs du gouvernement, le desir de vengeance, avoient jeté dans ce parti beaucoup d'hommes qui, sans ces motifs, ne l'eussent jamais embrassé. Les torys, exclus de toutes les places, jouets de l'insolence et de la fureur

1715. d'une faction qu'ils méprisoient, commencèrent à faire plus que des vœux pour une révolution.

Quelques uns d'entre eux conférèrent secrétement avec les jacobites, et ceux-ci ne le laissèrent pas ignorer au chevalier de Saint-Georges, en exagérant dans leurs récits et l'attachement de ses partisans et la faveur des circonstances. Ils lui représentèrent la nation entière comme mécontente du nouveau gouvernement; et certes, il étoit permis de le croire d'après les discours du peuple et les émeutes qui se renouveloient à tout moment. Les amis du prétendant lui promirent de s'armer incessamment pour sa cause : ils ne doutoient pas qu'aussitôt qu'il descendroit en Angleterre, les torys ne se prononçassent en s'unissant avec eux. En conséquence, ils le pressèrent de se montrer; une révolution subite et générale devoit être l'effet de sa présence.

Le chevalier de Saint-Georges résolut de profiter d'une disposition aussi conforme à ses intérêts. Il eut recours au roi de France. Louis le favorisoit en secret; et, malgré ses derniers engagements avec l'Angleterre, son ambition eût été flattée de le replacer sur le trône. Il l'aida, par des secours d'argent, à préparer un petit armement dans le port du Havre, sous le nom de *Dépine d'Anicaut*. Son dessein étoit probablement de lui donner des secours plus puissants, à mesure que le parti des Stuarts se fortifieroit en Angleterre. Le duc d'Ormond et lord Bolingbroke, qui s'étoient retirés en France, et que le parlement d'Angleterre avoit condamnés sans les entendre, s'engagèrent au service du chevalier de Saint-Georges, et se mirent en correspondance avec les torys.

Le comte de Stair résidoit alors à Paris, en qualité

d'ambassadeur d'Angleterre. Stair jouissoit d'une haute considération. Il étoit généreux, humain, courageux, pénétrant. Après s'être signalé par une valeur intrépide, pendant la guerre des Pays-Bas, il déployoit dans une autre carrière autant de force que de vigilance et d'adresse. Il découvrit à leur naissance les projets du chevalier de Saint-Georges, et donna d'assez prompts avis pour que le roi de la Grande-Bretagne eût le temps de les prévenir par des mesures vigoureuses; mais tout le crédit du prétendant en France et toutes ses ressources expirèrent avec Louis XIV. Après sa mort, le duc d'Orléans fut déclaré régent du royaume. Ce prince, dont la politique ne répondoit point aux desirs du prétendant, avoit déja pris des engagements avec le roi d'Angleterre. Au lieu de soutenir le chevalier de Saint-Georges, il amusa ses agents par de vagues espérances. Son intention secrète étoit de faire échouer l'expédition projetée : cependant, les jacobites de la Grande-Bretagne ou du moins le plus grand nombre d'entre eux, regardoient le duc d'Orléans comme le protecteur de leur cause, et comptoient sur son appui. A force d'instances, ils en obtinrent une somme d'argent et quelques armes; mais le vaisseau qui les portoit fit naufrage sur les côtes d'Écosse, et toute la charge périt.

1715. Mort de Louis XIV.

Les partisans du prétendant s'étoient trop avancés pour reculer sans péril. Ils résolurent d'éprouver la fortune et d'entrer en campagne. Le comte de Mar eut des conférences avec Huntley, Tullibardine, Marischal, Southesk, les généraux Hamilton et Gordon, et les chefs des clans jacobites. Il assembla trois cents de ses vassaux, proclama le prétendant à Castletown, et le 6 de septembre il éleva l'étendard de Jacques III à

Le comte de Mar lève l'étendard de la révolte en Écosse.

1715. Brae-Mar. Pendant que cette insurrection éclatoit, les comtes de Home, Wintoun, et Kinnoul, les lords Deskford et Lockhart de Carnwath, et plusieurs autres, soupçonnés de peu d'affection pour le gouvernement, furent emprisonnés au château d'Édimbourg. Le major général Whetham, à la tête des troupes régulières qui se trouvoient en Écosse, alla s'assurer du pont de Stirling.

Avant que les précautions eussent été prises, deux vaisseaux venant du Havre entrèrent dans le port d'Arbroath, chargés d'armes et de munitions, et les officiers qu'amenoient ces bâtiments donnèrent au comte de Mar l'assurance la plus positive que le prétendant les suivoit. La mort de Louis XIV jeta du découragement dans leurs esprits; mais ils ne perdirent pas l'espérance de voir leurs forces s'accroître en Angleterre d'un grand nombre de mécontents. Le comte de Mar, par ses lettres et ses messages, pressoit le chevalier de Saint-Georges de s'y rendre sans délai. Il prit le titre de lieutenant général des troupes du prétendant, et fit une proclamation pour inviter les peuples à s'armer en faveur de leur souverain légitime. Cette pièce fut suivie d'un manifeste adroit, dans lequel le comte de Mar exposoit tous les griefs dont la nation avoit à se plaindre, et promettoit qu'ils seroient tous redressés.

Quelques amis du prétendant essayèrent de surprendre le château d'Édimbourg; mais ils furent prévenus par la vigilante activité du colonel Stuart, gouverneur de cette forteresse. Le duc d'Argyle partit pour l'Écosse, comme commandant en chef des troupes dans le nord de la Grande-Bretagne. Le comte de Sutherland s'embarqua sur le vaisseau de guerre le *Queens-*

borough, dans l'intention de faire prendre les armes à ses vassaux, pour le service du gouvernement; et plusieurs autres pairs écossois retournèrent dans leur patrie, jaloux de s'y montrer fidèles sujets du roi. 1715.

Plusieurs membres de la chambre des communes sont arrêtés.

En Angleterre, les menées des jacobites ne purent échapper aux recherches du ministère. Le lieutenant colonel Paul, accusé d'enrôlement pour le prétendant, fut arrêté. On envoya le duc titulaire de Powis à la Tour; on s'assura des lords Lansdown et Duplin. Un *warrant* fut donné pour s'assurer aussi du comte de Jersey. Le roi demanda le consentement de la chambre basse pour faire emprisonner sir William Wyndham, sir John Packington, Édouard Harvey de Combe, Thomas Forster, John Anstis, Corbet Kynaston, tous membres des communes, soupçonnés de favoriser le projet d'invasion. Les communes adhérèrent à la proposition du roi. Forster, assisté de quelques lords papistes, se mit à la tête d'un corps de troupes dans le Northumberland. Packington fut renvoyé, faute de preuves. Anstis, Harvey, Wyndham, furent arrêtés. Ce dernier s'étoit échappé; mais il revint se constituer prisonnier. Le duc de Somerset, son beau-père, voulut s'engager à représenter la personne de son gendre, quand il seroit requis de comparoître. On refusa sa caution, et le vif ressentiment qu'il en témoigna déplut au roi, qui lui retira le commandement de la cavalerie. Le 21 de septembre, sa majesté vint à la chambre des lords. Le chancelier fit lecture d'un discours, par lequel Georges exprimoit sa satisfaction pour les preuves de dévouement qu'il recevoit de ses fidèles sujets. Il ajourna le parlement au 6 octobre.

Les amis de la maison de Stuart étoient nombreux

1715. Le prétendant est proclamé dans le nord de l'Angleterre.

dans les provinces occidentales, et commençoient à faire des préparatifs. Ils avoient eu le projet de surprendre Bristol, au moyen de quelques pièces d'artillerie cachées à Bath; mais ils furent trahis. Des émissaires du gouvernement déconcertèrent cette entreprise et firent arrêter toutes les personnes suspectes d'attachement à la cause du prétendant. L'université d'Oxford fut traitée rigoureusement. Le major-général Pepper s'empara de la ville à la pointe du jour, avec un fort détachement de dragons, et déclara qu'on feroit feu sur tous les étudiants qui s'écarteroient des limites de leur collége. En se retirant sur Abingdon, il laissa le régiment d'infanterie de Handasyde en quartier dans la ville d'Oxford, pour tenir en respect l'université.

Au mois d'octobre, le comte de Derwentwater et M. Forster, auxquels se joignirent quelques gentilshommes des confins de l'Écosse, proclamèrent le prétendant à Warkworth, Alnwick, et Morpeth. Leur dessein avoit d'abord été de se saisir de la ville de Newcastle, où la cause des Stuarts comptoit de nombreux amis. Les portes en furent fermées sur eux, ce qui les força de se retirer vers Hexham. Le général Carpenter, à la tête d'un corps de dragons, résolut de s'avancer sur Newcastle et d'attaquer les rebelles, avant qu'ils eussent reçu des renforts. Ceux-ci se replièrent du côté du nord. Ils furent joints à Wooller par deux cents cavaliers écossois, sous les ordres de lord vicomte Kenmuir et des comtes de Carnwath et Wintoun, qui venoient de proclamer le prétendant dans plusieurs parties de l'Écosse. Mackintosh avoit traversé le détroit, suivi d'un corps de montagnards. Ils l'attendirent à Kelso, certains qu'il alloit se réunir avec eux.

Le comte de Mar étoit à la tête de dix mille hommes, bien armés. Maître du passage du Tay, il établit son quartier général à Perth et s'empara de la fertile province de Fife, près du golfe d'Édimbourg. Deux mille cinq cents hommes d'élite, dont il donna le commandement au brigadier Mackintosh, partirent pour opérer une descente du côté du Lothian, et pour recueillir, avec les jacobites de ce comté, tous ceux qui prendroient les armes sur les frontières d'Angleterre. On rassembla pour cet effet le nombre de barques nécessaire. Des vaisseaux du roi croisoient dans le golfe, afin de s'opposer au trajet; mais ils ne purent empêcher quinze cents hommes bien choisis de traverser un bras de mer d'environ seize milles, et de descendre sur la côte du Lothian. Cette hasardeuse entreprise fut conduite avec autant d'adresse que de courage et de résolution. Ils déroutèrent les commandants des vaisseaux par un air d'irrésolution dans leur marche, qui ne permit pas de juger sur quel point ils débarqueroient. En même temps, le comte de Mar s'avança de Perth à Dumblaine, comme si son intention eût été de passer la rivière de Forth au pont de Stirling, mais en effet pour occuper le duc d'Argyle, et pour qu'il n'inquiétât point le détachement du Lothian. L'événement répondit à ses vues. Le duc avoit assemblé quelques troupes. Il pressa leur marche vers Stirling, après avoir mis Édimbourg en état de défense et forcé Mackintosh d'abandonner son projet sur cette capitale. Mackintosh s'étoit emparé de Leith. Il quitta cette position pour se retirer à Seaton-House et fortifia ce dernier poste, de manière qu'il devenoit impossible de l'y forcer sans artillerie. Enfin, il reçut ordre du comte de Mar de traverser 1715.

1715. le golfe pour joindre lord Kenmuir et les Anglois à Kelso.

Les insurgés sont attaqués à Preston et se rendent à discrétion.

Lord Kenmuir, les comtes de Wintoun, Nithsdale, Carnwath, Derwentwater, et M. Forster, avec les Anglois insurgés, se trouvant réunis, on tint un conseil de guerre. Wintoun proposa de se porter aussitôt sur les parties occidentales de l'Écosse, pour se réunir au général Gordon, qui commandoit un corps de montagnards dans le comté d'Argyle. L'avis des Anglois fut de passer la Tweed et d'attaquer le général Carpenter, dont toutes les forces se réduisoient à neuf cents dragons. Ces deux propositions furent rejetées. On marcha par Jedburgh, après être convenu qu'on laisseroit de côté le général Carpenter, et qu'on pénétreroit en Angleterre par la frontière occidentale. Les montaguards déclarèrent qu'ils ne s'éloigneroient pas de leur pays et qu'ils préféroient le plan du comte de Wintoun : cependant on obtint de quelques uns qu'ils iroient en avant. Les autres regagnèrent leurs montagnes. A Brampton, Forster, à qui le comte de Mar avoit fait remettre une commission de général, montra ce titre et proclama le prétendant.

Ils poursuivirent leur marche jusqu'à Penrith. Là, leur approche mit en fuite douze mille hommes de milices du pays, que le shérif, lord Lonsdale et l'évêque de Carlisle avoient levés pour les leur opposer. De Penrith, Forster prit la route de Kendal et de Lancastre, pour se diriger sur Preston. La retraite du régiment des dragons de Stanhope et d'un autre corps de milice leur livra cette place sans résistance; mais ils ne croyoient pas le général Willis si près d'eux. Willis marchoit contre les rebelles, fort de six régiments de ca-

valerie et de dragons, et d'un bataillon d'infanterie, commandé par le colonel Preston. Cette armée s'étoit avancée jusqu'au pont de Ribble, avant que Forster en eût connoissance. Il se hâta d'élever des palissades et de préparer la ville à soutenir un siége. Elle fut attaquée vigoureusement de deux côtés; et d'abord sans succès: les troupes du roi furent repoussées, avec une perte considérable. Carpenter arriva le lendemain, amenant au général Willis un renfort de trois régiments de dragons; alors la place fut investie de toutes parts. 1715.

Les montagnards vouloient se faire jour l'épée à la main, ou périr dans cette entreprise: on ne leur permit pas de l'exécuter. Forster envoya le colonel Oxburgh au général Willis, pour lui proposer une capitulation. Il lui fut répondu qu'on ne traitoit point avec des rebelles; mais que s'ils se rendoient à sa discrétion, le général empêcheroit ses soldats de les passer au fil de l'épée. Il leur donna jusqu'au lendemain pour se décider, en lui livrant toutefois Derwentwater et Mackintosh pour otages. Lorsque Forster se soumit, ce montagnard dit à Willis qu'il doutoit que les Écossois fussent dans les mêmes dispositions. Willis lui permit de rentrer dans la ville avec ses gens; « mais, ajouta-t-il, je « vais la faire attaquer, et tous ceux qui résistent en- « core seront taillés en pièces. » Les seigneurs écossois furent effrayés de cette menace, et persuadèrent aux montagnards d'accepter la condition qui leur étoit offerte. En conséquence, ils mirent bas les armes et furent entourés d'une forte garde: on s'assura de tous les chefs. Nairn, Lockhart, Shaftoe, l'enseigne Erskine, furent jugés par une cour martiale, condamnés comme déserteurs, et fusillés. Lord Charles Murray, fils du

1715. duc d'Athol, fut aussi condamné pour désertion; mais l'exécution du jugement fut différée. Les villes de Chester et de Liverpool servirent de prison au gros des rebelles. Les principaux officiers furent envoyés à Londres. On leur fit traverser les rues de cette capitale, liés comme des malfaiteurs; après quoi, les uns furent emprisonnés à la Tour, les autres à Newgate.

Bataille de Dumblaine.

Le jour même où les rebelles se rendirent au général Willis fut signalé par la bataille de Dumblaine, entre le duc d'Argyle et le comte de Mar, qui commandoit l'armée du prétendant. Le comte avoit repris sa position à Perth, en apprenant que le duc d'Argyle étoit retourné du Lothian à Stirling. Il y fut joint par les clans du nord, sous les ordres du comte de Seaforth, et par ceux de l'ouest, que commandoit le général Gordon, qui avoit servi d'une manière distinguée dans les troupes moscovites. Cet accroissement de forces détermina le comte de Mar à passer la Forth, pour rejoindre ses amis de la partie méridionale, afin d'entrer avec eux en Angleterre. Il marcha donc sur Auchterarder, y passa la journée du 11 novembre, et fit la revue de ses troupes. Instruit de ce mouvement, le duc d'Argyle, dont l'armée s'étoit grossie de quelques régiments de dragons d'Irlande, résolut de lui livrer bataille dans le voisinage de Dumblaine. Il traversa la Forth le 12 à Stirling, plaça sa gauche au village de Dumblaine, et sa droite près de Sheriffmoor. Le comte de Mar, s'approchant toujours, ne se trouvoit qu'à deux milles de l'armée royale; il resta jusqu'au point du jour en ordre de bataille, déployant un front de neuf mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie. Le duc, d'après l'avis qu'il reçut dans la matinée, que l'ennemi faisoit des disposi-

tions, rangea sa petite armée, qui ne s'élevoit pas au-dessus de trois mille cinq cents hommes, sur les hauteurs du nord-est de Dumblaine. Il étoit retranché par sa droite et par sa gauche. Les clans qui formoient une partie du centre et de l'aile droite des rebelles, et qui voyoient à leur tête Clanronald et Glengary, fondirent sur l'aile gauche des Anglois avec tant d'impétuosité, qu'en sept minutes ils la culbutèrent. La déroute fut sanglante et totale. Le général Whetham, qui commandoit cette aile, s'enfuit précipitamment jusqu'à Stirling; il y publia que l'armée royale avoit été battue. 1715.

Cependant le duc d'Argyle, qui commandoit la droite en personne, attaqua la gauche de l'ennemi; et les dragons de Stair et d'Evan l'enfoncèrent. Le duc, profitant de cet avantage, poussa les révoltés jusqu'au ruisseau d'Allan. Dix fois ceux-ci firent volte-face, en essayant de se rallier; mais le vainqueur les pressoit trop vivement pour que leurs rangs épars et désordonnés pussent se rétablir. Le brigadier Wightman le suivit, afin de le soutenir, avec trois bataillons d'infanterie.

Après une assez longue poursuite, les deux lignes victorieuses se retrouvèrent sur le champ de bataille; mais elles se contentèrent de s'observer et demeurèrent en présence jusqu'au soir. Alors, le duc d'Argyle marcha vers Dumblaine, et le comte de Mar fit sa retraite sur Ardoch, sans qu'un d'eux inquiétât l'autre. Le lendemain, le duc fit enlever les blessés, s'empara de quatre pièces de canon que les rebelles avoient abandonnées, et se rapprocha de Stirling. On fit peu de prisonniers de part et d'autre; le nombre des morts des deux côtés fut à-peu-près de cinq cents hommes, et chacun des deux partis s'attribua la victoire.

1715. L'issue de cette affaire fut moins fatale aux montagnards que la perte d'Inverness. John Mackenzie fut chassé de cette place par Simon Frazer, lord Lovat, qui, se séparant du parti qu'il avoit embrassé, s'assura de ce poste pour le gouvernement. La prise d'Inverness ouvrit une libre communication avec le nord de l'Écosse, où le comte de Sutherland avoit armé ses nombreux vassaux. Le comte de Seaforth et le marquis de Huntley se virent forcés de quitter l'armée des rebelles pour courir à la défense de leur propre territoire, et finirent par se soumettre au roi Georges. Le marquis de Tullibardine se retira de l'armée du prétendant pour couvrir son pays, et les clans se dispersèrent.

Le gouvernement se trouvoit en état de faire passer en Écosse des renforts considérables. Six mille hommes fournis par les états-généraux, conformément aux traités, se dirigèrent sur Édimbourg. Le général Cadogan s'y rendit, ainsi que le brigadier Petit et six ingénieurs; on embarqua de l'artillerie pour ce pays, le duc d'Argyle ayant résolu de faire évacuer Perth au comte de Mar, qui s'étoit retiré dans cette place avec le reste de ses troupes.

Le prétendant arrive en Écosse.

Le prétendant s'étoit bercé de l'espérance que toute l'Angleterre alloit se soulever en sa faveur. Le duc d'Ormond fit une course infructueuse sur la côte occidentale, pour s'assurer de la disposition des esprits. Le prince, qui reconnut que de ce côté toute tentative seroit vaine, prit le parti d'essayer sa fortune en Écosse, dans le moment où ses affaires dans ce pays étoient absolument désespérées. Il partit de Bretagne en poste et déguisé, traversa la France jusqu'à Dunkerque, et s'embarqua dans ce port sur un petit bâtiment, loué

pour son passage; il aborda le 22 décembre à Peterhead avec six gentilshommes, parmi lesquels étoit le mar- 1715.
quis de Tinmouth, fils du duc de Berwick. Il passa par Aberdeen sans se faire connoître, et se rendit à Fetterosse, où l'attendoient les comtes de Mar et Marischal, et plusieurs autres seigneurs attachés à sa cause. Il y fut solennellement proclamé. Sa déclaration, datée de Commercy, fut imprimée, répandue. Il reçut des adresses du clergé diocésain et des laïques de la même com- 1716.
munion, dans le diocèse d'Aberdeen. Le 5 janvier 1716, il fit son entrée publique à Dundée. Il arriva deux jours après à Scone, avec l'intention d'y rester jusqu'à la cérémonie de son couronnement. Il alla pourtant jusqu'à Perth, afin d'y faire la revue de ses troupes. Un conseil fut formé, des proclamations circulèrent. La première ordonnoit des prières publiques, pour rendre graces à Dieu de son heureuse arrivée. La seconde établissoit le cours des monnoies étrangères. L'objet des autres étoit de convoquer l'assemblée des états, d'appeler sous ses étendards tous les sujets fidèles, et de fixer l'époque de son couronnement. Il prononça, dans un grand conseil, un discours pathétique, en présence de tous les chefs de son parti. Ceux-ci n'en prirent pas moins la résolution de renoncer au projet de le soutenir. Leur nombre se trouvoit infiniment réduit; ils manquoient de munitions et d'argent. D'un autre côté, l'armée royale s'étoit accrue de six mille auxiliaires hollandois, et le duc d'Argyle, en s'emparant de l'île de Burnt, en plaçant un de ses détachements à Fife, interceptoit toute communication entre l'armée du comte de Mar et ce fertile pays.

Malgré la rigueur de la saison et la difficulté des

1716.

Le prétendant repasse en France.

chemins qu'une neige abondante rendoit impraticables, le duc se mit en marche pour Dumblaine. Arrivé le jour d'après à Tullibardine, il y reçut l'avis que le chevalier de Saint-Georges s'étoit porté le jour précédent vers Dundée. Le duc d'Argyle prit possession de Perth et se mit à la poursuite du prétendant, en suivant la route d'Aberbrothick. Le prince, en danger d'être atteint, s'embarqua dans le port de Montrose sur un petit bâtiment françois. Il étoit accompagné des comtes de Mar et de Melfort, de lord Drummond, et de plusieurs autres, au nombre de dix-sept. Pour éviter les croiseurs anglois, ils côtoyèrent l'Allemagne et la Hollande; en cinq jours, ils arrivèrent à Gravelines. Le général Gordon, que le prétendant avoit laissé commandant avec le comte Marischal du peu de forces qui lui restoient, les fit marcher sur Aberdeen. Il y prit trois vaisseaux, pour y recueillir ceux qui se proposeroient de quitter l'Angleterre. Ensuite, il continua sa marche par Strathspey et Strathdown, jusqu'aux hauteurs de Badenock, où la plus grande partie de ses troupes fut congédiée. Cette retraite s'effectua si diligemment, que le duc d'Argyle, malgré toute son activité, ne put atteindre l'arrière-garde que commandoit le comte Marischal, et qui s'élevoit à mille hommes. Telle fut la fin d'une rebellion qui devint funeste à plusieurs nobles familles, rebellion qu'enfanta la violence d'un ministère whig, et qui n'eût pas eu lieu si les partisans du prétendant n'eussent cru devoir profiter, pour soulever la nation, d'un moment où le mécontentement éclatoit de tous côtés.

Parlement d'Irlande.

Le parlement d'Irlande, qui s'étoit rassemblé le 12 de novembre à Dublin, se montra plus zélé, s'il étoit pos-

sible, que le parlement d'Angleterre, pour les opérations du gouvernement. Il passa des bills tendant à reconnoître les titres du roi Georges, à prendre des mesures pour la sûreté de sa personne, à mettre à prix la tête du prétendant, à faire porter un *attainder* contre le duc d'Ormond. Les subsides furent accordés sans aucune opposition. Tous ceux qui s'étoient réunis pour présenter une adresse à la feue reine en faveur de sir Constantin Phipps, alors chancelier d'Irlande, subirent à genoux une réprimande. Les chambres voulurent que les lords justiciers publiassent une proclamation contre les habitants papistes de Limerick et de Galway, qui, se fondant sur une capitulation signée par le roi Guillaume, se prétendoient affranchis des amendes imposées aux autres papistes. Elles formèrent une association contre le prétendant et tous ses partisans. Elles traitèrent le comte d'Anglesey d'ennemi du roi et du royaume, pour avoir provoqué par ses avis la dissolution de l'armée et la prorogation du dernier parlement; elles demandèrent, en conséquence, qu'il cessât de faire partie des conseils d'administration, et qu'il fût exclus du service. Les lords justiciers ne purent refuser des ordres pour arrêter les comtes d'Antrim et de Westmeath, les lords Natterville, Cahir, et Dillon, comme soupçonnés de haïr le gouvernement; après quoi, les deux chambres s'ajournèrent. 1716.

Le 9 janvier, le roi fit une harangue au parlement. Il dit aux chambres qu'il avoit lieu de croire le prétendant en Écosse. Il les félicita du succès que ses armes avoient obtenu contre la rébellion; de la conclusion du traité de barrière formé sous sa garantie entre l'empereur et les états-généraux; d'une convention faite avec

Les lords rebelles sont accusés.

1716. l'Espagne, pour que le commerce anglois dans ce royaume fût libre de nouveaux impôts, et débarrassé des entraves qui le gênoient par l'effet des derniers traités. Le roi leur fit entendre que les négociations relatives au renouvellement de l'ancienne alliance entre la Grande-Bretagne et les états-généraux touchoient à leur fin. Enfin, il assura qu'il abandonneroit tous les biens qui, confisqués sur les rebelles, seroient acquis à la couronne, pour subvenir aux dépenses que cette révolte auroit occasionées.

Les communes répliquèrent, dans leur adresse de remerciement, qu'elles poursuivroient avec autant de vigueur que d'impartialité les auteurs des perfides conseils dont la nation avoit été la victime. L'effet suivit de près cette déclaration. M. Forster fut exclus de la chambre. Les communes accusèrent les comtes de Derwentwater, Nithsdale, Carnwath, Wintoun, et les lords Widdrington, Kenmuir, et Nairn. Ces seigneurs entendirent à la barre de la chambre des lords la lecture des chefs d'accusation. On leur donna six jours pour répondre. Enfin l'accusation étant confirmée, la chambre s'occupa d'un bill pour continuer la suspension de l'*habeas corpus;* et d'un autre bill d'*attainder* contre le marquis de Tullibardine, les comtes de Mar et Linlithgow, et lord John Drummond. Le roi consentit à la suspension de l'*habeas corpus.* Il dit au parlement que le prétendant étoit en Écosse, animant la rebellion, prenant le titre de roi d'Angleterre, et les formules des actes de l'autorité royale dans les proclamations qu'il répandoit. Le roi demandoit en même temps aux communes de le mettre en état de découra-

ger toute puissance étrangère qui seroit tentée de secourir les rebelles. 1716.

Les lords accusés se reconnurent coupables des griefs dont ils étoient chargés. Le comte de Wintoun sollicita seul un délai, sous différents prétextes. Les autres furent condamnés à mort, par une cour que présidoit le lord chancelier Cowper, en qualité de lord grand-sénéchal. La comtesse de Nithsdale et lady Nairn se jetèrent aux pieds du roi pour obtenir la grace de leurs époux; mais leurs prières et leurs larmes furent inutiles. Le conseil décida que la sentence recevroit son exécution, et donna des ordres en conséquence au lieutenant de la Tour, ainsi qu'aux shérifs de Londres et de Middlesex.

Le comte de Derwentwater et lord Kenmuir sont décapités.

Les ducs de Richmond et de Saint-Alban introduisirent dans la chambre du roi la comtesse de Derwentwater et sa sœur, accompagnées des duchesses de Cleveland et de Bolton, et de plusieurs autres dames. Elles implorèrent, avec les instances les plus pressantes, la clémence de sa majesté; mais leur démarche n'eut aucun effet, et ne fut pas plus heureuse auprès de la chambre des pairs. Le lendemain, elles présentèrent une pétition aux deux chambres du parlement. La chambre des communes la rejeta. Dans la chambre haute, le duc de Richmond remit une pétition du comte de Derwentwater, son parent, et l'appuya d'un vif intérêt. Le comte de Derby témoigna la même commisération pour lord Nairn, dont la famille étoit très nombreuse. Plusieurs lords essayèrent d'émouvoir la chambre en faveur des autres coupables. Lord Townshend s'opposa fortement à la lecture des péti-

1716. tions, et ne fut pas seul de cet avis. Le comte de Nottingham pensa que la chambre pouvoit se montrer plus indulgente, et son opinion prévalut. Il fut arrêté qu'on supplieroit sa majesté de faire surseoir à l'exécution des lords condamnés qu'elle jugeroit n'être pas indignes de cette grace. Le roi répondit à cette adresse qu'en cette occasion comme dans toute autre circonstance, il feroit ce qui lui paroîtroit le plus convenable à la dignité de sa couronne et à la sûreté de ses sujets.

Le comte de Nottingham, président du conseil; son frère, le comte d'Aylesbury, chancelier du duché de Lancastre; lord Finch, son fils, lord de la trésorerie; son cousin, lord Guernsey, garde des joyaux de la couronne, furent destitués des emplois qui les attachoient au service de sa majesté. On donna l'ordre d'exécuter les comtes de Derwentwater et Nithsdale, et le vicomte de Kenmuir; il fut sursis à l'exécution des autres jusqu'au 7 de mars. Nithsdale s'évada sous des habits de femme, apportés par sa mère. Derwentwater et Kenmuir montèrent sur l'échafaud à Towerhill le 24 de février. Derwentwater étoit un jeune homme plein de qualités aimables, brave, loyal, humain, généreux. Sa mort excita de vifs regrets et fut un grand malheur pour le pays qu'il habitoit. Il nourrissoit une foule de ses vassaux, employés dans ses terres. Les veuves et les orphelins ne cessoient de ressentir les effets de sa bonté. Kenmuir étoit un homme vertueux et tranquille, qui se résigna courageusement à son sort. Il professoit la religion anglicane; Derwentwater mourut dans la religion romaine; ils persistèrent tous deux dans leurs principes politiques.

Le 15 de mars, Wintoun reçut sa sentence de mort.

1716.

En passant le bill pour la taxe des terres (*land-tax*), le roi fit connoître à la chambre que le prétendant n'étoit plus en Écosse.

Procès des rebelles.

Dans les premiers jours d'avril, une commission formée pour juger les rebelles s'assembla dans la cour dite des communs plaids (*common pleas*). MM. Forster, Mackintosh et vingt autres, déclarés leurs complices, furent accusés de haute trahison. Forster se sauva de Newgate et se réfugia sur le continent; les autres nièrent qu'ils eussent pris part à la conjuration. On leur accorda du temps pour préparer leurs défenses. Les juges nommés pour faire le procès des rebelles à Liverpool, trouvèrent un grand nombre de coupables. Vingt-deux furent exécutés à Preston et à Manchester, mille en appelèrent à la clémence du roi et sollicitèrent la grace d'être déportés aux colonies. Pitts, concierge de Newgate, soupçonné d'avoir favorisé l'évasion de Forster, fut mis en jugement, mais acquitté. Le procès de Pitts, qui devoit redoubler la vigilance des geoliers, n'empêcha pas que Mackintosh ne s'échappât de Newgate avec plusieurs autres, après avoir terrassé le concierge et les porte-clefs, et désarmé la sentinelle. Les juges procédèrent à l'examen de ceux qui restoient; quatre ou cinq furent pendus à Tyburn. De ce nombre étoit William Paul, ecclésiastique, qui, dans sa dernière harangue, fit profession d'un sincère attachement à l'église d'Angleterre; « mais non, ajouta-t-il, de l'é-« glise schismatique et révolutionnaire, dont les évê-« ques ont abandonné leur monarque et fait le sacrifice « honteux de leurs prérogatives ecclésiastiques, en se « soumettant aux destitutions illégales que le prince « d'Orange avoit autorisées. »

1716.

Acte pour étendre à sept ans la durée des parlements.

La rebellion paroissoit éteinte; mais le mécontentement de la nation étoit au plus haut degré. La sévérité des jugements et le grand nombre des exécutions répandoient une morne tristesse. Le danger étoit passé; les passions se réveillèrent. La contenance intrépide que les martyrs de leur cause avoient portée sur l'échafaud prévint un grand nombre de spectateurs de leur supplice en faveur de cette cause; enfin, la persécution étendit l'hérésie. Le ministère, effrayé de la disposition des esprits, et craignant un nouveau parlement qui pouvoit renverser le crédit de la faction dominante, et faire retomber sur lui la violence de ses propres mesures, prit une résolution odieuse, mais efficace, pour établir solidement son administration : ce fut d'annuler l'acte qui ne donnoit aux parlements qu'une durée triennale, et de porter ce terme à sept années. Le 10 avril, le duc de Devonshire prit la parole à la chambre des lords, pour représenter que les élections triennales ne faisoient qu'entretenir l'esprit de parti; qu'elles excitoient et fomentoient des inimitiés au sein des familles; qu'elles étoient la source de dépenses ruineuses et l'occasion d'intrigues de la part des princes étrangers: qu'il paroissoit être du devoir d'une auguste et sage assemblée d'aller au-devant d'un mal qui pouvoit entraîner de funestes conséquences, surtout dans la situation actuelle de la nation, et lorsque le feu de la révolte n'étoit qu'assoupi : qu'en conséquence il votoit pour étendre la durée de la session des parlements. La motion du duc de Devonshire fut appuyée par les comtes de Dorset et de Rockingham, par le duc d'Argyle, lord Townshend, et les autres chefs du parti; mais les comtes de Nottingham, d'Abingdon,

et Paulet la combattirent. Ils observèrent que les parlements fréquemment renouvelés étoient une des lois fondamentales de la constitution, et que l'usage de plusieurs siècles l'avoit consacrée; que les membres de la chambre basse étoient choisis par le peuple pour un certain nombre d'années; que, ce terme expiré, leur représentation cessoit: que si les parlements étoient maîtres de prolonger leur existence, le peuple seroit privé de la seule ressource qu'il eût contre la corruption ou l'ignorance; que les raisons alléguées à l'appui de cette demande étoient foibles et frivoles. « Et quelle confiance auroient les étrangers en une nation à qui le « sacrifice de ses droits les plus précieux auroit aussi « peu coûté? Étoit-il prudent de demander un change- « ment dans cette constitution au maintien de laquelle « l'Europe étoit intéressée? Quelle nation ne seroit pas « détournée d'entrer dans quelques engagements avec « la Grande-Bretagne, quand elle apprendroit par le « préambule du bill proposé, que la faction papiste « étoit assez dangereuse pour alarmer, pour ébranler le « gouvernement? Quelle idée prendroit-on de l'admi- « nistration, en la voyant adopter une pareille mesure « pour s'affermir? » 1716.

Ils ajoutèrent que, dans la Grande-Bretagne, les lords ne jouissoient pas de la confiance publique, et que l'affection du peuple étoit restreinte à la chambre des communes. Quant à la prétendue diminution des frais d'élection, il étoit aisé de voir qu'au contraire ces frais s'éléveroient plus haut, et que toutes les pratiques de corruption seroient encore plus encouragées, par l'avantage d'entrer dans un long parlement: que le ministère auroit plus de motifs et plus de moyens d'en

1716. corrompre les membres. Et ce parlement ne pourroit-il pas aspirer à se rendre perpétuel, après avoir prolongé sa mission? ce qui détruiroit les priviléges du peuple et renverseroit la constitution à jamais.

Toutes ces objections ne produisirent que des débats très animés; et le bill pour l'extension des parlements à sept années n'en passa pas moins à la très grande majorité des voix. Vingt pairs seulement protestèrent contre cette innovation. Le bill n'éprouva pas plus de résistance à la chambre basse, malgré les observations de quelques membres, qui furent à peine écoutées. On les regarda comme l'expression d'un esprit factieux; et certes, cet esprit étoit le mobile qui faisoit agir l'un et l'autre parti.

Peu de temps après, le bill fut sanctionné par le consentement du roi.

Disgrace du duc d'Argyle.

La révolte étoit apaisée; tous ceux dont on pouvoit craindre quelques menées étoient détenus ou surveillés. Le roi résolut de profiter du calme qui renaissoit en Angleterre pour visiter ses états d'Allemagne. Il voyoit un orage s'y former du côté de la Suède. Charles XII ne pardonnoit pas à l'électeur d'Hanovre la part active qu'il avoit prise à la confédération de quelques princes ligués contre lui pendant son absence, et sur-tout l'acquisition des duchés de Brême et de Verden, démembrés de ses états. Il n'attendoit que le moment de s'en venger. Ce fut pour détourner l'effet de ses ressentiments que Georges crut devoir faire un voyage dans son électorat. Il fallut annuler une clause de l'acte de *limitation*, qui ne lui permettoit pas de s'éloigner du royaume.

Le 26 de juin, le roi termina la session par un dis-

cours dans la forme accoutumée. « Les preuves de clé- 1716.
« mence qu'il avoit données, dit-il, n'avoient fait qu'en-
« hardir la faction du prétendant. L'insolence et l'au-
« dace de ses partisans sembloient vouloir annoncer à
« l'Europe que, pour les gagner, la modération et l'in-
« dulgence étoient des moyens inutiles. » Sa majesté fit connoître son intention de visiter ses états d'Allemagne, et déclara qu'elle nommoit son fils bien-aimé, le prince de Galles, régent du royaume, pendant le séjour qu'elle feroit en Hanovre.

Ce fut à cette époque que le général Macartney, de retour en Angleterre depuis l'avénement du roi Georges, se présenta pour être jugé comme accusé de la mort du duc d'Hamilton. La déposition du colonel Hamilton ayant été démentie par deux gardes du parc, le général fut déchargé d'accusation et reprit son rang dans l'armée. Le prince Ernest, évêque d'Osnabruck et frère du roi, fut créé comte d'Ulster, duc d'York et d'Albany. Le duc d'Argyle et son frère le comte d'Ilay perdirent tous leurs emplois. Le roi leur devoit, en grande partie, son accession paisible au trône de la Grande-Bretagne, et l'extinction de la révolte en Écosse. Le duc fut remplacé dans le commandement des troupes par le général Carpenter, et le duc de Montrose fut nommé lord garde des registres d'Écosse à la place du comte d'Ilay.

Triple alliance.

Le roi s'embarqua le 7 juillet à Gravesend, prit terre en Hollande, et d'Hanover se rendit à Pyrmont. Le double but qu'il se proposoit étoit de mettre en sûreté ses états d'Allemagne contre le roi de Suède, et le trône d'Angleterre contre le prétendant. Ces deux princes réunis projetoient une invasion, et leur attitude me-

1716. naçante l'alarmoit. Il savoit que le régent de France, le duc d'Orléans, monteroit sur le trône, si le jeune roi, dont la santé paroissoit chancelante, mouroit sans enfants mâles. Le régent, qui ne doutoit pas que le roi d'Espagne, nonobstant sa renonciation à la couronne de France, ne songeât à la lui disputer, sentit le besoin de fortifier ses intérêts par une alliance avec l'Angleterre et la Hollande. Le monarque anglois sonda ses intentions à ce sujet, et le trouva très empressé de s'allier à ces deux puissances. Les négociations furent conduites par le général Cadogan, pour l'Angleterre; par l'abbé Dubois, pour la France; et par le pensionnaire Heinsius, pour les états-généraux. Le régent acquiesça, sans hésiter, à toutes leurs demandes. Il fut convenu que le prétendant sortiroit aussitôt d'Avignon; qu'il se retireroit de l'autre côté des Alpes, et ne pourroit, sous quelque prétexte que ce fût, rentrer en France ou se réfugier en Lorraine: qu'aucun des sujets rebelles du roi d'Angleterre ne trouveroit un asile dans la France; et qu'enfin, le traité d'Utrecht, en ce qui concernoit la démolition du port de Dunkerque, seroit exécuté complétement à la satisfaction de sa majesté britannique. Le traité portoit une garantie mutuelle de toutes les places possédées par les puissances contractantes; de la succession protestante au trône de la Grande-Bretagne, et des droits du duc d'Orléans à la couronne de France. Une clause particulière stipuloit le nombre de vaisseaux et d'hommes qui seroit fourni par ces puissances à celle qui réclameroit ce secours, en cas de troubles intérieurs ou d'une attaque au-dehors.

Ce traité fit murmurer l'Angleterre. « Il n'étoit pas

« nécessaire, disoit-on, d'inquiéter l'Espagne, avec « laquelle on avoit de grandes relations commerciales : « et ces mesures contre une menace d'invasion in- « troduisoient dans le royaume un corps de troupes « étrangères, qu'on pouvoit employer à l'asservir. » 1716.

Le comte de Gyllembourg est arrêté.

Le roi fit des démarches moins heureuses auprès du roi de Suède. Charles XII rejeta toutes voies de conciliation, jusqu'à ce que les duchés de Brême et de Verden eussent été rendus. Georges, qui les avoit acquis à grands frais, étoit résolu de les garder. Il entra dans une ligue contre les ennemis de Charles, pour se maintenir dans la possession de ces deux duchés. Sa rupture avec la Suède fut infiniment préjudiciable au commerce de l'Angleterre, et fit craindre une invasion formidable. Les ministres de Suède qui résidoient à Londres, à Paris, à La Haye, correspondoient avec les mécontents de la Grande-Bretagne. Un projet étoit formé. Le monarque suédois devoit faire une descente en Angleterre, avec un corps de troupes considérable, et rallier autour de lui tous les ennemis du gouvernement. Cette entreprise flattoit l'ambition et le ressentiment de Charles XII : elle ne pouvoit déplaire au czar, qui n'ignoroit pas que l'électeur d'Hanovre avoit offert de se joindre à la Suède contre les Russes, pourvu que Charles ratifiât la cession des duchés de Brême et de Verden. Le roi Georges, informé de ces intrigues, se hâta de repasser en Angleterre et fit arrêter le comte de Gyllembourg, ministre de Suède par un détachement de gardes à pied. Tous les papiers du comte furent saisis. On s'assura pareillement de sir Jacob Bancks et de Charles Cæsar. Les autres ministres étrangers prirent l'alarme et se plaignirent hautement de cette atteinte

1717. au droit des nations. Les deux secrétaires, Methuen et Stanhope, leur répondirent, par une lettre circulaire, qu'avant trois jours ils seroient instruits des raisons qu'avoit eues sa majesté de prendre cette mesure extraordinaire. Les ministres parurent se contenter de cette réponse, à l'exception de l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Monteleone. Celui-ci témoigna sa surprise de ce qu'un gouvernement ne connoissoit d'autre moyen de maintenir la tranquillité que d'arrêter un homme revêtu d'un caractère public, et de violer, en s'emparant de ses papiers, le dépôt des secrets de son maître, dépôt qui devoit être sacré. L'ambassadeur ajouta que c'étoit blesser ouvertement le droit des nations, de quelque manière que cette double violence pût être interprétée.

Vers le même temps, le baron de Gortz, résident de Suéde en Hollande, fut arrêté, sur la demande du roi Georges, transmise aux états-généraux par M. Leathes, son ministre à La Haye. Le baron avoua le projet d'invasion, justifié, dit-il, par la conduite du roi Georges, qui, sans avoir été provoqué par aucune injure, s'étoit joint aux princes confédérés contre la Suède. Charles XII lui reprochoit aussi d'avoir acheté du roi de Danemarck les duchés de Brême et de Verden, dont ce prince s'étoit emparé, soutenu par l'électeur de Hanovre; et d'avoir envoyé, dans le cours de l'été précédent, une escadre dans la Baltique pour fortifier la flotte des Danois et des Russes, pendant que ces puissances étoient en guerre avec la Suède.

Georges informa les chambres de l'alliance qu'il venoit de conclure avec la France et la Hollande. Il leur parla du plan d'invasion et des lettres surprises chez les

ministres suédois; lettres qu'il annonça devoir leur être incessamment communiquées; il demanda que les communes accordassent les secours qui seroient jugés nécessaires pour la défense du royaume. 1717.

Le projet du baron de Gortz étoit bien concerté, mais il en différoit l'exécution jusqu'au moment où l'armée seroit réduite, et les auxiliaires hollandois renvoyés dans leur pays. Les deux chambres, après que les lettres saisies eurent été mises sous leurs yeux, donnèrent de grands éloges à la prudence du monarque, qui, par ses conventions avec les puissances étrangères, réparoit les funestes effets et prévenoit les pernicieuses conséquences du traité d'Utrecht, qu'elles appeloient une *paix ignominieuse et perfide*. Elles exprimèrent toute l'indignation dont elles étoient pénétrées contre ceux qui favorisoient une invasion dans leur patrie. Le roi reçut plusieurs autres adresses de félicitation.

Les communes passèrent un bill pour interdire tout commerce avec la Suède, quoique cette branche du commerce anglois fût très fructueuse. Elles votèrent une levée de dix mille hommes de mer pour l'année suivante. Elles accordèrent à-peu-près un million pour l'entretien des forces de terre, et passèrent le bill proposé sur la désertion et la mutinerie. On affecta la somme de vingt-quatre mille livres sterling à la solde de quatre bataillons de Munster et de deux bataillons de Saxe-Gotha, que Georges avoit pris à son service en congédiant les Hollandois. Cet article fut l'objet d'un violent débat. On le traita de surcharge d'*imposition*; et quel secours pouvoit-on attendre de troupes qui n'avoient jamais servi? Quelques membres demandoient qu'on

1717. donnât connoissance à la chambre des instructions d'après lesquelles les traités relatifs à ces auxiliaires avoient été conclus ; mais cette proposition fut rejetée par la majorité (1). La somme nécessaire à cette dépense fut levée par une taxe sur les terres de trois schellings par livre, et par une taxe sur la drèche. Toutes ces concessions des communes parurent insuffisantes pour subvenir aux besoins du moment ; et le secrétaire d'état Stanhope vint apporter un message du roi, par lequel sa majesté demandoit un subside extraordinaire qui la mît en état de préserver son royaume des entreprises de la Suède. M. Shippen prit la parole. Il regretta que le roi ne connût pas mieux les procédés parlementaires qu'il ne savoit la langue du pays. Il dit que ce message étoit sans exemple et contraire aux usages des parlements ; qu'il le regardoit comme une suggestion de quelque ministre étranger. Il ajouta qu'on avoit souvent remercié sa majesté du succès de ses mesures pour le rétablissement du crédit de la nation, et que ce succès étoit prouvé par l'état florissant du commerce ; que toutefois le secours demandé s'accordoit mal avec les glorieux avantages que le monarque avoit obtenus pour ses sujets.

M. Hungerford appuya cette opinion. Il ne pouvoit concevoir que de nouvelles alliances fussent nécessaires, encore moins qu'il fallût les acheter. Comment

(1) Cette année fut signalée par la victoire mémorable de Peterwaradin, que le prince Eugène remporta sur les Turcs. L'armée chrétienne n'étoit que de soixante mille hommes ; celle des Turcs s'élevoit à cent cinquante mille, commandés par le grand-visir, qui fut blessé mortellement.

La bataille fut livrée le 5 août 1717.

se faisoit-il qu'une nation, naguère la terreur de la France et de l'Espagne, redoutât à ce point un aussi foible ennemi que le roi de Suéde? 1717.

M. Boscawen et sir Gilbert Heathcote parlèrent dans le même sens. Quelques whigs soutinrent la demande. Robert Walpole ne prit aucune part à la discussion. L'orateur et M. Smith, un des receveurs de l'échiquier, s'opposèrent fortement à cette voie non parlementaire de réclamer des subsides; et le premier proposa le licenciement d'une partie de l'armée, pour appliquer aux nouveaux engagements jugés nécessaires les fonds qui résulteroient de cette économie. Les débats se prolongèrent encore; après quoi la chambre accorda le secours, à la majorité de quatre voix.

Division dans le ministère.

Le ministère se divisa. Lord Townshend avoit été destitué de l'office de secrétaire d'état par les intrigues du comte de Sunderland : il perdit aussi la place de lord lieutenant d'Irlande. M. Robert Walpole se démit des places de premier commissaire de la trésorerie, et de chancelier de l'échiquier. M. Pulteney, secrétaire de la guerre, et M. Methuen, secrétaire d'état, suivirent son exemple. Lorsque l'affaire du subside fut reprise à la chambre des communes, M. Stanhope proposa d'accorder 250,000 livres sterling pour remplir cet objet. M. Pulteney répondit qu'ayant remis les places qu'il occupoit dans le gouvernement, il alloit parler avec la liberté qui caractérisoit un Anglois. Il se déclara contre l'oubli des formes parlementaires annoncé par le message, et parut persuadé qu'aucun Anglois n'en avoit conseillé l'envoi. M. Stanhope entreprit la justification du ministère; il fut répliqué, par M. Smith, à chaque article de son discours. M. Smith

1717. prétendit qu'à juger des ministres, dans la conduite des affaires étrangères, par la marche de leurs opérations dans l'intérieur, ils n'étoient pas irréprochables, comme leurs partisans ne cessoient de les représenter. « Peut-on les justifier, dit-il, de n'avoir pu maintenir « la paix au-dedans, quand le prince qui nous gou- « verne étoit monté sur le trône au milieu des applau- « dissements et des acclamations de ses sujets? Peut-on « les justifier, après la rebellion commencée, de n'avoir « pas proclamé, comme on l'a toujours fait, un par- « don indulgent pour tous ceux qui rentreroient paisi- « blement dans leurs foyers? Peut-on les justifier d'a- « voir, après le jugement et le supplice des principaux « chefs de l'insurrection, entretenu les animosités et « poussé les sujets au désespoir, en ne passant point « un acte d'*indemnité*, en prolongeant des détentions « cruelles, en faisant grace à quelques uns, sans leur « laisser de quoi subsister? Peut-on les justifier, quand « le roi juge à propos d'entrer dans certains engage- « ments, de ne pas préférer, pour y satisfaire, un vote « du parlement au parti d'insister pour que ce sub- « side soit accordé d'une manière inusitée? Peut-on les « justifier enfin d'embrasser cette occasion pour intri- « guer, pour désunir, pour prêter aux plus fidéles su- « jets du roi des apparences criminelles? »

On a vu plus haut que la somme fut accordée. Tels furent les premiers fruits de l'association des intérêts de la Grande-Bretagne aux intérêts du continent. L'électeur d'Hanovre se brouille avec le roi de Suéde; et cette querelle interrompt le commerce des Anglois dans une partie de l'Europe, et force la Grande-Bretagne d'intervenir dans une guerre à laquelle elle est étrangère.

Il se fit dans le ministère un nouveau mouvement. Le comte de Sunderland et M. Addison furent nommés secrétaires d'état; et M. Stanhope devint premier commissaire de la trésorerie et chancelier de l'échiquier. 1717.

Les communes passent l'acte pour la mer du Sud, l'acte de la banque, etc.

Le 6 mai, le roi se rendit à la chambre des pairs, et lui donna connoissance de l'arrivée dans le Sund des vaisseaux envoyés, sous les ordres de Georges Byng, pour observer les Suédois sur la Baltique. Il ajouta que le licenciement de dix mille hommes étoit ordonné; qu'on préparoit un acte d'indemnité; qu'il importoit que les chambres prissent des mesures propres à la réduction de la dette publique, en ménageant avec sagesse le crédit parlementaire; et qu'elles missent dans la conduite des affaires autant de zéle que d'unanimité.

On s'étoit occupé déja des dettes de la nation, qui furent distribuées en deux classes; les dettes rachetables et celles qui ne l'étoient pas. Les premières avoient été contractées avec un intérêt qui pouvoit s'éteindre, et le peuple étoit en droit de l'espérer. Les autres se composoient de longues ou courtes annuités, accordées pour un certain nombre d'années: celles-là ne pouvoient subir aucun changement que de l'aveu des propriétaires. Avant que de remettre sa place de chancelier de l'échiquier, M. Robert Walpole avoit fait un plan pour la diminution des intérêts et le remboursement du capital de ces dettes. Il proposoit de réduire les intérêts des fonds rachetables et d'offrir une alternative aux propriétaires des annuités. Ce projet avoit eu l'approbation des communes: mais quand Walpole eut quitté ses places, les ministres firent quelques changements à son projet; ce qui lui fournit un motif pour

1717. s'opposer à ce qu'il fût exécuté. Il s'éleva, dans le cours des débats, une altercation très vive entre M. Stanhope et lui. De ce différent sortirent des aveux qui n'étoient à la gloire ni de l'un ni de l'autre. M. Hungerford témoigna combien il s'affligeoit de voir des hommes aussi distingués se salir de reproches injurieux. Il ajouta qu'on ne devoit pas moins les regarder comme de bons patriotes, comme les pères de la patrie; mais que, puisqu'ils avoient eu le malheur de découvrir leur nudité, c'étoit aux autres membres à suivre l'usage des Orientaux en pareille occasion; à se détourner pour ne pas les voir dans ce honteux état. M. Boscawen fit la motion qu'il leur fût ordonné par la chambre de ne rien rappeler de ce qui s'étoit passé. M. Methuen appuya cet avis, et la chambre l'adopta. L'orateur reçut la parole d'honneur de MM. Walpole et Stanhope, que leur ressentiment n'iroit pas plus loin.

Les corporations de finance étant convenues de l'établissement d'une caisse pour rembourser les créanciers de l'état qui voudroient recevoir leur principal, la chambre prit, en conséquence, des déterminations à la suite desquelles parurent trois bills qui reçurent force de loi, sous les noms « d'acte pour la mer du « Sud, d'acte de la banque, d'acte pour le fonds géné-« ral. » Le fonds de la compagnie de la mer du Sud n'excédoit pas originairement neuf millions quatre cent soixante et onze mille trois cent vingt-cinq livres; mais les fonds accordés ayant suffi pour acquitter l'intérêt de dix millions, à six pour cent, la compagnie avoit avancé cette somme au gouvernement, pour laquelle elle recevoit annuellement six cent mille livres; plus, huit mille livres pour l'administration des fonds. Les

intéressés déclarèrent qu'ils consentoient à recevoir cinq cent mille livres, et les huit mille livres destinées aux frais d'administration. Il fut arrêté que la compagnie continueroit à former une corporation jusqu'à l'entier acquit des annuités, sur lesquelles on ne pourroit payer moins d'un million à-la-fois. On lui demanda l'avance d'une somme qui ne s'éléveroit pas au-delà de deux millions, et qu'on appliqueroit au paiement du principal et des intérêts dus sur les fonds de la quatrième loterie de la neuvième et de la dixième année du régne de la feue reine. 1717.

Par l'*acte de banque*, les gouverneurs et la compagnie déclarèrent qu'ils recevroient volontiers, en annuités, la somme de quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante-une livres sept schellings et dix sous six deniers, au lieu des présentes annuités, qui montoient à cent six mille cinq cent une livres treize schellings et cinq sous. Ils déclarèrent aussi qu'ils remettroient, pour être annulés, deux millions en billets de l'échiquier, et qu'ils accepteroient cent mille livres d'annuités, donnant un intérêt de cinq pour cent, rachetables en prévenant une année d'avance. Ce qui restoit des billets de l'échiquier circuleroit sur le pied de trois pour cent et d'un sou par jour.

Il fut décidé que les précédents engagements continueroient jusqu'à Noël, et que pour faire circuler les deux millions cinq cent soixante-un mille vingt-cinq livres de billets restants de l'échiquier, la banque auroit en annuités la somme de soixante et seize mille huit cent-trente livres quinze schellings, à trois pour cent, toujours rachetables, indépendamment de l'intérêt d'un sou par jour. Le même acte requit la banque d'avancer

1717. une somme qui ne passeroit pas celle de deux millions cinq cent mille livres pour acquitter la dette nationale, si cela devenoit nécessaire; et la banque devoit recevoir cinq livres pour cent de l'avance qu'elle feroit, également rachetable par le parlement.

L'acte pour le *fonds général* rappeloit différents actes du parlement relatifs à l'établissement de quatre loteries, dans le cours de la neuvième et de la dixième année du règne de la reine Anne. Il déterminoit le produit annuel des fonds particuliers, montant en totalité à sept cent vingt-quatre mille huit cent quarante-neuf livres six schellings dix sous : tel étoit le fonds général. Le déficit qu'il éprouveroit devoit être rempli chaque année sur les premiers secours qu'accorderoit le parlement.

Pour le paiement régulier de toutes les annuités qui devoient être acquittées, conformément à cet acte, il fut réglé que tous les droits et revenus qui s'y trouvoient mentionnés seroient maintenus constamment, toutefois avec la clause provisoire que les revenus dont cet acte perpétuoit la durée pourroient être rachetés. Le même acte contenoit une autre clause pour établir un fonds d'amortissement. La réduction de l'intérêt à cinq pour cent produisant un excédant sur les fonds employés, il fut arrêté que cet excédant et plusieurs autres seroient appliqués à la décharge du principal et des intérêts des dettes nationales contractées avant le 25 décembre de l'année précédente, sans que ces fonds pussent recevoir une autre destination.

Procès du comte d'Oxford. Acte d'indemnité.

Depuis deux ans, le comte d'Oxford étoit à la Tour. Il demanda, par une pétition à la chambre des lords, qu'on mît un terme à sa détention. Quelques membres

torys prétendirent que l'accusation étoit anéantie par la prorogation du parlement et l'interruption de toutes les affaires. L'autre parti soutint le contraire, et l'emporta. Les communes informées que, le treizième jour de juin, le procès du comte d'Oxford seroit entamé, nommèrent un comité pour revoir les chefs d'accusation, et, d'après son rapport, demandèrent que le terme indiqué par la chambre des lords fût prolongé. 1717.

La chambre accorda dix jours de délai. Le 24 juin, les pairs se rendirent à Westminster, et lord Cowper présida la chambre comme grand sénéchal (*lord steward*). Toute la chambre des communes se réunit en grand comité. Le roi, la famille royale, et les ministres étrangers assistèrent au procès, dont l'événement excitoit vivement la curiosité. Le comte d'Oxford parut devant ses juges. On fit lecture des charges de l'accusation, des réponses de l'accusé, des répliques des communes. Sir Joseph Jekyll s'étant levé pour parler sur le premier article, lord Harcourt dit aux lords qu'il avoit une proposition à faire; et ceux-ci se retirèrent dans leur chambre. Lord Harcourt leur représenta qu'on perdroit un temps considérable à débattre tous les points de l'accusation; qu'il suffiroit que les communes prouvassent les crimes de haute trahison articulés dans leur requête; que la condamnation du comte d'Oxford et la confiscation de ses biens seroient les suites nécessaires de ces preuves, et mettroient fin à cette affaire; tandis qu'en procédant par la voie que proposoient les communes, cette marche entraîneroit des longueurs interminables. Il vouloit donc qu'il ne fût permis aux communes de continuer leurs poursuites qu'après qu'il auroit été prononcé sur les faits

1717. de haute trahison. Lord Harcourt fut soutenu par les comtes de Nottingham et d'Anglesey, par lord Trevor, et par plusieurs autres membres des deux partis, et combattu par le comte de Sunderland, et les lords Parker et Coningsby, mais sans succès; ce qui produisit une contestation assez vive entre les deux chambres. Les communes prétendirent qu'elles étoient en droit de porter une accusation contre un pair, soit pour le crime de haute trahison, soit pour d'autres délits ou malversations; et que rien ne les empêchoit de réunir deux charges différentes dans une seule et même accusation. Cette prétention des communes fut l'objet d'un mémoire qu'elles remirent. Les lords répondirent par un autre mémoire, et démontrèrent qu'il appartenoit à toute cour de justice d'ordonner et de régler la méthode qu'elle croyoit devoir suivre dans toutes les causes soumises à sa décision. Les communes demandèrent une libre conférence; elle fut refusée. La dispute s'échauffa. Les lords envoyèrent un message à la chambre basse pour lui notifier que leur intention étoit de procéder, sans aucun délai, au jugement du comte. Les communes, sans égard à cette intimation, s'ajournèrent au troisième jour de juillet. Les pairs se rendirent à Westminster, ouvrirent leur séance, ordonnèrent que le comte fût conduit à la barre, et sommèrent ses accusateurs de comparoître. Après un quart-d'heure d'attente et quelques débats, le comte d'Oxford fut absous et mis en liberté. Il dut son salut au conflit du ministère, et sur-tout au changement survenu dans l'administration, qui l'affranchit des poursuites de Walpole, et qui lui rendit favorables les ducs de Devonshire et d'Argyle, lord Townshend, les comtes de

Nottingham et d'Ilay. Les communes, toujours animées contre lui, demandèrent au roi qu'il fût excepté de l'acte de grace. Le roi promit d'adhérer à leur demande, et défendit au comte de paroître à la cour. 1717.

Quelques jours après, le comte de Sunderland remit à la chambre des pairs l'acte de grace, qui n'éprouva, de la part des deux chambres, aucune difficulté. Dans cet acte ne furent point compris le comte d'Oxford, M. Prior, M. Thomas Harley, MM. Arthur Moor, Crisp, Nodes, l'imprimeur Redmarne, Thompson, les assassins de Newgate, et le clan de Macgregor, en Écosse. Il déchargeoit le comte de Carnwath, les lords Widrington et Nairn, tous les gentilshommes condamnés à mort et prisonniers à Newgate, et tous ceux qui, pour fait de rebellion, étoient détenus dans les autres prisons du royaume. L'acte de grace étant prêt à recevoir la sanction royale, le roi se rendit à la chambre des pairs, et termina la session par une harangue.

Livres de Hoadley, évêque de Bangor.

L'évêque de Bangor, Hoadley, venoit de publier un ouvrage intitulé : *Préservatif contre les principes et les pratiques des non-jurants;* et de prêcher devant le roi *sur la nature du royaume de J. C.*

Le docteur Snape, principal du collége d'Éton, répondit à ce sermon; et la *convocation* (1) fit examiner, par un comité qu'elle nomma, les deux productions de l'évêque de Bangor. Le comité censura le discours et le *Préservatif*, comme tendant à renverser toute discipline et tout gouvernement dans l'église de J. C., à semer dans son royaume la confusion et l'anarchie; à combattre, à détruire la suprématie royale, relativement

(1) On appelle ainsi l'assemblée générale du clergé.

1717. aux causes ecclésiastiques, et l'autorité de la législation pour forcer à l'obéissance, dans les matières religieuses, par la sanction civile. Le gouvernement crut devoir arrêter ces poursuites par une prorogation; mais elle ne servit qu'à redoubler l'effervescence des esprits et la chaleur de la controverse. Des plumes nombreuses s'exercèrent contre l'évêque. Dans le nombre de ses antagonistes, on remarquoit sur-tout le docteur Snape et le docteur Sherlock. Ce dernier perdit sa place de chapelain de la maison du roi. La *convocation* reçut la défense de s'assembler désormais et de s'occuper d'aucune affaire.

FIN DU TOME DOUZIÈME.

TABLE

DES CHAPITRES ET SOMMAIRES

CONTENUS DANS LE TOME DOUZIÈME.

SUITE DU LIVRE VI.

LIVRE VII.

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

LIVRE X.

LIVRE XI.

LIVRE XII.

FIN DE LA TABLE DU TOME DOUZIÈME.

